

Novembre 2025

www.cclouelison.fr

Rapport de Présentation – Tome 1 : Diagnostic socioéconomique, paysager et urbain

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Loue Lison



SCOT approuvé par délibération du Conseil Communautaire
du **6 novembre 2025**

Le Président,

Jean-Claude Grenier

Jean-Claude Grenier
**Communauté de Communes
Loue Lison**
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Sommaire

Sommaire3

Avant-propos 5

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE.... 9

1. Dynamiques et perspectives démographiques10

1.1 Un territoire dynamique malgré des diversités 10

1.2 Une évolution de la structure de la population 18

1.3 Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années

26

2. Dynamiques et perspectives résidentielles..... 28

2.1 Un parc de logements en recomposition 28

2.2 Un parc de résidences principales qui s'uniformise malgré une diversification des besoins 34

2.3 Les dynamiques de construction 39

2.4 Un marché immobilier plus tendu et des prix plus élevés à proximité de l'agglomération bisontine 45

2.5 Synthèse et enjeux résidentiels 46

3. L'organisation de l'offre de services et d'équipements.....47

3.1 La ville d'Ornans, une polarité intermédiaire intégrée dans une armature régionale structurée et hiérarchisée 48

3.2 Un réseau de polarités de proximité indispensable à la vitalité d'un territoire rural..... 49

3.3 Des secteurs à enjeux spécifiques 51

3.4 Synthèse et enjeux du maillage territorial 52

4. Organisation des déplacements et de la mobilité53

4.1 Des flux nombreux vers l'extérieur du territoire à organiser 53

4.2 Des modes de déplacement peu diversifiés 61

4.3 Des mobilités routières importantes qui s'organisent autour d'un réseau d'axes structurants 66

4.4 Une offre en transports en commun ferrés localisée 71

4.5 Des outils alternatifs encore peu développés sur le territoire 73

4.6 Synthèse et enjeux des mobilités 76

SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE.....77

1. Dynamiques générales78

1.1 Le positionnement régional..... 78

1.2 Les dynamiques internes 83

1.3 Un chômage plutôt faible, mais des enjeux de qualification de la main d'œuvre. 86

1.4 Une forte représentation des TPE, mais des « grandes » entreprises qui pèsent lourd dans la vallée de la Loue..... 89

2. L'industrie et la construction93

2.1 Des activités économiques historiques dans le paysage local 93

2.2 Une valorisation du tissu industriel et des perspectives intéressantes	94
2.3 La construction : un secteur qui a mieux résisté qu'ailleurs	94
3. Les services	95
4. Les activités commerciales	97
4.1 Un territoire dans un bassin de consommation bien achalandé	97
4.2 Des centralités commerciales aux dynamiques diverses	101
5. Les activités touristiques et de loisirs.....	106
5.1 Un territoire à forte dynamique touristique	106
6. L'aménagement économique et commercial	117
6.1 Une offre économique diversifiée et diffuse	117
6.2 Des capacités foncières importantes	118
6.3 Des potentiels de reconquêtes de friches principalement situées dans le tissu des centres-bourgs	121
6.4 Enjeux sur le foncier économique.....	121
7. Les activités agricoles et forestières	123
7.1 Des activités agricoles orientées sur la filière lait	123
7.2 Des tissus d'exploitations qui évoluent rapidement	126
7.3 Des surfaces agricoles stables, occupées majoritairement par les prairies	130
7.4 Une diversification des activités qui peine à se développer	132
7.5 Des enjeux de préservation des activités et espaces agricoles	135

7.6 Des enjeux environnementaux croissants à prendre en compte	142
7.7 La valorisation des ressources forestières, un enjeu économique à considérer ..	144

TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN 151

1. Fondements et armature des paysages

1.1 Structure générale des paysages	152
1.2 Une diversité de paysages	154

2. Espaces habités

2.1 Des implantations humaines liées aux paysages et aux sites	170
2.2 Les différents modes d'implantation	171
2.3 Des repères urbains animant qualitativement le paysage et leurs perceptions..	175
2.4 Armature urbaine	178

3. Patrimoine paysager, architectural et urbain

3.1 Des ensembles paysagers et urbains reconnus et remarquables	190
3.2 Un habitat traditionnel	200

4. Dynamiques et évolutions

4.1 Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière.....	211
4.2 Dynamiques paysagères	225

ANNEXES

Avant-propos

Les objectifs du diagnostic et méthodologie

L'objectif du diagnostic est de mettre en lumière les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future.

Il constitue le premier volet du rapport de présentation, où sont traités conjointement ce qui relève d'un « état initial de l'environnement » et d'un « diagnostic socioéconomique, paysager et urbain », dans un esprit de synthèse et de transversalité. Il permet d'établir un « état des lieux et des dynamiques (passées et actuelles) » du territoire pour ensuite identifier au mieux ses atouts du territoire et dégager les grands enjeux à relever (ce qui doit être préservé, ce qui doit être transformé, les dynamiques à poursuivre, les tendances à infléchir...) et qui permettront de guider l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour cela, le diagnostic s'articule et se construit autour d'une analyse autant quantitative que qualitative.

L'analyse quantitative se situe majoritairement dans le diagnostic socio-démographique et le diagnostic économique. Cette analyse s'appuie sur de nombreuses données issues de sources diverses. La principale source de données est le recensement INSEE (recensement général de la population RGP), ici daté de 2016 qui est la dernière année où l'analyse est complète sur l'ensemble des thématiques. Au-delà des statistiques à l'échelle de la commune qui peuvent être parfois plus ou moins significatifs (l'INSEE avertit notamment que les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution), l'analyse de ces chiffres INSEE et

surtout de leur évolution dans le temps, permettent avant tout de dégager des tendances sur un temps plus ou moins long et de les comparer à des territoires de références.

Ces territoires de références sont ici des territoires étroitement liés à la Communauté de communes Loue Lison. Il s'agit notamment de territoires dont il fait entièrement partie (Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs ou Zone d'emplois de Besançon...) ou des territoires voisins (SCoT du Grand Besançon, SCoT du Haut Doubs, Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, Communauté de communes du Val d'Amour...).

Cette analyse chiffrée fait également appel à d'autres bases de données « spécifiques » selon les thématiques abordées tout au long du diagnostic. Tout d'abord des bases de données produites par l'INSEE : la BPE (Base Permanente des Equipements), les données OMPHALE (sur les projections démographiques), le répertoire SIRENE des entreprises et des établissements.

Mais aussi des données fournies par des structures publiques comme la DDT du Doubs (pour les données de trafic routier par exemple), l'Etat avec sa base de données Sit@del référençant l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire...) ou encore Pole Emploi (pour les chiffres sur le chômage). D'autres grands recensements sont également utilisés. C'est le cas, par exemple, du recensement agricole (RGA) ou dans la même thématique : des données de la PAC (Politique Agricole Commune).

Le diagnostic a également mobilisé des données d'observatoires ou de structures locales, qui recueillent des données à une échelle plus fine, comme l'Agence économique régionale (sur le foncier économique) ou l'Agence de développement touristique et l'Office du tourisme (pour les

données de fréquentations touristiques), ou encore de grandes entreprises, comme la SNCF, pour les données de trafic ferroviaire et de fréquentation des gares.

Le diagnostic paysager et urbain quant à lui, résulte d'une interprétation des paysages et de la compilation d'un ensemble de données, à savoir : les entretiens et les ateliers réalisés dans le cadre du diagnostic territorial ; une analyse de divers fonds cartographiques (cadastre, carte d'État-major, carte de Cassini, photographies aériennes anciennes, analyse de cartes postales, anciennes, BD topo, carte IGN, ortho photo, atlas cartographique de la DREAL) ; de lectures diverses (et notamment de l'Atlas des paysages de Franche-Comté et des Paysages de Bourgogne – les grands ensembles paysagers - cf. Annexe 1) ; d'une analyse morphologique des villages et des bourgs ; d'une analyse de l'inscription des sites dans leur environnement ; d'une analyse de l'occupation des sols et des reliefs ; d'une analyse des dynamiques urbaines des villages et des bourgs et de leur impact paysager ; d'une analyse des entrées de ville et de village structurante à l'échelle du territoire ; et d'une analyse de l'évolution des paysages par photo-comparaison.

En mettant en exergue les grandes composantes du paysage (éléments clés ou repères) et les dynamiques et les pressions liées au développement résidentiel et urbain, cette analyse permet de caractériser les paysages du territoire Loue Lison et leurs sensibilités. Cette lecture paysagère permettra ensuite de nourrir et d'enrichir la stratégie de développement du territoire et les futures prescriptions du SCOT.

Enfin, le diagnostic dans toutes ces parties, apporte également une analyse plus qualitative à la fois à partir des données quantitatives

mesurées mais également par le recueil de l'ensemble des visions des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et des élus du territoire. Cette approche plus sensible du territoire grâce à ceux qui y vivent ou qui le pratiquent permet de contextualiser d'autant mieux les tendances observées dans les statistiques. Ainsi, ce recueil des « ressentis » s'est étoffé tout au long de cette élaboration du diagnostic grâce à de nombreuses « fenêtres d'échanges ». Celles-ci ont pris la forme de plus d'une quinzaine d'entretiens avec de nombreux élus et maires du territoire ainsi que 5 ateliers thématiques où les élus, partenaires institutionnels (DDT, CCI...), structures spécialisées (CAUE, associations...) ont pu débattre, confronter leurs visions et échanger sur les thématiques suivantes :

- L'habitat (logements)
- L'économie
- L'environnement
- Les paysages
- Les services, équipements et l'armature territoriale

Par ailleurs, des aller-retours réguliers entre les bureaux d'études (Urbicand, Soberco Environnement, puis Citadia), la maîtrise d'ouvrage, les services techniques, l'Agence d'Urbanisme de Besançon-Centre Franche-Comté, et les partenaires locaux et institutionnels ont permis d'affiner les éléments reportés dans ce diagnostic.

L'ensemble de ces échanges ont permis d'aboutir à la définition d'enjeux partagés collectivement, sonnait comme un premier pas vers les orientations du PADD.

Sources bibliographiques détaillées en annexe.

En prévision de l'arrêt du projet, une mise à jour des données sur les chiffres clefs du diagnostic (notamment les données de l'INSEE sur la démographique, l'habitat, l'économie...) a été réalisée en octobre 2024,

Le territoire du SCOT

Le territoire du SCOT Loue Lison est composé d'un EPCI de 72 communes (75 villages) et de 25 338 habitants (2021).

Avec sa superficie de 667 km², la Communauté de Communes Loue Lison est un territoire résolument rural (densité de 38 habitants par km² contre 106,5 pour la moyenne nationale) situé aux portes de l'agglomération bisontine, aux portes du Haut Doubs et du Jura.

Du point de vue de son positionnement régional, le territoire Loue Lison se situe dans le bassin d'emplois¹ de Besançon.

Le territoire Loue Lison s'intègre donc dans un écosystème régional hiérarchisé en polarités, couronnes périurbaines et secteurs intermédiaires ou ruraux. Ainsi, le nord de son territoire semble répondre à des logiques périurbaines tournées vers Besançon tandis que le sud du territoire est un intermédiaire entre une influence lointaine des polarités de Besançon et Pontarlier et une influence locale de la polarité d'Ornans et des petites polarités rurales. Ce fonctionnement paraît proche des territoires voisins, tels que les communautés de communes des Portes du Haut Doubs, Altitude 800, le Val d'Amour ou de la Vallée du Doubs.

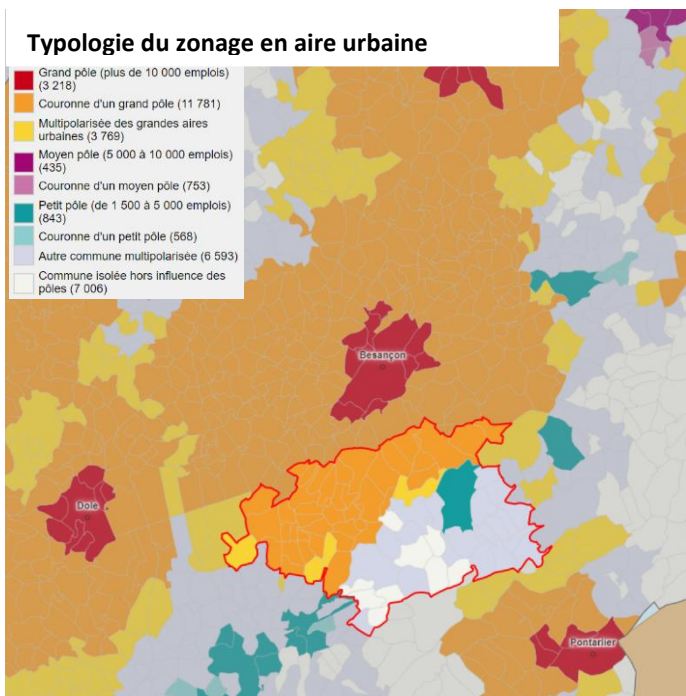
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON



Source : Communauté de communes Loue Lison.

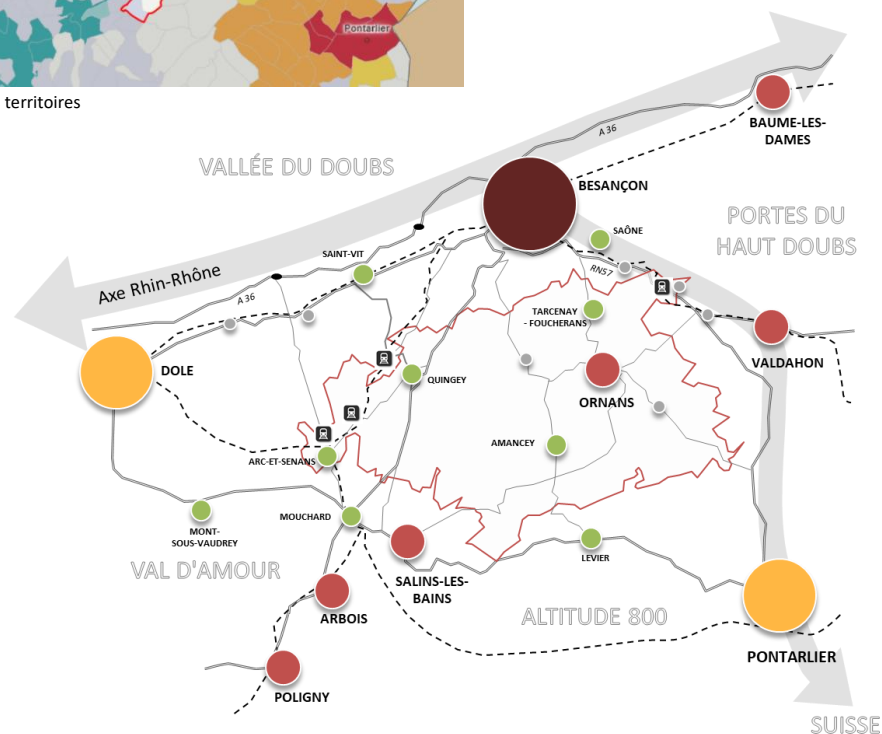
¹ Cf page suivante : Du point de vue de l'INSEE, un bassin d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois

Typologie du zonage en aire urbaine

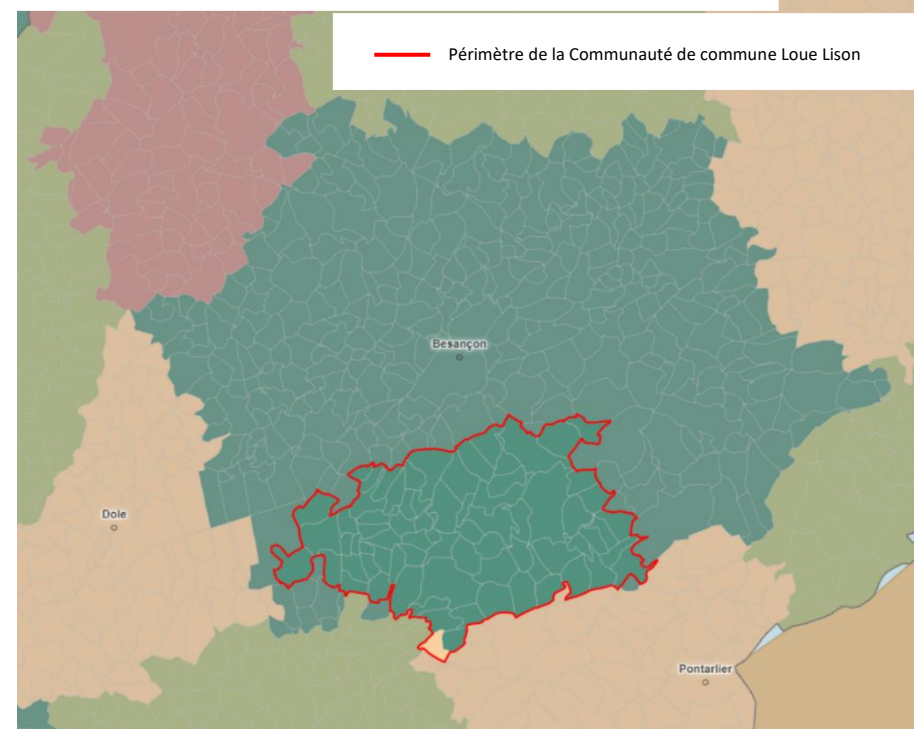


Sources : Observatoire des territoires

Le territoire Loue Lison est intégré dans une armature territoriale complexe et multiscalaire reliée par un maillage d'axes infrastructurels (voir carte ci-dessous). Ces mécanismes sont mesurables et des instituts d'analyses comme l'INSEE les ont matérialisés par le tracement de périmètres tels que celui des zones d'emplois (carte de droite) ou les ont conceptualisés en définissant des topologies telles que celle des zones urbaines (carte de gauche).



Périmètre de la zone d'emplois de Besançon



Sources : Observatoire des territoires

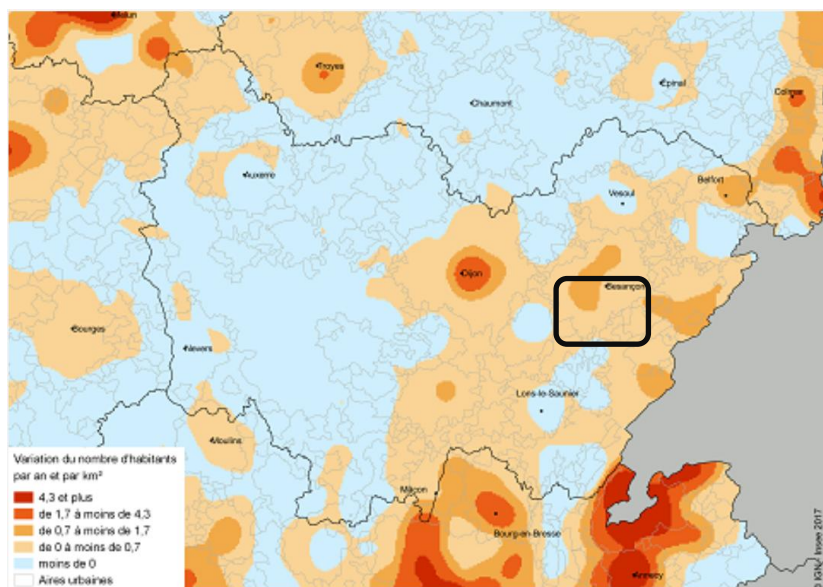
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE

1. Dynamiques et perspectives démographiques

1.1 Un territoire dynamique malgré des diversités

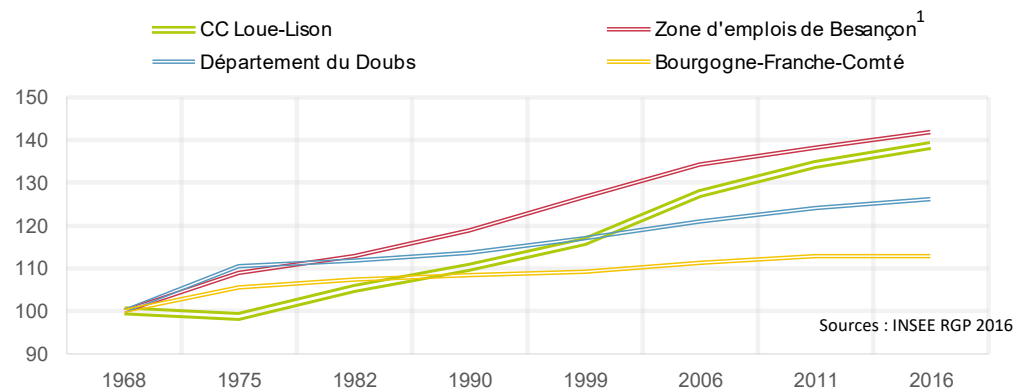
1.1.1 Une croissance démographique soutenue

Le territoire de la Communauté de communes Loue-Lison se situe le long de la vallée de le Loue et celle du Lison. Plus largement il est situé à proximité de l'axe Rhin-Rhône qui tient un rôle structurant à l'échelle régionale, nationale et même européenne. Le secteur Loue Lison constitue un espace en croissance et qui a tendance à se densifier et à gagner de la population.



Le territoire compte, en 2016, 25 268 habitants, et 25 338 en 2021 avec une population qui a augmenté depuis 1975 de manière régulière. Depuis 1999, le territoire a gagné 4 155 habitants.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2016 - BASE 100



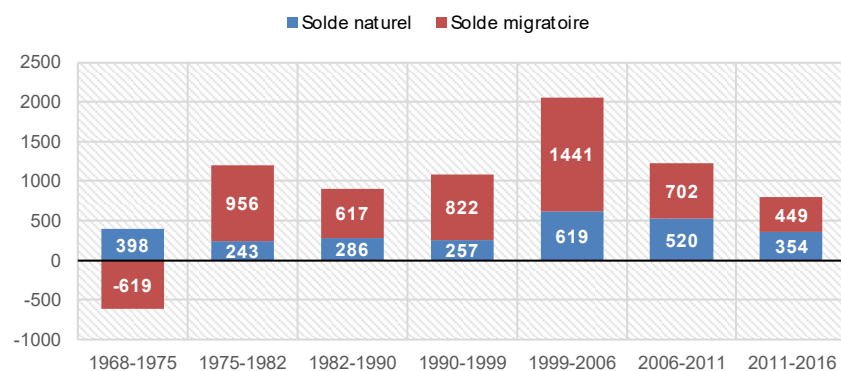
Le territoire s'organise en partie autour de la ville d'Ornans qui compte 4 413 habitants en 2017 et 4422 en 2021. Elle est le seul pôle urbain du territoire puisque les communes de Quingey ou d'Arc-et-Senans sont des bourgs de taille plus modeste avec des populations communales allant de 1 400 à 1600 habitants environ. Toutefois la ville de Quingey, joue un rôle également très important au regard de son poids économique et d'emplois (voir partie 2). La commune nouvelle de Tarcenay-Foucherans compte également un nombre d'habitants équivalent mais correspond davantage à la fusion de deux bourgs ruraux. D'autres villages importants comptant moins de 1 000 habitants sont répartis sur le territoire (Amancey, Vuillafans...) mais des fonctions économique ou d'équipements importantes). Enfin il existe des zones moins peuplées dans la moitié ouest du territoire.

Cette dynamique démographique positive est ancienne puisque que le territoire connaît une croissance de sa population depuis 1975. Cette

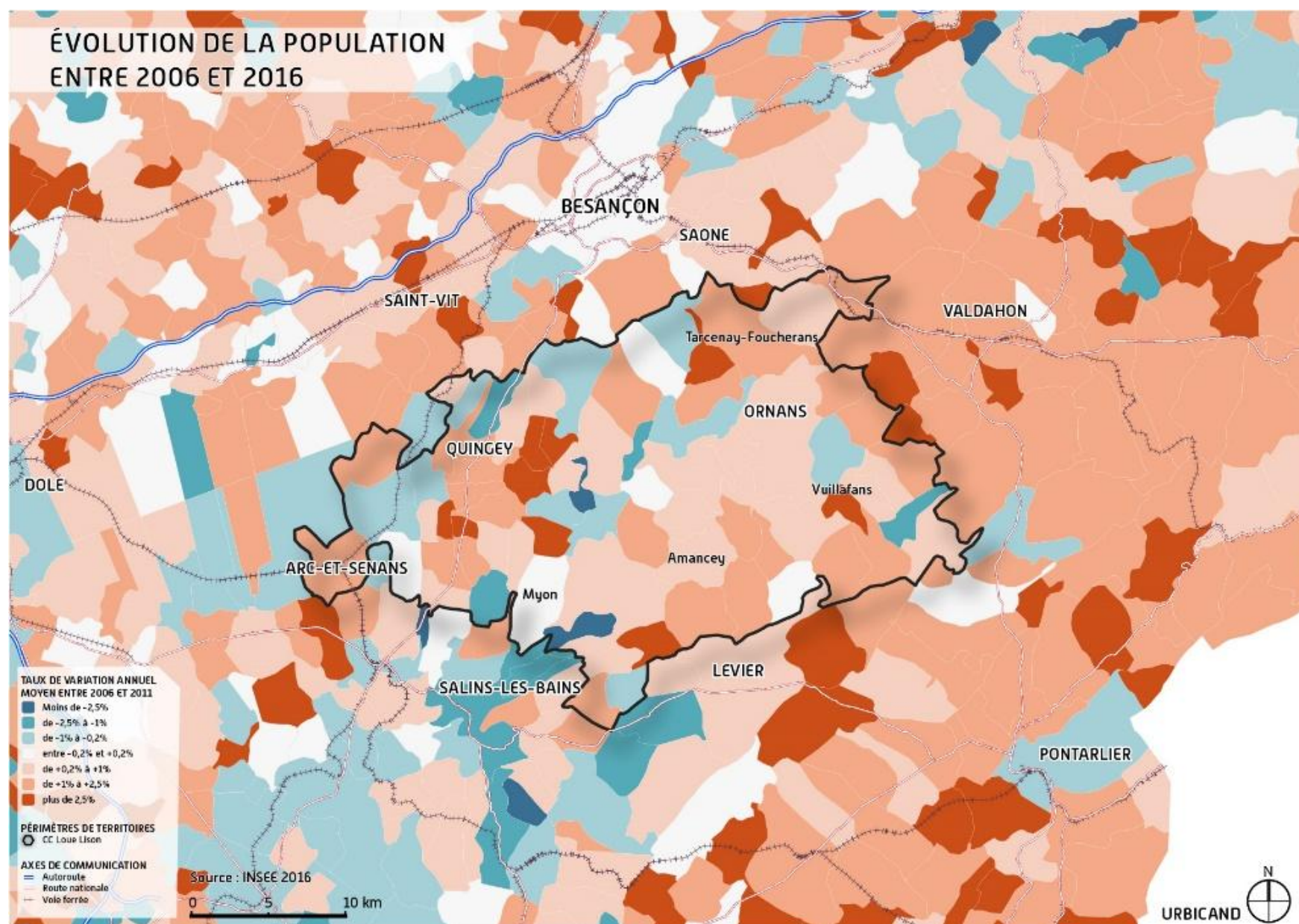
croissance continue est relativement régulière sur la fin du XXème siècle. Elle a atteint son pic dans les premières années de la décennie 2000 (+2 060 habitants entre 1999 et 2006). Depuis, le rythme de croissance s'est progressivement tassé pour atteindre un taux de croissance annuel d'environ +1,2% par an dans les années 2000 (de 1999 à 2011), +0,6% par an sur la période 2011-2016 et seulement de +0,1%/an sur la période plus récente disponible au niveau de l'INSEE (2015-2021) ».

Durant ces décennies (1975-2006), c'est d'abord le solde migratoire qui a porté cette croissance démographique. Cependant, depuis 2006, le bilan du solde migratoire s'est réduit de près de 1 000 unités (passant de 1 441 nouveaux arrivants entre 1999 et 2006 à 449 entre 2011 et 2016 puis 177 entre 2015 et 2021). Si le solde naturel est longtemps resté modeste, il a augmenté entre 1999 et 2006 pour atteindre un bilan de +619 personnes, pour se réduire progressivement depuis.

Soldes naturels et migratoires de la population



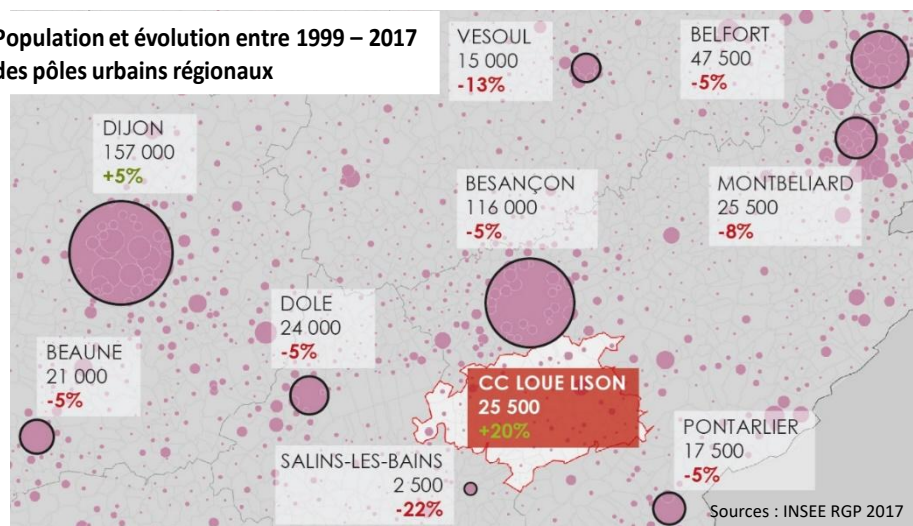
Sources : INSEE RGP 2016



1.1.2 Des dynamiques démographiques positives mais géographiquement hétérogènes

Entre 1999 et 2021, la population de la CC Loue Lison a augmenté de 20%. Cette croissance est d'autant plus importante qu'elle se conjugue avec des difficultés des centralités urbaines voisines (comme Besançon, Dole ou Pontarlier) qui ont vu leur population baisser de 5% durant cette même période.

**Population et évolution entre 1999 – 2017
des pôles urbains régionaux**

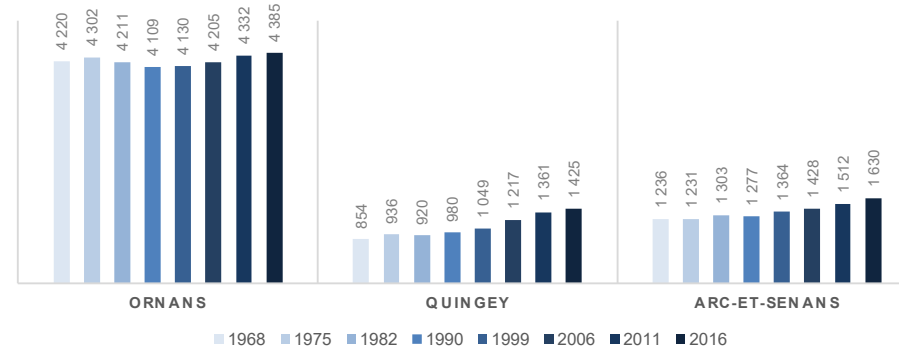


Ce rythme de croissance démographique très positif cache néanmoins des dynamiques internes plus contrastées. Globalement les espaces dits « périurbains », situés sur le plateau nord et à l'ouest dans le faisceau de Quingey, ont connu une croissance plus importante que le reste du territoire (de l'ordre de +25 à +30% d'augmentation entre 1999 et 2021). Les secteurs plus ruraux et surtout plus isolés dans les fonds de vallées (Haute vallée de la Loue et vallée du Lison) sont sur des rythmes de

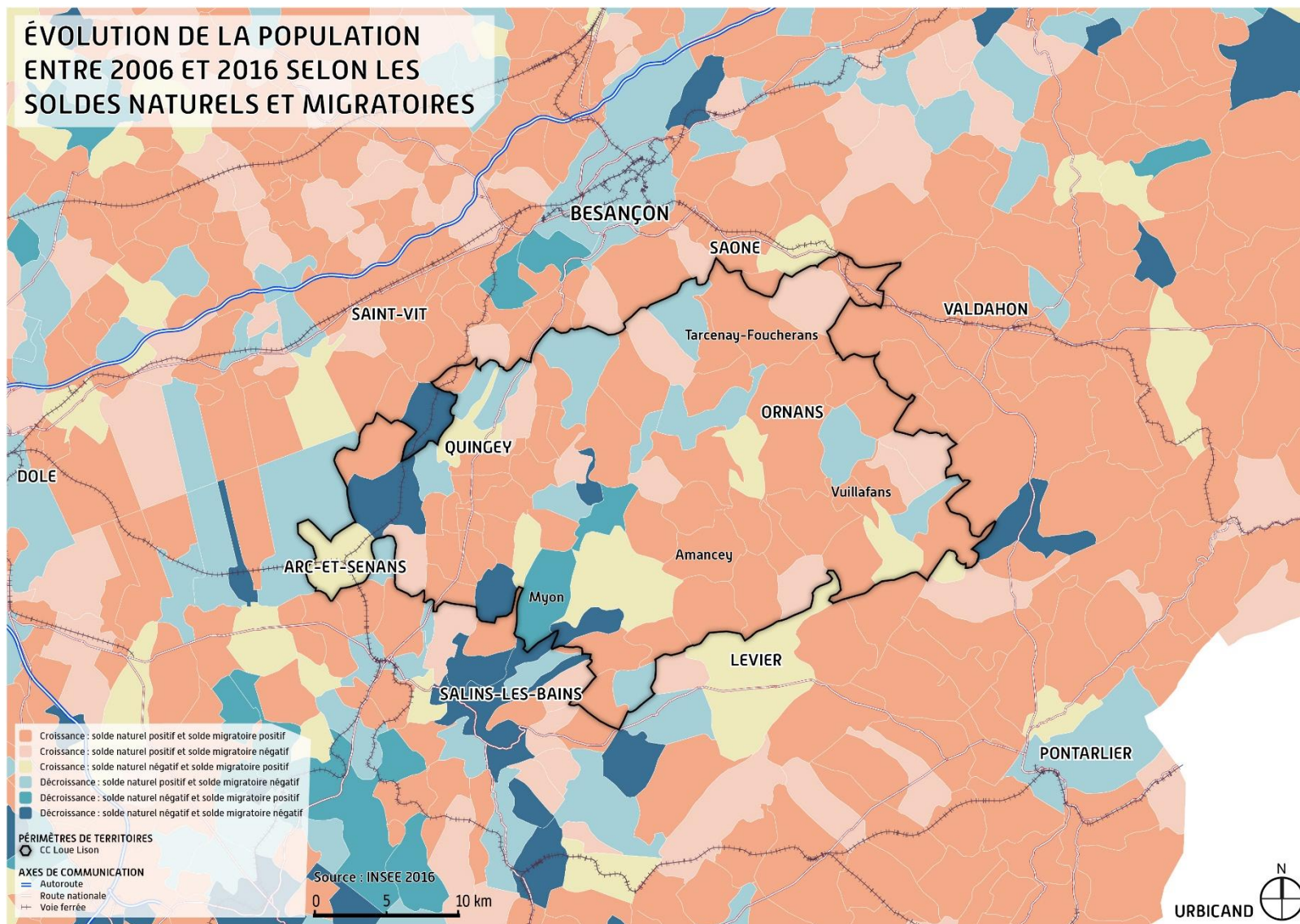
croissance plus modestes (entre +6 et +12%). Il faut néanmoins noter que ces secteurs moins peuplés et plus isolés, sont malgré tout en croissance démographique.

La ville centre d'Ornans, principal pôle urbain du territoire, a vu sa population stagner sur le temps long (depuis 1968). Après une phase de diminution, la population de la commune est à nouveau en croissance depuis les années 2000. Cependant cette croissance s'effectue à un rythme très en dessous du rythme du reste de la communauté de communes.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES POLARITÉS



On remarque sur la carte ci-contre que les principales polarités du territoire sont toutes en croissance démographique. Pour autant, elles connaissent pour certaines des dynamiques différentes puisque la croissance des villes d'Ornans, Quingey et Arc-et-Senans est portée par l'arrivée de nouvelles populations alors que leur solde naturel est lui négatif, laissant présager un vieillissement de la population. En revanche, beaucoup de communes des plateaux (Tarcenay-Foucherans, Amancey) connaissent des dynamiques positives fortes autant grâce au solde naturel qu'au solde migratoire.



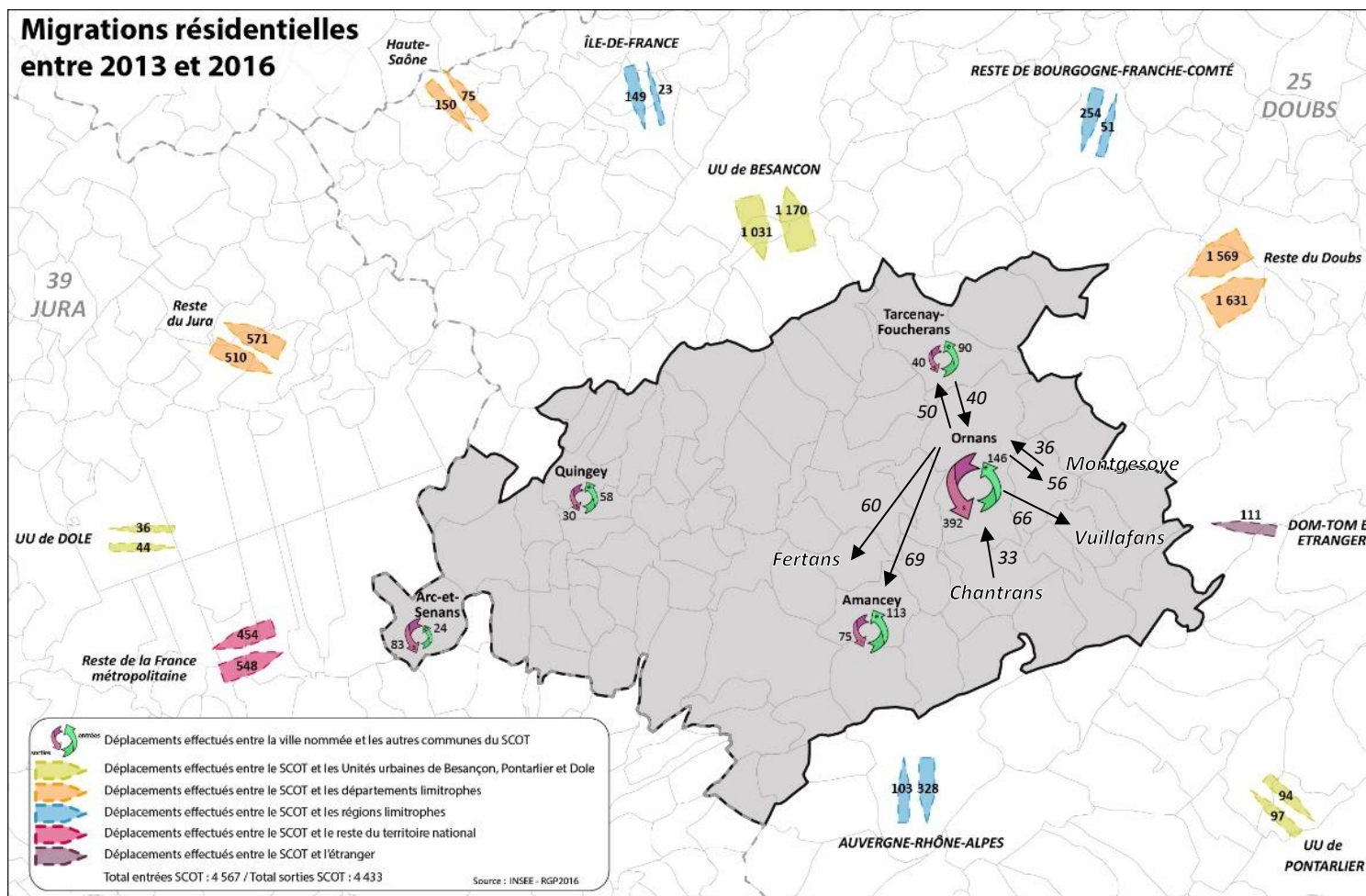
Evolution démographique depuis 1968 et mouvements démographiques détaillés depuis 1999

Sources : INSEE RGP 2016	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Quingey	854	936	920	980	1 049	1 217	1 361	1 425
Arc-et-Senans	1236	1231	1303	1277	1364	1428	1512	1630
Amancey	461	451	505	535	616	627	661	679
Ormans	4 220	4 302	4 211	4 109	4 130	4 205	4 332	4 385
Autres communes rurales	11 452	11 082	12 262	13 203	14 024	15 766	16 599	17 149
CC Loue Lison	18 223	18 002	19 201	20 104	21 183	23 243	24 465	25 268
Zone d'emplois de Besançon	218 377	237 877	246 183	259 515	276 621	293 156	301 563	309 449
Département du Doubs	426 458	471 082	477 163	484 770	499 062	516 157	529 103	538 549
Région Bourgogne-Franche-Comté	2 495 379	2 631 260	2 680 103	2 706 929	2 727 126	2 779 461	2 816 174	2 818 338

	1999-2006			2006-2016		
	Global	Mouvements Migratoires	Mouvements Naturels	Global	Mouvements Migratoires	Mouvements Naturels
Quingey	2,1%	3,6%	-1,1%	1,6%	2,6%	-0,7%
Arc-et-Senans	0,7%	0,6%	0,0%	1,3%	1,4%	0,0%
Amancey	0,3%	-0,5%	0,0%	0,8%	0,7%	0,6%
Ormans	0,3%	0,2%	0,1%	0,4%	0,4%	0,0%
Autres communes rurales	1,7%	1,0%	0,6%	0,8%	0,3%	0,6%
CC Loue Lison	1,3%	0,9%	0,4%	0,8%	0,5%	0,4%
Zone d'emplois de Besançon	0,8%	0,2%	0,5%	0,5%	0,0%	0,5%
Département du Doubs	0,5%	0,0%	0,5%	0,4%	-0,1%	0,5%
Région Bourgogne-Franche-Comté	0,3%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%

Sur la période 2013-2016, le territoire a vu s'effectuer 9 000 flux résidentiels puisqu'il a accueilli 4 567 nouveaux habitants, quand 4 433 résidents partaient du territoire. L'analyse des flux entrants met en évidence les échanges importants avec l'unité urbaine de Besançon même si malgré l'apparent desserrement de l'agglomération bisontine, ces échanges sont équilibrés (il y a même plus de départs en direction de Besançon que d'arrivées). Les échanges internes sont également importants puisqu'ils représentent 1 618 mouvements supplémentaires.

Près d'1/4 des nouveaux arrivants (23%) proviennent de l'unité urbaine de Besançon, tandis que plus d'1/3 proviennent du reste des communes du département du Doubs (37%). Dans le sens des départs, l'équilibre est grossièrement équivalent puisque 26% des habitants quittant le



territoire Loue Lison se dirigent vers l'unité urbaine de Besançon et 37% vont vivre sur une autre commune du département.

D'une manière générale, l'équilibre entre arrivées et départs est respecté quelle que soit l'arrivée ou la destination. En revanche, l'équilibre migratoire de la commune d'Ornans est nettement déficitaire (392

départs contre seulement 146 arrivées : bilan migratoire de -246 habitants). Ceci vient confirmer sa fragilité démographique plus importante observée dans la partie précédente. En effet, à Ornans, ce solde migratoire déficitaire se fait au profit des communes rurales à proximité à Ornans (Montgesoye, Vuillafans, Fertans...) ou vers des bourgs équipés du territoire (Amancey, Tarcenay-Foucherans). Par ailleurs, par rapport à leur population, les communes qui ont accueilli le plus grand nombre d'habitants sont plutôt des communes rurales comme Malans (qui entre 2013 et 2016 a enregistré 80 arrivées pour une population de 180 habitants soit un « renouvellement de la population » de 45% de la population) ou Rurey (141 arrivées pour 336 habitants soit 42% de la population).

1.2 Une évolution de la structure de la population

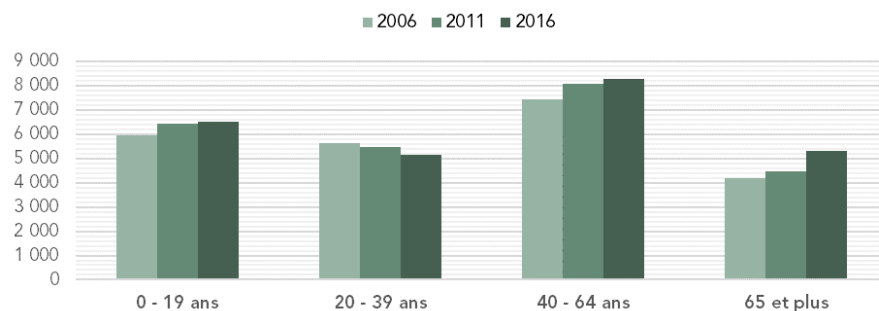
1.2.1 Une population vieillissante mais conservant un caractère familial

Comme sur le reste du territoire français, la population de la CC Loue Lison connaît un phénomène de vieillissement.

Si la population jeune reste stable (stagnation de la population de moins de 40 ans entre 2006 et 2016,), confirmant l'attractivité du territoire pour les familles, le vieillissement de la population est marqué par l'augmentation des tranches d'âges les plus âgées (+1 500 personnes de plus de 60 ans en 10 ans, + 130 personnes entre 2016 et 2021.

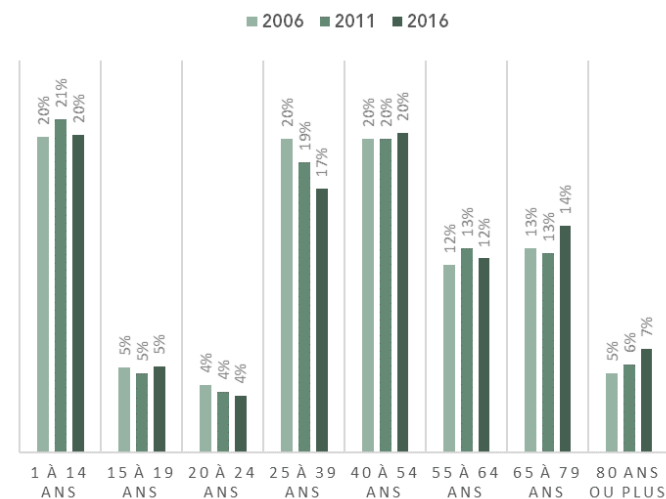
Si ce phénomène s'exprime à l'échelle de la communauté de communes, il s'exprime de manière encore plus marquée à Ornans qui a vu la part des habitants âgés de plus de 60 ans bondir de +21% entre 2006 et 2016, + 5% entre 2015 et 2021. Cela peut s'expliquer par le rôle de cette ville-centre dans l'accueil des populations vieillissantes, en recherche de proximité des services. A noter enfin le départ des jeunes qui se rapprochent des pôles d'emplois majeurs et des universités.

Evolution de la répartition de la population par tranche d'âge



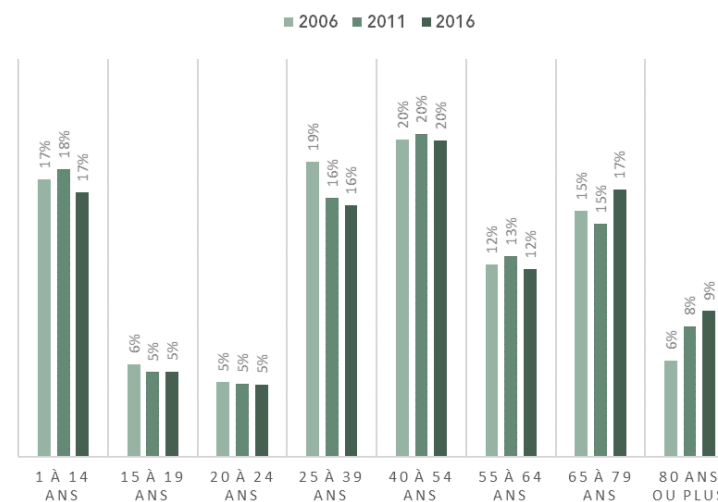
Sources : INSEE RGP 2016

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CC LOUE LISON



Sources : INSEE RGP 2016

EVOLUTION DE LA POPULATION D'ORNANS



Sources : INSEE RGP 2016

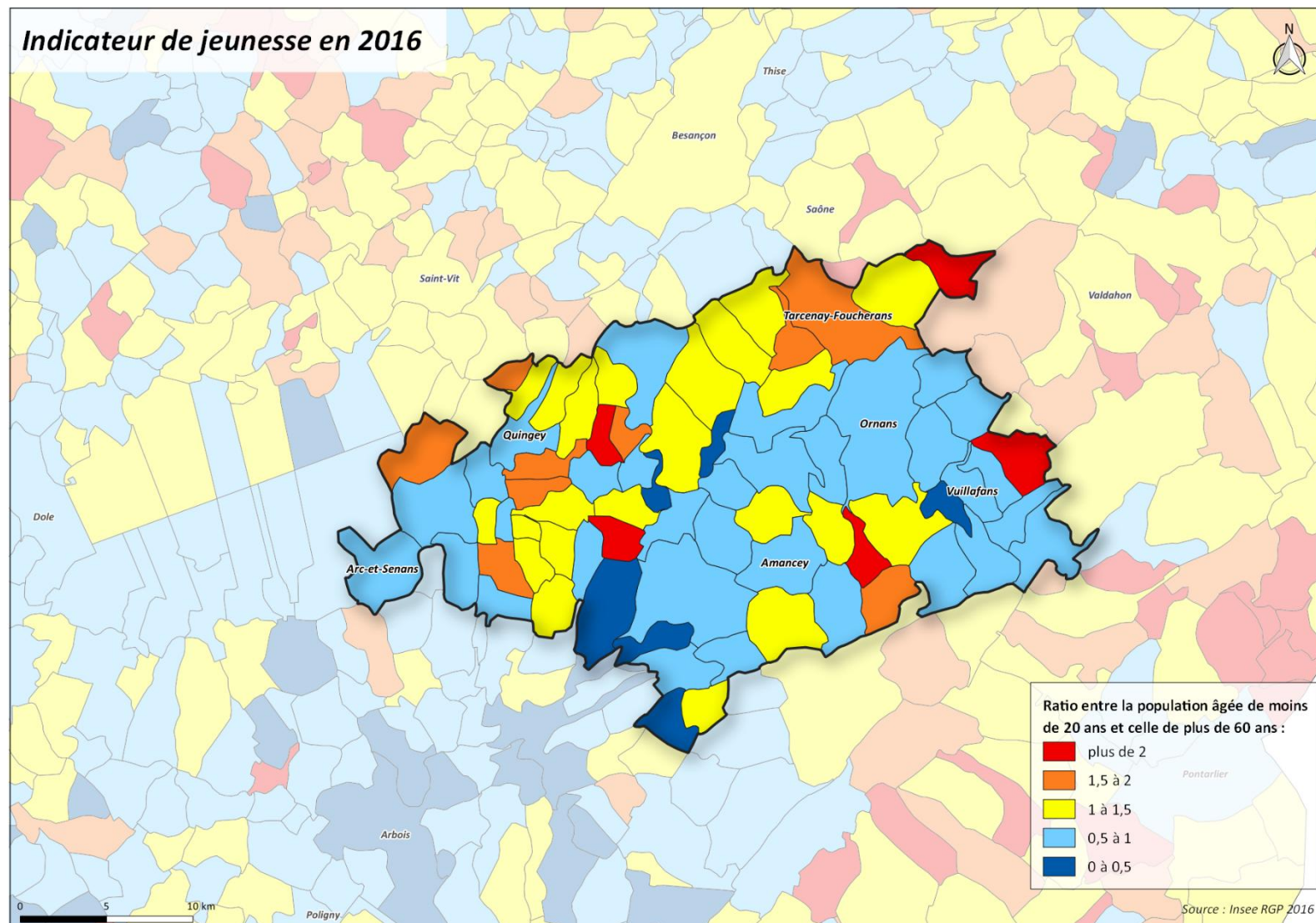
Si le vieillissement est une réalité générale à l'échelle du territoire Loue Lison, les communes présentent un vieillissement plus ou moins avancé selon les secteurs du territoire intercommunal.

Ce sont les espaces ruraux au sud et à l'est (Plateau d'Amancey et Haute vallée de la Loue) qui présentent des parts de personnes âgées (60 ans et +) les plus importantes.

A l'inverse, les communes situées dans l'air d'influence de l'agglomération bisontine semblent attirer les ménages plus jeunes avec enfants, à l'image du secteur du plateau de Tarcenay où l'équilibre population jeune/population âgée est inversé en faveur des populations jeunes. C'est également le cas pour les communes situées dans le faisceau de Quingey. Ce secteur bénéficie de sa position stratégique à la fois par sa proximité avec l'agglomération bisontine et la traversée du secteur par la RN83.

Ce vieillissement observé de la population va avoir des conséquences sur un spectre large de maillons du cadre de vie (habitat/logement, services, vie sociale). Il s'agit de réels enjeux pour le développement du territoire.





L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus : Plus le ratio est élevé plus la population a tendance à être jeune.

Sources et réalisation :
Urbicand

1.2.2 Une diminution de la taille des ménages

La CC Loue Lison connaît également un phénomène généralisé qui touche la plupart des territoires : la diminution de la taille des ménages.

Ce phénomène est en partie lié (mais pas seulement) au vieillissement de la population. En effet, si l'allongement de la durée de vie et le veuvage peuvent expliquer en partie cette réduction, la décohabitation des ménages par le divorce ou la présence de familles moins nombreuses ou monoparentales l'expliquent également.

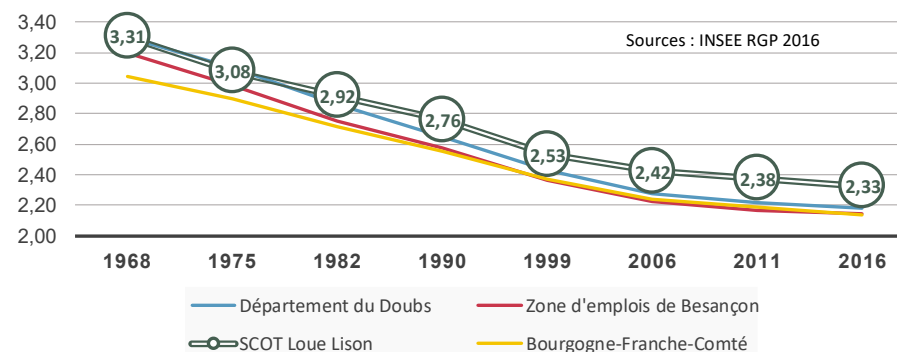
Ainsi, la taille moyenne des ménages au sein de la CC Loue Lison est passée de 3,3 en 1968 à 2,3 en 2016 et 2,2 en 2021.

On notera que ce phénomène s'observe sur l'ensemble des communes du territoire, qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales.

Comme le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages génère :

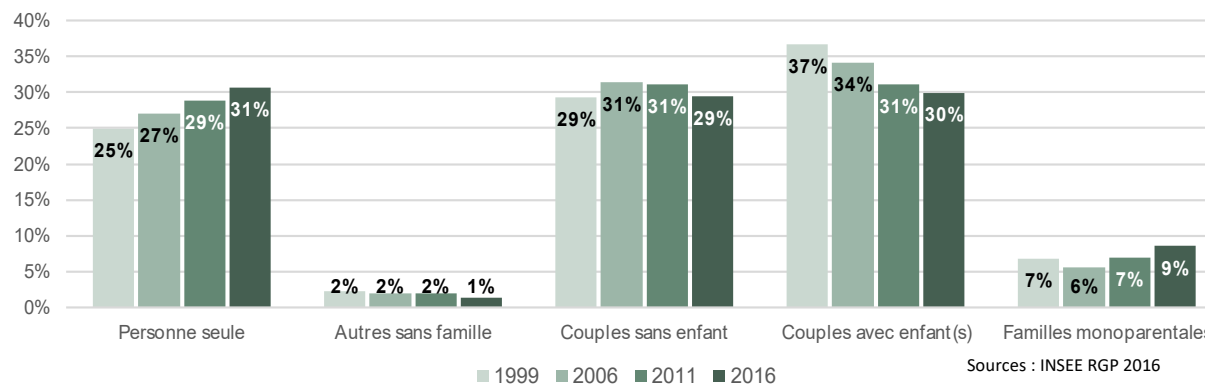
- Des besoins en petits logements dans un parc bâti existant souvent inadapté
- Des besoins de développement de services liés à la petite enfance et au périscolaire mais également liés à la santé, aux aides à domicile des personnes âgées par exemple...

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2016

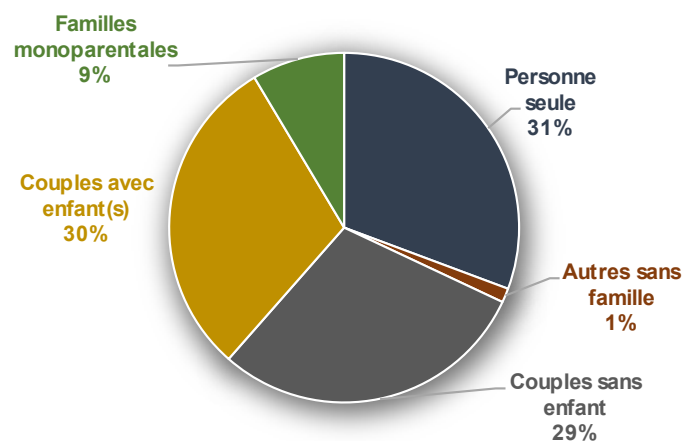


Sur la CC Loue Lison, Ornans joue un rôle important dans l'accueil des petits ménages, qui tendent à rechercher une proximité avec les services, et qui trouvent ici des logements plus adaptés (petits logements, logements adaptés aux personnes âgées). Même si elles sont moins évidentes, des tendances similaires peuvent être observées à Quingey ou Amancey.

Evolution de la typologie des ménages



TPOLOGIE DES MÉNAGES (CC LOUE LISON)



Sources : INSEE RGP 2016

TPOLOGIE DES MÉNAGES (ORNANS)

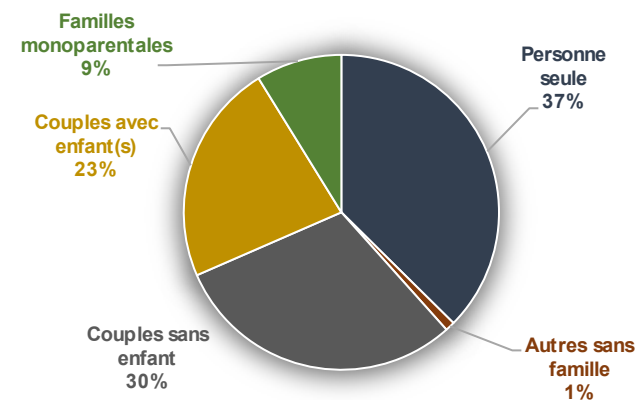


Tableau d'évolution des ménages entre 1999 et 2016

Sources : INSEE RGP 2016

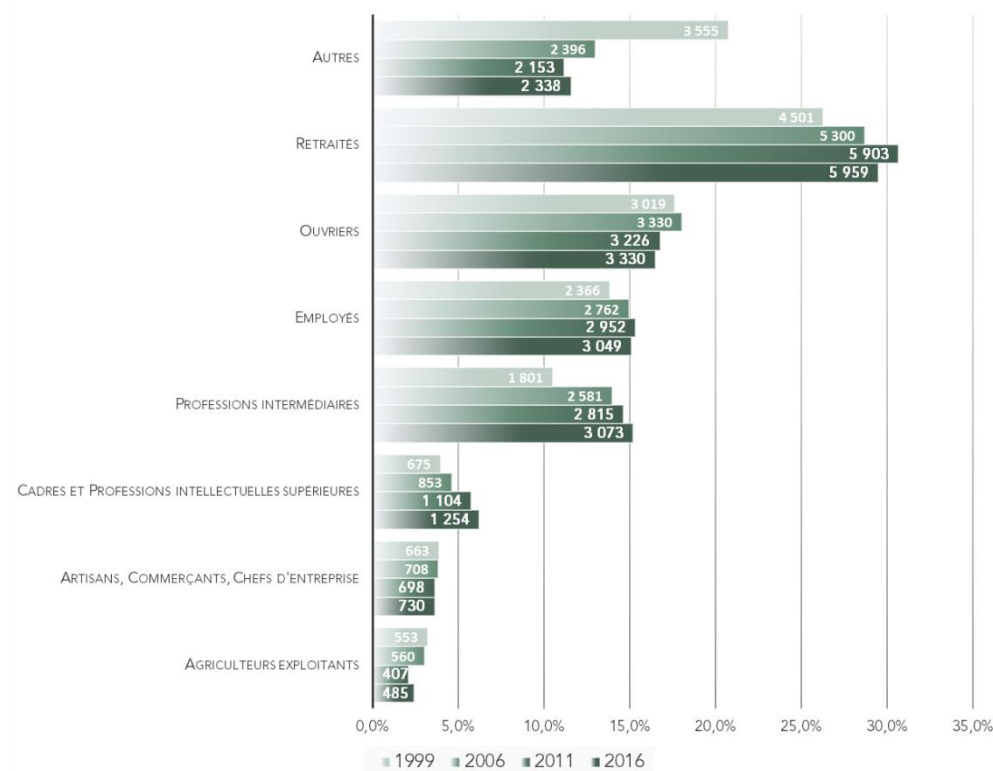
	Nombre de ménages			Population des ménages			Tailles des ménages		
	1999	2011	2016	1999	2011	2016	1999	2011	2016
Quingey	372	500	520	887	1 140	1 184	2,38	2,28	2,28
Arc-et-Senans	544	647	710	1 358	1 506	1 627	2,50	2,33	2,29
Amancey	240	298	321	612	661	679	2,55	2,22	2,11
Ornans	1 680	1 958	2 031	4 036	4 252	4 299	2,40	2,17	2,12
Autres communes rurales	5 398	6 730	7 136	13 975	16 550	17 110	2,59	2,46	2,40
CC Loue Lison	8 234	10 132	10 718	20 868	24 110	24 899	2,53	2,38	2,32
Zone d'emplois de Besançon	114 211	135 017	140 392	269 645	292 924	300 725	2,36	2,17	2,14
Département du Doubs	201 507	233 204	241 711	489 408	517 500	526 709	2,43	2,22	2,18
Région Bourgogne-Franche-Comté	1 123 162	1 255 381	1 284 952	2 662 976	2 743 479	2 745 169	2,37	2,19	2,14

1.2.3 Une tertiarisation des profils socio-professionnels de la population

L'évolution des catégories socio-professionnelles de la CC Loue Lison est en accord avec les évolutions globales de la population :

- Le vieillissement de la population constaté précédemment se confirme par l'augmentation du poids de la catégorie des retraités dans la population totale qui passe de 29,5% en 2011 à 30,7% en 2016 et 30,9% en 2021. Cette croissance de la population retraitée devrait continuer dans les prochaines années.
- La part des ouvriers et des employés n'a que très légèrement diminué (l'effet des restructurations industrielles semble avoir eu lieu avant la période de recensement utilisée (2011-2021) sur ce territoire historiquement industriel). Cependant, pendant cette même période, la part des professions intermédiaires et des cadres a augmenté sur le territoire, ce qui souligne une tertiarisation de l'économie par le renforcement des activités de services employant généralement des populations plus qualifiées.
- Le tissu artisanal et de proximité se maintient puisque la part des artisans et des commerçants est restée stable.
- On constate en revanche une légère hausse du nombre d'agriculteurs exploitants sur le territoire. Ce phénomène va à l'encontre des tendances structurelles de l'emploi en France et plus largement du secteur agricole qui est marqué par une baisse de l'emploi agricole (effet de restructuration...). Ici, la filière agricole bénéficie de l'AOC Comté et de sa renommée, gage de qualité et de maintien d'une dynamique forte de la filière.

Evolution de la répartition de la population par CSP



Sources : INSEE RGP 2016

Evolution des CSP entre 1999 et 2016

Sources : INSEE RGP 2016

	Agriculteurs exploitants		Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise		Cadres et Professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres		Total 15 ans ou plus	
	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016
Quingey	8	0	52	45	16	60	64	190	188	190	120	125	240	395	200	155	888	1 160
Arc-et-Senans	8	40	56	45	40	86	88	101	152	217	180	232	348	463	236	146	1 108	1 330
Amancey	12	15	20	10	20	10	60	79	52	94	84	119	128	193	128	20	504	539
Ornans	12	20	112	154	152	179	380	457	408	522	696	661	952	1 233	652	397	3 364	3 622
Autres communes rurales	513	410	423	476	447	920	1 209	2 246	1 566	2 027	1 939	2 194	2 833	3 675	2 339	1 620	11 269	13 568
CC Loue Lison	553	485	663	730	675	1 254	1 801	3 073	2 366	3 049	3 019	3 330	4 501	5 959	3 555	2 338	17 133	20 218
Département du Doubs	5 685	3 972	12 361	13 176	21 077	32 393	48 558	62 667	59 911	65 376	74 937	73 645	85 134	117 652	95 183	69 257	402 846	438 137
Région Bourgogne-Franche-Comté	41 320	29 312	76 263	77 698	101 476	145 648	243 505	305 878	340 957	359 571	391 004	352 841	552 384	725 070	479 680	334 823	2 226 589	2 330 840

	Agriculteurs exploitants		Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise		Cadres et Professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres		Total 15 ans ou plus	
	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016
Quingey	1%	0%	6%	4%	2%	5%	7%	16%	21%	16%	14%	11%	27%	34%	23%	13%	888	1 160
Arc-et-Senans	1%	3%	5%	3%	4%	6%	8%	8%	14%	16%	16%	17%	31%	35%	21%	11%	1 108	1 330
Amancey	2%	3%	4%	2%	4%	2%	12%	15%	10%	17%	17%	22%	25%	36%	25%	4%	504	539
Ornans	0%	1%	3%	4%	5%	5%	11%	13%	12%	14%	21%	18%	28%	34%	19%	11%	3 364	3 622
Autres communes rurales	5%	4%	4%	4%	4%	8%	11%	20%	14%	18%	17%	19%	25%	33%	21%	14%	11 269	13 568
CC Loue Lison	3,2%	2,4%	3,9%	3,6%	3,9%	6,2%	10,5%	15,2%	13,8%	15,1%	17,6%	16,5%	26,3%	29,5%	20,7%	11,6%	17 133	20 218
Département du Doubs	1%	1%	3%	3%	5%	7%	12%	14%	15%	15%	19%	17%	21%	27%	24%	16%	402 846	438 137
Région Bourgogne-Franche-Comté	2%	1%	3%	3%	5%	6%	11%	13%	15%	15%	18%	15%	25%	31%	22%	14%	2 226 589	2 330 840

Les tableaux précédents montrent principalement que sur un temps long (entre 1999 et 2016), les activités traditionnelles et historiques du territoire (agriculture et industrie) voient leurs effectifs et leur part dans la population se réduire tandis que les catégories professionnelles intermédiaires et supérieures quant à elles, augmentent (en effectif et en part). Par ailleurs, le nombre et la part des retraités dans la population augmentent également assez significativement. Toutes ces observations viennent confirmer la tendance à une « tertiarisation » des profils des ménages (employés, cadres dans le secteur tertiaire) et un vieillissement de la population. Ces tendances se poursuivent en 2021

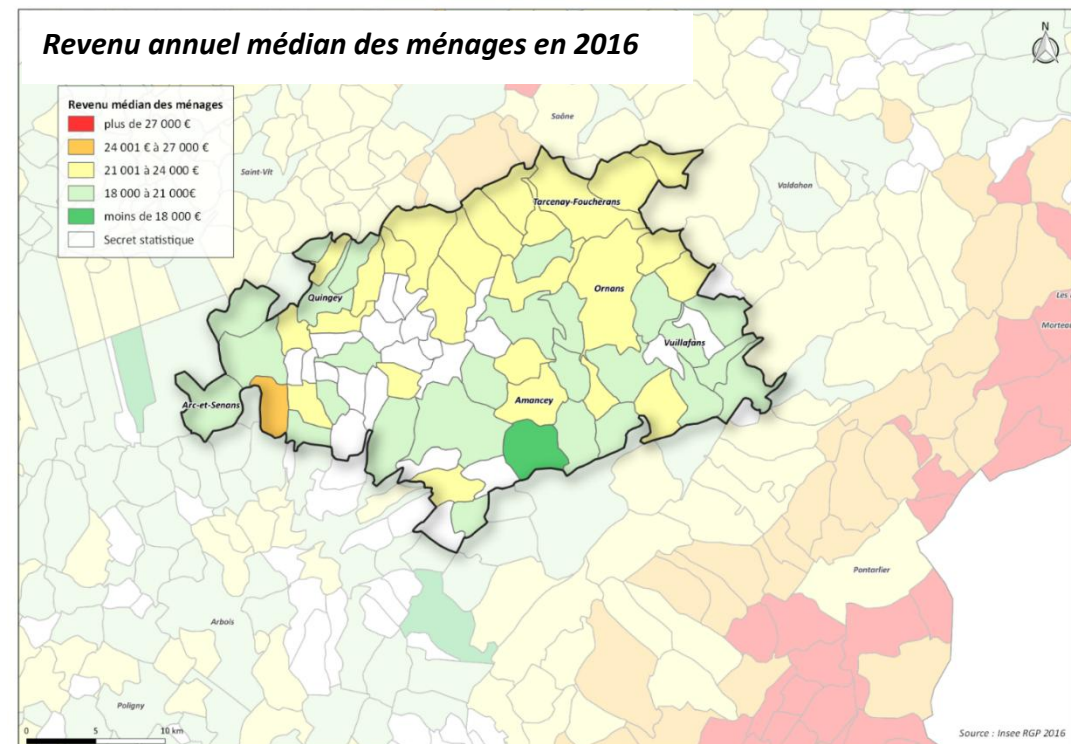
1.2.4 Une homogénéité des revenus malgré des légères disparités géographiques

Les revenus médians déclarés par unité de consommation de la CC Loue Lison sont d'environ 21 000 €/an/UC en 2016 (23 040€ en 2020) et se situent au-dessus de la médiane régionale [soit 20 340€/UC en 2016 en Bourgogne-Franche-Comté, (22110 € en 2020)] mais au-dessous de la médiane départementale [21 325 €/UC en 2016 pour le Doubs (23 260 € en 2020)] en gardant à l'esprit que les zones frontalières de Pontarlier et de Morteau sont significativement plus riches et ont tendance à tirer la médiane départementale vers le haut.

La répartition des revenus par unité de consommation se fait de manière relativement homogène : les écarts d'une commune à l'autre sont majoritairement de l'ordre de quelques centaines d'euros par unité de consommation.

Néanmoins sur le territoire, des secteurs se détachent et des disparités peuvent être mises en évidence. En effet, le plateau de Tarcenay-Fouché et le plateau de la Barèche aux tendances périurbaines et liées au développement de l'agglomération de Besançon, accueillent en moyenne des populations aux revenus plus élevés. A l'inverse certains secteurs ruraux du sud et de l'ouest semblent abriter des populations plus modestes, ceci augmentant d'autant plus les enjeux de précarité énergétique de ces ménages ruraux à cause de leur éloignement aux services et équipements ainsi qu'à leur plus faible capacité de financement pour entamer des projets de rénovation énergétiques.

Le rapport interdécile² du revenu disponible, qui illustre le différentiel entre les populations les plus riches et les plus pauvres, ne dépasse pas 2,6 à l'échelle de la communauté de communes alors que les indices des territoires de référence d'échelle supérieure sont bien plus élevés (3,3 pour le Département du Doubs, 3,1 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté et 3,0 pour la France métropolitaine).



² Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport interdécile mesure combien de «fois» les 10% les plus riches reçoivent ce dont les 10% les pauvres disposent.

1.3 Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années

Le modèle Omphale de l'INSEE permet de réaliser des projections à long terme sur le plan démographique, et d'estimer les évolutions que pourront connaître les territoires à long terme.

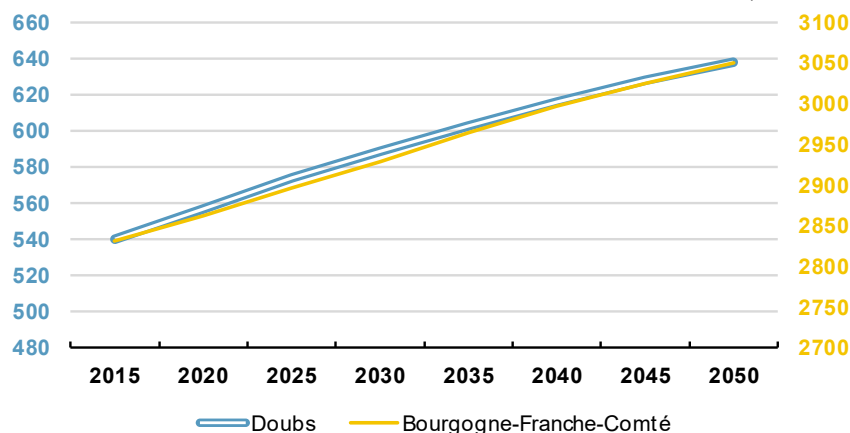
Les projections estimées pour le département du Doubs sont positives, avec une croissance continue. La population à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté poursuivrait également sa croissance modérée avec un gain probable d'environ 210 000 habitants à l'horizon 2050, ce qui équivaut à une croissance annuelle moyenne d'un peu plus de 0,2%/an.

L'INSEE envisage dans son modèle une dynamique positive mais qui se ralentit au fil des années pour le Doubs, passant d'un taux de croissance annuel de +0,6% en 2020 à +0,3% en 2050 et correspondant une augmentation de 91 000 habitants dans les 30 prochaines années.

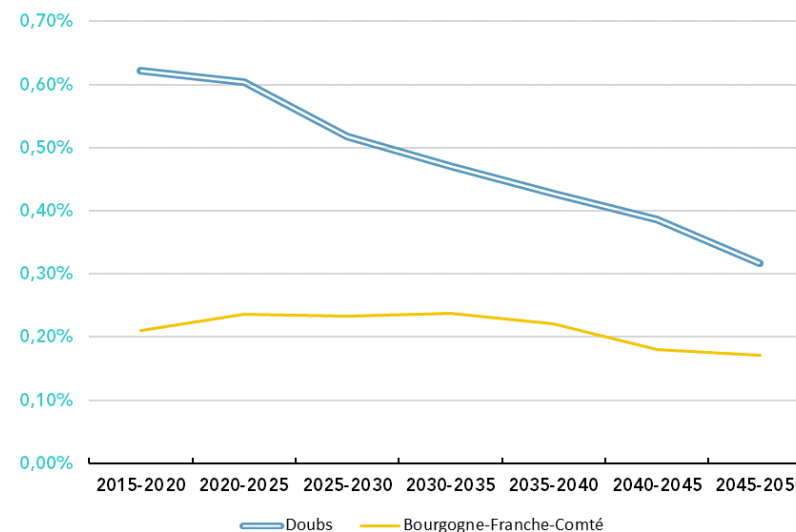
Cependant, à l'échelle de la CC Loue Lison, la situation devrait être également favorable, car le secteur du département accueille aujourd'hui un dynamisme plus soutenu que le reste du territoire départemental.

Projection de l'évolution de la population (en milliers d'habitants)

Sources : Insee, Omphale 2017.



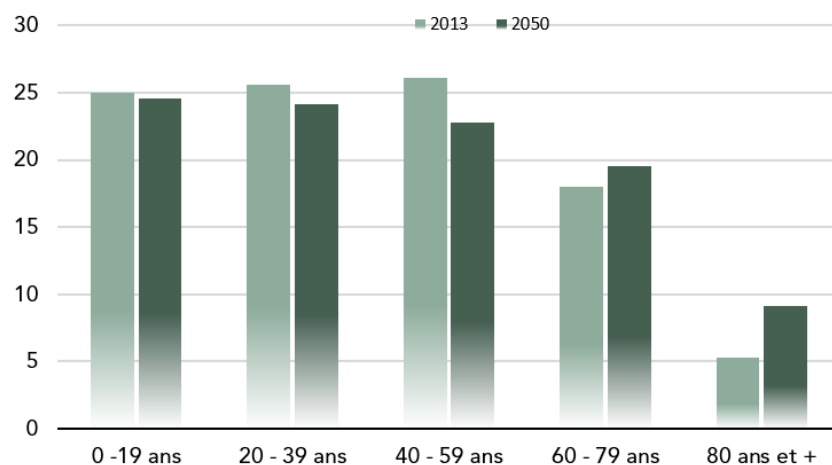
Projection d'évolution démographique (Taux de variation annuel)



Sources : Insee, Omphale 2017.

Les évolutions démographiques observables ces 15 dernières années devraient également perdurer : le modèle Omphale prévoit une baisse du nombre d'habitants de moins de 60 ans tandis que la part des plus de 60 ans devrait continuer de croître. Le phénomène est particulièrement important pour les personnes très âgées, puisque la part des plus de 80 ans devrait presque doubler d'ici 2050. L'âge moyen passerait, au niveau départemental, de 39,5 ans actuellement (41,8 en Bourgogne-Franche-Comté) à 42 ans (44,7 en Bourgogne-Franche-Comté) en 2050.

Projection de la distribution des âges Doubs



Sources : Insee, Omphale 2017.

En zoomant sur les dynamiques locales (cf. tableau ci-contre), on peut noter que la CC Loue Lison et ses territoires voisins bénéficient dans leur large majorité de dynamiques démographiques positives. Seule la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura a perdu des habitants sur ces dix dernières années. Le reste des territoires voisins ont vu leur population augmenter sur cette même période.

En termes de projection, seuls quelques territoires ont fait cet exercice par le biais de leur document d'urbanisme (SCoT ou PLUi). C'est notamment le cas du territoire du SCoT du Grand Besançon qui s'est fixé un objectif de +900 habitants/an d'ici 2045. Cependant, il est à noter que ce document est en cours de révision. Le PLUi valant SCoT de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs table également sur une croissance de sa population de l'ordre de +430 habitants/an d'ici 2030. Le PLUi de la Communauté de commune du Val d'Amour table quant à lui sur une augmentation de 800 à 900 habitants

d'ici 2030, quand les PLUi des CC « Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura » et « Jura Nord » tablent respectivement sur des croissances de +30 hab/an et +70 hab/an.

D'autres territoires sont en train de faire cet exercice de projection démographique par le biais de l'élaboration de leur document d'urbanisme, c'est par exemple le cas, sur le territoire du SCoT du Haut Doubs qui prévoit une croissance de +750 hab/an d'ici 2040.

	Dynamiques démographiques (2006-2016)	Dynamiques démographiques 2015-2021	Projections démographiques (documents d'urbanisme)
CC Loue Lison	+ 2 025 habitants	+ 213 habitants	A déterminer...
SCoT Besançon Cœur Franche-Comté	+ 7 000 habitants	+ 4678 habitants	+ 900 hab/an entre 2025 et 2045
SCoT du Haut Doubs	+ 6 300 habitants	+ 4189 habitants	+ 15 000 en 20 ans, soit +750 hab./an d'ici 2040
PLUi valant SCoT des Portes du Haut Doubs	+ 4 000 habitants	+ 1258 habitants	+ 429 hab/an d'ici 2030
PLUi valant SCoT de la CC du Val d'Amour	+ 400 habitants	- 135 habitants	+ 40 à 45 hab/an d'ici 2030
PLUi CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	- 400 habitants	- 660 habitants	+ 458 hab. d'ici 2035, soit +30 hab./an
PLUi CC Jura nord	+ 700 habitants	+ 278 habitants	+ 70 hab./an

Sources : INSEE et documents d'urbanisme locaux.

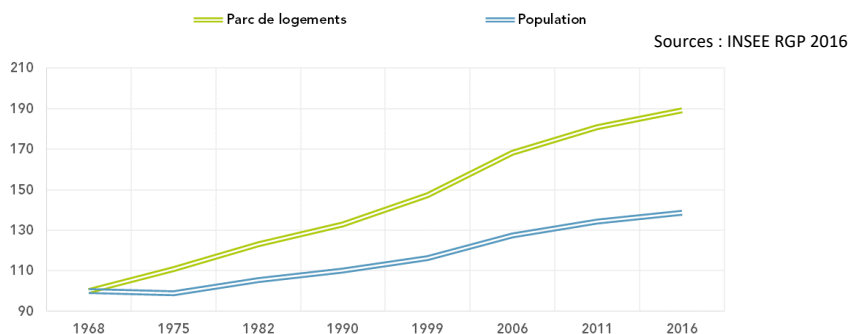
2. Dynamiques et perspectives résidentielles

2.1 Un parc de logements en recomposition

2.1.1 Une augmentation du parc de logements plus rapide que la dynamique démographique

Le nombre de logements sur la CC Loue Lison augmente de manière plus dynamique que la croissance de la population. Cette dynamique plus importante s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de petits ménages. Ainsi, le nombre de logements a augmenté de près de 19% entre 2011 et 2016. Sur la période 2015-2021 cette augmentation s'élève à 5%. alors que la croissance démographique a été nettement moins importante ces dernières années (+3,3% entre 2011 et 2016, et +0,7% entre 2015 et 2021).

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIELLE ENTRE 1968 ET 2016 - BASE 100



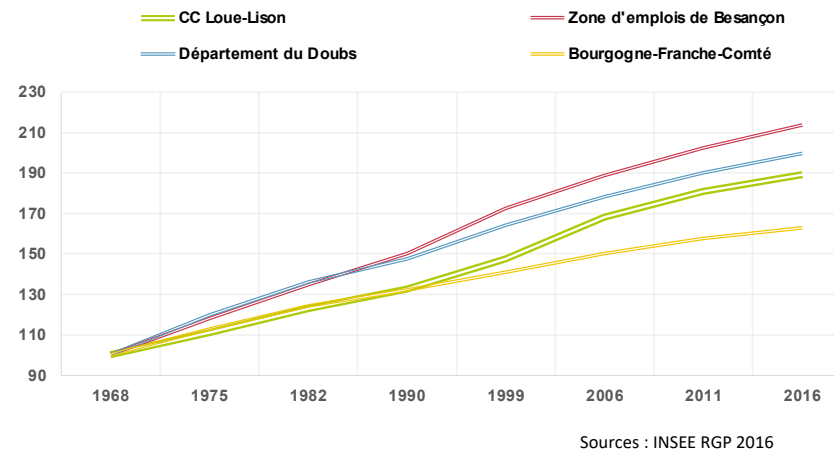
A une échelle plus fine, l'évolution du parc de logements cache quelques disparités géographiques. En effet, les communes des plateaux (Tarcenay-Foucherans au nord et Amancey au sud) ont connu les dynamiques les plus importantes tandis qu'un certain nombre de

communes du faisceau de Quingey ont vu leur parc de logements diminuer (cf tableau page 33).

Les territoires limitrophes ont connu une augmentation plus importante de leur parc de logements, en particulier, au niveau de la frontière suisse ou, de Valdahon et de l'agglomération bisontine

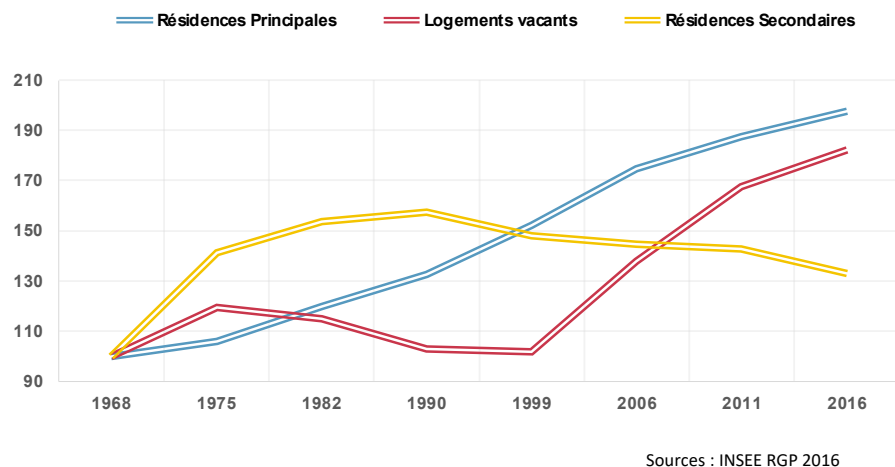
En revanche, Ornans et Quingey, ont connu respectivement une faible augmentation, voire une réduction, de leur parc de logements par rapport aux communes du reste territoire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2016 - BASE 100



2.1.2 Une augmentation non négligeable du parc de logements

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2016 - BASE 100 (CCLL)



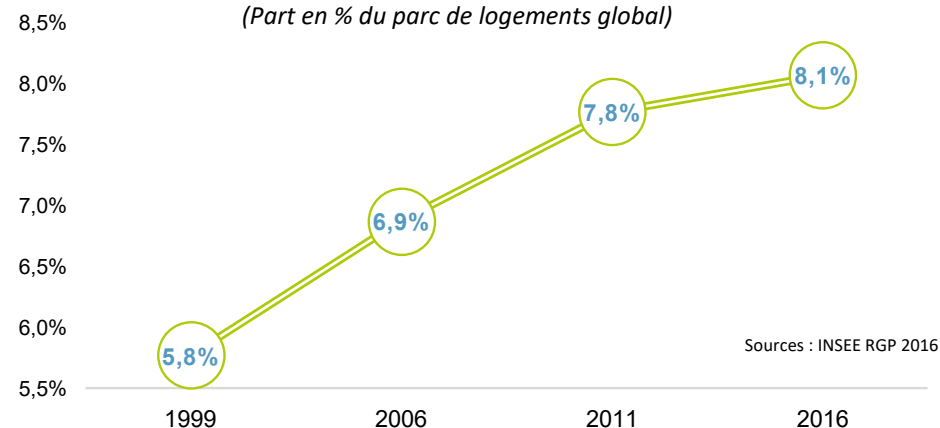
vacants

En 2016, la part de logements vacants sur la CC Loue Lison s'élève à 8,1%, (en 2021 elle s'élève à 7,7%) ce qui correspond à la moyenne nationale (8%) et qui est moins importante que la moyenne départementale (8,5%).

Ce taux de vacance des logements reste plutôt bon (on estime qu'un taux de vacance situé en 6 et 8% du parc, permet d'assurer un roulement équilibré entre l'offre et la demande), celui-ci est néanmoins en augmentation continue depuis 1999, passant de 5,8% du parc de logements en 1999 à 8,1% en 2016, une légère inflexion peut être observée avec un taux de 7,7% en 2021.

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS VACANTS (CCLL)

(Part en % du parc de logements global)



Cependant, la progression de la vacance s'est légèrement ralentie avec une augmentation de +1,8%/an entre 2011 et 2016 puis de 0,2% entre 2015 et 2021 (contre +3,9%/an entre 2006 et 2011 et +4,4% entre 1999 et 2006).

Une OPAH est en cours sur le territoire de la CC Loue Lison depuis septembre 2023. Cet OPAH s'axe sur 5 objectifs :

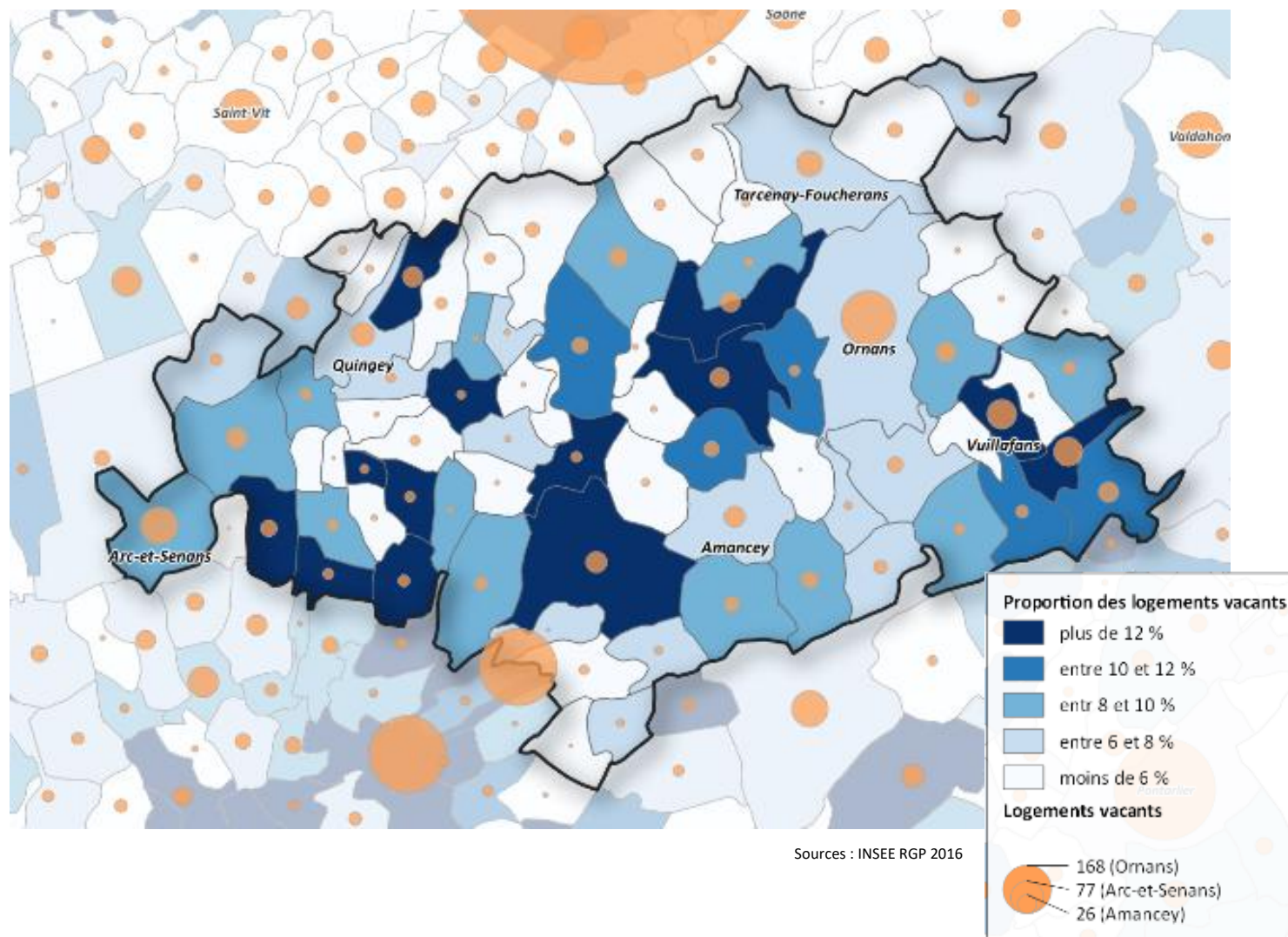
- Améliorer les performances énergétiques du parc privé ancien
- Adapter les logements au maintien à domicile
- Lutter contre l'habitat indigne
- Reconquérir le parc vacant et dégradé
- Renforcer l'attractivité en améliorant l'offre de logements

Le dispositif prévoit même une prime à la sortie de la vacance allant de 100 à 3000 €.

Une soixantaine de dossiers accordant des aides à la rénovation ont été accordés depuis 1 an.

L'importance de la vacance et les tendances d'évolution doivent être tempérées suivant les secteurs géographiques. En effet, plusieurs réalités différentes s'expriment à l'échelle du territoire Loue Lison :

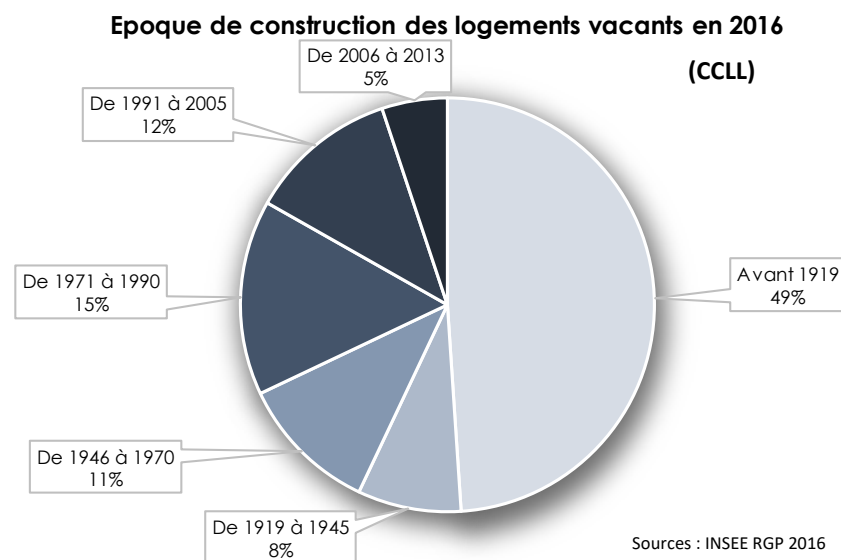
- Les bourgs principaux du territoire semblent maintenir un taux de vacance correct puisque qu'Ornans, Quingey et Amancey voient leur taux de vacance contenu entre 6 et 8%. Seule la commune d'Arc-et-Senans présente un taux de vacance plus élevé (9,3%).
- Les communes présentant des taux de vacance plus modestes (taux de vacance inférieure à 6%) sont principalement des communes de la couronne périurbaine de Besançon situées au nord de la CC Loue Lison, soit Chenecey-Buillon, Montrond-le-Château, Charnay, Abbans-Dessus...
- A l'inverse, certains secteurs ruraux présentent une vacance assez élevée et/ou en augmentation (sud du Faisceau de



Quingey, nord du Plateau d'Amancey, sud de la Haute vallée de la Loue).

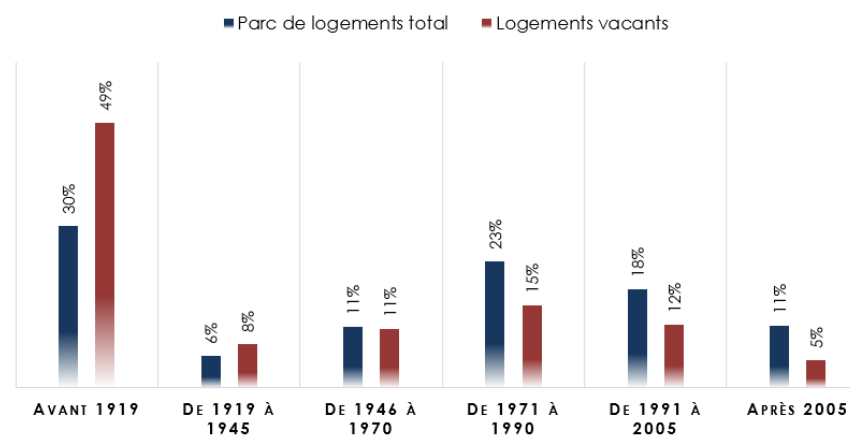
Si la vacance des logements permet en partie de maintenir une offre équilibrée et un roulement, son augmentation s'explique principalement par des motifs de délaissement de certains logements :

- La vacance touche en particulier les logements anciens, construits pour plus de la moitié (57%) avant 1946.
- L'inadéquation de ces logements anciens par rapport aux attentes des ménages (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes), explique cette vacance.
- La vacance touche également des logements récents (un tiers des logements vacants sont construits entre 1971 et 2013).



On peut également remarquer par le graphique précédent que la vacance touche d'avantage les logements anciens. En effet, les logements anciens (construits avant 1970) représentent 47% du parc total mais représentent dans le même temps 68% des logements vacants.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS (CCLL)



Sources : INSEE RGP 2016

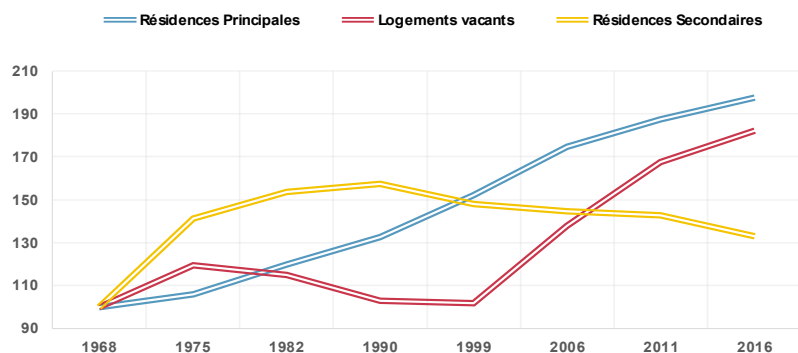
2.1.3 Une baisse des résidences secondaires

Sur la CC Loue Lison, la part des résidences secondaires relativement importante est concomitante des pratiques touristiques du territoire, notamment dans la vallée de la haute vallée de la Loue.

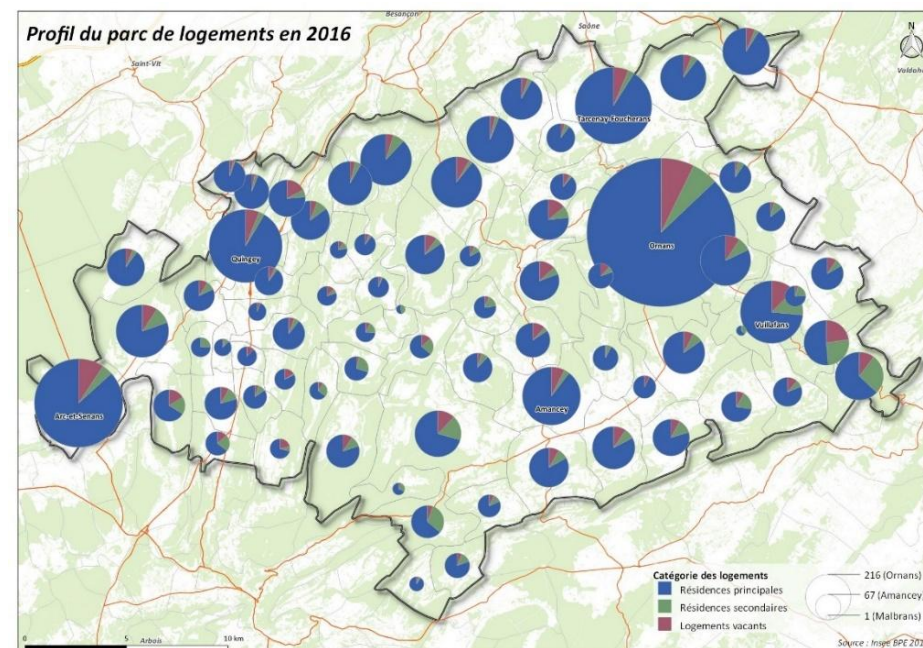
Pour autant, parmi les différents types de logements, les résidences secondaires connaissent une légère baisse entre 1990 et 2016 à la fois en nombre et en part dans le parc de logements total (7,8% environ), entre 2015 et 2021 le territoire connaît une petite augmentation de nombre de résidence secondaire avec un proportion qui remonte à 8%. Cette baisse continue entre 1990 et 2016, est concomitante avec l'augmentation de la part des logements vacants et confirme la difficulté de caractériser ces types de logements « inoccupés » (frontière de plus en plus fine entre le statut de résidence secondaire et celui de logement vacant) et surtout sur les leviers pour optimiser leur occupation.

Si cette baisse s'explique en partie par l'évolution des pratiques touristiques (développement Airbnb, voyages clefs en main...), elle est également liée à l'augmentation du parc de logements vacants. Ces logements représentent des potentiels leviers de ré-occupation en résidences principales.

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2016 - BASE 100 (CCLL)



Sources : INSEE RGP 2016



Au sein du parc de résidences secondaires, on retrouve des disparités sur le territoire, avec une attractivité des communes rurales de la Haute vallée de la Loue et de la vallée du Lison. En effet, si les communes situées sur le plateau de Tarcenay-Foucherans accueillent des taux de résidences secondaires très faibles (4,5%) en raison de leur vocation résidentielle, les communes de la vallée de la Loue ou celle du Lison présentent quant à elles, des parts de résidences secondaires largement plus élevées (près de 20% des logements dans la vallée du Lison et 10% pour la Haute vallée de la Loue).

Enfin, les hébergements touristiques (que ce soient les résidences secondaires ou autres) représentent un intérêt important et une solution de logement pour les apprentis ou étudiants en dehors des saisons touristiques et estivales.

Composition et évolution du parc de logements

Sources : INSEE RGP 2016

	Total		Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2016	Evol 2011-2016	2016	Part	Evol 2011-2016	2016	Part	Evol 2011-2016	2016	Part	Evol 2011-2016
Quingey	566	-0,4%	518	91,5%	3,2%	14	2,5%	27,3%	34	6,0%	-38,2%
Arc-et-Senans	828	13,1%	718	86,8%	11,8%	33	3,9%	-14,2%	77	9,3%	50,6%
Amancey	355	7,6%	318	89,6%	7,6%	11	3,2%	-24,5%	26	7,2%	32,1%
Ornans	2 321	2,5%	2 022	87,1%	3,3%	132	5,7%	0,1%	168	7,2%	-5,3%
Autres communes rurales	8 659	4,7%	7 129	82,3%	5,6%	807	9,3%	-7,8%	724	8,4%	12,5%
CC Loue Lison	12 729	4,6%	10 705	84,1%	5,5%	996	7,8%	-7,0%	1 028	8,1%	8,7%
Zone d'emplois de Besançon	159 431	5,6%	140 395	88,1%	4,0%	5 578	3,5%	3,7%	13 443	8,4%	27,6%
Département du Doubs	277 578	5,1%	241 724	87,1%	3,7%	12 293	4,4%	2,5%	23 562	8,5%	24,2%
Région Bourgogne-Franche-Comté	1 556 408	3,5%	1 285 025	82,6%	2,4%	117 462	7,5%	-0,3%	153 920	9,9%	17,6%

2.2 Un parc de résidences principales qui s'uniformise malgré une diversification des besoins

2.2.1 Un phénomène de résidentialisation du parc

La majorité des logements de la CC Loue Lison est composée de résidences principales (84% du parc de logement total en 2016 et 2021). En comparaison avec les territoires de référence (Département, Région, Zone d'emploi de Besançon), l'évolution du nombre de résidences principales a été supérieure entre 2011 et 2016. Entre 2015 et 2021 cette évolution était toujours supérieure à celle du département et de la région mais équivalente à celle de la zone d'emploi de Besançon

Ce sont les communes situées dans l'aire d'influence de l'agglomération bisontine, à l'instar d'Arc-et-Senans ou de Tarcenay-Foucherans qui ont connu les augmentations de leur parc de résidences principales les plus importantes (respectivement +12 et +10%) même si le plateau d'Amancey a connu un rythme de croissance également assez important (+7% entre 2011 et 2016 et +6% entre 2016 et 2021). La croissance la moins importante a eu lieu sur les communes de la Haute vallée de la Loue (+3% entre 2011 et 2016 et +4% sur la période suivante de 2016 à 2021).

2.2.2 Une surreprésentation des propriétaires

Sur le territoire de la CC Loue Lison près des trois quarts des ménages possèdent leur logement. Cette part est bien plus importante que la moyenne régionale (63%) et encore plus importante que la moyenne départementale (59%). Par ailleurs, ce type d'occupation est également en augmentation entre 1999 et 2016, à la fois en valeur absolue et en valeur relative. Cette tendance se poursuit sur la période 2015-2021. Le territoire dispose en parallèle d'une très faible part de locataires HLM, qui occupent seulement 4% des résidences principales (13% à l'échelle régionale en 2021). Leur nombre et leur part tendent à baisser. La part

des locataires du parc privé se situe dans la moyenne régionale (22-23% en 2016 et en 2021)

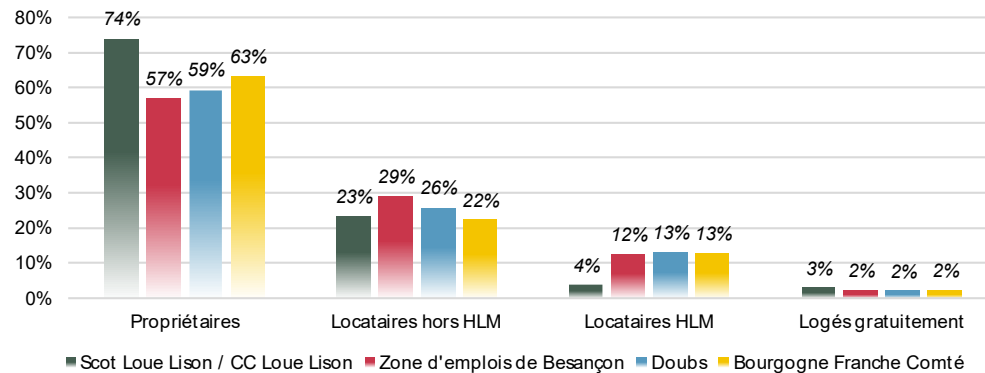
Sur la CC Loue Lison, on retrouve, par ailleurs, des disparités en termes de statuts d'occupation des logements :

- Si la ville d'Ornans regroupe une part encore assez importante de propriétaires (66%), elle a une part plus importante de locataires HLM (10%) et privés (22 %) par rapport au reste du territoire. Pour autant cet écart tend à s'atténuer sous l'effet d'une diminution de la part des locataires HLM. (-6% entre 2011 et 2016, -6,3% entre 2015 et 2021).
- D'autres bourgs du territoire, jouent également un rôle en termes d'offre diversifiée de logements. Les communes de Quingey et d'Amancey, notamment, présentent une part importante de logements locatifs privés respectivement de 34 et 32% en 2016.(32% pour les 2 communes en 2021)
- Enfin, on constate sur la CC Loue Lison une diminution généralisée de la part des locataires HLM et notamment dans les bourgs centre (Ornans, Quingey).

Au regard de ces évolutions, le parc de logements a donc tendance à s'uniformiser. Or, cette perte de diversité est préjudiciable pour l'attractivité du territoire car elle ne permet pas l'accueil de population et de ménages diversifiés et ne favorise pas le parcours résidentiel des ménages. A terme, ceci fragilise la vitalité des villages et leur capacité à renouveler leur population. Cela ne répond pas non plus aux besoins des populations les plus fragiles et dépendantes. La diversification du parc est donc un enjeu prioritaire.

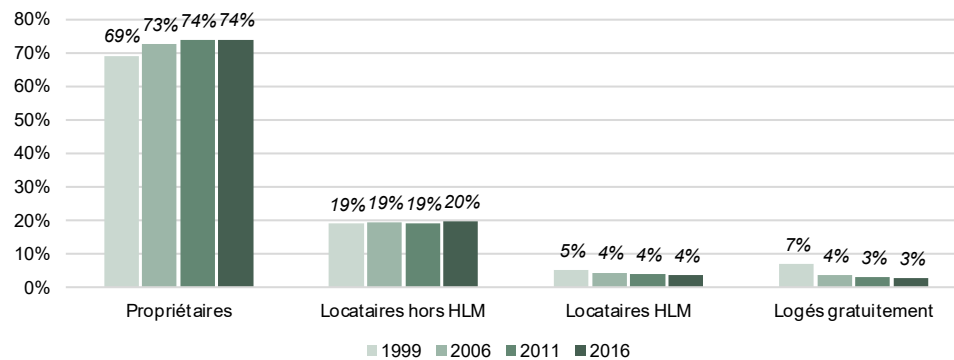
A terme ceci fragilise la vitalité des villages et leur capacité à renouveler leur population car cela ne répond pas aux besoins d'une population plus fragile et dépendante. La diversification du parc est donc un enjeu prioritaire.

Statut d'occupation des résidences principales en 2016 (CCLL)



Sources : INSEE RGP 2016

Evolution de l'occupation des résidences principales (CCLL)



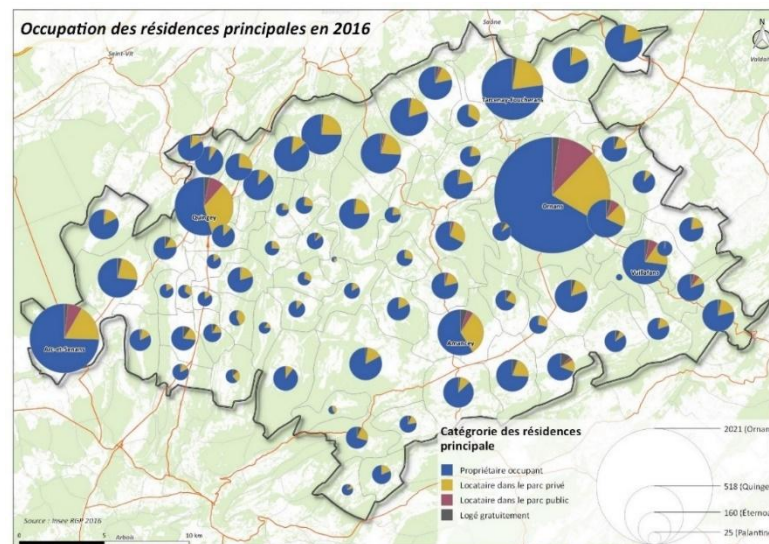
Sources : INSEE RGP 2016

2.2.3 Un parc social³ et locatif très largement concentré dans les bourgs

Sur la CC Loue Lison, on dénombre moins de 400 logements sociaux en 2016, soit 3,6% du parc de logements total (3,5% en 2021). Ce faible nombre de logement sociaux (comparativement à la moyenne départementale notamment : 13% de logements sont sociaux) tend à s'accroître étant donné que leur nombre se réduit légèrement, avec une variation de -3,5% entre 2011 et 2016, ce nombre reste stable entre 2015 et 2021.

Concernant leur répartition spatiale :

- En 2016, près 55% de ces logements locatifs publics sont concentrés sur Ornans (209 logements soit 10% du parc de logements total d'Ornans). En 2021, Ornans ne détient plus que 50% des logement locatif sociaux ;
- Quingey, Amancey, Arc-et-Senans et Vuillafans jouent également un rôle d'accueil social non négligeable (près d'une cinquantaine de logements sociaux à Quingey et Arc-et-Senans ou entre 15 et 20 à Amancey et Vuillafans). Elles représentent à elles quatre près d'un tiers du parc de logements sociaux.
- Les 15% restant se répartissent dans les communes rurales.
- Plus des trois quarts des communes du territoire ne possèdent aucun logement social.



En revanche, le parc conventionné communal et privé représente près de 550 logements répartis sur plus de 70 communes, soit la quasi-totalité du territoire Loue Lison. Ainsi, si une offre locative alternative à l'offre sociale au sens de l'INSEE existe, la CCLL apparaît néanmoins comme un territoire présentant un manque d'offre dans ce domaine et une légère tension se fait sentir sur ce marché de l'offre locative. En effet, on compte en moyenne deux demandes pour une attribution de logement social sur la période 2017-2019. Par ailleurs, il n'est pas rare que certaines entreprises peinent à faire venir des salariés qu'elles souhaitent recruter faute de leur proposer un logement locatif et adapté à leurs besoins (type appartement/maison, taille du logement...) sur le territoire.

³ Un logement social ou HLM est un logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

2.2.5 Des tailles et une offre de logements peu adaptées au profil des ménages

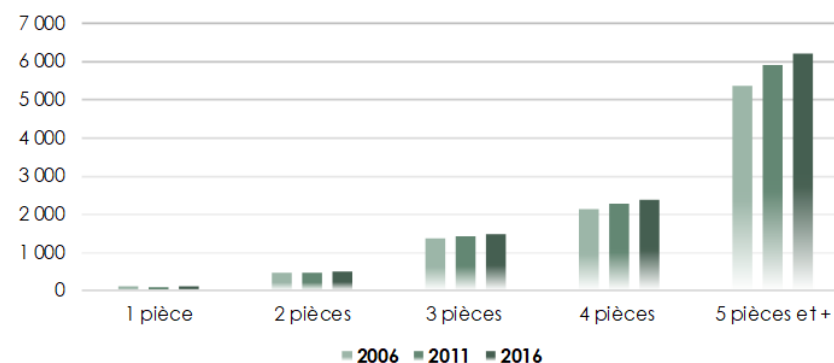
Du point de vue de la taille des habitations proposées, un nombre important de grands logements est recensé : 6200 logements de 5 pièces et + soit près de 58% du parc de logements en 2016, Cette proportion reste la même en 2021.

Ainsi, sur le parc de logements total, il y a peu de petits logements (20% des résidences principales sont des T1 à T3). Par ailleurs, comparativement aux autres tailles de logements, un grand nombre de logements sont inoccupés (vacants). On retrouve un taux de vacance plus important sur les petits logements (14% de vacance sur la classe T1-T3). Sur le parc de logements vacants, 40% sont des T1-T2 ou T3 alors qu'ils ne représentent que 20% des logements occupés. Pour autant, en 2018, pour l'attribution d'un logement social T1-T2, plus de 8 demandes avaient été formulées (sources DDT25).

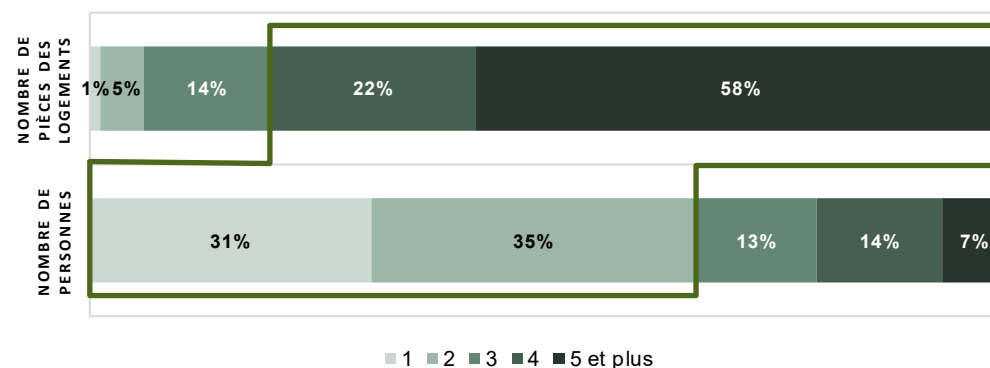
Les évolutions démographiques montrent un accroissement des ménages de petite taille. Cela fait évoluer les besoins en logement, avec une demande qui augmente sur les typologies plus petites. Il convient en outre d'adapter les logements existants souffrant aujourd'hui d'un manque d'accessibilité (PMR), de vétusté et de précarité énergétique.

Ainsi, sur le territoire, on peut constater un écart assez important entre la taille des ménages et la taille des logements puisque près des deux tiers des ménages sont des « petits ménages » (1 à 2 personnes) alors que 80% des logements sont des logements de grande taille (4 pièces et plus).

EVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS (CCLL)



COMPARAISON TAILLE DES MÉNAGES / TAILLE DES LOGEMENTS (CCLL)



Sources : INSEE RGP 2016

Taille des résidences principales

Sources : INSEE RGP 2016

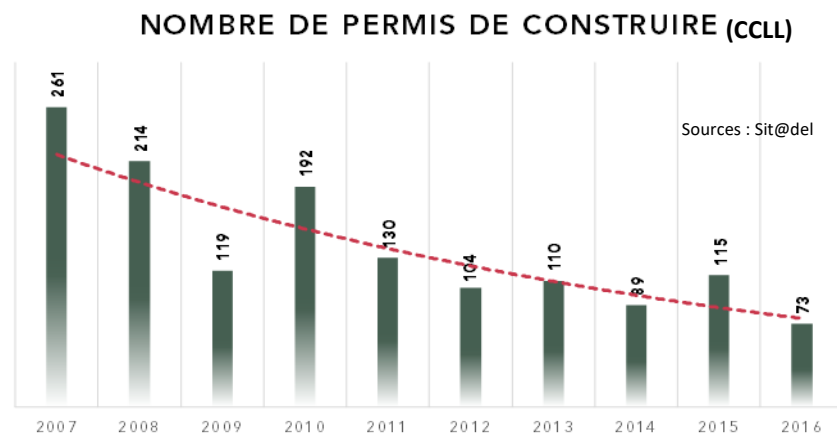
	Résidences principales	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
		Quantité	Part	Quantité	Part	Quantité	Part	Quantité	Part	Quantité	Part
Quingey	518	7	1,4%	62	12,0%	95	18,3%	103	19,9%	251	48,5%
Arc-et-Senans	718	19	2,7%	28	3,9%	84	11,6%	161	22,4%	426	59,3%
Amancey	318	19	5,9%	23	7,1%	46	14,6%	69	21,7%	161	50,6%
Ornans	2 022	40	2,0%	149	7,4%	412	20,4%	542	26,8%	878	43,4%
Autres communes rurales	7 129	36	0,5%	238	3,3%	857	12,0%	1 517	21,3%	4 481	62,9%
CC Loue Lison	10 705	120	1,1%	500	4,7%	1 494	14,0%	2 393	22,4%	6 198	57,9%
Département du Doubs	241 724	10 831	4,5%	24 368	10,1%	46 488	19,2%	59 110	24,5%	100 927	41,8%
Région Bourgogne-Franche-Comté	1 285 025	48 226	3,8%	122 398	9,5%	253 243	19,7%	337 498	26,3%	523 661	40,8%
France Métropolitaine	28 496 794	1 640 016	5,8%	3 634 229	12,8%	6 021 717	21,1%	7 134 598	25,0%	10 066 234	35,3%

2.3 Les dynamiques de construction

2.3.1 Un rythme de construction qui se ralentit

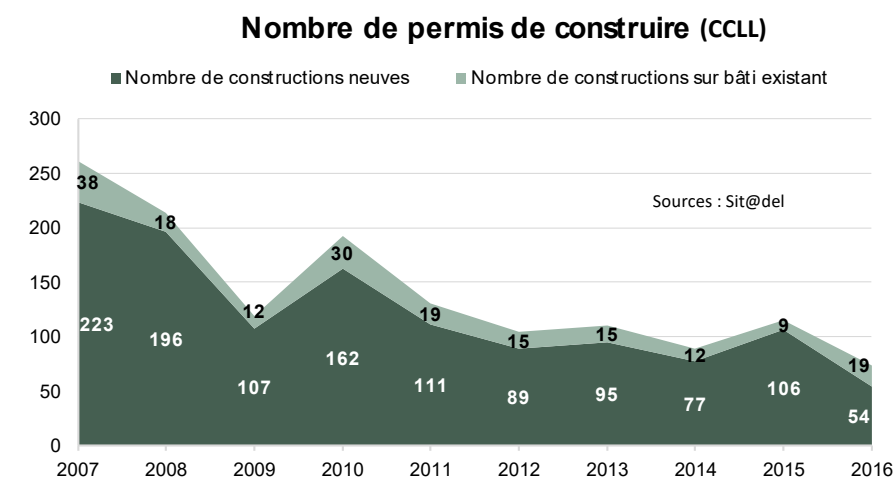
Même si elle reste positive, la dynamique de construction est en baisse sur le territoire de la CC Loue Lison depuis une dizaine d'années.

Le nombre de permis de construire (tous types de projets confondus) est passé de plus de 250 à moins de 75 en 10 ans (*le nombre de permis de construire est reparti à la hausse avec 117 logements commencés en 2022*). Malgré quelques rebonds au cours de cette décennie, la crise de 2008 semble avoir ralenti les investissements et donc les dynamiques constructives. Cette tendance à la baisse n'est cependant pas propre au territoire de la CC Loue Lison puisqu'elle s'observe également à l'échelle nationale. Dans une moindre ampleur et dans le contexte plus local, beaucoup de communes du territoire n'ont pas de document d'urbanisme (carte communale ou PLU (cf. page suivante)) et sont encore au RNU (Règlement National d'Urbanisme), ceci limitant considérablement les droits à construire dans les communes concernées.



Cette tendance générale se manifeste principalement à Ornans étant donné son poids démographique dans la CC Loue Lison. Les villages ont également connu une tendance à la baisse avec néanmoins quelques sursauts ponctuels d'une année sur l'autre.

En effet, Ornans représente près de 27% des permis de construire déposés tandis que les villages près de 60%.



Les dynamiques de construction sur bâti existant (liées en partie aux dynamiques de réhabilitation de l'existant) sont en baisse depuis 2010, malgré un léger regain en 2016 qui s'est poursuivi les années suivantes jusqu'en 2022.

Ces tendances à la baisse illustrent les potentielles difficultés d'investissement des ménages pour la réhabilitation. Cela pose la question des possibilités de diversification de l'offre en logement et des moyens mis en œuvre pour adapter le parc aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation...).

territoire n'a pas de document de planification et est régi par le règlement national d'urbanisme (RNU).

Etat des procédures en 2024



2.3.2 Une trop faible diversité du parc de logements en constructions neuves gênant le parcours résidentiel des ménages

Entre 2007 et 2016, 94% des logements commencés sont des logements individuels (purs ou groupés⁴). Ainsi, les typologies de constructions neuves sur le territoire sont peu diversifiées et soulignent une uniformisation marquée du parc de logements.

A Ornans, 93% des logements construits durant cette période sont des logements individuels. Seuls 7% (13 logements entre 2007 et 2016) étaient des logements collectifs. Certaines communes par la mise en place de quelques programmes d'habitat ont pu développer une offre d'habitat collectif sur leur territoire. C'est le cas d'Amancey ou de Tarcenay-Foucherans où 13 et 17% des constructions neuves ont été des logements collectifs.

Entre 2007 et 2016, la très large majorité des constructions neuves (84% à l'échelle de la CC Loue Lison et 87% en moyenne dans les villages) ont pris la forme d'habitat pavillonnaire individuel « pur » (lots à bâtir, pavillons acquis sur « catalogue »...).

Ce type d'habitat s'est implanté en grande partie sur des parcelles isolées en extension du tissu urbain existant, générant une faible diversité dans l'habitat et une uniformisation architecturale des constructions.

Le déficit d'outils permettant la mise en place d'opérations d'ensemble et banalisant les procédures de lotissement et les opérations

d'aménagement, explique en partie la surreprésentation du lot à bâtir, en particulier en milieu rural. Cela questionne l'adaptation de l'offre sur le territoire pour les prochaines années :

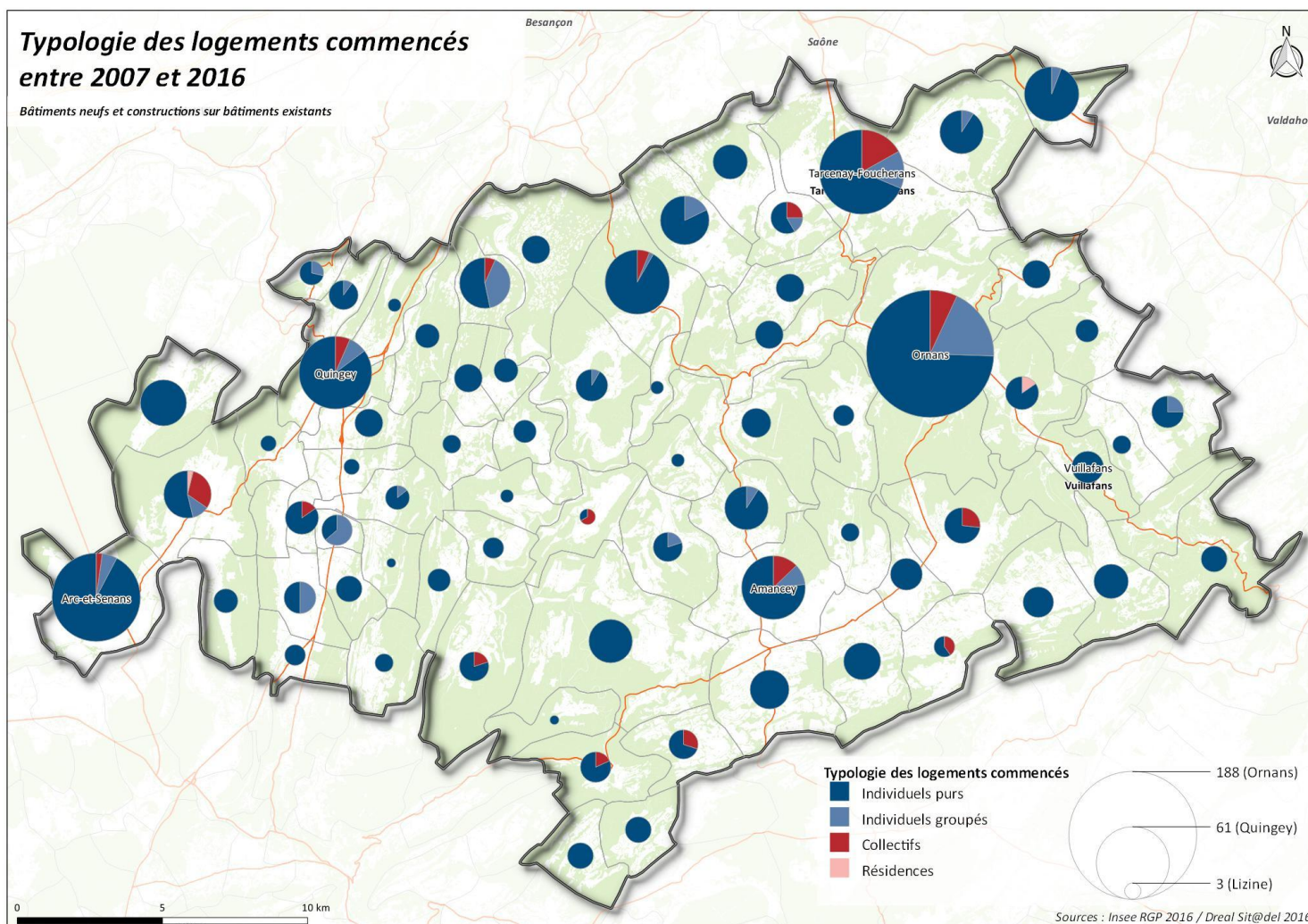
- Les besoins des ménages évoluent vers des logements plus petits, des coûts d'accession maîtrisés et une demande en locatif. La production de lots à bâtir pour l'accession ne correspond pas aux besoins d'une partie croissante des ménages.
- Les politiques d'offre de lots à bâtir dans les villages, relativement concurrentielles (prix des terrains parfois sous évalués par rapport au coût d'aménagement et de gestion future des réseaux, maisons de constructeurs au coût minimisé) limitent l'attractivité de la réhabilitation par rapport à la construction, ce qui explique en partie le développement de la vacance des logements dans le parc ancien.

Bien qu'encore peu nombreuses, il existe néanmoins quelques formes alternatives d'habiter sur le territoire avec par exemple la présence d'habitat participatif comme avec une MARPA (maison d'accueil rural pour les personnes âgées) à Ornans, Amancey et Arc-et-Senans ou encore la présence de résidence comme la maison intergénérationnelle à Rouhe.

⁴ L'INSEE distingue deux types de maisons :

- Individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;

- Individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

**Définitions :**

▪ **Logements individuels purs :** Maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.

▪ **Logements individuels groupés :** maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

▪ **Logements collectifs :** Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

▪ **Résidences :** On distingue les logements ordinaires des résidences, elles-mêmes réparties en 4 catégories (résidence pour personnes âgées, résidence pour étudiants, résidence de tourisme, autres résidences).

2.3.3 Des rythmes de construction contrastés

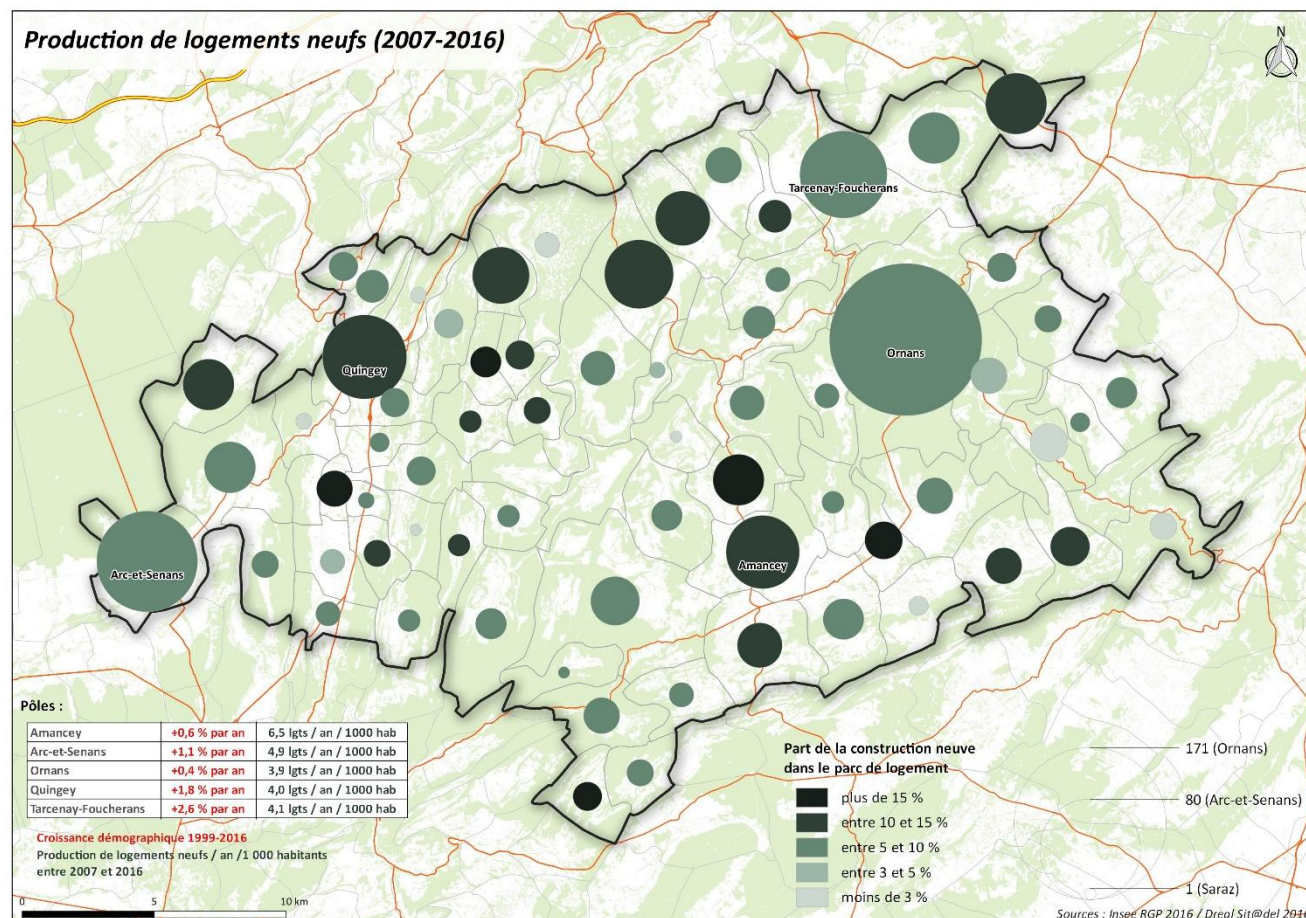
Sur le territoire, les dynamiques de construction de logements sont intimement liées aux tendances démographiques, le développement de l'offre étant associé à l'accueil de ménages et donc d'habitants d'une manière générale.

Entre 2007 et 2016, les rythmes de constructions neuves par rapport à la population n'ont pas été homogènes, et différentes tendances géographiques peuvent être soulignées :

Sur la même période, la Haute vallée de la Loue et la vallée du Lison ont connu des dynamiques démographiques plus réduites que sur le reste du territoire avec une croissance de +0,3%/an et +0,7%/an alors que les dynamiques du territoire s'élèvent entre 1,1%/an et +1,4%/an (cf carte ci-contre). Malgré ces tendances démographiques, les dynamiques constructives de la vallée du Lison ont été relativement fortes avec un rythme de construction de 5 logements/an/1000 habitants, confirmant ainsi que construire beaucoup n'assure pas automatiquement une croissance démographique forte.

Si la production de logements sur Ornans peut paraître importante en nombre par rapport aux autres communes (près de 20 logements par an environ en intégrant la réhabilitation), elle ne reste pas suffisante pour rattraper le rythme démographique des autres

communes du territoire. Ceci s'explique en partie parce qu'Ornans accueille des ménages plus petits et que les besoins en logements y sont



donc plus importants.

Les communes situées au nord, dans la couronne périurbaine bisontine, ont des dynamiques de constructions assez importantes (entre 3,4 et 4,2

logements/an/1000 hab.), en corrélation avec les dynamiques démographiques soutenues qui s'expliquent notamment par les migrations résidentielles et de l'arrivée de Bisontins dans le territoire.

Le plateau d'Amancey est le secteur le plus dynamique démographiquement et en termes de production de logements. La croissance démographique s'établit à +1,4%/an et le rythme de constructions est le plus élevé de la CC Loue Lison avec près 5 logements par an et pour 1000 habitants.

Dans le cadre du SCoT, l'équilibre démographique et résidentiel entre Ornans, les bourgs et les villages représentera un enjeu important.

2.4 Un marché immobilier plus tendu et des prix plus élevés à proximité de l'agglomération bisontine

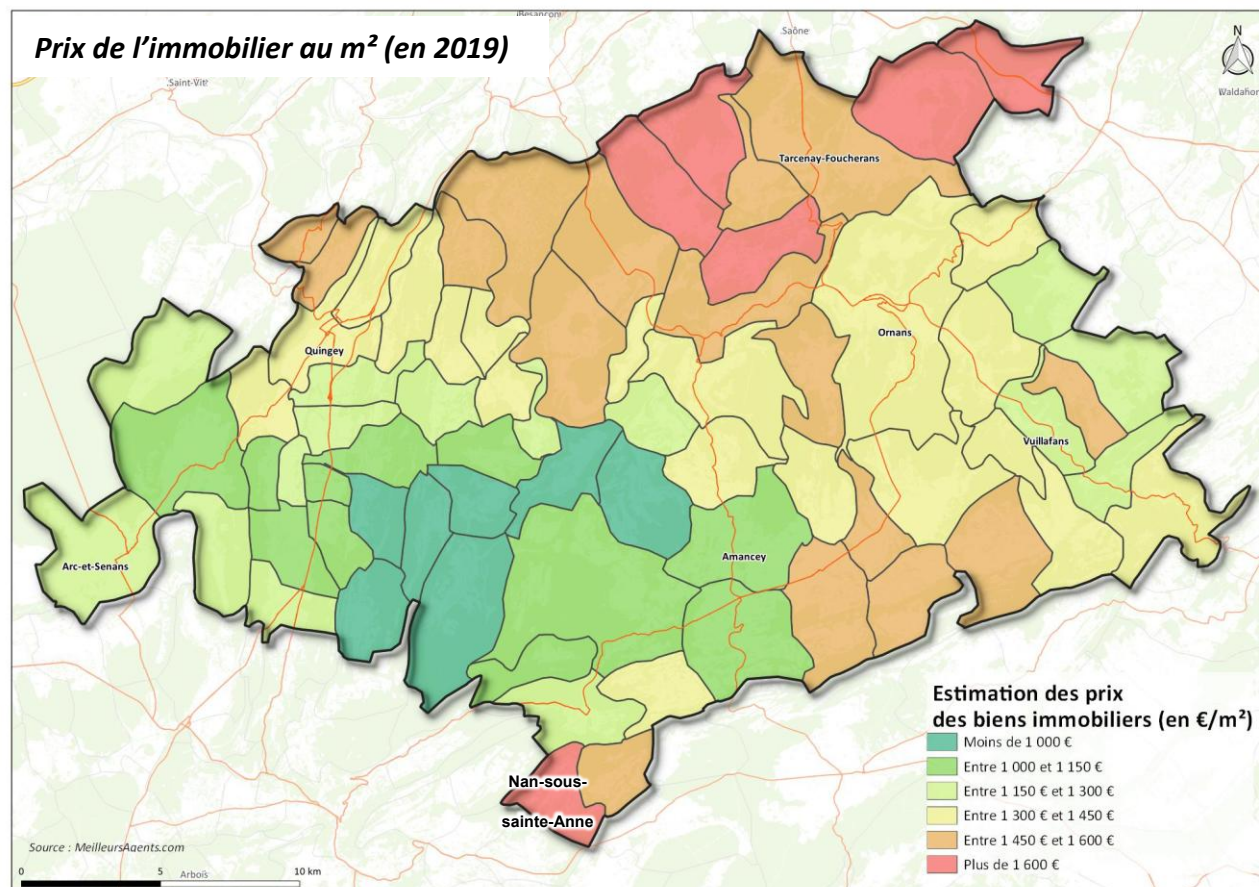
Les prix de l'immobilier diffèrent en fonction des contextes.

A Ornans, le prix au mètre carré oscille entre 1 561 € pour un appartement et 2 082 € pour une maison. Ces prix sont plus élevés que la moyenne de la CC Loue Lison (1 300 €/m²), mais moins que sur certains secteurs.

Une partie des communes située dans l'aire d'influence de l'agglomération bisontine (notamment sur le plateau de Tarcenay-Foucherans) présente les prix au mètre carré les plus élevés. La proximité de l'agglomération bisontine (avec son phénomène de desserrement) peut expliquer une pression foncière plus élevée.

Les prix des biens immobiliers sont en revanche moins élevés le long de la RN83 et le sont de moins en moins au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération de Besançon. Ainsi ce sont les communes situées dans la vallée du Lison qui présentent le prix de l'immobilier le plus bas.

Au sud du territoire, que ce soit sur le plateau d'Amancey ou dans la Haute vallée de la Loue, les prix sont plus élevés. Le prix du m² est en partie stimulé par la proximité de la Suisse et de Pontarlier où les prix y sont nettement plus importants.



2.5 Synthèse et enjeux résidentiels

A l'image et parallèlement à la dynamique démographique, la dynamique résidentielle du territoire est positive, le nombre de logements augmente et les rythmes de constructions sont relativement élevés (4 logements construits/an/1000 habitants).

Si la dynamique est à la hausse, le profil du parc de logements peut poser question étant donné que celui-ci reste peu diversifié (ou uniquement à Ornans, Quingey...) et surtout de moins en moins diversifié puisque le mode de production de logements est largement orienté vers la construction neuve de grands logements (4 et 5 pièces et plus) individuels pour une accession à la propriété.

En parallèle de ce rythme de production de logements, le taux de vacance augmente et des problématiques de vacance touchent certains logements (petits logements, logements anciens, dégradation du patrimoine bâti de certains cœurs de bourg) et certains secteurs géographiques (vallée de la Haute Loue et du Lison). Le PCAET de la Communauté de communes prévoit un volet important concernant la rénovation des logements. En effet, le plan d'action du PCAET projette la mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) qui permettra d'accompagner la rénovation thermique et énergétique des logements individuels et un éventuel lancement d'une OPAH avec un objectif final de rénover 240 logements en 3 ans pour atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation). La rénovation (et l'isolation) des logements est le meilleur moyen pour rendre une attractivité au patrimoine bâti des centralités, réduire les émissions de

gaz à effet de serre du secteur et lutter contre la précarité énergétique des ménages.

3. L'organisation de l'offre de services et d'équipements

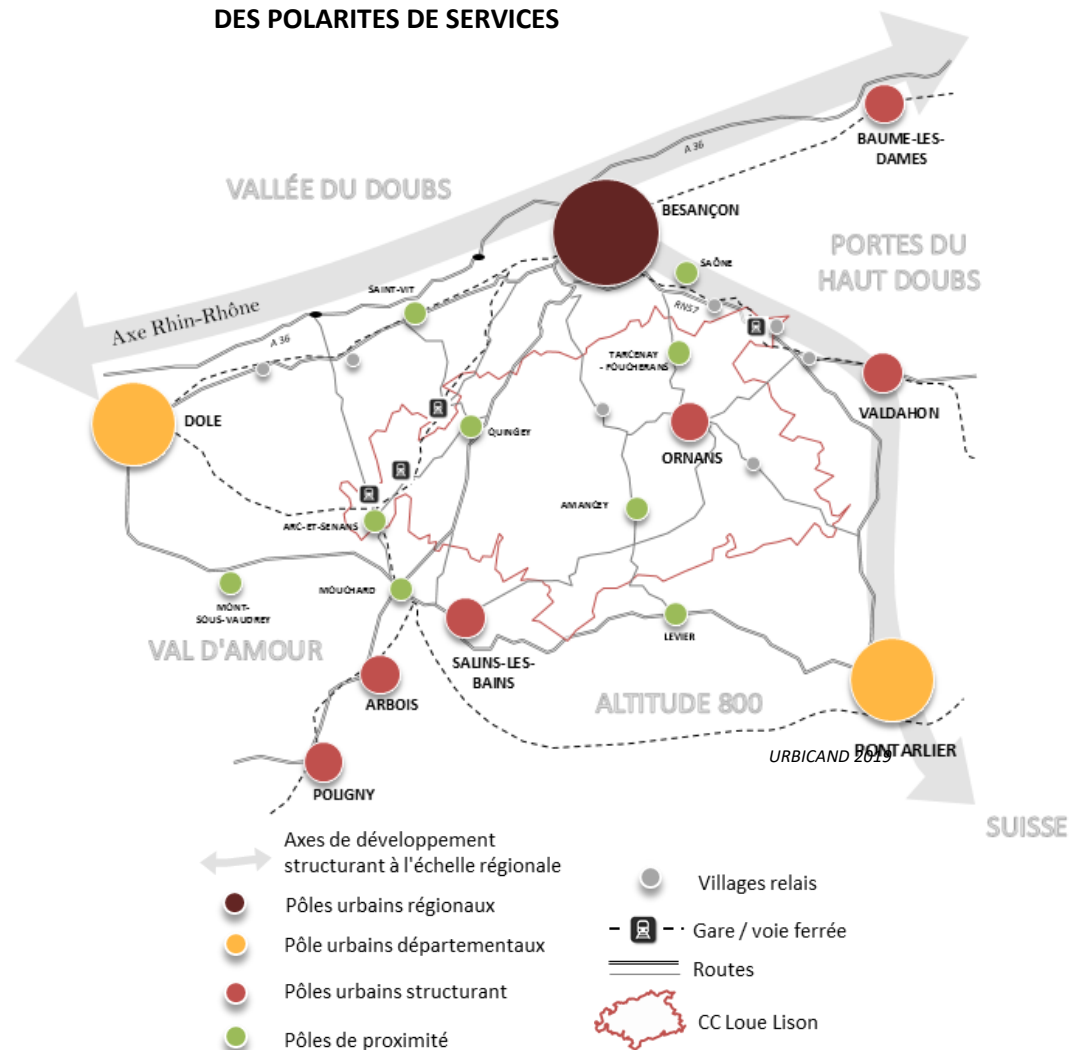
L'agglomération de Besançon occupe une place stratégique à l'échelle inter-régionale, et se positionne sur l'axe de développement Rhin-Rhône d'envergure européenne.

En matière d'offre de services et d'emplois, cette agglomération rayonne sur un périmètre large avec une influence débordant sur le territoire de la CC Loue Lison et s'exprime en particulier sur la partie nord. Elle permet aux communes de Loue Lison un accès à une offre de services supérieurs.

Pontarlier exerce également une influence sur une partie du territoire, en particulier sur les communes du plateau d'Amancey et du sud de la Vallée de la Loue qui bénéficient d'un accès plus rapide à Pontarlier par la RN57.

Les communes de la CC Loue Lison situées sur les franges du territoire profitent également du voisinage de polarités plus locales. Ainsi, que ce soit la commune de Saône, pour les communes du Plateau de Tarcenay-Foucherans, la commune de Salins-les-Bains pour les communes de la vallée du Lison, ou même la commune de Saint-Vit pour les communes du nord du Faisceau de Quingey, toutes abritent des équipements et services intermédiaires et de proximité régulièrement utilisés par les habitants de la CC Loue Lison.

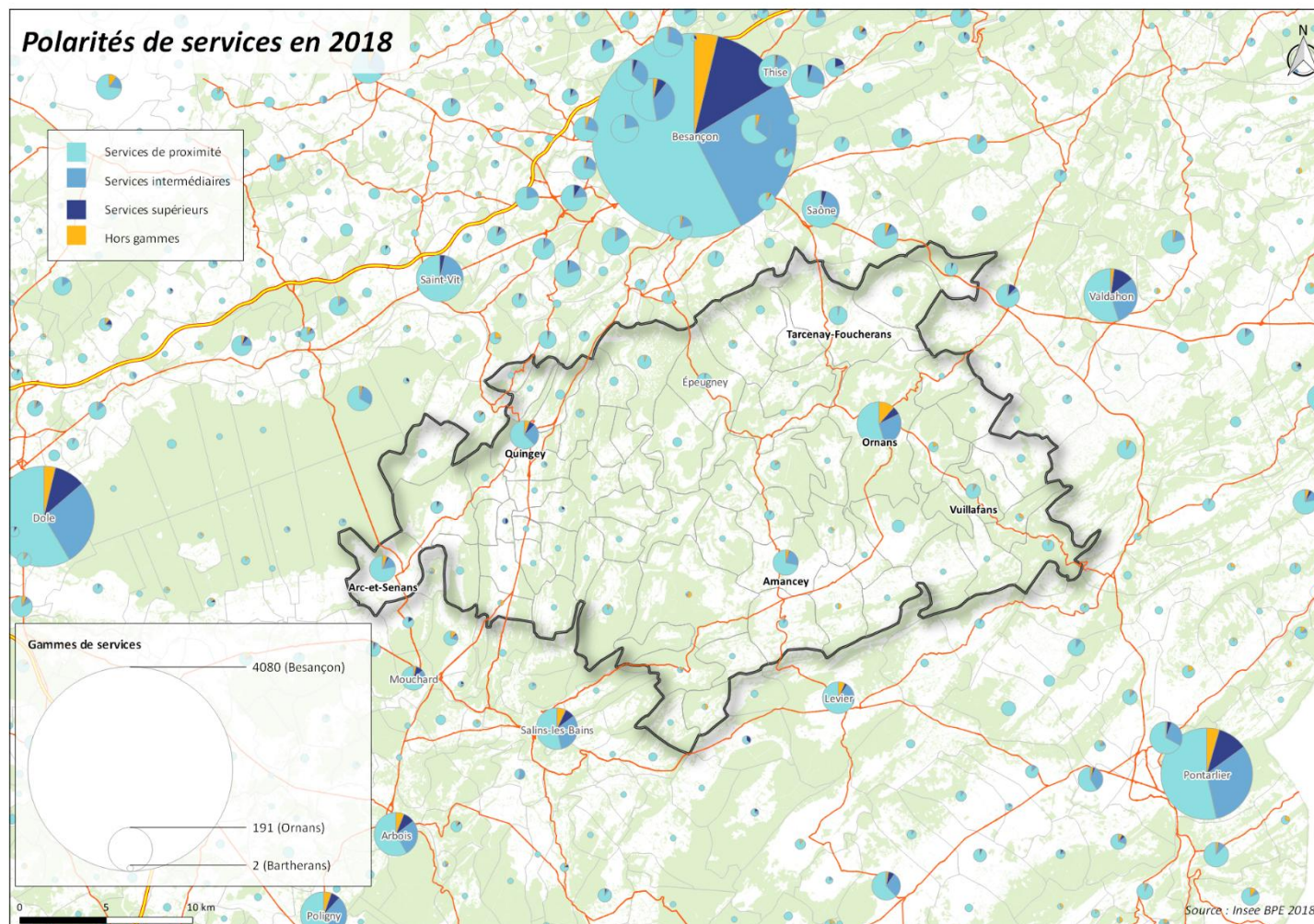
ARMATURE REGIONALE ET HIERARCHISATION DES POLARITES DE SERVICES



3.1 La ville d'Ornans, une polarité intermédiaire intégrée dans une armature régionale structurée et hiérarchisée

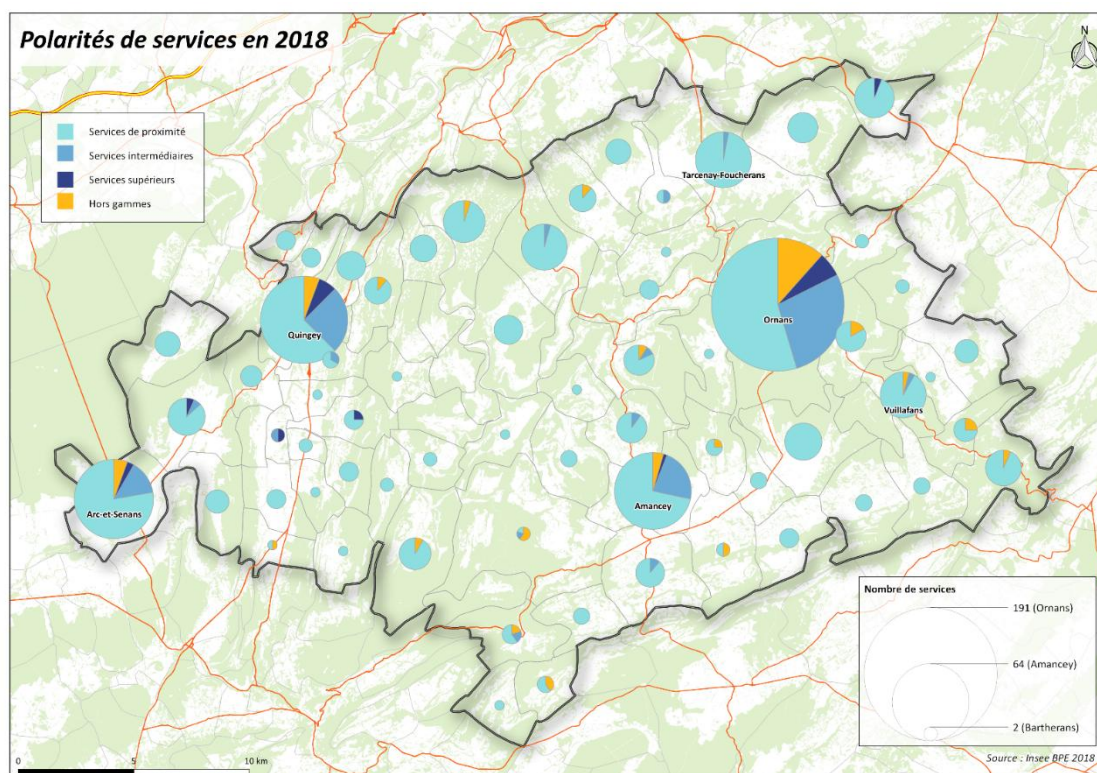
Ornans présente le même niveau d'équipement que les polarités précédentes avec une densité d'équipements d'environ 50 équipements pour 1000 habitants. Elle rayonne également sur son territoire local qui s'étend sur une large partie est du territoire Loue Lison. Elle joue un rôle important dans l'offre en commerces (42% des commerces du territoire) et de santé (32% des équipements de la CC Loue Lison) avec en outre un centre hospitalier et des services administratifs.

Le territoire Loue Lison s'intègre dans un tissu de polarité de services qui rayonnent plus ou moins largement selon leurs nombres et leurs natures. Ainsi, certains services (notamment les services supérieurs) des polarités voisines sont utilisés par les habitants de la CC Loue Lison.



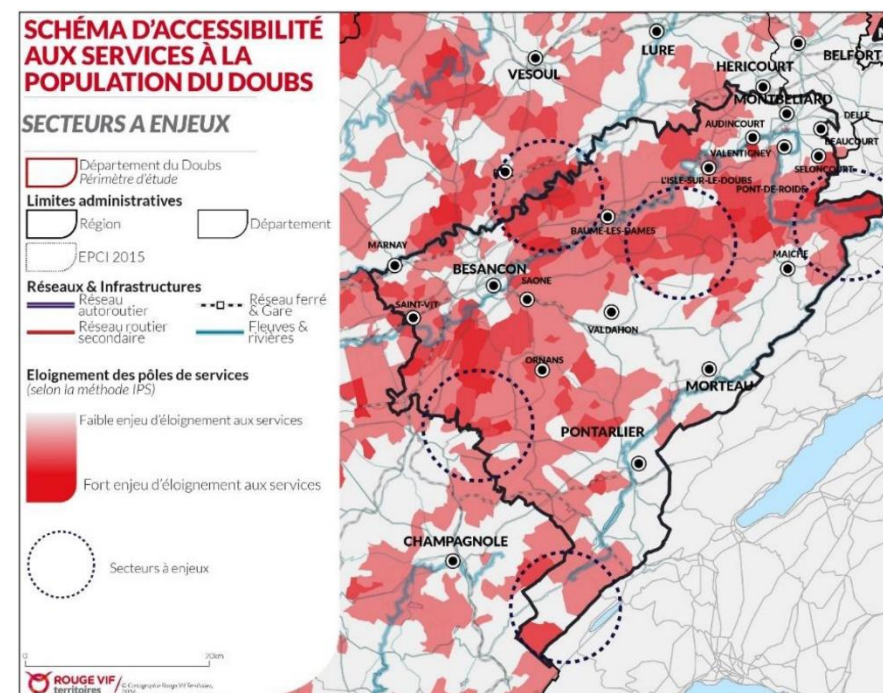
3.2 Un réseau de polarités de proximité indispensable à la vitalité d'un territoire rural

Ornans représente à elle seule un quart des équipements de la communauté de communes. Quingey, Arc-et-Senans, Amancey et Tarcenay-Foucherans accueillent des équipements des gammes de proximité et intermédiaire et assurent un maillage de services de proximité sur le reste du territoire. Ornans possède un niveau d'équipements (50 équipements pour 1000 habitants) structurant sur une large partie du territoire, les polarités de Quingey, Amancey et Arc-et-Senans possèdent une densité d'équipements plus importante qu'Ornans et sont tout aussi importants pour le maillage du territoire.



Foucherans, Vuillafans, Epeugney... Malgré une densité d'équipements moins importante sur ces communes, leur rôle bien que parfois limité ou fragile (en particulier concernant l'offre de commerces et de services), reste important et déterminant pour l'équilibre du territoire.

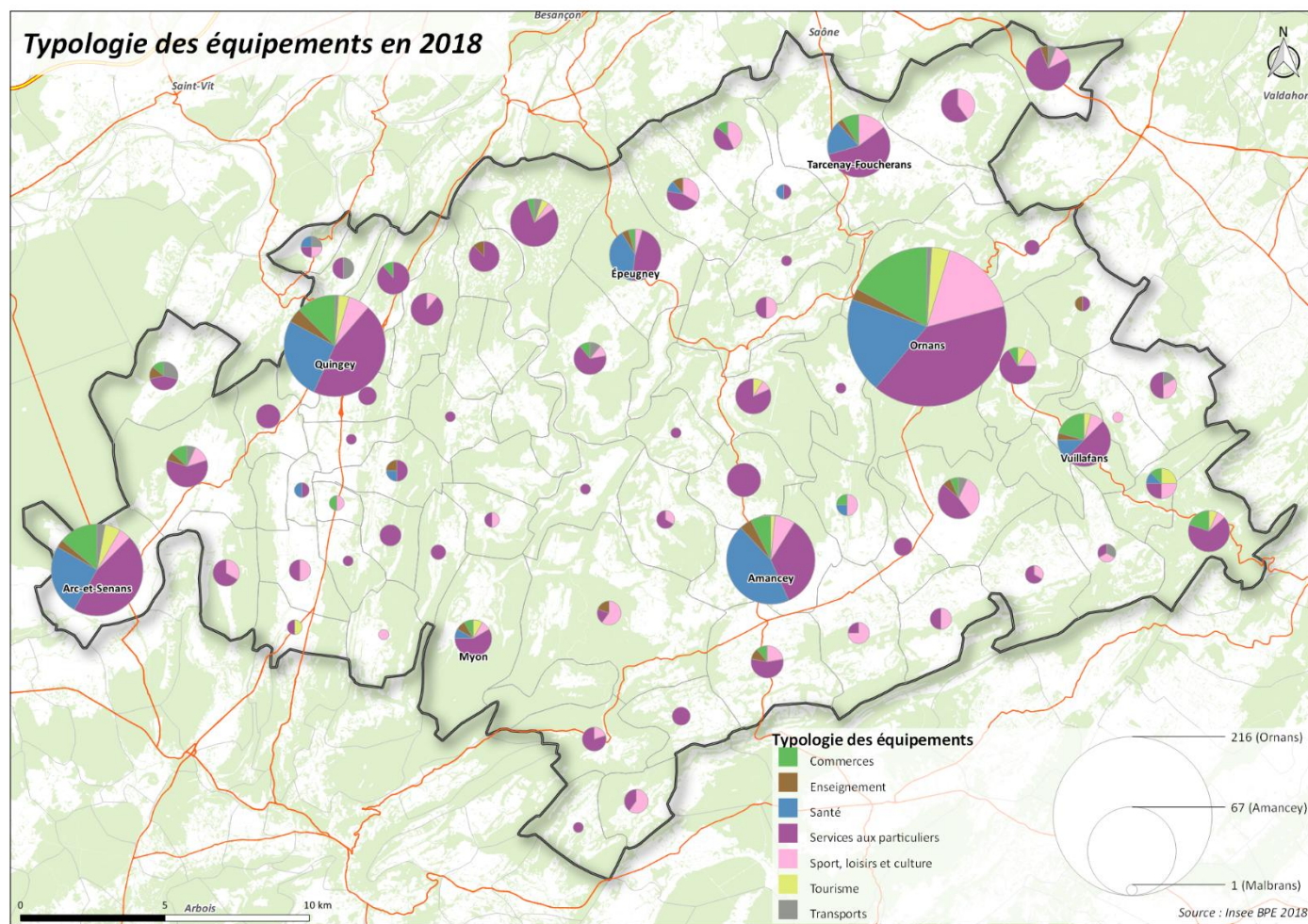
Ces différents échelons de centralités permettent un maillage relativement fin du territoire même si certains secteurs comme dans la vallée du Lison, sont plus isolés en termes d'accès aux équipements. En effet, dans son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, le département du Doubs a identifié ce secteur comme un secteur présentant un fort enjeu d'éloignement des services. Dans ce secteur plus enclavé géographiquement, l'offre est en partie complétée par des petits bourgs comme la commune de Myon qui a un rôle de pôle de première proximité.



Sources : Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Département du Doubs

Du point de vue de la typologie des équipements, les communes de Tarcenay-Foucherans, Vuillafans par exemple assurent un rôle d'accès aux services et équipements de proximité tels que les boulangeries/boucheries, les bureaux de poste, les écoles (maternelles ou élémentaires), les petits artisans (plombier, électricien, maçon...), les épicerie/supérettes voire les restaurants.

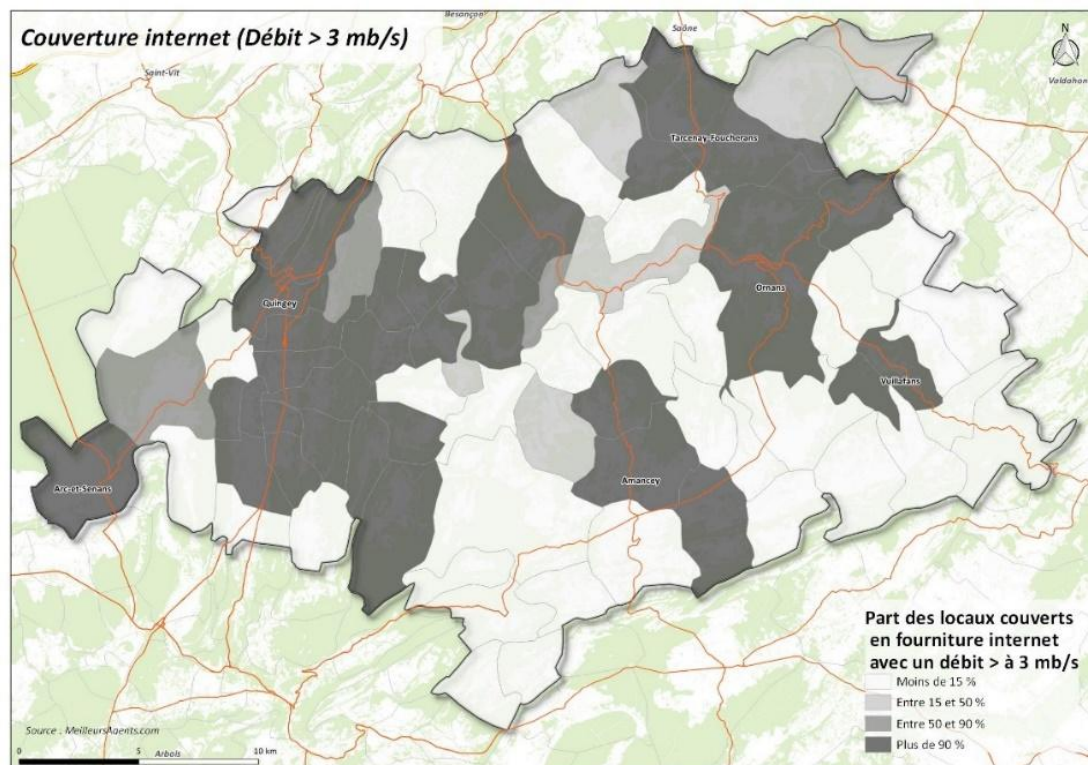
L'offre de santé en revanche se situe principalement dans les 4 premières polarités que sont Ornans, Quingey, Arc-et-Senans et Amancey. Ces communes bénéficient soit d'un service hospitalier (Ornans), soit de la présence de maison de santé (Quingey, Amancey). Néanmoins grâce à la présence de plus petits équipements de santé dans d'autres communes du territoire (Epeugney, Vuillafans), l'offre de santé reste relativement présente et accessible sur l'ensemble du territoire.



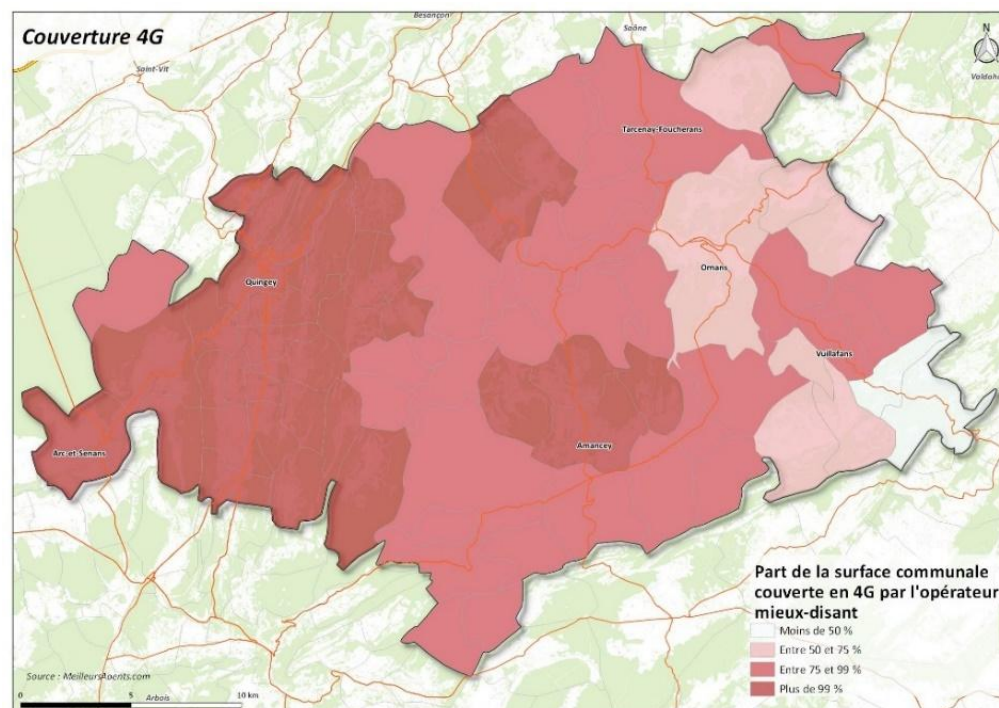
3.3 Des secteurs à enjeux spécifiques

3.3.1 Maintien d'un maillage structuré autour des bourgs des équipements et services de santé dans un contexte périurbain et rural

Pour autant, une partie assez importante des communes rurales (Vallée du Lison, Plateau d'Amancey et Haute vallée de la Loue) reste mal raccordée et comptabilise moins de 15% des logements et des locaux ayant accès à des débits ne dépassant pas les 3 Mbits/seconde. Le diagnostic du SDTAN du Doubs identifiait en 2012 les CC du Canton d'Amancey et du Pays d'Ornans comme des territoires où la couverture ADSL était particulièrement défaillante.



Concernant la desserte en téléphonie mobile, celle-ci est meilleure puisqu'une large majorité du territoire est couverte par le réseau 4G d'au moins 1 opérateur. Seules quelques communes de l'est (notamment dans la Haute vallée de la Loue) ont une couverture plus limitée.



3.4 Synthèse et enjeux du maillage territorial

Le territoire Loue Lison est entouré et sous influence de pôles de services majeurs (l'agglomération bisontine et dans une moindre mesure la ville de Pontarlier) ou secondaires (Saône, Saint-Vit, Salins-les-Bains, Valdahon). Ornans joue pleinement son rôle de centralité en concentrant une partie non négligeable des services et équipements du territoire même si son « bassin de vie » ne recouvre pas l'ensemble du territoire.

Sur le territoire, l'offre de services et d'équipements de proximité et intermédiaires est assurée par un maillage de bourgs (Quingey, Arc-et-Senans, Amancey...) qui jouent le rôle de pôles relais ou de polarités de proximité en rayonnant sur le tissu villageois des alentours.

Des enjeux d'accès à ces services et équipements ont néanmoins été relevés dans certains secteurs ruraux plus isolés (vallée du Lison).

Dans le Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services (SDAASP), le territoire Loue Lison est considéré comme un secteur d'intervalle à densité faible (moins de 40 hab./km²) mais animés par le pôle local d'Ornans. Le SDSAP a établi une « armature territoriale » à l'échelle du département. Sur le territoire Loue Lison, le SDSAP a identifié :

- Ornans comme un « pôle intermédiaire » proposant des services intermédiaires (collège, supermarché, médecin spécialiste...) avec une accessibilité de 20 minutes (temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers).
- Amancey, Arc-et-Senans et Quingey comme des pôles de proximité, proposant des services de proximité (école, boulangerie, médecin généraliste...) avec une accessibilité de 10 minutes.
- Vuillafans comme un pôle de première proximité.

En dehors de ces « temps d'accès acceptables », les secteurs sont considérés comme « zone blanche ». Ainsi, les franges jurassiennes à l'ouest du territoire sont considérées un secteur et éloignés des services/équipements

Le SDSAP identifie 3 enjeux sur le territoire :

- Renforcer le maillage en services locaux au regard de l'éloignement des pôles de services notamment de centralité
- Résorber les inégalités territoriales en matière de fragilité sociale
- Améliorer les alternatives de mobilité pour l'accès aux pôles de services

D'autres éléments notables ont été relevés par le SDSAP concernant le territoire Loue Lison:

- Un déficit d'accès aux services de santé spécialisés (malgré l'hôpital d'Ornans),
- Une offre commerciale limitrophe qui « aspire » la consommation des habitants de Loue Lison,
- Une offre en équipements bientôt insuffisante du fait de la croissance démographique.

Enfin, les communes de Quingey et d'Ornans ont été retenues dans le programme national « Petites villes de demain ». Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire qui pourront reposer entre autres sur le soutien au commerce et à l'artisanat, la valorisation des patrimoines, le développement d'offres d'habitat inclusif (vivre bien chez soi, en cœur de ville, tout au long de la vie)

4. Organisation des déplacements et de la mobilité

4.1 Des flux nombreux vers l'extérieur du territoire à organiser

4.1.1 Des déplacements domicile-travail majoritairement influencés par l'attraction de l'agglomération bisontine

Le territoire supporte un nombre important de flux de déplacements domicile-travail. Un peu plus d'un tiers (37% en 2016, 42% en 2021) de ces déplacements s'effectuent au sein même du territoire, entre les communes de la CC Loue Lison.

La CC Loue Lison compte environ 11 084 actifs en 2021 pour près de 6 900 emplois, soit un ratio emplois/actifs occupés inférieur à 1, mais supérieur à 0,5, ce qui illustre parfaitement la situation intermédiaire du territoire entre l'attractivité de son socle économique et sa position aux marges de l'agglomération bisontine (phénomène de périurbanisation).

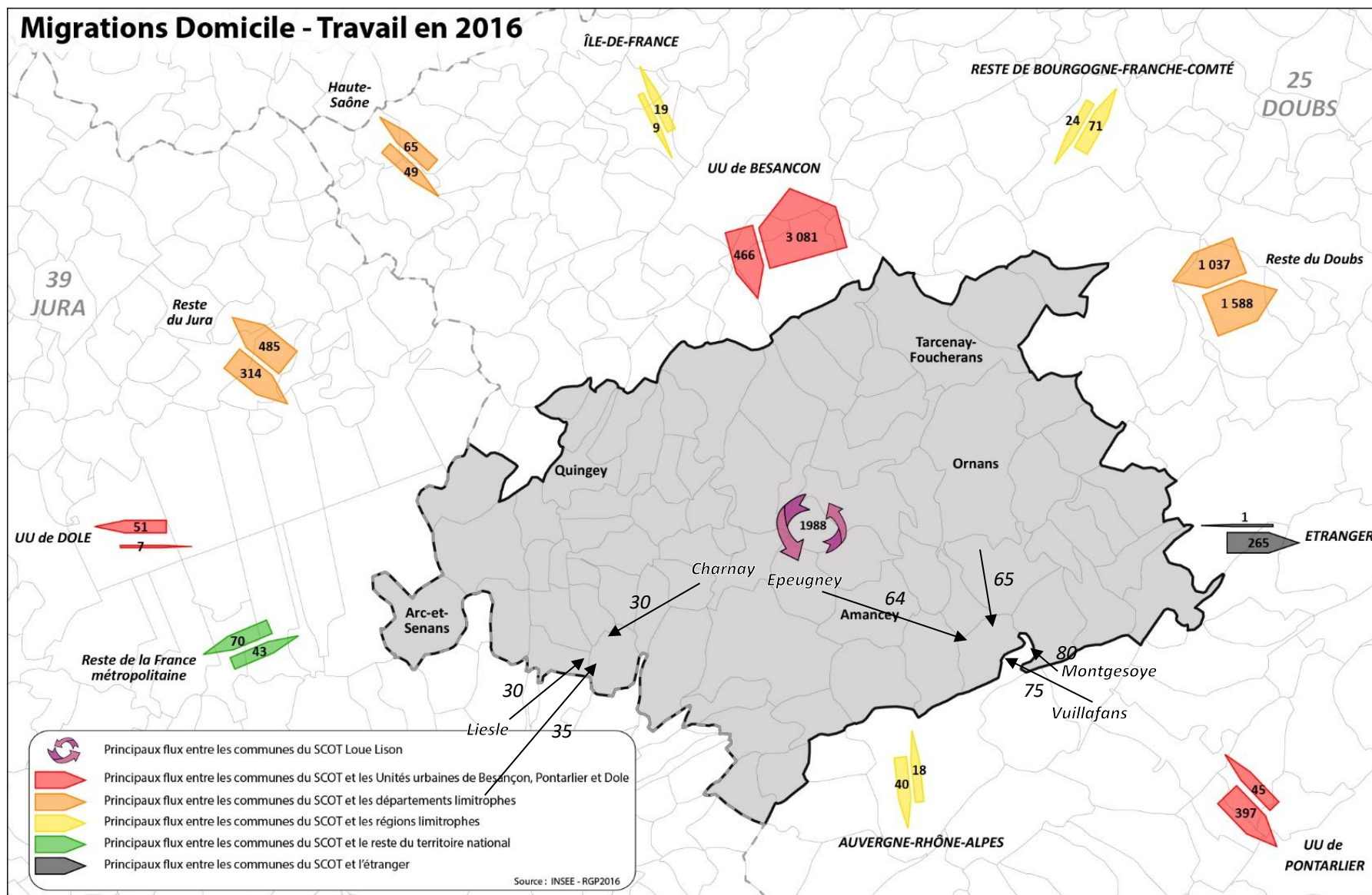
Sur ces 11 084 actifs, seulement un actif sur quatre travaille dans sa commune de résidence (soit 24% en 2021). La proportion d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est plus importante dans certains secteurs, par exemple à Ornans (51% des actifs de la ville y travaillent en 2016 mais seulement 45% en 2021) ou Quingey (48% des actifs travaillent sur place et seulement 38% en 2021). A l'inverse, certaines communes affichent un caractère résidentiel affirmé avec peu de résidents travaillant sur place. C'est le cas des petites communes rurales et de certaines communes d'envergure supérieure qui connaissent également « une fuite » de leurs actifs vers l'extérieur, comme à Tarcenay-Foucherans qui compte pourtant près de 720 actifs en 2021 mais où seulement 12% d'entre eux restent travailler sur la commune (soit 86 individus 2021).

Au total, en 2016 près de 45% des actifs du territoire exercent leur activité sur le territoire. Ce chiffre se réduit à 42% en 2021. Plus de la moitié des actifs habitant dans le périmètre (55% puis 58%) travaillent donc en dehors du territoire, se dirigeant pour une grande partie :

- vers l'agglomération de Besançon (représentant 50% des flux sortants en 2016 et 46% vers la ville de Besançon. En 2021, ce flux représentent 46% vers l'agglomération et 41% vers la ville de Besançon.
- vers le reste du département du Doubs (26% des flux sortants en 2016, 29% en 2021)
- vers l'agglomération de Pontarlier (6,5% des flux sortants en 2016 et 8% en 2021)
- ou encore vers la Suisse (2,5% des flux sortants en 2016, 5% en 2021).

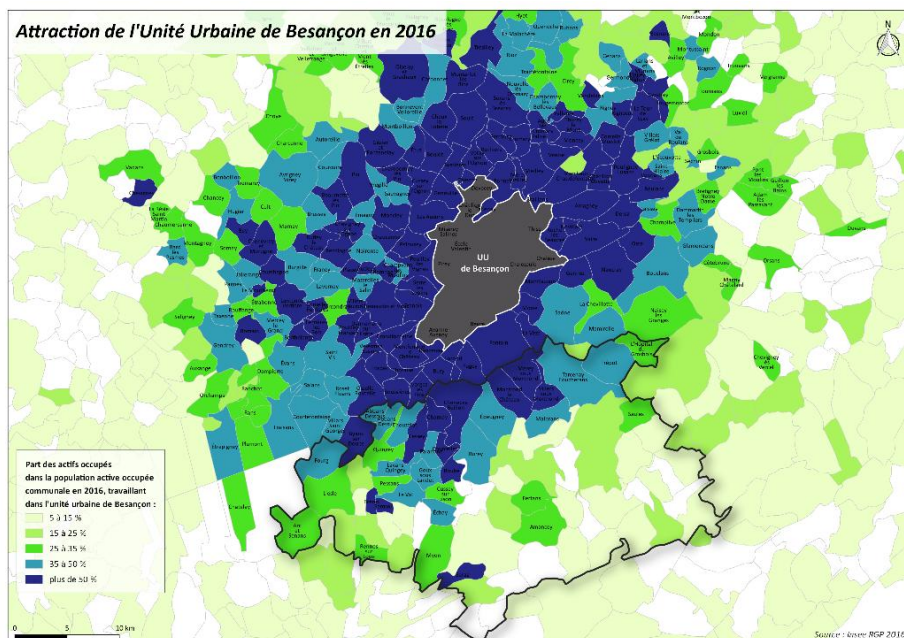
A l'inverse, un peu plus de 2 000 actifs en 2016 et 2 230 en 2021, résident en dehors de la CC Loue Lison et viennent travailler sur le territoire Loue Lison. Leur provenance est assez diffuse, mais les flux les plus importants proviennent du département du Doubs (52% des entrants en 2016, 51 % en 2021) ou encore de l'unité urbaine de Besançon (23% en 2016, 25% en 2021).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire et le diagnostic du plan mobilité simplifié ont mis en exergue ce besoin de déplacement important où la voiture semble presque l'unique réponse à ce besoin puisque la motorisation des ménages est très forte avec 9 ménages sur 10 possédant au moins un véhicule (44 % en possèdent un, 47 % en possèdent deux). Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie (essence et diesel), cette situation de dépendance à la voiture n'aurait pour conséquence que d'augmenter d'autant plus la vulnérabilité énergétique des ménages.



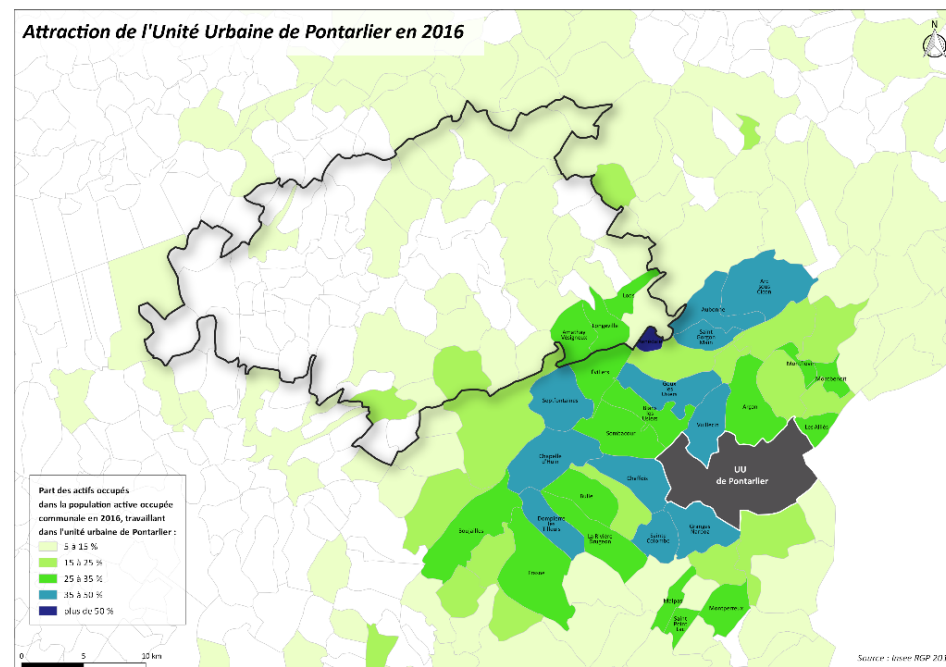
L'équilibre des flux professionnels liant les territoires voisins et le territoire Loue Lison est donc clairement en faveur des polarités extérieures.

Identifiée comme grand pôle urbain par l'Insee, l'unité urbaine de Besançon est le pôle d'attractivité majeur du département. L'unité urbaine de Besançon forte de ses 79 500 emplois, attire près de 3 100 actifs de la CC Loue Lison. Cette influence s'étend sur la quasi-totalité du territoire de manière plus ou moins importante. Les communes du nord, situées dans de le Faisceau de Quingey et du Plateau de Tarcenay ont souvent une part très importante d'actifs (d'un 1/3 à plus de 1/2) qui travaillent dans cette unité urbaine.



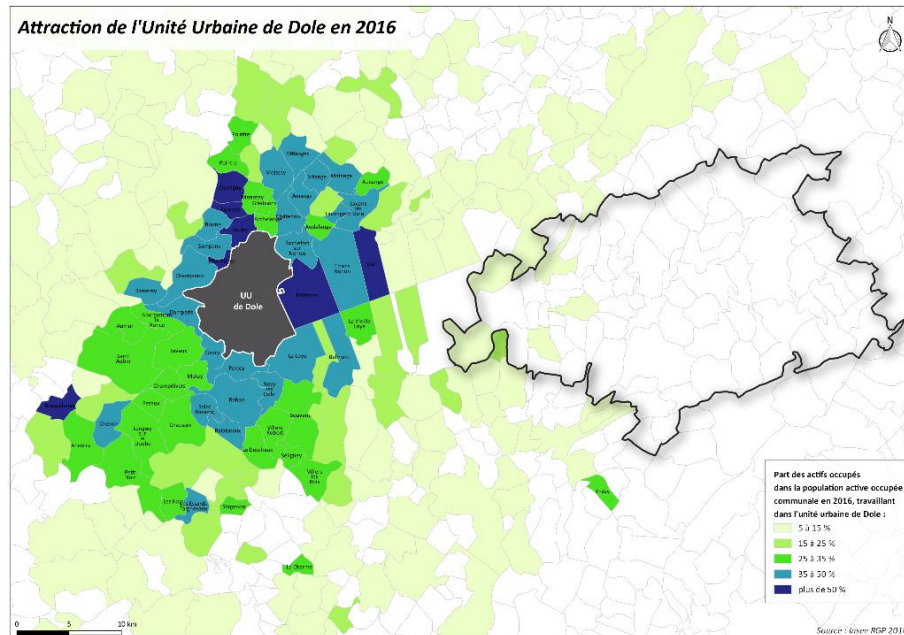
Réalisation : Urbicand 2020

L'autre polarité d'importance est celle de Pontarlier, même si elle exerce une influence moins importante que Besançon. En effet, 397 actifs du territoire vont travailler dans l'unité urbaine de Pontarlier. Seules 3 communes du sud-est du territoire (Amathay-Vésigneux, Longeville et Lods) abritent entre 25 et 35 % des actifs travaillant à Pontarlier.



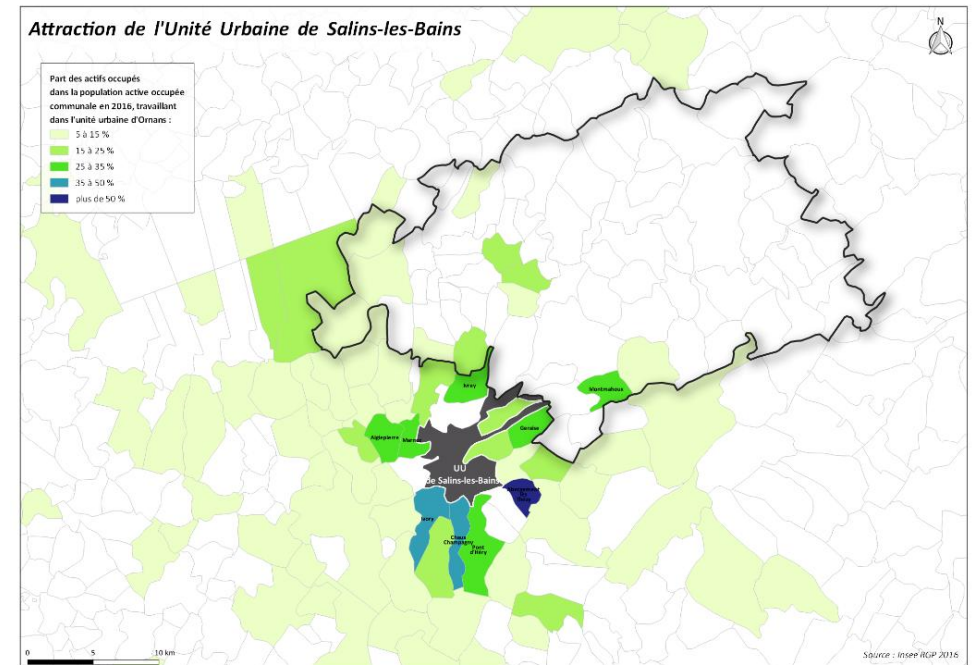
Réalisation : Urbicand 2020

L'agglomération de Dole est également un pôle urbain important du secteur. Cependant par son éloignement, celui-ci n'exerce qu'une influence limitée sur quelques communes de l'ouest de la CC Loue Lison (seulement une cinquantaine d'actifs du territoire va travailler dans l'unité urbaine doloise).



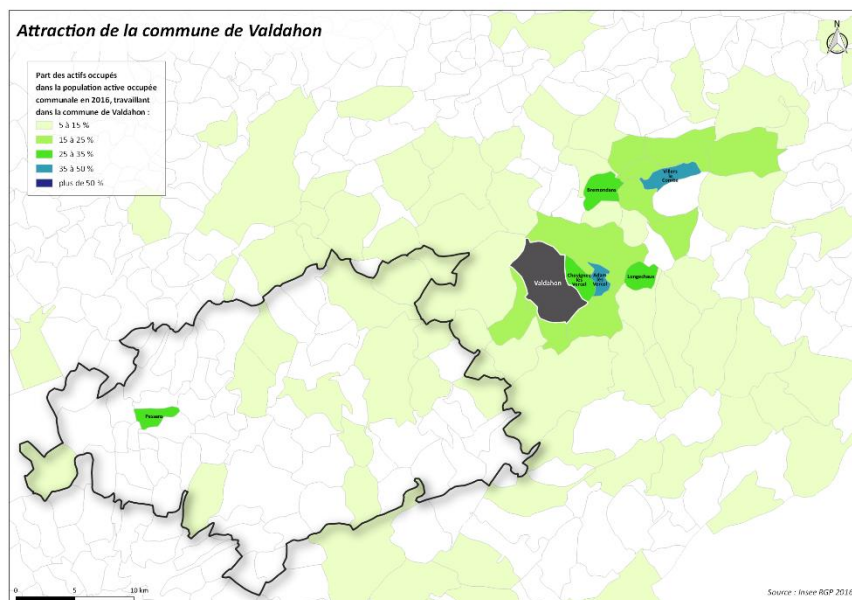
Réalisation : Urbicand 2020

De taille plus modeste, la ville de Salins-les-Bains possède un socle d'emplois beaucoup moins important que les pôles précédents. Mais par sa proximité avec la CC Loue Lison et dans un espace de vie plus rurale, son aire d'attraction déborde sur quelques villages du territoire.



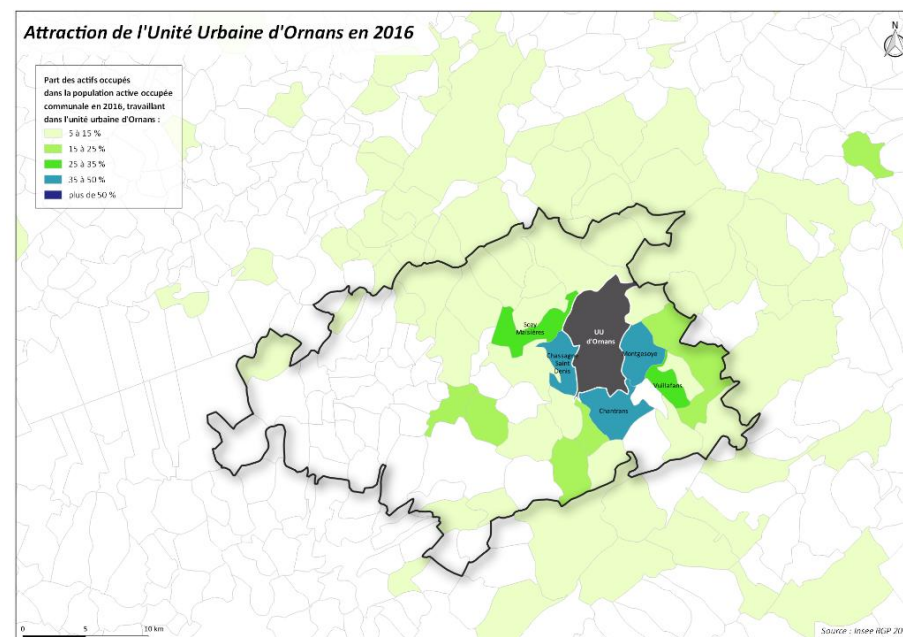
Réalisation : Urbicand 2020

On peut s'apercevoir que la commune de Valdahon n'a finalement qu'une influence limitée sur le territoire Loue Lison puisque seules les communes du nord-est du territoire ont une part limitée de leurs actifs (entre 5 et 15%) qui travaillent à Valdahon. La commune de Pessans située plus à l'ouest, à proximité de Quingey, ressort étant donné son très petit nombre d'habitants (87 habitants) qui fait gonfler artificiellement la part de d'actifs travaillant à Valdahon.



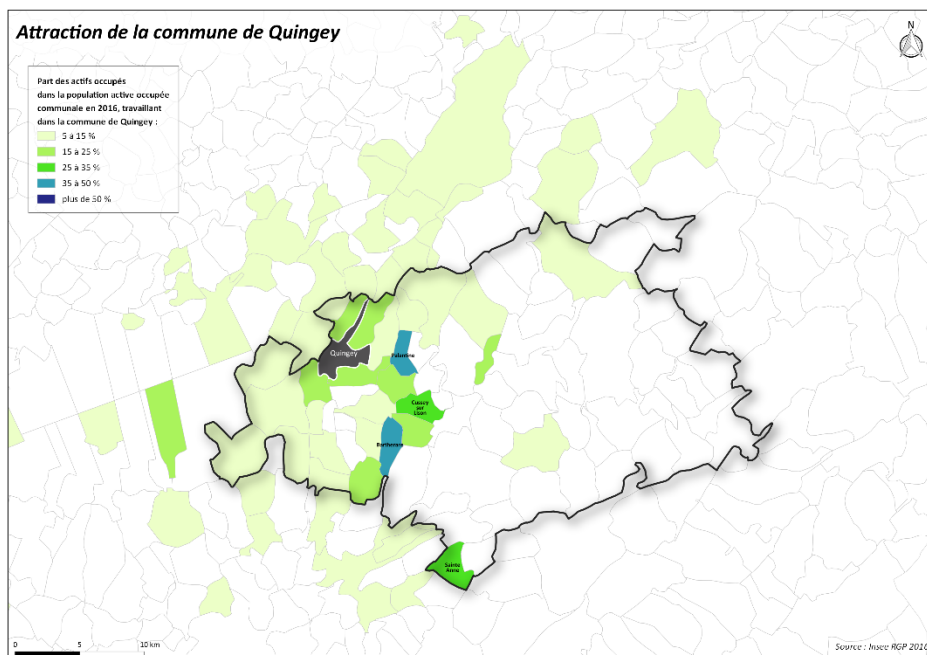
Réalisation : Urbicand 2020

Concernant les dynamiques internes, la polarité d'Ornans rayonne majoritairement sur les villages limitrophes, les communes de la Haute Vallée de la Loue ainsi qu'une partie des communes du plateau d'Amancey. Par ailleurs, la ville attire environ autant de travailleurs extérieurs à la CC Loue Lison (750 actifs) que d'actifs habitant sur une autre commune de la CC Loue Lison (732 actifs). Sur les 900 actifs habitant et travaillant à Ornans, plus des deux tiers habitent dans la CC Loue Lison. L'influence de la ville d'Ornans reste donc avant tout locale et interne à la CC Loue Lison.



Réalisation : Urbicand 2020

La commune de Quingey, deuxième bourg du territoire en termes d'emplois (+ de 1000 emplois en 2016), rayonne avant tout localement, sur ses communes limitrophes et quelques petites communes rurales de la vallée du Lison.



Réalisation : Urbicand 2020

4.1.2 L'armature urbaine et territoriale : une incidence majeure sur la longueur et la durée des déplacements sur le territoire

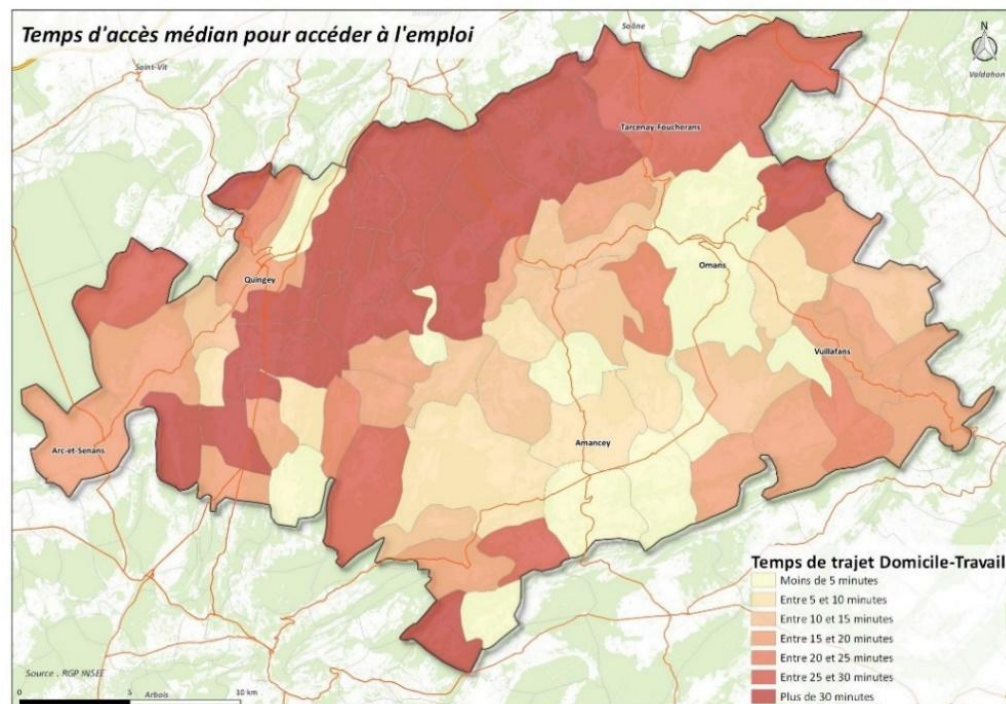
Au final, les déplacements domicile-travail (à l'intérieur, depuis et vers la CC Loue Lison) concernent près de 13 000 individus quotidiennement. À raison d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence au travail de 80% (prenant en considération les temps partiels, congés et absences), on atteint près de 21 000 déplacements domicile-travail quotidiens sur le territoire.

Les polarités externes (Besançon, Pontarlier...) ou internes (Ornans, Quingey...) sont par définition génératrices de déplacements et induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement :

- Les infrastructures de transport desservant ces communes doivent pouvoir supporter un trafic conséquent, qu'il s'agisse du réseau routier mais également des services mis à la disposition des travailleurs : transport ferroviaire, transports en commun et mobilités douces.
- L'accès à l'emploi génère des temps de trajet importants, pouvant dépasser dans certaines communes les 30 voire les 45 minutes en moyenne. C'est notamment le cas des communes situées à proximité de l'agglomération bisontine sur le plateau de Tarcenay ou dans le faisceau de Quingey. Ces communes ont accueilli une partie du desserrement résidentiel de l'agglomération bisontine et les infrastructures routières (la RN83 notamment) ont d'autant plus facilité l'accès rapide à ce pôle urbain régional. Ceci vient confirmer les effets des grandes infrastructures routières, qui tendent plus à éloigner les

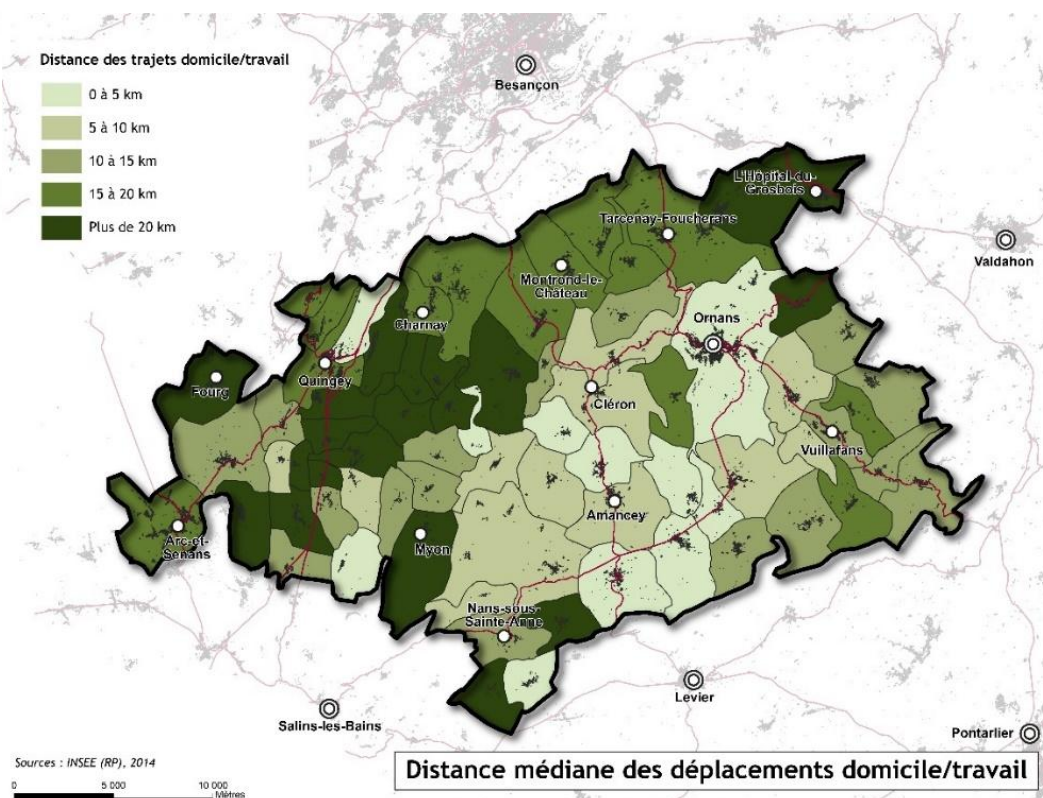
ménages des services et de l'emploi qu'à les en rapprocher. Il s'agit d'un des leviers qui a facilité l'étalement urbain.

- Les migrations domicile-travail génèrent des pics de fréquentation sur les axes routiers encerclant Besançon aux heures d'arrivée et de départ des travailleurs, notamment sur les axe nord-sud que sont la RN83 (au niveau de Larnod et Beure), la RN57 (Voie des Mercureaux et sur la commune de Morre) et les RD9 et RD67, ce qui peut avoir des effets néfastes sur le fonctionnement de l'accessibilité du territoire durant ces périodes. A terme, ces congestions peuvent être même dissuasives pour certains ménages qui pourraient soit se tourner vers d'autres solutions de transport que la voiture, soit s'installer ailleurs. Ainsi, la problématique de congestion routière pourrait devenir un réel facteur limitant l'attractivité du territoire.



Réalisation : Urbicand 2020

Les cartes précédentes démontrent clairement que les distances et le temps d'accès à l'emploi sont tout d'abord concomitants et sont surtout plus importantes sur les communes nord du territoire situées dans l'aire urbaine de Besançon et/ou situées à proximité d'un accès routier (RN83, RN57...). En effet, ces communes comptent davantage d'habitants qui travaillent sur l'agglomération de Besançon (ce qui augmente d'autant leur temps et leur distance de trajet entre leur domicile et leur travail), tandis que les communes plus éloignées de l'agglomération bisontine (et dans une moindre mesure de l'agglomération de Pontarlier), forment un bassin de vie et de travail plus modeste certes, mais aussi local avec une offre d'emplois sur place (avec des emplois agricoles ou plus localisés sur des bourgs de proximité comme Amancey), ce qui réduit donc le temps et la distance d'accès à leur emploi.



Réalisation : Urbicand 2020

4.2 Des modes de déplacement peu diversifiés

4.2.1 Des déplacements principalement motorisés

En 2016, le recensement des modes de transport utilisés pour se rendre au travail montre une très forte dépendance à la voiture individuelle. Cette tendance se poursuit en 2021

Plus de 4 trajets sur 5 sont effectués en voiture (84,5% en 2021) contre 70% à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accroître (+3 points entre 2011 et 2021), témoignant d'une pratique ancrée dans les habitudes et qui s'accroît avec le desserrement résidentiel des pôles d'emplois voisins (communes « périurbaines » du territoire gagnant de la population, difficultés à maintenir une offre alternative en dehors de quelques grands axes...).

Avec seulement 2% des actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler, le territoire se trouve très en deçà de la moyenne nationale s'élevant à 15%. Ce mode de transport reste primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des ménages plus vulnérables (modestes ou âgés).

Cette dépendance a également un coût qui pèse sur le budget des ménages. En effet, le diagnostic du PCAET de la CC Loue Lison établit que les dépenses des ménages liées aux déplacements s'élèvent en moyenne à 2,5% du revenu médian (le seuil de vulnérabilité étant de 4,5%).

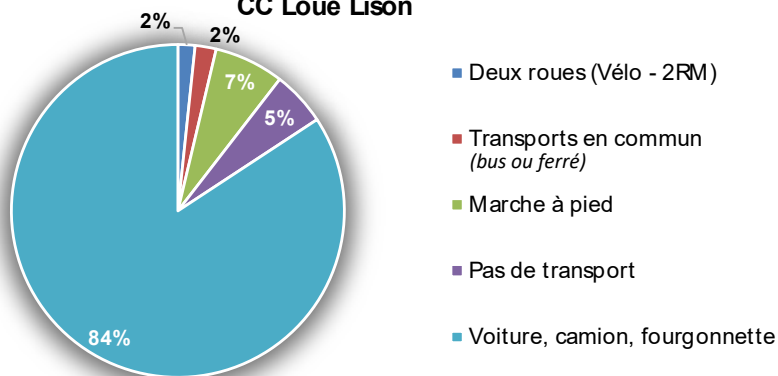


Omniprésence de la voiture dans la rue commerçante d'Ornans



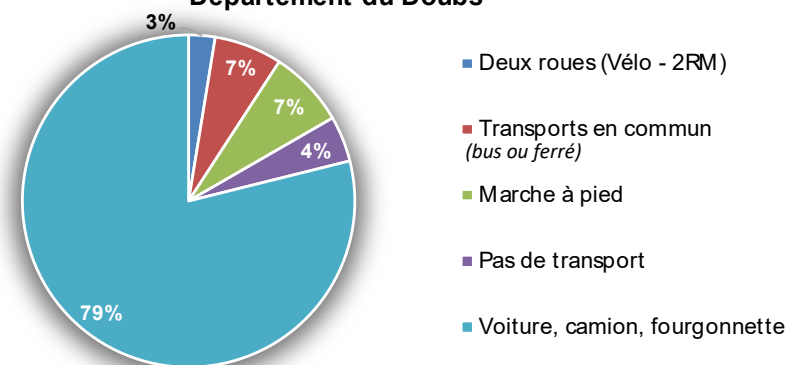
La place Gustave Courbet à Ornans, majoritairement occupée et utilisée pour le stationnement des voitures malgré de forts potentiels pour le développement des déambulations piétonnes

**Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail -
CC Loue Lison**



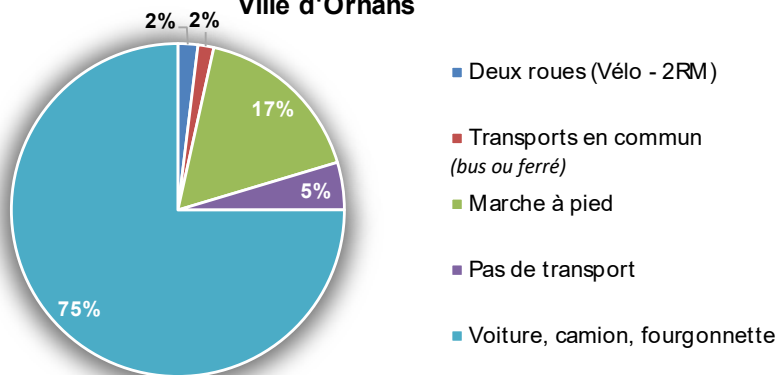
Sources : INSEE RGP 2016

**Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail -
Département du Doubs**



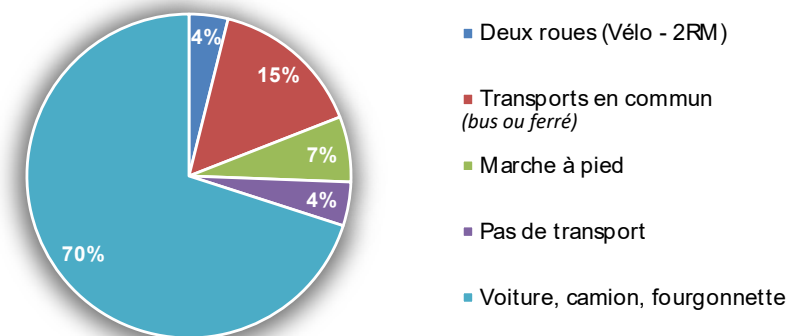
Sources : INSEE RGP 2016

**Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail -
Ville d'Ornans**



Sources : INSEE RGP 2016

**Mode de déplacements utilisés pour se rendre au
travail - France Métropolitaine**



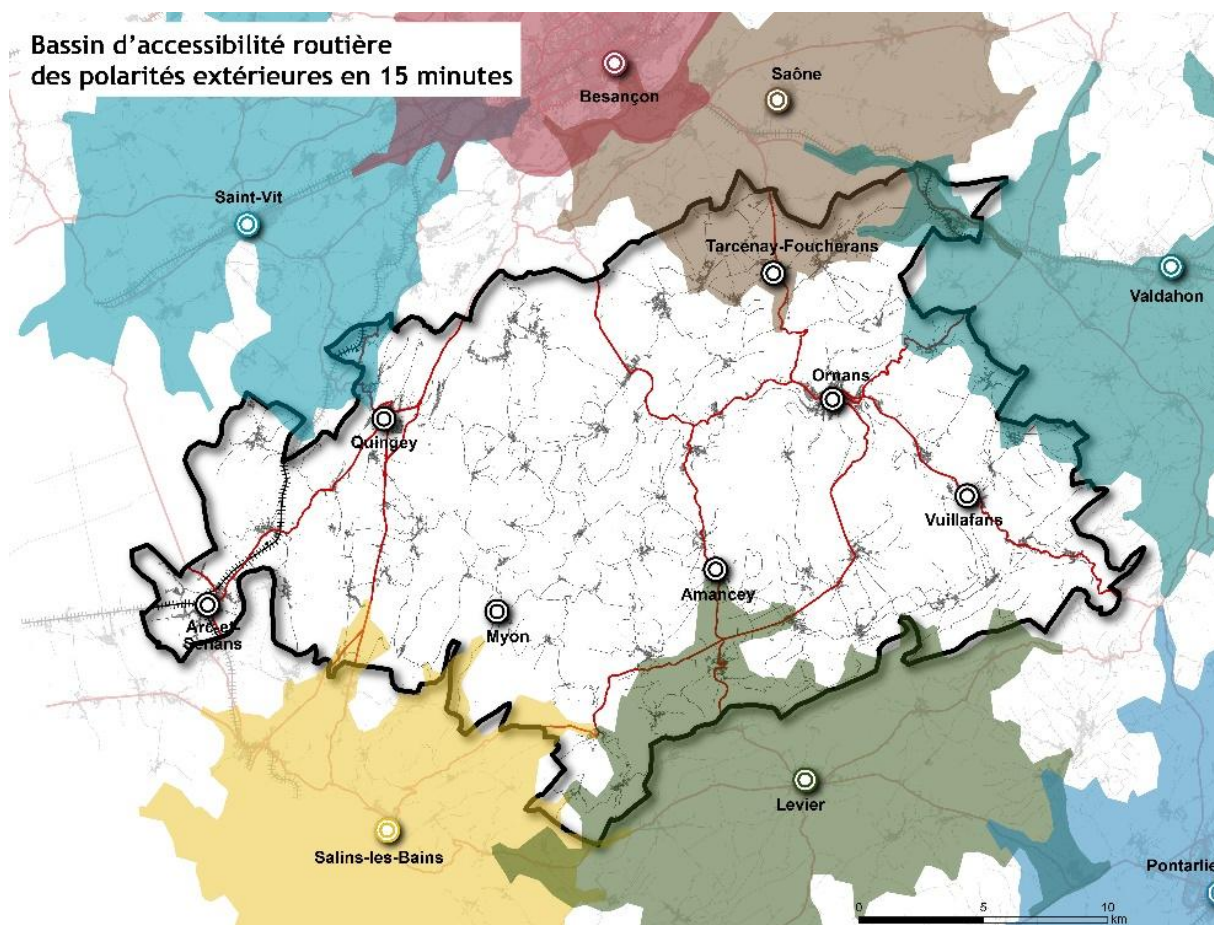
Sources : INSEE RGP 2016

Sur la ville d'Ornans, si la marche est plus fréquente (17% des déplacements, en baisse de 4 points en 2021), la voiture reste omniprésente (trois quarts des déplacements). L'organisation urbaine et le calibrage des infrastructures routières encouragent ces pratiques de mobilités motorisées.

La présence de gares ferroviaires sur le territoire ou à proximité immédiate n'a finalement qu'une influence limitée sur les pratiques de développements. Situées sur les franges du territoire, les gares ne concernent qu'une partie de la population. Malgré les problèmes de congestion du trafic routier à l'entrée de l'agglomération bisontine, les

navetteurs travaillant à Besançon semblent encore privilégier la voiture. Ceci met peut-être en lumière des manques concernant l'offre ferroviaire locale (cadencement et horaires).

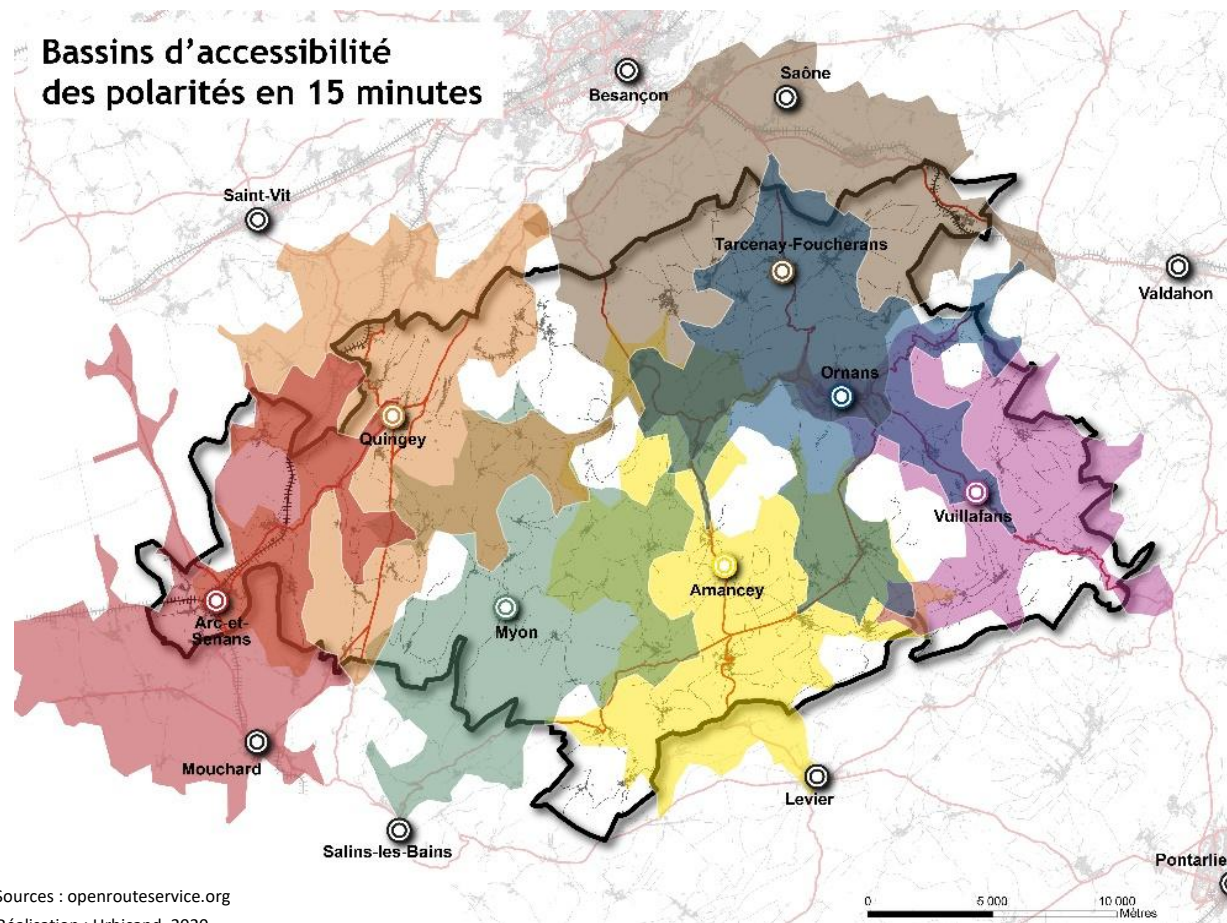
Par ailleurs, La CCLL fait partie du bassin de mobilité « Autour de Besançon ». Ce bassin de mobilité est composé des 9 communautés de communes dont celle de Loue-Lison. Il s'agit d'un périmètre sur lequel est élaboré le contrat opérationnel de mobilité. Ce contrat est conclu par la région avec les acteurs de la mobilité sur le territoire (AOM, syndicats mixte, départements, gestionnaires de gares voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux).



4.2.2 Des secteurs moins accessibles

Le territoire se caractérise par sa proximité directe à des polarités urbaines d'ampleur régionale (Besançon, Pontarlier) ou plus locale (Saône, Saint-Vit, Salins-les-Bains, Levier...). L'ensemble de ces polarités exercent un pouvoir attracteur pour les communes du territoire situées aux franges. Celles-ci entretiennent des interactions via le réseau routier et dans une moindre mesure le réseau ferroviaire. Cependant, comme l'indique la carte ci-dessous, les temps de déplacements vers ces polarités restent relativement longs pour la très large majorité des communes du territoire Loue Lison (+ de 15 minutes de trajet en voiture).

A l'échelle du territoire, le temps de parcours pour rejoindre la ville-centre d'Ornans peut dépasser les 45 minutes depuis la frange ouest du territoire, en particulier pour certaines communes de la plaine d'Arc-et-Senans. Malgré la présence d'axes structurants traversant le territoire (RN83, RD9, RD67...), la majorité d'entre-eux se situent sur un axe Nord-Sud et ne facilitent pas les liaisons transversales du territoire. Par ailleurs lorsqu'on s'écarte de ces axes, les temps de trajet restent assez longs pour un espace à dominante rurale où les contraintes de relief sont fortes.



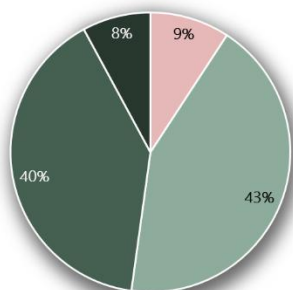
Ainsi, la présence équilibrée de polarités de services et d'équipements sur le territoire, permet d'améliorer l'accessibilité de certains secteurs plus excentrés des grands axes (ex : la commune Myon comme petite polarité de première proximité) ou contraints par le relief.

4.2.3 Une fragilisation des ménages non motorisés

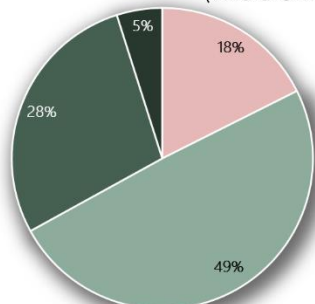
Les ménages du territoire présentent un niveau d'équipement important en voitures individuelles. Dans l'ensemble, la CC Loue Lison affiche un niveau de motorisation des ménages élevé :

- 92% des ménages sont équipés d'au moins une voiture en 2021 (81% en moyenne à l'échelle nationale) ;
- 2 foyers sur 5 possèdent deux véhicules, et 8% des ménages possèdent trois voitures ou plus.

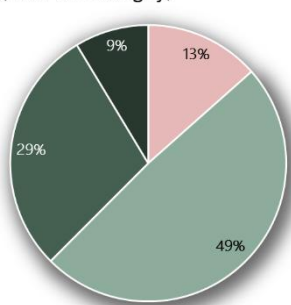
Motorisation des ménages
(CC Loue Lison)



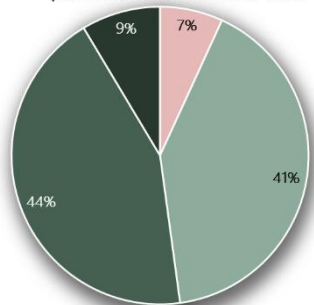
Motorisation des ménages
(Ville d'Ornans)



Motorisation des ménages
(Ville de Quingey)



Motorisation des ménages
(Reste des communes hors Ornans et Quingey)



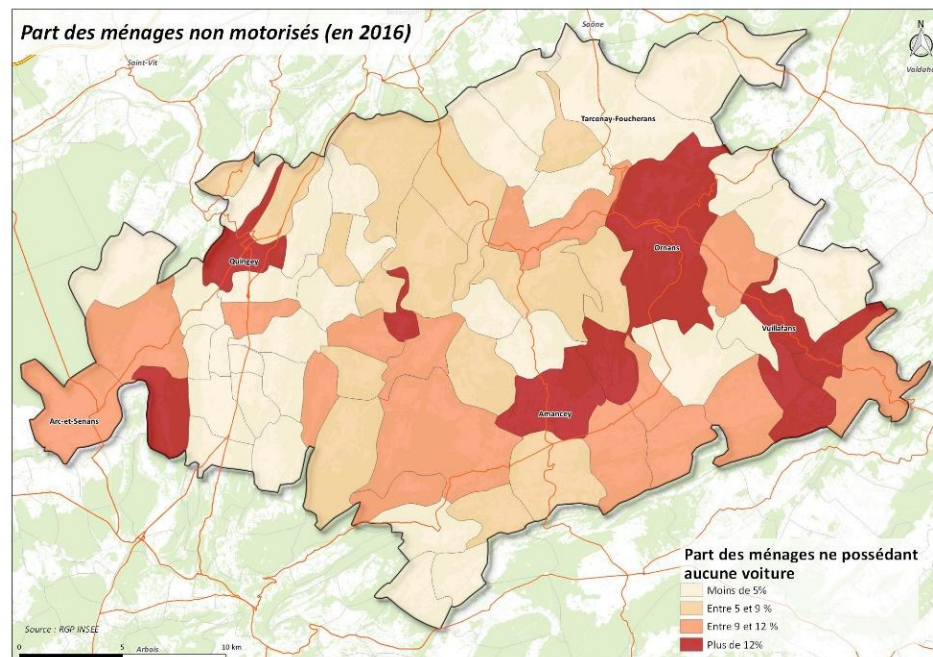
■ Aucune voiture
■ 1 voiture
■ 2 voitures
■ 3 voitures ou plus

■ Aucune voiture
■ 1 voiture
■ 2 voitures
■ 3 voitures ou plus

Sources : INSEE RGP 2016

Les ménages ne sont cependant pas tous équipés de la même façon selon les secteurs du territoire :

- Les principaux bourgs du territoire (Ornans, Quingey, Amancey) tendent à accueillir une population non motorisée plus nombreuse. En effet, 13% des ménages d'Ornans n'ont pas de voiture en 2021, ils étaient 18% en 2016. L'offre de commerces et de services y est suffisante pour limiter le besoin de se déplacer. C'est également le cas à Quingey ou Amancey (respectivement 13 et 14% des ménages n'ont pas de voiture en 2016 puis 11 et 14% en 2021).



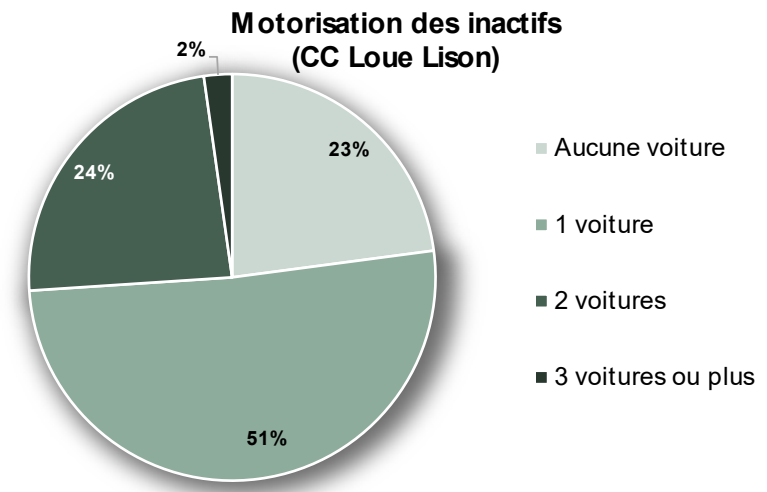
- Les secteurs sud et sud-est du territoire, c'est-à-dire les communes les plus rurales, affichent une part de ménages non motorisés relativement conséquente. Il s'agit souvent de populations plus âgées et aux revenus plus faibles qui se retrouvent donc en situation de faible mobilité ou des ménages travaillant plus localement et ayant des besoins en mobilité moins importants.
- Les communes du Plateau de Tarcenay au nord et du Faisceau de Quingey à l'ouest, ont globalement un taux de motorisation assez élevé. Beaucoup de ces communes accueillent des actifs travaillant dans le pôle urbain bisontin. Or ces actifs dépendent majoritairement de leur voiture individuelle pour aller travailler.

La multi-motorisation peut représenter une contrainte pour une partie des ménages : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-travail et/ou domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle n'est, en effet, pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer.

Par ailleurs, les ménages (notamment les inactifs) peuvent présenter des fragilités en matière de mobilités. En effet, la faible densité de la population dans le secteur rural en dehors des polarités et la tendance générale à la mutualisation de l'offre en commerces, services, équipements scolaires, emplois etc. ne favorisent pas la mise en place d'une offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire.

En parallèle des constats effectués ci-avant, il faut souligner que près d'un quart des ménages inactifs du territoire ne possède pas de voiture, soit près de 850 ménages (personnes âgées, demandeurs d'emplois

vivant pour la majorité à Ornans). La localisation de ces ménages est souvent subie du fait de revenus trop faibles. Ces populations sont relativement dépendantes des équipements et services de proximité offerts par les polarités urbaines locales et des solutions alternatives de transport (transport en commun, déplacements doux).



4.3 Des mobilités routières importantes qui s'organisent autour d'un réseau d'axes structurants

4.3.1 Une connexion plus ou moins directe du territoire aux axes nationaux

La CC Loue Lison ne possède pas d'accès direct à l'autoroute. Néanmoins, 2 échangeurs de l'autoroute A36 reliant Beaune à Mulhouse (en passant par Besançon) se situent entre 15 et 45 minutes de route des communes du territoire. Plus largement, une connexion à l'autoroute A39 (direction Lons-le-Saunier, Lyon) est également possible à 40 minutes de Quingey.

Les temps d'accès à l'autoroute depuis le territoire sont donc assez hétérogènes et suivent un gradient nord-ouest/sud-est très marqué. L'accès au réseau d'échelle nationale (Autoroute, RN...) s'effectue donc par les routes nationales (RN83 à l'ouest et RN57 à l'est) et les routes départementales (RD9 et RD67 au centre du territoire, RD492 au sud du territoire).

Le constat est relativement semblable lorsqu'on s'intéresse à l'accessibilité des gares ferroviaires et de lignes de bus du territoire ou limitrophes. Si ces infrastructures de transport en commun traversent tangentiellement le territoire, seules les communes situées sur ses franges bénéficient d'un accès rapide à cette offre de transport en commun (moins de 15 minutes). A contrario la partie centrale du territoire (et notamment la vallée du Lison et le plateau d'Amancey) se retrouve sans accès direct à une gare ou un arrêt de bus. Les temps de trajet pour rejoindre un pôle de services supérieurs sont donc significativement plus importants dans ce secteur.

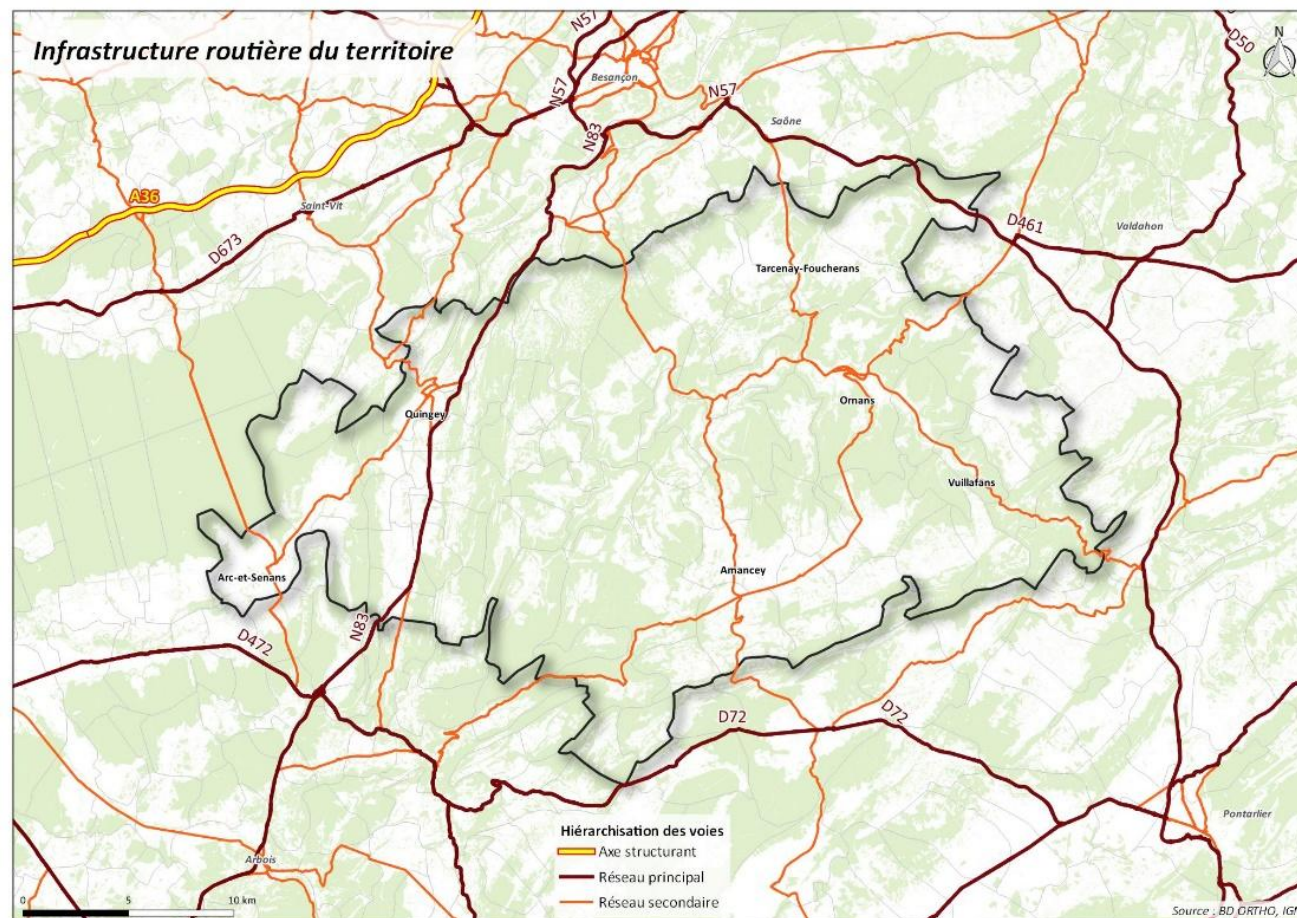
A noter également que le périmètre de réflexion du Service express régional métropolitain (SERM) « Autour de Besançon » regroupe au total 17 EPCI, dont la CCLL. Le SERM, promulgué par la loi du 27 décembre 2023, vise à améliorer la qualité des transports du quotidien, en proposant par exemple des dessertes plus fréquentes ou l'instauration d'un billet unique.

Accessibilité aux transports en commun

(Aire d'accessibilité en 15 minutes
aux gares ferroviaires et arrêts de bus)



4.3.2 Un réseau



roulier local
indispensable

pour la desserte de l'ensemble du territoire

En dehors des axes structurants cités précédemment, les routes départementales d'importance secondaire sont beaucoup plus restreintes et accueillent un trafic plus limité. Néanmoins, ce réseau reste indispensable à l'accessibilité de l'ensemble du territoire pour assurer notamment une desserte est-ouest qui ne dispose pas d'axe majeur et structurant mises à part les routes départementales RD9 sur une partie au nord et RD492 au sud du territoire.

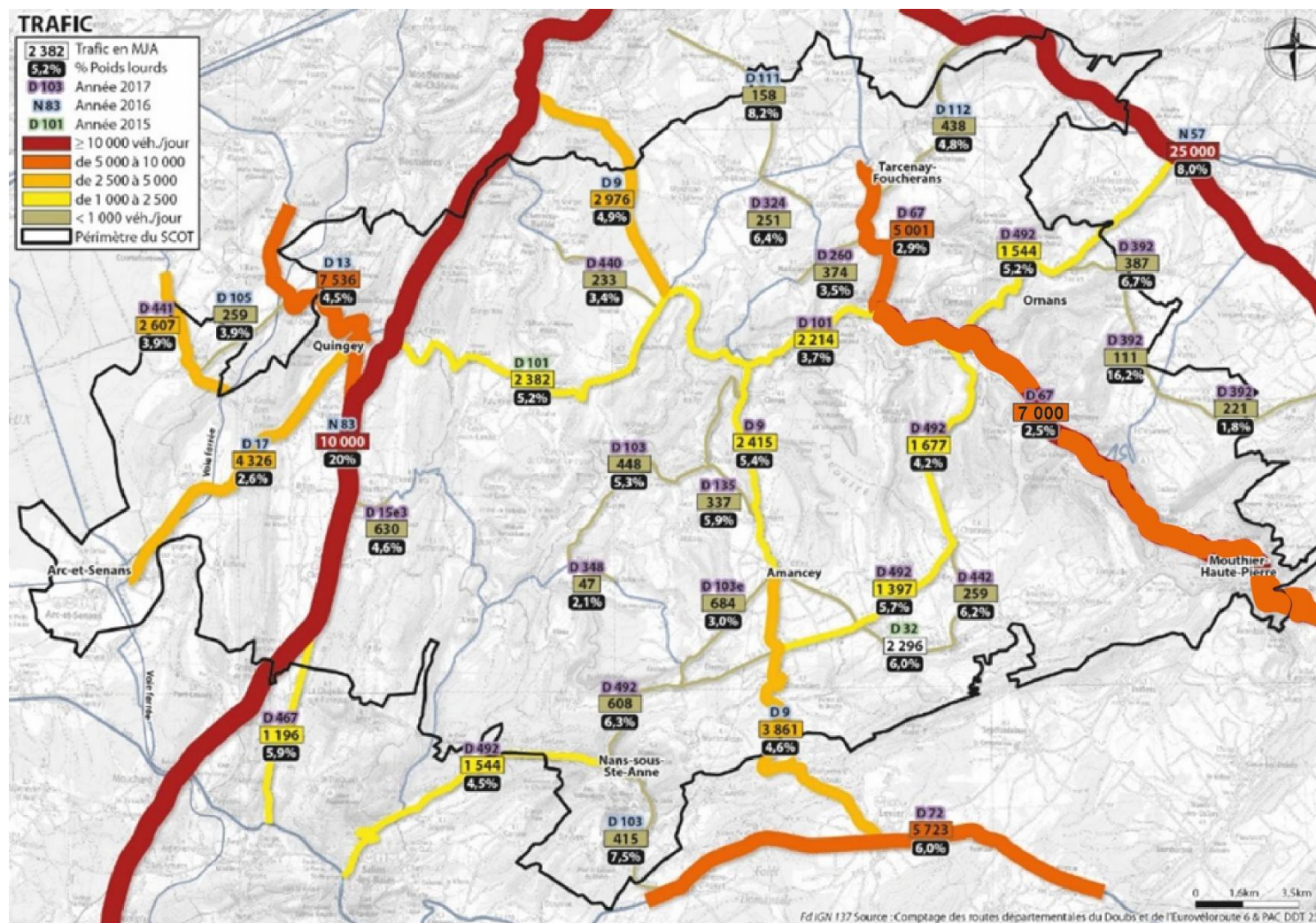
Ainsi ce réseau de routes départementales secondaires vient s'interconnecter avec les RN et RD structurantes en différents points sur le territoire. Il en résulte une bonne couverture générale du territoire malgré quelques manques ou liaisons plus difficiles entre Quingey et Ornans notamment en raison de contraintes topographiques.

Toutefois, il est à noter que certains secteurs (comme la vallée du Lison notamment) souffrent d'une plus faible accessibilité puisqu'il n'existe aucun axe structurant ou route primaire directe depuis / vers une polarité telle qu'Ornans ou Quingey. Les temps de trajet pour rejoindre un pôle de services supérieurs sont donc significativement plus importants dans ce secteur.

4.3.3 Des flux routiers importants sur certains axes avec des points de difficultés réguliers localisés à l'approche de l'agglomération bisontine et de Pontarlier

Plusieurs axes de circulation accueillent des trafics importants. Les circulations internes les plus denses concernent les axes Nord-Sud du territoire, la RD67 portant un trafic avoisinant les 7 000 véhicules/jour en 2023 mais surtout les RN57 et RN83 qui supportent respectivement 25 000 et 10 000 véhicules/jour générant des réels soucis de congestion un peu plus en aval, à l'entrée de l'agglomération bisontine.

Les autres routes du territoire accueillent des trafics moins importants de 5 000 à 3 000 véhicules/jour sur les RD67 (au niveau de Tarcenay-Foucherans), RD17 (secteur d'Arc-et-Senans), RD9 (plateau d'Amancey) qui se diffusent ensuite sur les routes secondaires.



4.4 Une offre en transports en commun ferrés localisée

4.4.1 Des liaisons importantes vers Besançon

Le territoire profite d'une position stratégique aux portes de Besançon et bénéficie de trois lignes ferroviaires (la ligne du Revermont (Besançon-Lons-Lyon), la ligne Dole-Pontarlier, la ligne des Horlogers (Besançon-Morteau)) desservant le territoire au niveau de 3 gares :

- La gare d'Arc-et-Senans
- La gare de l'Hôpital-du-Grosbois
- La gare de Liesle

5 gares supplémentaires se situent à proximité immédiate et sont régulièrement utilisées par les habitants de la communauté de communes :

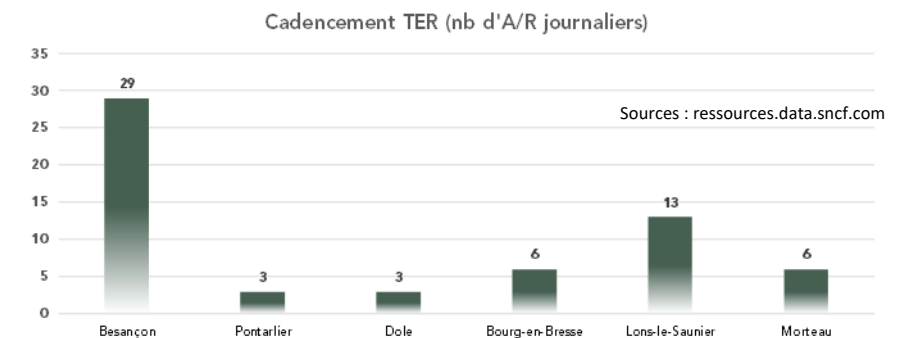
- La gare de Saône
- La gare de Mamirolle
- La gare d'Étalans
- La gare de Byans
- La gare de Mouchard

Ces lignes TER assurent principalement une desserte locale à destination de Besançon mais également des trafics régionaux et interrégionaux, entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Auvergne-Rhône-Alpes (Bourg-en-Bresse, Dole, Lons-le-Saunier...).

En 2017, la gare d'Arc-et-Senans a été la gare du territoire qui a accueilli le plus de voyageurs avec près de 50 000 voyageurs (source SNCF Open Data), ce qui représente en moyenne environ 140 montées/descentes

quotidiennes. En cumulant, la fréquentation de la gare d'Arc-et-Senans et les gares voisines de Liesle et de Byans-sur-Doubs, la fréquentation ferroviaire de cette ligne « ouest » vers Besançon totalise près de 64 000 voyageurs par an. Arc-et-Senans semble constituer le point d'accès important au réseau de transport ferroviaire pour le territoire et à l'agglomération de Besançon, pouvant jouer ainsi un rôle de plateforme intermodale primordiale pour le territoire.

Sur la ligne des Horlogers, située à l'est, la gare de l'Hôpital-du-Grosbois a accueilli 18 000 voyageurs en 2017. Sur cette ligne la fréquentation, en hausse par rapport à 2016 et cumulée avec celle des gares voisines (Étalans, Saône, Mamirolle), atteint plus de 115 500 voyageurs/an.



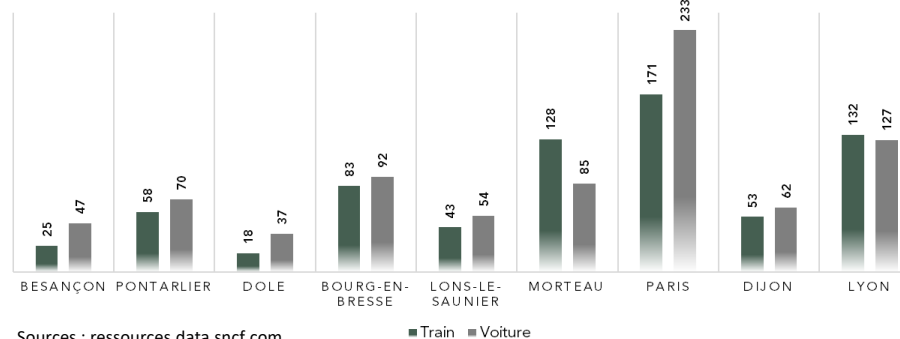
Depuis les gares du territoire, le niveau de desserte des grands pôles régionaux et inter-régionaux reste néanmoins limité. Seul le cadencement vers Besançon semble en mesure de proposer une desserte complète et suffisante. Les allers-retours vers les autres polarités régionales sont limités en nombre (Pontarlier, Dole...). Aucune desserte directe n'est possible vers les capitales régionales (Dijon, Lyon) ou vers Paris. Néanmoins la proximité de Besançon permet une desserte efficace et relativement compétitive de ces agglomérations.

Depuis Arc-et-Senans, le réseau de TER offre des cadences compétitives et rapides pour accéder à Besançon avec entre 16 et 20 allers-retours par jour. D'autant que les problèmes de congestions routières aux entrées de l'agglomération bisontine pourraient à l'avenir crédibiliser d'autant plus la « solution train » pour les déplacements quotidiens des travailleurs.

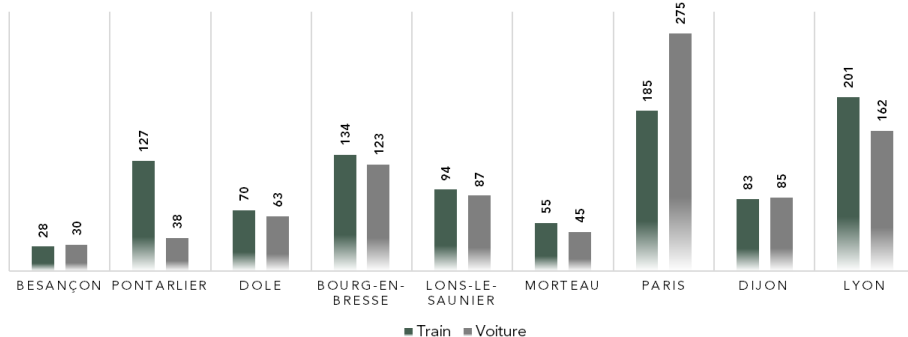
La desserte vers les polarités locales du sud-est du département est plus limitée et moins compétitive face à la concurrence de la voiture (Pontarlier, Morteau...).

Néanmoins, il est souvent plus rapide (notamment à Arc-et-Senans) d'effectuer le trajet en train qu'en voiture (les agglomérations voisines comme Besançon, Dole, Dijon ou Bourg-en-Bresse et même Paris).

Temps d'accès depuis Arc-et-Senans (en minutes)



Temps d'accès depuis L'Hôpital-du-Grosbois (en minutes)

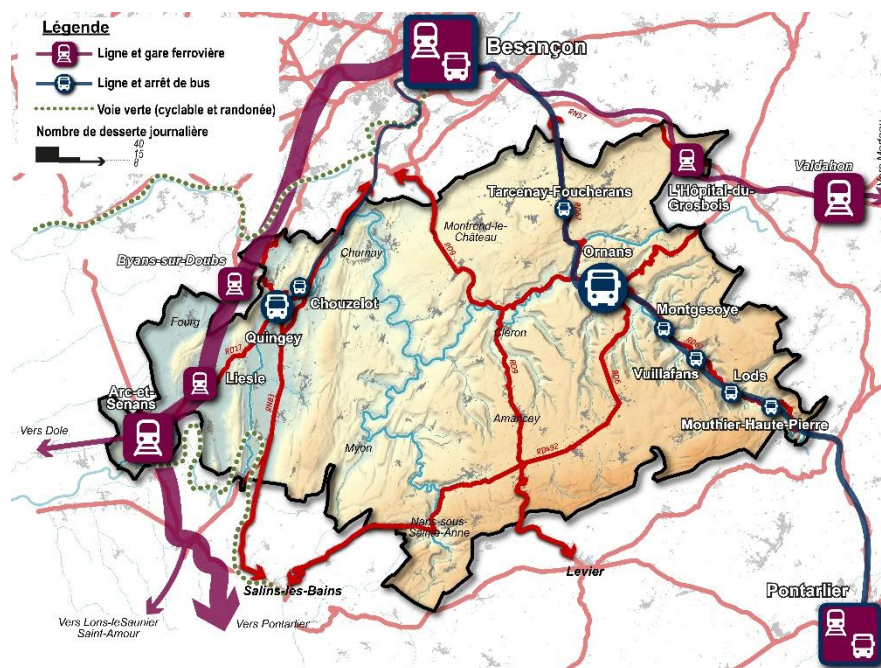


4.4.2 Un réseau de proximité existant mais ne desservant pas l'ensemble du territoire

Il existe en complément de l'offre régionale une offre de transports routiers à caractère local qui est assurée par la Région Bourgogne-Franche-Comté avec une tarification compétitive (1,50 € le voyage et 40€ l'abonnement mensuel). A l'ouest, sur l'Axe Besançon-Quingey, une ligne dessert les communes de Chouzelot et Quingey. Cette desserte reste restreinte puisqu'elle assure seulement 4 allers/retours par jour.

A l'est, une ligne directe et une ligne omnibus depuis Besançon vers Pontarlier via Ornans irriguent le territoire. La ligne omnibus dessert le plateau (Tarcenay) et les communes de la haute vallée de le Loue (Ornans, Montgesoy, Vuillafans, Lods et Mouthier-Haute-Pierre). Sur cette ligne, le cadencement est légèrement plus important mais reste réduit (seulement 6 allers/retours par jour) malgré l'apparent succès de cette ligne fréquentée qui est parfois même saturée. Néanmoins, ces lignes routières assurent la desserte de communes non-desservies par le train et proposent une offre alternative à la voiture individuelle.

Au total, ce sont ainsi plus d'une dizaine de communes qui sont desservies de façon régulière par des lignes SNCF ou des bus régionaux.



4.5 Des outils alternatifs encore peu développés sur le territoire

4.5.1 Une couverture très limitée en réseaux de transports en commun routier sur le reste du territoire

Sur le territoire Loue Lison, l'offre en transport en commun est très restreinte. En effet, la CC Loue Lison qui est autorité organisatrice des transports, dispose d'un service de transport qui se limite à une offre de transport à la demande (TAD) pour la ville d'Ornans. Présent depuis septembre 2020, il s'adresse avant tout à un public captif, c'est-à-dire aux personnes habitant la ville d'Ornans, sans moyen de locomotion, âgées, isolées avec ou sans enfant ou encore les personnes à mobilité réduite.

Cette offre de TAD ne constitue pas une réelle offre alternative à l'usage de la voiture.

Une grande partie des communes du SCOT ne dispose pas de solution de transport en commun (que ce soit les bus régionaux ou les gares SNCF). On retrouve en effet (à l'échelle du territoire) un différentiel important de niveau de service entre les communes bénéficiant d'une gare ou d'un arrêt de bus. L'offre est concentrée sur les franges est et ouest du territoire et ne concerne pas les communes du centre et du sud du territoire qui de ce fait, ne bénéficient d'aucune offre alternative à la voiture ce qui augmente d'autant plus la fragilité de certains ménages captifs ou âgés.

C'est dans l'optique de développer les alternatives que la CC Loue Lison a lancé l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié. Celui-ci est en cours d'élaboration et son adoption est prévue fin 2025.

4.5.2 Des pratiques de covoiturage encore peu organisées

La pratique du covoiturage sur le territoire reste relativement peu développée. Quelques aires de covoiturage existent sur le territoire et sont parfois répertoriées sur les sites des communes où certaines proposent même un service d'annonce en ligne pour proposer un covoiturage (la commune de L'Hôpital-du-Grosbois).

Ces pratiques de mobilité existent néanmoins et s'effectuent pour une partie en dehors d'un cadre mis en place par la collectivité comme à Tarcenay-Foucherans (parking de l'église). D'une manière plus générale, ces pratiques devraient être vouées à prendre de l'ampleur et s'intégrer progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de tous profils socio-professionnels. Les besoins potentiels se concentrent notamment au niveau des pôles d'emplois et de services mais également au niveau des échangeurs routiers et nœuds

de transports en commun. Une réflexion avec le Grand Besançon a été engagée pour l'aménagement d'aires de covoiturage au niveau des nœuds routiers (Larnod, échangeur RD67/RN57à Saône....).

Enfin, la CCLL est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur de covoiturage porté par l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB). En effet, en 2024, la conception d'un schéma directeur de covoiturage à l'échelle des bassins de mobilité de « Besançon » et « Autour de Besançon » a été conçu. Il vise à proposer un plan d'actions commun aux différents EPCI afin d'organiser le covoiturage courte-distance pour les déplacements domicile-travail.

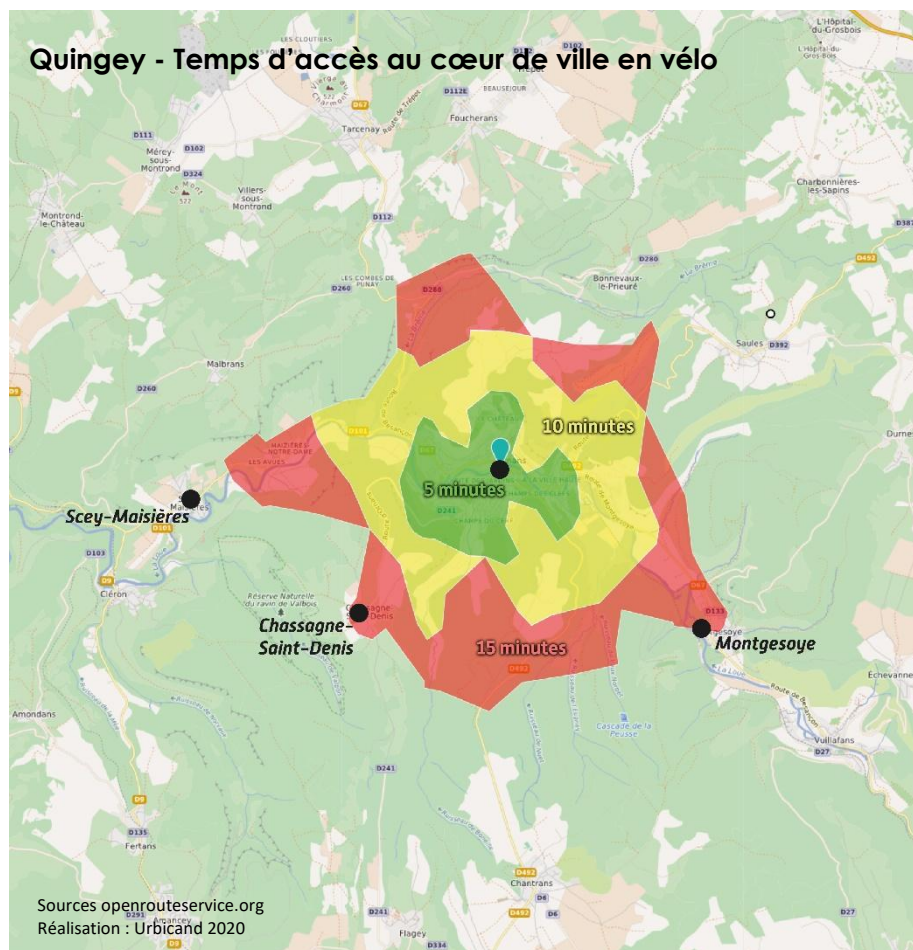
En parallèle du covoiturage, la question de l'électrification des déplacements automobile est également un enjeu. Ainsi, le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) a réalisé, en juin 2023, un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques du Doubs (SDIRVE) afin de proposer un maillage du département du Doubs par un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides. À l'échelle de la CCLL, le SDIRVE indique que la CCLL recense 10 points de charge en mars 2023 avec pour projection qu'elle en soit progressivement dotée d'un total de 220 en 2035. Concernant le nombre de bornes de recharge, le SDIRVE indique que la CCLL dispose de 5 bornes de recharge en mars 2023 avec pour projection qu'elle soit pourvue progressivement de 110 bornes en 2025. Les localisations des points de charges et des bornes peuvent avoir un impact sur les déplacements, les stationnements, et le renouvellement des véhicules des habitants

4.5.3 Un développement assez limité des mobilités douces

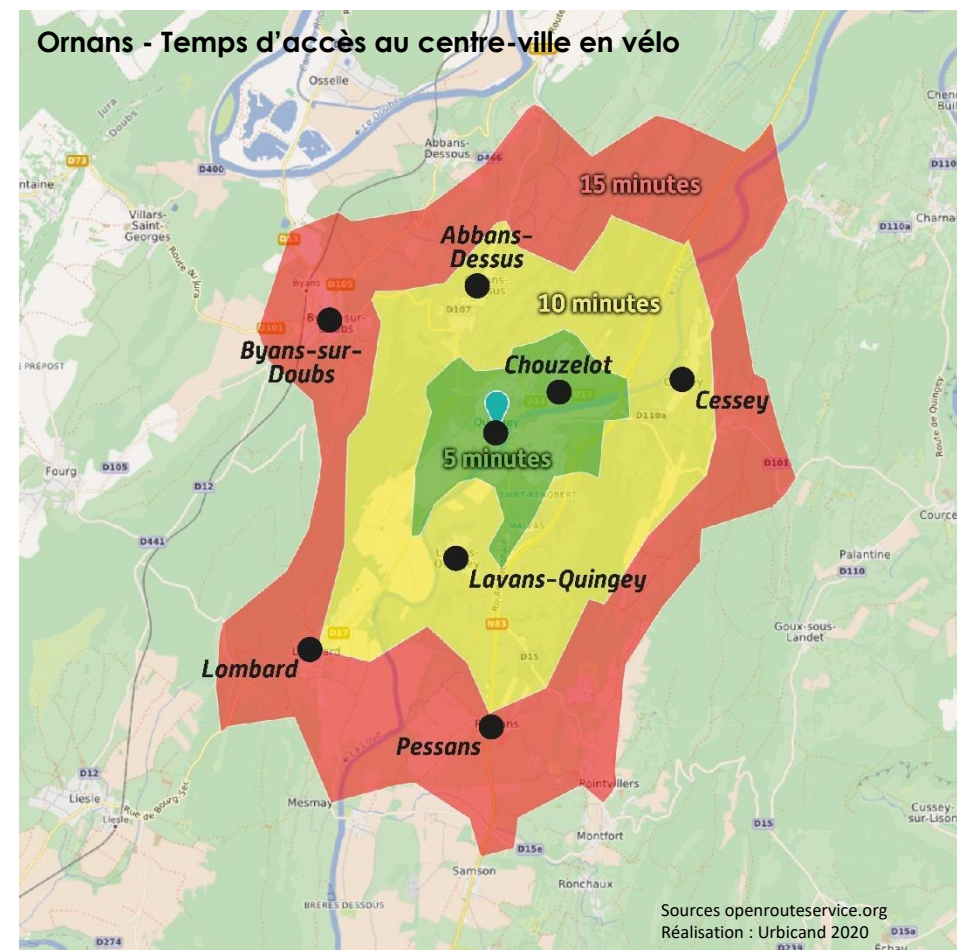
La ville d'Ornans par son caractère plus urbain est la seule commune du territoire à disposer très ponctuellement à l'intérieur de son centre-ville d'aménagements cyclables. La commune de Quingey possède également quelques aménagements dédiés (à proximité de la gare notamment). Pour autant la part modale des mobilités douces reste marginale dans ces communes et anecdotique dans le reste du territoire. Le reste des aménagements sont davantage des liaisons vertes interurbaines à vocation touristique ou de balade (entre l'Eurovéloroute 6 et Arc-et-Senans, entre Quingey et Lombard ou à la sortie d'Ornans vers L'Hôpital-du-Grosbois).

Le vélo présente pourtant un potentiel de développement intéressant au sein des cœurs de bourg voire dans leur périphérie proche (grâce notamment au vélo électrique) puisque l'ensemble de leurs espaces bâtis et quelques-uns de leurs hameaux ou villages limitrophes sont accessibles en moins de 15 minutes à vélo. Ce mode de transport revêt une dimension stratégique pour répondre à de nombreux enjeux que ce soit pour proposer une offre alternative à la voiture, pour répondre à des problématiques de congestion ponctuellement, des problématiques de flux (traversée des espaces bâtis), de sécurité et de qualité du cadre de vie des cœurs urbains (et donc leur attractivité). La « solution vélo » a également une dimension sociale en réduisant la vulnérabilité énergétique des ménages (notamment les ménages les plus modestes).

C'est dans cette optique que la CC Loue Lison avait lancé l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable et était en cours d'élaboration durant la construction du SCOT. Celui-ci, il a été approuvé par le Conseil Communautaire entre l'arrêt et l'approbation du SCOT, en avril 2025.



Les secteurs accessibles à 5, 10 et 15 minutes en vélo du centre d'Ornans. Contraint par un relief important et une position en fond de vallée. La surface de cette « tâche d'accessibilité » reste réduite mais elle recouvre néanmoins l'ensemble du secteur bâti de la ville, rendant pertinent l'utilisation urbaine du vélo.



Bénéficiant d'un relief relativement moins contraint qu'à Ornans (excepté sur la partie nord), le centre de Quingey est accessible en vélo en moins de 15 minutes pour bon nombre de bourgs et villages voisins, rendant d'autant plus pertinent le développement de cette solution de déplacement à l'échelle locale.

4.6 Synthèse et enjeux des mobilités

Par ses infrastructures routières et ferroviaires ainsi que les flux que celles-ci supportent, le territoire Loue Lison est intimement lié à l'agglomération bisontine. La CC Loue Lison abrite également des secteurs plus ruraux, moins accessibles (voire plus isolés) ou plus « autonomes » où les déplacements sont plus locaux et internes au territoire.

D'une manière générale, le territoire Loue Lison reste un espace périurbain et rural où les déplacements en voiture sont omniprésents (voire presque exclusifs) d'autant que l'offre en transports en commun reste limitée et localisée sur les franges du territoire. Les bassins de vie locale du centre du territoire présentent ainsi une accessibilité plus limitée.

Ainsi, les politiques d'aménagement et les choix résidentiels (le phénomène de périurbanisation notamment) ont eu tendance à augmenter les distances et les flux de déplacement générant à leur tour une augmentation de la dépendance à la voiture et de vulnérabilité énergétique et budgétaire des ménages.

Le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle représente donc une question importante et un potentiel de développement non négligeable pour le territoire :

- Des déplacements doux (piéton, vélo) pour les déplacements de proximité (communaux, ou intercommunaux dans et vers les bourgs principaux).
- Des transports collectifs sur les grands axes, en valorisant notamment les gares,

- Du covoiturage en particulier dans les zones de flux domicile-travail.

SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

1. Dynamiques générales

1.1 Le positionnement régional

1.1.1 Un territoire intégré dans la zone d'emploi de Besançon

Le territoire du SCOT de la Communauté de Communes Loue Lison (CC Loue Lison) est en majeure partie tourné vers l'aire urbaine de Besançon (soit 37% des actifs occupés en 2016 et 2021), même si une légère influence de la zone frontalière est constatée (3% des actifs occupés en 2016, 3% en 2021).

Sur les 11 084 actifs occupés résidant dans le territoire du SCOT en 2021, 6 380 travaillent hors du périmètre du SCOT, soit une part d'un peu plus de 57 % des actifs. A l'inverse, 32% des emplois sur place (2 230 sur 6 900 au total, contre 29% en 2016) sont occupés par des résidents extérieurs au territoire.

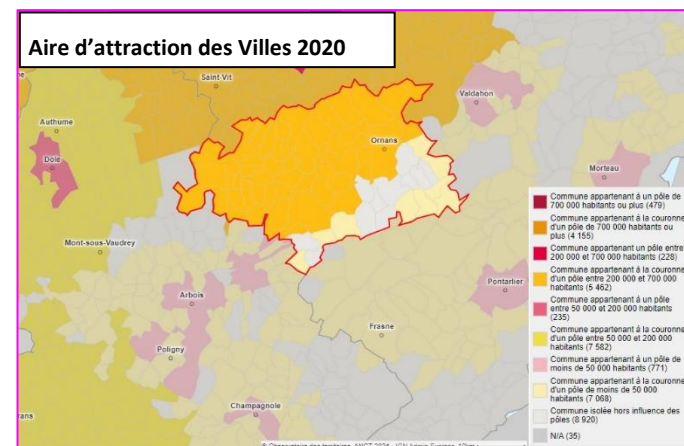
Cette situation génère des mouvements pendulaires quotidiens importants et souvent réalisés en voiture.

Dans le territoire, 52 communes sont sous influence bisontine (sur un total de 72), en particulier les communes de la moitié Nord du territoire. L'attraction du pôle de Besançon est telle que dans certaines communes, plus de 15% de leurs actifs y travaillent.⁵

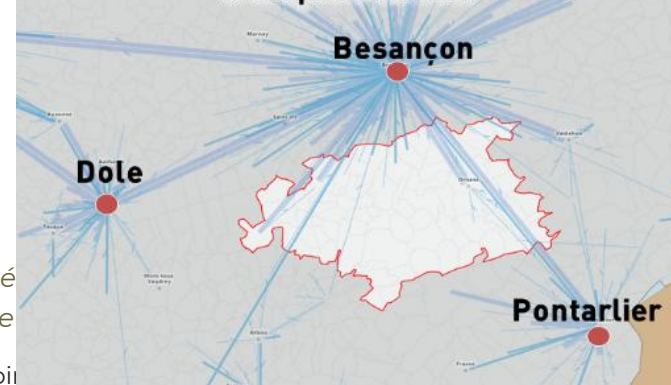
Cette position est alimentée par :

- la forte dynamique économique et démographique du département du Doubs et de l'agglomération bisontine, pourvoyeuse d'emplois,
- la desserte routière de qualité permettant un accès des franges Ouest et Est du territoire (RD83 et RN57).

⁵ Ces communes font partie intégrante de l'aire d'attraction des villes dès lors qu'au moins 15 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ces pôles urbains.



Des migrations pendulaires liées aux pôles d'emplois voisins



1.1.2 Les é... le... dans...
Le territoire... ançon...
et de Pontarlier mais plus largement il bénéficie de sa situation sur l'axe Rhin-Rhône et à proximité des bassins d'emplois suisses qui engendrent

des dynamiques économiques particulières. Si l'influence reste limitée au niveau du desserrement des actifs puisque le territoire Loue Lison ne compte qu'environ 336 actifs travaillant en Suisse en 2021 (240 en 2016), soit moins de 3,2% (2,5 % en 2016) des actifs ayant un emploi, le territoire bénéficie néanmoins d'effets indirects de cette économie frontalière avec des flux importants et de la sous-traitance industrielle de l'activité helvétique.

1.1.3 Une bonne résistance des emplois, y compris industriels et agricoles

L'évolution de l'emploi local reste plus favorable sur territoire de la CC Loue Lison qu'à l'échelle du Département ou de la Région : +0,27% d'emplois par an sur le territoire entre 2015 et 2021, contre respectivement +0,24% et -0,04% pour le département et la région. Le territoire s'appuie, en effet, sur la présence d'activités industrielles historiques faisant de Loue Lison un territoire d'industrie reconnu et labélisé et sur une filière agricole principalement structurée autour de la filière Comté. Ainsi, la CC Loue Lison comptabilise en 2021, 37% d'emplois agricoles et industriels (38% en 2016), contre 20% à l'échelle régionale.

Le territoire a pu également compter sur une augmentation de sa population active. Si cette tendance souligne sa capacité à attirer de la main d'œuvre. Pour autant, les entreprises locales spécialisées dans des domaines très spécifiques peinent à trouver une main d'œuvre qualifiée et cette dynamique reste liée à la bonne santé de la zone d'emploi bisontine.

⁶ Selon l'INSEE, les activités présentiellees sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Évolution de l'emploi entre 2011-2016

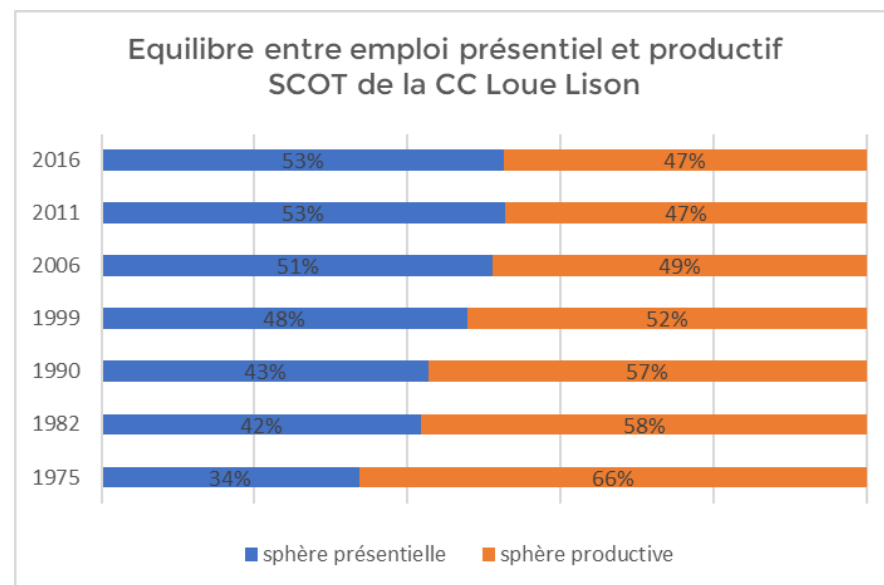
	Emploi 2016	Evolution 2011-2016	
		% annuelle	valeur absolue
Amancey	364	-0,3%	-6
Arc-et-Senans	369	1,4%	24
Ornans	2362	-0,4%	-46
Quingey	1003	1,2%	56
Tarcenay-Foucherans	179	2,6%	21
Vuillafans	154	-1,4%	-11
autres communes rurales	2437	-0,6%	-72
Scot Loue Lison	6869	-0,1%	-33
Doubs	213944	-0,4%	Source : INSEE, RGP 2011, 2016
Bourgogne Franche Comté	1077098	-0,6%	
France Métropolitaine	25757247	0,0%	

Sur un temps long, l'analyse de l'évolution de l'emploi du territoire met en évidence une augmentation des années 1980 à 2006, avec une certaine stabilité depuis 2006.

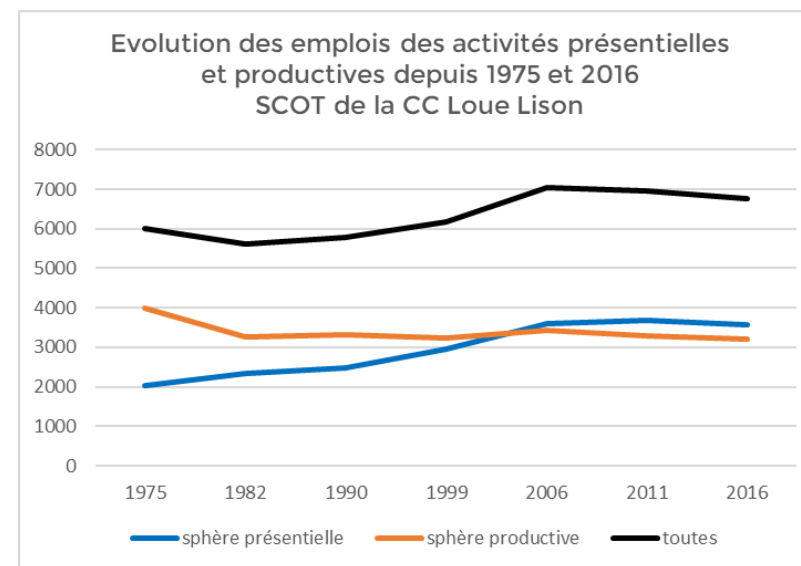
Cette évolution se fait bien évidemment au profit des activités présentiellees⁶, qui ont gagnées plus de 77% d'emplois entre 1975 et 2021, alors que les activités productives⁷ ont perdu 21% d'emplois sur la même période. Ces activités productives sont par exemple l'activité industrielle qui est une activité historiquement présente sur le territoire mais qui a néanmoins perdu des emplois à l'image des grands groupes présents sur le territoire. En effet, ces entreprises ont vu leurs effectifs se compresser

⁷ Selon l'INSEE, les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

ces 40 dernières années (Alstom) ou voient leurs activités et leurs marchés évoluer (Entreprise Guillin). Actuellement, l'ensemble forme un quasi-équilibre, ne reflétant pas une spécialisation tertiaire marquée.



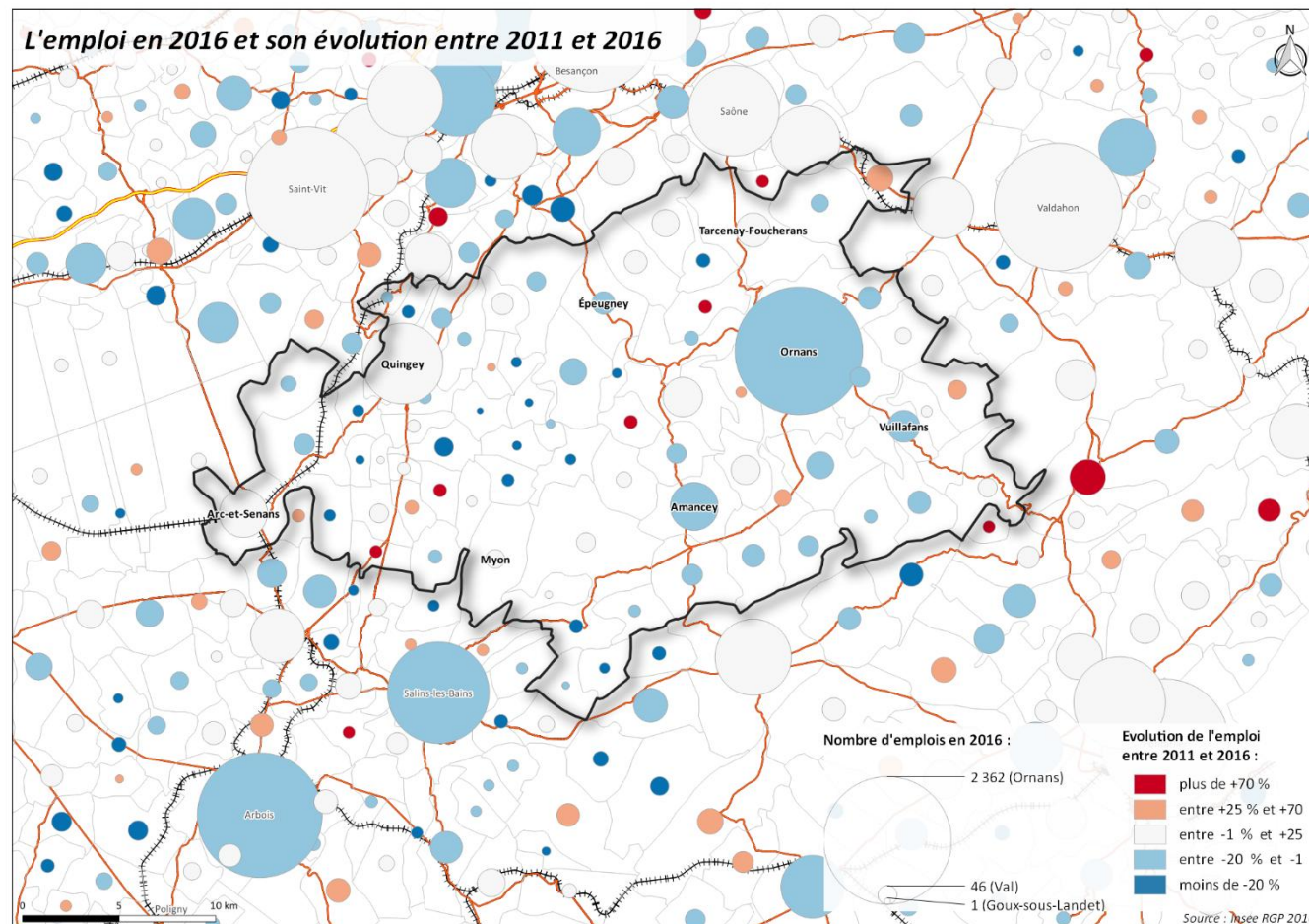
Sources : INSEE RGP 2016



Sources : INSEE RGP 2016

A une échelle plus locale, les dynamiques d'emplois sont plus hétérogènes.

Entre 2011 et 2016, on remarque notamment une perte d'emplois sur le plateau d'Amancey, le plateau de Charnay, la vallée du Lison et les plaines. Si les dynamiques d'emplois sont relativement stables au niveau d'Arc-et-Senans, Quingey et Tarcenay-Foucherans, Ornans, Vuillafans et Amancey tendent à perdre de l'emploi sur cette même période. Entre 2015 et 2021, les dynamiques d'emplois sont plus positives en particuliers sur les secteurs nord du territoire et la ville d'Ornans regagne légèrement des emplois.



Le **secteur tertiaire**⁸ est le premier employeur du territoire, même s'il est largement sous-représenté par rapport aux moyennes départementales et régionales. Ce secteur reste fragile, malgré l'attractivité démographique du territoire [(-6% d'emplois entre 2011 et 2016, contre +1% pour la moyenne départementale) et +4% d'emplois entre 2015 et 2021]. Les sous-secteurs liés au secteur tertiaire présentent des dynamiques hétérogènes avec des pertes d'emplois pour le **secteur marchand** (différentiel de 272 emplois entre les créations et les destructions d'emplois sur la période 2011-2016, entre 2015 et 2021, ce différentiel s'élève à 154 grâce à une importante création d'emplois) et une stabilité pour le **secteur non-marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale).

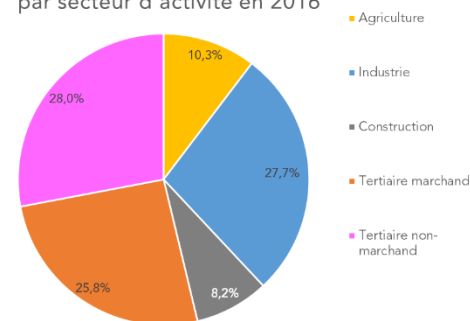
La part de l'**emploi industriel** est plus forte qu'ailleurs avec près d'un tiers des emplois (28%, contre 20% dans le Doubs et 16% en région). L'activité est restée tout à fait stable, ce qui est remarquable pour ce type de secteur d'activités.

L'**agriculture**, qui comporte les activités sylvicoles, est le troisième secteur pourvoyeur d'emplois du territoire (10% des emplois totaux). Marquée par un ancrage territorial fort, elle présente une hausse significative de +16% entre 2011 et 2016 mais entre 2015 et 2021 le secteur agricole a connu une baisse de 18%.

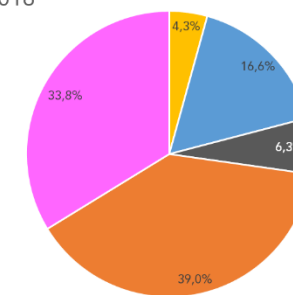
Enfin, si le **secteur de la construction** est bien représenté (8% des emplois totaux voire 10% en 2021, contre 5 à 6 % aux échelles supérieures),

il a perdu en effectifs entre 2011 et 2016 (différentiel de 21 emplois entre les créations et les destructions d'emplois sur la période 2011-2016).

Profil des emplois du SCOT par secteur d'activité en 2016



Profil des emplois Région par secteurs d'activité en 2016



Sources : INSEE RGP 2016

Source : INSEE 2011 et 2016.

CRÉATIONS ET DESTRUCTIONS D'EMPLOIS ENTRE 2011 ET 2016- SCOT CCLL



⁸ Selon l'INSEE, le secteur tertiaire comporte un secteur tertiaire marchand (commerces, transports, services) et un secteur tertiaire non marchand (administration publique, éducation, Santé, action sociale).

1.2 Les dynamiques internes

1.2.1 Une organisation multipolaire de l'emploi s'appuyant sur 4 bourgs principaux

En termes de répartition géographique, l'emploi est concentré aux 2/3 dans 4 communes (par ordre d'importance), dont :

- Deux pôles d'emploi principaux comptabilisant plus de 1000 emplois avec Ornans (2 427 emplois en 2021 [contre 2 860 en 2016], soit 35% des emplois totaux en 2021), et Quingey (1000 emplois en 2016 et 1027 en 2021, soit 15%),
- Arc-et-Senans et Amancey (respectivement 400 et 350 emplois en 2021, soit 11% des emplois à eux deux).

D'autres communes pourvoient entre 100 et 240 emplois avec :

- Dans la vallée de la Loue (par ordre d'importance) : Cléron (243 emplois en 2016 et 294 en 2021), Vuillafans (154 en 2016 et 112 en 2021), Flagey (127 en 2016 et 132 en 2021), Chantrans (108 en 2016 et 102 en 2021) et Rurey (103 en 2016 et 97 en 2021) ;
- Au Nord du territoire (par ordre d'importance) : Tarcenay-Foucherans (179 en 2016 et 204 en 2021), Les Monts-Ronds (117 en 2016 et 103 en 2021) et L'Hôpital-du-Grosbois (102 en 2016 et 92 en 2021).

Ces communes sont pour certaines aussi des pôles de services-équipements et/ou sont proches de ceux de Besançon.

Certains bourgs présentant des spécificités économiques telles que :

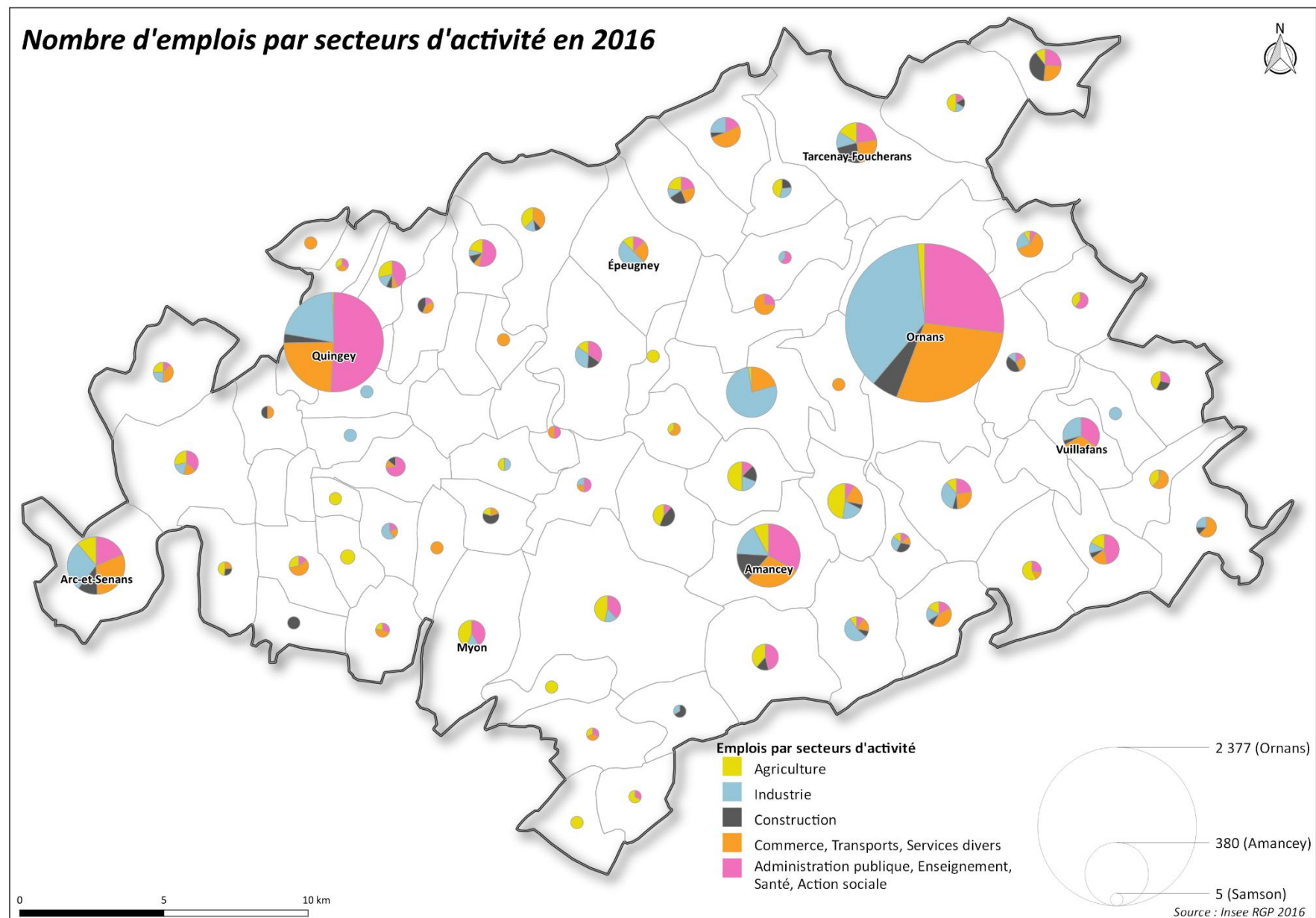
- Un mix industrie/tertiaire à Ornans orienté vers le commerce, les services et le tourisme.

- Une dominante tertiaire à Quingey avec des services administratifs et de santé plus particulièrement.
- Une dominante de service davantage orientée sur l'enseignement et l'administratif, à Amancey.
- Enfin une dominante touristique à Arc-et-Senans.

Les pôles les plus dynamiques sont les bourgs d'Arc-et-Senans et de Quingey, ainsi que des petits pôles en réseaux dans les secteurs du plateau de Tarcenay-la Barêche – L'hôpital-du-Grosbois (Tarcenay-Foucherans, Mérey-sous-Montrond, L'Hôpital du Grosbois), de la Haute Vallée de la Loue (Vuillafans) et du plateau d'Amancey (Cléron, Flagey).

Les pertes d'emploi les plus significatives concernent la ville d'Ornans, avec -45 emplois entre 2011 et 2016⁹ (même si entre 2015 et 2021, la ville a retrouvé une dynamique en gagnant près de 110 emplois), essentiellement liés au secteur du commerce, transports et services. Ponctuellement, la baisse des emplois industriels a impacté les effectifs des communes de Chantrans et de Rurey. Enfin, certaines communes affichent une relative stabilité, à Amancey et Vuillafans, par exemple. Des dynamiques qui sont probablement liées à la vocation touristique de ces communes.

⁹ Cf. carte sur l'évolution de l'emploi entre 2011 et 2016, p 80

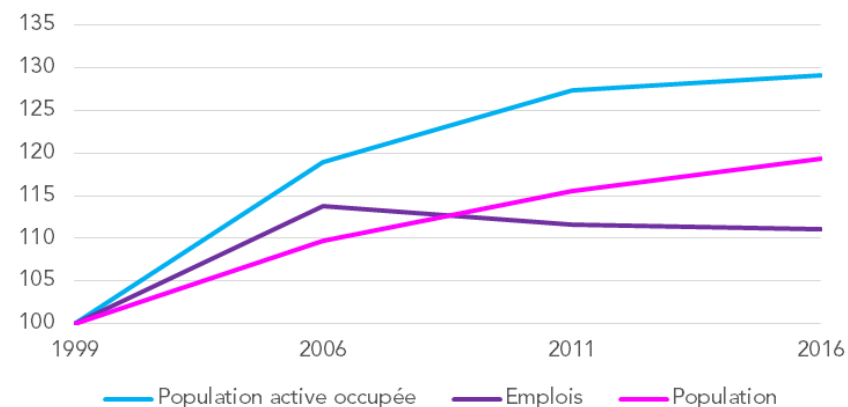


1.2.2 Une certaine résidentialisation de l'emploi

Dans le territoire du SCOT, l'évolution de la population active est sept fois plus rapide que celle des emplois, soit +0,6% par an sur la période 2011-2016, contre - 0,1% pour les emplois. Sur la période récente, cet écart a eu tendance à s'inverser grâce à un regain en terme d'emplois et un ralentissement de la dynamique démographique : +0.27%/an d'emplois entre 2015 et 2021 et +0.12%/an pour la population. La répartition spatiale de la population active occupée et de la population se superpose en toute cohérence, avec une croissance légèrement supérieure de la population active.

Cette évolution met en évidence une tendance à la résidentialisation du territoire et à une dépendance de plus en plus forte des actifs vers les bassins d'emplois extérieurs.

Evolutions démographiques et économiques 1999-2016
SCOT de la CC Loue Lison



Source : INSEE 1999 à 2016

Le territoire du SCOT présente un ratio emploi-actif¹⁰ modéré de 0,59 emploi pour 1 actif en 2021 (soit 6 904 emplois pour une population active occupée de 11 084 actifs en 2021). Ce ratio est en baisse depuis 2011 (0,63 en 2016 et 0,65 emploi pour 1 actif en 2011), avec des disparités selon les pôles d'emplois.

Dans les 4 bourgs principaux, les ratios sont élevés, à l'exception de celui d'Arc-et-Senans : Quingey (1,8 puis 1,7 en 2021), Ornans et Amancey (1,3 chacun puis respectivement 1,2 et 1,1 en 2021) et Arc-et-Senans (0,6 en baisse depuis 2011 stable en 2021). L'évolution à la hausse de ce ratio est tantôt liée à une augmentation des emplois, tantôt à une évolution plus

¹⁰ Le ratio emploi/actif (ou indice de concentration d'emplois) permet de mettre en évidence l'équilibre entre le nombre d'emplois présent sur la CC Loue Lison (l'offre) et le nombre d'actifs présents (la demande). Si le ratio est < à 1 l'indice de concentration est faible et donc cela suppose que les actifs travaillent en dehors

du territoire ou de la commune concernée, sur le ratio est supérieur à 1 cela suppose que l'offre d'emplois est supérieure au nombre d'actif présent sur le territoire concerné et donc suppose que des actifs extérieurs viennent travailler sur le territoire et/ou qu'il y a un déficit d'actifs.

rapide du nombre d'actifs occupés (ce qui crée artificiellement une baisse du ratio emplois-actifs).

A Arc-et-Senans, la part importante d'emplois touristiques, ainsi que l'effet gare, peuvent expliquer la faible densité d'emplois dans cette commune, ce qui traduit une résidentialisation de la commune.

Dans les autres communes (pourvoyeuses de 100 à 200 emplois), l'indice de concentration d'emplois est tout à fait variable :

- Supérieur à 1 à Flagey avec deux élevages de poules pondeuses (1,8 en 2016 et 2,1 en 2021) et à Cléron avec le Hameau du Fromage (1,7 en 2016 et 2 en 2021) ;
- Egal ou inférieur à 0,5 : notamment pour les bourgs de Tarcenay-Foucherans, Vuillafans, Mérey-sous-Montrond, Chantrens, Rurey et L'Hôpital-du-Grosbois. Ce ratio est globalement à la hausse sauf à Chantrens et Rurey qui ont perdu des emplois (établissements industriels fragilisés).

Pour les autres villages, les ratios sont très faibles (en deçà de 0,5, soit moins de 1 emploi pour 2 actifs) et confirment leur vocation résidentielle, et leur polarisation par les pôles d'emplois extérieurs.

1.3 Un chômage plutôt faible, mais des enjeux de qualification de la main d'œuvre

Les résidents du territoire en âge de travailler connaissent un taux de chômage plutôt modéré. Selon les données de France Travail (valeurs de référence les plus récentes disponibles pour la zone d'emploi de

Besançon¹¹), au 3e trimestre 2019, le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon est de 7,1% soit inférieur à celui de la région (7,6%).

Selon l'INSEE¹², la CC Loue Lison affiche un taux de chômage en deçà des moyennes nationale et régionale (8,8 % contre 13% en 2016). Leur nombre est néanmoins en augmentation, avec +230 chômeurs entre 2011 et 2016. Quelques communes affichent des taux supérieurs à 10% à Vuillafans, Ornans, Quingey (par ordre d'importance).

Avec 17 730 actifs occupés en 2016 le territoire apparaît comme un bassin de main d'œuvre d'importance pour la zone d'emploi bisontine, ce qui justifie un taux de chômage plutôt faible.

Entre novembre 2018 et novembre 2019, on note une stabilité du nombre de demandeurs d'emplois (de catégorie A, B et C) sur la zone d'emploi de Besançon, qui intègre l'ensemble des communes de la CC Loue Lison. La situation y est plus favorable pour les jeunes (-3% sur un an) que pour les seniors (hausse de 3% des demandeurs d'emplois).

Au final, la CC Loue Lison se trouve face à une légère progression du nombre de demandeurs d'emplois, et à une diminution du nombre d'offres d'emplois sur la même période (2018-2019). Cette situation masque des difficultés de recrutement de certaines entreprises du territoire, comme, par exemple, l'entreprise Alstom à Ornans.

En effet, parmi les établissements recruteurs (à l'échelle de la zone d'emploi de Besançon), la part des projets d'embauche difficile est plus importante qu'à l'échelle régionale, alors que pour les projets de

¹¹ La totalité des communes du SCOT est concernée par la zone d'emploi de Besançon. Par manque de données spécifiques sur la CC Loue Lison, les chiffres exposés ci-dessus se basent sur ce secteur géographique élargi afin de mettre en évidence des tendances générales qui se transposent de fait sur le territoire.

¹² Les données de l'INSEE de 2016 permettent d'avoir des données communales, même si la définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle Emploi.

recrutements saisonniers, est moins importante, ce qui suppose donc que les demandeurs d'emplois trouvent plus facilement des emplois dans ce secteur (*sources : statistiques.pole-emploi.org*).

Les projets d'embauches d'ouvriers sont recensés comme étant les plus difficiles du Doubs, et représentent 14% des projets de recrutement du Doubs en 2019. On note un décalage entre les besoins des entreprises et la recherche des demandeurs d'emploi : le métier le plus recherché parmi les recruteurs concerne le métier d'ouvrier qualifié de la manutention (cariste, préparation des commandes, ...) tandis que les demandeurs d'emplois recherchent majoritairement des métiers d'ouvriers non qualifiés (type opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballages ou encore montage assemblage mécanique).

Les métiers recherchés concernent également le service à la personne notamment les services à domicile (aides ménagères, aides à domicile, travailleur familial, aide-soignant, ...), ce qui correspond bien à une partie des demandeurs d'emplois.

Globalement, 70% des projets de recrutements concernent des métiers de services (liés à la santé humaine, l'action sociale et le transport), 15% l'industrie, 7% le commerce et 6% seulement la construction. Si le domaine de la construction était en croissance rapide sur la période précédente, il semble plutôt se stabiliser pour les prochaines années.

En définitive, les entreprises de la CC Loue Lison sont soumises à plusieurs particularités en matière de recrutement :

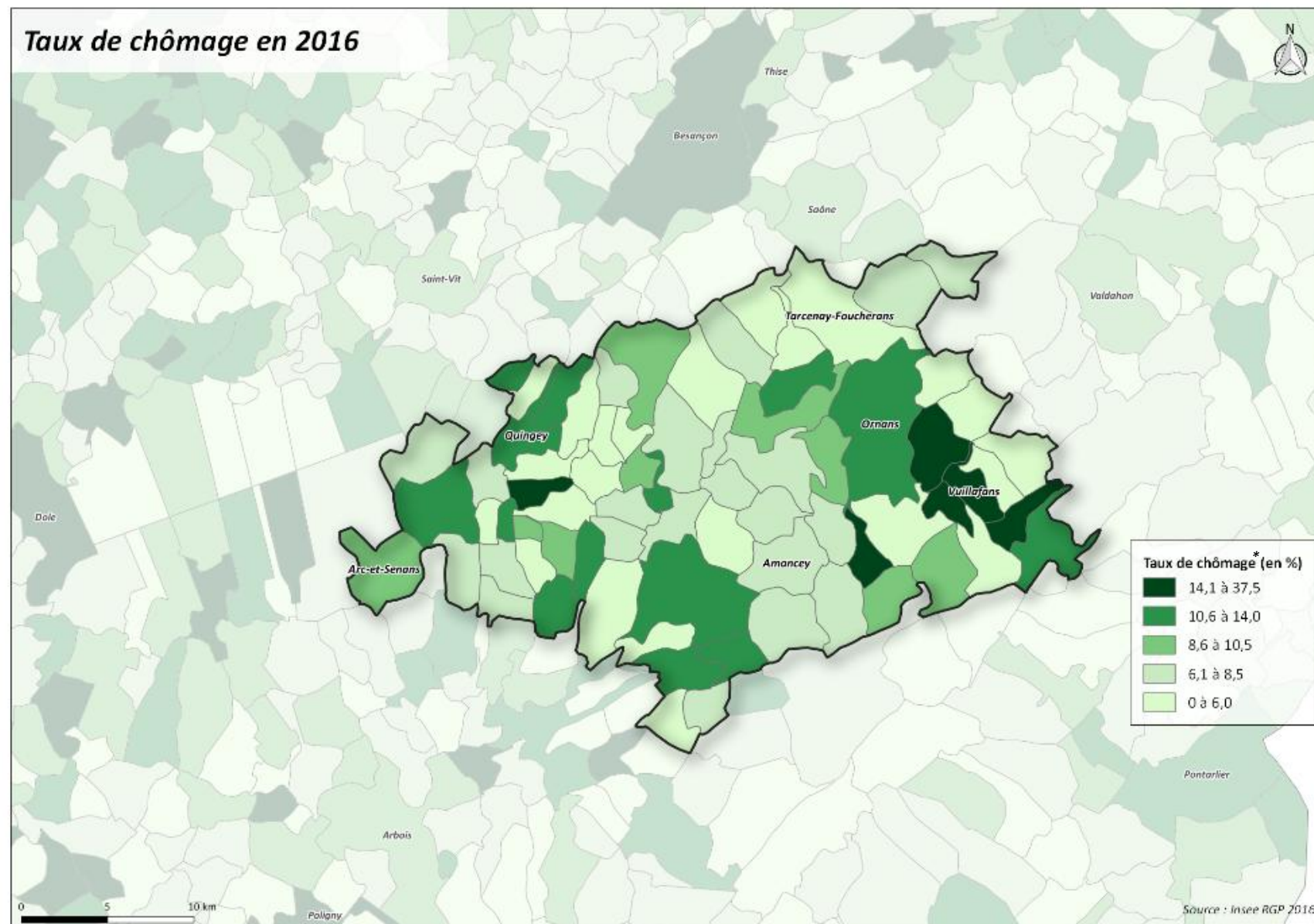
- Une baisse des emplois tertiaires locaux et donc des recrutements,
- L'attractivité de l'agglomération bisontine qui propose des emplois au profil plutôt « urbains » et qui capte donc un profil d'actifs de catégorie supérieure,

- Un effet indirect de recrutement des entreprises de la région pontissalienne pour occuper des postes non pourvus par les frontaliers (tous secteurs confondus professions intermédiaires, ouvriers qualifiés et employés dans l'industrie et le tertiaire),
- Des emplois saisonniers davantage marqués dans le territoire que dans le reste de la Région, mettant en évidence sa vocation touristique (avec d'une manière générale un nombre d'emplois liés au tourisme relativement plus important) et de probables enjeux liés à l'hébergement des saisonniers.

D'une manière générale, les besoins de recrutement du territoire se tournent vers le domaine des services aux particuliers. De plus, au regard de l'important vieillissement de la population attendu pour ces prochaines années, les services à domicile en faveur des personnes âgées risquent de se développer fortement : services de soins, de repas à domicile, aides ménagères, services administratifs, etc.

Enfin, si le secteur n'exprime pas de grandes difficultés de recrutement, une vigilance doit être apportée au maintien d'ouvriers qualifiés qui sont davantage attirés par un cadre de vie urbain des grandes agglomérations. Divers domaines phares sont présents sur le territoire :

- Agroalimentaire : comté, fromagerie, volailles,
- Horlogerie et cuir de luxe : des besoins de recrutement sont actuellement exprimés aux marges du territoire (Valdahon, Etalans) pour diverses marques de luxe (Hermès notamment).



*Classes définies manuellement afin d'assurer une répartition homogène des effectifs de chaque classe sur le territoire Loue Lison

1.4 Une forte représentation des TPE, mais des « grandes » entreprises qui pèsent lourd dans la vallée de la Loue

L'activité économique s'est historiquement structurée le long de la vallée de la Loue ainsi que des axes routiers aux extrémités ouest et est. Elle a aujourd'hui tendance à se développer sur les plateaux.

Ornans, Quingey, Arc-et-Senans et Amancey sont des bassins de vie, de consommation et de travail concentrant 60% des emplois totaux du territoire. Néanmoins, ils ne comptent que 35% des établissements du territoire¹³. Ornans offre la plus grande diversité d'activités professionnelles avec ses 360 entreprises représentatives de tous les domaines d'activités, suivi dans une moindre mesure de Quingey (120 établissements) et d'Arc-et-Senans (100) et d'Amancey (80). Sans surprise, ces communes concentrent une bonne part des établissements locaux. Les autres établissements se répartissent à la fois dans les autres centres-bourgs (relais économiques) et dans un grand nombre de villages le long des axes routiers structurants.

1.4.1 95% des établissements économiques sont des TPE¹⁴ ...

Sur l'ensemble des établissements actifs présents dans le SCoT, 97% détiennent moins de 10 salariés. Ainsi, la plus grande majorité des entreprises du territoire sont des TPE présentes dans de nombreux domaines d'activités. Elles recouvrent l'essentiel des secteurs agricole, du

bâtiment avec de nombreux artisans et services (administration publique, garages, hébergement-restauration, commerces, services).

Si les TPE constituent la majeure partie du tissu économique du SCoT, elles ne rassemblent que 23% des effectifs salariés (publics et privés).

1.4.2 ... Mais une majeure partie des emplois salariés est portée par les PME¹⁵

Le territoire ne compte que 2% d'entreprises de type PME (petite et moyenne entreprise) ayant entre 20 et 499 salariés (40 établissements).

Ce sont les structures employant le plus sur le territoire puisqu'elles regroupent plus de la moitié des emplois locaux (environ 3 900 emplois), en premier lieu dans l'industrie et en second lieu dans l'administration.

Trois ETI (Etablissement de Taille Intermédiaire, entre 250 et 499 salariés) sont recensés sur le territoire, dont deux dans la zone industrielle d'Ornans et dans le centre-bourg de Quingey. Ils regroupent 10% des emplois locaux. Sur ces trois établissements, deux sont des sites industriels implantés historiquement à Ornans. Ceux-ci jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'ils puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture.

¹³ 1 730 établissements employeurs en 2018

¹⁴ TPE : Très petite entreprise, entreprise de moins de 10 salariés.

¹⁵ Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Elles incluent la catégorie des microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les PME intègrent donc de fait les TPE.

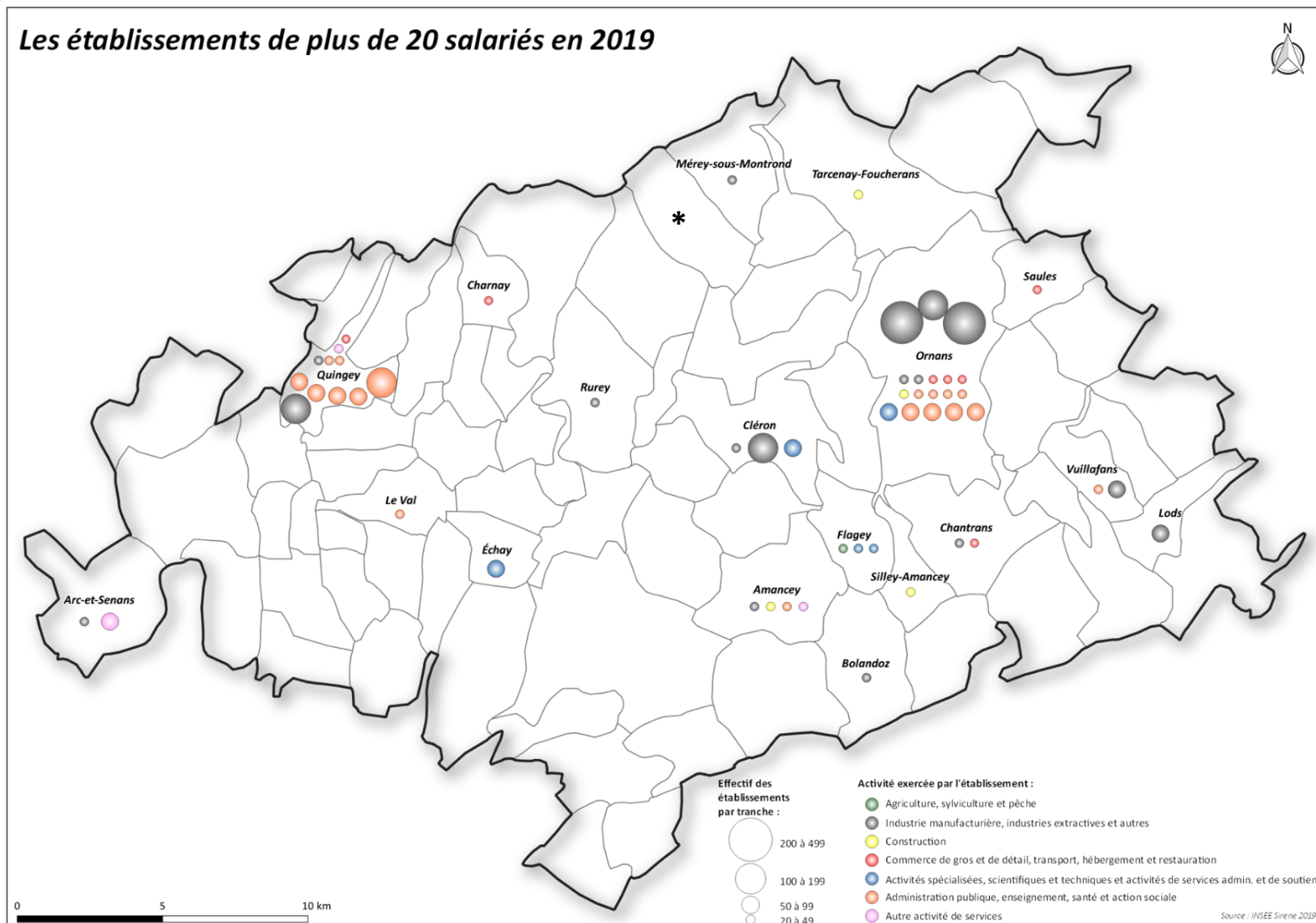
Tableau des principaux employeurs du territoire du SCOT¹⁶

Raison sociale	Secteur d'activité	Type d'activités	Effectifs	Commune
GUILLIN EMBALLAGES	Industrie	Fabrication d'emballages plastique thermoformés standards pour l'agroalimentaire	307	ORNANS
ALSTOM TRANSPORT SA	Industrie	Fabrication et maintenance de moteurs de traction et d'alternateurs (ferroviaire)	280	ORNANS
ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Activités hospitalières	250 à 499	QUINGEY
ITW RIVEX	Industrie	Fabrication de pièces de fixation métallique (automobile)	146	ORNANS
PEUGEOT SAVEURS	Industrie	Fabrication des moulins à table	136	QUINGEY
CENTRE HOSPITALIER SAINT LOUIS	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Activités hospitalières	100 à 199	ORNANS
SA PERRIN VERMOT	Industrie	Fromagerie	93	CLERON
SALINE ROYALE D'ARC ET SENANS	Commerce Transport, Service divers	Restauration traditionnelle Hôtellerie Musée Accueil de conférence Jardin/Création /Parc	70	ARC ET SENANS
COLLEGE PIERRE VERNIER	Administration publique, enseignement,	Enseignement	50 à 99	ORNANS

	santé, action sociale			
COLLEGE FELIX GAFFIOT	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Enseignement	50 à 99	QUINGEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Administration publique	50 à 99	ORNANS
SOUDATOL (Groupe Piroux)	Industrie	Usinage et soudage de métaux	51	VUILLAFANS
PEVESCAL	Industrie	Fabrication de menuiseries extérieures en PVC et dans les escaliers en bois	46	ARC ET SENANS

Les couleurs du tableau correspondent au secteur d'activité de l'entreprise.
Source : Clap Sirene 2018- CCI

¹⁶ Certains établissements, affichant entre 50 et 99 salariés, n'apparaissent pas dans la mesure où ce sont, soit des sièges sociaux, soit des établissements secondaires, sans activité rattaché sur site.



*L'entreprise Bois et Sciage à Montrond-le-Château qui comptait au moment de son dernier recensement en 2017 moins de 20 salariés, a vu ses effectifs augmenter à près d'une trentaine ces dernières années.

1.4.3 Un besoin d'accompagnement des établissements locaux

Compte tenu de la baisse des emplois locaux (en lien avec la forte dépendance du territoire à la zone d'emploi bisontine) et des difficultés de recrutement locaux, il faudra s'interroger à l'avenir sur la capacité du territoire à attirer les actifs pour renouveler la population active et « prendre la relève ». La mise en place d'une politique d'accueil grâce à des projets d'habitat diversifiés, la revitalisation des centres-bourgs, ainsi que le développement de la mobilité, représentent une opportunité pour le maintien de population active à moyen-long terme dans les centres-bourgs.

Plus précisément :

- Une offre de logements diversifiés a une incidence sur la capacité à attirer des salariés dans le secteur industriel, artisanal et tertiaire (gamme de logements dits « urbains », foyer de jeunes travailleurs, logements adaptés, etc.). De même, le statut de locataire influe sur la mobilité des actifs entre zones d'emploi. Les actifs propriétaires prédominants dans le territoire et en France, sont par définition moins mobiles.
- Le rôle de bourgs-gares à la fois pour créer de l'emploi sur place et attirer en porte à porte des actifs travaillant dans les gares régionales ;
- Des moyens d'accompagnement aux échelles supra territoriales (Département et Région) sont à envisager *via* les outils de mobilité : rapprochement des activités dans les centralités et/ou des pôles multimodaux de transport, plan de déplacement interentreprises, etc.

Ces phénomènes constituent un élément important à considérer et à débattre dans le cadre du projet de SCOT.

2. L'industrie et la construction

2.1 Des activités économiques historiques dans le paysage local

L'industrie pèse pour 29% des emplois totaux du territoire (1 870 emplois sur un total de 6 870 en 2016, pour 1 971 emplois sur 6 846 en 2021), ce qui démarque le territoire par rapport aux moyennes nationales (12%) ou régionales (16%). Cela correspond à 130 établissements (sur un total de 1 730 établissements en 2018).

Le territoire bénéficie d'un savoir-faire industriel reconnu et relativement solide du fait de la diversité de ses activités, reposant essentiellement sur des activités traditionnelles :

- La moitié des emplois industriels concerne la transformation des matériaux (métal / plastique / bois). Les entreprises industrielles et artisanales du territoire ont développé des savoirs avérés dans la transformation de ces matériaux, notamment à destination des transports/automobile, de l'agroalimentaire et de la construction,
- Quelques entreprises restent liées aux grands équipementiers en particulier l'entreprise Alstom pour le matériel ferroviaire et Itw Rivex pour l'industrie automobile à Ornans. Néanmoins, la sous-traitance est moins forte dans le territoire que par le passé, le groupe PSA basé à Montbéliard-Sochaux et Vesoul repositionnant ses sous-traitants sur site ou dans un rayon de 10 mn maximum,
- Le savoir-faire historique dans le domaine de l'agroalimentaire est également bien présent dans de nombreux villages : fromageries, charcuteries, volailles, ...

D'autres secteurs enfin constituent un potentiel intéressant :

- L'industrie extractive,
- L'édition et l'imprimerie,
- La culture horlogère et l'industrie du cuir surtout dans les territoires limitrophes (Valdahon - Etalans), mais pouvant générer des retombées en termes de recrutement d'actifs résidents voire de sous-traitance.

En tout, le secteur de la métallurgie représente 1/3 des emplois industriels, le plastique 1/4, le matériel ferroviaire 1/5, l'agroalimentaire moins de 10% et l'édition-imprimerie moins de 5% (source : Sirene 2018).

Même si la filière industrielle est fortement exposée à la concurrence internationale et européenne, elle n'a pas perdu d'emplois.

Nature de l'activité	Nombre d'établissements
Construction	61
Commerce de gros	29
Entreposage	2
Fabrication	69
Réparations	38
Travaux	194
Blanchisserie	2
Mécanique industrielle	6
Forages et sondages	1
Sciage et rabotage du bois	5
Taille, façonnage et finissage de pierres	2
Production d'électricité	22

Elle s'appuie sur 5 gros employeurs (de 100 à 300 salariés) tels que Guillin Emballages, Alstom Transport, Itw Rivex, Peugeot Saveurs, Perrin Vermot (plasturgie, petite mécanique, gastronomie, ...) par ordre d'importance, mais aussi un grand nombre de PME, qui innovent et se développent.

On trouve un grand nombre de ces établissements hors des zones d'activités.

2.2 Une valorisation du tissu industriel et des perspectives intéressantes

Le territoire bénéficie d'un contexte régional favorable pour le maintien et l'installation d'établissements avec :

- L'existence des pôles de compétitivité régionaux Plastipolis, Microtechniques, véhicules du futur et Vitagora,
- La labellisation « Territoire d'industrie » (avec les intercommunalités Val de Morteau, Portes du Haut-Doubs, Plateau du Russey et Pays de Maïche).
- Le Pôle des Métiers d'Art d'Ornans qui consiste en l'accueil et la création d'ateliers, la valorisation et la promotion des métiers et des productions, la conservation et la transmission des savoir-faire.

Certains établissements bénéficient d'un savoir-faire artisanal et industriel d'excellence reconnu par l'Etat (entreprises du patrimoine vivant) : Moulins Peugeot à Quingey, filière menuiserie avec 3 établissements à Ornans (entreprise Calvi), Fertans (entreprise Girard), Villers-sous-Montrond (entreprise Bonnefoy).

Enfin, le territoire, doté d'établissements agroalimentaires de tradition charcutière et fromagère, est en capacité de répondre aux besoins de production de produits alimentaires, à forte notoriété ou à destination de différentes marques (exemples du Hameau du Fromage à Cléron et de la fromagerie des plateaux d'Amancey ou encore de l'entreprise Coquy à Flagey).

Au final, les atouts déterminants pour la compétitivité de l'industrie locale sont les suivants :

- Diversité des activités,
- Produits à forte notoriété,
- Capacité d'innovation et de recherche,
- Proximité des sites de production/transformation alimentaires,
- Proximité de grands bassins de population et donc de consommation.

Certaines activités seront nécessairement soumises à des mutations à l'avenir telles que la plasturgie, ou à des centres de décision externalisés à l'étranger.

D'autres se positionnent sur des marchés émergents tels que l'entreprise Bonnefoy Béton Carrières industrie. Celle-ci comprend quatre activités : carrière, centre de tri, usine de liants routiers et poste enrobé à Mérey-sous-Montrond. Le groupe a récemment développé une centrale de gazéification des déchets du bâtiment. La chaleur fatale (de récupération) a vocation à alimenter d'autres types d'activités (pellets, séchage de luzerne, copeaux de bois). Dans ce cadre, une réflexion politique est en cours pour créer une zone d'activités d'intérêt régional.

2.3 La construction : un secteur qui a mieux résisté qu'ailleurs

Même si le secteur de la construction a légèrement perdu d'emplois depuis 2011, il conserve une place importante dans l'économie du territoire. Cette filière représente 560 emplois en 2016, soit 8% des emplois totaux du territoire (contre 6% aux échelles départementales et régionales).

Même si cela correspond à une tendance nationale, ces tendances sont liées à un ralentissement de la construction neuve et à une baisse des commandes publiques.

Néanmoins, la proximité de l'agglomération bisontine (construction de nouveaux quartiers d'habitat, renouvellement urbain) offre un certain nombre de débouchés. De même, la proximité de la zone frontalière est intéressante pour quelques entreprises de bâtiments et de travaux publics qui trouvent des marchés dans des secteurs délaissés par les entreprises locales au profit de la Suisse.

Ainsi, la filière BTP est bien présente en nombre d'établissements par ordre d'importance à Ornans, Arc-et-Senans, Tarcenay-Foucherans, Amancey et L'Hôpital-du-Grosbois (de 25 à 10 établissements).

3. Les services

Même s'il constitue le premier secteur pourvoyeur d'emplois (3 640 emplois en 2016, soit 54% des emplois totaux), la place du secteur tertiaire est fragile pour les raisons suivantes :

- La zone de chalandise des services commerciaux et des services non marchands est plus locale et celle des grandes agglomérations voisines débordent sur le territoire Loue Lison, même si on note la présence de deux centres hospitaliers et de plusieurs établissements de grande distribution alimentaire, d'un établissement de type hypermarché (ATAC d'Ornans) et trois de type supermarché (Super U à Ornans, Intermarché à Quingey et Maximarché à Amancey).
- Ce secteur a perdu plus de 200 emplois entre 2011 et 2016, ce qui n'est pas le cas des secteurs agricoles et industriels dans le territoire¹⁷.

Toutefois, les dynamiques sont un peu différentes entre le secteur marchand et le secteur non marchand à savoir :

- Les emplois du **secteur marchand** (commerces, transports et services divers) ont perdu le plus d'emplois, avec -272 emplois entre 2011 et 2016, ils en ont regagné 400 entre 2015 et 2021. En 2016, Cette dynamique est soulignée par une destruction d'emplois importante avec 480 emplois supprimés pour 208

¹⁷ Cf. Tableau de synthèse des créations et destructions des emplois entre 2011 et 2016 – SCOT CC LOUE LISON.

créations d'emplois. Ce déficit est largement plus marqué qu'aux échelles départementales ou régionales.

- Le **secteur non marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) est resté stable (+19 emplois entre 2011 et 2016, -7 emplois entre 2015 et 2021). Toutefois, il risque d'atteindre ses limites compte tenu de la rationalisation des équipements et des services publics.

A noter la place importante de la Saline Royale d'Arc-et-Senans qui pourvoit environ 70 emplois liés à la restauration, l'hôtellerie et la gestion de l'établissement culturel.

Les services à la population (secteur non marchand) jouent un rôle notable dans l'emploi local, à l'image des centres hospitaliers de Quingey et de Saint-Louis à Ornans qui figurent parmi les six plus gros employeurs du territoire et qui rayonnent au-delà du territoire.

A Quingey, l'établissement propose de la médecine physique et de réadaptation (ex CRF), un service de soins longue durée, un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) avec une unité pour personnes souffrants de la maladie d'Alzheimer et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), un service d'accueil de jour, un service de soins infirmiers à domicile, une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et un centre de jour pour personnes souffrant de la maladie de Parkinson.

D'autres structures sont également pourvoyeuses d'emploi, tels que les collèges d'Ornans et de Quingey, la communauté de communes et les mairies, l'Institut médicoéducatif du Val, etc.

Les activités liées au maintien de population vont vraisemblablement continuer de croître en direction des résidents (personnes âgées, petite enfance, jeunesse) et compte tenu de la dynamique démographique. Les services d'accueil et les offres culturelles et de loisirs devraient également continuer de se développer pour accroître l'attractivité du territoire et faciliter l'installation d'actifs dont le niveau de qualification est recherché par les entreprises locales.

Toutefois, concernant le secteur public, la marge de croissance de l'emploi demeurera faible étant donné les réductions budgétaires actuelles et encore prévisibles.

Conformément aux recommandations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP), la Communauté de Communes Loue Lison s'est engagée activement dans le déploiement de services essentiels pour améliorer la qualité de vie de ses résidents. À cette fin, la CCLL a établi un premier Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, valable jusqu'à la fin de l'année 2024. Ce contrat est articulé autour de trois axes opérationnels et comprend onze fiches actions détaillées :

1. Renforcer la prévention et renforcer les parcours de santé
2. Renforcer les soins de proximité
3. Santé-environnement

En 2024, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration de son deuxième Contrat Local de Santé, dont la signature est prévue pour le mois de décembre 2024.

4. Les activités commerciales

Remarques : L'analyse régionale a été effectuée sur la base des données Icode (Implantation locale des COMmerces de DETail) de la Direction Générale des Entreprises de 2016. Néanmoins, cette base est relativement incomplète pour le territoire du SCOT, compte tenu du secret statistique mis en place depuis quelques années (<10 commerces). Aussi, seule l'approche régionale est intéressante via cette source de données, pour identifier l'armature commerciale.

4.1 Un territoire dans un bassin de consommation bien achalandé

4.1.1 Un positionnement départemental stratégique

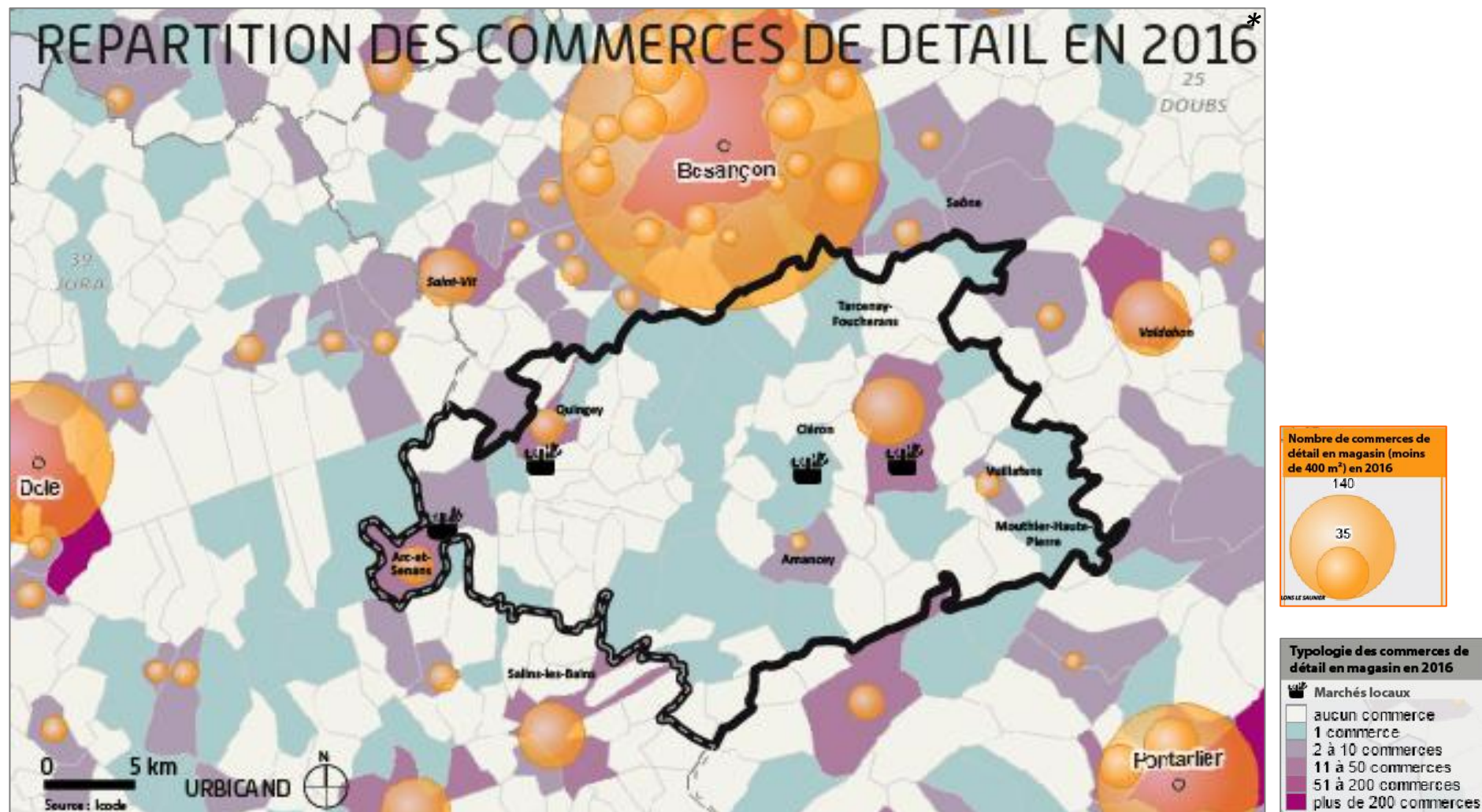
L'analyse de la localisation des commerces traditionnels met en évidence :

- d'une part, une bonne accessibilité au pôle commercial de Besançon, de Pontarlier, et plus localement de Saint-Vit, Salins-les-Bains et Saône, Levier et Valdahon en moins d'une demi-heure de voiture.
- d'autre part, le poids d'Ornans dans l'armature commerciale du territoire, avec 31% des établissements du territoire situés dans le bourg principal¹⁸.

Le pôle de Besançon continue de croître (zone de Chalezeule, Valentin, Devecey...) générant soit des extensions de site, soit des restructurations d'ensembles commerciaux.

Les habitants du territoire font largement leurs achats dans les commerces de ces pôles, où l'offre est complète et diversifiée. Ces pratiques sont naturelles et à mettre en lien avec les nombreux déplacements domicile-travail vers l'agglomération.

¹⁸ Concentrant 17% de la population.



*Ces données issues de la base de données ICODE, datent de 2016 et ne prennent donc pas en compte les évolutions commerciales plus récentes ni le marché d'Amancey (vendredi soir) et les marchés saisonniers tels que ceux de Mesmay, Liesles, Mouthier-Haute-Pierre ou Lods.

4.1.2 Une offre diversifiée et stable

A l'appui de la base permanente des équipements de 2018, le territoire du SCOT regroupe environ 280 établissements de commerces et services :

- Ornans et ses 90 établissements,
- Quingey et Arc-et-Senans avec une trentaine chacun (21% des établissements du territoire),
- une dizaine chacun à Amancey, Mouthier-Haute-Pierre et Vuillafans.

A noter que le plateau Nord ne fait pas apparaître de polarité commerciale et de services, même si les communes de Tarcenay-Foucherans et Épeugney comportent chacune entre 5 et 9 établissements chacun.

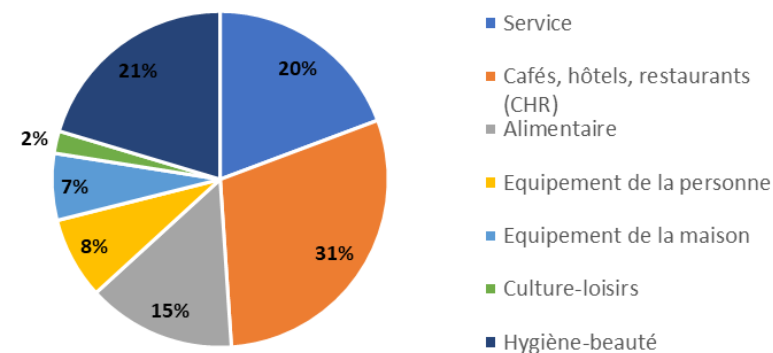
L'offre en alimentaire et non-alimentaire s'appuie à la fois sur les commerces traditionnels et sur quelques supermarchés :

- 3 supermarchés à Ornans et 3 moyennes surfaces spécialisées (équipement de la maison et de la personne),
- 1 supermarché chacun à Quingey, Chouzelot, Arc-et-Senans et Amancey.

Une partie de l'offre est dite saisonnière, compte tenu de la forte représentation des cafés, restaurants, hôtels dans le territoire (31% des établissements). Ces commerces constituent un niveau d'équipement de base pour 30 des 74 communes du territoire.

Enfin, 38 des 74 communes (la moitié des communes) ne disposent d'aucune offre alimentaire (pas de commerce de base, ni de restaurant).

Répartition des établissements par secteur en 2018



Source : Base Permanente des Equipements 2018

Les secteurs de l'alimentation, des services et de l'hygiène-beauté sont bien représentés, contrairement aux secteurs de l'équipement de la maison et de la culture-loisirs qui le sont beaucoup moins, et qui sont concurrencés par l'offre bisontine.

Cette offre sédentaire est complétée par la présence de quelques marchés hebdomadaires et surtout mensuels. Ceux-ci restent très ponctuels et renforcés par la présence de petits marchés en saison estivale, soit :

A l'année :

- Ornans : tous les samedis place Courbet (matinée) ;
- Vuillafans : tous les vendredis (matinée) ;
- Quingey : 1^{er} lundi du mois place de l'Église (matinée) ;
- Amancey : le vendredi soir ;
- Arc-et-Senans : 4^e mercredi du mois place de l'Église (matinée) ;

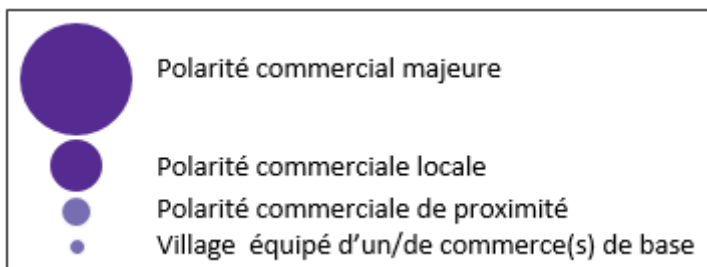
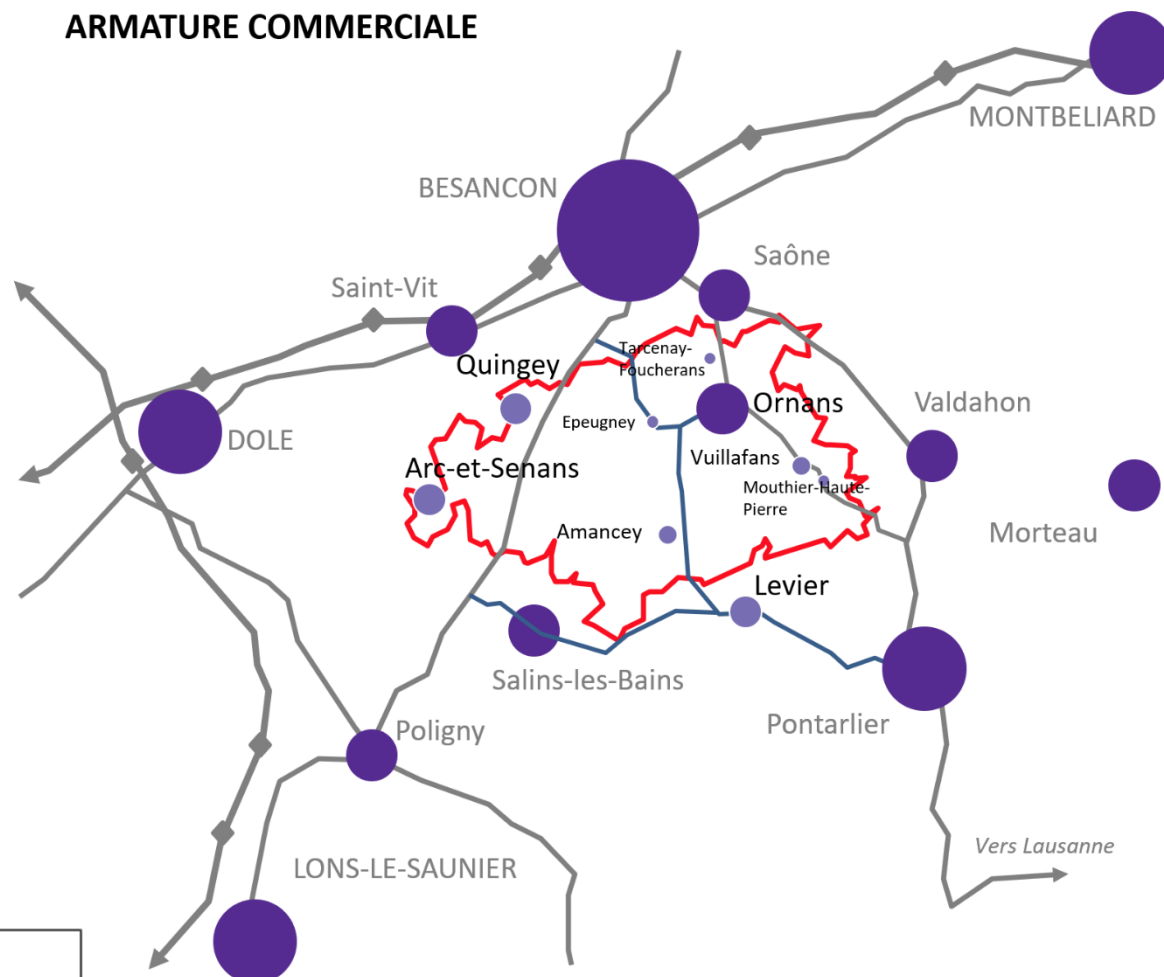
- Cléron : 2^e samedi du mois (matinée) ;

En période estivale :

- Quingey : 3^e vendredi du mois de mai à décembre entre la mairie et l'église (soirée) ;
- Mesmay : 1^{er} vendredi du mois (soirée) ;
- Liesle : 2^e vendredi du mois (soirée) place du village ;
- Mouthier-Haute-Pierre : tous les mercredis (soirée) place du Prieuré ;
- Lods : 2^e mercredi par mois (soirée) parking des Forges ;
- Cléron : tous les vendredis (soirée) hameau du Fromage ;
- Ornans :
 - tous les lundis (soirée) Camping Le Chanet ;
 - tous les mardis (soirée) Domaine de la Roche d'Uilly.

Pour autant, la disparition progressive des commerces ambulants et la forte concentration des services dans les bourgs ou les communes touristiques, souligne l'importance d'organiser les mobilités vers les pôles commerciaux.

ARMATURE COMMERCIALE



Avec un plancher commercial total estimé à 12 000 m² en 2020, l'offre n'a pas évolué en superficie. Les dernières autorisations d'exploitations commerciales remontent à 2008 et 2010, avec 1000 m² supplémentaires (extensions de magasins et changement d'enseigne respectivement à Ornans et à Quingey).

Néanmoins, la densité commerciale reste tout à fait satisfaisante à Ornans avec une surface de vente totale de commerces de détail de 2700 m² pour 10 000 habitants, au-dessus de la moyenne bisontine.

Les deux bourgs de Quingey et d'Arc-et-Senans affichent une densité plus modérée (respectivement 1800 et 1500 m²).

Les besoins de superficie de vente supplémentaire doivent être étudiés avec attention. L'analyse de l'emploi dans le secteur du commerce, transports, service entre 2006 et 2011 a mis en évidence deux fois plus de destructions que de créations d'emplois.

4.2 Des centralités commerciales aux dynamiques diverses

4.2.1 Les potentiels et fragilités de l'offre locale

Le territoire offre des potentiels de maintien, de modernisation et de diversification de l'offre intéressants, compte tenu des dynamiques suivantes :

- Une population en augmentation avec des projections démographiques encore favorables,
- Un faible desserrement des ménages, qui traduit la présence encore importante des couples avec et sans enfants,
- Une bonne dynamique touristique avec une fréquentation des sites à la hausse ces dernières années,

- Des revenus des ménages dans la moyenne régionale.

Néanmoins, le tissu commercial de centralité du territoire est confronté à différentes contraintes locales :

- Une forte saisonnalité des flux dans le territoire et donc un impact sur la vie des centralités,
- Un phénomène de report de surfaces de vente en entrée de bourgs et le long des traversées,
- Une évolution des modes de consommer avec notamment le développement du e-commerce. Pour information, les commerces français sont ouverts en moyenne 22% du temps disponible des actifs. Ce taux doit être similaire voire inférieur, dans le territoire, où les actifs sont hypermobiles.

Ce phénomène impacte inévitablement les centralités historiques et leurs linéaires commerciaux des centres bourgs d'Ornans, de Quingey et dans une moindre mesure, d'Arc-et-Senans. La préservation de ces commerces revêt un enjeu tant pour l'attractivité résidentielle du territoire que pour son attractivité touristique.

4.2.2 Ornans : une offre de proximité diversifiée pour des besoins hebdomadaires, mais qui reste fragile

L'offre commerciale d'Ornans est la plus diversifiée du territoire avec des surfaces alimentaires et non-alimentaires, ainsi qu'une offre de commerces, de services et d'artisanat d'art bien développée. Elle s'organise :

- Le long de la rue Saint Vernier, axe historique d'environ 400 m (discontinu), reliant les places Courbet au Nord et du champ de Foire au Sud. Ce secteur offre des places de stationnement à ses extrémités, couplées à une offre d'hôtellerie et de restauration de qualité. Les difficultés d'accès (livraisons, parcours piéton, etc.) semblent encore présentes, même si les conditions de circulation sont grandement améliorées depuis la mise en service en 2018 de la voie de contournement,
- La place Fernier autour du Musée Courbet, propose des services et restauration autour d'un ensemble bâti de qualité offrant des places de stationnement.
- Dans la zone commerciale route de Besançon comportant 2 des 3 supermarchés et quelques moyennes surfaces spécialisées.

Le tissu commercial ornansais répond aux besoins des communes principalement situées sur les plateaux ou dans la Haute vallée de la Loue, pour des usages très divers : résidents, professionnels, touristes.

Il s'appuie également sur une dynamique tout à fait singulière de « Ville d'Art et d'Artisans de Métiers d'Art ». Les artisans présents dans la ville et le territoire constituent un écosystème au carrefour de la culture, de l'économie, du patrimoine et de la création. On citera, par exemple, la présence de marchés d'Art à la période de Noël et au mois d'août.

Malgré cela, les dynamiques et les sensibilités suivantes sont relevées :

- Le vieillissement de certaines enseignes alimentaires,
- Un certain turn-over des locaux, dû à la saisonnalité de certaines boutiques, même si l'on trouve peu de friches commerciales,
- L'aménagement de la déviation Granvelle (départ du flux de circulation et de la fréquentation de la rue commerçante),
- Les conditions d'accès, de circulation et de stationnement de la rue principale,
- La nécessité de maintenir, voire de recentrer les points de vente le long du linéaire commerçant principal.

La ville avec le soutien de l'intercommunalité a porté une ORAC en 2003 et exerce son droit de préemption commercial. Depuis, les actions se sont renforcées en matière de :

- Revitalisation économique et urbaine du bourg.
- Soutien du tissu commercial et artisanal, par le dynamisme de l'association pour la sauvegarde et le développement de l'économie de proximité du Pays Loue Lison (ACC'OR) : communication, événementiels, carte de fidélité, chèques cadeaux, etc.

La ville est candidate à une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), venant consolider la démarche de revitalisation du centre-ville. Création de nouvelles places de parking, aménagement d'un cheminement pavé jusqu'au centre-ville, mise en lumière des sites naturels et bâtis, réalisation d'un ascenseur panoramique sont les actions en cours.

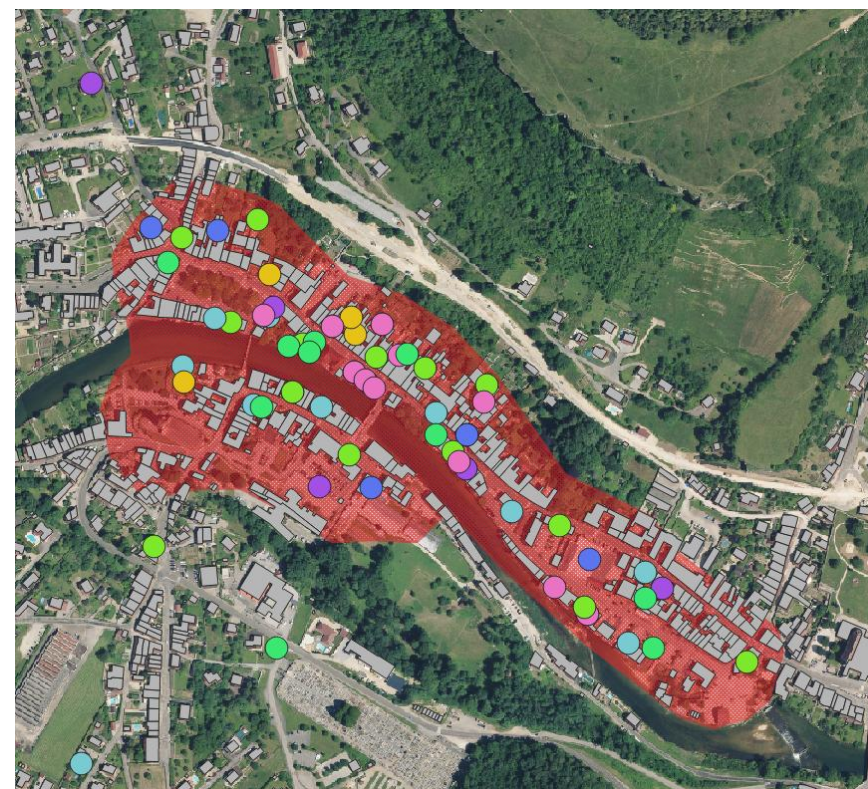
Localisation des commerces et de services¹⁹ à l'échelle de la ville Ornans

Source Base permanente des équipements 2018 géolocalisée (valeur indicative).

Malgré la présence d'une zone commerciale et industrielle périphérique, la ville concentre plutôt bien son offre commerciale et de services, en accueillant 73% des établissements dans la centralité (périmètre en rouge sur la carte). Ceci met donc en évidence une certaine vitalité de la centralité commerciale. Pour autant, certaines portions de l'axe commerçant ornais semblent davantage fragilisées (présence de locaux vides ou d'habitat dégradé), de la rue Edouard Bastide et la rue Jacques Gervais jusqu'à la place du Champ de Foire.



Place Courbet



- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| ● Alimentaire | ● Équipement de la maison | ● Service |
| ● Café, hôtel, restaurant | ● Équipement de la personne | ■ Périmètres des ZAE |
| ● Culture-loisirs | ● Hygiène-Beauté | ■ Délimitation des centralités |

Source Base permanente des équipements 2018 géolocalisée (valeur indicative).

¹⁹ Périmètres de centralité délimité à partir du centre ancien/faubourg et d'une densité d'établissements de commerces et de services.

4.2.3 Autres bourgs et villages : une offre de proximité voire de première nécessité

L'offre commerciale a un rayonnement plus local dans les autres bourgs et les villages. Les bourgs de Quingey et d'Arc-et-Senans proposent une offre de proximité surtout alimentaire, avec :

- 31 établissements de commerces et de services à Quingey et 29 à Arc-et-Senans, dont un supermarché et 4 commerces de bouche ou épiceries dans chaque bourg ;
- Une dimension touristique prédominante à Arc-et-Senans avec 28% de cafés, restaurants, hôtels parmi ses établissements.

L'offre en surface alimentaire a été en partie réhabilitée, les deux supermarchés ayant changé d'enseigne ces dernières années. Toutefois, les supermarchés sont relativement déconnectés des centralités historiques (raisons d'inondabilité ou de protection patrimoniale).

Les bourgs ou les villages d'Amancey, de Mouthier-Haute-Pierre et de Vuillafans comptent entre 11 à 15 établissements de commerces et de services. Leur offre est jugée de première nécessité, voire saisonnière.

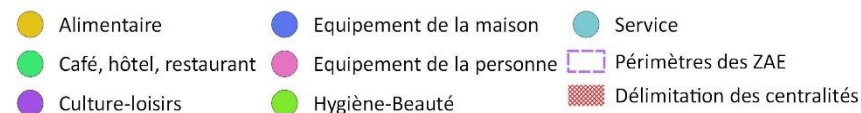
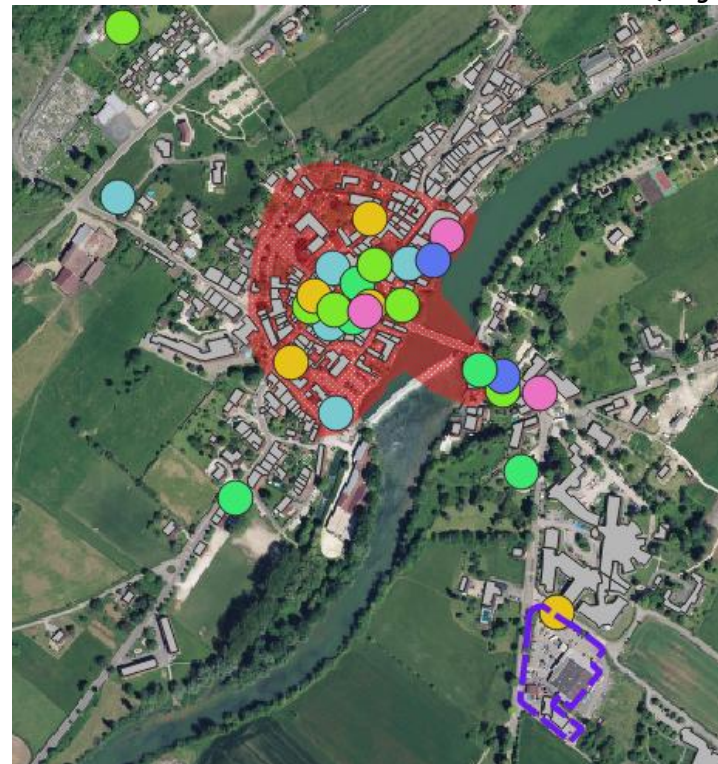
Amancey compte une supérette, une boulangerie, une banque, un coiffeur, un notaire, une couturière, un café-restaurant et une boutique hygiène-beauté. Les autres villages mentionnés s'appuient sur quelques commerces alimentaires et des cafés-restaurants.

Finalement, le SCOT doit répondre à un double défi, en matière commerciale :

- le maintien des dynamiques de centralités (linéaire continu, mix commerces traditionnels-artisans-services-équipements), en complément d'une dynamique démographique et économique de ces bourgs,

- la redynamisation notamment commerciale des bourgs, en particulier à Ornans et Quingey, en maintenant un équilibre entre centralités-périphéries.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Quingey



Source Base permanente des équipements 2018 géolocalisée (valeur indicative).

A Quingey, le bourg concentre plutôt bien son offre commerciale et de services, avec 74% des établissements dans la centralité, malgré la présence d'une zone commerciale périphérique. Une vigilance sera à porter sur le maintien de l'offre de commerces traditionnels, compte tenu du projet d'agrandissement du supermarché.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Arc-et-Senans

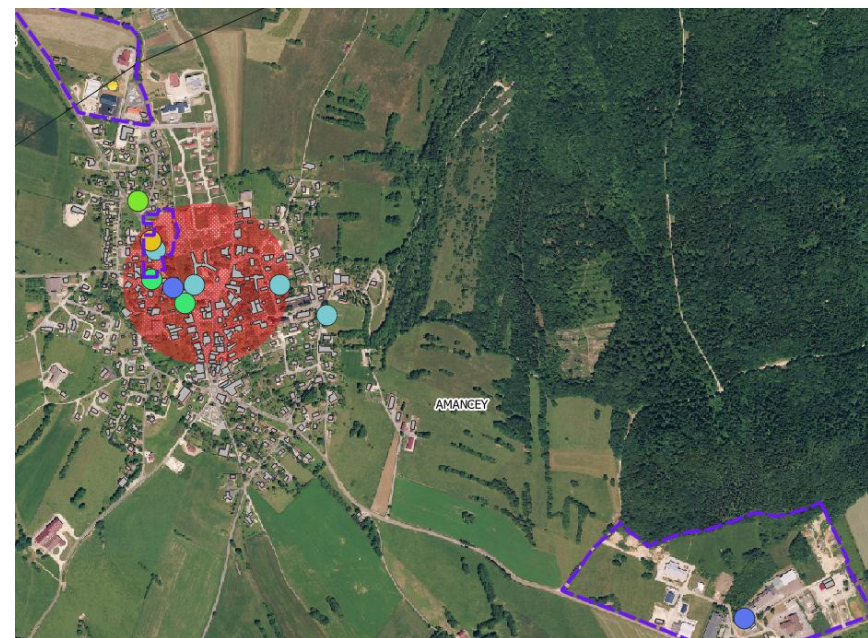


- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| ● Alimentaire | ● Equipement de la maison | ● Service |
| ● Café, hôtel, restaurant | ● Equipement de la personne | --- Périmètres des ZAE |
| ● Culture-loisirs | ● Hygiène-Beauté | ■ Délimitation des centralités |

Source Base permanente des équipements 2018 géolocalisée (valeur indicative).

A Arc-et-Senans, deux centralités se sont organisées spontanément hors du centre historique : les abords de la Saline et de la gare d'une part, le supermarché et un regroupement de cellules commerciales d'autre part. Il n'existe pas de linéaire commerçant à proprement parler. Néanmoins, le bourg concentre 48% des établissements dans ces deux « centralités ». On observe tout de même une diffusion des commerces à l'ouest le long des axes principaux.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Amancey



- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| ● Alimentaire | ● Equipement de la maison | ● Service |
| ● Café, hôtel, restaurant | ● Equipement de la personne | --- Périmètres des ZAE |
| ● Culture-loisirs | ● Hygiène-Beauté | ■ Délimitation des centralités |

Source Base permanente des équipements 2018 géolocalisée (valeur indicative).

A Amancey, les établissements sont modérément concentrés dans la centralité (53% des établissements). Pour autant une fruitière, une jardinerie ou un garage automobile sont sortis de la centralité commerciale du bourg, soit en zone d'activités limitrophe.

5. Les activités touristiques et de loisirs

5.1 Un territoire à forte dynamique touristique

5.1.1 Un rayonnement régional

Le territoire bénéficie d'une forte attractivité touristique et de loisirs, compte tenu de la notoriété et de la densité de ses lieux de visite et d'évènements.

La singularité de la filière touristique Loue Lison est de pouvoir s'appuyer sur un bon équilibre entre tourisme culturel (Saline Royale d'Arc-et-Senans (classement Unesco), Pays de Courbet, etc.) d'une part, et tourisme vert et fluvial d'autre part : vallées de la Loue et du Lison, nombreuses sources, belvédères, espaces naturels sensibles, ...

Son rayonnement touristique est donc d'échelle régionale, voire nationale, avec une bonne représentation de visiteurs régionaux (bisontins et dijonnais notamment, qui pratiquent de nombreuses excursions à la journée) et étrangers (allemands, suisses et anglais).

De plus, la grande proximité géographique de sites touristiques identifiés et reconnus est particulièrement favorable pour son développement touristique : citadelle de Besançon, salines de Salins-les-Bains, Mont Poupet, fort de Joux (Pontarlier), parcs d'attractions, Dinoozoo

à Charbonnières-les-Sapins, le Gouffre de Poudrey, la source de la Loue, ou encore le vignoble du Jura, le vignoble bourguignon et le Haut Doubs.

Ces dernières années, cette attractivité se renforce davantage sous l'effet de l'organisation de différents évènements et des dynamiques en cours, au bénéfice d'une fréquentation en hausse de ses sites culturels et naturels.

FREQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES DE VISITES DANS LE DOUBS ET LE JURA (2014 / 2018/2023)

Principaux sites	Ville	2014	2018	2023	Evolution
Citadelle Vauban	Besançon	299 168	260 860	281 036	↘ ↗
Pôle touristique Dino-zoo / Gouffre de Poudrey	Etalans	150 000	167 787	147 594	↗ ↘
Saline Royale	Arc-et-Senans	95 974	122 243	141 323	↗ ↗
Grande Saline et musée du sel	Salins-les-Bains	69.710	70 430	83 282	↗ ↗
Musée Courbet	Ornans	66 843	38 185	47 666	↘ ↗
Musée de la Taillanderie	Nans sous Sainte-Anne	13 225	11 285	NA	↘

Source : Chiffres clés du tourisme dans le Doubs en 2019 - Bilan-statistique-2014-Montagnes-du-Jura.

En effet, l'analyse des fréquentations est favorable pour la Saline Royale d'Arc-et-Senans qui a gagné plus de 20 000 visiteurs entre 2014 et 2018. S'agissant des musées, les chiffres de 2014-2018 ne tiennent pas compte

du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet en 2019, qui affiche un bilan très positif :

- 38 évènements qui ont rassemblé plus de 3 600 personnes, dont un grand colloque international scientifique et l'exposition « Yan Pei-Ming face à Courbet »,
- Une hausse de la fréquentation globale de la ville d'Ornans de +47% (70 000 visiteurs sur l'année au musée Courbet par exemple), dont +74% pour l'église Saint-Laurent d'Ornans et +109% pour le Musée,
- Des retombées pour la saline d'Arc-et-Senans par exemple avec +7.5% de visiteurs

D'autres sites sont en cours d'aménagement, tels que la source du Lison, et pourront avoir des retombées positives sur le territoire dans les années à venir. En parallèle, le diagnostic n'a pas permis d'identifier de projet ou de site immobilier, situé en zone de Montagne, pouvant faire l'objet d'une réhabilitation

5.1.2 Un tourisme urbain et culturel en « pleine renaissance »

Le territoire possède des potentialités pour le tourisme urbain et culturel, s'appuyant sur des sites à forte notoriété et une concentration importante d'édifices et de sites protégés.

La **Saline Royale d'Arc-et-Senans**, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1982, est considérée comme l'un des sites les plus visités de Bourgogne-Franche-Comté.

Un projet de grande envergure va être prochainement réalisé pour constituer un « *Cercle Immense* », venant créer un demi-cercle vert²⁰. La

prairie à l'arrière accueille les éditions du festival des jardins depuis 2021 et proposera des lieux d'expérimentation et d'observation des métiers du paysage.

Autre identité forte du territoire, le **Pays de Courbet** représente un symbole fort pour le périmètre de la CC Loue Lison et la ville d'Ornans. Cette reconnaissance au niveau national a pris de l'ampleur depuis la labellisation « Pays de Courbet, Pays d'artiste » en 2004, la création d'un ethnopôle en 2010, la réouverture du musée Courbet en 2011 et le bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet en 2019.

Les travaux liés à la revitalisation du centre-ville d'Ornans se poursuivent après la mise en service de la voie Granvelle en 2018 et le cheminement Courbet en 2019.

Le rayonnement touristique urbain et culturel du territoire va même au-delà :

- Cinq sites sont intégrés au Pays de Courbet, soit : la ferme familiale Courbet à Flagey, le musée Gustave Courbet à Ornans, l'Atelier du peintre à Ornans, le site de la Source de la Loue et huit sentiers parcourant les grands paysages peints par Courbet.
- La ville d'Ornans défend sa place en tant que **Pôle des Métiers d'Art** depuis deux décennies, dans le prolongement d'une logique touristique et d'une stratégie de revitalisation urbaine. Ainsi, d'autres projets sont à l'étude, tels que la route des Métiers d'Art.

²⁰ Cf. Page 190

En complément de ces sites, le périmètre du SCOT de la Communauté de communes Loue Lison présente une très grande richesse et densité patrimoniale, avec :

- **6 « cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté »** (Arc-et-Senans, Quingey, Ornans, Vuillafans, Mouthier-Haute-Pierre et Lods également répertorié comme étant le 5^e plus beau village de France en 2019),
- Des édifices protégés ou non au titre des Monuments Historiques du Département du Doubs en 2019 : environ 50 monuments classés ou inscrits : patrimoine vernaculaire, religieux, industriel, ouvrages d'art et sites archéologiques d'intérêt régional (exemple du camp de Châtaillon à Alaise).

Enfin, il bénéficie d'un contexte culturel particulièrement riche avec :

- Des événements reconnus : « Pow wow Danse avec la Loue » à Ornans, « Festival des Jardins » et « Fête des Montgolfières » à Arc-et-Senans, marché de Noël à Ornans, ...
- Des équipements culturels et un tissu associatif bien développés :
 - Grande salle à Ornans (CAL 400 spectateurs), salle culturelle à Quingey (100 spectateurs),
 - Théâtre de verdure de Nautiloue (concerts), la compagnie Les Désert'eurs à Déservillers (avec un projet de construction de théâtre), arts du cirque à Quingey et Cléron (saison culturelle estivale sous un chapiteau itinérant), résidence d'artistes et saison culturelle d'Ornans (caveau des arts d'Ornans), ...
 - Galeries d'art.

Par ailleurs, le territoire propose une tradition gastronomique forte avec trois de fruitières et fromageries à visiter (comté), dont le Hameau du Fromage à Cléron.

Après le bicentenaire de Courbet, la ville d'Ornans et la communauté de communes portent une ambition culturelle forte, celle de construire une identité culturelle en lien avec les arts vivants, via un contrat de coopération.

5.1.3 Un tourisme bleu et vert reconnu

Le tourisme est également bien développé autour de l'itinérance, des sports et des loisirs d'eau et de roche :

- Vallée la Loue et sa source de grande renommée,
- Vallée plus intime du Lison,
- Nombreux espaces naturels sensibles (ex. reculée de Cussey ou la Motte du Château à Montrond-le-Château),
- 18 sites classés ou inscrits qui "présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque",
- Des paysages de grande valeur, avec au moins une trentaine de belvédères et la cité natale du peintre Courbet ayant rendu célèbres les paysages sur la Loue,
- Des activités de loisirs et sportives très variées : canoë, canyoning, site Nautiloue, pêche (lodge de pêche à Rurey), via ferrata et escalade (falaises des vallées de la Loue et du Lison), accrobranches, spéléologie (Ornans, Vuillafans, Nans-sous-Sainte-Anne ou Montrond-le-Château),
- Plusieurs manifestations sportives (trail, Extrême sur Loue...),
- Des axes de découverte avec plus de 800 km de randonnées (GR notamment), 55 circuits pédestres, 13 parcours VTT et cyclotourisme (2 voies vertes), 10 sports de pleine nature et 37 sites référencés. Le territoire permet des pratiques accessibles avec une fréquentation de ces axes et sites en hausse, même si

l'offre familiale n'existe pas pour toutes les activités de pleine nature avec par exemple des manques d'équipements ludiques pour le VTT.

- Le département du Doubs a également mis en place le système « Point-nœuds » qui est un système d'itinéraire sur mesure. Il repose sur un système de jalonnement et de numérotation des carrefours permettant de renvoyer les usagers vers d'autres intersections numérotées pour ainsi créer un itinéraire sur-mesure.

A proximité directe du territoire, les visiteurs profitent également d'autres lieux d'intérêt, tels que le mont Poupet (site de parapente reconnu), la forêt de Chaux (site Natura 2000), la grotte d'Osselle, le gouffre de Poudrey ou encore les sites et parcs de loisirs (Dino-zoo) à Etalans, golf de Besançon et aérodrome de Besançon-La Vèze.

Pour améliorer l'image de la destination Loue Lison et donc son rayonnement, des axes d'intervention sont déjà fléchés par les acteurs du territoire :

- Accroître la notoriété de la destination grâce à l'outil marketing « Destination Loue Lison », en lien avec l'offre voisine (Besançon, Val d'Amour). Cette dynamique a été enclenchée, grâce au choix de fusion des offices de tourisme d'Arc-et-Senans et d'Ornans-Amancey et à la finalisation de la stratégie marketing de la destination,
- Améliorer encore davantage la politique culturelle et touristique du territoire,
- « Désaisonnaliser » l'activité touristique du territoire, c'est-à-dire, encourager les visiteurs à venir en arrière-saison ou hors-saison, plutôt qu'uniquement en été
- Allonger la durée de séjour avec moins d'excursionnistes et plus de touristes.

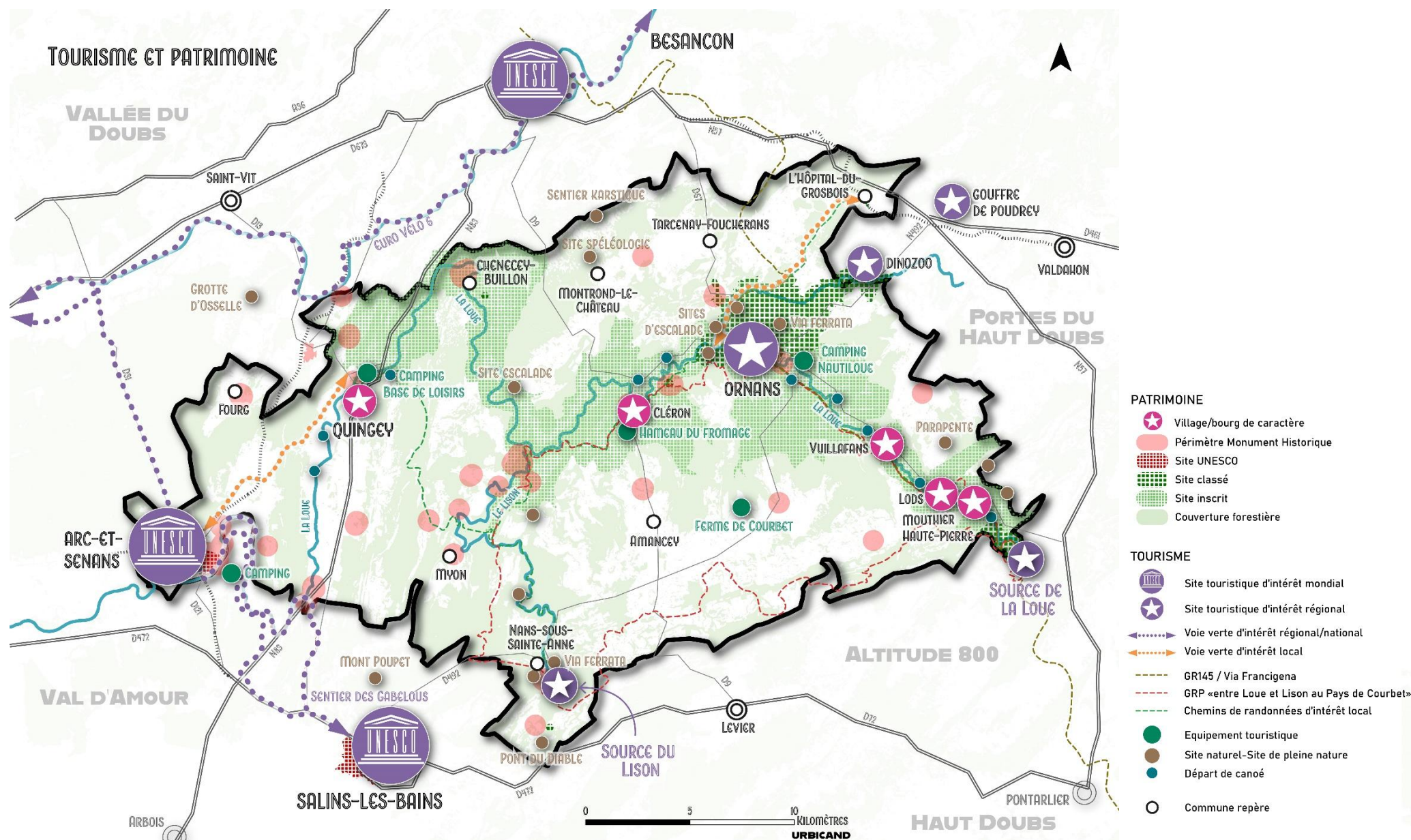
Ces axes ont aussi une déclinaison en termes d'aménagement du territoire, avec des pistes d'amélioration tels que :

- Travailler sur la gestion des sites naturels et bâtis : sécurisation et entretien des sentiers et des belvédères (qui s'enrichissent ou se détériorent), aménagement des stationnements et de la mobilité à proximité de sites de baignade non aménagés (exemple à Mouthier-Haute-Pierre),
- Poursuivre les connexions pédestres et cyclables entre L'Hôpital-du-Grosbois, Ornans et la source de la Loue, entre l'Eurovélo 6, Arc-et-Senans et Salins-les-Bains (*via* le sentier des Gabelous)
- Valoriser le tissu industriel et artisanal : entreprise du patrimoine vivant, tels que Peugeot Saveur,
- Gérer la concurrence avec d'autres usages : sentier karstique, versus besoins d'extension de carrières, ...



Source : Destination Loue-Lison

En définitive, le territoire Loue Lison profite d'un positionnement géographique stratégique entre un réseau de sites emblématiques, des régions gastronomiques reconnues (vins, comté), ainsi que la proximité des flux germano-suisses. Cependant, le positionnement stratégique couplé à la richesse patrimoniale, environnementale et paysagère du territoire, pourraient engendrer des enjeux en apparence contradictoires entre les objectifs de préservation des espaces naturels et des paysages et les objectifs de mise en valeurs et d'augmentation de la fréquentation des sites touristiques. A travers le SCOT, ce potentiel est un atout à valoriser et encadrer afin de maintenir, à terme, la qualité du cadre de vie, de ses paysages et de son patrimoine naturel.

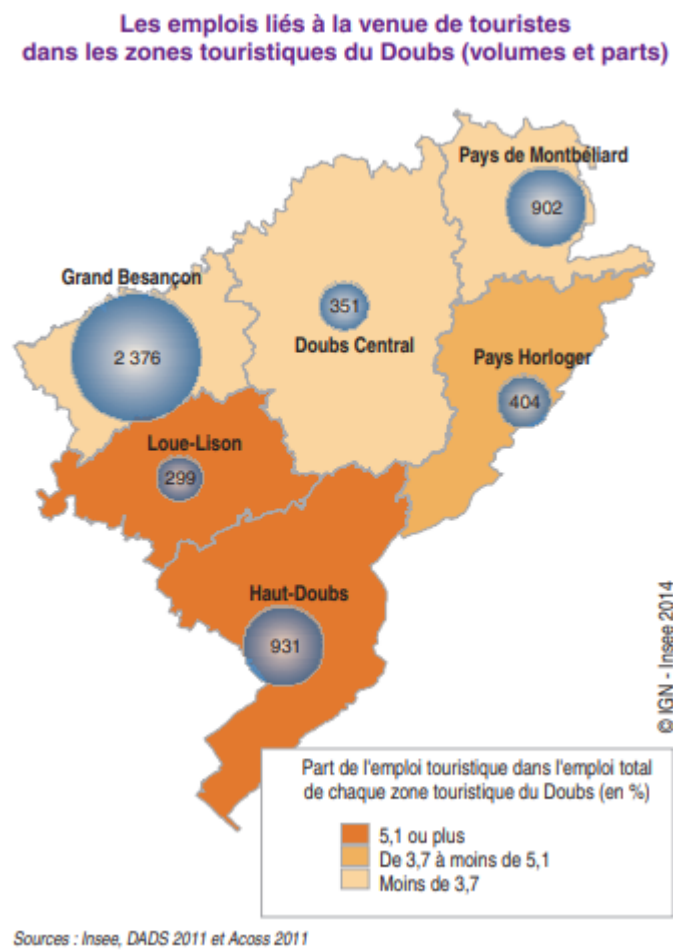


5.1.4 L'emploi touristique

Le territoire accueille des activités touristiques importantes, avec environ 120 établissements employeurs et 340 emplois touristiques « directs » (environ 5% de l'emploi total). Ces données n'intègrent pas l'emploi dit « indirect », fortement lié aux activités touristiques (commerce, activités sportives en particulier), et il est important de considérer que ces emplois « indirect » certes pas uniquement basés sur l'activité touristique, restent fortement liés au passage de visiteurs sur le territoire.

La restauration, puis l'hébergement, représentent les principaux secteurs employeurs liés au tourisme sur le territoire. Bon nombre d'établissements de restauration dépendent donc des flux touristiques, notamment estivaux, pour fonctionner.

La carte suivante (datant de 2011) met en évidence une des plus fortes densités d'emplois touristiques dans le département, après le Haut-Doubs (par zones touristiques).





Sources : Insee, DADS 2011 et Acoiss 2011

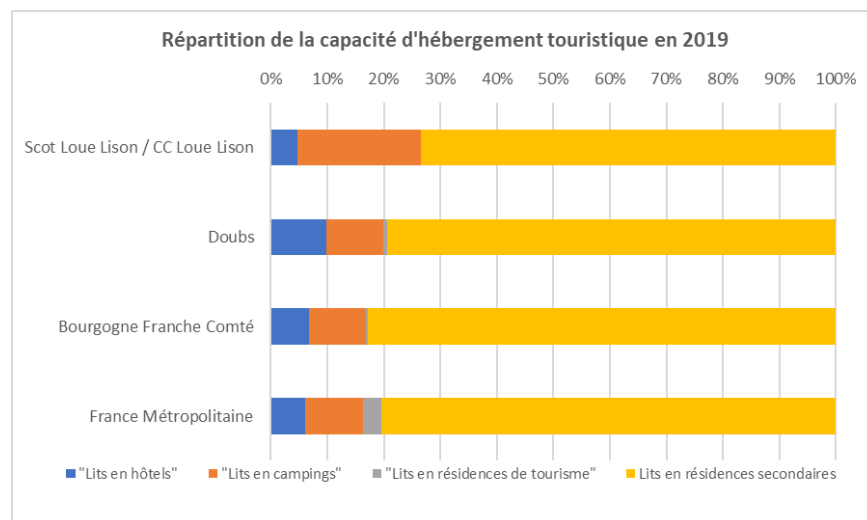
Bien évidemment, les emplois, à l'image des fréquentations touristiques, sont accrus en période estivale et présaison (entre avril et juin). La saisonnalité des fréquentations peut s'expliquer par l'importance de l'offre « en extérieur », et la forte représentation des hébergements de plein air sur le territoire.

5.1.5 Une offre d'hébergements touristiques relativement importante

L'offre d'hébergements touristiques est relativement importante sur le territoire, avec 209 hébergements marchands pour 3 387 lits touristiques marchands. A ces capacités s'ajoutent des capacités notables dans les résidences secondaires (plus de 5 505 lits en hébergements « non marchands »).

La tendance est au renforcement des capacités d'hébergement depuis le début des années 2000, avec en particulier un développement de l'hébergement marchand.

Toutefois, les dernières données de l'INSEE confirment, parallèlement, une baisse du nombre de résidences secondaires sur le territoire, avec une chute de près de 7% des lits non marchands entre 2011 et 2016, soit - 75 résidences secondaires (= -375 lits).



L'offre d'hébergement est concentrée au niveau des pôles d'Ornans et de la haute vallée de la Loue, ainsi qu'à Arc-et-Senans, Nans-sous-Sainte et Quingey.

L'offre hôtelière se concentre surtout à Ornans, Arc-et-Senans et Mouthier-Haute-Pierre, avec une offre essentiellement « moyen de gamme » (2 ou 3 étoiles), voire une faible qualification.

Les données de la fréquentation en hôtellerie²¹, disponibles en 2018 et 2019, permettent de caractériser les dynamiques :

- Elles confirment une représentation importante des visiteurs français, les visiteurs étrangers étant plus représentés dans les hébergements de plein air.

- Les hôtels ont accueilli sur 2018-2019 entre 75% et 80% de clientèle française, pour des durées moyennes de séjour qui restent courtes (1,5 jour environ). Le taux d'occupation de l'hôtellerie est convenable, avec environ 45% d'occupation à l'année. Les durées de séjours en hébergements de plein air sont également plus importantes.

S'agissant de l'offre de plein air, le territoire comporte une offre de camping de bon standing avec des capacités importantes. En tout, les 8 campings totalisent près de 1 262 lits, soit l'équivalent de 23% de l'offre départementale. Le camping de la Roche d'Uilly a une situation stratégique du fait de son « rattachement avec le complexe nautique ».

En complément, des offres plus diffuses dans le territoire permettent de répondre à des demandes plus individuelles en chambres d'hôtes, gîtes, hébergements insolites (exemple à Charnay) ou encore aires de camping-cars. En parallèle des résidences secondaires encore bien présentes dans la vallée de la Haute Loue, Rennes sur Loue et Quingey, Arc-et-Senans.

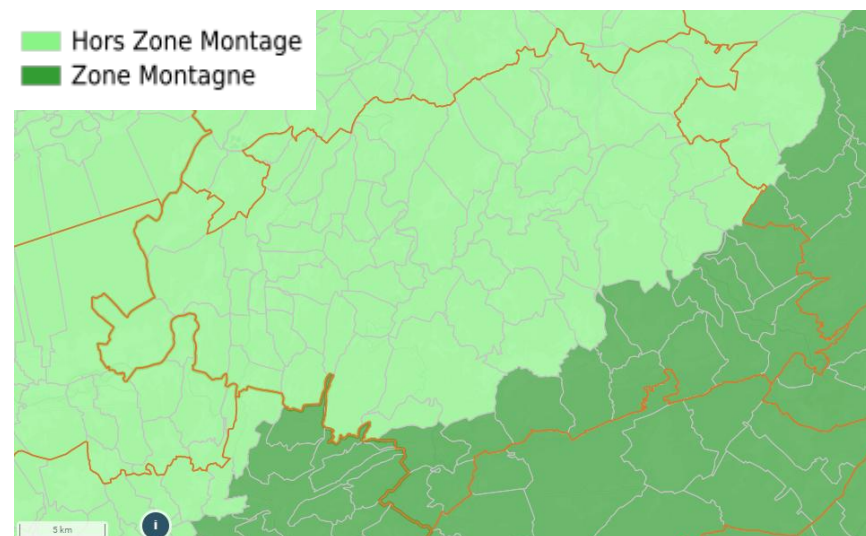
Des questions se posent dans le SCOT quant à :

- La consolidation des établissements hôteliers et gastronomiques du territoire, dans une situation de forte concurrence régionale,
- L'adaptation de l'offre à des segments spécifiques : moyen-haut de gamme (hébergements, restauration, culture-loisirs), hébergement de groupes, agro-tourisme, hébergements

²¹ Source : Chiffres INSEE - Enquête Hôtels de Janv. à Oct. 2019 et comparaison avec les chiffres de 2018 (territoire du Doubs central-Loue Lison).

insolites, aires de camping-cars avec services à proximité des véloroutes,

- La cohérence des besoins d'hébergements nouveaux avec la sensibilité des sites et les réseaux,
- Les enjeux de maintien de la qualité des deux cours d'eau afin de pérenniser à terme les activités nautiques.
- Le classement de 17 communes (situées sur la partie sud du territoire) en zone de montagne. Ainsi ce sont plus de 14 800 ha du territoire qui seront soumis à des dispositions particulières liées à la Loi Montagne et qui pourront influencer l'émergence de besoin d'aménagement de certains sites comme les sources du Lison, le secteur de Nans-sous-Saint-Anne (pont du diable par exemple), le secteur de la Haute vallée de la Loue, l'ensemble des voies vertes ainsi que les projets d'hébergements touristiques privés...



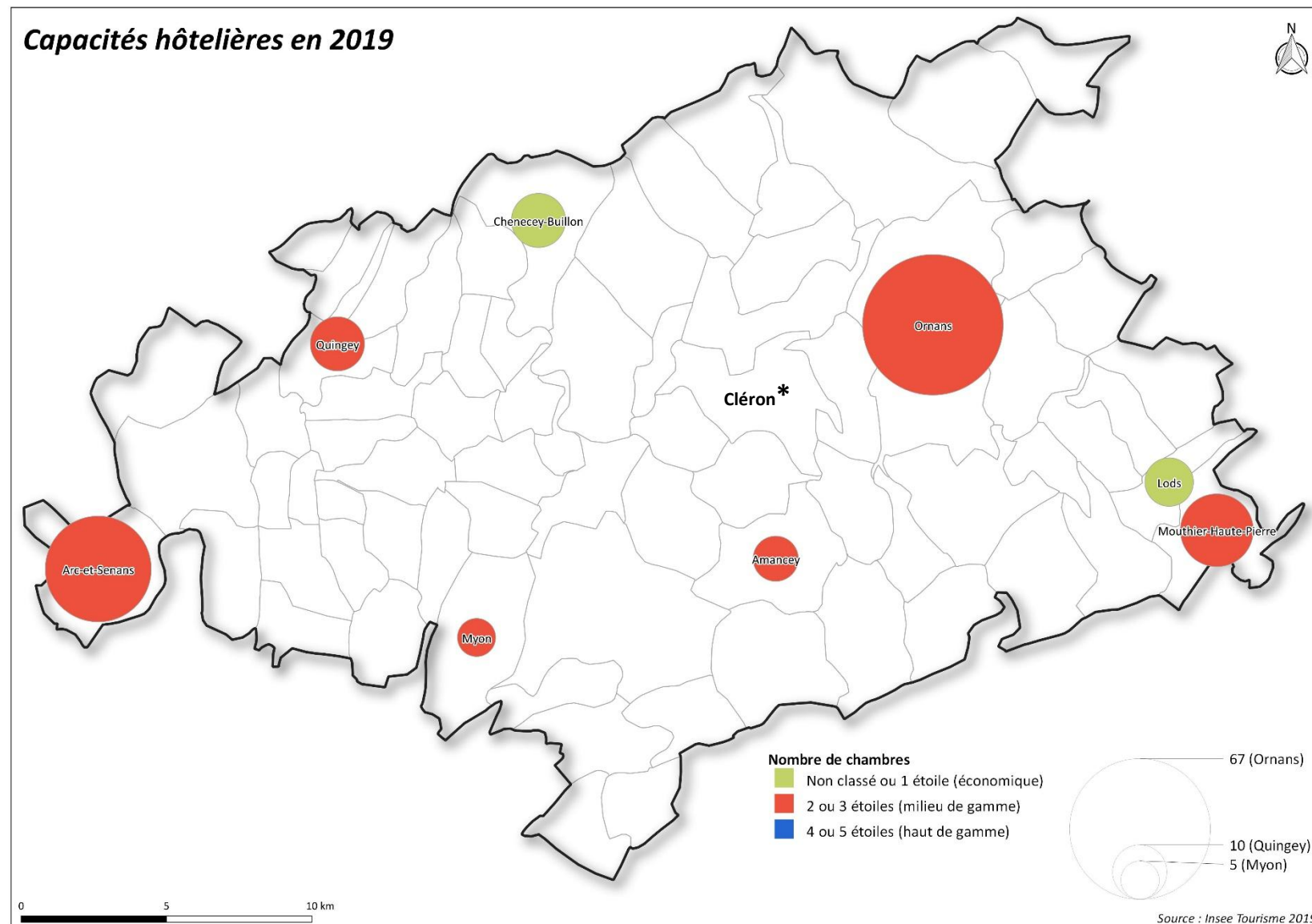
Communes classées en zone de montagne

Sources : DREAL BFC, 2020

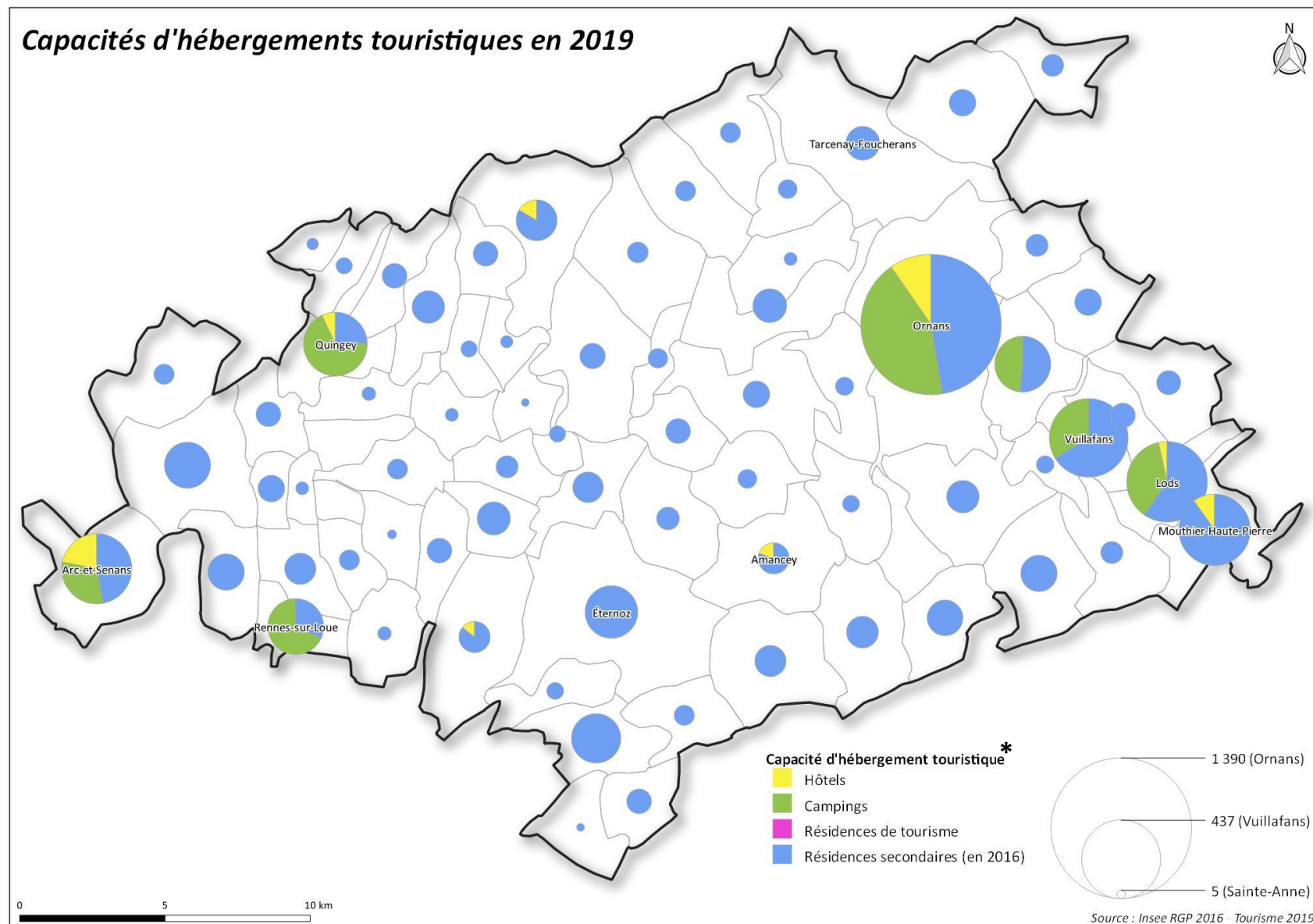
- Capacité d'hébergement touristique en 2019

	Hôtels (2019)			Campings (2019)			Résidences de tourisme (2019)			Résidences secondaires (2016)		
	Nb	Nb lits	Part des lits	Nb	Nb lits	Part des lits	Nb	Nb lits	Part des lits	Nb	Nb lits	Part des lits
Amancey	1	14	19,8%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	11	57	80,2%
Arc-et-Senans	2	76	21,9%	1	108	31%	0	0	0,0%	33	163	47%
Ornans	3	134	9,6%	2	597	43,0%	0	0	0,0%	132	659	47,4%
Quingey	1	20	7,0%	1	195	68,4%	0	0	0,0%	14	70	25%
Tarcenay-Foucherans	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	16	82	100,0%
Vuillafans	0	0	0,0%	1	147	33,6%	0	0	0,0%	58	290	66,4%
autres communes rurales	4	82	2%	3	429	10,3%	0	0	0,0%	732	3662	87,8%
Scot Loue Lison / CC Loue Lison	11	326	4,8%	8	1476	21,8%	0	0	0,0%	996	4982	73,4%
Doubs	128	7566	9,8%	37	7857	10,2%	217	484	0,6%	12293	61466	79,4%
Bourgogne Franche Comté	879	48528	6,8%	332	70356	9,9%	1269	3431	0,5%	117462	587312	82,8%
France Métropolitaine	17720	1285558	6,1%	8297	2119053	10,1%	173933	682292	3,3%	3365664	16828319	80,5%

Données INSEE RGP 2016, Tourisme 2019



**Un établissement (hôtel-restaurant) a été identifié sur la commune de Cléron. Cependant celui-ci n'a pas été comptabilisé dans les capacités hôtelières car cet établissement n'est plus en activité.*



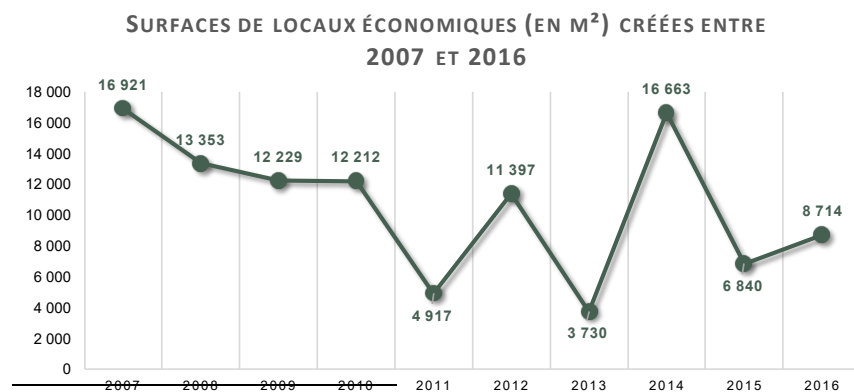
*Ces données sont issues du recensement de l'INSEE et prennent en compte ici que les capacités d'hébergements des hôtels, camping et résidences de tourisme en excluant notamment les « meublés classés » tels que les locations de vacances, gîtes ou auberges.

6. L'aménagement économique et commercial

6.1 Une offre économique diversifiée et diffuse

Le territoire Loue Lison dispose et bénéficie d'un tissu économique historique important. En plus des sites et entreprise historiques le territoire a su développer une offre économique importante avec pas moins d'une trentaine de secteur à vocation économique sur l'ensemble du territoire intercommunal (21 communes disposent d'au moins une zone d'activités).

Ce développement a entraîné d'importants investissements pour créer et aménager les zones d'activités. Entre 2006 et 2018, environ 10 ha ont été consommés à l'intérieur des zones d'activités économiques²², et près de 110 000 m² de locaux d'activité ont été construits entre 2007 et 2016, sur le territoire, soit en moyenne près de 12 000 m² de locaux neufs produits chaque année à l'échelle du SCOT, entre 2017 et 2022 la moyenne s'élève à 23 600 m², ce sont 118 000 m² qui ont été construits

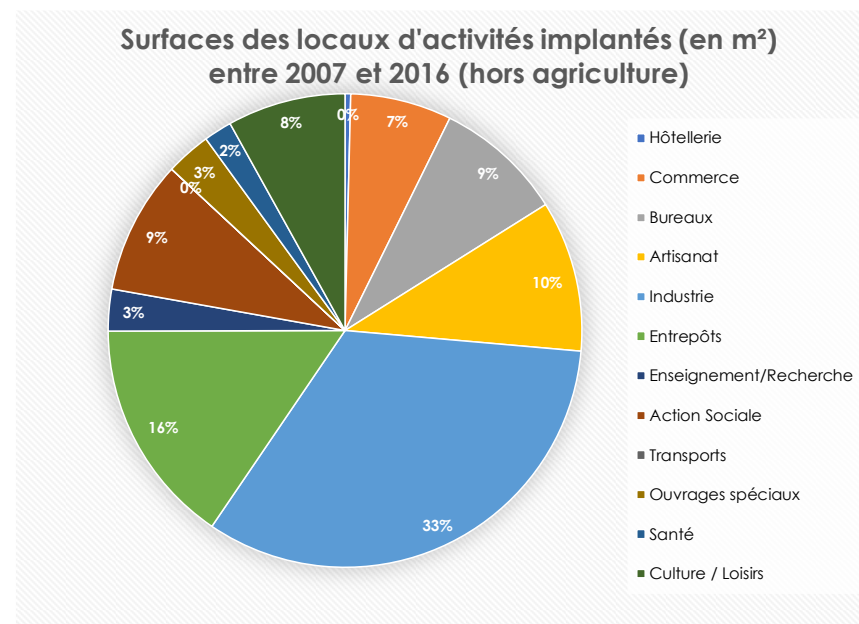


²² Source : Laboratoire THEMA – analyse foncière - méthode de la tâche urbaine.

Source : Sit@del.

Malgré les dynamiques d'implantation de locaux économiques sur le territoire, on observe des écarts importants d'une année à l'autre et une tendance au ralentissement.

Du point de vue de la typologie des activités implantées entre 2007 et 2016, 1/3 des surfaces économiques créées l'ont été dans le secteur de l'industrie. Ceci démontre le caractère industriel du territoire.



Source : Sit@del.

La dynamique économique du territoire profite du passé industriel ainsi que de la proximité de l'agglomération bisontine.

En effet, bénéficiant d'une fiscalité moins élevée, le territoire semble par exemple jouer un rôle de « pépinière » pour les petites entreprises. Or, si ces jeunes entreprises se structurent sur le territoire, elles n'y restent pas forcément à terme. Ainsi, il paraît important d'être en mesure de les conserver une fois leurs activités consolidées en leur proposant des possibilités d'évolution ou d'extension.

Le constat est identique pour certaines grandes entreprises du territoire qui expriment elles aussi des besoins fonciers pour adapter, développer ou étendre leur activité.

6.2 Des capacités foncières importantes

En 2025, le territoire comptabilise 195 ha répartis dans 34 zones d'activités économiques (communales ou intercommunales) :

- 134 ha environ sont déjà occupés par des entreprises,
- 6 ha constituent des surfaces disponibles (à court et moyen terme avec ou sans maîtrise foncière, immédiatement disponibles à la vente ou non, hors surfaces non commercialisables) dans 7 zones d'activités,
- Près de 17 ha sont des surfaces non-urbanisées mais programmées dans les projets d'aménagement des zones ou dans le cadre de leur extension ou leur création. Il peut s'agir également de foncier à urbaniser à plus long terme comme la ZAE de Fertans (nord) qui représente 2,7 ha, classés en zone 2AU dans le PLU de la commune.

Le projet de zone d'activités d'intérêt régional sur la commune de Tarcenay-Foucherans a été récemment revu en profondeur avec une

nouvelle localisation préférentielle au plus près de la carrière des Monts-Ronds. Le site initialement identifié était concerné par la présence de dolines et de gouffres limitant fortement son urbanisation. Ce projet permet de répondre aux besoins en foncier dans un objectif de réindustrialisation de la France et au regard de l'inscription de la CC Loue Lison en tant que « Territoire d'Industrie ». Les contours et la surface exacte restent à définir.



Nouvelle localisation potentielle de la ZA de Tarcenay-Foucherans

Le potentiel foncier est majoritairement situé dans les espaces peu contraints topographiquement comme par exemple à Arc-et-Senans ou sur les plateaux comme à Amancey même si d'autres contraintes existent sur ces espaces (dolines, zone humides...).

Par ailleurs, en plus de ces disponibilités foncières brutes, il existe également sur le territoire des possibilités ou des projets d'extensions ou de création de ZA. C'est par exemple le cas à Arc-et-Senans, L'Hôpital-du-Grosbois ou Pessans. Cette offre est en concurrence avec les capacités d'accueil économiques des territoires limitrophes, notamment sud-bisontin, situé le long de la RN 83 et RN 57.

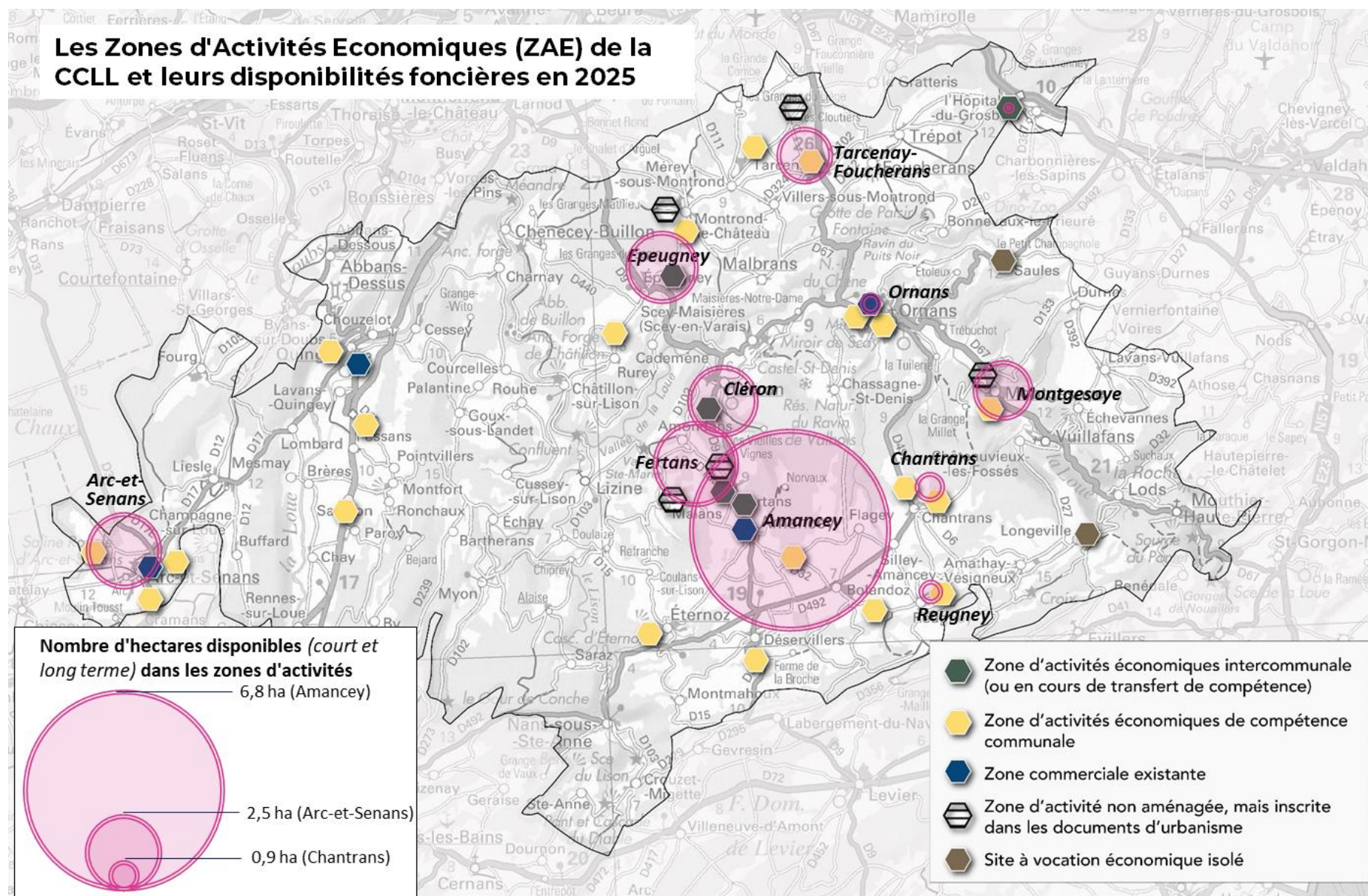


Tableau de repérage du potentiel foncier disponible par zone d'activités et par commune

Mise à jour de la base AER par Urbicand, 2025.

Pour plus de détails voir en Annexe 4

*Est considéré comme « disponible », une parcelle viabilisée, représentant un espace mobilisable à court,

terme. Lien avec l'atlas des ZAE en annexe :  Potentiel

**Est considéré comme « non urbanisée », une parcelle non-viabilisée ou étant encore un espace naturel ou agricole, sa disponibilité est à moyen ou long terme. Lien avec l'atlas des ZAE en annexe :

 Non-urbanisé

(NB : Dans l'atlas en annexe, les parcelles classées « Réserve extension »  Réserve extension sont des parcelles non encore bâties mais déjà réservées pour l'installation ou l'extension d'une entreprise)

COMMUNE	NOM de la ZAE/site	Vocation	SURFACE TOTALE (en ha)	SURFACE OCCUPEE (en ha)	SURFACE DISPONIBLE* (en ha)	SURFACE Non-urbanisée** (en ha)	SURFACE Friche (en ha)	Besoins/Projets (implantations, extensions...)
Amancey	ZAE Amancey-Fertans A la Beuvri	artisanale	6,6	3,3	0,9	1,9	0,0	
	Zone industrielle Sous le Bois	artisanale	20,2	12,9	4,0	0,0	0,0	
	Zone commerciale	commerciale	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	
Arc-et-Senans	Pevescal / Roche sur Loue	artisanale	2,2	1,6	0,0	0,3	0,0	
	ZIA du Deffois	artisanale	8,3	2,5	0,0	2,2	1,5	Achat d'un terrain par l'EPF (1,5 ha) et étude d'un terrain adjacent en cours (2,7 ha)
	Zone des Limes	artisanale	4,3	3,8	0,0	0,0	0,0	Extension prévue par la mairie
	Zone commerciale	commerciale	1,9	1,8	0,2	0,0	0,0	
Bolandoz	Oudot	industrielle	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	
Chantrans	Communal des Essards	artisanale	2,4	1,6	0,0	0,9	0,0	
	ZA du Brousson / Form'Plast	industrielle	2,8	1,5	0,0	0,0	0,0	
Cléron	Zone des Epaisses	industrielle	15,8	7,5	0,0	2,3	0,0	
Déservillers	Crêtes et Grand Bois	artisanale	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	
Epeugney	ZA d'Epeugney	artisanale	5,5	2,0	0,4	2,0	0,0	
Etemoz	Etemoz	artisanale	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	
Fertans	ZAE Fertans (coté Amondans)	artisanale	8,5	4,1	0,2	2,6	0,0	
L'Hôpital-du-Grosbois	La Louière	artisanale	10,6	8,6	0,2	0,0	0,0	Projet d'une nouvelle zone d'activités de 1,6 ha
Longeville	Site Salaisons	artisanale	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	
Malans	Sur le Bief	artisanale	3,1	3,1	0,0	0,0	0,0	
Montgesoye	Au Vivier/La Résilière	artisanale	2,4	0,2	0,0	1,9	0,0	
	Zone Artisanale de Montgesoye	artisanale	2,1	1,8	0,0	0,0	0,0	
Montrond	Le Plein	artisanale	1,6	1,2	0,0	0,0	0,0	
	Scierie - Aux Vaujeans	industrielle	5,0	4,9	0,0	0,0	0,0	
Ornans	Alstom Ornans	industrielle	3,5	3,2	0,0	0,0	0,0	
	ITW - Rue des Usines du Bas	industrielle	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0	
	Rue de la Corvée	mixte	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	
	ZA aux Malades	mixte	7,8	6,8	0,0	0,4	0,0	
	ZI de Noirichaud	industrielle	15,9	14,5	0,0	0,0	0,0	
Pessans	Combe Parnette	artisanale	5,5	4,6	0,0	0,0	0,0	Projet d'extension (3ha)
Quingey	La Blanchotte	mixte	5,9	5,3	0,0	0,0	0,0	
	Zone commerciale	commerciale	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	
Reugney	Aux Baumes	artisanale	4,3	3,5	0,7	0,0	0,0	
Rurey	Franche-Comté-Signaux	industrielle	3,6	3,6	0,0	0,0	0,0	
Samson	Dépôt de bois route de Lyon	artisanale	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	
Saules	Route d'Etalans	artisanale	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	
Tarcenay-Foucherans	Secteur en projet	ZAER d'intérêt régional	-	-	-	-	-	Projet proximité BBCI carrières
	La Craie	artisanale	10,0	6,9	0,5	1,3	0,0	
Villers-sous-Montrond	BBCI carrières		26,8	16,5	0,0	0,0	0,0	
TOTAL			197,7	138,2	7,2	16,1	1,5	

6.3 Des potentiels de reconquêtes de friches principalement situées dans le tissu des centres-bourgs

Le territoire compte quelques sites industriels en friche qui reflètent en partie le riche passé industriel et économique du territoire Loue Lison. Le retraitement de sites industriels délaissés représente également une question importante, avec quelques friches recensées :

- L'ancienne fabrique de couverts en bord de Loue à Quingey est un site d'environ 6 600 m² ;
- Le site de tricotage et confection à Ornans qui représente une surface de près de 8 400 m² ;
- Une friche d'environ 3 000 m² à Montgesoye ;
- Une friche d'environ 15 000 m² à Arc-et-Senans, dans la ZA du Deffois (à proximité de la scierie)

Au total, c'est environ 33 000 m² de friches pouvant faire l'objet d'une requalification pour un projet économique.

Si certains de ces sites sont contraints par des risques d'inondation important, des projets sont envisagés par les collectivités ou des porteurs privés pour leur renouvellement. A noter qu'il existe également plusieurs friches agricoles majoritairement localisées dans les villages comme à Cléron, mais aussi dans les bourgs comme à Amancey ou à Ornans.

La reconquête de ces friches est une thématique importante dans le SCoT car celle-ci revêt des enjeux en termes :

- de réduction de la consommation foncière, car elles constituent des gisements fonciers pour permettre le développement

économique autrement que par la création ou l'extension de zones d'activités.

- de qualité urbaine et architecturale des locaux vacants par leurs rénovations ou leurs réhabilitations basées sur des critères architecturaux, environnementaux et écologiques.



Exemple d'une friche à Ornans (ancienne usine de tricotage)

Sources : Géoportail

6.4 Enjeux sur le foncier économique

Les capacités foncières à vocation économiques sont finalement peu importantes et plus particulièrement dans les deux principaux bourgs-centres d'Ornans et de Quingey. Ainsi, l'offre en foncier économique a donc tendance à se délocaliser en dehors de ces bourgs principaux et de leurs centralités au profit de secteurs de flux ou à proximité des axes

routiers et des entrées de villages. La question de l'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des infrastructures sera donc un enjeu majeur pour le SCoT. Cet enjeu viendra en appui, voire en complément du PCAET qui établissait déjà des critères qualitatifs sur les formes architecturales des bâtiments et l'économie d'énergie. La thématique du foncier économique pose également la question de la nature des activités qui s'y implantent car certaines activités, très consommatrices d'espaces, n'offrent finalement que peu d'emplois (comme par exemple d'une manière générale les plateformes de logistiques ou encore les fruitières sur le territoire Loue Lison).

Enfin, il est également important de noter que beaucoup de disponibilités foncières sont des réserves foncières liées au maintien ou au développement d'activités et d'entreprises déjà présentes sur le territoire.

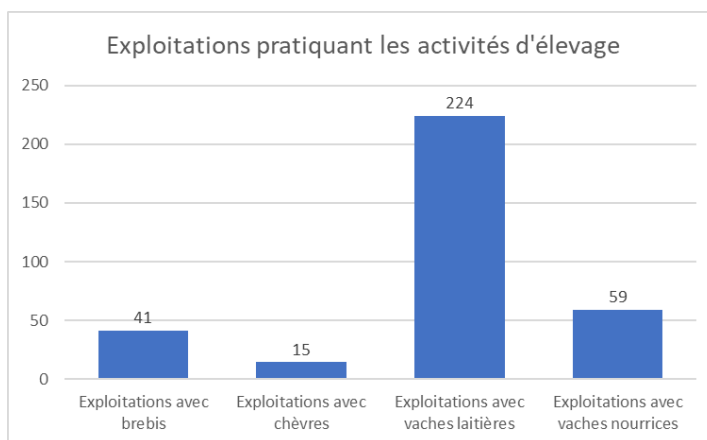
7. Les activités agricoles et forestières

7.1 Des activités agricoles orientées sur la filière lait

7.1.1 L'élevage bovin lait, première filière agricole du territoire

Le territoire du SCOT regroupe environ 260 exploitations agricoles en 2016, et plus de 85% de ces exploitations (225) accueillent des activités d'élevage de vaches laitières. En 2020, le nombre d'exploitations passe à 275. Cette augmentation ne concerne pas les exploitation laitières.

Les activités de production pèsent dans l'activité locale, avec une production brute standard représentant 35 à 40 millions d'euros par an en 2010 (Source RGA), et 600 emplois directs estimés en 2019 (source SIRENE).



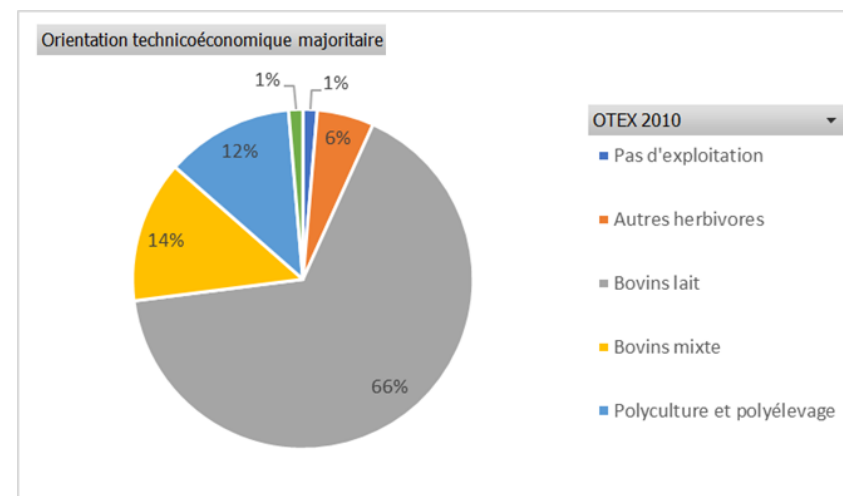
²³ L'orientation du territoire vers l'élevage fait que le cheptel est important en nombre par rapport à d'autres territoires en Bourgogne Franche Comté, ce qui ne signifie pas que l'activité peut être caractérisée d'intensive.

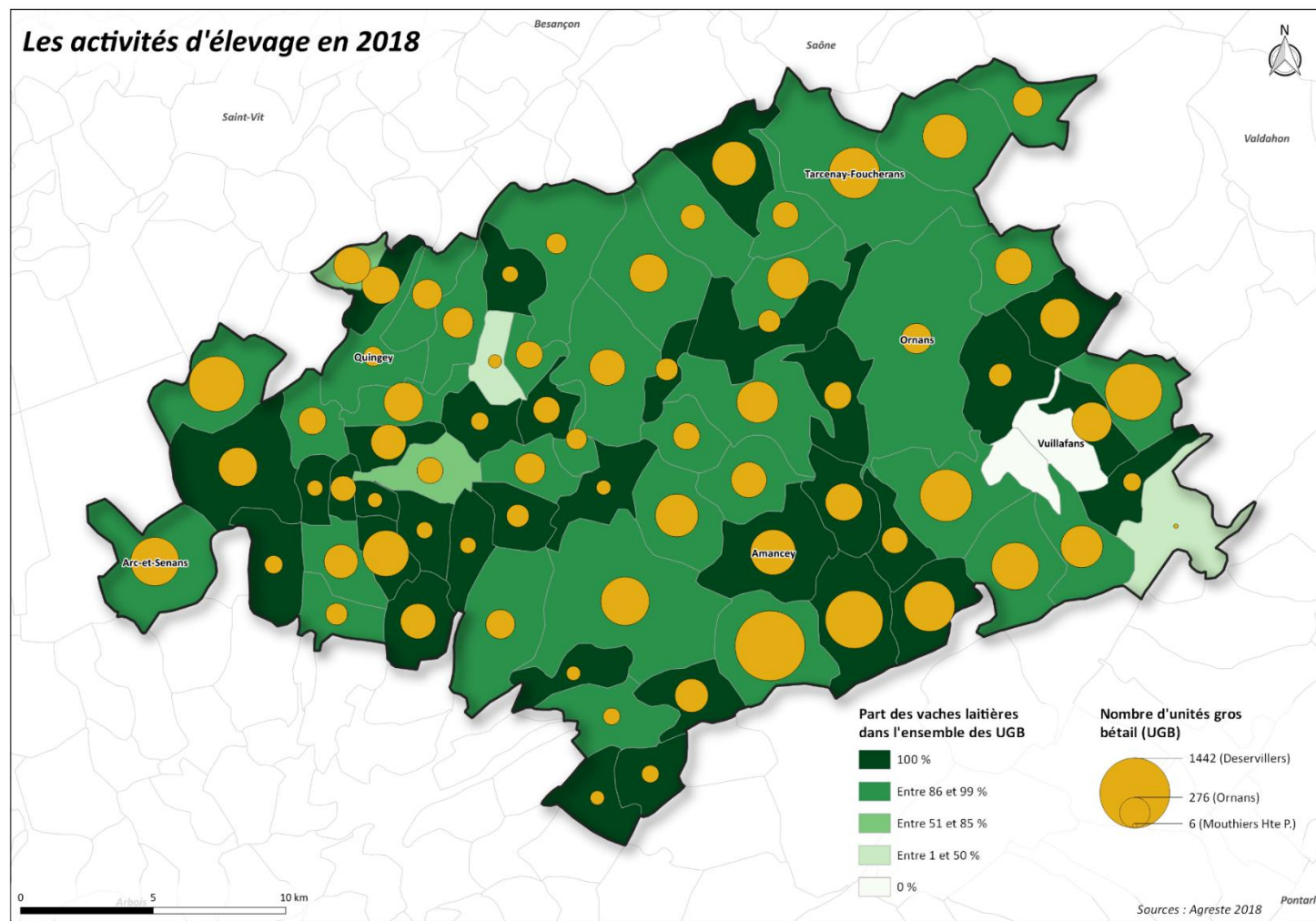
Source : RGA 2010.

Le cheptel global sur le territoire est important²³, avec environ 30 000 Unités Grand Bovin (UGB) recensées, dont une forte représentation des vaches laitières (26 650 bovins en 2018, dont 98% de vaches laitières).

La production laitière est largement orientée sur les filières Comté (« Or Blanc ») et Morbier, qui permet une bonne valorisation économique pour les exploitations. La valorisation du lait varie fortement entre les filières, avec un écart d'environ 40% des prix de valorisation entre la filière Comté (550-600 € / 1000 litres) et la valorisation standard (355 € / 1000 litres).

La suppression des quotas laitiers a impacté les dynamiques des filières laitières à l'échelle régionale, mais la filière Comté a été moins bouleversée. La mise en place des « plaques vertes » allouées aux fruitières a permis de maîtriser l'évolution des volumes, bien qu'ils tendent à augmenter progressivement.





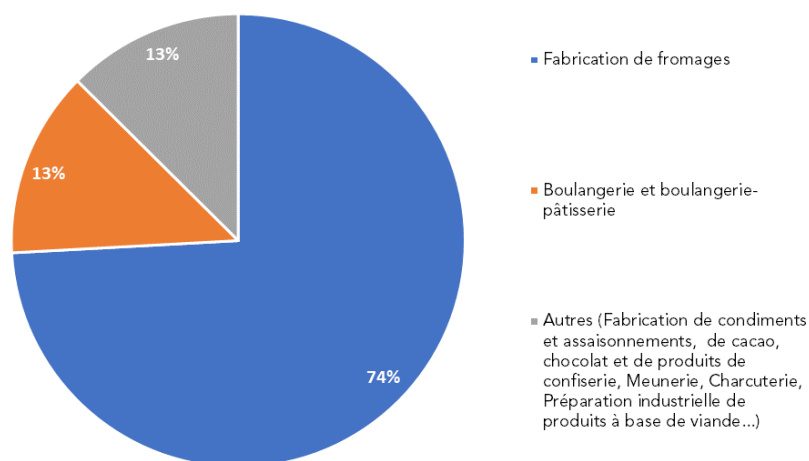
La carte met en évidence la répartition des cheptels d'élevage sur le territoire (Nombre d'unités gros bétail), par commune. La part des vaches laitières est élevée, car l'activité d'élevage bovin lait est dominante. Une bonne partie des communes n'accueillent que des vaches laitières en termes de cheptel (100% de vaches laitières dans l'ensemble des UGB).

7.1.2 Des activités de transformation structurantes pour l'économie locale

La transformation agro-alimentaire représente un secteur économique important, avec en premier lieu les fromageries, qui génèrent en cumulé environ 250 emplois directs sur le territoire en 2019 (source SIRENE).

Parmi les fromageries, on retrouve en particulier la fromagerie Perrin à Cléron (près de 200 emplois), et 7 fromageries plus petites (Nans-sous-Sainte-Anne, Bolandoz, Chay, Chantrans, Flagey, Fertans, Echevannes).

Répartition des emplois dans l'agro-alimentaire



Source : SIRENE 2019.

Plusieurs projets de développement des fromageries gagneront à être pris en compte dans les politiques d'aménagement :

- Un projet de création d'une nouvelle unité de production de Morbier est en cours au niveau de la fromagerie Perrin à Cléron.
- Des projets de déplacement de fromageries ont également été identifiés sur le territoire : déplacement de la fromagerie de Bolandoz sur la commune de Reugney, déplacement de la fromagerie de Flagey dans la ZAE d'Amancey.

Le développement des fruitières est un phénomène à tempérer, car un surdimensionnement des fruitières est observé sur le territoire.

Au-delà des activités de fromageries, il faut souligner la présence d'une entreprise de salaisons à Longeville (Haute Loue Salaisons). Le développement de la filière porcine représente un enjeu pour limiter l'importation de viande de porc pour production des produits transformés locaux. La demande en viande est élevée, et l'offre diminue, du fait des contraintes réglementaires liées à l'implantation de porcheries, et du fait de la pression foncière générée par la filière comté.

7.1.3 Un appui stratégique sur les signes de qualité

L'appui sur les signes de qualité est fondamental sur le territoire du SCOT, avec en particulier l'AOP Comté et l'AOP Morbier, qui recouvrent l'intégralité du territoire.

Différentes IGP sont également présentes bien que moins structurantes en matière de valorisation économique : Emmental Français, Gruyère, Porc de Franche-Comté, Saucisse de Montbéliard, Saucisse de Morteau.

Différentes IGP viticoles sont également présentes sur le territoire, mais peu valorisées.

La viticulture était présente historiquement dans certains secteurs mais l'est beaucoup moins aujourd'hui. On retrouve toutefois, au niveau de la Haute vallée de la Loue, des cultures de cerisiers et de vigne.

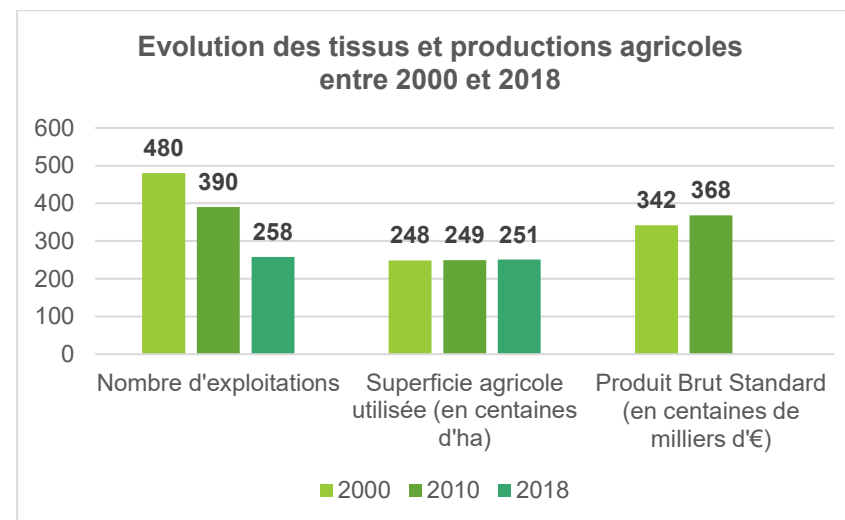
7.2 Des tissus d'exploitations qui évoluent rapidement

7.2.1 Des exploitations de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes

A l'instar des tendances régionales et nationales, le territoire connaît des évolutions relativement fortes des tissus d'exploitations, avec en particulier :

- Une diminution progressive du nombre d'exploitations qui est passé d'environ 480 exploitations en 2000 à 260 en 2018 (-45%).
- Une hausse, en parallèle, de la SAU moyenne des exploitations qui est passée de 52 hectares en 2000 à 97 hectares en 2018.

La plupart des exploitations du territoire interviennent sur plusieurs communes. Certaines exploitations du territoire interviennent sur les territoires voisins, et inversement.



Source : RGA 2010, actualisation DRAAF 2018.

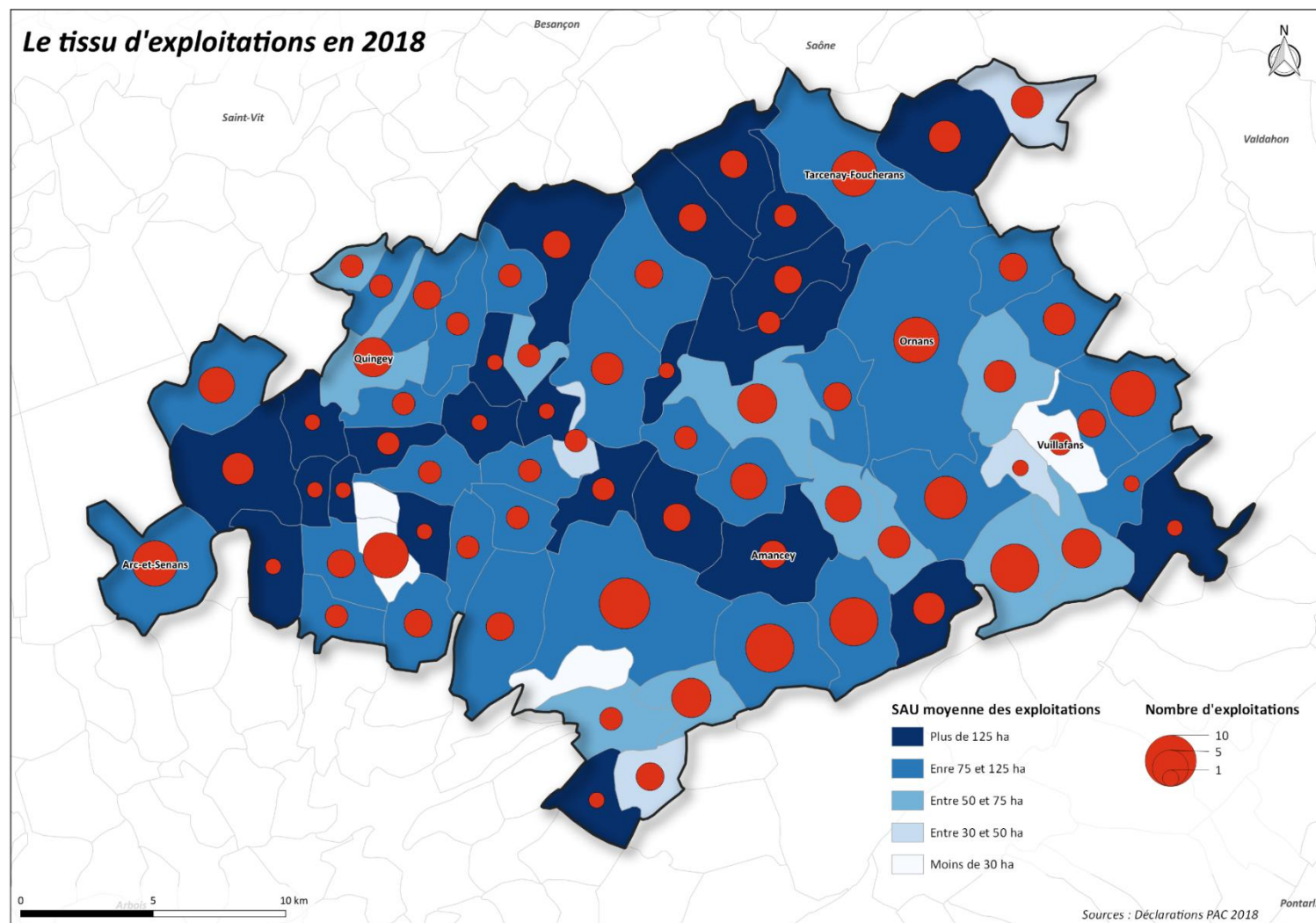
On observe, parallèlement à l'agrandissement des exploitations, une hausse des formes sociétaires regroupant plusieurs exploitants (SARL, GAEC), ce qui est cohérent avec les modes de fonctionnement des grandes et très grandes exploitations. La part d'exploitations individuelles diminue progressivement mais reste majoritaire (65% des exploitations, contre 70% à l'échelle nationale).

7.2.2 Des enjeux modérés de transmission des exploitations, mais peu d'espace pour de nouvelles installations

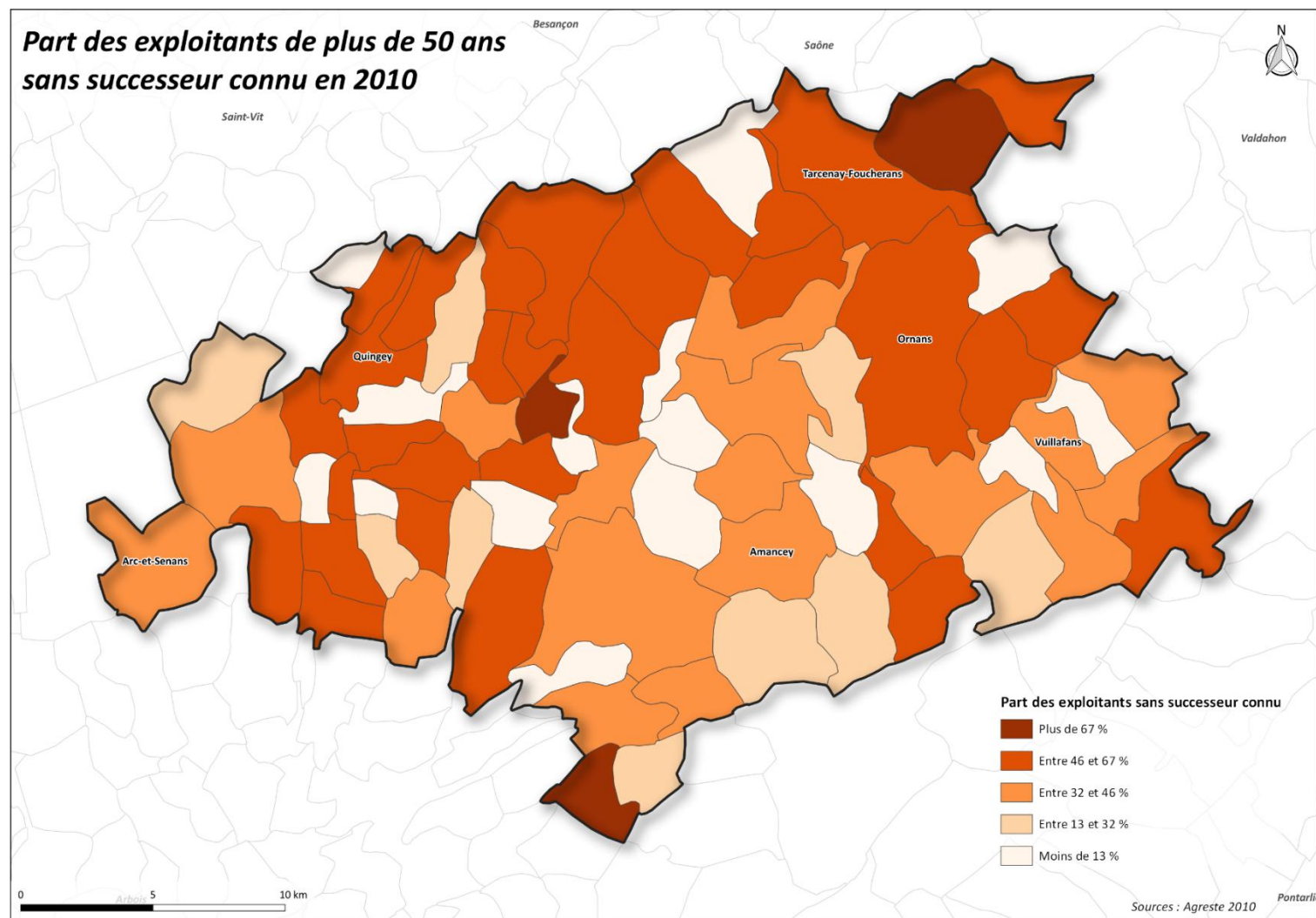
Le territoire du SCOT accueille un tissu d'exploitations dynamique et plutôt jeune, ce qui fait que les enjeux de transmission des exploitations sont modérés :

- 30% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, ce qui représente une part très élevée par rapport à la moyenne nationale (19,5%) ;
- Environ 40% des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeurs connus, cette proportion étant relativement basse par rapport à la moyenne nationale (plus de 50%).

Les installations nouvelles restent complexes sur le territoire, notamment sur d'autres filières que le Comté, du fait d'une importante pression sur le foncier agricole. Les volumes de production en AOP Comté étant indexés sur les superficies de prairies valorisables, les exploitations de cette filière mobilisent fortement le foncier disponible.



Le rattachement d'une exploitation à une commune dépend de la localisation du siège d'exploitation. Les exploitations interviennent sur des surfaces dépassant l'échelle communale (généralement au moins 2 ou 3 communes différentes).



L'importance des exploitants de plus de 50 ans sans successeur connu illustre les enjeux de transmission des exploitations. Les chiffres à la commune sont à relativiser dans les communes accueillant peu d'exploitations.

7.3 Des surfaces agricoles stables, occupées majoritairement par les prairies

7.3.1 Une part importante et croissante de superficies toujours en herbe

En matière d'espaces, le territoire accueille d'importantes surfaces agricoles, avec une Surface Agricole Utile (SAU) globale d'environ 25 060 hectares (donnée 2018). La SAU est globalement stable depuis 2000, et même en légère hausse depuis 2010.

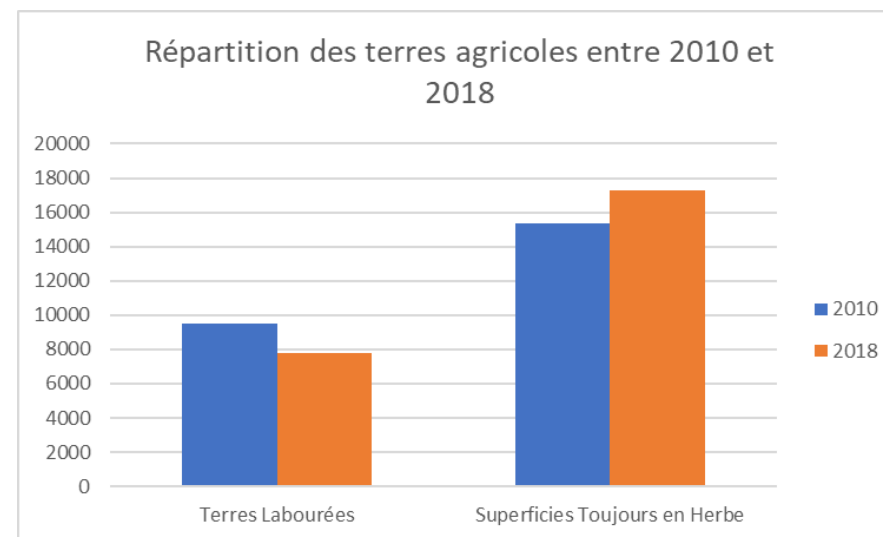
La présence forte des activités d'élevage fait que les prairies sont particulièrement présentes dans la SAU. Près de 70% des surfaces agricoles sont des surfaces toujours en herbe (STH).

Ces constats peuvent être tempérés suivant les différents secteurs du SCOT :

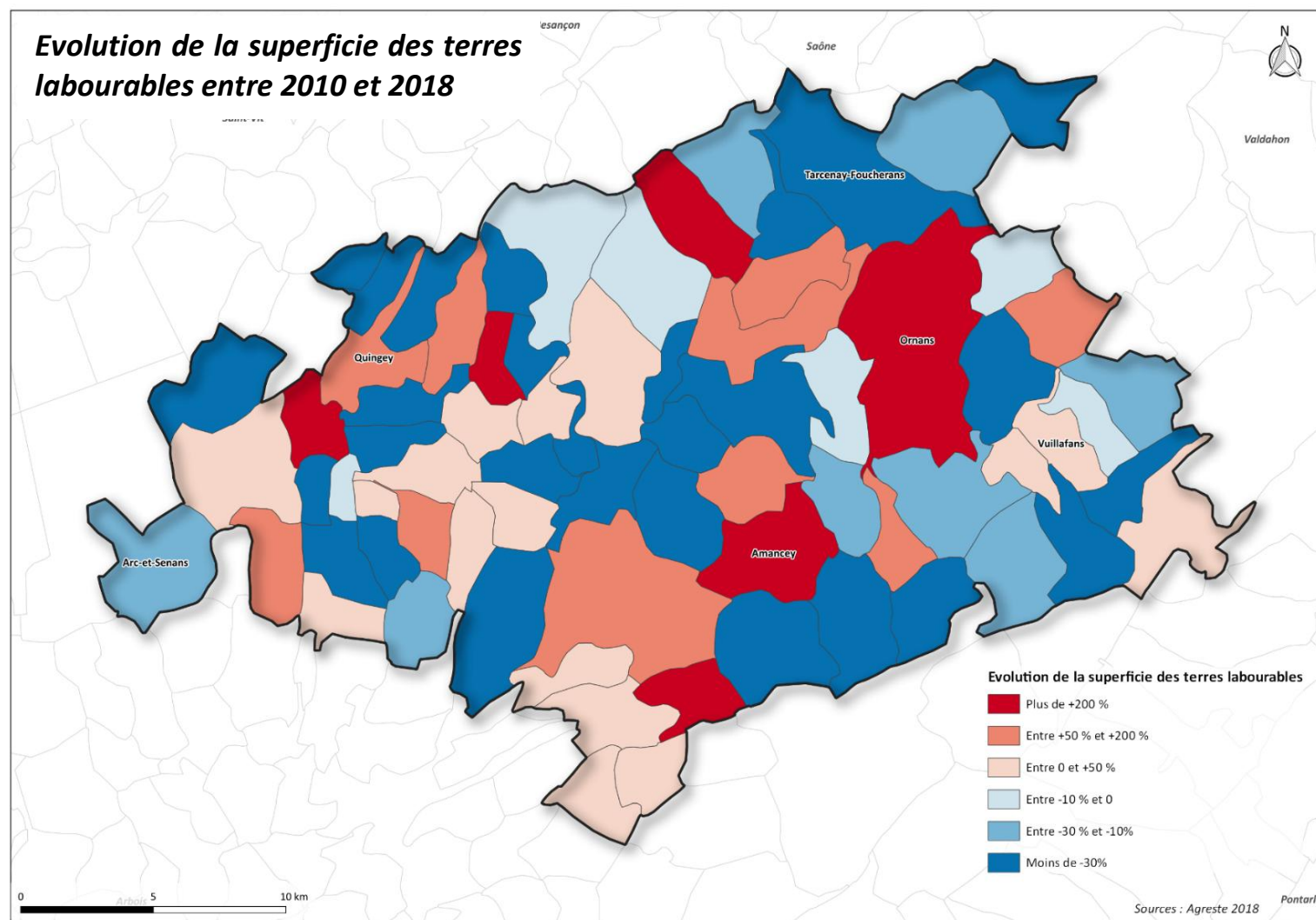
- Les cultures céréalières sont plus présentes sur le plateau de Tarcenay-Foucherans, le plateau de la Barêche et dans le secteur aval de la vallée de la Loue, du fait des meilleures capacités de rendement et de mécanisation.
- Les prairies permanentes sont sensiblement plus représentées au niveau du plateau d'Amancey, en particulier sur les parties hautes en direction de Levier.
- Si la SAU se maintient bien à l'échelle du SCOT, on constate des phénomènes de déprise agricole dans les secteurs les moins favorables, notamment les coteaux les moins faciles à cultiver au niveau de la haute vallée de la Loue et au niveau des buttes en

aval de la vallée de la Loue. Des projets d'éco-pâturage ont été mis en place pour pallier à la déprise (Mouthier-Haute-Pierre, Quingey).

En termes d'évolutions de l'assolement, les superficies toujours en herbe ont sensiblement augmenté entre 2010 et 2018, parallèlement à une diminution des terres labourées.



Source : RGA 2010, actualisation DRAAF 2018.



L'évolution des terres labourables varie globalement à la baisse au profit d'une augmentation des Surfaces Toujours en Herbe. L'assolement des exploitations évolue cependant et certaines parcelles deviennent labourées quand d'autres redevennent des Surfaces Toujours en Herbe. Les augmentations importantes ressortant sur la carte (+200% à Ornans par exemple) sont à relativiser car elles concernent des communes où les terres labourables sont peu importantes en volume.

7.3.2 Des enjeux d'autonomie alimentaire des exploitations

Les grandes cultures représentent une part limitée de la SAU, avec seulement 1% de surfaces en oléo-protéagineux, et 12% de surfaces en céréales.

La diversification de l'assolement représente un enjeu au niveau de la zone AOP Comté, car l'autonomie alimentaire des exploitations est un élément fort du cahier des charges de l'AOP.

La réforme en cours du cahier des charges de l'AOP devrait apporter de nouvelles mesures qui risquent d'impacter les systèmes d'exploitation et le paysage agricole du secteur :

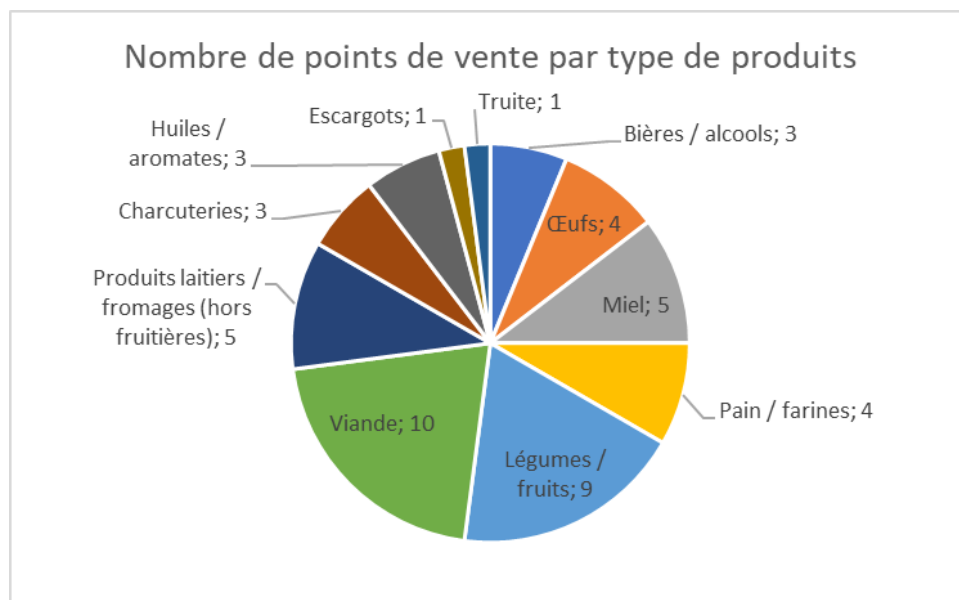
- Concernant le fourrage, 80% minimum d'aliments devront être « origine zone Comté » dont 70% provenant de l'exploitation ;
- Si la betterave ou le maïs vert sont utilisés pour alimenter le troupeau, ils devront être produits sur l'exploitation ;
- Dans la ration de base des vaches laitières, 95% du fourrage sec devra provenir de la zone ;
- Les surfaces prises en compte pour le calcul de la référence de productivité seront celles incluses ou tangentes à un cercle de 25 km de rayon autour du point de traite principal ;
- Les exploitations devront justifier de l'élevage d'au moins 3 génisses par an par tranche de 100 000 litres de lait produits.

7.4 Une diversification des activités qui peine à se développer

7.4.1 Un développement progressif des circuits courts

A l'instar des tendances nationales, on peut observer sur le territoire un développement d'une offre en circuits courts. En particulier et en sus des fruitières :

- Deux AMAP ont été mises en place à Quingey (Amap'Loue) et Nans-sous-Sainte-Anne (Visage du Lison). Ces AMAP proposent des paniers diversifiés : légumes, œufs, volailles, fromages de chèvres, de brebis, pain, lait.
- 35 lieux de vente directe (sur l'exploitation ou non) sont identifiés sur le territoire, dont 14 en Agriculture Biologique.
- Le territoire accueille également des marchés qui permettent aux producteurs de commercialiser localement leurs produits : marché nocturne de Mouthier-Haute-Pierre, « Alter Marché » de Mesmay, marché des saisons de Quingey, marché des producteurs locaux d'Ornans, marché de Vuillafans, marché de producteurs et artisans de Liesle, marché hebdomadaire de producteurs locaux sur une partie de l'année (mars à décembre) à Amancey, le Festi'marché sur le Plateau de la Barèche (marché d'été).



Source : Recensement CC Loue Lison -2019.

7.4.2 Des enjeux de diversification pour tendre vers une alimentation locale

Le territoire présente un niveau d'autonomie alimentaire restreint, notamment du fait de l'orientation majoritaire des filières locales vers les circuits « longs ».

Afin d'alimenter l'ensemble de la population en aliments produits localement, une superficie de production théorique de 6500 à 7000 hectares serait nécessaire²⁴. Cette surface est nettement inférieure à la superficie agricole utile du territoire (25 000 ha environ).

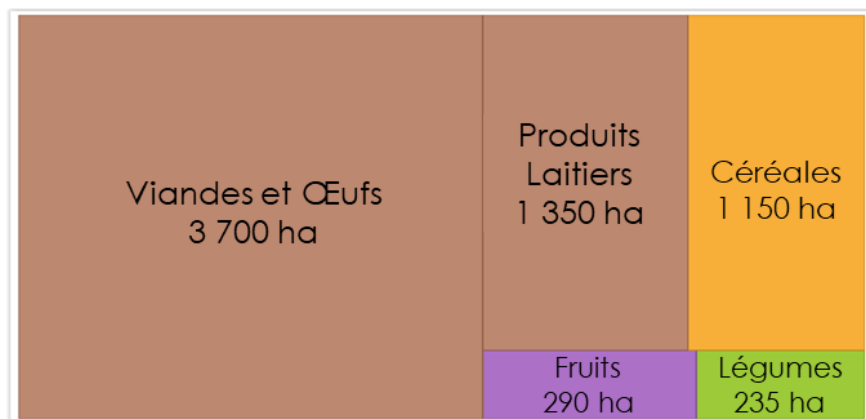
Dans une optique d'autonomie alimentaire, l'enjeu de diversification concerne principalement les surfaces de productions en cultures spécialisées (fruits et légumes), qui sont sous-représentées sur le territoire. Des surfaces de production d'un peu plus de 500 ha seraient nécessaires pour répondre aux besoins du bassin alimentaire.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme peuvent faciliter le développement de la diversification, en :

- Préservant les espaces stratégiques pour la diversification, notamment les parcelles adaptées pour les cultures spécialisées (maraîchage en premier lieu) et les couronnes vivrières historiques des villages ;
- Anticipant les besoins en bâtiments et en équipements pour le développement des circuits de proximité : serres, lieux de vente, bâtiments de transformation...

²⁴ Simulation issue de l'outil de calcul PARCEL mis en place par Terre de Liens et la FNAB – modèle illustratif

Il faut souligner que la diversification se fait à deux niveaux : la diversification au sein des exploitations existantes d'une part (mise en place d'ateliers secondaires par exemple), et l'installation de nouveaux producteurs d'autre part.



Superficies théoriques nécessaires pour alimenter la population locale – sur la base de 20% de productions en Agriculture Biologique, et d'une réduction de 25% des consommations de viande par rapport aux tendances actuelles

Dans le cadre de son programme LEADER 2014-2020, le territoire a défini des orientations pour diversifier les productions locales et relocaliser la consommation des denrées. A noter qu'un Plan Alimentaire de Territoire est également en cours de réalisation à l'échelle du Grand Besançon.

7.4.3 Des difficultés d'installation et d'accès au foncier

L'accueil de projets de diversification sur le territoire est particulièrement complexe du fait du contexte agricole local :

- La bonne situation économique de la filière Comté limite l'intérêt des porteurs de projets pour aller vers de la diversification ;
- La pression foncière importante exercée par la filière en place limite les opportunités d'installation, et les porteurs de projets en cultures spécialisées peinent à trouver des terrains ;
- D'autres contraintes peuvent peser sur certaines filières : contraintes réglementaires pour le développement de porcheries, présence du lynx qui complexifie l'élevage caprin / ovin, par exemple.

La mise en place de politiques incitatives peut être envisagée pour faciliter l'accueil de porteurs de projets (en partenariat avec la profession agricole) :

- Identification de sites à potentiel / enjeu pour le développement de cultures spécialisées.
- Mise en place d'outils de protection et de valorisation du foncier agricole (Zones Agricoles Protégées par exemple).
- Mise en place de politiques foncières (animation, banques foncières, portage public...) pour constituer des tènements suffisants permettant les installations.

7.5 Des enjeux de préservation des activités et espaces agricoles

7.5.1 Limiter la consommation de foncier agricole

La consommation d'espace agricole sur le territoire est importante. (voir 4. de la partie 3)

La limitation de cette consommation représente un enjeu fort pour préserver les activités locales, et il existe peu d'espaces mobilisables « sans impact » par l'urbanisation :

- Les volumes de production en AOP Comté étant calibrés sur les surfaces exploitées, le maintien des superficies des exploitations en filière Comté représente un enjeu particulièrement important.
- Les parcelles « moins valorisées » par les exploitations en place, qui peuvent paraître plus pertinentes pour l'urbanisation (parcelles aux abords des bourgs, anciennes zones à urbaniser, coteaux...), méritent également d'être préservées pour leur potentiel pour d'autres types d'activités. En particulier, certains sites aujourd'hui peu valorisés peuvent représenter des opportunités pour implanter des activités en diversification (élevage caprin / ovin, maraîchage, fruits et petits fruits...).

En outre, la valeur paysagère et environnementale de ces parcelles « moins valorisées » est souvent importante : vergers et jardins résiduels, ceintures villageoises, pelouses...

7.5.2 Préserver la fonctionnalité du territoire pour les activités agricoles

Le maintien de la fonctionnalité du territoire pour les activités agricoles représente un enjeu important, et les politiques d'urbanisme ont un rôle à jouer à ce niveau :

- La **facilitation des déplacements des engins agricoles** représente un sujet à considérer, notamment au regard de l'évolution à la hausse des superficies d'exploitations, qui génèrent de plus en plus de déplacements. A cet égard, plusieurs problématiques méritent d'être soulignées :
 - o Les problématiques de circulation et d'insertion sur les grandes infrastructures (en particulier sur la RN83 et sur les grandes départementales – RD9, RD67), qui concernent les engins agricoles mais également les engins forestiers (grumiers) notamment sur les plateaux.
 - o Les problématiques de traversées de bourgs et de villages, notamment ceux situés sur les grands axes routiers. Certains aménagements complexifient les déplacements d'engins : rétrécissements de voiries, ralentisseurs, chicanes, dos d'ânes... L'aménagement des bourgs mérite d'être discuté avec les exploitants agricoles, afin de ne pas complexifier les traversées. Dans certains cas, la mise en place de contournements de bourgs (chemins ruraux, itinéraires agricoles) peut être envisagée pour faciliter les mobilités.
- La **protection des conditions de fonctionnement des bâtiments agricoles** doit également être prise en compte, en veillant à ne pas enclaver les bâtiments avec le développement de l'urbanisation. En particulier, il s'agit de bien appliquer le principe de réciprocité des périmètres sanitaires, en veillant à ne

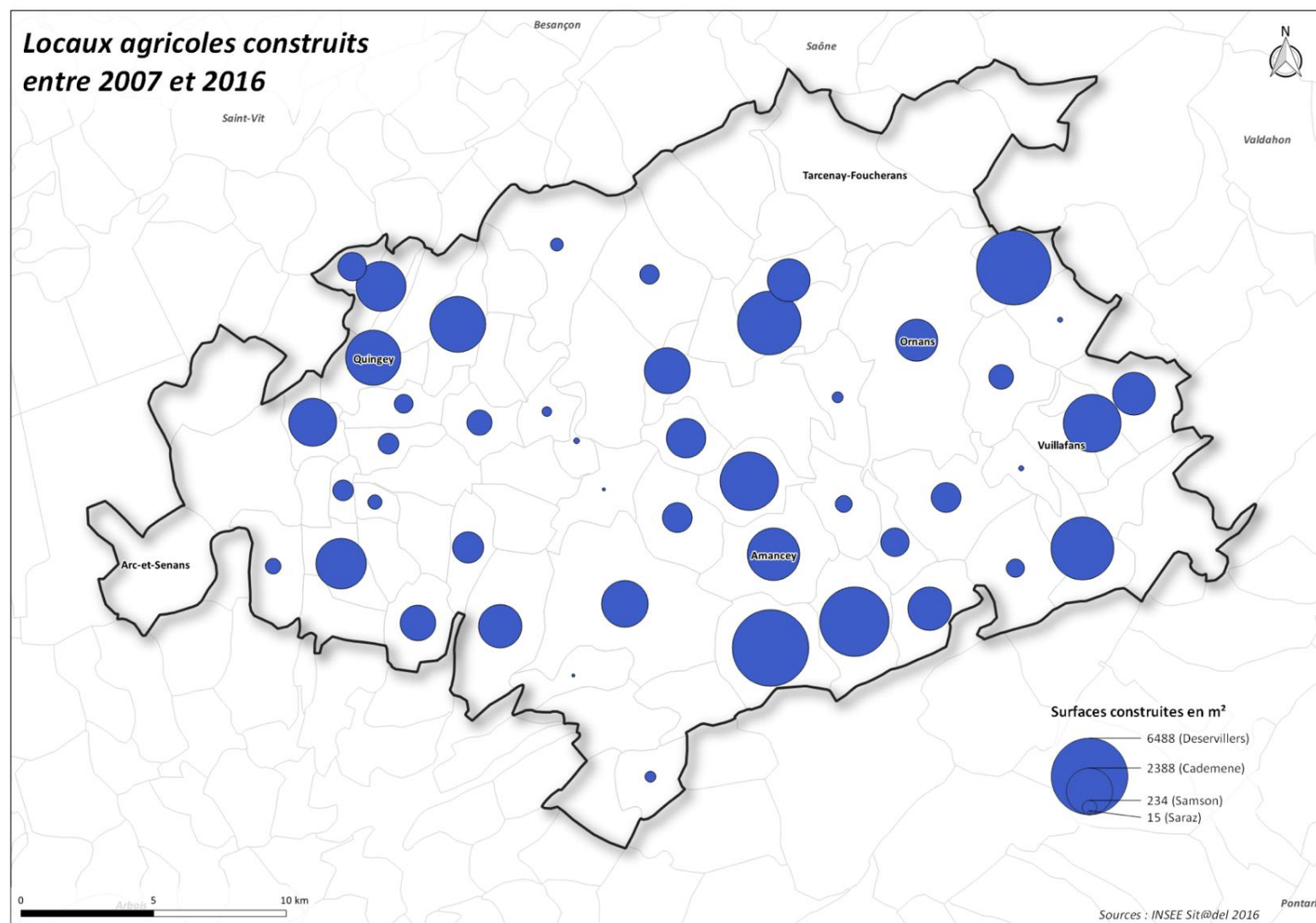
pas construire dans les périmètres d'éloignement, en particulier pour les bâtiments d'élevage (soumis au Règlement Sanitaire Départemental et le cas échéant à la réglementation ICPE).

Au-delà des périmètres sanitaires existants à un temps donné, il est pertinent d'anticiper l'évolution de ces périmètres dans le temps. Le développement des exploitations peut engendrer des passages de bâtiments en statut ICPE, ce qui élargit les périmètres sanitaires.

Enfin, il est important d'accompagner le développement du bâti agricole, afin d'anticiper et de faciliter les projets. Entre 2007 et 2016, plus de 80 000 m² de locaux agricoles ont été construits, sur le territoire, ce qui représente une superficie considérable. Entre 2017 et 2022, 60 000m² ont été construits

La **limitation de l'étalement des constructions (mitage, étalement linéaire le long des routes)** représente aussi un enjeu de fonctionnalité pour les exploitations agricoles. Une urbanisation plus « regroupée » permet d'éviter l'enclavement de tènements agricoles (grands ensembles de parcelles contigües), ou le morcellement des parcelles exploitées. La desserte agricole peut être davantage prise en compte dans les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les secteurs d'urbanisation future.

A l'inverse, dans les cas où certains tènements agricoles sont déjà enclavés ou rendus moins accessibles par l'urbanisation, la protection des accès résiduels représente un point important (quitte à préserver certaines dents creuses à cet effet, notamment le long des routes).



Les locaux agricoles construits illustrent les dynamiques de construction des exploitations en place, et montrent l'importance des besoins d'accueil à anticiper sur la base des tendances passées. L'approche à la commune doit être prise avec précaution car une commune peut très bien n'avoir accueilli aucun bâtiment pendant 10 ans, puis accueillir un ou plusieurs projets importants (phénomène d'à-coups).

7.5.3 Prendre en compte les enjeux spécifiques aux grands secteurs agricoles

Plusieurs grands secteurs agricoles peuvent être identifiés sur le territoire, avec des enjeux variables.

Au niveau de la Petite Région Agricole « Plateaux Moyens du Jura », on distingue :

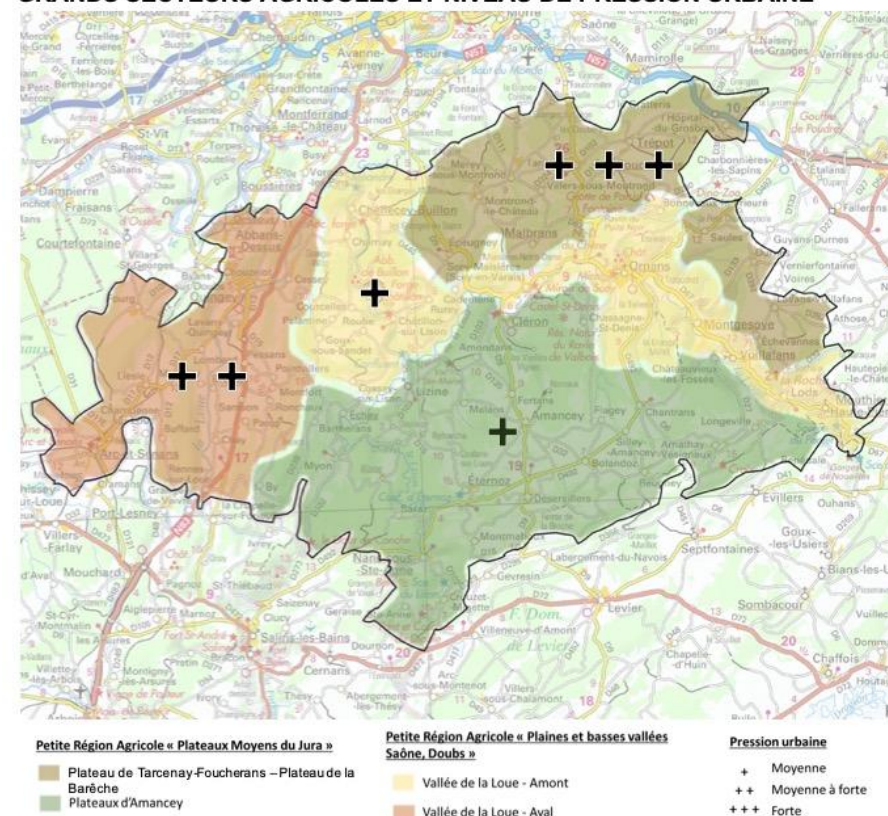
- Le **Plateau de Tarcenay-Foucherans – Plateau de la Barèche** caractérisé par un tissu d'exploitations plutôt stable (restructurations moins fortes), et un assolement plutôt diversifié (60% de Surfaces Toujours en Herbe). Ce secteur est confronté à des pressions urbaines plutôt fortes, mais la SAU s'y maintient du fait d'une pression agricole importante.
- Le **Plateau d'Amancey**, caractérisé par un tissu d'exploitations également plutôt stable, et par un assolement plus fortement orienté vers les Surfaces Toujours en Herbe (75% de l'assolement). Ce secteur est particulièrement important économiquement, les exploitations s'y trouvant générant plus de la moitié de la Production Brute Standard du SCOT. Il accueille la commune de Déservillers, se présentant comme « berceau du Comté ».

Au niveau de la Petite Région Agricole « Plaines et basses vallées Saône, Doubs », on distingue :

- La **vallée de la Loue « Amont »**, secteur où les exploitations agricoles sont moins nombreuses, et où les restructurations sont nombreuses (forte baisse du nombre d'exploitations). L'assolement y est largement orienté sur les Surfaces Toujours en Herbe (75%).

- La **vallée de la Loue « Aval »**, deuxième secteur agricole en matière de poids économique, où la diversification de l'assolement est plus importante (60% de Surfaces Toujours en Herbe). Ce secteur est confronté à des pressions urbaines plutôt fortes, et on y constate une diminution de la SAU (qui peut être liée à des phénomènes conjoncturels de transferts d'exploitations).

GRANDS SECTEURS AGRICOLES ET NIVEAU DE PRESSION URBAINE



A l'échelle départementale, un atlas de la valeur agricole des espaces a été mis en place afin de caractériser la valeur à l'échelle parcellaire, sur la base de plusieurs critères : droits et aides associés aux parcelles, structure spatiale des exploitations, valeur environnementale, présence de labellisation.

L'exploitation de l'atlas départemental permet de mettre en évidence :

- Une valeur agricole élevée au niveau des parcelles de la vallée de la Loue, sur des espaces relativement vastes dans la partie Aval de la vallée, et plus encaissés dans la partie Amont.
- Une valeur agricole plus modeste sur les plateaux et buttes, avec une hétérogénéité parcellaire plus importante. Des zones de plus forte valeur sont observables sur le plateau d'Amancey (au niveau des cours d'eau en particulier) et sur le plateau d'Ornans.

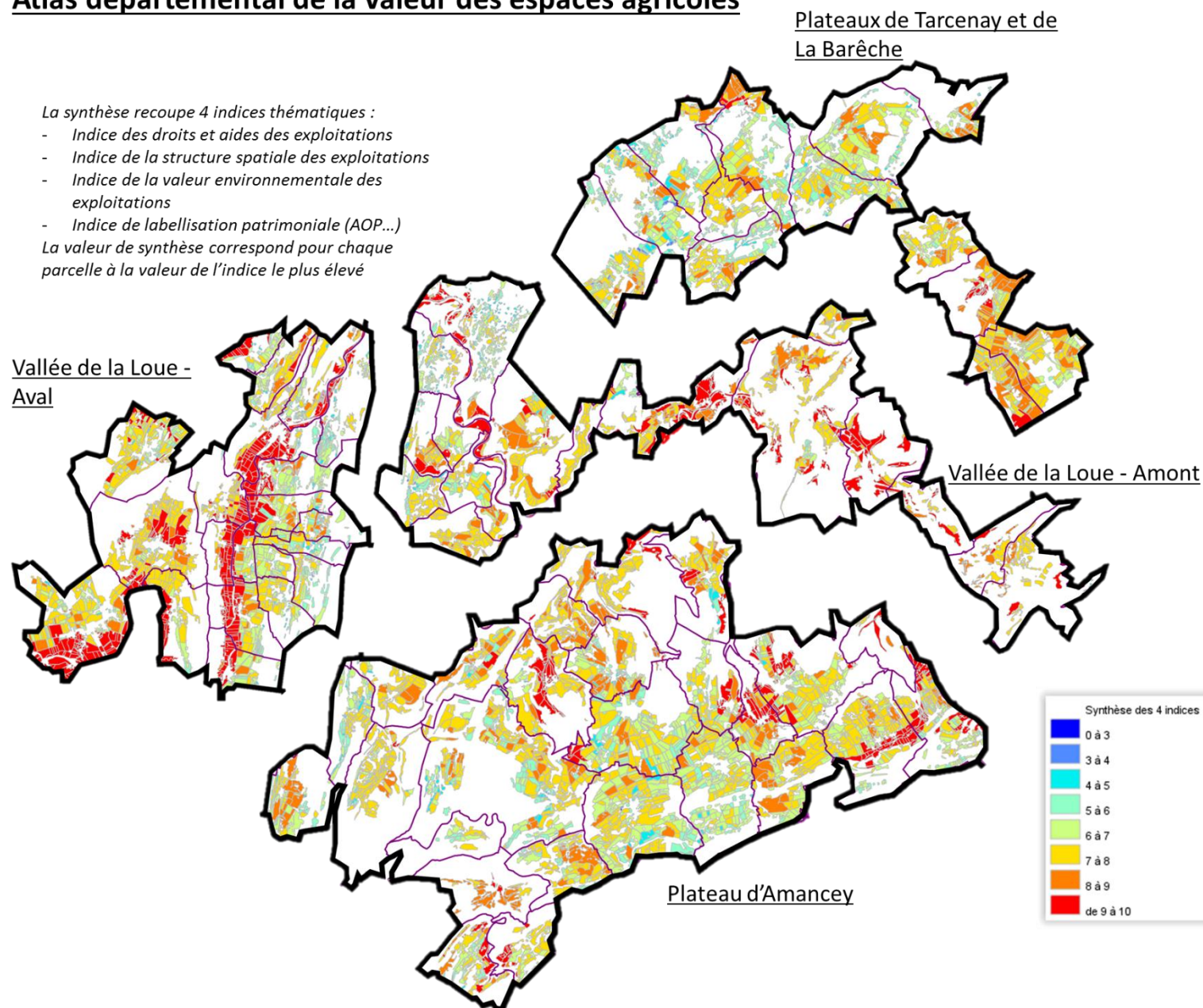
La caractérisation de la valeur agricole des différents secteurs reste complexe, et nécessite une approche parcelle par parcelle qui dépasse l'échelle du SCOT. En outre, du fait de la pression agricole forte en zone AOP et des enjeux de diversification qui renforcent l'intérêt des espaces labourés, il est très difficile de hiérarchiser les différents espaces en fonction de leur assolement.

Atlas départemental de la valeur des espaces agricoles

La synthèse recoupe 4 indices thématiques :

- Indice des droits et aides des exploitations
- Indice de la structure spatiale des exploitations
- Indice de la valeur environnementale des exploitations
- Indice de labellisation patrimoniale (AOP...)

La valeur de synthèse correspond pour chaque parcelle à la valeur de l'indice le plus élevé



Secteurs	Pressions Urbaines (prélèvements fonciers)	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique
Plateau de Tarcenay-Foucherans – Plateau de la Barêche	Fortes	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté et les terres labourées permettant de diversifier l'assolement (vigilance particulière sur le plateau de la Barêche) > Maîtrise des pressions de l'urbanisation dans un contexte de pressions renforcées : limiter l'étalement, gérer les conflits d'usage, préserver les conditions de fonctionnement des exploitations > Facilitation des mobilités agricoles au niveau de la RD67, de la RD9 et de la traversée de Tarcenay et d'Epeugney > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation dans les secteurs de zones humides (plateau de Tarcenay-Foucherans notamment)
Plateau d'Amancey	Moyennes	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté et les terres labourées permettant de diversifier l'assolement > Facilitation des mobilités agricoles au niveau de la RD492, de la RD67, de la RD9 et de la traversée d'Amancey, de Lizine et d'Amondans. > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation dans les secteurs à haute valeur écologique (pelouses sèches) qui tendent à se refermer (déprise / progression forestière) : vallée du Lison, affluents de la Loue
Vallée de la Loue « Amont »	Moyennes	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté, et les terres labourées permettant de diversifier l'assolement (notamment grandes plaines de la vallée) > Facilitation des mobilités agricoles au niveau de la RD67 et des traversées d'Ornans, Montgesoye et Vuillafans > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation dans les secteurs à haute valeur écologique (pelouses sèches) qui tendent à se refermer (déprise / progression forestière), et dans les zones inondables (vallée de la Loue)

Vallée de la Loue « Aval »	Moyennes à Fortes	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté et les terres labourées permettant de diversifier l'assolement (fonds de vallées) > Maîtrise des pressions de l'urbanisation dans un contexte de pressions renforcées : limiter l'étalement, gérer les conflits d'usage, préserver les conditions de fonctionnement des exploitations > Facilitation des mobilités agricoles au niveau de la RN83 et de la RD17 et de la traversée de Quingey, Arc-et-Senans > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation dans les plaines alluviales de la Loue (zones inondables et zones humides)
-------------------------------	--------------------------	---

7.6 Des enjeux environnementaux croissants à prendre en compte

7.6.1 Des activités agricoles qui contribuent à la richesse environnementale et paysagère du territoire

Les activités agricoles jouent un rôle important dans le fonctionnement du territoire sur le plan environnemental, en contribuant à gérer et à mettre en valeur les espaces :

- La forte représentation des prairies permanentes, liée à la présence importante des filières d'élevage, constitue un atout important. Les surfaces « toujours en herbe » se maintiennent bien sur le territoire, voire augmentent, et le territoire accueille un réseau bocager encore important. Le maintien du réseau bocager, en particulier dans les secteurs de diversification (labours) mais pas uniquement, représente un enjeu pour préserver la valeur écologique des espaces cultivés. L'évolution de la PAC ces dernières années (aides à la plantation) devrait faciliter le maintien du maillage bocager.
- Les espaces agricoles tiennent également une place importante dans les paysages, en maintenant des milieux ouverts dans un contexte de forte représentation de la forêt, qui a tendu à

progresser ces dernières décennies. La lutte contre la déprise dans les secteurs les moins exploitables représente un enjeu important pour maintenir la diversité des paysages et des milieux.

La fermeture forestière est particulièrement marquée au niveau des versants d'Ornans qui ont tendance à s'enfricher, et le développement de l'élevage extensif serait pertinente (caprin / ovine). Globalement, la question du développement de nouvelles activités agricoles sur des surfaces forestières ou en cours d'enfrichement soulève de plus en plus d'interrogations.

7.6.2 Des espaces sensibles sur le plan environnemental qui appellent à une gestion agricole adaptée

La gestion des espaces agricoles pose différentes questions dans des secteurs à enjeux environnementaux sur le territoire, qu'il convient de souligner :

- Le territoire est concerné par des zones inondables non négligeables, en particulier dans la vallée de la Loue (amont et aval). Dans les secteurs concernés, la question de l'évolution des pratiques agricoles se pose, pour faciliter la renaturation des cours d'eau et mieux maîtriser des phénomènes d'inondation.

- On retrouve d'importants espaces de vallées encaissées (Loue amont, Lison, et autres affluents de la Loue), où les espaces et activités agricoles ont fortement reculé au cours des dernières décennies. Le maintien d'activités sur les coteaux représente un enjeu important, afin de préserver les vallées ouvertes, de préserver les pelouses sèches, et d'éviter la fermeture des paysages.
- Enfin, le territoire est concerné par la présence de zones humides sur les plateaux, notamment sur le plateau de Tarcenay-Foucherans mais également sur le plateau d'Amancey. L'adaptation des pratiques agricoles représente un enjeu pour favoriser le maintien des zones humides sur le territoire.

Dans tous ces secteurs, la question du maintien des activités agricoles se pose, en visant à adapter les pratiques pour concilier présence agricole et bon fonctionnement écologique, voire gestion des risques dans les zones inondables.

7.6.3 Des interrogations au regard des impacts du changement climatique sur les filières en place

Le changement climatique questionne l'évolution des activités et des filières agricoles, d'autant que l'agriculture est la première source d'émission de gaz à effet de serre (GES) du territoire (50% du total), en raison d'un important cheptel bovin (sources : Bilan GES du PCAT de LoueLison). Il est fondamental de s'interroger sur les possibilités de prise en compte de ses impacts, pour adapter l'agriculture aux changements à venir.

En particulier, les interrogations suivantes peuvent être soulevées :

- Le changement climatique risque d'avoir des impacts importants, encore relativement méconnus ou débattus, sur l'évolution des rendements à l'hectare, que ce soit pour les terres labourées ou pour les prairies. Le maintien des niveaux de production actuels (en lait par exemple) nécessitera d'augmenter considérablement les surfaces exploitées, en particulier pour les exploitations en AOP Comté qui sont dépendantes de l'alimentation animale locale. La pression foncière agricole risque donc de s'intensifier, d'où un enjeu renforcé de limitation de l'artificialisation par l'urbanisation.

Le cahier des charges de l'AOP Comté fait l'objet d'évolutions régulières, qui intègrent les enjeux d'adaptation au changement climatique et plus globalement les enjeux de valorisation de l'environnement (développement des prairies fleuries par exemple).

- L'adaptation au changement climatique va constituer un enjeu fort pour les prochaines décennies. Des solutions d'adaptation pourront être recherchées : amélioration du fonctionnement des espaces agricoles en valorisant en particulier le bocage et la diversité culturelle, augmentation de la gestion extensive, diminution des cheptels...

L'accès à l'eau représente un enjeu particulièrement important, avec des besoins de stockage pour faire face aux périodes de sécheresse. Le stockage de fourrage au plus près des prairies est également une problématique quand la ressource prairiale est insuffisante.

7.7 La valorisation des ressources forestières, un enjeu économique à considérer

7.7.1 Des espaces forestiers importants à valoriser

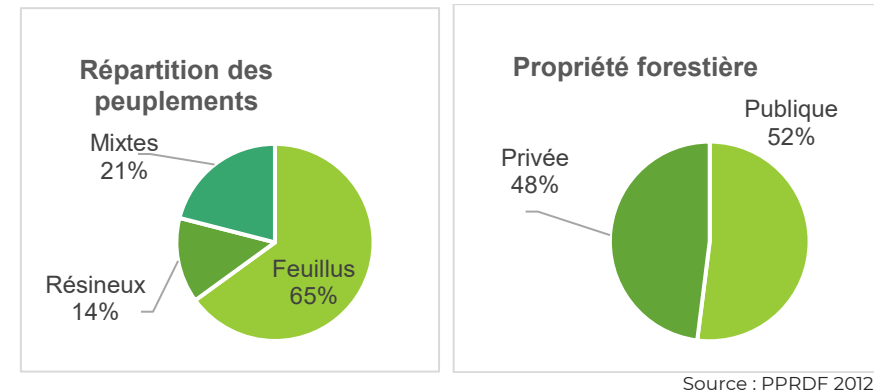
Le territoire du SCOT accueille de très importantes surfaces forestières, qui représentent environ 34 000 hectares, soit 51% de la superficie totale de la Communauté de Communes (moyenne nationale : 28,5%).

On distingue plusieurs typologies de forêts en fonction de la maîtrise foncière :

- Les forêts publiques représentent environ 52% des surfaces forestières totales, taux correspondant à la moyenne de l'ex-Région Franche-Comté (53%).
- Les forêts privées sont également présentes, et sont pour partie concernées par des enjeux de morcellement foncier, complexifiant leur valorisation économique et leur gestion. Moins de 20% des forêts privées sont dotées d'un PSG (Plan Simple de Gestion, donnée PPRDF).

En matière de peuplements, on notera une représentation dominante des feuillus, qui représentent plus de 65% des surfaces de massifs (taux supérieur à la moyenne régionale – ex-Franche-Comté). Les forêts de résineux restent assez peu nombreuses, à hauteur de 15% des surfaces de massifs (le reste étant des massifs mixtes).

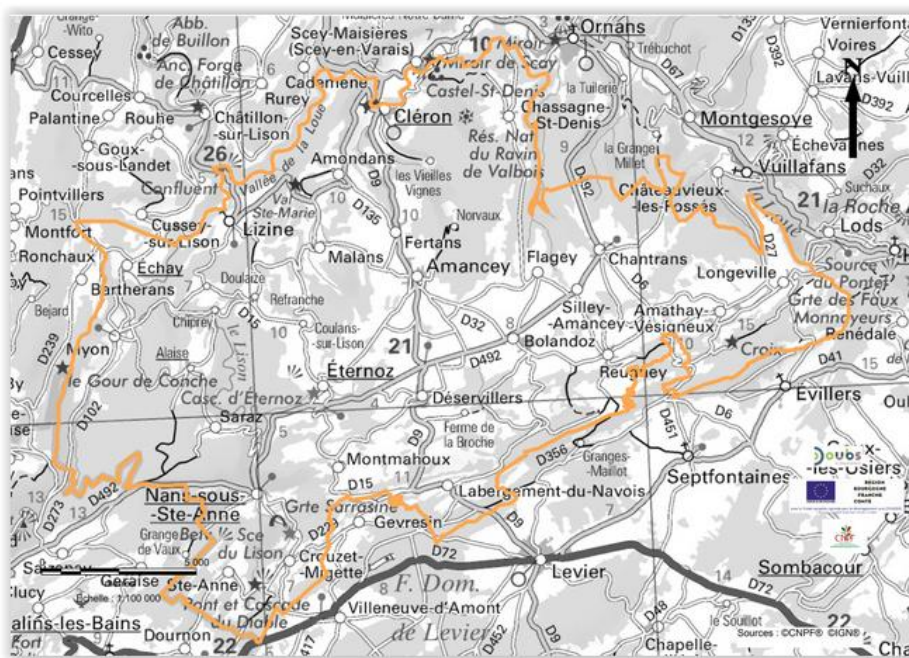
En matière de volume sur pied, on retrouve principalement du moyen bois (environ 55 à 60% des bois), environ un quart de petit bois, et le reste en gros bois (17%).



La mobilisation de la ressource forestière représente un enjeu important, notamment au niveau des feuillus. Plusieurs actions permettent d'accroître la ressource mobilisée et peuvent être soulignées :

- **La communication auprès des propriétaires**, pour faire prendre conscience des opportunités et des enjeux de valorisation des propriétés forestières.
- **L'animation foncière**, en visant à développer des plans de gestion et de valorisation sur des tènements fonciers plus vastes : restructurations foncières (ventes / regroupements de propriétés) et montage de groupements d'exploitations pour gérer des tènements entre plusieurs propriétaires. Dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de la Franche Comté (PPRDF) et en particulier du Plan de Développement de Massif « Loue Lison Sud », une bourse foncière a été mise en place, animée par le CRPF. Cette action concerne principalement le plateau d'Amancey et la vallée du Lison. A noter que la mise en œuvre des actions d'animation du CRPF semble difficile (résultats peu probants à ce stade).

- **Le développement du réseau de desserte forestière**, le plan régional ayant identifié des besoins d'amélioration sur tout le territoire. L'amélioration des dessertes concerne en particulier les massifs privés, moins bien aménagés pour la production. Dans le cadre du PAT réalisé en 2008, il a été évalué que les espaces en déficit de desserte représentaient près de 1000 ha.
- **Le développement des équipements liés à l'exploitation**, notamment les plateformes de stockage, afin de faciliter les flux et l'exploitation des massifs.



Périmètre du Plan de Développement de Massif Loue Lison Sud

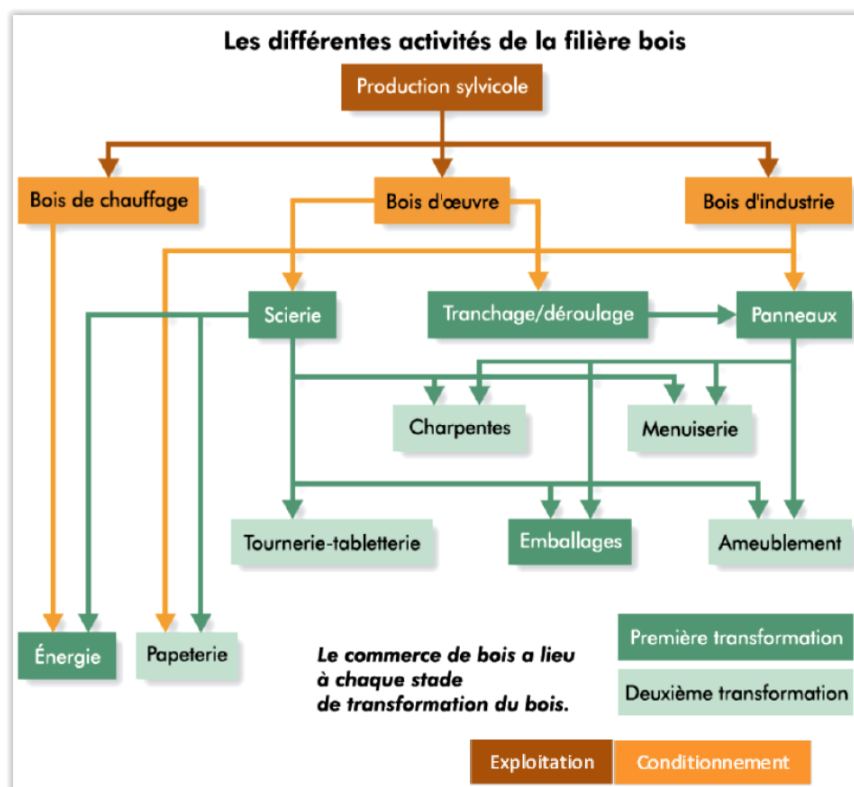
Dans le cadre de son programme LEADER 2014-2020, le territoire a affirmé des objectifs de renforcement de la mobilisation de la ressource

bois, et de d'amélioration de la desserte des massifs forestiers. Un PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) est également mis en place et prévoit des aménagements précis comme des chaufferies bois dans les bourgs (Quingey, Amancey, Ornans, l'Hôpital-du-Grosbois), l'aménagement des dessertes forestières (20 aires en projet dans le sud du territoire notamment) et différents projets plus ponctuels dans les communes (Mérey-sous-Montrond, Fertans...).

Plusieurs actions ont été définies dans le cadre du PCAET, avec notamment des actions sur la restructuration du foncier forestier et des actions sur le financement d'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation.

7.7.2 Une filière bois qui présente des enjeux de structuration

La filière bois a bénéficié de politiques de développement importantes portées à l'échelle de la Franche-Comté, depuis plusieurs années, du fait de la présence d'une ressource abondante et d'activités traditionnelles sur le territoire. La filière bois représente la 5^{ème} filière industrielle à l'échelle de la Franche Comté. Les entreprises et activités de la filière bois sont nombreuses, et l'emploi généré difficile à estimer précisément, du fait du poids important des emplois indirects, notamment dans le domaine de la construction.



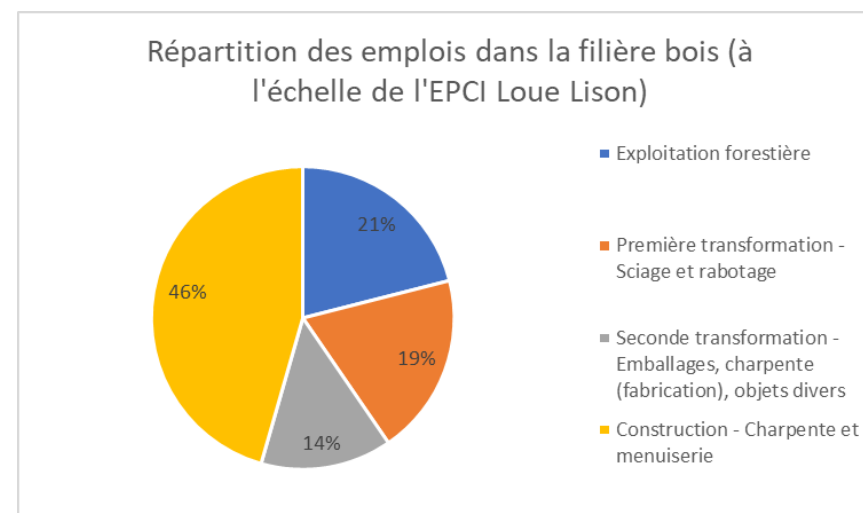
Source : ADIF.

En 2019, la filière bois a généré entre 150 et 200 emplois sur le territoire (source SIRENE), si l'on intègre l'exploitation, la première et la seconde transformation, ainsi que les activités de construction liées à la construction bois (menuiserie et charpente). Ces emplois sont générés par une trentaine d'entreprises, dont quelques entreprises structurantes (plus de 5 salariés) :

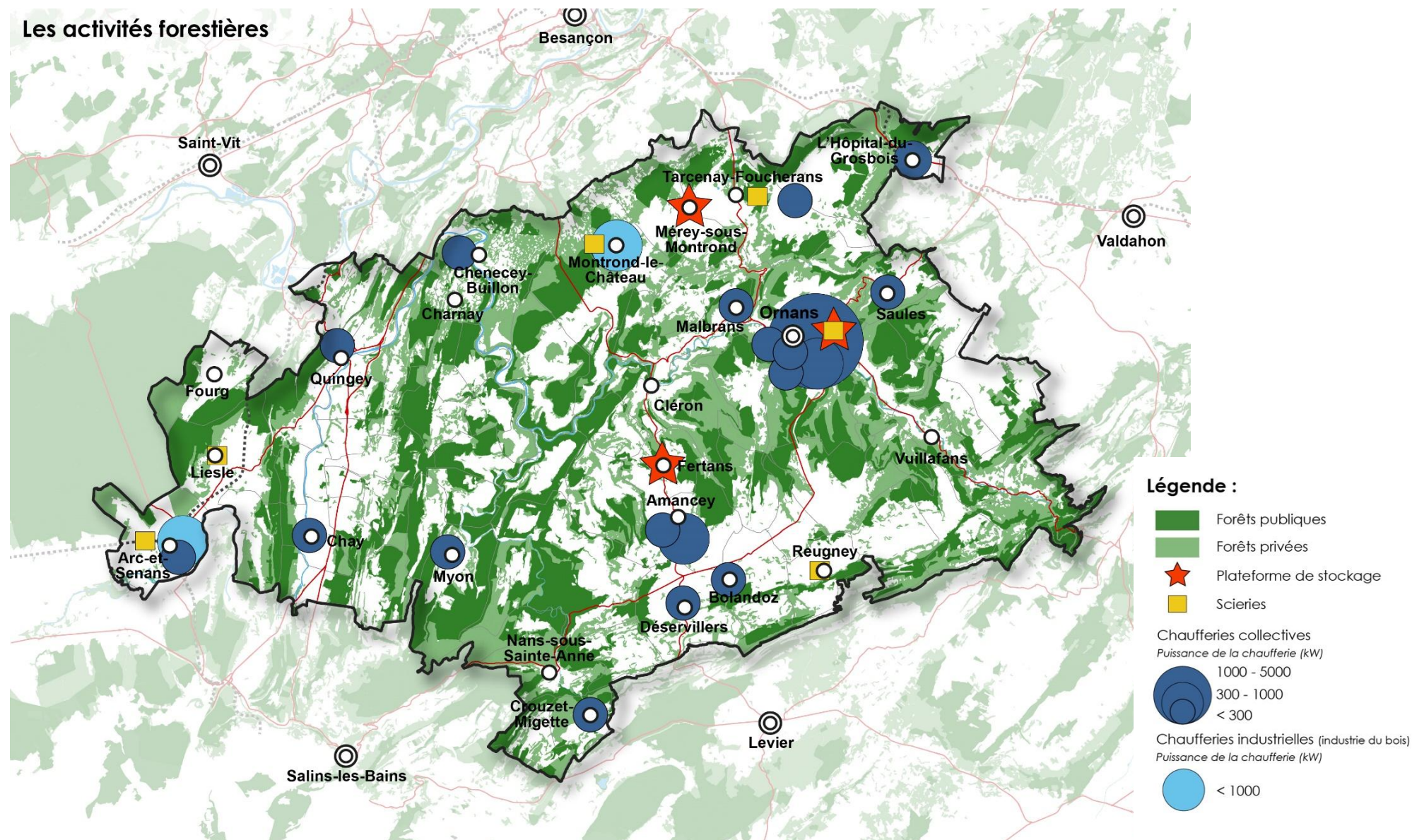
- Une entreprise de fabrication d'emballages – Pierre Abel à Arc-et-Senans ;

- Deux scieries plus importantes – Bois et Sciages de Montrond à Montrond-le-Château, Scierie Clerc à Reugney ;
- Des entreprises de menuiserie et de charpente – Burla Frères à Amancey, Martinenghi à Ornans, Bole-Richard à Déservillers.

En termes de maillage territorial pour la première transformation, on retrouve 8 scieries sur le territoire, dont la répartition géographique semble satisfaisante.



Source : SIRENE 2019.



Source : URBICAND (carte réalisée à partir de données SIRENE 2019- PAT 2018, GéoFla 2016, IGN 2019, BD Topo occupation des sols).

7.7.3 Des enjeux de valorisation économique et de structuration de la filière

Si l'exploitation forestière est relativement importante, en particulier au niveau des forêts publiques, la valorisation économique de la ressource reste limitée, du fait d'un déficit de captation de la valeur ajoutée. En effet, la majorité des volumes exploités sont vendus en bois brut, en bonne partie à l'étranger. Le développement de la valorisation locale du bois représente un enjeu majeur pour mieux capter la valeur ajoutée.

Le **développement de la filière bois énergie** représente un enjeu important, identifié dès l'élaboration du Plan d'Approvisionnement Territorial en 2008 et confirmé dans le cadre du programme LEADER 2014-2020. Le territoire accueille une dizaine de chaufferies bois, dont l'approvisionnement peut être optimisé pour mieux valoriser la ressource locale. Dans le cadre du PAT, un potentiel de 2 millions de mètres cubes de bois énergisable a été estimé sur le territoire (récoltable sur 20 ans), dont près de la moitié sur des massifs à enjeux environnementaux. Le développement du bois énergie peut passer par de l'exploitation directe, mais également par la valorisation des produits connexes de scieries. La valorisation de la ressource en dehors du territoire est également envisageable, dans des chaufferies de territoires limitrophes ou dans le cadre de projets industriels (cogénération). Le PCAET prévoit également des actions en matière de valorisation de la ressource forestière, avec en particulier un objectif de développement de la consommation d'énergie bois pour le chauffage.

Au-delà de la filière bois énergie, le **développement de la construction bois** peut représenter une perspective pour la filière. A l'échelle régionale, cette filière est en développement, et la part de logements produits augmente (en 2016, 18% des maisons individuelles à l'échelle régionale, et 11% des logements collectifs, ont été produits en construction bois). La

valorisation de la ressource locale pour la construction bois nécessite de travailler en particulier la première transformation, afin de proposer des produits bois adaptés pour les filières de construction. Le développement de projets exemplaires par les collectivités (bâtiments publics, équipements...) peut également représenter une opportunité pour soutenir la filière.

La question de la structuration de la filière reste un point important pour permettre le développement des activités : mise en réseau des acteurs, développement de la formation, sensibilisation / communication sur la filière et ses débouchés... Le territoire bénéficie de la présence d'acteurs majeurs comme le lycée du Bois à Mouchard (territoire proche), et les Compagnons du Bois.

Les acteurs de la filière ont identifié un désintérêt de la population vis-à-vis de la filière bois, et un certain délaissement des jeunes par rapport aux métiers de la filière (mobilisation, transformation ou commercialisation du bois). La population connaît assez peu l'organisation de la filière et les opportunités liées à son développement.

La sensibilisation des acteurs sur la filière forestière représente un axe affirmé dans le programme LEADER 2014-2020 du territoire.

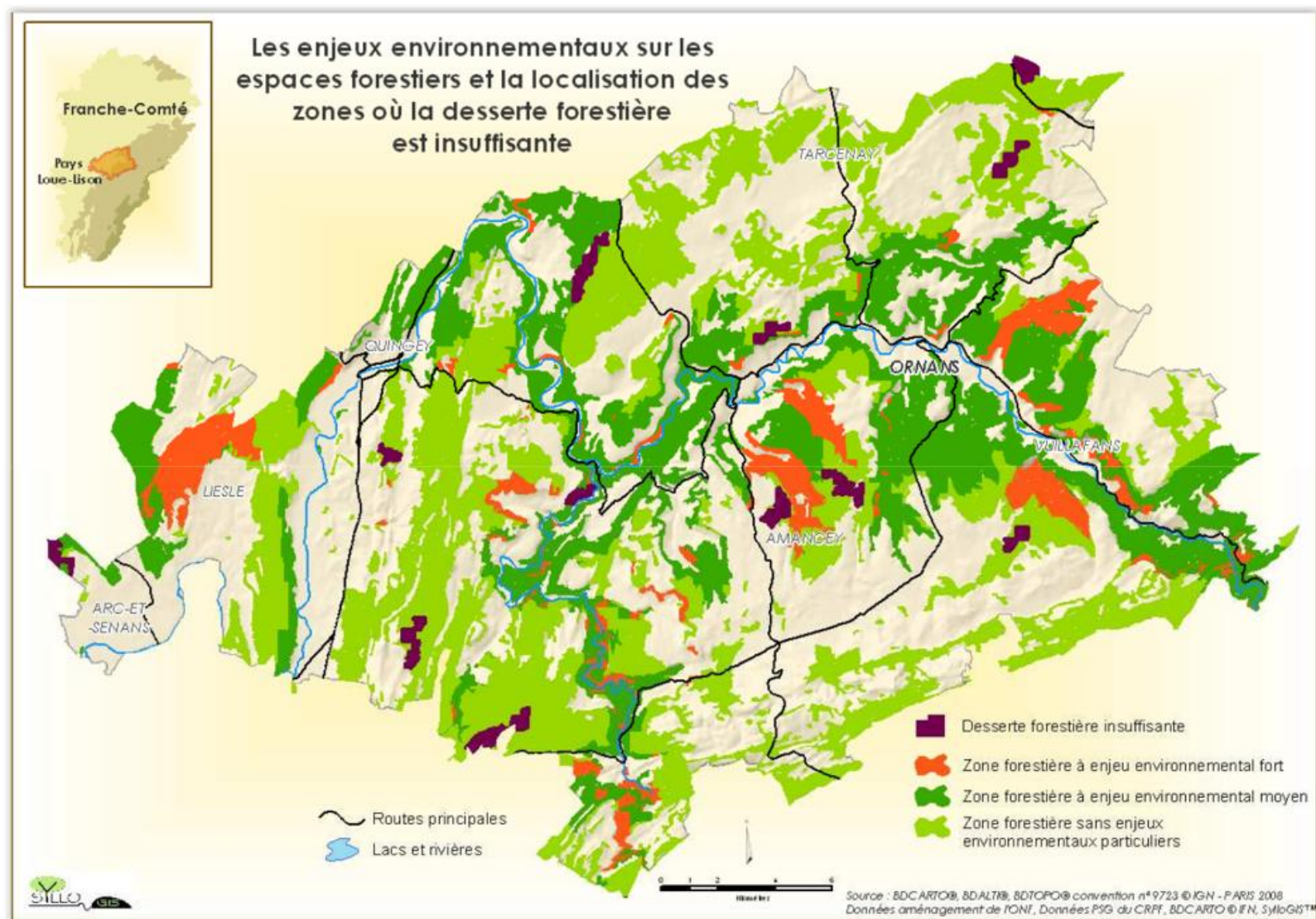
Enfin, il faut souligner que le **maintien de la diversité des forêts** (diamètres des bois, essence) représente un enjeu afin de permettre le développement des différentes filières sylvicoles sur le territoire.

7.7.4 Des enjeux de gestion multifonctionnelle et d'adaptation au changement climatique

La gestion des espaces forestiers constitue une problématique à ne pas négliger sur le territoire. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Le territoire accueille **d'importants espaces forestiers à enjeux environnementaux** : réserve naturelle nationale, zones NATURA 2000, ZNIEFF... Dans le cadre du PAT, les espaces à enjeux ont été hiérarchisés et cette donnée reste d'actualité.
- La **gestion multifonctionnelle de la ressource** représente une problématique notable, du fait des multiples fonctions que la forêt revêt : fonction écologique, économique, cynégétique, paysagère et d'aménités... La dimension touristique du territoire renforce la nécessité de réfléchir à la multifonctionnalité de la gestion, le premier enjeu d'aménagement consistant à concilier la gestion « productive » avec les fonctions paysagères et environnementales (partage des chemins et traverses entre usagers, évitement des coupes franches...).
- Enfin, l'**adaptation au changement climatique** représente une question centrale pour l'avenir de la ressource forestière sur le territoire. Les évolutions climatiques font évoluer considérablement les équilibres forestiers (équilibre des essences, stress hydrique, risques sanitaires...). Le développement de problématiques sanitaires fortes est ressenti sur le territoire, avec par exemple le développement des scolytes depuis quelques années (effet supposé de la sécheresse). Le développement de réflexions prospectives pour adapter les essences et les modes de gestion des forêts à moyen long terme constitue un enjeu majeur.

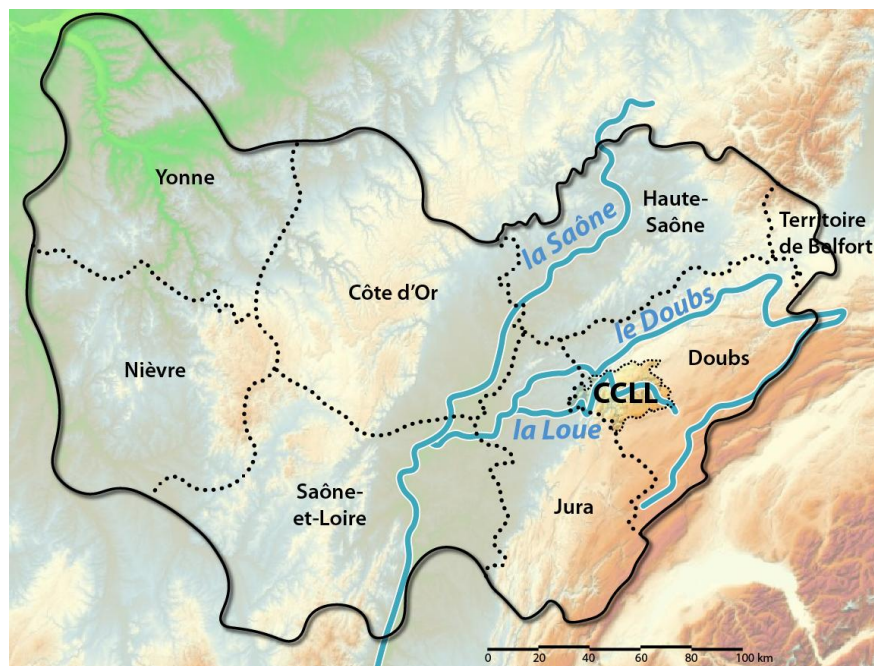
Carte des espaces forestiers à enjeux environnementaux – PAT 2008



TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

1. Fondements et armature des paysages

1.1 Structure générale des paysages

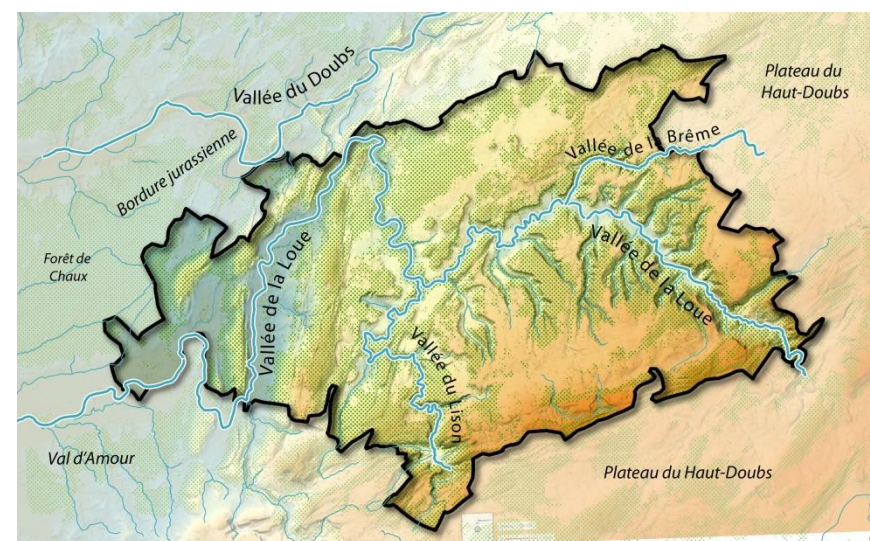


Localisation de la Communauté de Communes Loue-Lison dans le territoire régional
(Urbicand-Géoportail)

Le territoire de la Communauté de Communes de Loue-Lison prend place en limite ouest du département du Doubs, à l'interface entre les plateaux du Haut-Doubs, la plaine doloise, et plus généralement les vallées de la Saône et du Doubs. Sa morphologie est étroitement caractérisée par son histoire géologique, la résurgence des eaux

souterraines de la Loue, du Lison, de la Brême, et par le relief qu'elles et leurs affluents ont sculpté au fil du temps.

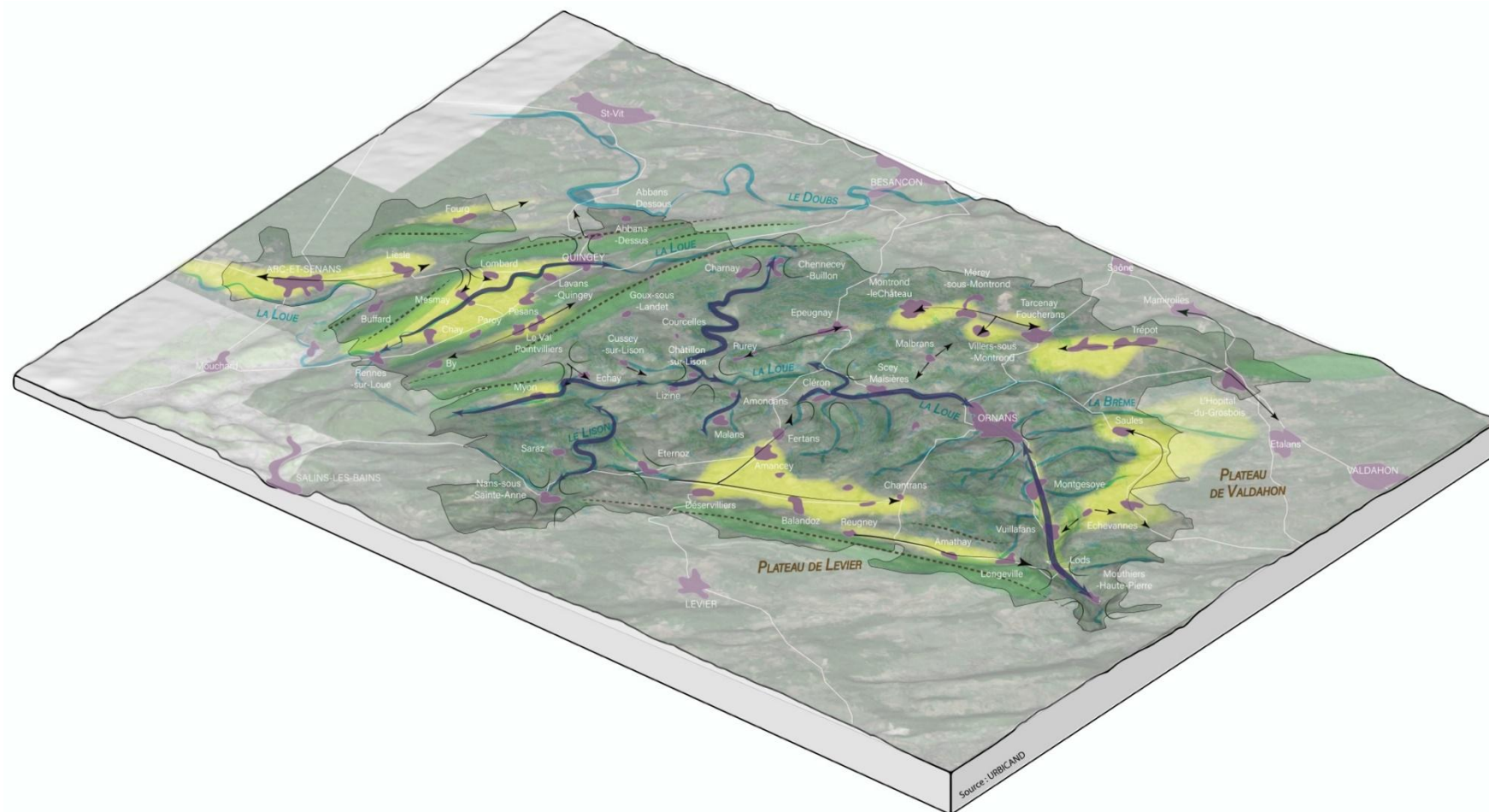
Ainsi, il est structuré, à l'Est, par les contreforts occidentaux du massif jurassien, sous la forme de plateaux successifs, et à l'Ouest, par le faisceau de Quingey et la plaine d'Arc-et-Senans. Les reliefs et les nombreux cours d'eaux donnent forme à des vallées, des vallons, des plateaux, des coteaux et des plaines, offrant des perceptions paysagères multiples et créant des ambiances paysagères contrastées.



Relief, rivières et couverture forestière du territoire de la Communauté de Communes de Loue-Lison
(source : Urbicand /-Géoportail)

A l'échelle de la Communauté de Communes, la diversité des modes d'occupations des sols et la topographie structurent l'organisation des paysages. Ceux-ci sont marqués, à la fois, par la présence d'un large couvert forestier, la présence de chaînons et de monts, qui encadrent, sur la partie ouest, les vues sur la plaine agricole du faisceau de Quingey et

qui marquent une limite physique avec le premier plateau et les vallées encaissées de la Loue et du Lison (à l'est). En limite Sud, la ligne de crête du plateau de Levier créée une limite physique avec le second plateau Jurassien et encadre les paysages agricoles et bocagers du plateau d'Amancey et de Levier.

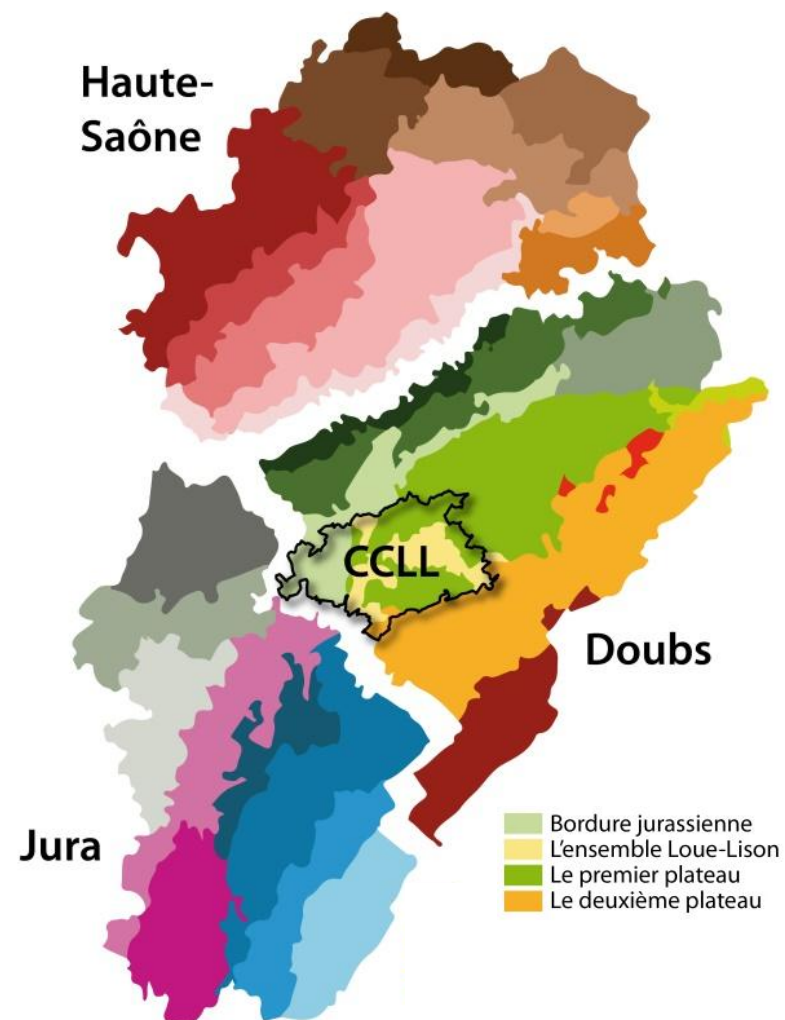


1.2 Une diversité de paysages

1.2.1 Entités et sous-entités paysagères

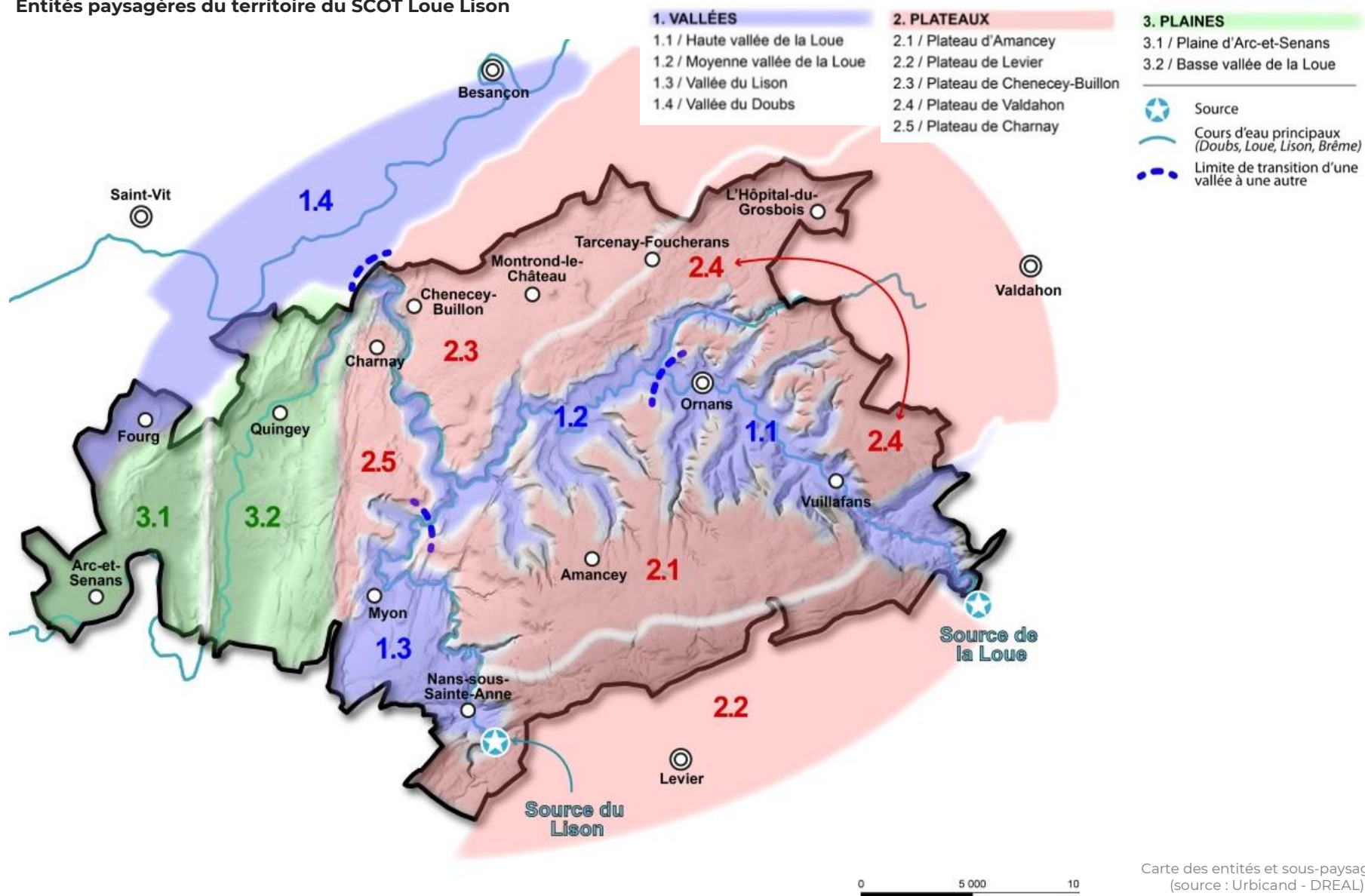
A l'échelle départementale, le territoire se divise en trois principales entités paysagères, à savoir : la Bordure Jurassienne (à l'ouest), l'ensemble Loue Lison (au centre), le premier plateau (en limite nord et sud). Seule la frange sud du territoire est concernée par le deuxième plateau jurassien).

A l'échelle intercommunale, ces entités peuvent être affinées et se découper en plusieurs sous-entités paysagères.



Entités paysagères de Franche-Comté et positionnement du territoire à l'échelle du département du Doubs
(source : CAUE de Franche-Comté)

Entités paysagères du territoire du SCOT Loue Lison



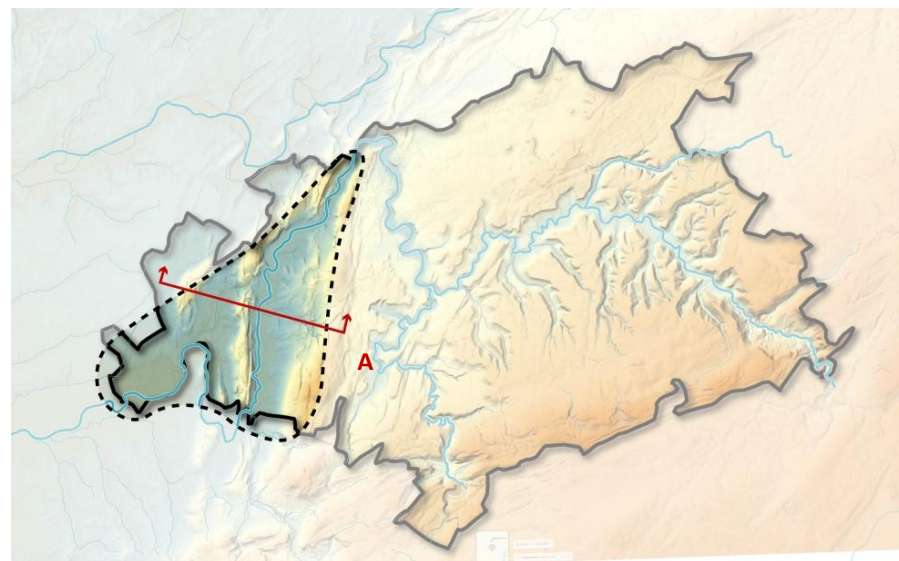
A. Les plaines du faisceau de Quingey

Le faisceau de Quingey est situé dans l'extrémité Sud de la "bordure jurassienne", une entité paysagère reliant Arc-et-Senans à Baume-les-Dames en passant par Besançon. Alors que l'on quitte le Val d'Amour en partant d'Arc-et-Senans vers l'Est, le faisceau de Quingey se déforme en plusieurs chaînons et dépressions parallèles relativement amples, culminant au Mont Poupet (855m) dans le département du Jura.

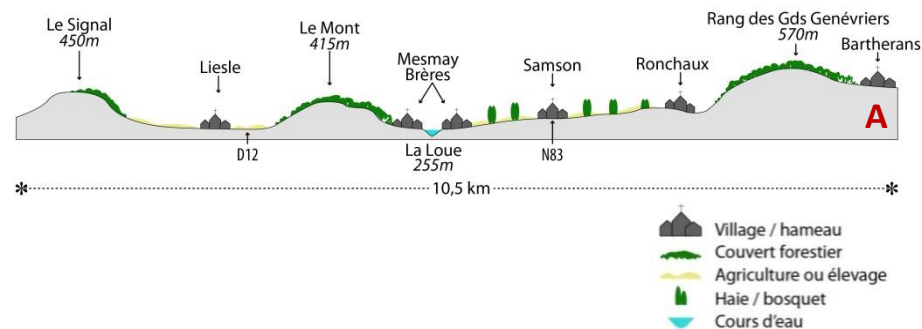
Irrigué par la basse Loue, le faisceau de Quingey se décompose en deux principales plaines, avec à l'ouest, la plaine d'Arc-et-Senans, et à l'est, la basse vallée de la Loue. Ces plaines sont séparées par une ligne de crête continue formant un petit mont, qui s'étire de Lombard, au nord, à Rennes-sur-Loue, au sud.

Entre Rennes-sur-Loue et Quingey, la vallée est asymétrique, bien encadrée par les anticlinaux tendus et parallèle du faisceau, dont la hauteur s'échelonne entre 250 et 580m d'altitude. La rive droite, de faible largeur, est dégagée. La rive gauche, beaucoup plus large, ascendante et mouvementée, comprend de nombreux boisements linéaires et bosquets.

Dans ces larges plaines, les paysages sont formés de cultures et de prairies et les versants des reliefs sont majoritairement boisés. Les villages des bourgs s'installent de part et d'autre de la Loue, à proximité directe ou en léger retrait.



Coupe paysagère sur les chaînons parallèles du faisceau de Quingey (source : Urbicand)



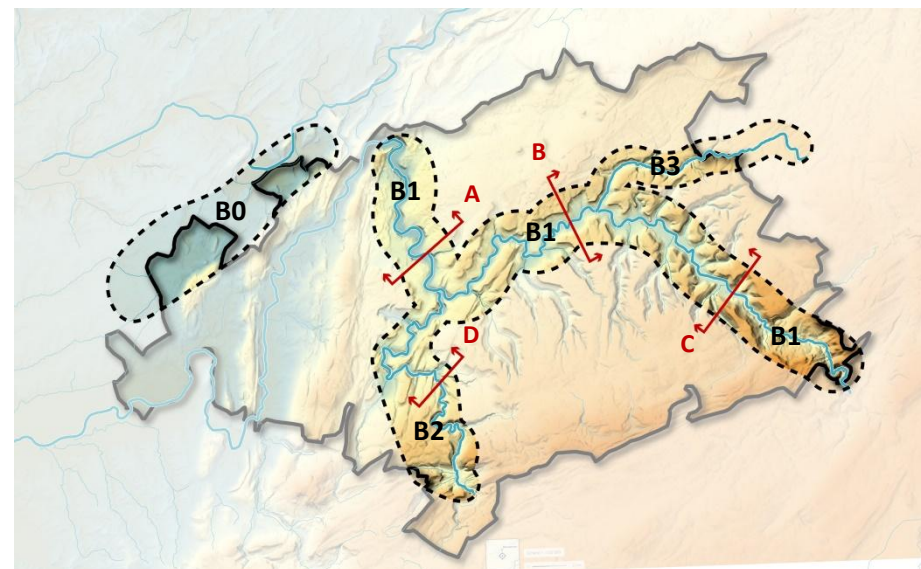


Le faisceau de Quingey regardant vers le Nord avec Champagne-sur-Loue au premier plan
(source : Franck Girardin)



Vue générale de Quingey au bord de la Loue (source : Jean Guy Simonet)

B. Les vallées du Doubs, de la Loue, du Lison et de la Brême :



Le territoire est reconnu principalement pour ses rivières et ses vallées aux profils variés et aux caractères préservés.

On distingue :

- La vallée du Doubs (B0) forgeant la bordure jurassienne
- La vallée de la Loue (B1)
- La vallée du Lison (B2), affluent de la Loue
- La vallée de la Brême (B3), affluent de la Loue

B.0 : La vallée du Doubs

Le territoire intercommunal est concerné par l'entité paysagère de la vallée du Doubs, au Nord d'Arc-et-Senans et de Quingey. En effet, cette vallée qui forme, avec le faisceau de Quingey, la bordure jurassienne inclus les villages de Fourg et d'Abbans-Dessus.

Ces deux villages sont situés sur les hauteurs des contreforts occidentaux du massif jurassien, domine la vallée du Doubs et bénéficient de dégagements visuels exceptionnels.



Vue aérienne d'Abbans-Dessus dominant la vallée du Doubs (source : Jean Guy Simonet)



Silhouette de Fourg, au pied du Grand Bois (source : Wikipédia)

B.1 : La vallée de la Loue et ses différents profils

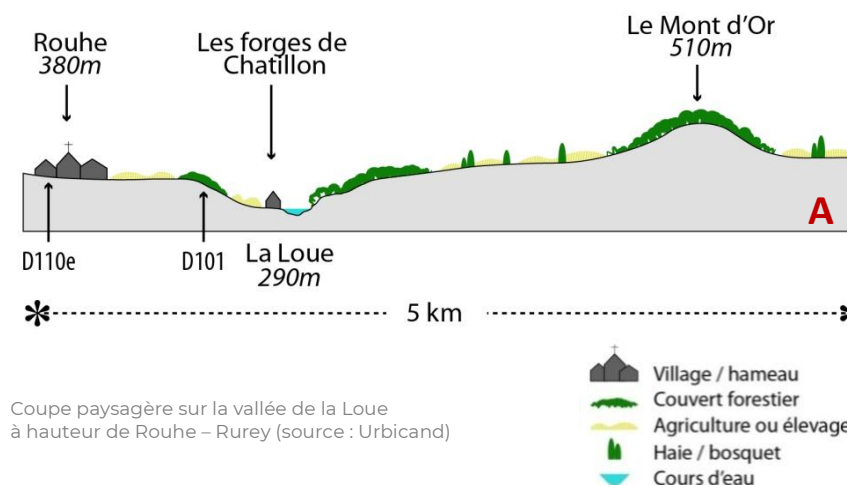
La Loue s'étend sur 80 km environ entre sa source et Arc-et-Senans. Elle a modelé une profonde vallée dans le plateau calcaire, accompagnée de nombreux vallons et ramifications taillées perpendiculairement dans le relief et formant des versants abrupts. En matière de paysage, on distingue 2 sections : la moyenne vallée et la haute vallée de la Loue.

- La moyenne vallée de la Loue

Cette section s'étend de Chouzelot et le "Grand Méandre de la Loue", au Nord du plateau de Charnay à Ornans, en passant par Cléron et la confluence de la Loue et du Lison.



Vue depuis le belvédère du Grand Méandre, sur les hauteurs de Chenecey-Buillon
(source : Jean Guy Simonet)



De Chouzelot à Cademène, la vallée de la Loue recoupe différents ensembles, comme le premier plateau où elle s'encaisse, ou le faisceau de Quingey qu'elle franchit en cluse.

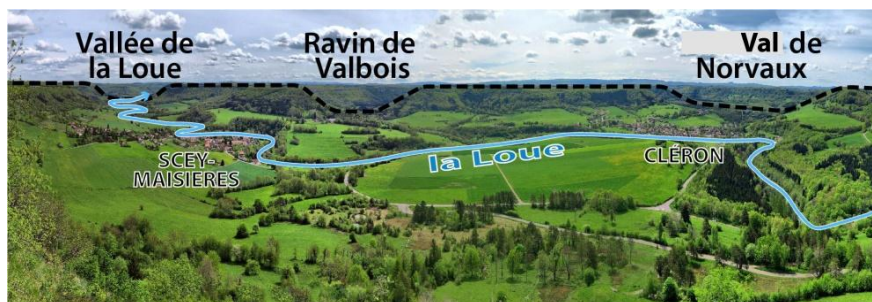
La plaine alluviale étroite, en culture ou en prairie, se resserre progressivement vers l'amont jusqu'à ce que la ligne de recoupement des versants forme le lit de la rivière et rende celle-ci peu accessible avant Cléron.

Entre la combe d'Enfer au Nord d'Amondans et Chenecey-Buillon, les manifestations rocheuses (falaises calcaires) sont nombreuses et soulignent l'extérieur des méandres ponctuant le parcours de la rivière.



Belvédère de la Piquette (source : Jean Guy Simonet)

Plusieurs ramifications, principalement en rive gauche de la Loue, ont entaillé les plateaux calcaires ; caractérisant le profil de la vallée, ouvrant et fermant les paysages. Après le point de confluence entre la Loue et le Lison, le vallon ouvert de Malans constitue un appendice important, greffé en rive gauche de la Loue. Le village, situé au débouché de deux combes parallèles, s'étire entre le ruisseau du Val d'Anchet et celui du Bief Tard. Puis viennent les Vals de Norvaux, le ravin de Valbois et Val Bonnelle. Seule la vallée de la Brême (affluent de la Loue) s'étire en rive droite (le ravin du puit noir), en aval d'Ornans et très connu grâce aux peintures de Gustave Courbet, enfant du pays.

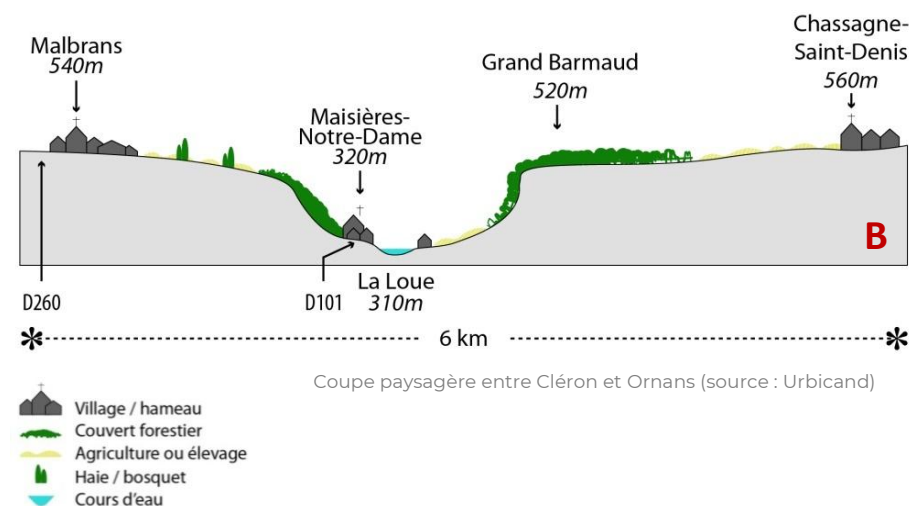


Belvédère du Rocher de Colonne, aussi appelé le belvédère des 3 vallées, ouvrant sur la vallée de la Loue et ses ramifications à hauteur de Cléron (à droite) et Scey-Maisières (à gauche) (source : Jean Guy Simonet)

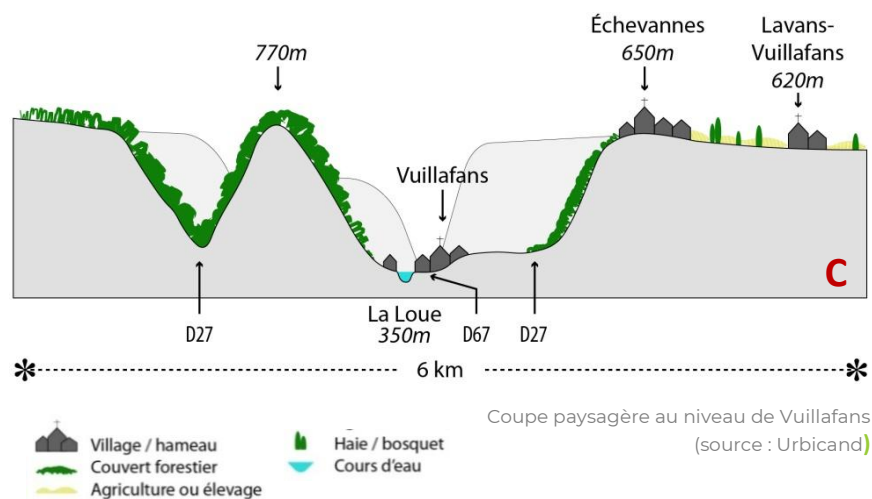


Le Val de Norvaux reliant Amancey sur le plateau à la vallée de la Loue (source : Jean Guy Simonet)

Cultures et prairie s'installent en fond de vallée élargie après Cléron. Les terroirs agricoles, tout en gagnant la pente, se ramifient et remontent le long des cours d'eau affluents. Le paysage s'en trouve largement ouvert. La forêt, quant à elle, est rejetée sur le haut des versants et dans les ramifications des vallons latéraux.



- La Haute vallée de la Loue



En amont d'Ornans, le relief devient plus abrupt et la vallée se resserre autour du cours d'eau. On retrouve quelques ramifications à la Loue jusqu'à Vuillafans mais au-delà, la vallée présente un profil escarpé et sans diverticules, privant la vallée de dilatations et d'ouvertures visuelles latérales depuis le fond de vallée. Les falaises deviennent littéralement spectaculaires en amont de Mouthier-Haute-Pierre, marquant l'accès aux gorges de Nouailles et à la source de la Loue.

Les villages s'implantent au plus près de l'eau et s'organisent en fonction de la topographie accidentée et des replats du relief.

Les versants les mieux exposés, autrefois couverts de vignes et vergers, s'enfrichent et sont gagnés par les plantations de résineux.



Le village de Vuillafans depuis Châteauneuf (source : Jean Guy Simonet)



Vue sur Mouthier-Haute-Pierre et l'entrée des gorges de Nouailles (source : Jean Guy Simonet)

B.2 : La vallée du Lison

La vallée du Lison forme au Sud de la Loue un diverticule important. La convergence de la Loue et du Lison se situe au niveau de la colline du château de Châtillon-sur-Lison. Directement en amont, un système de vallons adjacents et de replats bien exposés accueille les terroirs de Châtillon, Cussey, Echay et Myon, alors que le Lison en contrebas, incise légèrement le relief.

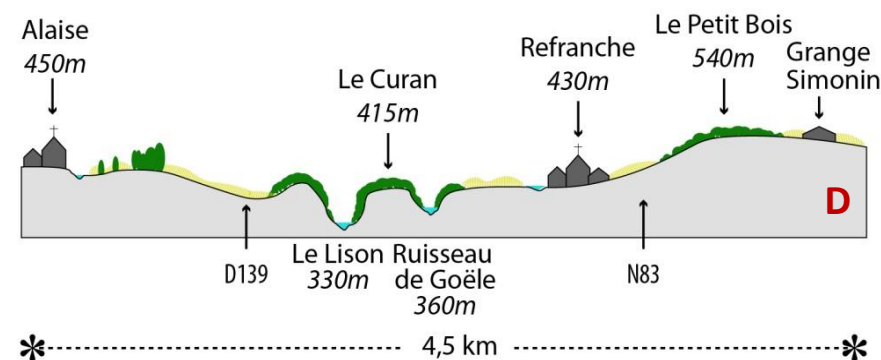


Cussey-sur-Lison (source : Jean Guy Simonet)

Ensuite, la vallée se resserre pour former une gorge étroite aux pentes abruptes et boisées. La vallée recoupe l'ondulation transversale marquant la limite entre le plateau d'Amancey et celui de Levier. Cette structure géologique, qui forme localement un faisceau de plis complexes, a été profondément dégagée par des combes multiples. Passé le hameau de Chiprey en contrebas de Refranche, les versants se referment sous la forêt, jalonnés de lignes rocheuses.



La vallée du Lison depuis le belvédère sauvage de la Roche aux Corneilles près d'Alaise
(Source : Jean Guy Simonet)



Coupe paysagère au niveau d'Alaise (source : Urbicand)

e, commune où le Lison prend sa source, se caractérise par une importante dépression dominée par de hauts reliefs. Le réseau hydrographique : cinq ruisseaux affluents du Lison convergent ici et favorisent le développement de zones marécageuses (roselières, prairies humides). L'activité agricole se porte

sur les reliefs modérés alors que les versants pentus et mouvementés sont abandonnés à la forêt. L'expansion massive des plantations d'épicéas entraîne la fermeture des paysages.



Nans-sous-Sainte-Anne au croisement de plusieurs dépressions (source : Jean Guy Simonet)

B.3 : La vallée de la Brême

D'une longueur de 16 km, la Brême prend sa source sur la commune de Fallerans sous le nom de ruisseau des Breuillots et acquiert le nom de Brême qu'à partir du pont de Fagot. Elle traverse deux ravins : le ravin de Saules où elle exécute saut et cascades et le ravin du Puits-Noir au relief tourmenté, lieu de prédilection du peintre Gustave Courbet.

Entre les deux ravins, sa vallée s'élargit au niveau de Bonnevaux-le-Prieuré et c'est là que plusieurs moulins autrefois s'installèrent ; aujourd'hui, un seul subsiste mais sans sa roue à aubes, le Moulin du Bas.

En aval du ravin du Puits-Noir, en rive droite, se trouve un gouffre appelé le Puits de la Brême qui présente une singularité de fonctionnement. En période hydrologique normale, le niveau de l'eau se stabilise quelques

mètres en-dessous du sommet du puits et une partie des eaux du ruisseau de la Brême s'y écoule. En période de crue, l'eau remonte et le puits devient émissif. Cette source-perde est appelée une estavelle et est caractéristique des zones karstiques.

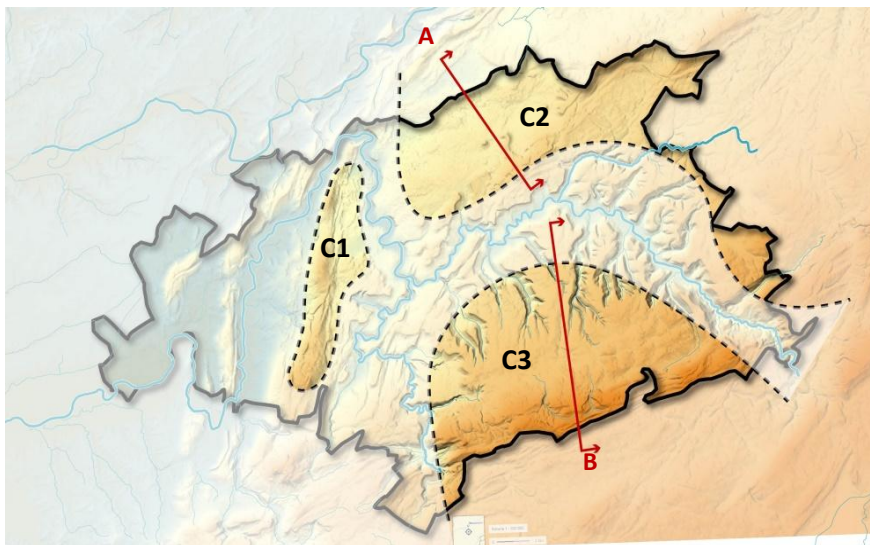


A droite, « le Ravin Noir » peint par Gustave Courbet à gauche, le Puit de la Brême (source : Jean Guy Simonet)



La vallée de la Brême depuis le saut du Chevalier (source : Jean Guy Simonet)

A. Les plateaux



Le territoire recoupe 3 zones de plateaux :

- (C1) à l'Ouest, le plateau de Charnay constituant le chaînon le plus occidental du massif jurassien.
- (C2) au Nord, les plateaux de Chenecey-Buillon et de Valdahon ;
- (C3) au Sud, les plateaux de Levier et d'Amancey ;

C.1 : Plateau de Charnay

Cette sous-unité correspond à un petit plateau triangulaire aux bords fortement marqués. Entre les communes de Charnay au nord et Bartherans au sud, ce morceau du premier palier constitue un entablement qui vient se caler à l'ouest contre un anticlinal rigide du faisceau de Quingey.

Vers l'est et au sud, il est vigoureusement délimité par les vallées de la Loue et du Lison qu'il domine en promontoire au niveau de leur confluence à Châtillon-sur-Lison.

A Charnay, le bocage de pré-bois très dense génère un paysage à structure alvéolaire. Ce motif singulier qui franchit la Loue pour reprendre à nouveau sur Chenecey-Buillon traduit une géologie spécifique à ce secteur.

La mise en valeur agricole, fondée sur l'association de la prairie et de la polyculture, semble remise en cause. Les formations arbustives prennent de l'ampleur, surtout lorsqu'on aborde la rupture de pente, à l'amorce des vallées bordières.



Entre Goux-sous-Landet et Palantine (source : Google maps)

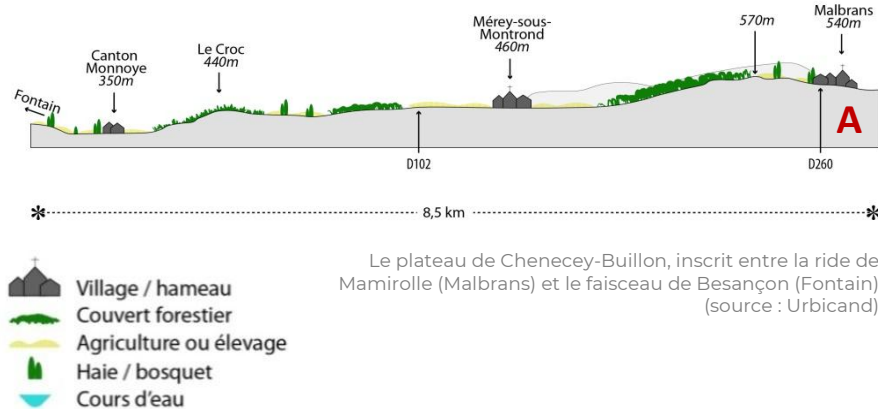


Aux abords de Courcelles (source : Urbicand)

C.2 : Plateaux de Chenecey-Buillon et de Valdahon

Au Nord et à l'Est de la vallée de la Loue se développent les plateaux marquant la limite avec la bordure jurassienne et la vallée du Doubs. Cet ensemble est divisé en deux par la ride de Mamirolle guidée par une faille Sud / Sud-Est. A l'échelle de la Communauté de Communes Loue-Lison, cette limite se situe au niveau d'une ligne allant de Malbrans à Mamirolle.

La partie Nord allant de Rurey à Tarcenay-Foucherans, présente une topographie rigoureuse. Elle s'inscrit dans une dépression par rapport aux deux lignes de relief qui l'encadrent : le faisceau bisontin au Nord / Nord-Ouest (contre lequel est implanté le village de Fontain) et la ride de Mamirolle. Le plateau est limité, à l'Ouest, par la vallée de la Loue.

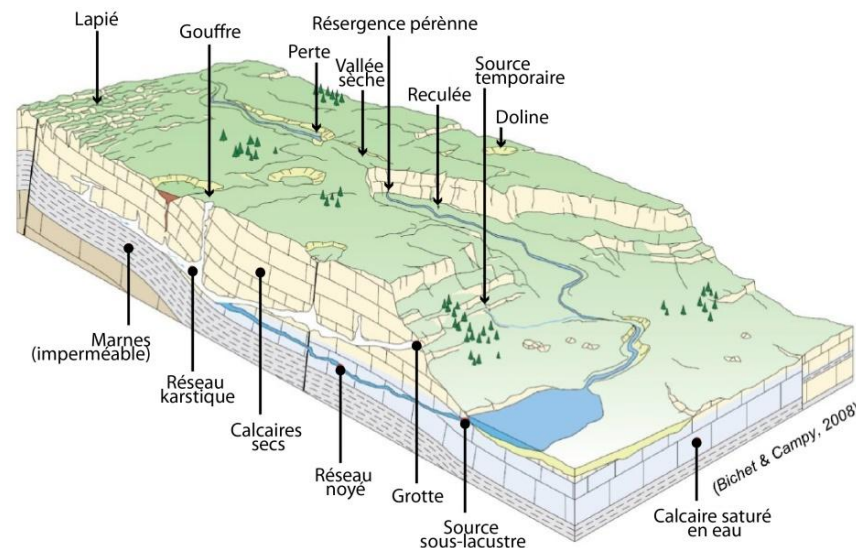


L'occupation du sol est répartie d'une manière à peu près égale entre forêts, cultures et prairies. Il est intéressant de noter que le développement urbain de Besançon a débordé sur le plateau et génère une pression significative sur le développement des villages anciens, d'où l'importance du bâti dans la composition des vues.



Le village de Mérey-sous-Montrond et son terroir (source : Urbicand)

Le territoire est en partie impacté par le phénomène karstique. Il s'agit d'un paysage façonné dans des roches solubles carbonatées (principalement calcaire, mais aussi marbre, dolomie, craie ou même sel). Les paysages karstiques sont caractérisés par des formes de corrosion de surface et de cavités creusées par les circulations d'eaux souterraines et apparaissent sous une grande diversité de formes (vallons secs, cuvettes fermées, dolines, etc.), et génère un paysage très spécifique,



accompagné d'une végétation qui en souligne l'empreinte dans le paysage (cf. Illustration ci-dessous).

Les manifestations du phénomène karstique en Franche-Comté
(source : Bichet et Campy, 2008)

Ainsi, les communes du plateau de Chenecey-Buillon présentent plus particulièrement des sensibilités paysagères liées à la structure bocagère de cette formation karstique.



Manifestation du phénomène karstique à Mérey-sous-Montrond
(source : Adrien ROMAIN)

La deuxième partie du plateau, celle qui se développe au Sud de la ride de Mamirolle, constitue l'extrémité Ouest du plateau de Valdahon. Il est entaillé sur le territoire de la CC Loue Lison par la vallée de la Brême.

Ce plateau se situe sur le même palier que celui du plateau d'Amancey (autour de 700m) dans la continuité duquel il s'inscrit, mais dont il est séparé par la vallée de la Loue.

Les points hauts du plateau permettent d'embrasser de larges panoramas (comme à Malbrans) enjambant la vallée de la Loue et portant jusqu'à l'ondulation transversale du plateau de Levier et fermant le paysage.

Les modes d'occupation du sol sont comparables à ce que l'on trouve sur le plateau d'Amancey : les prairies dominent la mise en valeur agricole du terrain tandis que les résineux tendent à se substituer aux feuillus dans les formations arborées et sur les hauteurs des versants.



La Barêche (partagé entre Voires, Lavans-Vuillafans et Durnes) (source : Urbicand)



Belvédère de Malbrans, regardant vers le Sud (source : Jean Guy Simonet)

C.3 : Plateaux d'Amancey et de Levier

Au Sud de la vallée de la Loue se développent les plateaux du Haut-Doubs en paliers successifs. On distingue ainsi le plateau d'Amancey, formant un premier palier autour des 700m, et le plateau de Levier constituant un deuxième palier autour de 750m. Entre les deux se trouve une ride transversale formant une ligne de plis parallèles reliant les communes de Montmahoux à Longeville.

D'une ligne allant de Lizine, à Éternoz et Longeville, la configuration topographique du plateau d'Amancey présente une forte parenté avec le plateau de Charnay, même s'il appartient au palier supérieur.



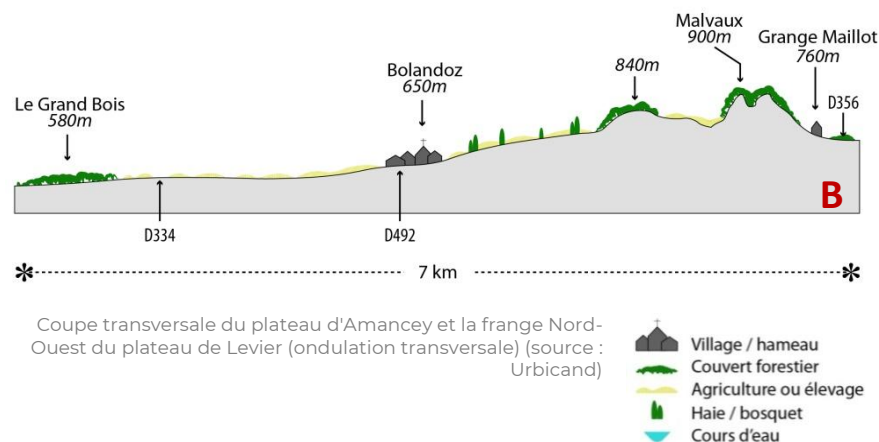
A droite, Bolandoz et son terroir (source : Daniel Thiellin)
A gauche, Éternoz et la cascade de la Vau (source : Jean Guy Simonet)

Il s'agit d'un lambeau de plateau adossé à une ride topographique, aussi appelée ondulation transversale, au Sud, et bordé au Nord par l'entaille arquée de la Loue et du Lison. Cette bordure est compliquée par une série d'incisions secondaires qui découpent le plateau en lanières étroites et couvertes de forêts et s'avancant au-dessus des vallées, en négatif avec les nombreux vallons transversaux de la vallée de la Loue.

En revanche, la partie massive et cohérente du plateau est occupée par un système polyculturel complexe qui présente des signes de déprise périphérique. En raison de la couverture forestière, les promontoires bordiers n'offrent pas les panoramas que l'on pourrait attendre d'une telle situation géographique. La vue ne se dégage que progressivement à mesure que le plateau découvert s'élève en direction de la ride méridionale.

La diversité des éléments qui composent le paysage est grande : villages offerts au regard depuis leur terroir environnant où culture et prairie

imposent leur marque, forêts de feuillus et broussailles à l'approche des vallées externes, forêts de résineux sur les hauteurs au Sud, vues sur l'eau à la faveur d'échappées sur les rivières et leurs sites en canyon.



La structure paysagère entre champs, prairies, bosquets et arbres isolés à proximité de Déservillers (source : Urbicand)



Le village de Longeville, au pied de l'ondulation transversale (source : Urbicand)

Quant à l'ondulation transversale (elle-même composée de plusieurs petites rides parallèles), marquant le passage vers le plateau de Levier, elle est principalement occupée par la forêt. Elle est interrompue de manière nette par la vallée du Lison au Sud-Ouest et par la vallée de la Loue au Nord-Est.

Certains passages, comme le col du Mont Serin (800m) permettent d'embrasser des panoramas remarquables sur le paysage du plateau, ou depuis certains belvédères comme celui de Montmahoux.



Belvédère de Montmahoux ouvert sur le plateau d'Amancey
(source : Pierre Maire du Poset)

Vue sur le plateau d'Amancey depuis le belvédère des Prés-dits, sur les hauteurs de



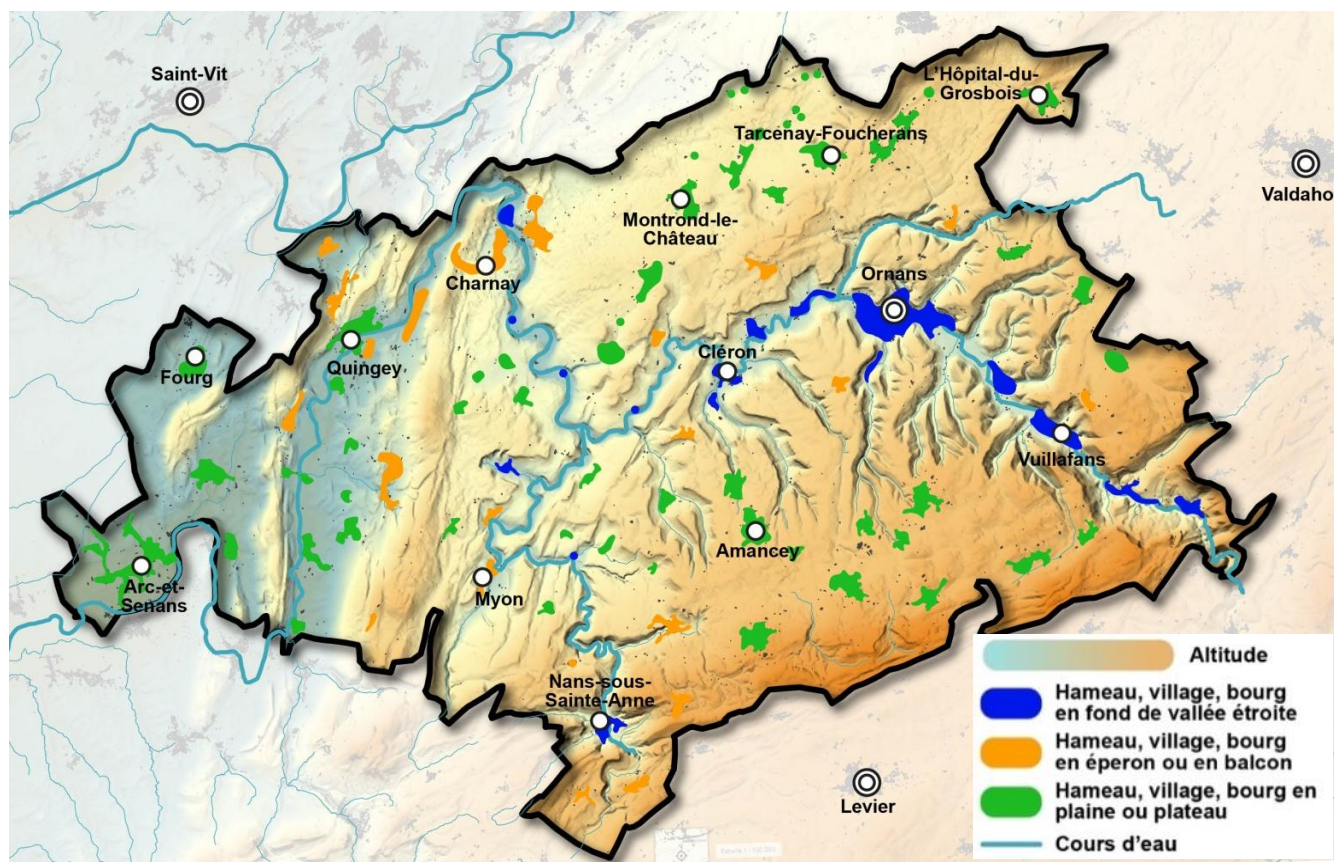
Déservillers
(source : Dieppe Rando Caux)

2. Espaces habités

2.1 Des implantations humaines liées aux paysages et aux sites

L'implantation originelle des bourgs et villages n'est pas hasardeuse et répond généralement à un ensemble de règles non-écrites mais issues des connaissances et des besoins des anciens habitant le territoire. Le bâti devait être établi en dehors des zones humides, mais proche de la ressource en eau ; en dehors des meilleures terres cultivables mais proche de celles-ci pour les exploiter ; à l'abri des vents dominants, ou encore au point de jonction des différents terroirs agricoles. D'une manière générale, l'habitat s'organise de manière resserrée autour des centralités villageoises, bien que les pressions urbaines des dernières décennies fassent apparaître des extensions urbaines et un développement significatif de certains villages et hameaux, déconnectés des centralités historiques.

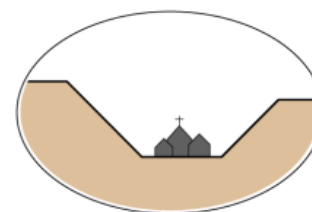
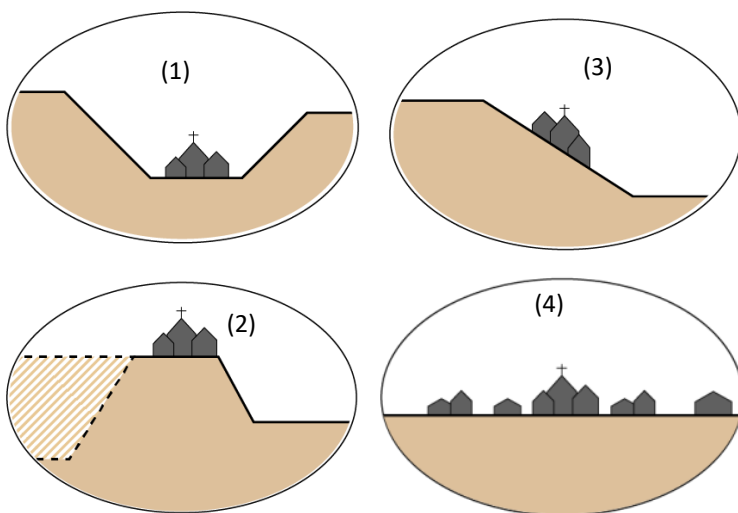
Typologies d'implantation des bourgs et villages en fonction du relief et des cours d'eau



2.2 Les différents modes d'implantation

Avec une lecture attentive du relief et des courbes de niveaux, différents modes d'implantation des villages et des bourgs dans leur site peuvent être observés sur le territoire, à savoir :

- Une implantation en fond de vallée, en lien étroit avec les cours d'eau (1)
- Une implantation en éperon (2) ou en balcon (3) sur un relief
- Une implantation « à plat » (4), dans la plaine ou sur un plateau, en lien avec les ressources en eau et les terroirs agricoles.



Dans les vallées, l'urbanisation se concentre autour des rivières et des cours d'eau en adaptant l'espace urbain au relief. Les bourgs et villages présentent des morphologies compactes, parfois accrochées aux versants comme dans la haute vallée de la Loue, le plus souvent se

développant de manière linéaire.

À proximité de l'eau, de belles façades urbaines se dégagent et animent le paysage urbain avec un habitat dense (R+1 ou R+2), caractérisées, comme à Ornans, par un habitat sur pilotis. Ces formes urbaines confèrent au territoire une authenticité et une valeur culturelle à sauvegarder pour pérenniser l'attractivité touristique du territoire.

Contrainte par le relief et le risque d'inondation, l'urbanisation récente s'implante généralement en extension linéaire, plus ou moins proche des noyaux urbains historiques, ou sur les versants.

Les nombreuses traces d'occupations humaines reflètent les ressources différenciées de l'économie locale dont les plus importantes sont l'industrie et la vigne. Dès le XVI^{ème} siècle, artisanat et proto-industrie s'activent le long de la Loue et du Lison en de multiples moulins bénéficiant de la force motrice de l'eau : moulins à blé, scieries, huileries, tanneries, taillanderies (comme à Nans-sous-Sainte-Anne), moulin à papier, etc.

2.2.1 Les bourgs et villages des fonds de vallées



Vuillafans dans la haute vallée de la Loue (source : Jean Guy Simonet)



Mouthier-Haute-Pierre, établi dans la pente des versants escarpés de la vallée de la Haute-Loue (source : Jean Guy Simonet)

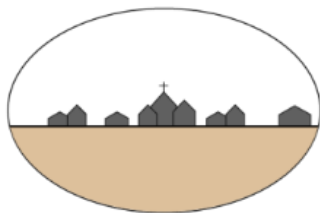


Ornans, dont les bords de Loue sont "colonisés" par les maisons sur pilotis dans son centre historique (source : Jean Guy Simonet)

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un riche patrimoine urbain et architectural - Nombreux repères urbains identifiés - De nombreux points de vue sur les bourgs depuis les belvédères environnants	- Peu d'espace libre pour le développement urbain - Des connexions inter-quartiers difficiles - Une accessibilité routière parfois compliquée (haute vallée de la Loue)
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Une compacité propice à la vie urbaine - Un fort potentiel touristique lié aux sentiers et axes de découverte - Un lien étroit à l'eau et la nature	- Un risque de perte de lisibilité des centre-bourgs historiques selon les développements récents de l'urbanisation déconnectée des centralités villageoises - Le risque inondation

2.2.2 Les bourgs et villages de plaine et de plateau

AFOM réalisé par URBICAND à partir de l'analyse du territoire intercommunal



Ils concernent les bourgs et les villages implantés dans les plaines et sur les plateaux et dont l'économie est orientée vers l'agriculture et l'élevage. Le développement de ces villages et de ces bourgs est moins contraint par le relief.

Le bâti s'organise de manière plus lâche et discontinue que dans les vallées, et se structure autour des voies de communication convergentes vers le centre historique des villages et des bourgs. Généralement, leurs silhouettes longilignes soulignent l'expression horizontale de ces paysages. Le développement résidentiel pavillonnaire des dernières décennies a cependant rompu avec le modèle traditionnel et consomme davantage de foncier que les formes urbaines anciennes.

Dans ces secteurs marqués par une forte sensibilité paysagère (nombreuses co-visibilités), la présence d'une trame paysagère (jardins, vergers, bosquets, haies) en limite des espaces urbanisés ou à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, permet d'intégrer leurs silhouettes urbaines et de créer une transition douce avec les espaces agricoles.

ATOUTS - Une accessibilité routière aisée - Une bonne perméabilité inter-quartier - Un accès aisé aux espaces naturels	FAIBLESSES - Des franges urbaines sensibles - Un tissu urbain distendu par le développement pavillonnaire des dernières années
OPPORTUNITÉS - Un bâti agricole vernaculaire à réhabiliter / transformer / valoriser - Des co-visibilités entre les villages, accentuées par la topographie - Des dents creuses à mobiliser	MENACES - Une pression urbaine importante dans le faisceau de Quingey et sur le plateau de Chenecey-Buillon - Risque de fragmentation du paysage par le mitage et l'étirement linéaire du bâti

AFOM réalisé par URBICAND à partir de l'analyse du territoire intercommunal

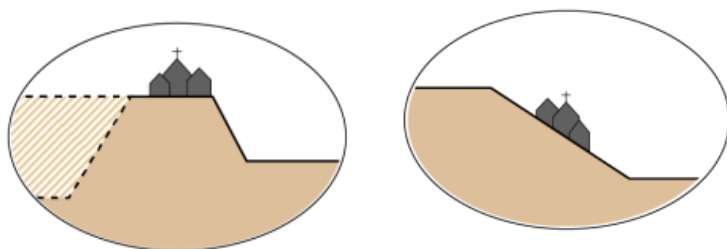


Le village de Chantrans sur le plateau d'Amancey (source : Google maps)



Vue générale de Saules (source : Jean Guy Simonet)

2.2.3 Les bourgs et villages en éperon ou en balcon



Certains villages sont adossés aux reliefs qui encadrent les vallées et les plateaux du territoire. Ces villages épousent les courbes de niveaux et constituent des points de repère dans le paysage.

Le développement de ces villages est contraint par le relief et se fait généralement de manière étagée (selon les courbes de niveaux) ou de manière linéaire. En raison de la sensibilité paysagère de ces villages qui dominant ou animent le paysage, les choix d'urbanisation doivent de fait considérer les contraintes topographiques pour s'intégrer au mieux au paysage.



Le village d'Amondans, en surplomb du vallon de Malans
(source : Jean Guy Simonet)



Abbans-Dessus dominant la vallée du Doubs, adossé au même pli géologique que Quingey
(source : Jean Guy Simonet)

ATOUTS - Des points de vue sur le grand paysage remarquables - Un ensoleillement maximum	FAIBLESSES - Une accessibilité routière parfois difficile car éloigné des axes de circulation majeurs - Un mode de développement linéaire, contraint par la topographie - Des connexions inter-quartiers difficiles car étagées et principalement routières
OPPORTUNITÉS - Un fort potentiel touristique lié aux sentiers et axes de découverte	MENACES • Une silhouette particulièrement visible depuis les pieds de coteau ou depuis les plaines • Risque de mitage et d'étirement linéaire important

AFOM réalisé par URBICAND à partir de l'analyse du territoire intercommunal

2.3 Des repères urbains animant qualitativement le paysage et leurs perceptions

Repères architecturaux et urbains

En raison de la topographie, les bourgs et villages sont étroitement liés au paysage. Ainsi, que ce soit par la présence d'un bâtiment-signal, d'une silhouette urbaine ou façade urbaine d'intérêts, d'une transition ville/village et espace agricole particulièrement qualitative ; les espaces urbains animent les paysages et participent largement à la qualité du cadre de vie.

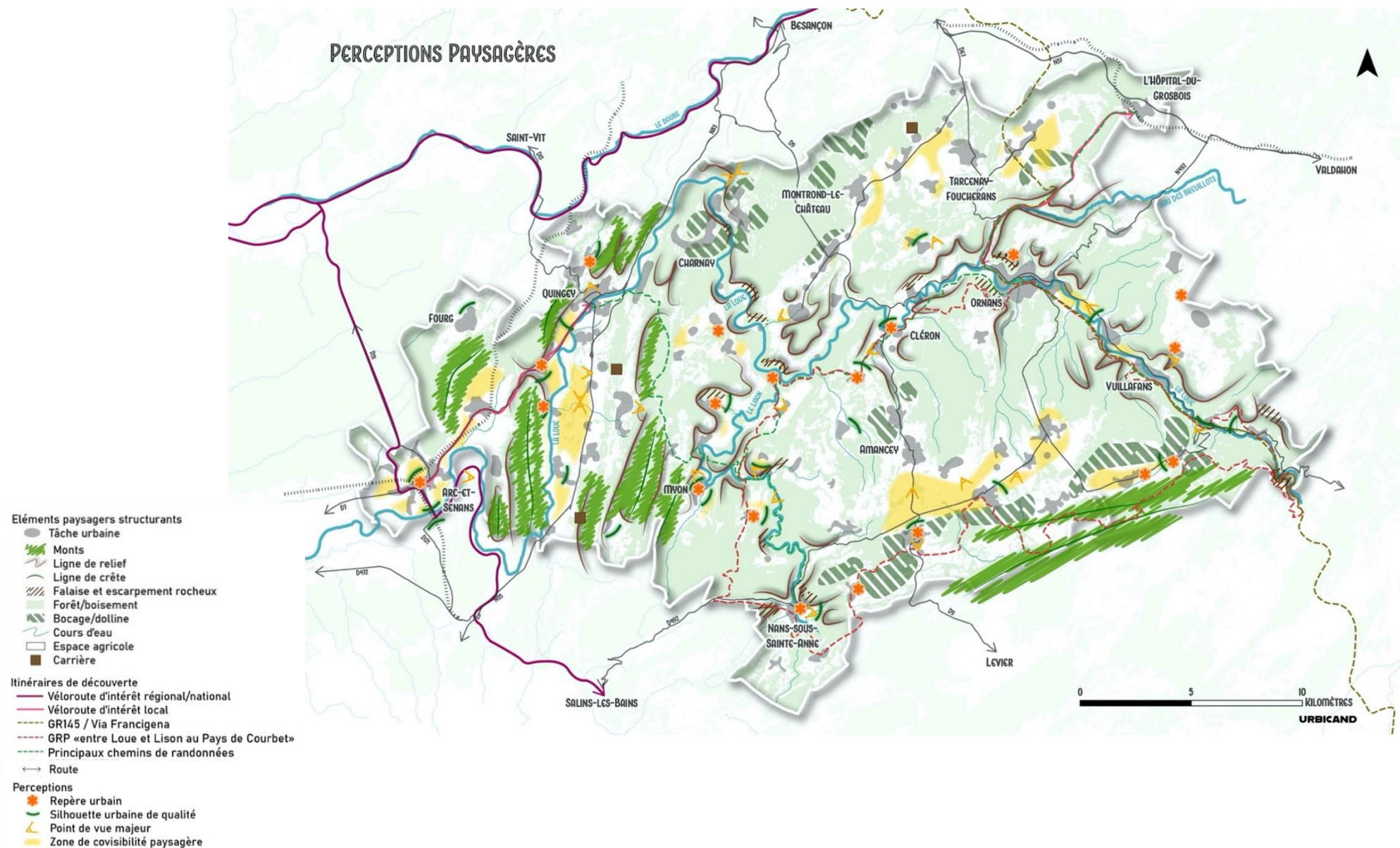
Dans les secteurs de fortes co-visibilités paysagères, les échanges visuels entre les villages sont nombreux. Dans un territoire à forte vocation touristique, les zones de covisibilités paysagères perceptibles depuis les axes routiers et/ou de découvertes, ou encore un belvédère ou un point de vue sont particulièrement sensibles et doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard des dynamiques de développement résidentielles et économiques.

- (1) La chapelle médiévale de Bonnevaux-du-Bas (source : Jean Guy Simonet)
- (2) Le lieu-dit de la Barèche, communes de Lavans-Vuillafans, Voires et Durnes (source : Google maps)
- (3) Entrée patrimoniale du village de Nans-sous-Sainte-Anne (source : Google maps)
- (4) Silhouette de Lods (source : Urbicand)



Perceptions des paysages

Les perceptions des paysages du territoire sont structurées par les reliefs, les fonds de vallées et l'occupation des sols qui délimitent les contours d'un ensemble d'espaces paysagers plus ou moins importants. La lecture et la compréhension de ces paysages passe ensuite par la pratique des usagers et la présence de routes touristiques, de chemins de randonnées ou encore de de vélo-routes, permettant de découvrir les paysages et d'embrasser l'ensemble de ses points de vue remarquables. Elle passe également par un certain nombre d'éléments repères (paysagers ou urbains) qui animent et mettent en scène les paysages. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du SCOT et de la définition d'une stratégie d'aménagement et de développement, il sera important d'interroger le devenir des paysages du territoire à l'aune de ce qu'ils nous donnent à voir et à découvrir. Il s'agira également de de définir la sensibilité de certains espaces paysagers au regard de leurs dynamiques et de leurs évolutions à venir.



2.4 Armature urbaine

2.4.1 Différents niveaux d'organisation des espaces urbanisés

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Loue-Lison on distingue 4 types d'espaces urbanisés : le bourg, le village, le hameau et l'écart.

- Le bourg :

L'organisation urbaine du bourg est la plus aboutie en matière de diversité des fonctions urbaines présentes et facilement accessibles. Elle se décline sur plusieurs niveaux avec :

- Un cœur historique à haute densité urbaine (immeubles et maisons de villes mitoyennes), organisé autour d'une ou plusieurs places et d'une ou plusieurs rues commerçantes ;
- Un ou plusieurs faubourgs ;
- Des quartiers d'habitat social ;
- Un tissu résidentiel de type pavillonnaire.



Érigé comme un centre administratif, culturel, social et économique, un bourg accueille également des espaces ou zones d'activités économiques. Il accueille par ailleurs les équipements structurants du territoire, notamment à vocation intercommunale. Cette forme urbaine concerne les communes d'Ornans, Quingey et Arc-et-Senans et dans une moindre mesure Amancey et Tarcenay-Foucherans qui apparaissent comme des villages au développement urbain récent.

- Le village :

Le village est caractérisé par un habitat moins dense et une part de végétation plus importante. Il est composé d'un centre historique relativement dense (maisons de ville ou mitoyennes) qui héberge bien souvent une église et/ou une place. Le village accueille des services et des équipements de proximité et offre une forme de vie communautaire.



De même que pour le bourg, la densité urbaine s'amointrit en périphérie, avec un habitat à tendance pavillonnaire et/ou composé de quelques maisons anciennes, aérées par des jardins. Le village est souvent défini comme chef-lieu d'une commune dont dépendent parfois d'autres villages, hameaux ou écarts.

- Le hameau :

Un hameau est un groupe d'habitations isolées, avec très souvent comme élément fondateur une ferme. Quelques maisons mitoyennes peuvent être édifiées, tout comme des habitations individuelles. Le végétal est omniprésent. Sauf exception, le hameau n'accueille pas de services ni d'équipements de proximité.



- L'écart :

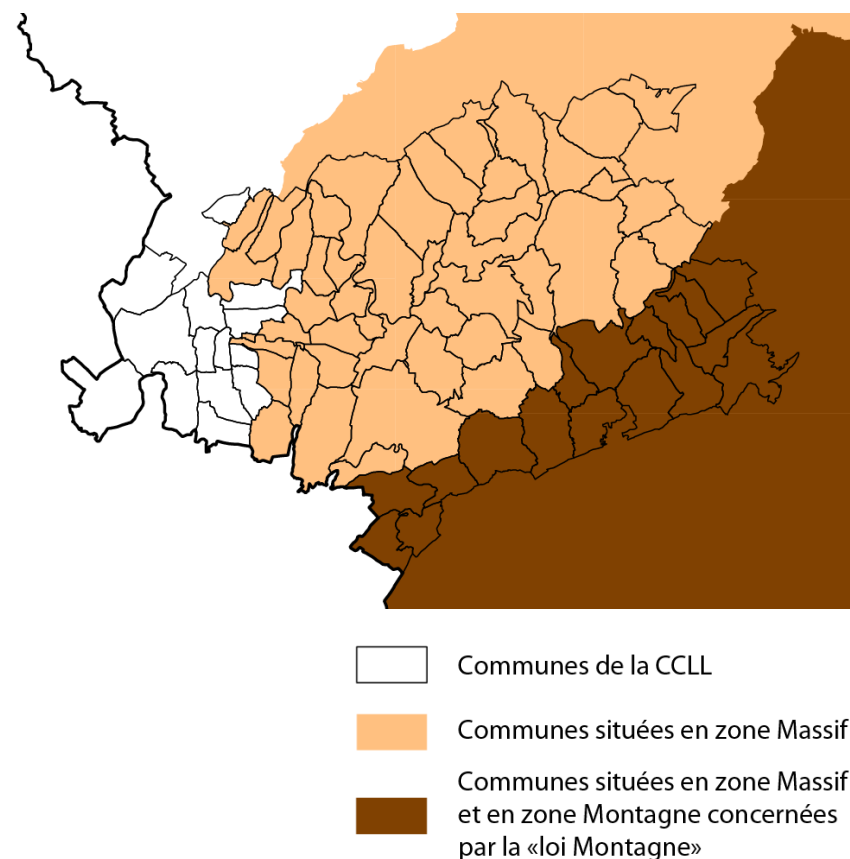
Un écart est constitué d'une ou deux habitations isolées. Cet habitat isolé ne forme pas d'aire urbaine continue. L'écart n'accueille pas de services et d'équipements de proximité. Le végétal y est omniprésent.

Même si cette forme urbaine reste marginale à l'échelle du territoire du SCOT, on repère des écarts dans les fonds de vallées (en lien généralement avec la présence d'un moulin ou d'une forge) ou dans les secteurs contraints par les reliefs (hameaux agricoles isolés).

Les termes de « bourg », « village », « hameau » et « écart » décrits ci-dessus relève d'une classification de géographie traditionnelle. Cependant, le territoire de la Communauté de Communes Loue-Lison est concerné par la Loi Montagne, car partiellement incluse dans la délimitation de la zone Montagne du massif du Jura (cf préfecture du Doubs).

A ce titre, les communes situées dans la zone Montagne doivent se rapporter aux dispositions décrites dans la loi en matière de développement urbain, en relation avec les définitions retenues pour les « villages » et « hameaux ». Dans le cadre de la définition du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT, et de ses prescriptions (DOO), le principe de continuité urbaine devra être précisé ainsi que les modalités de développement des villages et des hameaux. Les dérogations possibles liées à la constructibilité de ces secteurs devront également être clairement définies.

Délimitation des communes impactées par la loi Montagne (source : Préfecture du Doubs)



Les bourgs

- Ornans

Le bourg d'Ornans est historiquement implanté de part et d'autre de la Loue, en préservant les bonnes terres pour les cultures vivrières et la vigne. L'industrialisation à Ornans au début du XXème siècle s'est traduite par l'arrivée de la voie ferrée et le développement du bourg vers l'Ouest, toujours au bord de la Loue. Ce développement est caractérisé par l'établissement de sites industriels au Nord de la Loue, et de la cité Oerlikon au Sud, dans la plaine de Contrevaux.

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, la pression urbaine s'accroît et le développement se caractérise par l'introduction massive de la maison individuelle dans les formes urbaines privilégiées. Cette urbanisation rompt avec la rivière et colonise l'ensemble de la plaine de Contrevaux au Sud, traverse la voie ferrée (qui disparaît au profit d'une rue) jusqu'au contrebas du château, et s'étend sur les coteaux de manière linéaire en suivant les courbes de niveau. Le développement économique récent s'est établi en entrée Ouest du bourg, autour de l'usine Guillin et d'une zone commerciale.

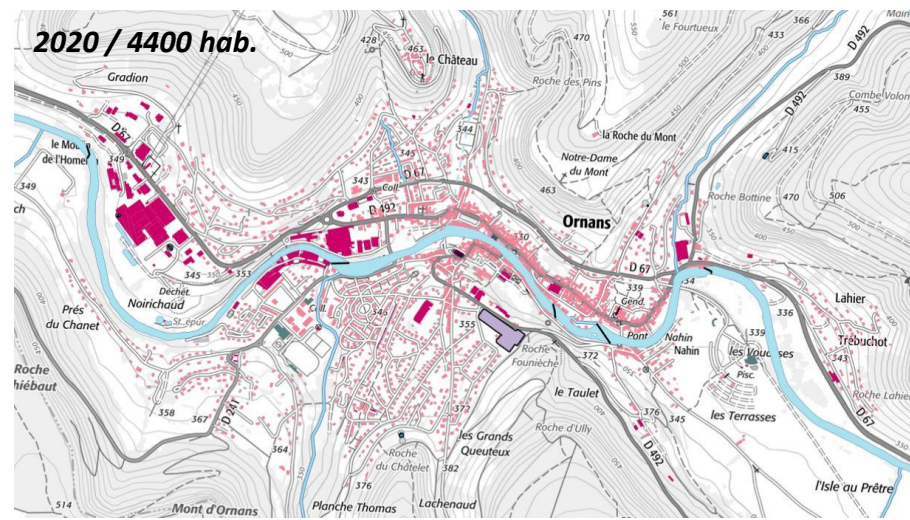
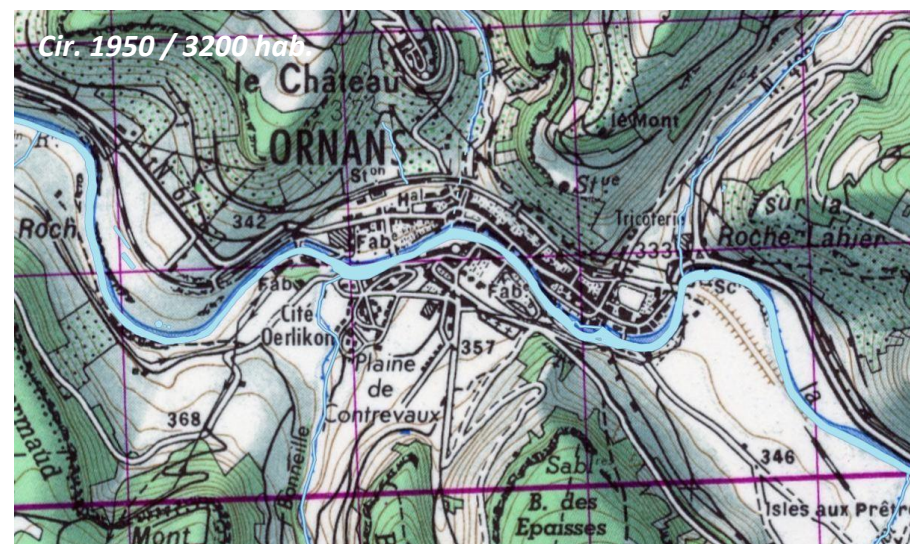
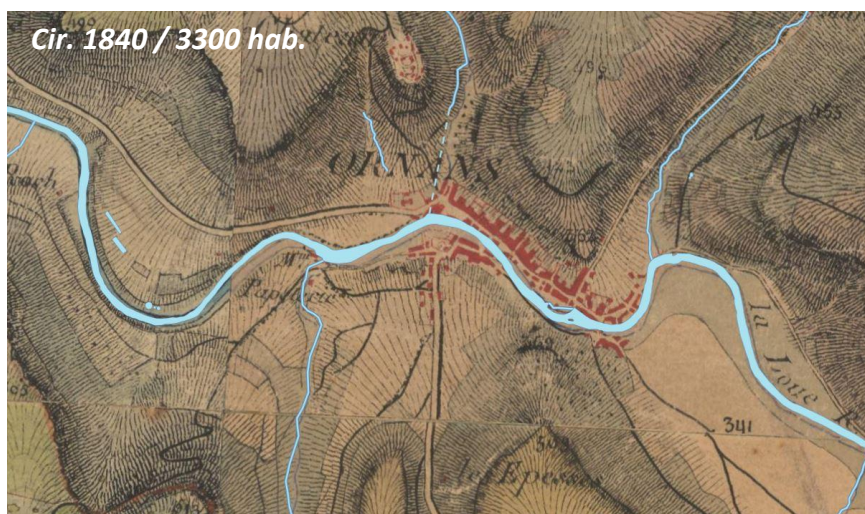
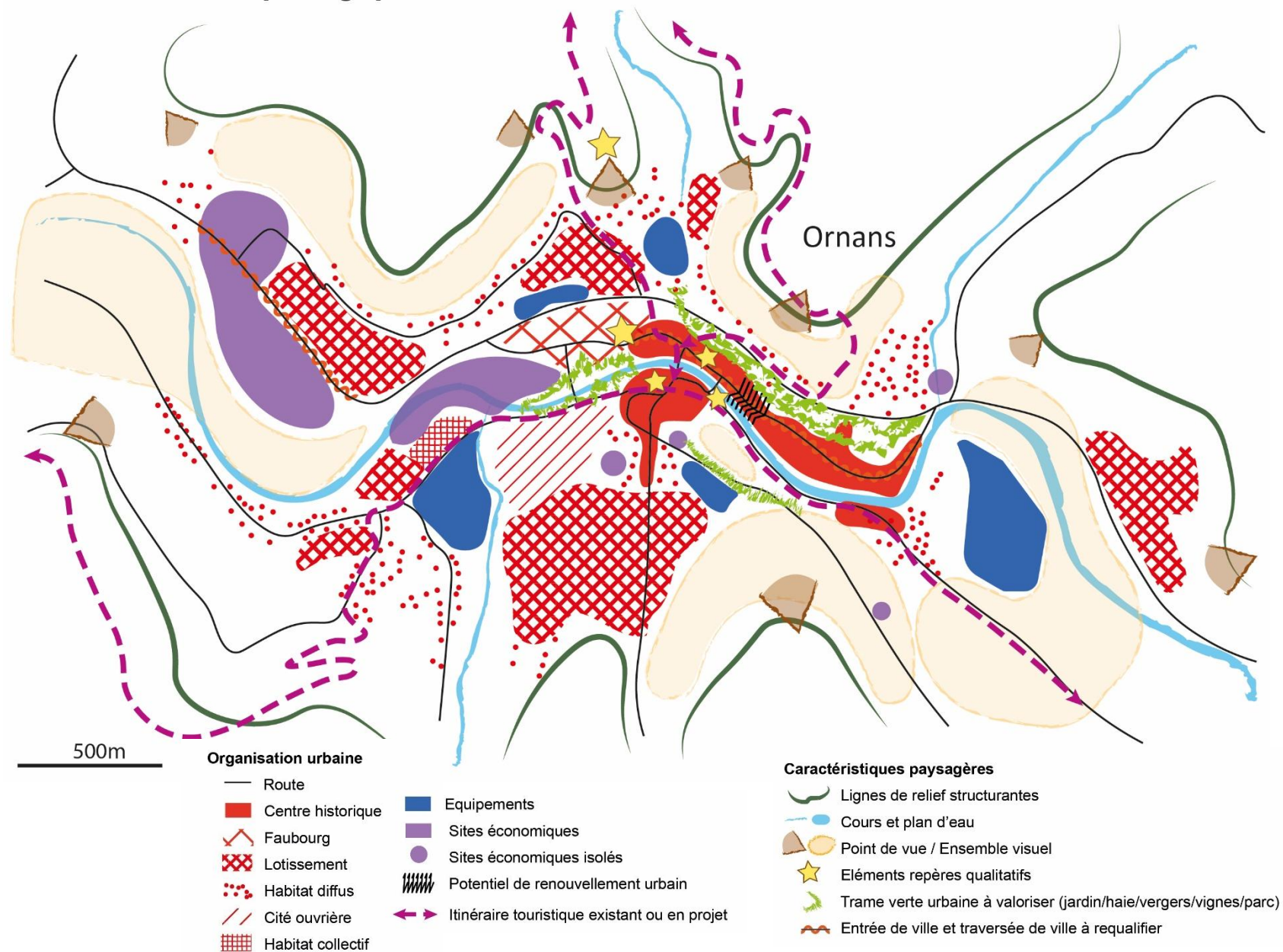


Schéma morphologique de la ville d'Ornans

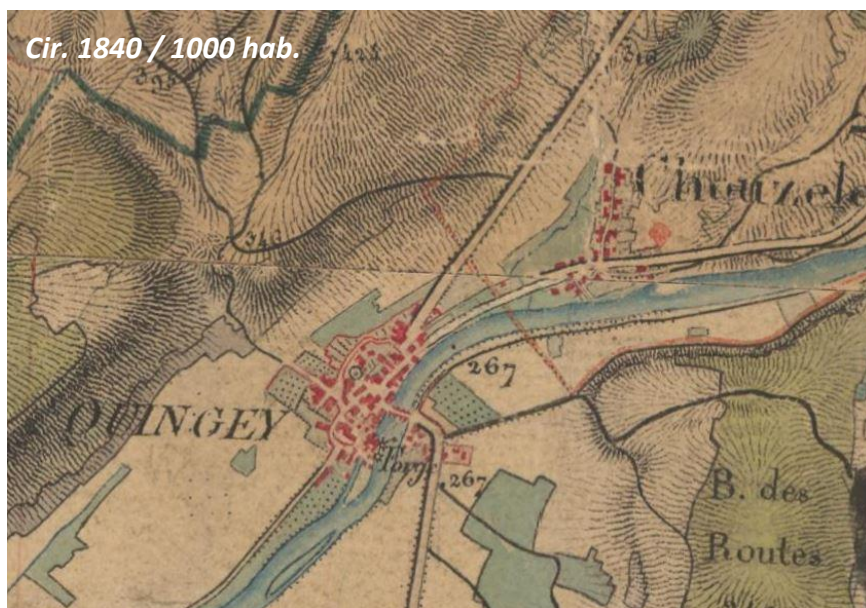


Quingey

Le bourg de Quingey est historiquement implanté de part et d'autre de la Loue, au croisement des routes départementales 13 et 17.

A l'origine, le bourg se structure autour d'une place centrale et le long de la Loue qui alimente la proto-industrie locale. L'ensemble est alors ceinturé de jardins vivriers et de vergers. Le bourg connaît peu d'évolution jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, notamment lié à l'impact de l'exode rural. Le bourg passe en effet de 1000 habitants en 1840 à 840 en près d'un siècle.

Ensuite, il connaît un développement résidentiel et industriel important mais très contraint par le risque inondation : établissement de la zone d'activité en entrée Sud, hors PPRi, au pied du relief au lieu-dit la Blanchotte et développement des quartiers d'habitat pavillonnaire sur les hauteurs de Quingey et déconnectés de la centralité : les Vertes Epines, le Chalet, la Mandelle.



Cir. 1950 / 840 hab.

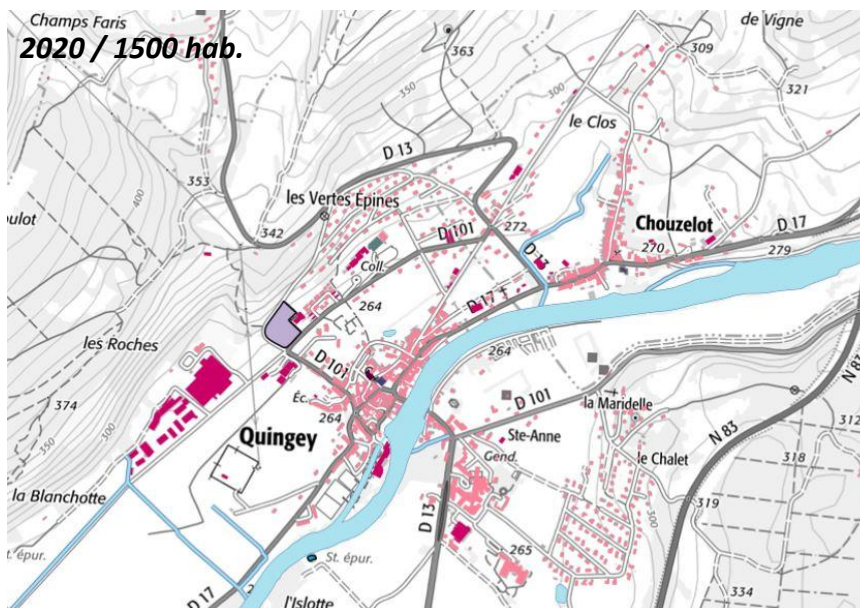
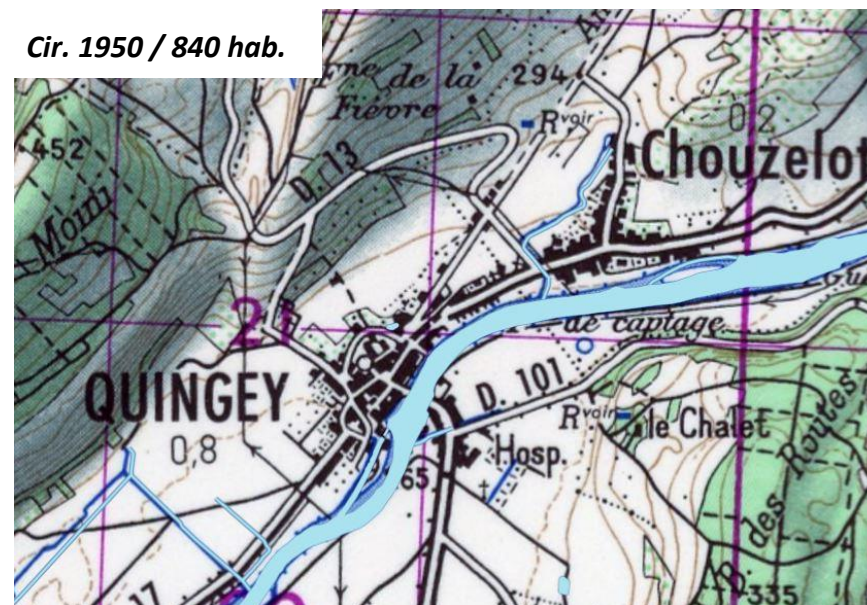
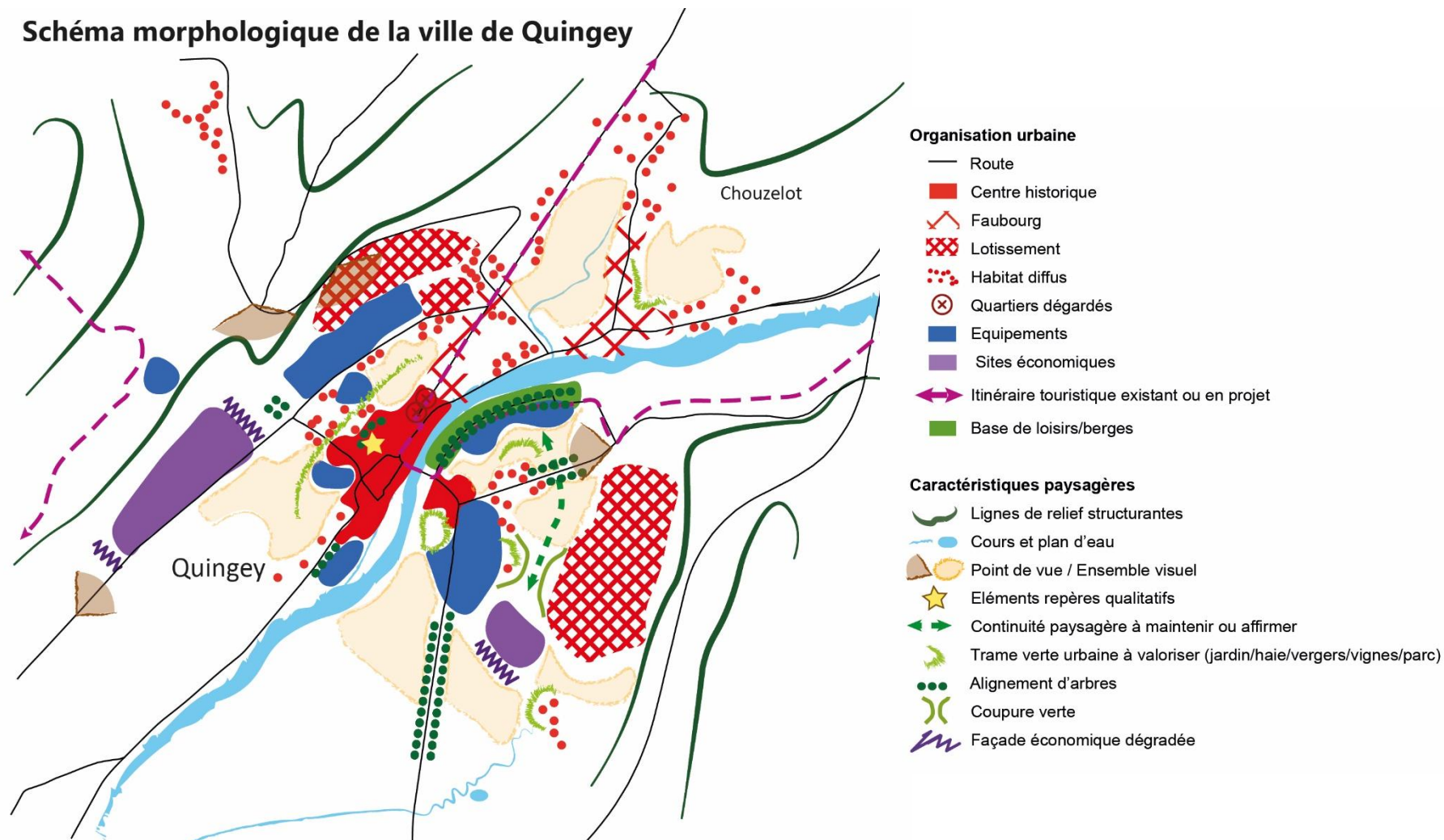


Schéma morphologique de la ville de Quingey



Arc-et-Senans

Arc-et-Senans est spécifique car le bourg actuel résulte de la fusion en 1789 de plusieurs hameaux et polarisé dès le XVIIIème siècle par la Saline Royale implantée entre les hameaux de Senans (un village au croisement de plusieurs chemins et organisé autour d'une place centrale), Arc (un village-rue sur un seul rideau), Le Vernois (étirement linéaire de Senans vers la forêt de Chaux). Cette structure a perduré jusqu'à présent.

Le développement urbain s'est concentré sur l'interstice entre Senans et la Saline Royale (lotissement résidentiel, équipements et commerce), le long de la rue des Topes (étirement linéaire sans maîtrise de l'urbanisation) et entre Senans et le Vernois.

L'économie locale est largement tournée vers le tourisme grâce à la Saline Royale qui bénéficie d'un classement à l'UNESCO et qui va faire l'objet d'un grand projet d'aménagement dans les années à venir.

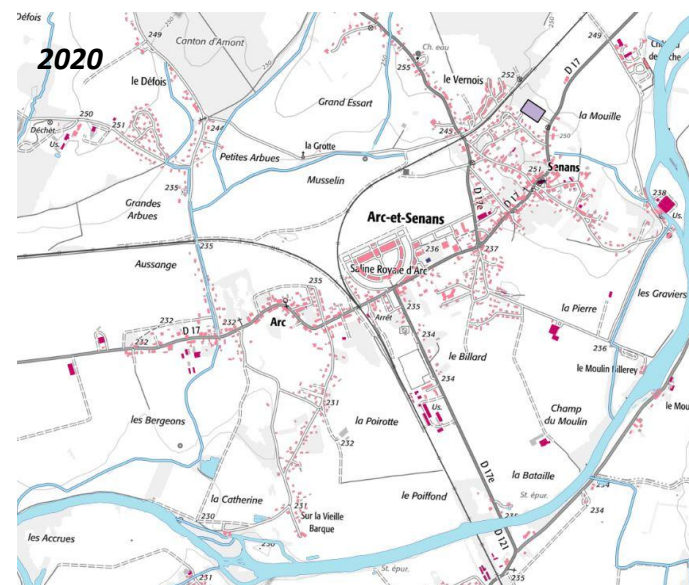
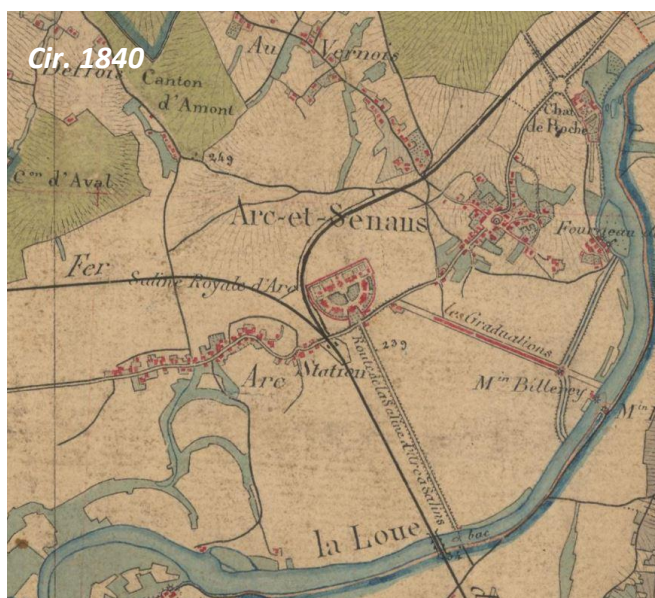
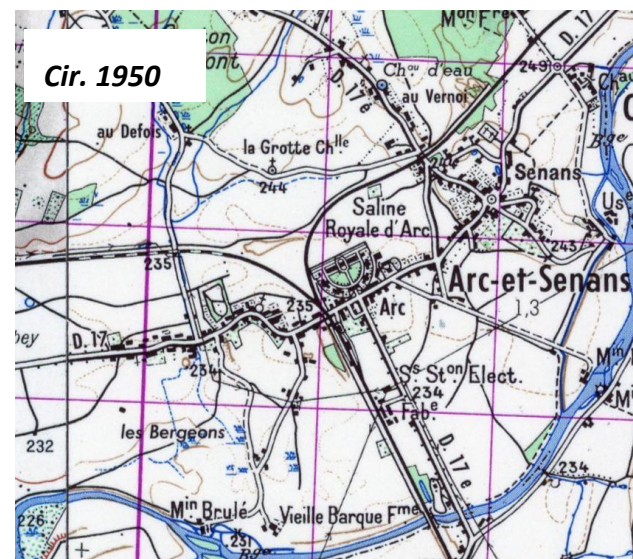
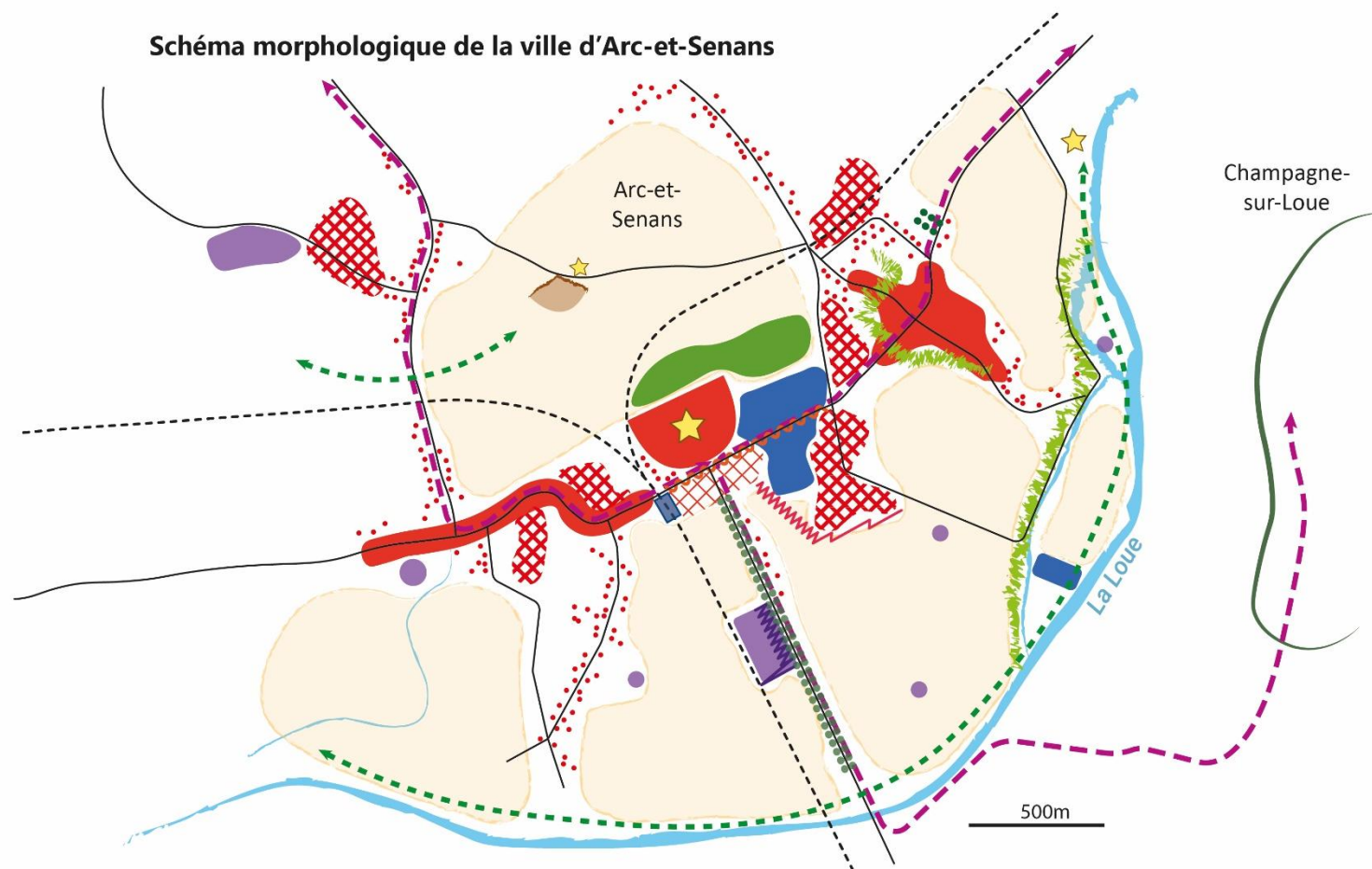


Schéma morphologique de la ville d'Arc-et-Senans



Organisation urbaine

- Route
- Centre historique
- ⌵ Faubourg
- ▦ Lotissement
- ⋯ Habitat diffus
- Equipements
- Sites économiques
- Sites économiques isolés
- Gare ferroviaire
- ↔ Itinéraire touristique existant ou en projet
- Espace en projet paysager (Salines royales)

Caractéristiques paysagères

- Lignes de relief structurantes
- Cours et plan d'eau
- Point de vue / Ensemble visuel
- ★ Eléments repères qualitatifs
- ↔ Continuité paysagère à maintenir ou affirmer
- Trame verte urbaine à valoriser (jardin/haie/vergers/vignes/parc)
- Alignement d'arbres
- Façade urbaine dégradée
- Façade économique dégradée
- Entrée de ville et traversée de ville à requalifier

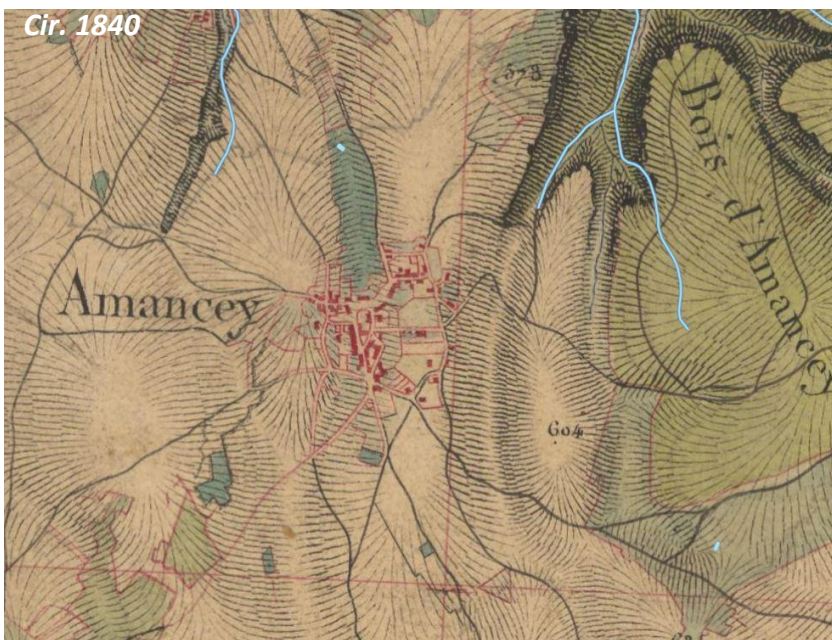
Les villages structurants

Amancey

Ce village de plateau bénéficie d'une topographie favorable, au cœur d'un large plateau rural dégagé. Il est structuré par l'ensemble des axes de circulation convergeant vers le centre du village.

D'essence rurale et agricole, son développement a été limité jusqu'aux années 1950 pour préserver la ressource agricole. Mais avec les transformations du secteur agricole (remembrement foncier, mécanisation et intensification des pratiques) et la généralisation de l'habitat pavillonnaire, le bourg s'est étendu de manière concentrique autour du noyau ancien sous la forme de lotissement de maisons individuelles, accompagné par le déplacement des bâtiments agricoles en dehors du bourg.

On note le développement de la zone d'activité économique au Champs de Mu, complètement déconnectée du tissu urbain et particulièrement impactant dans le paysage car visible de loin.



Cir. 1950

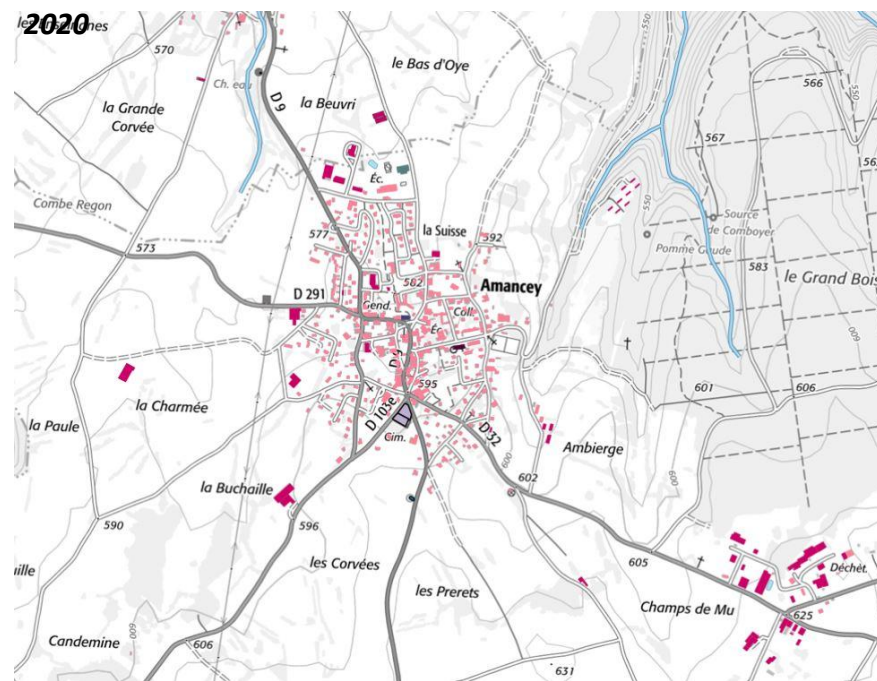
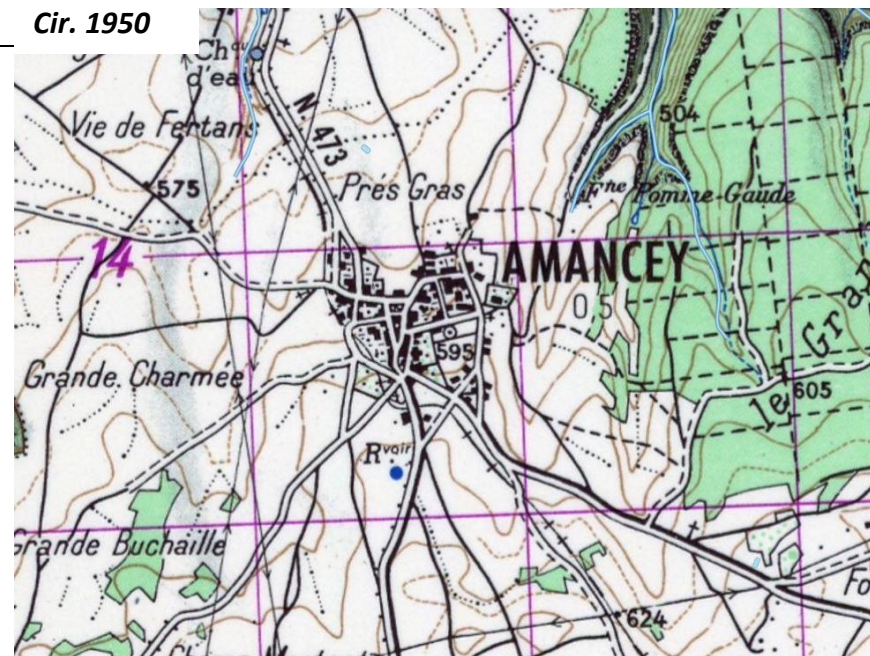
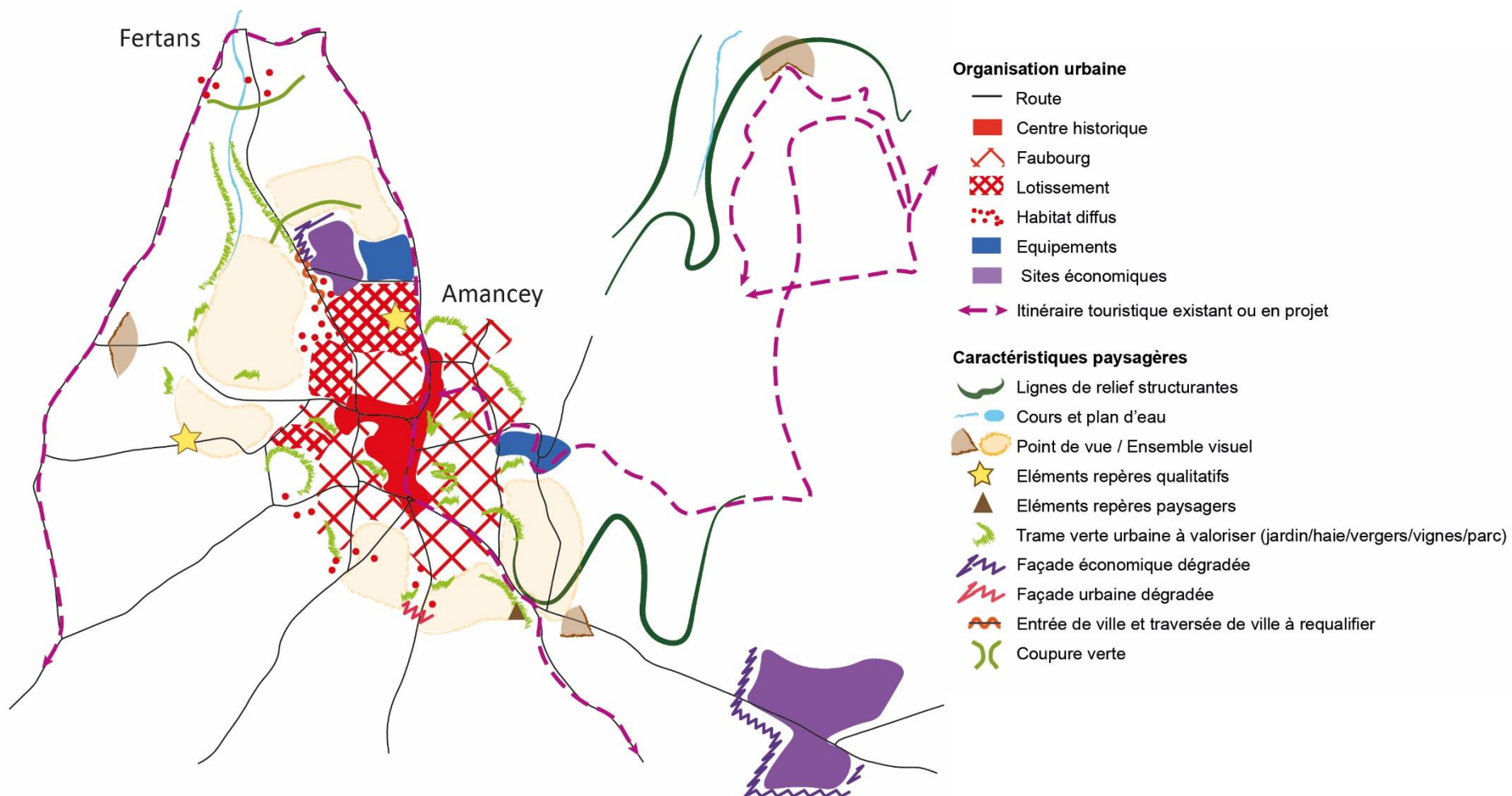


Schéma morphologique d'Amancey



Tarcenay-Fouchierans-Trépot

Si aujourd'hui Tarcenay-Fouchierans forment une commune nouvelle, initialement, les Tarcenay, Fouchierans et Trépot formaient trois villages distincts et séparés par des espaces agricoles et forestiers nettement délimités.

Encore très tourné vers l'économie agricole, le développement de ces villages a connu un rythme modéré jusque dans les années 1960/1970.

Puis le développement résidentiel des années 1970 et le desserrement de l'agglomération bisontine a engendré un étalement urbain important le long des routes, en particulier entre Fouchierans et Trépot, ainsi qu'au nord et à l'ouest de Tarcenay. En s'éloignant des centralités villageoises historiques, ce mode de développement tend à déstructurer l'armature urbaine et les fonctionnalités urbaines des cœurs de villages (lieu de rencontre et de sociabilisation), et accentuent la dépendance à la voiture individuelle.

Un phénomène de conurbation urbaine entre Trépot et Fouchierans est également apparu et tend à dégrader le cadre de vie des habitants qui s'organise autour d'une route départementale.

Enfin, l'exclusion des bâtiments d'activité agricole en dehors des villages, génère un mitage des bâtiments agricoles aux alentours et impacts durablement les paysages en raison d'absence de traitement paysager des espaces et de l'absence d'usage de colométrie et de matériaux et de construction neutres (bois, pierre).

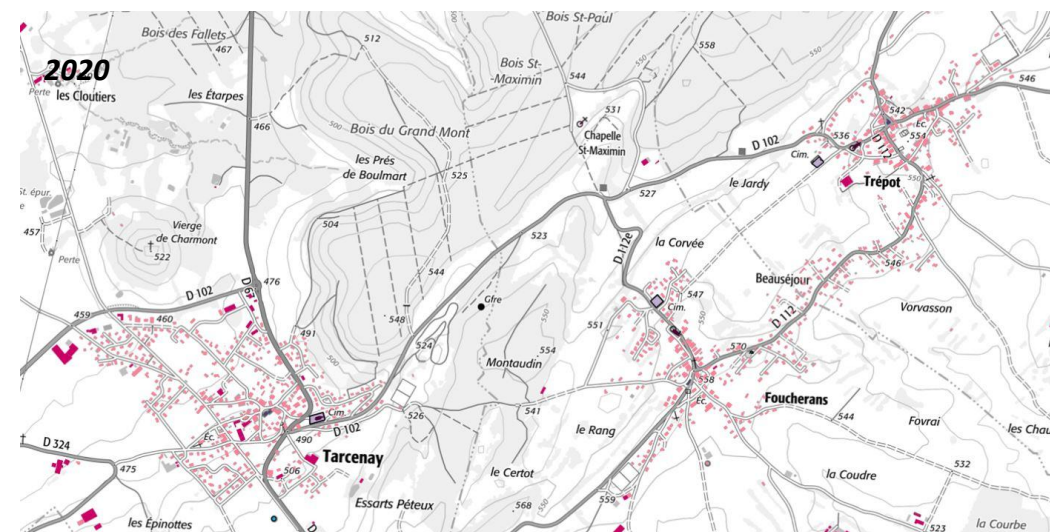
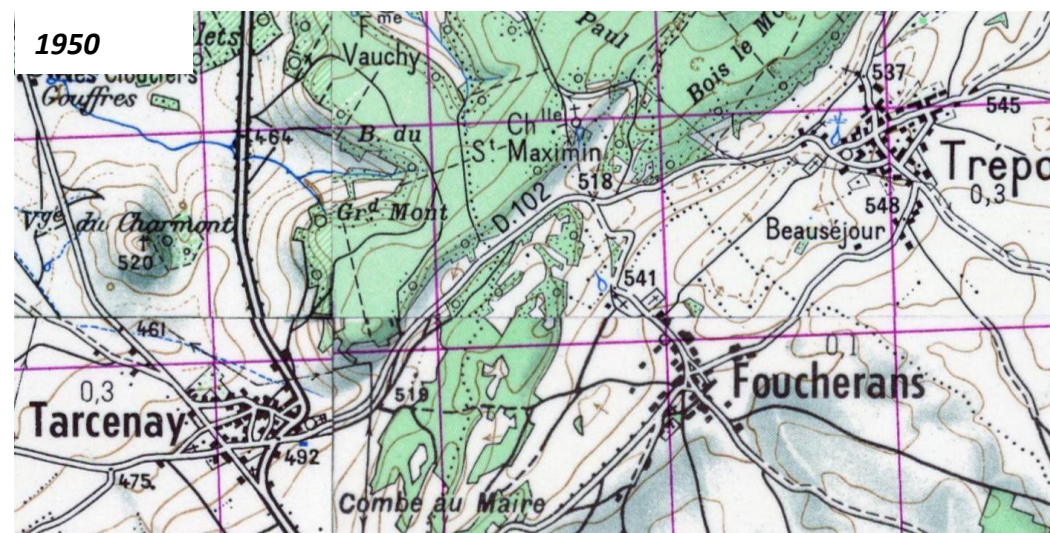
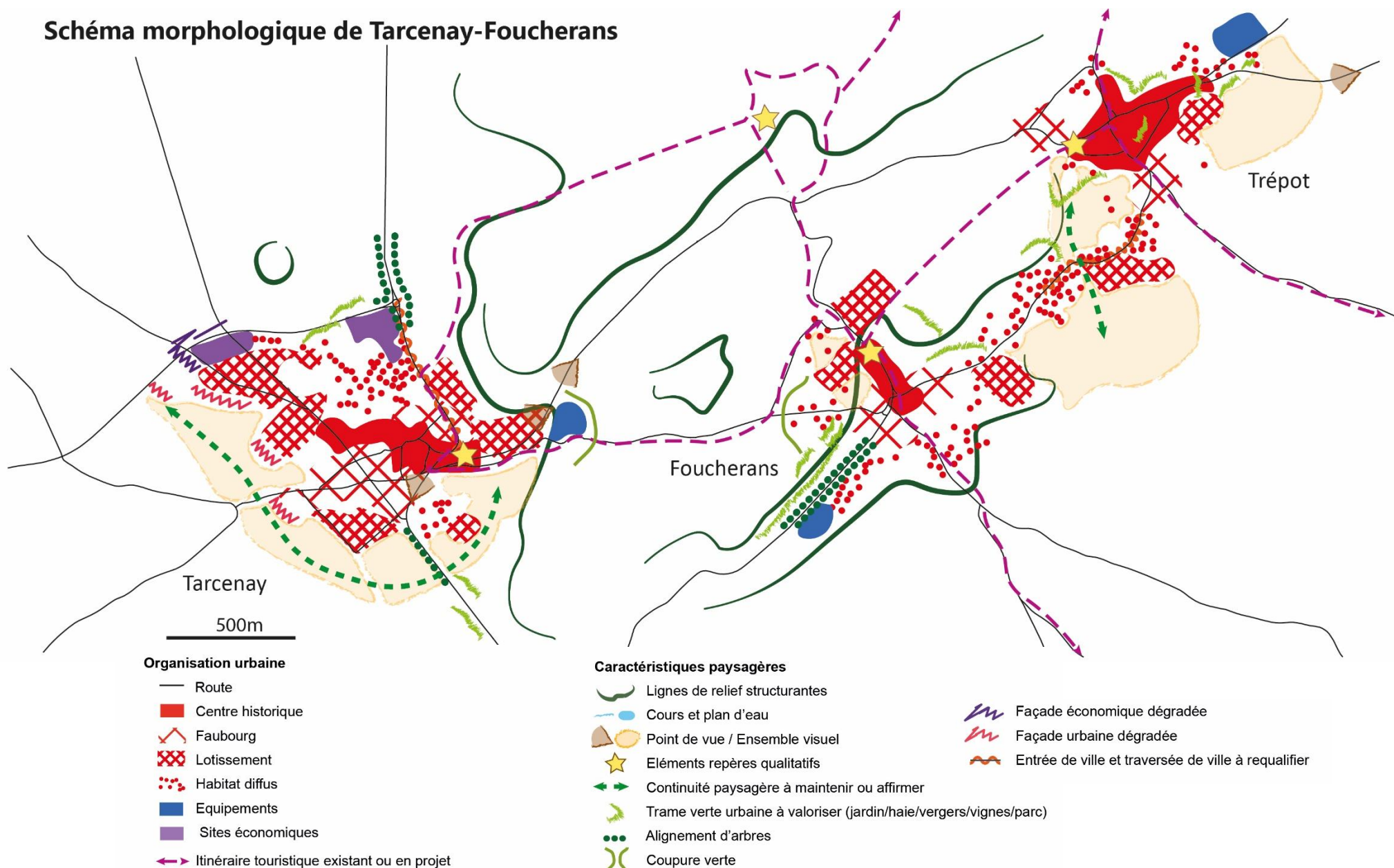


Schéma morphologique de Tarcenay-Foucherans

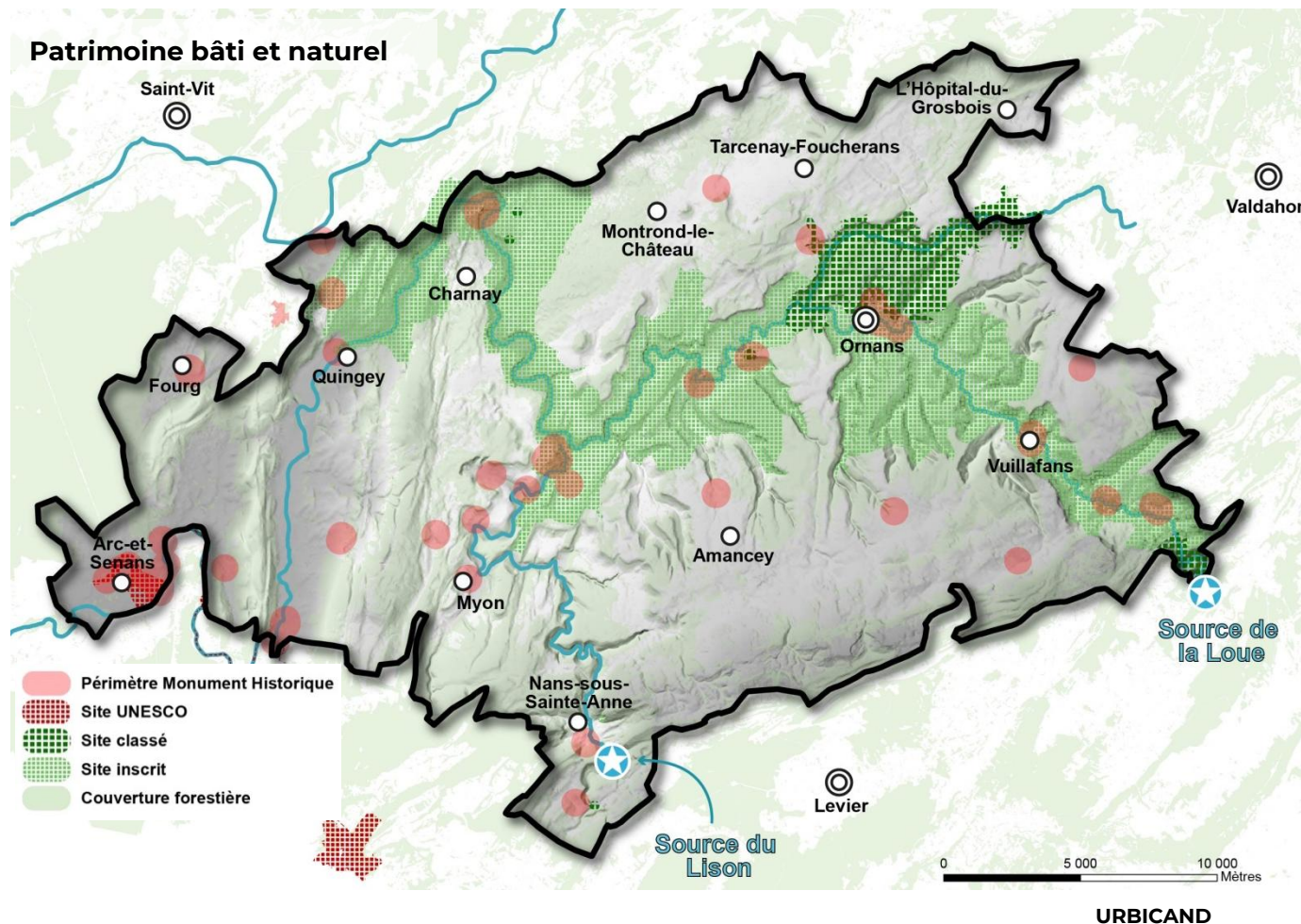


3. Patrimoine paysager, architectural et urbain

3.1 Des ensembles paysagers et urbains reconnus et remarquables

Sur le territoire, la qualité du patrimoine paysager et urbain est un vecteur d'attractivité touristique et résidentielle (en créant un cadre de vie de qualité).

Si de nombreux éléments de ce patrimoine sont reconnus et protégés (sites inscrits, sites classés, monuments historiques, label, ...), les spécificités de l'architecture locale et le petit patrimoine vernaculaire encore très présents véhiculent les traditions et les savoir faire locaux.



3.1.1 Monuments historiques

On ne dénombre pas moins de **55 édifices ou parties d'édifices classés ou inscrits** à l'inventaire des Monuments Historiques.

Ces éléments, classés ou inscrits, relèvent d'une grande diversité de constructions. Ils concernent (de manière non exhaustive) :

- des architectures **domestiques** : châteaux, dont celui de Jouffroy-d'Abbans (1), maisons fortes, maisons et demeures bourgeoises. On notera également l'inscription, à Ornans, de la maison natale et de l'atelier de Gustave Courbet.
- des architectures **civiles** : le lavoir de Cussey-sur-Lison (2), l'ancien bailliage (l'actuel Hôtel de ville) et l'hôpital rural Saint-Louis à Ornans
- des architectures **religieuses** : de nombreuses églises du territoire, le Couvent des Minimes d'Ornans, ancien prieuré, oratoires, croix, dont celle de Lizine (3)
- des architectures **industrielles** : la Saline Royale d'Arc-et-Senans, la tuilerie des Combes de Punay (en partie détruite depuis décembre 2018), l'ancienne taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (4), ou encore les ouvrages maçonnés subsistants à Rennes-sur-Loue de l'ancien saumoduc reliant Salins-les-Bains à la saline d'Arc-et-Senans
- des **ouvrages d'art** : le pont de Cussey-sur-Lison (5) du XVIII^{ème} siècle

Commune	Nombre de Monuments Historiques
Abbans-Dessous	1
Abbans-Dessus	1
Amathay-Vésigneux	1
Arc-et-Senans	4
Bartherans	1
Buffard	1
Chantrans	1
Chassagne-Saint-Denis	1
Châtilhon-sur-Lison	1
Chenecey-Buillon	1
Cléron	1
Cussey-sur-Lison	3
Échay	1
Fertans	2
Fourg	1

Commune	Nombre de Monuments Historiques
Lavans-Vuillafans	1
Lizine	2
Lods	1
Malbrans	1
Mérey-sous-Montrond	1
Mouthier-Haute-Pierre	3
Myon	1
Nans-sous-Sainte-Anne	1
Ornans	14
Paroy	1
Quingey	1
Rennes-sur-Loue	2
Sainte-Anne	1
Vuillafans	4
TOTAL	55



3.1.2 Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Le territoire comprend un site exceptionnel bénéficiant du label UNESCO.

La Saline Royale d'Arc-et-Senans est l'œuvre de Claude Nicolas Ledoux. Sa construction, qui débuta en 1775 sous le règne de Louis XVI, est la première grande réalisation d'architecture industrielle qui reflète l'idéal de progrès du siècle des Lumières. Ce vaste ouvrage semi-circulaire, construit à proximité d'un massif forestier (encore aujourd'hui) remarquable, la forêt de Chaux, pour en assurer le combustible, fut conçu pour permettre une organisation rationnelle et hiérarchisée du travail. Pour la première fois, une usine était construite avec le même soin et souci de qualité architecturale qu'un palais ou un édifice religieux majeur. C'est l'un des rares exemples d'architecture visionnaire : la saline était le cœur d'une Cité Idéale que Claude Nicolas Ledoux a imaginé et dessiné en cercle autour de l'usine.



La maison du Directeur au centre du complexe industriel
(source : Saline Royale d'Arc-et-Senans)

Utopie constructive inachevée, puisque seul un demi-cercle a été réalisé, la saline a fait l'objet d'un concours en 2019 en vue du réaménagement et de l'extension des espaces extérieurs pour conforter le site dans sa stratégie de développement à long terme. Remporté par l'équipe menée

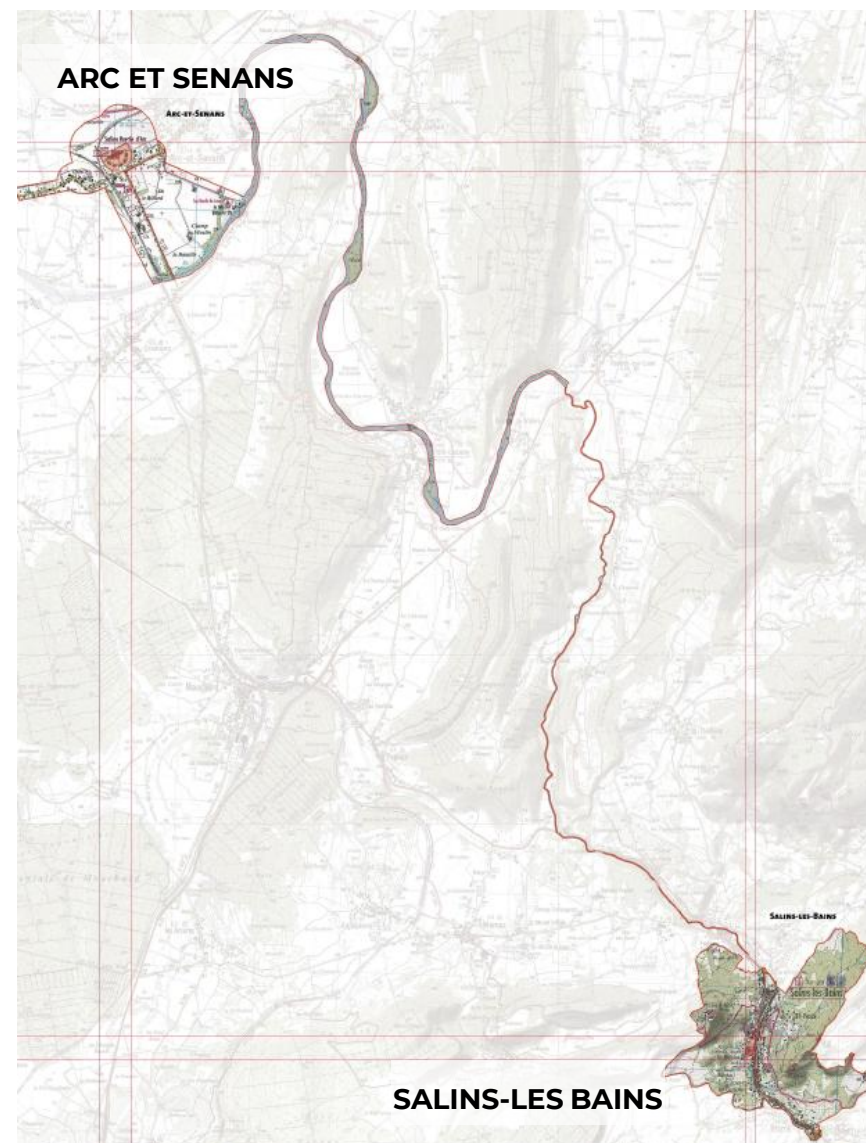
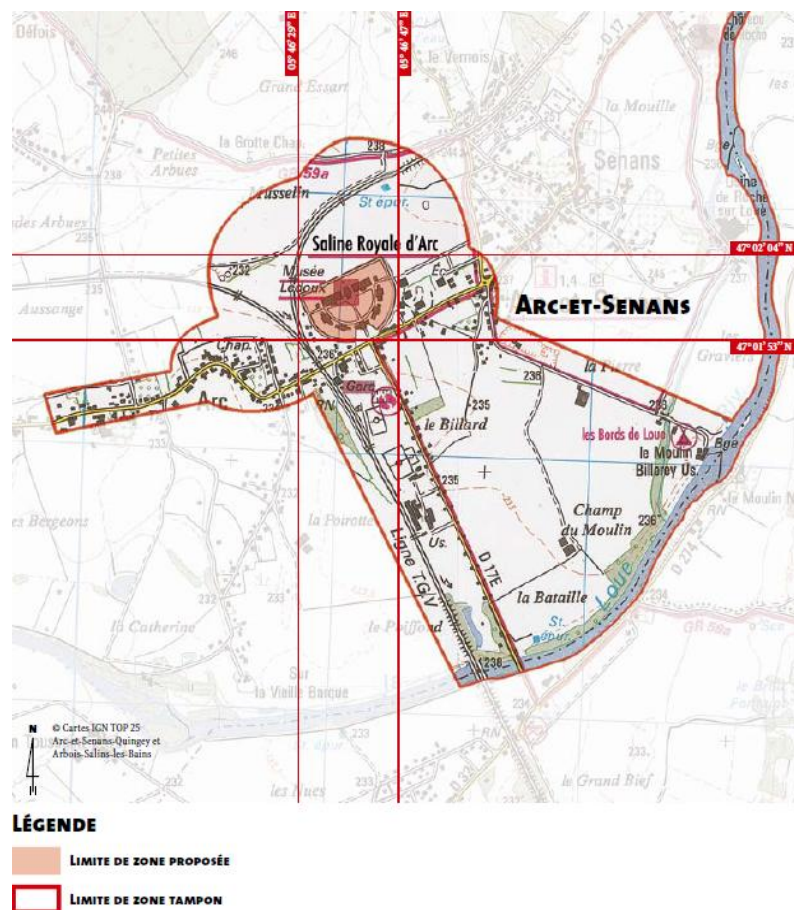
par l'agence Mayot et Toussaint (architecture et paysage), les lauréats décrivent leur projet ainsi :

"Le principe du projet "Un Cercle Immense" est de réaménager les jardins et allées du demi-cercle existant et de créer de nouveaux espaces hors du mur. La prairie à l'arrière accueille les éditions du festival des jardins depuis 2021 et propose des lieux d'expérimentation et d'observation des métiers du paysage. L'ensemble du projet est à la fois respectueux du patrimoine bâti et de la biodiversité du site en intégrant les problématiques environnementales"



Le projet d'extension du site, présenté par l'agence lauréate du concours Mayot et Toussaint
(source : www.mayottoussaint.fr)

En 2009 a été entériné par l'UNESCO l'extension du label à la Grande Saline de Salins-les-Bains et leur liaison par un saumoduc, infrastructure de transport de la saumure salée, en rondin de sapin évidé, qui était acheminée de Salins-les-Bains à Arc-et-Senans et dont il reste des vestiges, notamment à Rennes-sur-Loue, et qui sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

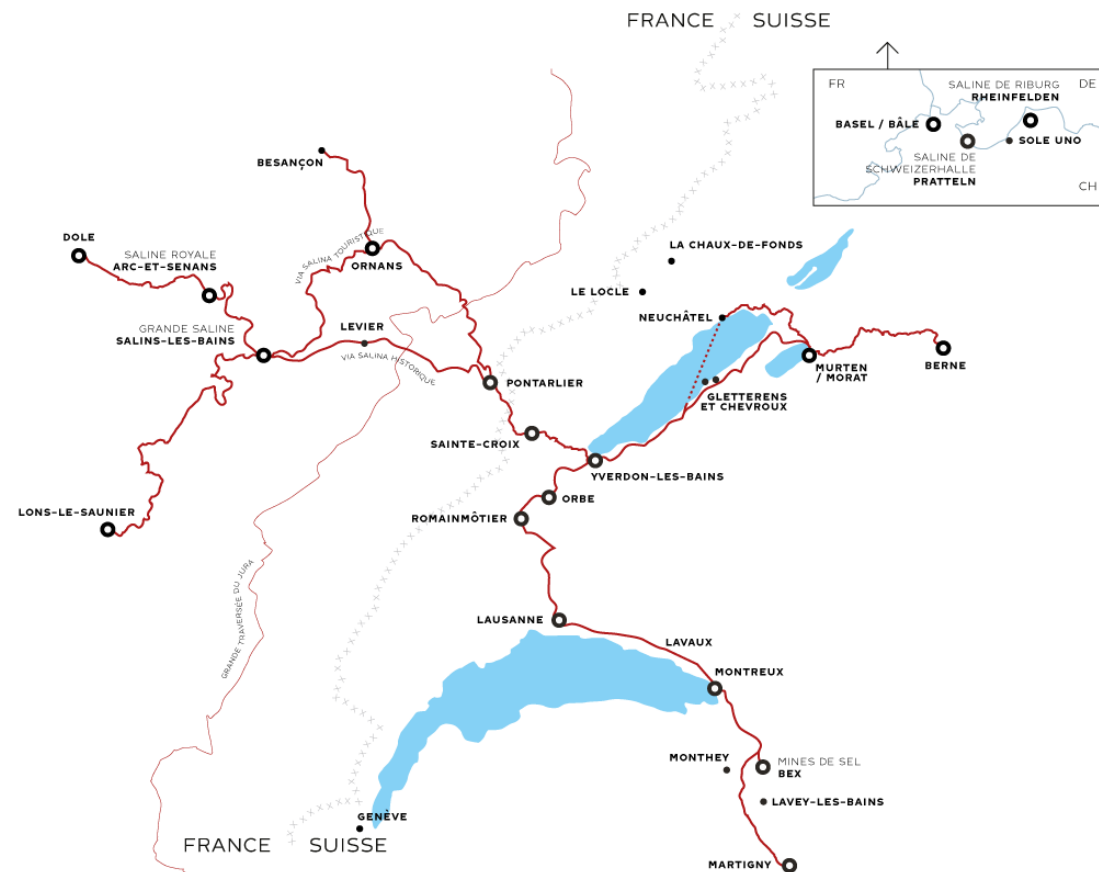


A l'échelle d'Arc-et-Senans, le périmètre de protection du site comprend le site même de la Saline Royale et une zone tampon, plus large, garantissant un degré supplémentaire de protection du bien dans son environnement proche. Cette zone tampon inclue, à l'Ouest de la Saline, la Grande Rue de Senans et ses abords, ainsi que le trapèze circonscrit par l'avenue de la Saline à l'Ouest, la Loue au Sud, et la rue des Graduations à l'Est.

3.1.3 Le projet Terra Salina

En sus de ce label mondialement reconnu, le territoire intercommunal est concerné par le projet « Terra Salina ». Ce projet s'inscrit dans la volonté de développer la dimension touristique du patrimoine salin franco-suisse. Il repose sur un concept de tourisme itinérant permettant de parcourir les anciennes voies utilisées pour le transport du sel entre la Franche-Comté et les cantons suisses, ainsi que les infrastructures de production et de stockage du sel. La mise en valeur et la mise en réseau du patrimoine salin franco-suisse profite à l'ensemble du territoire concerné.

Il réunit quatre sites patrimoniaux sauniers d'envergure : la Saline royale d'Arc-et-Senans, la Grande Saline de Salins-les-Bains, la Fondation des Mines de Sel de Bex et les Salines Suisses de Bâle. Ces deux dernières sont les seuls sites sauniers encore en activité. La plupart coopère depuis 2010, d'abord autour du projet Terra Salina, puis plus largement depuis 2013 en développant des actions de promotion touristique communes.



3.1.4 Sites classés et inscrits

On dénombre 18 sites classés ou inscrits qui "*présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*". Il est intéressant de noter que le site de la source du Lison à Nans-sous-Sainte-Anne est à l'origine de la première loi de protection de l'environnement, portée par Charles Beauquier. Le site a en effet été le premier site inscrit pour sa qualité paysagère et sa richesse culturelle et historique.

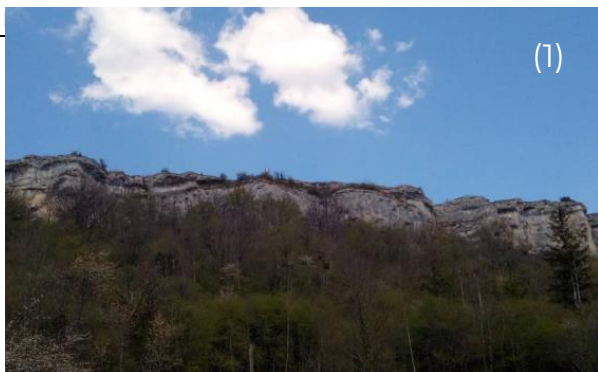
Ces éléments, classés ou inscrits, relèvent d'une grande diversité de site. Ils concernent (de manière exhaustive) :

Sites classés et superficie	Communes concernées
La source du Lison (2ha)	Nans-sous-Sainte-Anne
Le Pont du Diable (1ha)	Crouzet-Migette, Sainte-Anne
Les grottes de Chenecey-Buillon (1,5ha)	Chenecey-Buillon
Gorges de Nouailles et les sources de la Loue (214ha)	Mouthier-Haute-Pierre, <i>Ouhans*</i>
Le vieux pont de Vuillafans et les immeubles l'avoisinant (0,3ha)	Vuillafans
Castel Saint-Denis (3ha)	Chassagne-Saint-Denis, Cléron
Gour de Conche (0,4ha)	Myon
Falaises d'Ornans et la vallée de la Brême (2 190ha)	Malbrans, Scey-Maisieres, Foucherans, Ornans, Bonnevaux-Le-Prieure, Saules, Charbonnières-Les-Sapins, Chassagne-Saint-Denis

*Commune en dehors du la Communauté de communes Loue Lison.

Sites inscrits et superficie	Communes concernées
La haute et moyenne vallée de la Loue (12 920 ha)	Abbans-Dessus, Amondans, Boussieres, Busy, Cademene, Cessey, Chantrons, Charnay, Chassagne-Saint-Denis, Chateauvieux-Les-Fosses, Chatillon-Sur-Lison, Chenecey-Buillon, Chouzelot, Cléron, Courcelles, Cussey-Sur-Lison, Durnes, Echay, Echevannes, Epeugney, Eternoz, Fertans
Le vieux pont de Vuillafans et les immeubles l'avoisinant (0,4ha)	Vuillafans
Source du Verneau (5ha)	Nans-sous-Sainte-Anne
Site du Lison (27ha)	Nans-sous-Sainte-Anne, Crouzet-Migette
La Loue et ses rives (2,5ha)	Rennes-sur-Loue
Site du village d'Abbans-Dessus (408ha)	Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Quingey, <i>Boussieres*</i> , <i>Byans-Sur-Doubs*</i>
Site du village de Mouthier-Haute-Pierre (624ha)	Lods, Mouthier-Haute-Pierre, <i>Les Premiers Sapins*</i> , <i>Aubonne*</i>
Gorges du ruisseau d'Amondans et de Malans (7ha)	Amondans, Lizine, Malans
Site des Rochers de Hautepierre-le-Châtelet (29ha)	Mouthier-Haute-Pierre, <i>Les Premiers Sapins*</i>
Château Mirabeau (0,2ha)	Nans-sous-Sainte-Anne

*Commune en dehors du la Communauté de communes Loue Lison.



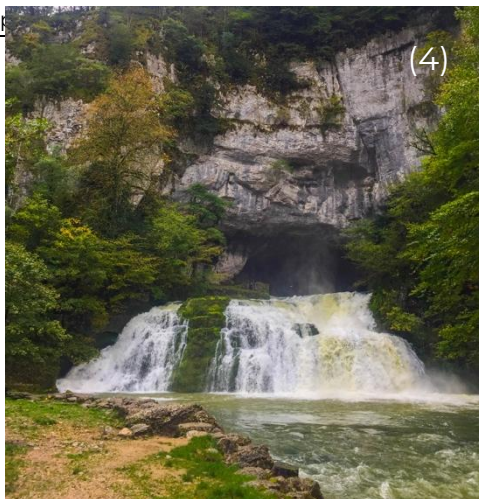
(1)



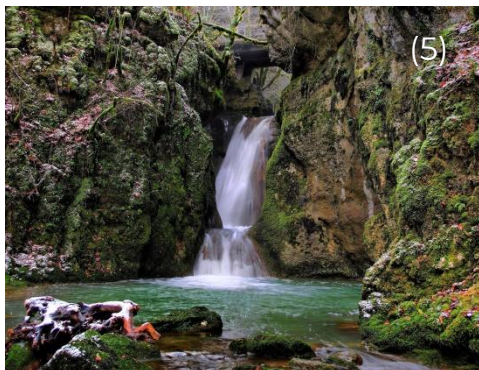
(2)



(3)



(4)



(5)



(6)



(7)



(8)

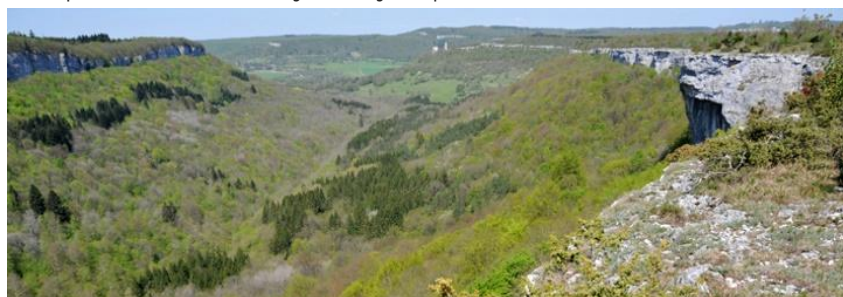
- (1) Les falaises d'Ornans (source : Urbicand)
- (2) Les gorges de Nouailles à Mouthier-Haute-Pierre (source : Jean Guy Simonet)
- (3) Le Rocher de HautePierre le Châtelet à la limite entre Mouthier-Haute-Pierre et HautePierre-le-Châtelet (source : Visorando.fr)
- (4) La source du Lison à Nans-sous-Ste-Anne (source : Urbicand)
- (5) Le gour de Conche à Myon (source : Jean Guy Simonet)
- (6) Castel Saint Denis à Chassagne-St-Denis (source : Destination Loue-Lison)
- (7) Le vieux pont de Vuillafans (source : Jean Guy Simonet)
- (8) Le pont du Diable entre Crouzet-Migette et Sainte-Anne (source : Jean Guy Simonet)

3.1.5 Réserve Naturelle Nationale du Ravin de Valbois

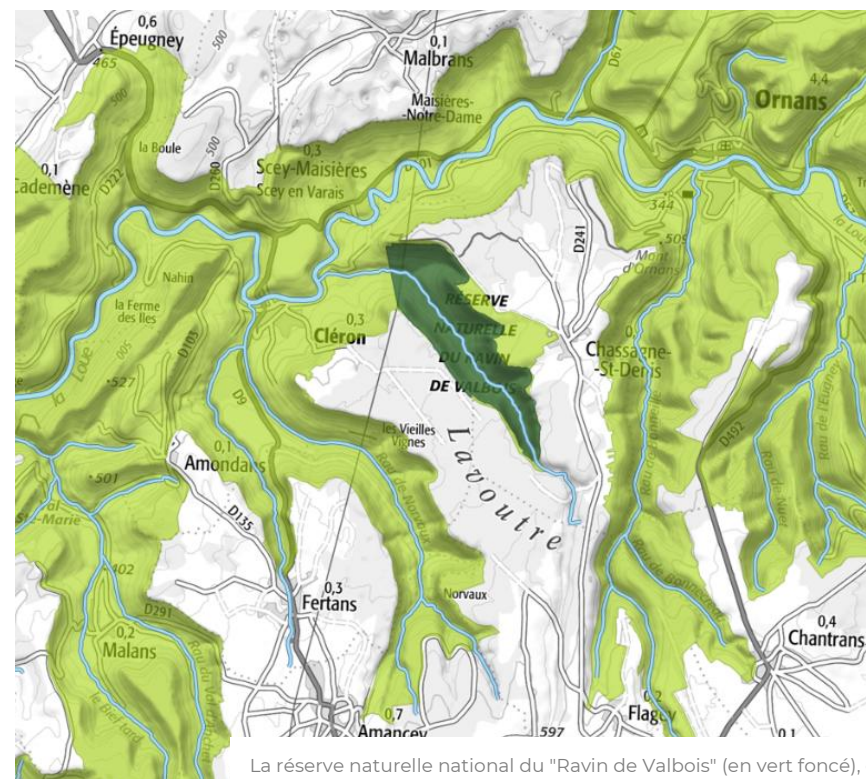
Un descriptif détaillé de cet espace naturel protégé est consultable dans l'« Etat Initial de l'Environnement »

La Réserve Naturelle Nationale du Ravon de Valbois est un site naturel et paysager stratégique pour le territoire et une clé d'entrée pour promouvoir l'attractivité touristique du territoire et le développement d'activités pédagogiques et de pleine nature²⁵. Il s'intègre plus largement dans la vallée de la Loue, elle-même classée en site Natura 2000, et reconnue pour ses activités de pêche, de canoë, de randonnée, de via ferrata et ses sites patrimoniaux à proximité (château de Cléron et Miroir de Scey notamment).

Ainsi, dans le cadre du SCOT l'équilibre entre le développement touristique et la préservation de ces sites et ces milieux naturels exceptionnels est un enjeu majeur pour les années à venir.



Le ravin de Valbois (source : F. Ravenot)



La réserve naturelle national du "Ravin de Valbois" (en vert foncé), et le site Natura 2000 des "Vallées de la Loue et du Lison" (en vert clair) (source : Géoportail)

²⁵ Pour la préservation de ce site protégé, le règlement de la réserve prévoit les interdictions suivantes : "la cueillette et la destruction des végétaux, le dérangement et la destruction des animaux, la destruction et le ramassage des minéraux et fossiles, le feu et le camping, les déchets, la pêche, les chiens (hors chasse), les circuits pédestres, cyclistes, motocyclistes ou équestres organisés, les manifestations sportives et touristiques, la circulation des véhicules à moteur, sauf sur le chemin de Cléron à Chassagne-Saint-Denis, le stationnement des

véhicules à moteur, toute activité industrielle, minière ou commerciale."(Source : Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté). Les sorties à but éducatif sont possibles. Les groupes (limités à 25) sont autorisés à se rendre sur le sentier de la Réserve naturelle (boucle de 5 km balisée en aval du ravin), après une demande d'autorisation préfectorale, effectuée 1 mois à l'avance.

3.1.6 Label des petites cités de caractères

En remontant la Loue, 6 bourgs et villages bénéficient du label "Cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté" : **Arc-et-Senans, Quingey, Ornans, Vuillafans, Lods (Lods a également été élu plus beau village de France) et Mouthier-Haute-Pierre.**

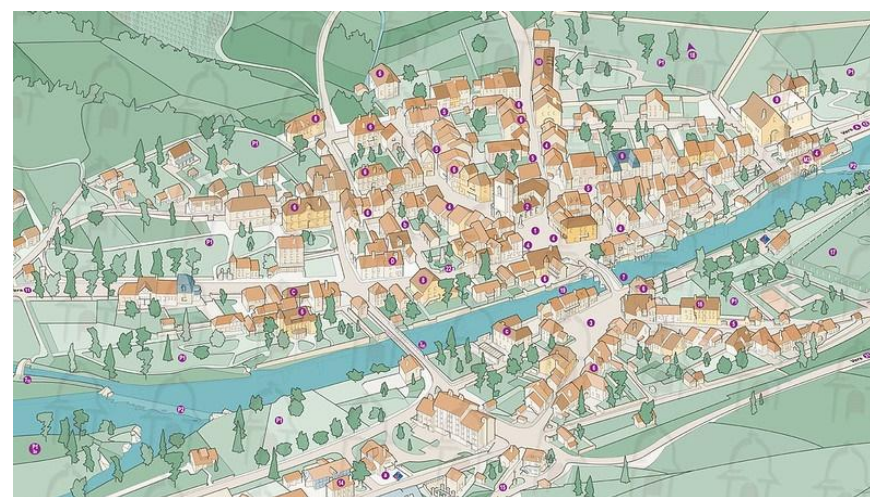
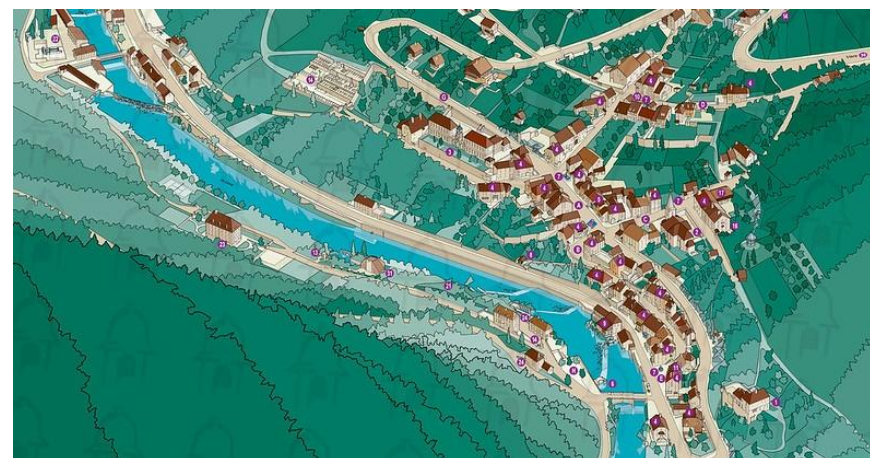


Logo du label "Cité de Caractère BFC"

Les objectifs liés à ce label visent la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et le développement d'un accueil de caractère pour les touristes.

Ce label, réservé aux communes rurales de moins de 10000 habitants, se structure autour des 6 engagements suivants :

- Connaître et gérer le patrimoine (urbain et naturel)
- Valoriser la cité
- Accueillir le public
- Sensibiliser le public
- Impliquer les partenaires locaux dans la démarche "Cité de Caractère"
- Participer au réseau associatif "Cité de Caractère Bourgogne-Franche-Comté"



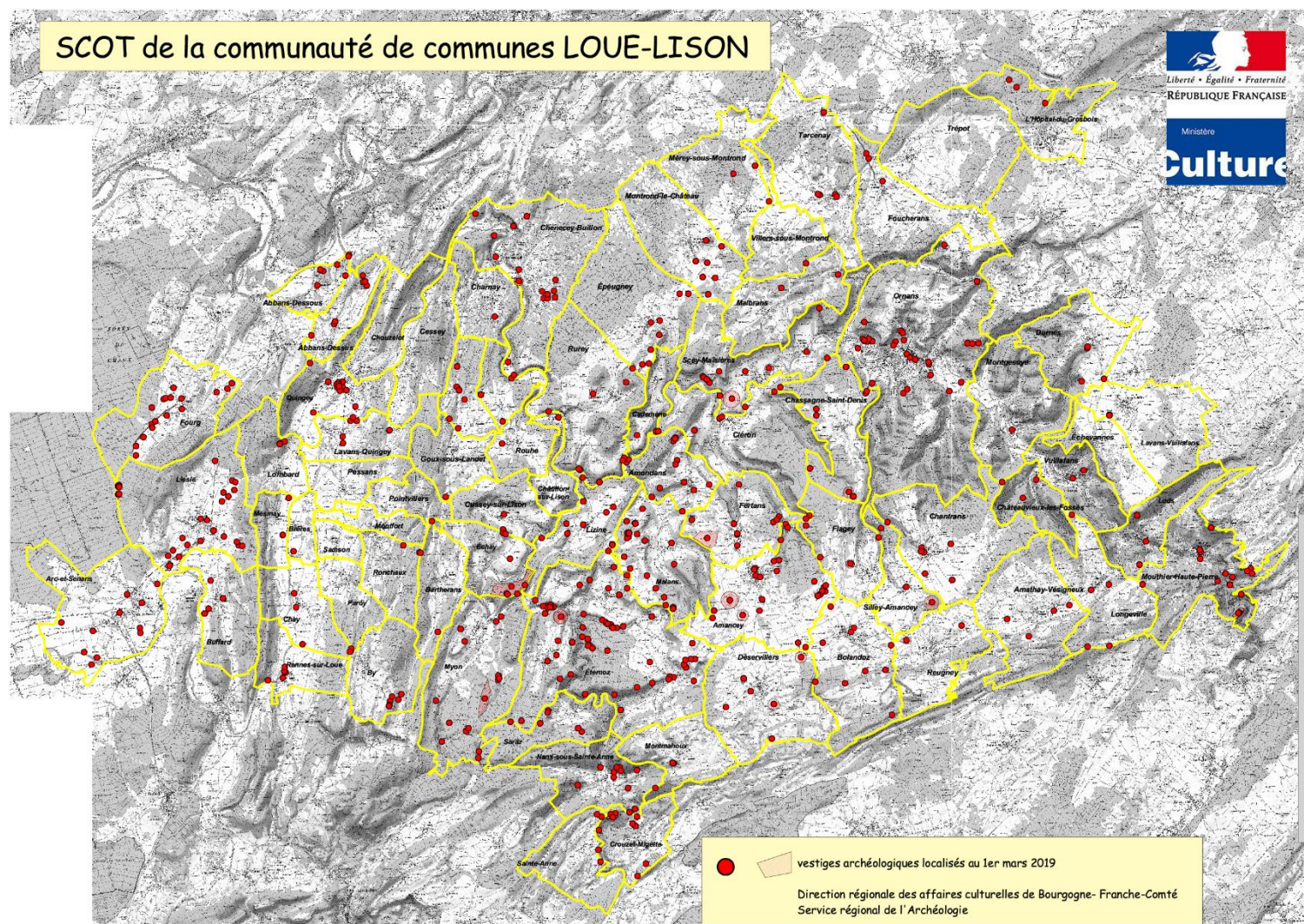
Perspective cavalière de Lods et Vuillafans respectant la charte graphique du label
(source : <http://www.cites-caractere-bfc.fr>)

3.1.7 Sites archéologiques

Le territoire du SCOT de la communauté de communes Loue-Lison comporte un grand nombre de sites archéologiques. Les plans locaux d'urbanisme d'une part, les arrêtés de ZPPA pris au titre de l'article L.522-5 du Code du patrimoine d'autre part, permettent la mise en œuvre de la réglementation sur l'archéologie préventive.

La commune d'Ornans en particulier fait l'objet d'un arrêté de zone de présomption de prescription archéologique.

Le détail des sites archéologiques référencés est précisé en annexe.



3.2 Un habitat traditionnel

3.2.1 Des architectures spécifiques

Le territoire a développé au fil du temps, en lien avec la géographie, les modes d'occupation des sols et les secteurs de l'économie locale, des formes urbaines et des architectures spécifiques.

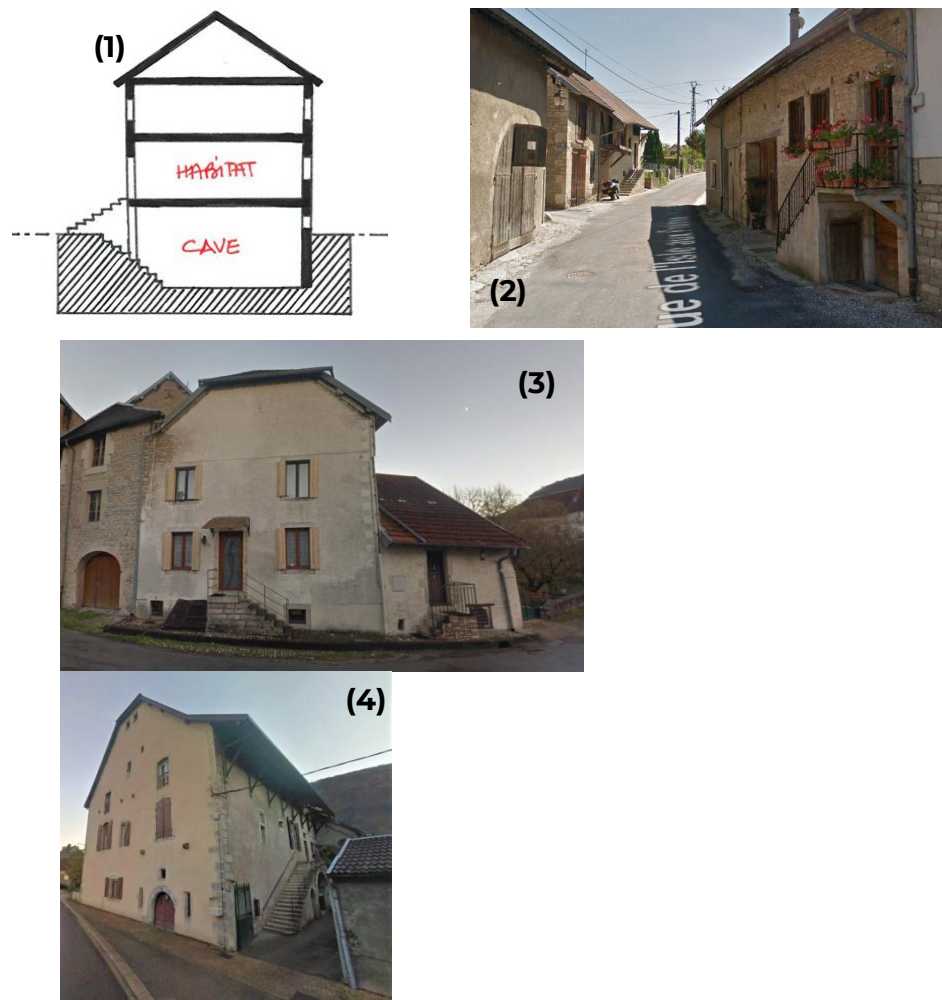
- **L'héritage de l'activité viticole**

Espaces de culture de la vigne jusqu'au XIX^{ème} siècle, les bourgs et villages du faisceau de Quingey et de la vallée de la Loue présentent des aspects distinctifs de cette activité qui demeurent encore peu altérés : maisons hautes et resserrées disposant de caves semi-enterrées, rues et ruelles étroites et en pente, forte présence de la pierre, de murs et murets en pierres sèches.

La maison vigneronne mixte peut être à une travée, c'est alors une maison de petit vigneron, de manouvrier vigneron ou de parents retraités ayant cédé leur exploitation aux enfants et ne conservant que quelques ares de vignes. Le modèle le plus répandu est la maison à 2 travées. C'est celle d'une activité viticole associant des locaux d'exploitation vivriers : une grange à l'arrière de laquelle est implantée une écurie.

Ces maisons, généralement à 1 ou 2 niveaux, sont caractérisées par un accès à l'habitation par un escalier extérieur, soit directement depuis la rue (parallèle ou perpendiculaire à la façade principale selon le recul du bâtiment par rapport à la rue), soit depuis une cour autour de laquelle s'organisent les autres bâtiments de l'exploitation.

La typologie de ces maisons surélevée rend leur adaptation aux modes de vie contemporains parfois difficiles.



Coupe de principe d'une maison vigneronne avec cave semi enterrée (1) (source : CAUE25) et exemples de maisons vigneronnes à Ornans (2 et 3) et à Vuillafans (4) (Source : Google maps)

• Le bâti agricole vernaculaire

Le territoire constitue, historiquement et encore aujourd'hui, une terre de culture et d'élevage. De ce fait, il dispose d'un patrimoine agricole riche et diversifié, qui a façonné les bourgs et villages en fonction des pratiques qui lui étaient associées.

On trouve deux typologies de ferme sur le territoire : les fermes-bloc et les fermes isolées.

1. La ferme-bloc

Cette maison paysanne, dédiée à la polyculture, est la plus répandue en Franche-Comté. Elle se caractérise par trois travées perpendiculaires au mur gouttereau, lisibles en façade par la typologie des ouvertures : la porte et les fenêtres d'habitation, la porte de grange et la porte d'écurie. Le volume, de base rectangulaire, n'est ni évidé, ni agrémenté d'ajouts.



Exemple de fermes-blocs à 3 travées accolées en bande à Myon
(source : Google maps)

Elle a généralement trois travées (habitation, grange et écurie), elle peut aussi en avoir plus, dans le cas d'une extension, mais elle peut aussi n'en avoir que deux, par manque de moyens ou car la troisième travée n'est pas nécessaire à une exploitation spécifique.

Les toitures couvrent l'ensemble des travées et se composent de deux pans. Dans les secteurs balayés par le vent, les extrémités sont taillées en croupe ou demi-croupe pour éviter les soulèvements de toiture. Dans les cas de fermes implantées en bande, cette stratégie est adoptée à l'échelle de la forme urbaine et seules les fermes implantées aux extrémités présentent ce dispositif. Lorsqu'un débord de toiture est présent, il se fait au-devant de la façade gouttereau et est soutenu par des consoles.



Exemple de débord de toiture soutenu par des consoles à Longeville
(source : Urbicand)

2. La ferme à façade principale en pignon

Également appelée ferme à façade principale en pignon, elle se caractérise par une implantation isolée des constructions voisines, et s'insère dans un tissu plus lâche que les fermes-blocs qui peuvent s'accoler les unes aux autres et former un front bâti continu le long des rues.

La caractéristique de ces fermes est de présenter des façades différenciées selon les fonctions :

- L'habitation occupe un pignon, soit en totalité, soit seulement en rez-de-chaussée
- L'accès à la grange se situe sur l'un des murs gouttereau, et dispose généralement d'un pont de grange : rampe maçonnée qui permet d'accéder à la grange avec une charrette et d'y stocker le fourrage et les outils agricoles.
- L'accès à l'étable et/ou à l'écurie se situe sur le pignon ou mur gouttereau opposé à l'habitation.

On retrouve cette typologie de ferme principalement dans les terroirs de plaines et de plateaux, moins contraints par le relief et où les exploitations sont davantage liées aux terres qu'elles exploitent.



Exemple de ferme à façade principale en pignon à Villers-sous-Montrond (en haut), à Echevannes (en bas à gauche) et à Amancey (en bas à droite) (source : Google maps).

3. La ferme-atelier

Le modèle de développement industriel dans le massif du Jura est celui de la proto-industrie d'essence rurale, où les paysans pluriactifs réussissent une industrialisation douce fondée sur le travail à domicile, qui utilise la force motrice de l'eau et bénéficie de la proximité des forêts pour l'approvisionnement en combustible (contrairement à la tendance observée sur le reste du territoire français générant une concentration urbaine dans laquelle la machine à vapeur et les grandes usines triomphent).

Les fermes-ateliers sont la traduction de cette activité proto-industrielle. L'équilibre se fait entre activités agricoles de subsistance et travail artisanal au même endroit. Occupant les mois d'hiver, la production (horlogerie, taillanderie, serrurerie, etc.) est vendue jusqu'à l'étranger et permet de générer des compléments de revenus.

D'abord d'origine familiale, la main-d'œuvre nécessaire vient à augmenter avec les progrès technologiques et l'augmentation de la capacité de production. Les fermes-ateliers deviennent alors des lieux de vie communautaire partagés entre la famille et les ouvriers qui dorment sur place, et divers bâtiments indispensables au fonctionnement de la ferme-atelier sont construits : écurie, cave, moulin, hangar à charbon, etc.

L'exemple de la ferme-atelier de Nans-sous-Sainte-Anne est représentatif de cette typologie d'ensemble bâti vernaculaire qui comporte une habitation, les dépendances agricoles, un potager et un verger, une forge, un moulin utilisant la force de l'eau pour actionner les machines, et l'ensemble des dépendances nécessaires au stockage de la production. Il accueille aujourd'hui le musée de la taillanderie.



Musée de la Taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (source : CAUE 25).

4. L'évolution du bâti agricole vernaculaire

Les évolutions des pratiques agricoles ont vidé une partie de ce patrimoine vernaculaire de sa fonction agricole, en particulier celui situé dans les centres-villages, devenu inadapté aux nouveaux usages et matériels agricoles.



Exemple d'extension d'une ferme à 3 travées à Liesle permettant le maintien de l'activité (source : Google maps).

Dès lors, ce bâti peut faire l'objet d'une réhabilitation pour accueillir de nouvelles fonctions : habitat (capacité de division du volume en plusieurs logements), bureaux, équipement de proximité, commerces et restauration, etc.

L'encadrement des extensions et modifications apportées à ce patrimoine bâti est essentiel pour maintenir l'identité des bourgs et villages et préserver l'attractivité touristique du territoire.

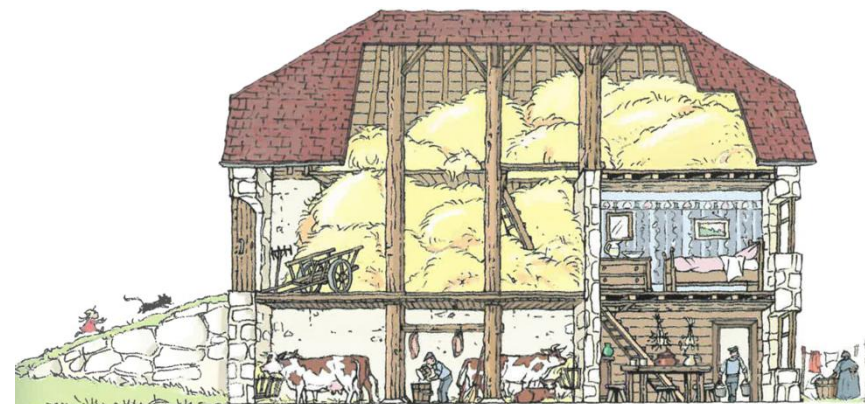


Illustration des transformations apportées à une ferme traditionnelle où l'habitation colonise l'ensemble du volume autrefois dédié aux besoins agricoles (source : CAUE39).

5. Matérialité

Si le paysage urbain est caractérisé par l'implantation des constructions et leur volumétrie, les matériaux participent à l'identité des lieux et permettent d'entrevoir les ressources localement disponibles et employées par les anciens. On retrouve ainsi un emploi massif de la pierre pour les constructions, mais également le bois en ossature porteuse pour certaines parties de bâtiment, généralement à vocation agricole ou pour les annexes dissociées. Sur les façades exposées aux vents dominants et aux intempéries, on retrouve des bardages limitant leur dégradation dans le temps. Traditionnellement en bois sous la forme

de tavaillons (petite latte en bois) rectangulaires ou arrondis, ils ont été en partie remplacés au XXème siècle par des bardages métalliques en tôle.

Si l'évolution des techniques et matériaux et le coût du maintien ou du remplacement des structures d'origines peuvent justifier des modifications des constructions existantes, ces matériaux caractérisent le bâti traditionnel, et confèrent aux villages leur cachet et leur authenticité. Cet aspect constitue un enjeu majeur dans l'attractivité touristique et résidentielle du territoire.



Bolandoz



Échevannes



Longeville



Longeville



Lombard



Bolandoz

- **Le patrimoine civil et républicain**

Au XIX^{ème} siècle, la fonction communale prenant son essor, il faut lui trouver un lieu qui soit à la fois symbole de la vie communale et de la présence de l'Etat sur le territoire. Ainsi, l'Etat met en place une architecture officielle, fondée sur l'utilisation du vocabulaire néoclassique qui permet d'identifier immédiatement les bâtiments publics, où que l'on soit.



De gauche à droite : l'école de Liesle, la mairie de Quingey, le buste d'Alphonse Delacroix (architecte) à Alaise (source : Google maps).

A cette époque, le besoin diversifié d'équipements communaux, lié à un souci d'économie et d'efficacité explique le couplage, quasi général dans les petites communes, de la mairie et de l'école (dont on retrouve des exemples sur le territoire de la communauté de communes), et parfois avec d'autres équipements communaux.



À gauche, la mairie-école de Déservillers ; à droite, celle de Bolandoz (source : CAUE25).

- **Le patrimoine religieux**

De la même manière mais pas dans la même temporalité, les constructions issues de la tradition religieuse bénéficient d'une architecture spécifique, empreinte de spécificités locales, qui caractérise les communes et anime le paysage urbain tout en constituant des points de repère dans le grand paysage.

L'architecture des églises du territoire se caractérise par la forme de leur clocher, typique de Franche-Comté (hormis certaines églises comme celle de Pointvillers). Dérivé de la coupole de la renaissance italienne, le clocher est construit sur une base carrée. Il est percé à sa base et comporte dans sa partie supérieure une horloge monumentale et des abat-sons au niveau des cloches. Il est surmonté d'un dôme à pans dont les courbes et contre-courbes dessinent des arêtes en forme de S qui se croisent au sommet. Les arêtes à bord relevé (comme à Déservillers) forment des arcatures rappelant la forme "archée en croix" de la couronne des empereurs, d'où sa qualification de "clocher à l'impériale".



À gauche : l'église de Déservillers ; à droite : le clocher de Mouthier Haute Pierre
(source : CAUE25).



À gauche : l'église de Quingey, à droite : l'église de Tarcenay-Foucherans
(source : CAUE25)

Le patrimoine religieux se décline également à travers un ensemble d'édicules et de constructions de plus petite ampleur animant les parcours et manifestant l'identité d'un lieu. On trouve ainsi un grand nombre de croix (en bois, pierre ou en métal) et de statues de la Vierge Marie ponctuant les chemins, aux différentes entrées des villages ou le

long des routes. Enfin, on trouve aussi un certain nombre d'oratoires, chapelles isolées et calvaires qui constituent autant de repères urbains et paysagers.



La vierge de Sainte-Foy sur les hauteurs de Mouthier-Haute - Pierre (source : Sylvain Pregaldiny).



Exemples d'éléments de petit patrimoine religieux du territoire
(source : Urbicand)

• Le patrimoine industriel

L'histoire industrielle du territoire, comme nous l'avons vu au sujet des fermes-ateliers, commence dès le XVII^e siècle et se conjugue dans un premier temps à l'activité agricole. D'abord d'essence familiale, l'activité artisanale et proto-industrielle croît et s'établit principalement à proximité des cours d'eau (pour bénéficier de la force motrice de l'eau) et des forêts (pour alimenter les fours en combustible).

Ainsi, le long des vallées de la Loue et du Lison s'égrènent tout un ensemble de constructions industrielles et d'aménagements liés à l'eau

(forges, moulins, taillanderie, Saline Royale) qui constituent autant de témoignages de l'histoire économique du territoire. La grande diversité des activités et la dissémination des établissements dans le territoire ont généré des architectures variées et adaptées aux besoins des entreprises qui constituent autant de repères urbains et paysagers.



En haut : l'ancienne tuilerie de Lods ;
en bas : le barrage sur la Loue de l'ancienne forge de Châtillon
(source : patrimoine.bourgognefranche-comte.fr)

En 1923 est constituée la société immobilière de la cité-jardin Oerlikon à Ornans dont l'objectif est de créer une cité ouvrière constituée "d'habitations salubres et à bon marché, ainsi que de leurs dépendances ou annexes, telles que jardins, bains et lavoirs". La cité construite entre 1923 et 1929 s'organise autour d'une place ovale (dite place Oerlikon) et se compose de quarante habitations comprenant chacune quatre logements, ainsi que "cinq garçonnières pour célibataires". Elle est

agrandie entre 1953 et 1957 avec la construction au sud de cinq maisons abritant chacune quatre appartements.

Ce patrimoine est emblématique d'une époque et sa préservation est un enjeu pour la sauvegarde de l'identité et de l'histoire de la vallée.

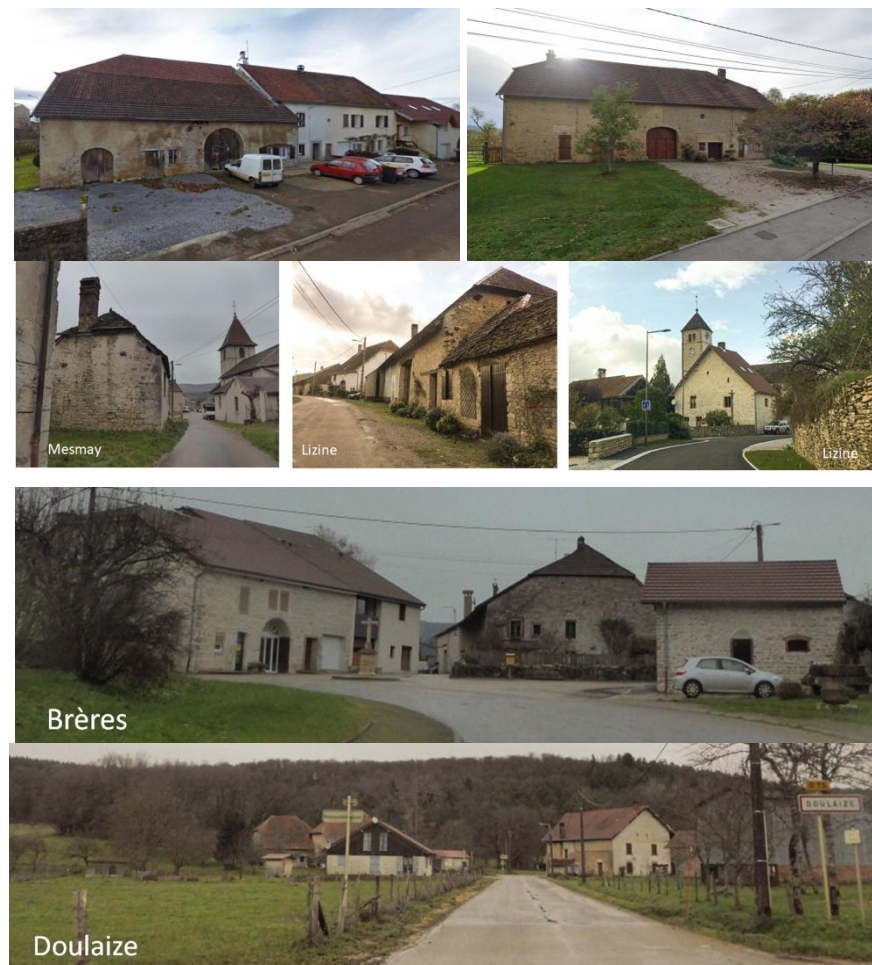


En haut : Vue générale de la Cité Oerlikon ; en bas : Exemple de typologie de maisons de la période 1923-1929 (source : Jérôme Mongreville).

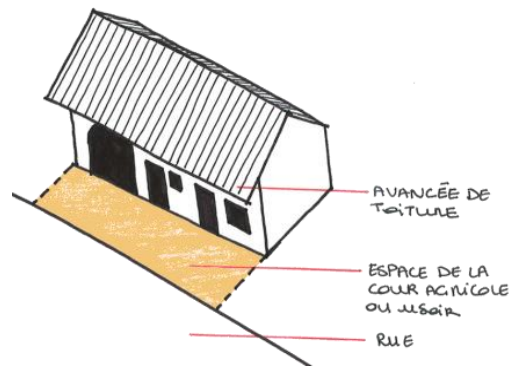
Source : Urbicand

3.2.2 Des espaces publics simples révélant les usages agricoles

Les espaces publics des villages du territoire sont caractérisés par une simplicité de traitement (engazonnement, peu de mobilier urbain, pas de sur-aménagement) et l'absence de dispositifs de clôtures entre les domaines publics et privés. De ce fait, ce sont les bâtiments, par leur implantation et leur volumétrie, qui génèrent et structurent l'espace public.



Le recul constaté devant la plupart des bâtiments agricoles dans les bourgs et villages renvoie à la notion d'usoir et aux pratiques agricoles d'autrefois. Ces espaces servaient (selon les saisons) à l'entreposage des machines agricoles, des récoltes ou de bois.



Ci-dessus : exemple de traitement différencié des usoirs à Eternoz

Ces espaces ont été, dans certains cas, clôturés par les nouveaux occupants ayant vidé le bâti de sa fonction agricole, modifiant le paysage de la rue.



Exemple d'un ancien usoir clôturé par un mur bahut

4. Dynamiques et évolutions

4.1 Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière

4.1.1 Bilan de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de ces 10 dernières années

- **Méthodologie :**

L'analyse de la consommation d'espace naturel, agricole ou forestier (ENAF) a été effectuée sur la période de 2011-2021, soit sur 10 ans, comme le demande l'article L.141-15 du code de l'urbanisme.

Le repérage des surfaces consommées a été effectué dans un premier temps par la confrontation des fichiers cadastraux de 2011 et 2021 afin de repérer par un Système d'Information Géographique (SIG), les évolutions de tracés des parcelles et des éléments bâtis notamment.

Une deuxième analyse a été menée par photo-interprétation en utilisant les campagnes de photographies aériennes de l'IGN afin de préciser la première analyse et de retracer au plus juste les périmètres des espaces consommés.

Dans un premier temps, l'occupation d'origine des espaces ayant muté entre 2011 et 2021 ont été identifiés (forêt, prairie-espace enherbé, friche, vignes, verger, espace agricole cultivé, et espace en attente de commercialisation).

Ensuite ces surfaces consommées ont été délimités dans un Système d'Information Géographique, en distinguant plusieurs types d'artificialisation :

- Habitat
- Zone d'activités

- Activité (hors zone d'activités)
- Équipement (dont infrastructures)
- Carrière
- Annexes
- Bâti agricole
- Zone naturelle
- Energie renouvelable (ENR)

La comptabilisation des surfaces a été faite sur la base des principes suivants :

- Pour les parcelles de taille « classique » ou « opérationnelle » (c'est-à-dire les parcelles d'une surface correspondant aux densités pratiquées sur le territoire pour accueillir un bâtiment (d'un ou plusieurs logements), soit des parcelles de moins de 3 000 m² environ, notamment les dents-creuses situées dans les espaces urbanisés ou les secteurs d'urbanisation viabilisés), a été comptabilisée l'intégralité de la surface des parcelles ayant accueilli un ou plusieurs bâtiments. Ainsi, les abords des maisons (jardins) et des bâtiments d'activités (espaces verts, stationnements) ont été comptabilisés dans les surfaces artificialisées, dans la mesure où les surfaces concernées n'étaient pas disproportionnées.
- Pour les parcelles de taille plus importante (+ de 3 000 m²), un redécoupage a été effectué au cas par cas grâce au travail de photo-interprétation, afin de ne comptabiliser uniquement les abords liés fonctionnellement aux nouveaux bâtiments construits (pour des bâtiments agricoles construits sur de très grandes parcelles, par exemple).

- **Destination de la consommation foncière :**

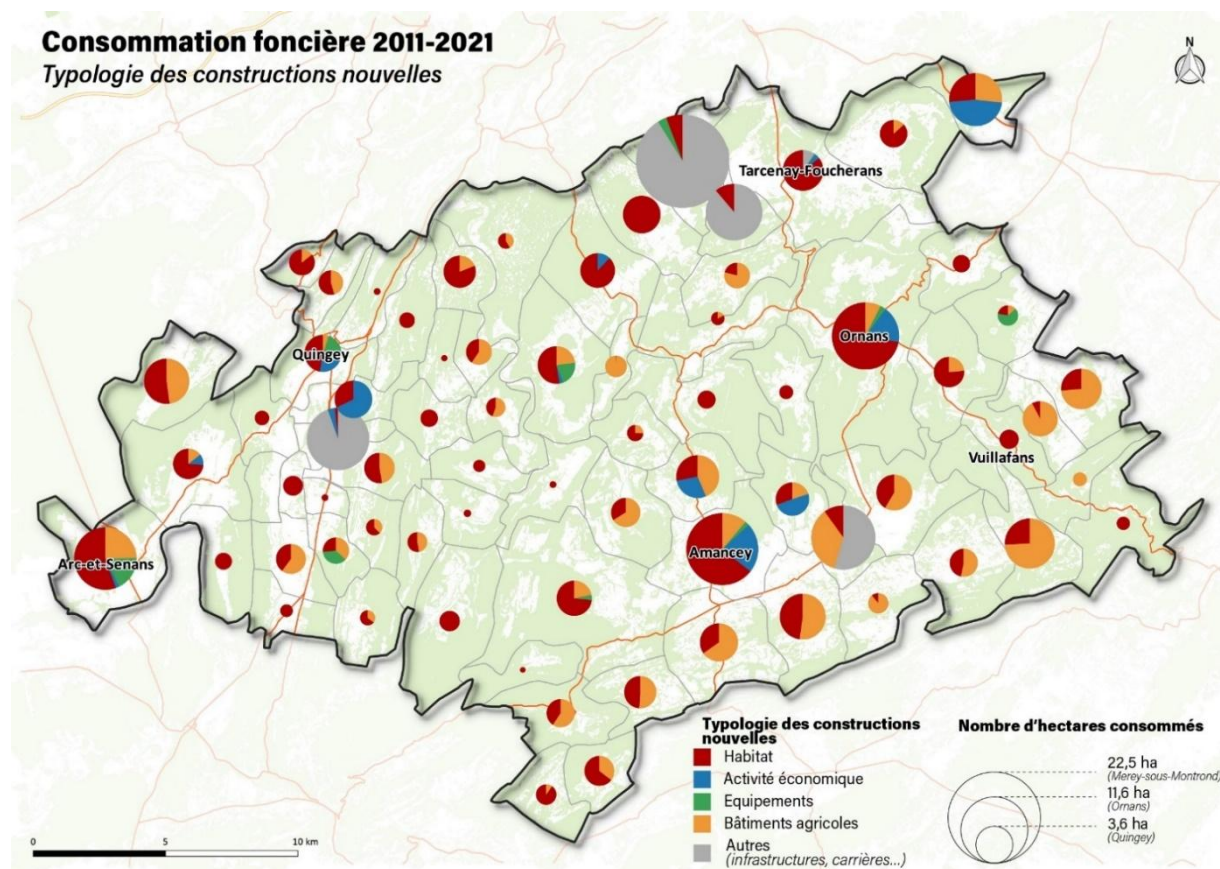
Sur l'ensemble du territoire Loue Lison, 212 ha ont été mobilisés pour développer l'ensemble des projets d'aménagement du territoire entre 2011 et 2021, soit un rythme de 21,2 ha par an :

- Avec un peu plus de 93,5 ha consommés, l'habitat est le principal poste de consommation foncière. Il représente 44% des hectares mobilisés entre 2011 et 2021. Par ailleurs, 10 ha de ces 93 sont des constructions d'annexes (garage, piscine, terrasse, etc.).
- Les bâtiments agricoles arrivent en deuxième place, avec 53 ha « mobilisés » soit un quart (25%) du foncier décompté sur cette période. En sachant que ce foncier n'est pas considéré comme générant une consommation d'ENAF.
- Les sites de carrière ont également « mobilisés » un nombre important d'hectare ces 10 dernières années avec un total de près de 43,5 ha (21% de la consommation totale). (NB : au moment de la réalisation de cette étude, le décret précisant que les surfaces utilisées pour les carrières ne sont pas à compter dans le bilan de la consommation des ENAF, n'était pas encore publié. Ce chiffre a été compté lors de la réalisation de cette étude mais n'a pas été pris en compte ensuite pour définir la stratégie de sobriété foncière du territoire).
- Les activités économiques constituent le quatrième poste de consommation avec un total nettement moins élevé que les trois postes précédents puisqu'entre 2011 et 2021, les activités économiques ont consommé un peu plus de 16 ha (soit

près de 8% du total d'hectares consommés) dont la totalité en zone d'activités.

- Le dernier poste de consommation est les équipements publics et infrastructures avec 6 ha environ, soit 2% des 212 ha.

Au final sur les 212 ha « mobilisés », seuls 115,5 ha relèvent d'une consommation d'ENAF. (le foncier lié aux carrières et aux bâtiments



agricoles, évoqué juste avant n'étant pas compté dans la consommation d'ENAF)

• Nature des espaces consommés et localisation

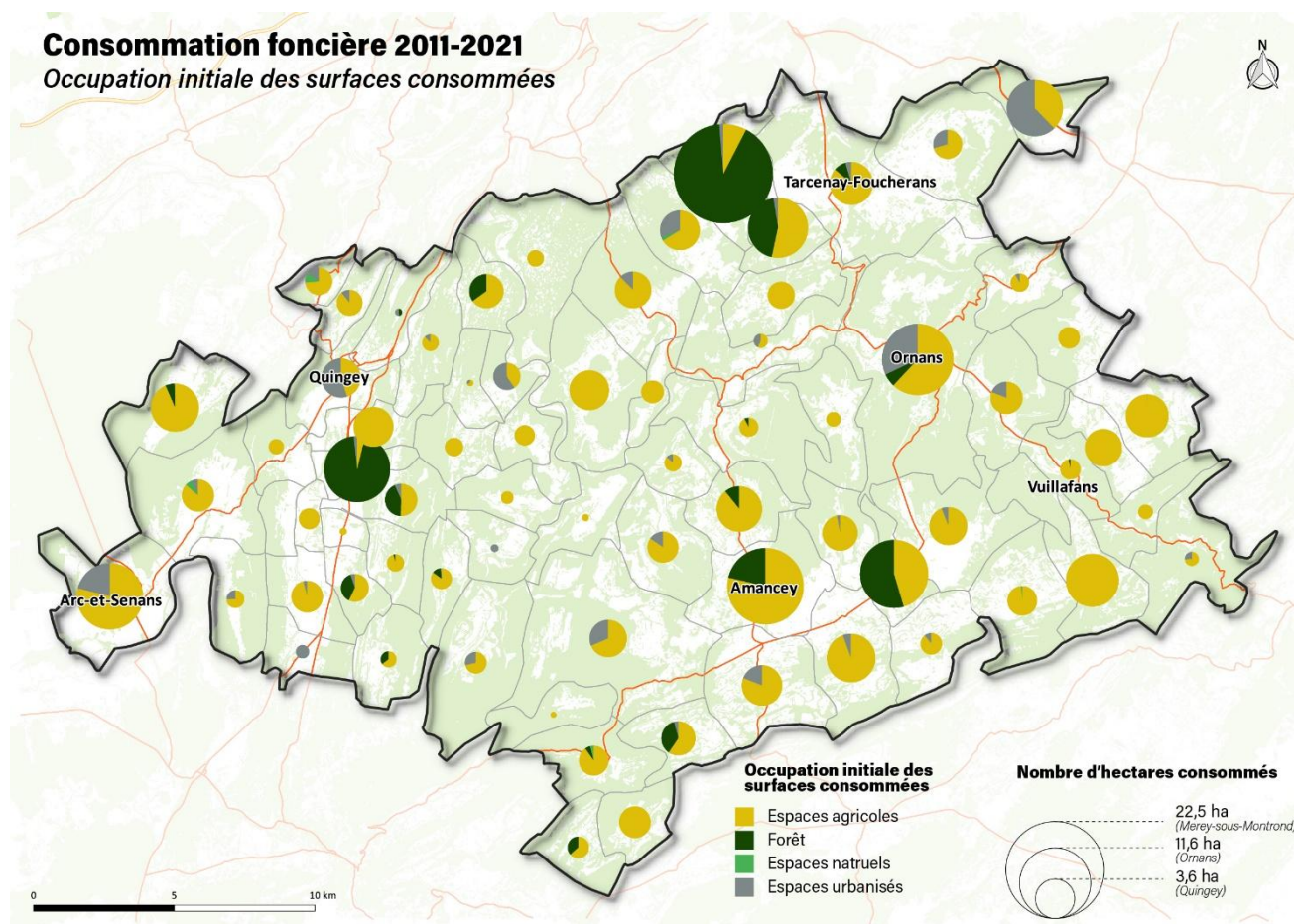
Les espaces consommés étaient, pour la plus grande partie, des espaces agricoles soit près de 142 ha. En effet, sur les 212 ha urbanisés entre 2011 et 2021, les deux tiers (67%) étaient des surfaces labourées, des prairies ainsi que les vignes. Une attention particulière semble devoir être apportée aux prairies, patrimoine important du territoire Loue Lison, notamment pour la filière Comté, puisqu'elles représentent 132 des 141,5 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés, soit 93%.

Ensuite, 49 ha des espaces consommés sont des espaces de forêts (soit près d'un quart des espaces consommés). Les espaces urbains, comprenant les parcelles en attente de commercialisation et les jardins, n'arrivent qu'au troisième rang des postes de consommation avec 21 ha (soit 10%).

Enfin, les espaces naturels (friches et vergers) représentent moins d'un hectare (0,5 ha) de la consommation d'espace.

L'ancienne commune de Mérey-sous-Montrond (aujourd'hui fusionnée dans une commune nouvelle des Monts-Ronds) est la commune qui de loin a consommé le plus de foncier avec 22,54

ha entre 2011 et 2021. Cependant, la quasi-totalité de ces hectares (20,54 ha sur 22,54) a été consommée par la carrière présente sur la commune. Plus généralement, quelques communes abritant une carrière sur leur territoire communal voient leur bilan de consommation foncière nettement augmenter du fait de cette activité très consommatrice d'espaces. C'est le cas par exemple de Silley-Amancey ou de Pessans. Ce



constat peut également être fait dans une moindre mesure concernant la consommation foncière liée aux bâtiments agricoles.

En excluant ces deux postes de consommation, ce sont les polarités du territoire qui sont les communes ayant le plus consommé d'hectares d'ENAF en 10 ans :

- Amancey (725 habitants) est la commune qui a le plus consommé d'hectares (11,86 ha) dont 8,6 ha pour l'habitat et 3 ha pour les activités économiques. Sur cette même période la commune a gagné 43 habitants. Ainsi, avec ces 8,6 ha consommés pour l'habitat, chaque habitant supplémentaire a entraîné une consommation de 0,2 ha ou 2 000 m².
- Ornans (4 423 habitants), commune la plus peuplée du territoire, n'est que la deuxième commune la plus consommatrice avec 10,76 ha urbanisés dont 8,6 ha pour l'habitat et 2,1 ha pour les activités économiques. Sur cette même période la commune a gagné 200 habitants, rapporté au nombre d'habitants supplémentaires, la consommation foncière pour l'habitat s'élève à Ornans à 430 m² supplémentaires.
- Arc-et-Senans (16 19 habitants), autre polarité du territoire est troisième avec 7,63 ha consommés, en majeure partie par l'habitat (5,6 ha) et la création d'équipements publics (1,8 ha). Avec une population qui augmente de 107 habitants sur cette période, la consommation foncière par habitant supplémentaire s'élève à 523 m²/hab supplémentaire.
- L'Hôpital-du-Grosbois arrive en 4^{ème} position avec 5,3 ha en large partie du fait de ses activités économiques qui ont consommé la majeure partie des espaces ces 10 dernières années sur la commune (3,4 ha sur 5,3).

- Enfin, la forte dynamique démographique de Tarcenay-Foucherans (+43 habitants durant cette période) s'est traduite par la 5^{ème} consommation foncière la plus importante (3,88 ha) notamment à destination de l'habitat (3,7 ha) soit 950 m²/habitant supplémentaire.
- L'autre polarité importante du territoire (notamment en termes d'emplois) est la commune de Quingey qui n'arrive qu'en 8^{ème} position des communes les plus consommatrices d'espaces avec 3,4 ha au total, dont 1,7 ha pour l'habitat (malgré une augmentation de 80 habitants sur cette période soit 213 m²/habitant supplémentaire), 0,9 ha pour les équipements publics et 0,7 pour l'activité économique.

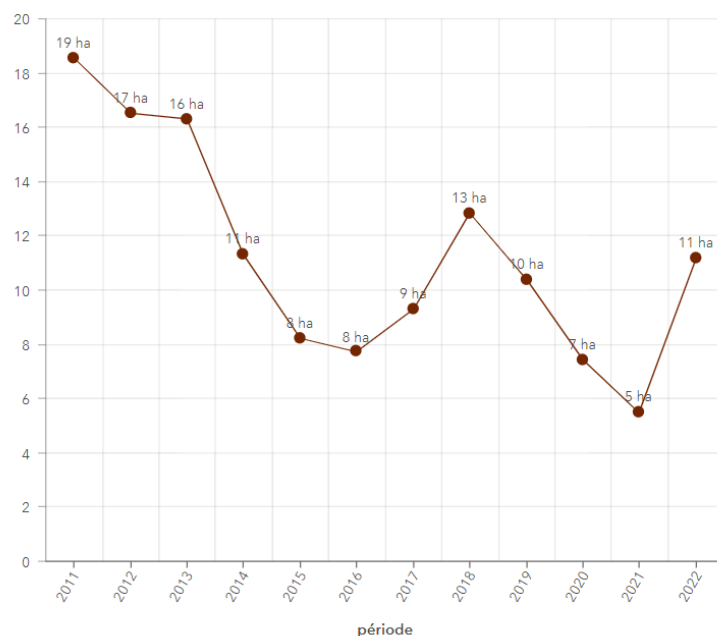
A l'échelle du territoire, la consommation foncière par habitant supplémentaire s'élève à environ 577 m².

4.1.2 Chiffres du portail national de l'artificialisation

Pour préserver les sols naturels, la France s'est donc fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031, par rapport à la décennie précédente 2011-2020.

Le portail de l'artificialisation des sols est un observatoire national mis en place par le Cerema pour suivre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il met à disposition de tous des données et des ressources pour la mise en œuvre des mesures visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'artificialisation des sols

Consommation totale* (en hectares) entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Concernant le territoire du SCOT, entre 2011 et 2020²⁶, 118,6 ha ont été consommés. Sur cette période, hormis un pic en 2018, les surfaces consommées tendent à diminuer. En effet, sur les 5 premières années de la période la moyenne de consommation s'élevait à 14,2 ha/an contre seulement 9,4 ha/an sur les 5 dernières années de la période étudiée. 75% de cette surface correspond à de l'habitat (soit environ 90 ha) et 16% pour de l'activité (soit environ 17 ha).

Depuis 2021, les données connues montrent une consommation foncière de 17 ha soit 14% de la surface consommée lors des 10 dernières années.

C'est toujours l'habitat qui est le premier poste de consommation foncière. Ces hectares consommés devront être pris en compte dans le décompte des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2021-2031.

Etant donné que le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté s'est basé sur ces chiffres pour définir la territorialisation de la trajectoire ZAN et les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2021-2031, le SCOT de la CC Loue Lison par souci de cohérence, se basera également sur ces chiffres pour définir sa stratégie foncière dans le PADD et le DOO.

Polarité	Foncier consommé entre 2011 et 2020	Foncier consommé depuis 2021
Polarités principales (Ornans et Quingey)	8,8 ha	0,9 ha
Polarités secondaires (Arc-et-Senans, Amancey et Tarcenay-Foucherans)	23,5 ha	2,9 ha
Polarités de proximité (Epeugney, Myon, Vuillafans)	4,4 ha	0,7 ha

²⁶ Consommation d'ENAF du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2020.

4.1.3 Des densités et des formes urbaines fortement consommatrices d'espaces

Les formes urbaines produites ces dernières années tendent à perdre en densité urbaine.

En effet, la densité théorique²⁷ sur les espaces consommés à vocation d'habitat entre 2011 et 2021, est estimée à moins de 10 logements à l'hectare (9,9 lgts/ha).

Par ailleurs, hormis à Ornans où la densité théorique est légèrement plus élevée (13 logements/ha dans les espaces urbanisés à vocation d'habitat entre 2011 et 2021), les autres bourgs principaux du territoire affichent des densités à peine plus élevées que la moyenne du territoire (entre 10,3 et 11,5 logements/ha à Quingey, Amancey, Arc-et-Senans et Amancey). Ces bourgs qui jouent un rôle de polarité de proximité pour le territoire, n'affichent pas un modèle de développement urbain permettant de proposer un nombre de logements suffisants à proximité des emplois, des équipements, services et commerces qu'ils offrent. A l'inverse, ce sont plutôt certaines communes rurales très contraintes par le cadre naturel (relief, inondation...) qui affichent des densités théoriques plus élevées. Ainsi, les communes de la haute vallée de la Loue par exemple, affichent des densités théoriques allant de 14,3 logements/ha à

Montgesoye à 19,5 logements/ha à Mouthier-Haute-Pierre. Dans les villages, les projets d'habitat récents proposent une densité généralement située entre 7 et 10 logements à l'hectare.

Cette faible densité à l'échelle du territoire Loue Lison, s'explique en partie par le mode de production des logements récents qui s'est développé en très large majorité en extension urbaine et principalement sous la forme de lots individuels à bâtir. En effet, l'analyse de la consommation foncière passée en fonction de la tâche urbaine²⁸, a permis d'établir que près de 80% des espaces construits à vocation d'habitat entre 2011 et 2021, l'ont été en extension. Moins de 17 ha (sur les 83 ha à vocation d'habitat) des parcelles construites l'ont été à l'intérieur de la tâche urbaine (en densification). Comme pour les densités, la ville d'Ornans affiche un bilan légèrement plus favorable même si près de 62% de ses parcelles construites entre 2011 et 2021 l'ont été en extension. Le bourg de Quingey affiche également un équilibre densification/extension proche de celui d'Ornans avec un tiers des parcelles construites situées en densification (33% en densification et 67% en extension). Le reste des bourgs et des villages affichent dans leur large majorité un très net déséquilibre en faveur de la construction en extension.

²⁷ **La surface théorique** se calcule à partir des données de surfaces consommées pour l'habitat (sources : analyse de la consommation passée) divisées par le nombre de constructions neuves (sources : sit@del)

²⁸ **La tâche urbaine** a été définie par SIG et analyse de photos aériennes et cadastrales avec la méthode des « buffers » :

- création d'une zone tampon de 13 m autour des bâtiments de plus de 40 m² (13m est la distance correspondant le mieux à l'emprise

réellement utilisée pour les espaces fonctionnels : maison, abords, terrasse, voie d'accès, ...).

- Traitement géomatique rectifié manuellement pour correspondre aux tracés des parcelles et identification d'une distance de 50m minimum pour considérer une discontinuité urbaine et donc une rupture de la tâche urbaine.
- Principe de limitation du pastillage urbain, les habitations isolées existantes ou les écarts (hameau de moins de 5 habitations), ne forment pas une tâche urbaine.



Amancey (8 log/ha)

Merey sous Montrond (8 log/ha)

Dans les bourgs tels que Ornans, Arc et Senans et Quingey, les projets d'habitat récents proposent une densité généralement située entre 8 et 10 logements à l'hectare.



Ornans (8.5 log/ha)

Arc et Senans (9.5 log/ha)

Ces densités urbaines contrastent avec la densité des cœurs urbains historiques et expliquent la consommation de l'espace.



Paysage urbain du centre historique d'Amancey contrastant avec paysage urbain d'un lotissement situé en entrée de village dans la même commune.



Les pratiques de réhabilitation et de densification dans les villages représente un potentiel non négligeable de production en logements au regard de la disponibilité foncière au sein des enveloppes urbaines (cf. données consommation foncière) et de la volumétrie des fermes et de leurs dépendances.



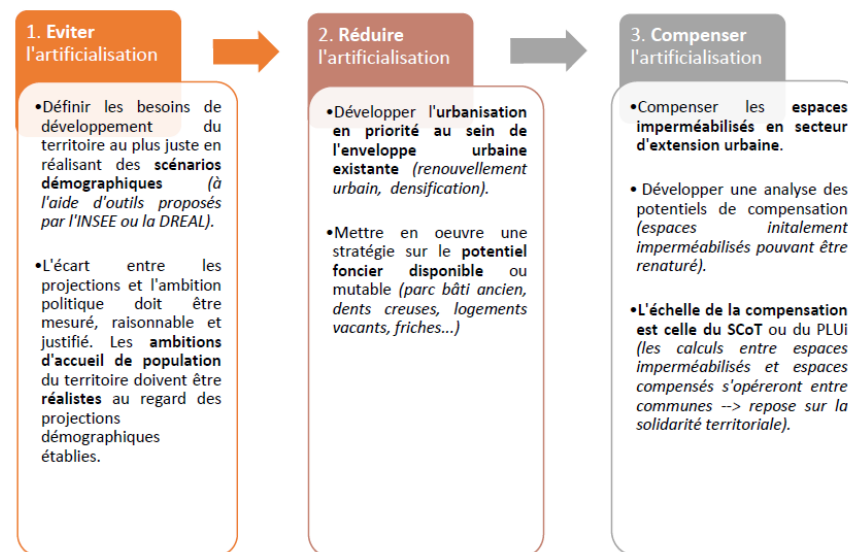
Exemple d'une ferme réhabilitée en logements locatifs à Lavans-Vuillafans

4.1.3 La réduction de la consommation foncière pour tendre vers un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN)

Initié par le Plan Biodiversité de 2018 puis repris par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne Franche-Comté en 2020 et confirmé par la loi Climat et résilience en 2021, l'objectif ZAN vise le développement d'un urbanisme sobre en consommation d'espace. Autrement dit, c'est un objectif de consommation économe de l'espace basé sur la logique suivante : construire moins, mieux et de manière plus durable.

Les élus de la Communauté de Communes Loue Lison ont fait le choix de mener une étude plus précise sur cette question afin de fournir des éléments de compréhension de la notion Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et identifier ses enjeux sur le territoire Loue Lison. Un atlas d'étude de cas choisis sur le territoire Loue Lison est à retrouver en annexe 4.

La logique de l'objectif ZAN est basée sur la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) :



Ce tryptique ERC fait l'objet d'un phasage dans le temps introduit par la loi Climat Résilience puisqu'elle demande dans un premier une réduction de -50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 10 ans, avant de mettre en place la notion d'artificialisation en 2031.

L'étude menée par la Communauté de communes a permis de préciser les enjeux de l'objectif ZAN et de les contextualiser au territoire Loue Lison plus spécifiquement au travers une grille d'analyse (atouts, faiblesses, opportunités, et menaces) suivante :

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Dynamique démographique positive (+20% en dix ans) qui génère une demande de construction neuve.	Vieillesse de la population et baisse de la taille des ménages (+28% de personnes de plus de 60 ans, en 10 ans).	Réhabilitation des friches industrielles.	Imperméabilisation des sols empêchant la réalimentation des nappes phréatiques (menace pour la ressource en eau).
Tissu villageois avec des espaces urbanisés compacts et des espaces agricoles dynamiques.	Parc en logement répondant mal aux besoins des habitants (orienté vers la construction neuve de grands logements individuels).	Reconquête de la vacance des logements (trouver un équilibre entre constructions neuves et réhabilitations de logements vacants).	Hausse significative du taux de vacance des logements (+18% entre 2006 et 2016).
Topographie qui oblige l'urbanisation à composer avec le milieu naturel (reliefs).	Topographique qui multiplie les impacts de l'urbanisation.	Préservation des continuités écologiques (vallée du Lison, massifs boisés de la bordure jurassienne, cordon boisé de la côte de Levier...)	Vieillesse des espaces économiques et dégradation du bâti dans les secteurs menacés par la vacance des logements (perte d'attractivité).
Sites naturels et patrimoniaux remarquables qui sont à préserver (Saline royale d'Arc-et-Senans, réserve naturelle nationale du Ravins de Valbois...)	Fort impact de la périurbanisation notamment du côté de Besançon (développement rapide des villages de la plaine de Tarcenay).	Optimisation de l'offre d'hébergement touristique (développer les hébergements ruraux, valoriser les résidences secondaires notamment dans la vallée de la Haute Loue et la vallée du Lison).	Importante consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sans compensation.
Grande richesse écologique (40% de la superficie du territoire est recouverte par des espaces à statut : ZNIEFF, site Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...)	Déséquilibres résidentiels entre les bourgs et les villages (desserrement progressif des bourgs vers les villages).	Préservation de la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine naturel et architectural (haies, bosquets, murs en pierre, alignements d'arbres...)	Intensification de la pression foncière agricole liée au changement climatique.
Richesse des paysages qui participe à la qualité du cadre de vie (nombreux	Manque de foncier économique dans les pôles d'emplois majeurs	Maintien de l'identité architecturale et urbaine des villages (limiter les effets non désirés d'un	Hausse de la taille des exploitations agricoles et des fruitières.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
points de vue, silhouette urbaines de qualité...)	(notamment à Ornans et Quingey).	développement urbain mal maîtrisé).	
Réservoirs de biodiversité peu soumis à des pressions urbaines ou agricoles (la Trame Verte et Bleue du territoire est fonctionnelle et bien préservée).	Offre particulièrement diffuse des sites d'activités (problème de lisibilité et de structuration d'une armature économique intercommunale).	Diversification du parc en logement afin de répondre aux besoins des habitants (développer les logements locatifs et logements de petites tailles).	Fragilisation de la qualité des paysages et du patrimoine architectural (maison de lotissement avec une forme urbaine standardisée souvent éloignée des caractéristiques architecturales locales).
Vocation touristique forte principalement orientée vers du tourisme vert et de loisirs peu gourmand en artificialisation (notamment dans le secteur de la Haute Loue et du Lison, Arc-et-Senans, Quingey, Ornans).		Maintien de la filière agricole et développement de la filière forestière.	Zones d'activités économiques et commerciales peu qualitatives et faiblement intégrées dans le paysage (sites économiques souvent implantés à l'écart des centralités villageoises ou urbaines, en entrée de ville, le long des axes de transport).
		Renforcement de l'offre commerciale et de services dans les centralités (lutter contre le déséquilibre de l'offre commerciale entre centralités et périphéries).	

Plus globalement, les trois finalités poursuivies par l'objectif ZAN permettent d'identifier des enjeux théoriques et opérationnels pour le territoire Loue Lison :

Finalités du ZAN	Enjeux théoriques du ZAN	Enjeux opérationnels du ZAN
Amélioration de la sobriété foncière et de l'efficience urbaine	Reconquérir les friches industrielles (<i>réhabilitation</i>).	Identifier et mobiliser les friches du territoire (<i>ancienne fabrique de couverts à Quingey, le site de tricotage à Ornans, la chaudronnerie à Vuillafans, la broserie à Montgesoye...</i>)
	Renaturer les friches urbaines ou périurbaines ou les espaces déjà artificialisés non utilisés.	Identifier les gisements de renaturation tels que les espaces artificialisés non utilisés (<i>carrière de Bolandoz...</i>) et élaborer des projets de renaturation (<i>dépollution...</i>).
	Construire sur des terrains nus au sein de l'enveloppe urbaine en mobilisant les dents creuses.	Lutter contre la rétention foncière ² en trouvant des solutions pour acquérir du foncier privé tout en préservant les espaces fonctionnels (<i>vergers, pâtures...</i>)
	Accélérer le renouvellement urbain et la densification des espaces (<i>résidentiels, économiques...</i>) afin de maîtriser l'étalement urbain.	Mobiliser les anciens corps de ferme en centralité de villages (création de plusieurs logements...)
Maintien des gisements d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Préserver les gisements d'espaces agricoles afin de maintenir, diversifier voire augmenter les capacités de production alimentaire.	Limiter la consommation foncière par l'urbanisation afin de maintenir la filière AOP Comté et permettre le développement des cultures maraîchères.
	Préserver les espaces forestiers.	Développer et préserver la filière forestière sur le territoire (<i>prise en compte du réchauffement climatique</i>).
	Maintenir la qualité du cadre de vie (<i>préserver les paysages...</i>).	Maintenir la diversité des paysages agricoles dans un contexte de forte progression du couvert forestier (<i>assombrissement des coteaux de la vallée de la Loue qui ont tendance à s'enfricher, disparition progressive des falaises calcaires emblématiques</i>). Maintenir la qualité des paysages naturels en préservant les secteurs paysagers sensibles perceptibles depuis les axes de découverte majeurs (<i>routiers, pédestres, cyclables</i>). Maintenir la qualité des paysages urbains qui tendent à se standardiser (<i>maisons de lotissement souvent éloignée des caractéristiques architecturales locales</i>)

Finalités du ZAN	Enjeux théoriques du ZAN	Enjeux opérationnels du ZAN
	Préservation et restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour assurer les continuités écologiques.	Identifier et hiérarchiser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du territoire afin de les préserver Fournir des outils aux communes pour intégrer la Trame Verte et Bleue dans leurs documents d'urbanismes.
Préservation des fonctions et ressources non renouvelables des sols et sous-sols	Préserver la ressource en eau en limitant l'imperméabilisation des sols pour garantir la réalimentation des nappes phréatiques.	Préserver la ressource en eau qui risque de manquer de manière ponctuelle en mettant en place une nouvelle forme d'aménagement du territoire qui répond aux nouvelles exigences environnementales (<i>densification</i>) Garantir le bon écoulement des eaux de ruissellement.
	Préserver les fonctionnalités des sols et la biodiversité.	Maintenir une trame d'arbres et de haies permettant de limiter l'érosion des sols et de préserver la biodiversité (<i>lutter contre l'arrachage de haies et de bosquets délimitant les anciennes parcelles agricoles</i>). Préserver les zones humides et sèches (<i>pelouses sèches</i>) en les intégrant dans la conception des espaces résidentiels et économiques.
	Préserver les sols très qualitatifs en terme podologique.	Orienter l'urbanisation vers des sols peu qualitatifs pour l'agriculture ou la biodiversité.

En conclusion, il est important de rappeler que le ZAN n'est pas l'arrêt total de l'artificialisation des sols mais un objectif de sobriété foncière, c'est à dire de consommation économe de l'espace vers lequel le territoire Loue Lison doit tendre notamment par l'élaboration de son SCOT.

Un positionnement politique sur la question du ZAN sera nécessaire car cet objectif doit être intégré dans le SCOT avec notamment le premier palier de réduction de 50% de la consommation foncière dans les dix années à venir pour tendre ensuite vers l'objectif ZAN en 2050. Ce positionnement pourra permettre d'impulser une stratégie ambitieuse en termes de lutte contre l'artificialisation des sols sur le territoire ou à minima de respecter la philosophie de la règle (sobriété foncière) et sa

finalité (baisse de surfaces imperméabilisées et limitation des extensions).

C'est un objectif transversal qui intègre plusieurs enjeux (aménagement du territoire, maîtrise de la consommation foncière, équilibre entre les communes, transition écologique...) traités par le SCOT.

Les grandes orientations politiques du territoire en termes de maîtrise de l'artificialisation des sols seront transcrites dans le PADD et traduites par des règles opérationnelles dans le DOO (document opposable du SCOT).

4.1.4 Des centralités urbaines fragilisées

Malgré les dynamiques de construction sur le territoire, on observe une dégradation du bâti ancien dans les centres historiques et à l'émergence de friches industrielles. Certains bourgs/villages connaissent des dynamiques urbaines contradictoires, avec un centre ancien qui se fragilise sous l'effet de la vacance, et des extensions urbaines récentes relativement dynamiques (cf. 2.1. *Un parc de logement en recomposition*). Or, la vacance du bâti fragilise l'attractivité des villages et des bourgs. Elle s'explique par des coûts de réhabilitation souvent onéreux, une inadaptation des logements aux besoins et aux attentes des ménages (absence de jardin par exemple), des difficultés liées aux successions, le caractère atypique de certains biens (les grosses propriétés particulièrement) ...

Dans le cas où le bâti vacant se détériore ou tombe en ruine, le paysage urbain est peu valorisant. Cette détérioration du bâti constitue également une perte de patrimoine.

Dans les villages, la dégradation est plus ponctuelle et se répercute sur des bâtiments isolés ou des ensembles de bâtiments, majoritairement localisés dans centralités villageoises.



Myons



Hameau de Refrange à Eternoz.

Les centres bourg de Quingey et d'Ornans présentent également des signes de dégradation du bâti sur certaines rues de faubourg.



Rue de Busy à Quingey.



Grande rue à Quingey.



Rue Eduard Bastide à Ornans.

Malgré la dureté de certains tènements fonciers et les nombreuses contraintes liées à la réhabilitation, ces espaces urbains dégradés, d'origine industrielle, commerciale ou résidentielle constituent des gisements fonciers à mobiliser à long terme et limiter la consommation des espaces agricoles et naturels. La reconquête de la vacance, assure également la condition la plus essentielle à la préservation des centres,

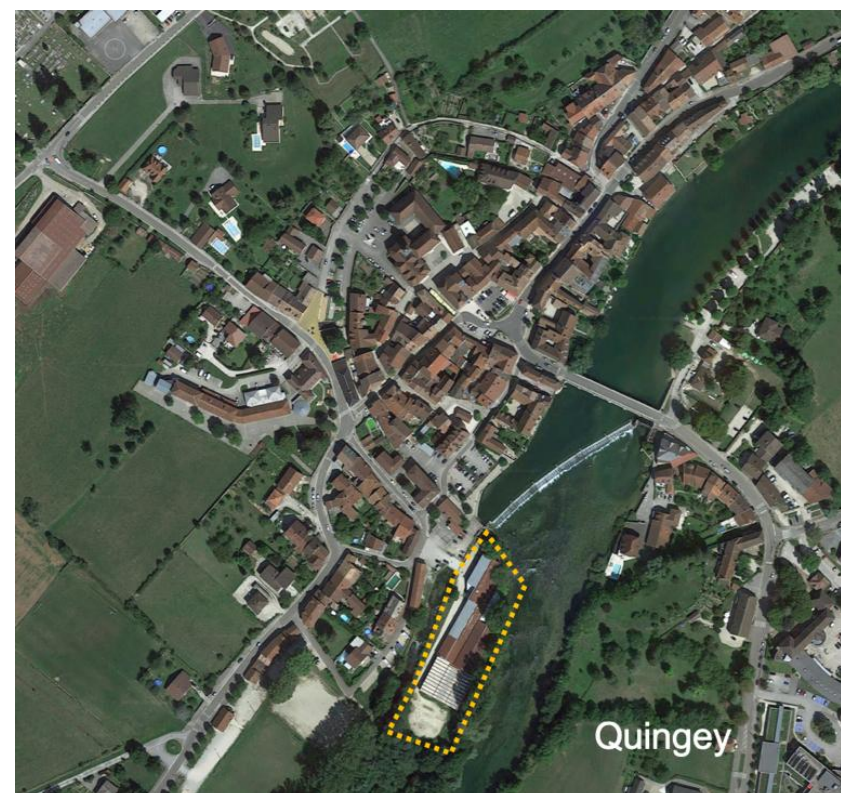
même si elle suppose une action volontariste des communes en matière d'habitat et de renouvellement urbain.

A cet égard, la ville d'Ornans lance une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Le déplacement d'une partie de l'entreprise Rivex crée également une opportunité en matière de renouvellement urbain et paysager sur ce site stratégique en bord de Loue.



Localisation des bâtiments Rivex en cours de mutation.

C'est le cas également de l'usine de production de fourchette de Quingey situé à proximité directe du centre-ville.



4.2 Dynamiques paysagères

4.2.1 La fermeture et/ou l'urbanisation des paysages

Avec la disparition de certaines cultures, la progression de l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, et le développement des plantations de résineux, les paysages se sont profondément transformés au fil du temps. La progression du couvert forestier sur les terres les moins productives entraîne la fermeture des paysages, l'assombrissement des versants et des vallées, mais aussi la disparition progressive des falaises calcaires emblématiques du territoire et popularisées par Gustave Courbet.

Or, cette évolution tend à simplifier durablement les paysages et leur perception en atténuant les effets du relief et en masquant la lisibilité des villages et des bourgs et des escarpements rocheux de la Loue et du Lison.

L'exemple d'Ornans est révélateur de la disparition des espaces agricoles au bénéfice du développement résidentiel et de l'abandon des versants, autrefois plantés de vergers et de vignes, à la forêt.

L'exemple de Mouthier-Haute-Pierre est encore plus significatif. Cette commune a connu une évolution contrastée, avec d'une part un fort défrichement pour la culture de la vigne à grande échelle, puis celle des cerisiers pour la fabrication de kirch, avant de connaître l'exode de sa population (1000 habitants en 1850 contre 335 en 2017) et l'abandon des activités agricoles au bénéfice de la forêt qui enveloppe désormais le village et limite les vues en enfilade sur la vallée de la Loue.

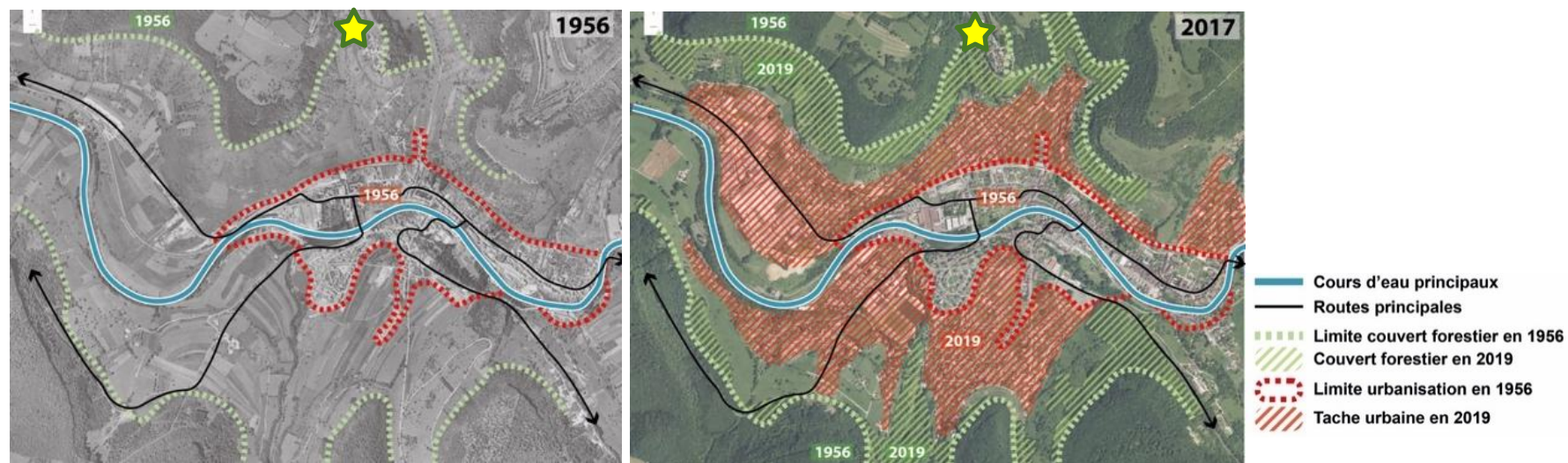
Le recul de l'activité agricole vis-à-vis de l'urbanisation répond par ailleurs au débat actuel sur la problématique de santé publique liée au modèle agricole conventionnel consommateur de produits phytosanitaires.



En haut : Le village de Mouthier-Haute-Pierre au début du XXe siècle (à gauche, source : delcampe.fr) et aujourd'hui (à droite, source : Jean Guy Simonet)

Ci-dessus : Le château d'Ornans et ses abords : vers 1920 (source : delcampe.fr) et en 2019 (source : Urbicand)

Ci-dessous : Progression de l'urbanisation et du couvert forestier autour d'Ornans entre 1956 et 2017 (source : Géoportail, modifié par Urbicand)



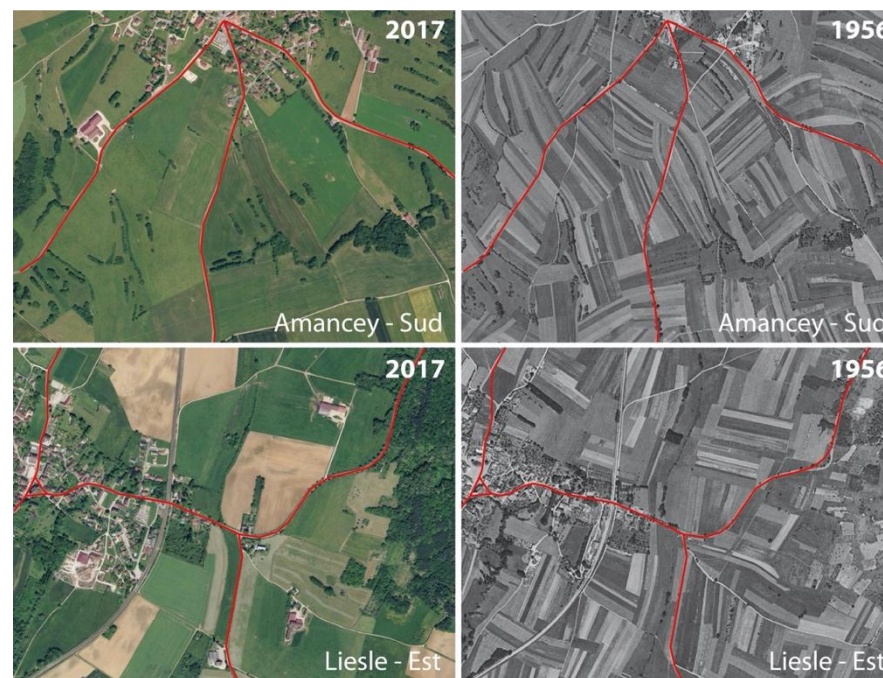
4.2.2 Vers une simplification des paysages agricoles

Les efforts menés depuis les années 1950 en faveur de la rationalisation des découpages fonciers dans les communes rurales ont mené à une simplification extrême des terroirs agricoles. Le regroupement des parcelles et la mécanisation de ce secteur économique a engendré une simplification des paysages et un arrachage des haies et bosquets délimitant les anciennes parcelles. Cette tendance est particulièrement perceptible dans les secteurs où la surface agricole utile augmente.

Les deux exemples ci-contre, sur le plateau d'Amancey et dans le faisceau de Quingey, illustrent la disparition (entre 1956 et aujourd'hui) de la mosaïque agricole au profit de grands espaces en monoculture et l'augmentation de l'horizontalité des paysages. Cette tendance tend à augmenter l'horizontalité des paysages de la plaine et à simplifier leur composition.

Il est important de noter qu'un effort important est conduit sur le plateau d'Amancey par le Syndicat Mixte de la Loue, la fédération des chasseurs et des écoles et lycées des environs pour replanter des haies champêtres et protéger la qualité de l'eau de la Loue. L'objectif fixé était de planter 20 000 arbres à l'horizon 2020. En effet, le maintien d'une trame d'arbre et de haie permet de limiter l'érosion des sols et de la biodiversité. Dans un contexte de refonte du cahier des charges Comté et d'augmentation des

surfaces agricoles utiles (SAU), l'enjeu du maintien de la diversité des paysages agricoles est également un enjeu majeur pour le territoire.



Simplification du paysage agricole suite aux opérations de remembrement (source : Géoportail)



La plaine agricole aux abords de Lombard (faisceau de Quingey) (source : Urbicand)

4.2.3. Vers une transformation des paysages forestiers

Du point des paysages forestiers, on observe un enrésinement progressif des massifs forestiers. En transformant l'équilibre des espaces forestiers pour une vocation plus productive, cet enrésinement transforme durablement les paysages : perte de lumière, acidification des sols, disparition du couvert forestier, permanence des paysages (arbres persistants).

Il est possible également d'observer des coupes drastiques de la part des propriétaires privés. En détruisant de manière significative les espaces forestiers, ces coupes donnent à voir des paysages de couvert forestier peu homogènes (forme géométriques) et dénature la qualité des paysages et l'observation des espaces naturels.



Paysage forestier lié à une coupe drastique (ci-dessus).

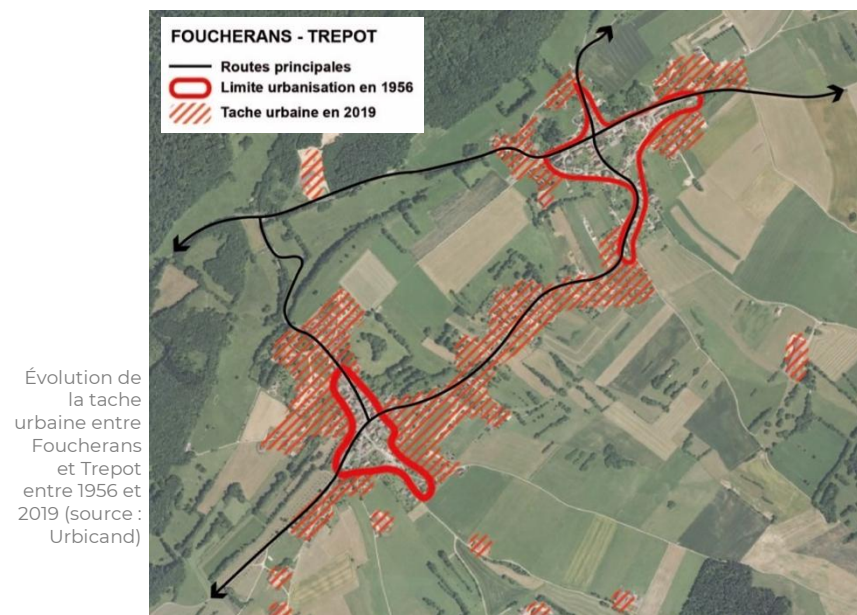


Enrésinement progressif de la vallée du Lison (ci-contre).

4.2.4 Des modes de développement mal maîtrisés, impactant durablement les paysages

- Des extensions urbaines le long des routes et/ou déconnectées des centralités

Dans de nombreux cas, les constructions récentes où les lotissements sont implantés en extension urbaine et/ou le long des axes de communication. Or, si ce mode de développement résidentiel engendre des enjeux de mobilité et d'accessibilité aux services (écoles, mairie...), de gestion et d'entretien des réseaux et de sécurisation des traversées, il tend à fragiliser la qualité des entrées de village/bourg. En effet, ces constructions récentes modifient la perception des silhouettes urbaines. Or, l'absence de traitement paysager de la frange urbaine, les matériaux et couleurs employés et le caractère étalé et diffus de la forme urbaine ne permettent pas d'intégrer ces entrées à l'enveloppe urbaine existante.



Sortie de FOUCHERANS
(Limite urbanisation
1956)



→ Entrée de TREPOT
(Limite urbanisation
1956)



Banalisation du paysage entre Foucherans et Trepot (source : Google Maps)

L'exemple de Foucherans-Trepot illustre parfaitement ce phénomène, où deux villages, autrefois séparés par des espaces agricoles, se rejoignent aujourd'hui par un continuum urbanisé, sans identité de quartier ou qualité urbaine. Cet étirement de l'urbanisation déconnecté des centralités villageoises génère par ailleurs des extensions importantes des réseaux urbains, non sans conséquences sur les finances des communes, et engendre une dépendance totale à la voiture individuelle pour les moindres besoins de la vie quotidienne, allant à l'encontre des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serres et de développement des mobilités décarbonnées.

Certains secteurs du territoire, en lien avec la pression urbaine exercée par le desserrement de l'agglomération bisontine, sont particulièrement sensibles à ces évolutions : Arc-et-Senans, Charnay et les villages du plateau Nord accessibles rapidement depuis Besançon par les routes N57 et N83.

- Des impacts liés au développement économique

Si historiquement les activités économiques s'intégraient dans les tissus multifonctionnels des bourgs et des villages, le développement économique s'effectue désormais dans des zones dédiées :

- en entrée de ville (comme à Quingey),
- déconnecté de l'armature urbaine du bourg (comme à Amancey)
- ou encore le long des départementales N83, D9 ou D67 (cf. carte ci contre).

Or, le caractère routier et traversant de ces espaces, l'absence de traitement paysager des abords des bâtiments et des limites de parcelles, et le volume important des bâtiments tend à impacter durablement le cadre de vie et plus largement les paysages dans les villages et les bourgs concernés.

Sur un territoire à forte vocation agricole, la question de l'intégration des bâtiments agricoles est également un enjeu fort du territoire.

En effet, avec la délocalisation des exploitations en dehors des espaces urbanisés, les bâtiments agricoles isolés peuvent impacter les entrées de villages ou plus largement les paysages agricoles.

Certaines entrées peuvent aussi être impactées par la présence de bâti agricole ou de silo. Si cette situation s'explique par l'évolution des pratiques agricoles et la présence de périmètres de réciprocité agricole, trop souvent la typologie d'architecture des bâtiments agricoles radicalement différente du bâti traditionnel manque d'intégration paysagère.



En haut : Entrée du village de Saules : une perception du bourg historique effacée par les nouvelles constructions à usage d'activité (source : Google)

Au milieu : Façade de la zone d'activité de Tarcenay-Foucherans depuis la D102 (source : Google)

En bas : Zone d'activité d'Amancey implantée en plein champs entre Amancey et Bolandoz (source : Google)

- Mitage et fragmentation des paysages

Si certaines formes de développement résidentiel perturbent l'armature des tissus urbains (*Cf. paragraphe suivant*), elles perturbent également l'inscription paysagère des bourgs et villages dans leur site, et modifie les paysage perçus.

Les exemples ci-dessous illustrent les différents cas de figure que l'on rencontre sur le territoire de la Communauté de Communes Loue-Lison. Le développement des villages dans les plaines et sur les plateaux, moins contraints par le relief, a tendance à suivre une logique de mitage, au gré des opportunités et des besoins. Les raisons qui ont motivé les choix en matière

d'urbanisation sont diverses : contraintes liées aux risques naturels (inondations, glissement de terrain) et nuisances potentielles (protection de la ressource en eau, périmètres de réciprocité des installations agricoles), à la topographie,

aux mesures de protection des sites patrimoniaux ou naturels, etc.

Cependant, malgré les impératifs opérationnels retenus, ces choix tendent à brouiller la lisibilité des paysages et opèrent des ruptures dans les transitions traditionnelles (jardins, vergers, potagers) entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles. Ils interrogent également les modalités de gestion des réseaux et des routes et participe à l'éloignement de la population des centralités.

- Une perte d'authenticité des formes architecturales et urbaines

Arc-et-Senans : une silhouette déstructurée par le mitage urbain (source : Urbicand)



Silhouette de Myon : un développement résidentiel en rupture avec le village ancien (source : Urbicand)



Mitage des habitations sur les hauteurs de Lods (source : Urbicand)



Arrivée à Quingey : une zone d'activité non intégrée et une urbanisation du coteau impactant (source : Urbicand)



Les nouvelles constructions sont généralement en rupture avec les formes urbaines traditionnelles. La qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie.

Les matériaux locaux contribuant au caractère et à l'identité des villages/bourgs, et plus largement du territoire, sont remplacés par des matériaux modernes et standardisés.

En se développant, ces nouveaux modèles architecturaux et urbains banalisent et interrogent in fine l'identité urbaine des villages/bourgs en faisant fi du contexte et de leur environnement proche.



Forme et colorimétrie en rupture avec les sites dans lesquels ces constructions s'implantent. A Zone commerciale à Ornans, sans qualité architecturale ni urbaine, que l'on pourrait retrouver partout en France (source : Urbicand)



Exemple de périurbanisation, standardisée autant dans la forme que dans la population accueillie, sans lien avec leur village d'accueil. à gauche : Pessans, à droite : Tarcenay-Foucherans (source : Urbicand)

- Dégradation des entrées de villes et villages

Difficilement conciliable avec le tissu urbain des bourgs et villages historiques, le développement des zones d'activité économiques et commerciales, s'est généralement établi à l'extérieur, à l'entrée ou à la sortie de ces derniers.

Leurs développements, en lien avec les contraintes topographiques, de risques, ou d'accessibilités, associées aux opportunités foncières du moment de leur création, ont façonné des silhouettes urbaines en rupture avec leur site d'implantation.

De plus, l'architecture et les couleurs employées pour construire les bâtiments industriels et commerciaux tranchent avec l'architecture traditionnelle, ce qui génère des ruptures urbaines et paysagères dans le paysage perçu.

Une attention particulière devra être portée dans les choix d'implantation des nouvelles zones à établir ou à étendre, et des dispositions spécifiques devront être dictées pour permettre d'améliorer l'intégration paysagère des zones existantes pour résorber les ruptures précitées.



Arrivée à Tarcenay-Foucherans depuis Mérey-sous-Montrond : absence de traitement paysager des abords des espaces d'activités.



Arrivée à Ornans depuis Cléron : paysage d'entrée de ville marqué par la présence d'une zone commerciale et d'un rond-point.



Arrivée à Quingey depuis Lombard : absence de frange paysagère et une colométrie des bâtiments accentuant la visibilité de la zone d'activités.

4.2.5. *De nouveaux paysages impactés par les effets du changement climatique*

Le changement climatique à l'œuvre a et aura des conséquences significatives sur le territoire et ses paysages. La perturbation du cycle de l'eau, l'augmentation des risques d'inondations et d'incendie et des sécheresses bouleversent et bouleverseront profondément les paysages forestiers et agricoles.

Dans ce contexte, le maintien d'une distance entre les espaces habités des cours d'eau et des lisières forestières est un enjeu fort, tout comme la limitation de l'érosion des sols par le maintien du maillage bocager (haies, bosquet).

Dans le cadre du maintien de l'AOC Comté et des enjeux de diversification de la filière agricole, la question du défrichement se pose afin d'augmenter les surfaces agricoles. Au regard également de l'augmentation des températures et des baisses pluviométriques, les pratiques agricoles risquent d'évoluer ainsi que la nature de l'occupation des sols (disparition et apparition de nouvelles espèces).

Au sein des espaces urbanisés, la limitation de l'imperméabilisation des sols et le maintien d'une trame verte urbaine est également essentiel pour limiter les îlots de chaleur urbains et maintenir une qualité de vie dans les milieux habités.

Enfin, se pose la question de la transition énergétique du territoire. Très engagée sur ce point à travers son PCAET, la communauté de communes affiche sa volonté de développer le solaire sur toiture dans les espaces d'activités et résidentiels. La fragilité des sols calcicoles ne permettant pas le développement de la méthanisation, la question de l'éolien reste également en débat et peu sensiblement transformer les

paysages, sans pour autant impacter la VUE du bien UNESCO (Salines royales d'Arc-et-Senans).



Quelle évolution des paysages agricoles et forestiers ? (Myon).

4.2.6 Dynamiques paysagères et urbaines

DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

Éléments paysagers structurants

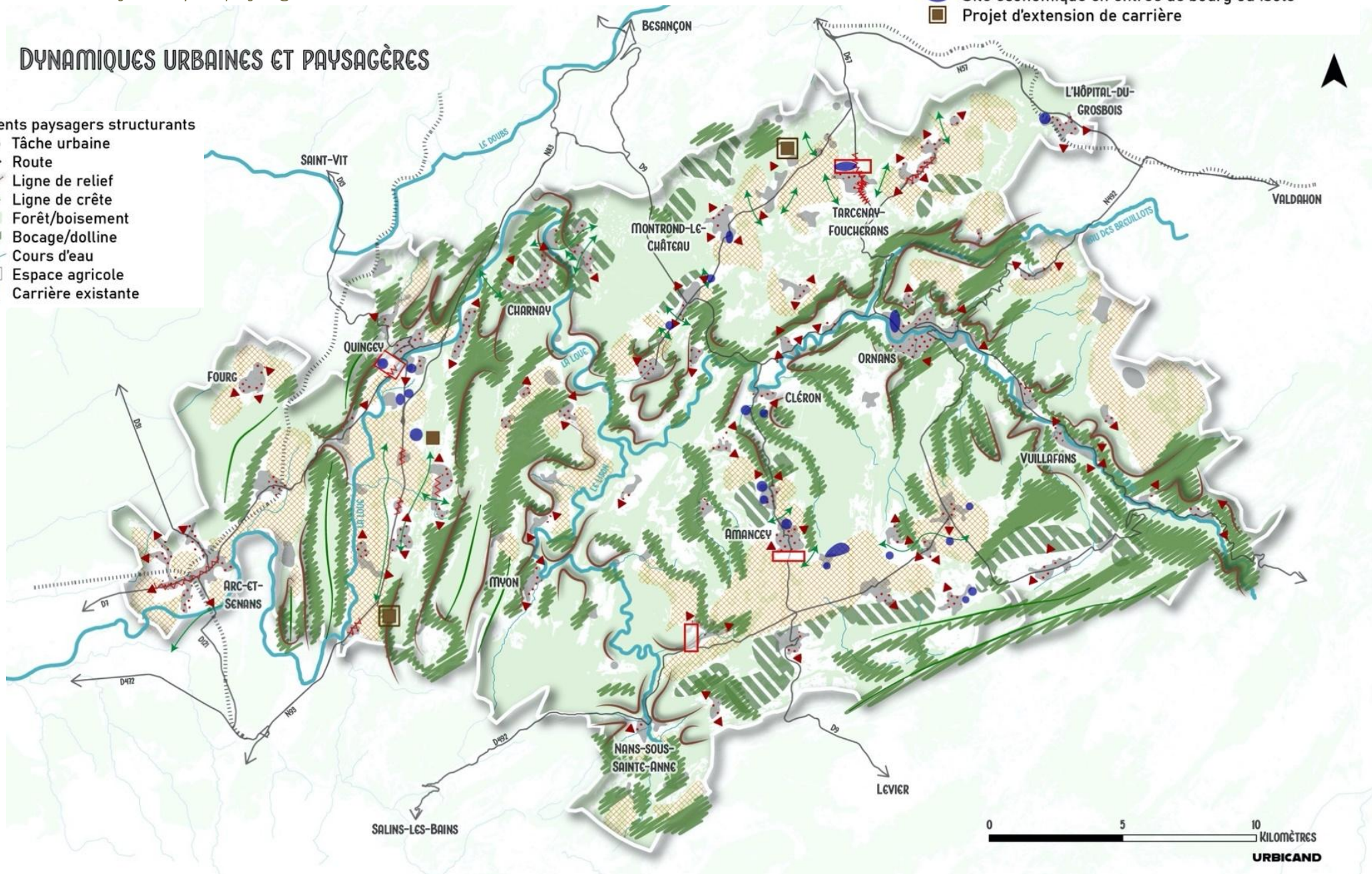
- Tâche urbaine
- ↔ Route
- Ligne de relief
- Ligne de crête
- Forêt/boisement
- Bocage/dolline
- Cours d'eau
- Espace agricole
- Carrière existante

Dynamiques paysagères

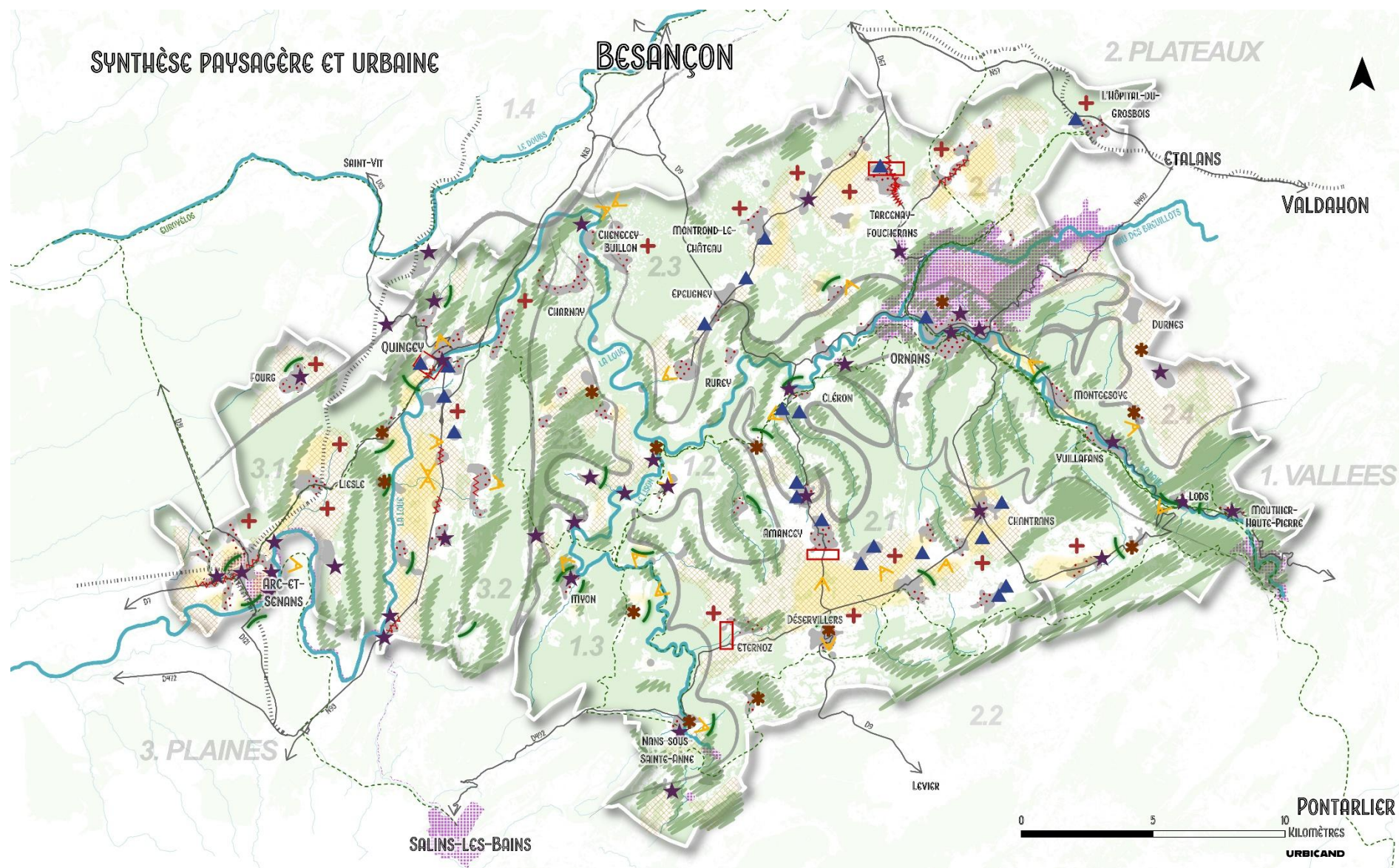
- Fermeture des paysages (avancée du couvert forestier)
- Simplification des paysages agricoles
- Continuité paysagère sensible

Dynamiques urbaines

- Développement résidentiel en extension et/ou diffus
- ▲ Sens de développement du village/bourg
- Entrée de bourg peu qualitative
- Traversée de bourg peu qualitative
- Site économique en entrée de bourg ou isolé
- Projet d'extension de carrière



4.2.7 Synthèse paysagère et urbaine



ATOUTS

-  Des sites paysagers et patrimoniaux reconnus
-  Des vallées identifiées, identifiables et reconnues (l'eau comme lien entre les communes)
-  Une diversité de paysages
 - 1. VALLÉES
 - 1.1 / Haute vallée de la Loue
 - 1.2 / Moyenne vallée de la Loue
 - 1.3 / Vallée du Lison
 - 1.4 / Vallée du Doubs
 - 2. PLATEAUX
 - 2.1 / Plateau d'Amancey
 - 2.2 / Plateau de Levier
 - 2.3 / Plateau de Chenecey-Buillon
 - 2.4 / Plateau de Valdahon
 - 2.5 / Plateau de Charnay
 - 3. PLAINES
 - 3.1 / Plaine d'Arc-et-Senans
 - 3.2 / Basse vallée de la Loue
-  Une diversité de morphologies villageoises
 - Des perceptions multiples
 -  Point de vue majeur
 -  Repère urbain
 -  Silhouette urbaine de qualité
 -  Paysage ouvert (covisibilité)
 - Des nombreuses itinérances de découverte
 -  Route majeure
 -  Itinérance touristique
-  Un cadre paysager participant à l'attractivité résidentielle et touristique

FAIBLESSES

-  Des pratiques agricoles qui évoluent et qui tendent à simplifier les paysages
-  Une fermeture des paysages emblématiques de la Loue et du Lison
-  Une faible revalorisation des villages et des bourgs liés à l'eau
-  Des pressions résidentielles fragilisant les paysages
-  Diffusion des sites économiques
 - Des secteurs paysagers sensibles
 -  Entrées de ville ou de village
 -  Traversées de bourgs peu qualitatives
 -  Zone de développement résidentiel diffus et/ou en extension

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Bibliographie détaillée

Diagnostic Socio-démographique et économique

Sources bases de données :

- INSEE - Recensement général de la population 2016 et 2021
- INSEE – Base permanente des équipements (BPE) 2019
- INSEE - Clap Sirene 2018
- INSEE – OMPHALE 2017
- INSEE - Observatoire Régional du Tourisme
- DREAL Sit@del – Autorisations d'urbanisme
- Recensement général agricole – Agrest 2010
- Recensement agricole – Actualisation DRAAF 2018 (structures d'exploitation, cheptels, SAU)
- Données Communauté de Communes Loue Lison - recensement des lieux de vente de produits locaux
- Modèle PARCEL (Pour une Agriculture Résiliente Citoyenne et Locale) - identification des surfaces nécessaires à l'autonomie alimentaire du territoire
- Atlas départemental de la valeur agricole
- Plan d'Approvisionnement Territorial du Grand Besançon(PAT) – 2008
- Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) Franche Comté
- Plan de Développement de Massif (PDM) Loue Lison
- Registre parcellaire graphique - Agence de services et de paiement (ASP)
- IDéO BFC - Standard des données « Sites économiques » – Avril 2018 - Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté
- Fréquentation gares SNCF - ressources.data.sncf.com
- Indicateurs du marché immobilier – MeilleursAgents.com
- Comptage du réseau routier du Doubs – DDT25
- Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Département du Doubs
- Réseau MobiGo – Région Bourgogne-Franche-Comté
- Icode, base nationale d'Implantation des COMmerces de DETail, 2016
- Chiffres clés du tourisme dans le Doubs en 2019 et 2023- Bilan-statistique-2014-Montagnes-du-Jura
- Etude CCI - Offre commerciale et artisanale & Habitudes de consommation
- Schéma directeur départemental d'aménagement numérique du Doubs – 2018
- Ateliers commerçants et activité commerciale– 28 novembre 2019

Images, cartographies et photographies :

- observatoire-des-territoires.gouv.fr
- IGN – BDTOPO
- IGN – BDORTHO
- Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Département du Doubs
- Bassin d'accessibilité - Openrouteservice.com
- Office du tourisme Destination Loue-Lison
- Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté no 22 - Octobre 2017

Diagnostic paysager et urbain :

Source bibliographique :

- Atlas des paysages de Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort), DIREN Franche-Comté, 2000-2001
- Entités et sous-paysagère de la DREAL
- Paysages de Bourgogne – les grands ensembles paysagers - DIREN 1997
- De la Grande Saline de Salins-les-Bains à la Saline Royale d'Arc et Senans, la production du sel ignigène – Elaboration du plan de gestion du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – aout 2019.
- Vivre et habiter la montagne jurassienne- CPIE de Franche – 2004 - Jean Guy Simonet

Images, cartographies et photographies

- Franck Girardin
- Adrien ROMAIN
- Urbicand
- Google maps
- Schéma conceptuel du milieu karstique des plateaux du massif du Jura (Bichet and Campy, 2008)

ANNEXE 2 :

Notes méthodologiques sur les indices utilisés pour caractériser la valeur agricole (atlas départemental) :

L'indice de valeur des droits et aides à la production intègre :

- les DPU (droits à paiement unique) ;
- l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel), et les MAE (mesures agro-environnementales) suivantes : prime herbagère PHAE 2, MAE territorialisées potentielles des sites Natura 2000, et MAE de la Directive Cadre sur l'Eau, à l'exclusion des MAE de soutien à l'agriculture biologique (SAB) prises en compte par ailleurs.

Cet indice est calculé sur une base en euros par hectare, puis ramené sur un intervalle normé allant de 0 à 10. Les valeurs des « parcelles » hors RPG 2011 sont estimées par interpolation suivant les valeurs réelles des îlots RPG voisins.

L'indice de valeur pour la structure spatiale des exploitations intègre huit variables représentatives de trois niveaux d'échelle :

- Echelle de la « parcelle » : 1/aire, 2/compacité ;
- Echelle de l'exploitation : 3/aire de la « parcelle » divisée par l'aire totale de l'exploitation, 4/distance temps du siège de l'exploitation à la « parcelle », 5/ distance temps du siège de l'exploitation à la « parcelle » divisée par la surface de la « parcelle », 6/ distance moyenne entre les « parcelles » de la même exploitation ;
- Echelle du territoire 7/ distance à la zone bâtie la plus proche 8/ aire de la zone agricole continue à laquelle appartient la « parcelle ».

Il ne s'agit pas de valeurs déclarées par les exploitants, mais de valeurs calculées par système d'information géographique à partir de diverses sources d'information. Ces huit variables sont transformées en facteurs (c'est-à-dire exprimées sur des échelles comparables), pondérées suivant leur importance relative, et combinées entre elles pour aboutir à l'indice de valeur pour la structure spatiale des exploitations, exprimé sur un intervalle normé allant de 0 à 10. Les valeurs des « parcelles » hors îlots RPG 2011 sont estimées par interpolation suivant les valeurs réelles des îlots RPG voisins.

L'indice de valeur environnementale intègre :

- les zonages d'inventaire ou de protection de la biodiversité (réserves de divers types, arrêtés de protection de biotope, ZNIEFF de type 1 et 2, zones humides, Natura 2000, ... ;
- les zones inondables (atlas départemental des zones inondables).

Ces variables qualitatives sont recodées en variables quantitatives suivant leur niveau de contrainte, puis associées entre elles dans l'indice de valeur environnementale (valeurs de 0 à 10).

L'indice de labellisation intègre :

- l'habilitation des exploitants à produire du lait pour les fromages AOP ;
- les mesures de soutien à l'agriculture biologique (SAB) perçues par certains exploitants.

Ces variables sont associées en une variable quantitative unique, sur l'intervalle allant de 0 à 10.

La synthèse de ces quatre indices de valeur thématique est effectuée en retenant la valeur maximale obtenue par ces indices. La valeur de synthèse signifie donc que, d'un point de vue parmi d'autres, une « parcelle » obtient la note maximale de X.

ANNEXE 3 :

Liste des entités archéologiques enregistrées et localisées au 1er mars 2019 :

- 10319 / 25 001 0001 / ABBANS-DESSOUS / cimetière / haut Moyen Âge
- 7074 / 25 001 0002 / ABBANS-DESSOUS / Prieuré de Lieu-Dieu / prieuré / Moyen Âge classique
- 10320 / 25 001 0003 / ABBANS-DESSOUS / église / Moyen Âge
- 10321 / 25 001 0004 / ABBANS-DESSOUS / Moulin de Nevouy / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 14873 / 25 001 0005 / ABBANS-DESSOUS / Le Paradis / Néolithique / outillage lithique ; débitage lithique
- 16177 / 25 001 0006 / ABBANS-DESSOUS / Lieu-Dieu / Moyen Âge / occupation
- 16178 / 25 001 0007 / ABBANS-DESSOUS / Lieu-Dieu / République / monnaie
- 16708 / 25 001 0008 / ABBANS-DESSOUS / voie / Moyen Âge
- 16709 / 25 001 0009 / ABBANS-DESSOUS / éperon barré / Epoque indéterminée
- 70 / 25 002 0001 / ABBANS-DESSUS / Château Devant et Derrière / château non fortifié / Moyen Âge classique
- 3945 / 25 002 0002 / ABBANS-DESSUS / Bourg fortifié / espace fortifié, bourg / Moyen Âge
- 8140 / 25 002 0003 / ABBANS-DESSUS / Mine de Puy / mine / Epoque contemporaine
- 15077 / 25 002 0004 / ABBANS-DESSUS / bois de Blame / Moyen Âge classique - Epoque contemporaine / four
- 15807 / 25 002 0005 / ABBANS-DESSUS / La Chandole / Epoque moderne / construction
- 15813 / 25 002 0006 / ABBANS-DESSUS / La Chandole / dépôt monétaire / Epoque moderne
- 15815 / 25 002 0007 / ABBANS-DESSUS / La Chandole / Epoque moderne / monnaie
- 343 / 25 015 0001 / AMANCEY / Camp de Pomme Gaude / La Fioz / enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
- 361 / 25 015 0002 / AMANCEY / La Grande Bouchaille, Candémine / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 362 / 25 015 0003 / AMANCEY / Champ Montant / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 7 / 25 015 0004 / AMANCEY / A Resseru / Essart Lababé / tumulus / Premier Age du fer
- 9 / 25 015 0005 / AMANCEY / Château Sarrasin / Grand Communal / tumulus / Premier Age du fer
- 2110 / 25 015 0006 / AMANCEY Au Village / Epoque indéterminée / bloc ouvragé
- 7590 / 25 015 0007 / AMANCEY / Château Murger / tumulus / Age du bronze - Age du fer

- 10522 / 25 015 0008 / AMANCEY / Corne Bernard / Fontaine courte / Age du fer - Gallo-romain / bâtiment
- 206 / 25 015 0011 / AMANCEY / Grands Poiriers / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 8747 / 25 015 0012 / AMANCEY / Eglise d'Amancey / Au Village / chapelle / Epoque moderne
- 7661 / 25 015 0014 / AMANCEY / La Fioz, La Pagre / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 6785 / 25 015 0015 / AMANCEY / Vallée de Norvaux / A Norveau / moulin / Epoque moderne
- 313 / 25 015 0017 / AMANCEY / Château Dame Jeanne / enceinte / Epoque indéterminée
- 222 / 25 015 0018 / AMANCEY / Château-Mipoux / Parts Devant, Le Bois / Gallo-romain / mur
- 7365 / 25 015 0019 / AMANCEY / Norvaux / atelier de terre cuite architecturale / Epoque moderne
- 1026 / 25 015 0020 / AMANCEY / Côte aux Chèvres / Epoque contemporaine / construction
- 11027 / 25 015 0021 / AMANCEY / Chemin d'Amancey à Norvaux / voie / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 11743 / 25 015 0022 / AMANCEY / La Beuvri, Les Prés Gras / occupation / Gallo-romain
- 10502 / 25 015 0023 / AMANCEY / Mésolithique - Néolithique / outillage lithique
- 11971 / 25 015 0024 / AMANCEY / A Resseru / Essart Lababé / sépulture / Premier Age du fer
- 15346 / 25 015 0025 / AMANCEY / Château Mipoux, Credons, Corne Bernard / Fontaine courte / Gallo-romain / bâtiment
- 16074 / 25 015 0026 / AMANCEY / Château Mipoux, Credons, Corne Bernard / Fontaine courte / Gallo-romain / bâtiment
- 16075 / 25 015 0027 / AMANCEY / Château Mipoux, Credons, Corne Bernard / Fontaine courte / Gallo-romain / bâtiment
- 15489 / 25 015 0028 / AMANCEY / Les Prés Gras / Mésolithique / débitage lithique
- 116076 / 25 015 0029 / AMANCEY / Corne Bernard / Fontaine Courte / Gallo-romain / meule
- 16077 / 25 015 0030 / AMANCEY / Corne Bernard / Les prerets / Second Age du fer / meule
- 16078 / 25 015 0031 / AMANCEY / Ruisseau de Rochanon / Gallo-romain / meule
- 16073 / 25 015 0032 / AMANCEY / Les Perrières / Les Prerets / occupation / Epoque indéterminée
- 17184 / 25 015 0033 / AMANCEY / Au village / Prés Gras / Epoque indéterminée / objet métallique
- 17185 / 25 015 0034 / AMANCEY / Au village / Prés Gras / Moyen Âge ? / monnaie
- 979 / 25 016 0002 / AMATHAY-VESIGNEUX / Sous la Côte / Epoque indéterminée / tumulus (?)

- 5567 / 25 016 0001 / AMATHAY-VESIGNEUX / Meurlève / Epoque indéterminée / tumulus (?)
- 7067 / 25 016 0003 / AMATHAY-VESIGNEUX / A l'Oie / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 10717 / 25 016 0004 / AMATHAY-VESIGNEUX / Moulin de Vesigneux / A l'Etang / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 2293 / 25 017 0001 / AMONDANS / Haute-Craie / tumulus / Premier Age du fer
- 9366 / 25 017 0002 / AMONDANS / Bellevue / enceinte / Age du bronze - Age du fer
- 9367 / 25 017 0003 / AMONDANS / Château d'Amondans / château non fortifié / Epoque moderne
- 11028 / 25 017 0004 / AMONDANS / Petit Vevey / cimetière / Epoque contemporaine
- 14743 / 25 017 0005 / AMONDANS / L'Ile d'Orgemont / occupation / Epoque moderne
- 14744 / 25 017 0006 / AMONDANS / L'Ile d'Orgemont / Epoque moderne / monnaie
- 16518 / 25 017 0007 / AMONDANS / Les monts / tumulus / Second Age du fer (La Tène ancien)
- 16520 / 25 017 0008 / AMONDANS / La Grande Côte / tumulus / Premier Age du fer
- 17177 / 25 017 0009 / AMONDANS / République / monnaie
- 17569 / 25 017 0010 / AMONDANS / occupation / Moyen Âge – Époque récente
- 17572 / 25 017 0011 / AMONDANS / Âge du fer / objet métallique
- 401 / 25 021 0001 / ARC-ET-SENANS / Champ du Moulin / enceinte / Epoque indéterminée
- 378 / 25 021 0002 / ARC-ET-SENANS / Salines Royales, Bâtiment des Sels Est / production de sel / Epoque contemporaine
- 7293 / 25 021 0003 / ARC-ET-SENANS / pont / Moyen Âge
- 4112 / 25 021 0004 / ARC-ET-SENANS / Château, Roche-Sur-Loue / château non fortifié / Moyen Âge
- 9369 / 25 021 0005 / ARC-ET-SENANS / Les Egliseries / Gallo-romain / occupation
- 9371 / 25 021 0007 / ARC-ET-SENANS / Eglise de Senans / église / Moyen Âge classique
- 8835 / 25 021 0010 / ARC-ET-SENANS / atelier de terre cuite architecturale / Epoque contemporaine
- 7651 / 25 021 0011 / ARC-ET-SENANS / La Catherine / moulin / Epoque contemporaine
- 7871 / 25 021 0012 / ARC-ET-SENANS / Moulin Toussaint / moulin / Epoque contemporaine
- 344 / 25 021 0013 / ARC-ET-SENANS / Arc, Château-Rouillaud / motte castrale / Moyen Âge
- 17660 / 25 021 0013 / ARC-ET-SENANS / Champ Gerbey / enclos / Age du Bronze

- 4250 / 25 044 0001 / BARTHERANS / défense / espace fortifié / fossé/ Moyen Âge
- 3658 / 25 044 0002 / BARTHERANS / Le Château / maison / Epoque moderne
- 3548 / 25 044 0003 / BARTHERANS / Chapelle Saint-Antoine et Hubert / chapelle / Epoque moderne
- 16703 / 25 044 0005 / BARTHERANS / Bois de Rozet / Age du bronze final / parure
- 385 / 25 070 0001 / BOLANDOZ / Derrière le Mouthier / tumulus / Premier Age du fer
- 3478 / 25 070 0003 / BOLANDOZ / Bas de Vour / Age du bronze - Age du fer / tumulus (?)
- 3479 / 25 070 0004 / BOLANDOZ / Juret Sud / Age du bronze - Age du fer / tumulus (?)
- 6642 / 25 070 0006 / BOLANDOZ / Moulin de Rochanon / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 5681 / 25 070 0007 / BOLANDOZ / Eglise de Bolandoz / chapelle / Moyen Âge
- 10609 / 25 070 0010 / BOLANDOZ / Champs la Dame / voie / Epoque indéterminée
- 11001 / 25 070 0011 / BOLANDOZ / Malvaux / Epoque indéterminée ? / objet métallique
- 11002 / 25 070 0012 / BOLANDOZ / le Dard / Gallo-romain ? / parure
- 11248 / 25 070 0013 / BOLANDOZ / Sur le Temple / Epoque indéterminée / construction
- 11249 / 25 070 0014 / BOLANDOZ / Sur le Tartre / Gallo-romain / construction
- 11250 / 25 070 0015 / BOLANDOZ / Prés Carron / Gallo-romain
- 9394 / 25 090 0001 / BRERES / La Maison Rouge / / Epoque indéterminée ? / construction
- 14845 / 25 090 0002 / BRERES / / Le Chevecié / Epoque indéterminée / butte
- 219 / 25 098 0001 / BUFFARD / enclos funéraire / Age du bronze - Age du fer
- 396 / 25 098 0002 / BUFFARD / La Jassière / villa / Gallo-romain
- 16170 / 25 098 0003 / BUFFARD / Au Nord de la Corvée, près de la station de pompage / occupation / Gallo-romain
- 16171 / 25 098 0004 / BUFFARD / Propriété château MATTEY / motte castrale / haut Moyen Âge
- 9381 / 25 104 0001 / BY / maison forte / Moyen Âge - Période récente
- 15271 / 25 104 0002 / BY / tumulus / Age du bronze - Age du fer ?
- 15272 / 25 104 0003 / BY / Clairay nord 2 / Mésolithique - Néolithique / outillage et débitage lithique
- 15966 / 25 104 0004 / BY / Clairay 1 / tumulus / Epoque indéterminée
- 15967 / 25 104 0005 / BY / Clairay 2 / tumulus / Epoque indéterminée

- 15968 / 25 104 0006 / BY / carrière ancienne / carrière / Epoque indéterminée
- 15969 / 25 104 0007 / BY / Moyen Âge / objet métallique
- 384 / 25 106 0001 / CADEMENE / Aux Frettes // tumulus / Premier Age du fer
- 4002 / 25 109 0001 / CESSEY / Epoque indéterminée / butte, construction
- 363 / 25 120 0001 / CHANTRANS / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 9681 / 25 120 0002 / CHANTRANS / Communal de la Rappe / Epoque indéterminée / butte, levée
- 9682 / 25 120 0003 / CHANTRANS / Au Village / Epoque indéterminée / os humain
- 9683 / 25 120 0004 / CHANTRANS / Ancien Château / château / Moyen Âge- Période récente
- 9684 / 25 120 0005 / CHANTRANS / Les Oyettes / moulin / Epoque moderne
- 9685 / 25 120 0006 / CHANTRANS / Eglise de Chantrans / église / Moyen Âge classique
- 9686 / 25 120 0007 / CHANTRANS / Petits Silley / village / Epoque indéterminée
- 17307 / 25 120 0018 / CHANTRANS / Sur le Mont / objet métallique / Moyen Âge
- 17625 / 25 126 0001 / CHARNAY // Champ Chevalier / Mésolithique / outillage lithique
- 1433 / 25 129 0001 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Chatel Saint Denis / Sur Saint Denis et sous le Château / château non fortifié / Moyen Âge classique - Epoque moderne
- 404 / 25 129 0002 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Le Rote // tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 405 / 25 129 0003 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Les Oyes // tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 406 / 25 129 0004 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Le Caron // tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 98 / 25 129 0005 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / La Voutre // tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 1793 / 25 129 0006 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Dartois // tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 11024 / 25 129 0007 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Néolithique final / hache
- 3110 / 25 129 0008 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Roche Thiébaut / tumulus ? / Epoque indéterminée ?
- 16079 / 25 129 0009 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / Le Grand Barmaud / Premier Age du fer / objet bronze
- 18894 / 25 129 0010 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / voie / Gallo-romain - Moyen Âge?
- 18895 / 25 129 0011 / CHASSAGNE-SAINT-DENIS / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 38 / 25 130 0001 / CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES / Châteaueux de Vuillafans / château / Moyen Âge- Période récente

- 16812 / 25 130 0002 / CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES / Le Cuchot / Epoque indéterminée / objet métallique
- 6284 / 25 134 0001 / CHATILLON-SUR-LISON / forge / Epoque indéterminée
- 398 / 25 143 0001 / CHAY / Moyen-âge - Période récente / construction
- 6954 / 25 143 0003 / CHAY / Les Paules / Mésolithique / outillage lithique
- 9383 / 25 143 0002 / CHAY / Au Village / château / Moyen Âge classique
- 16698 / 25 143 0004 / CHAY / Bois du Goulet / dépôt / Age du bronze final
- 16699 / 25 143 0005 / CHAY / Bois du Goulet / tumulus / Age du bronze
- 16700 / 25 143 0006 / CHAY / / Bois du Goulet / Age du bronze / parure
- 292 / 25 149 0001 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Paléolithique moyen / débitage lithique
- 293 / 25 149 0002 / CHENECEY-BUILLON / Grotte de Chenecey / Paléolithique / faune
- 8380 / 25 149 0003 / CHENECEY-BUILLON / Grotte Mine de la Barme, Grotte de Combe Leveuse / mine / Epoque moderne
- 9273 / 25 149 0004 / CHENECEY-BUILLON / Château de Charency / château / Moyen Âge classique
- 9276 / 25 149 0005 / CHENECEY-BUILLON / église / Moyen Âge - Période récente
- 9277 / 25 149 0006 / CHENECEY-BUILLON / enceinte / Epoque indéterminée ?
- 9278 / 25 149 0007 / CHENECEY-BUILLON / haut fourneau / Moyen Âge - Période récente
- 9279 / 25 149 0008 / CHENECEY-BUILLON / forge / Moyen Âge - Période récente
- 347 / 25 149 0009 / CHENECEY-BUILLON / Abbaye de Buillon / monastère / Moyen Âge
- 2944 / 25 149 0010 / CHENECEY-BUILLON / Granges du Sapin / Epoque indéterminée ? / butte
- 3225 / 25 149 0011 / CHENECEY-BUILLON / Granges du Sapin / Epoque indéterminée ? / butte
- 2847 / 25 149 0012 / CHENECEY-BUILLON / Granges du Sapin / Epoque indéterminée ? / butte
- 11809 / 25 149 0013 / CHENECEY-BUILLON / Granges du Sapin / Epoque indéterminée ? / butte
- 11810 / 25 149 0014 / CHENECEY-BUILLON / Combe de la Fougère / Epoque indéterminée ? / butte
- 11811 / 25 149 0015 / CHENECEY-BUILLON / combe à la Natoire / Epoque indéterminée ? / butte
- 11812 / 25 149 0016 / CHENECEY-BUILLON / Combe à la Natoire / Epoque indéterminée ? / butte

- 11813 / 25 149 0017 / CHENECEY-BUILLON / Mont de Lune / Age du bronze ancien / parure ; hache
- 12112 / 25 149 0018 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Paléolithique moyen / outillage lithique
- 12113 / 25 149 0019 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Paléolithique moyen / faune
- 12114 / 25 149 0020 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Néolithique / outillage lithique
- 12115 / 25 149 0021 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Néolithique / poterie
- 12116 / 25 149 0022 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Age du bronze final / poterie
- 12117 / 25 149 0023 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Second Age du fer / parure
- 12118 / 25 149 0024 / CHENECEY-BUILLON / Porche de Chenecey / Gallo-romain / poterie
- 14091 / 25 149 0025 / CHENECEY-BUILLON / forge / Moyen Âge - Période récente
- 9280 / 25 154 0001 / CHOUZELOT / Dans le Bois communal / Age du bronze final / arme
- 5799 / 25 155 0001 / CLERON / Grotte de Nahin / Paléolithique supérieur - Age du bronze final / occupation
- 6946 / 25 155 0002 / CLERON / Château de Cléron / Moyen Âge / four
- 6947 / 25 155 0003 / CLERON / Pont Actuel de Cléron / gué / Gallo-romain
- 6949 / 25 155 0004 / CLERON / Moulin Grillet / moulin / Epoque contemporaine
- 2679 / 25 155 0005 / CLERON / Voie Antique / voie / Gallo-romain
- 3633 / 25 155 0006 / CLERON / Carcureux / éperon barré / Age du bronze - Age du fer
- 10493 / 25 155 0007 / CLERON / Carcureux / Gallo-romain / monnaie ; monnaie
- 13532 / 25 155 0008 / CLERON / En contrebas de la Grotte de Nahin / Age du bronze / parure
- 9509 / 25 171 0001 / COURCELLES / Eglise de Mont / église / Moyen Âge - Période récente
- 9510 / 25 171 0002 / COURCELLES / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 8739 / 25 171 0003 / COURCELLES / Malpommiers / Epoque indéterminée / construction
- 15322 / 25 171 0004 / COURCELLES / La Fougère / Moyen Âge classique / grange
- 17783 / 25 171 0005 / COURCELLES / les Malpommiers / Second Age du fer / arme
- 211 / 25 180 0001 / CROUZET-MIGETTE / Grotte des Neuchâtelois / Néolithique - Age du bronze / outillage lithique
- 9522 / 25 180 0002 / CROUZET-MIGETTE / Monastère de Migette / monastère / Moyen Âge

- 11517 / 25 180 0003 / CROUZET-MIGETTE / Les Combettes / Epoque indéterminée / butte
- 11518 / 25 180 0004 / CROUZET-MIGETTE / Les Combettes / Epoque indéterminée / butte
- 12032 / 25 180 0005 / CROUZET-MIGETTE / Grotte des Neuchâtelois / Epoque indéterminée ? / os humain
- 14139 / 25 180 0006 / CROUZET-MIGETTE / Monastère de Migette / atelier de terre cuite / Epoque contemporaine
- 14754 / 25 180 0007 / CROUZET-MIGETTE / Le Groin / Age du bronze ancien / hache
- 15516 / 25 180 0008 / CROUZET-MIGETTE / Source du Lison, Grotte Sarrazine / Epoque indéterminée / enclos, rempart
- 16072 / 25 180 0009 / CROUZET-MIGETTE / Cimetière du monastère de Migette / cimetière / Moyen Âge- Période récente
- 14752 / 25 180 0010 / CROUZET-MIGETTE / Sous le vieux Sainte-Anne / occupation / Gallo-romain
- 14751 / 25 180 0011 / CROUZET-MIGETTE / Sous le vieux Sainte-Anne / occupation / Age du fer
- 14753 / 25 180 0012 / CROUZET-MIGETTE / Sous le vieux Sainte-Anne / occupation / haut Moyen Âge
- 17182 / 25 180 0013 / CROUZET-MIGETTE / Sous le vieux Sainte-Anne / occupation / Moyen Âge - Période récente
- 7422 / 25 185 0001 / CUSSEY-SUR-LISON / église / Moyen Âge - Période récente
- 14677 / 25 185 0002 / CUSSEY-SUR-LISON / Au Nord-Ouest de la commune / / motte castrale / haut Moyen Âge- Moyen Âge classique
- 14678 / 25 185 0003 / CUSSEY-SUR-LISON / Au Nord-Ouest de la commune / occupation / Epoque moderne
- 14679 / 25 185 0004 / CUSSEY-SUR-LISON / Au Nord-Ouest de la commune / Age du fer - Gallo-romain / monnaie
- 17221 / 25 185 0005 / CUSSEY-SUR-LISON / La Côte / dépôt / Age du bronze final
- 364 / 25 199 0001 / DESERVILLERS / Les Cretes /tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 374 / 25 199 0002 / DESERVILLERS / La Fly /Mésolithique / outillage lithique
- 365 / 25 199 0003 / DESERVILLERS / Croix Rocheret / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 1973 / 25 199 0004 / DESERVILLERS / Les Egliseries /villa / Gallo-romain
- 11652 / 25 199 0005 / DESERVILLERS / Le Champ de la Vigne / Epoque indéterminée / butte
- 3129 / 25 199 0006 / DESERVILLERS /château / Moyen Âge classique
- 2397 25 208/ 0001/ DURNES/ Château/ Moyen Âge
- 9643/ 25 208 0002/ DURNES/ Bourg fortifié/ Moyen Âge
- 10 / 25 209 0001 / ECHAY / Mont Bergeret /éperon barré / Age du bronze final - Second Age du fer

- 11014 / 25 209 0003 / ECHAY / Epoque indéterminée ? / objet métallique
- 16891 / 25 209 0004 / ECHAY / Au nord-est du canton des Places / tumulus ? / Premier Age du fer
- 16998 / 25 209 0005 / ECHAY / Eperon barré du Mont-Bergeret / Bois Barchet / tumulus / Age du bronze - Age du fer ?
- 16999 / 25 209 0006 / ECHAY / Moyen-âge - Période récente / objet métallique
- 17000 / 25 209 0007 / ECHAY / Non renseigné / objet métallique
- 17629/ 25 209 0008/ ECHAY / Mésolithique – Néolithique / outillage lithique
- 135 / 25 220 0001 / EPEUGNEY / La Croix des Echaulles / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 8109 / 25 220 0003 / EPEUGNEY / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 8110 / 25 220 0004 / EPEUGNEY / Paléolithique - Néolithique / outillage lithique , débitage lithique
- 8111 / 25 220 0005 / EPEUGNEY / Paléolithique - Néolithique / outillage lithique , débitage lithique
- 8112 / 25 220 0006 / EPEUGNEY / Paléolithique - Néolithique / outillage lithique , débitage lithique
- 8113 / 25 220 0007 / EPEUGNEY / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 10780 / 25 220 0009 / EPEUGNEY / Gallo-romain / occupation
- 176 / 25 220 0010 / EPEUGNEY / Les Ménarbées / / Gallo-romain / construction
- 366 / 25 223 0001 / ETERNOZ / Sur Reloup / Sur la Chaux, Côte de Jaule / tumulus / Age du fer
- 367 / 25 223 0002 / ETERNOZ / Sur la Chau I / Sur la Chaux, La Côte-Haut / éperon barré / Age du bronze - Age du fer
- 368 / 25 223 0003 / ETERNOZ / Sur la Chau 3 / Sur la Chaux / occupation / Mésolithique
- 12 / 25 223 0006 / ETERNOZ / Mottes des Combes / tumulus / Age du fer
- 8842 / 25 223 0009 / ETERNOZ / Au Village / château non fortifié / Moyen Âge
- 7139 / 25 223 0010 / ETERNOZ / Eglise d'Eternoz / Au Village / église / Moyen Âge classique
- 3917 / 25 223 0011 / ETERNOZ / Moulin Gaillard / moulin à eau / Epoque contemporaine
- 7085 / 25 223 0012 / ETERNOZ / charbonnière / Epoque indéterminée
- 9855 / 25 223 0013 / ETERNOZ / Pré Bretin / Gallo-romain / construction
- 311 / 25 223 0014 / ETERNOZ / Sur la Chau / Sur la Chaux / occupation / Gallo-romain
- 14832 / 25 223 0015 / ETERNOZ / Sur Reloup / Sur la Chaux (ou à Reloup) / habitat / occupation / Gallo-romain

- 7593 / 25 223 0016 / ETERNOZ / Cimetière des Goudas / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 14760 / 25 223 0017 / ETERNOZ / REFRANCHE / Age du bronze - Age du fer / arme
- 3074 / 25 223 0018 / ETERNOZ / DOULAIZE / Bois du Clos / voie / Epoque indéterminée
- 426 / 25 223 0019 / ETERNOZ / DOULAIZE / Abri des Camps Volants / occupation / Mésolithique
- 119 / 25 223 0020 / ETERNOZ / REFRANCHE / Abri de la Perouse / occupation / Mésolithique ?
- 22 / 25 223 0021 / ETERNOZ / REFRANCHE / Sur le Mont, Tumulus de la Grange Simorin / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 3429 / 25 223 0022 / ETERNOZ / REFRANCHE / Dessus de Bacchus / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 4226 / 25 223 0026 / ETERNOZ / REFRANCHE / Château de Refranche / château non fortifié / Epoque moderne
- 3075 / 25 223 0027 / ETERNOZ / COULANS-SUR-LISON / Eglise de Coulans / église / Moyen Âge classique
- 9295 / 25 223 0028 / ETERNOZ / ALAISE / Camp de Chataillon / éperon barré / Age du bronze - Age du fer
- 14095 / 25 223 0029 / ETERNOZ / ALAISE / Camp de Chataillon / éperon barré / Moyen Âge classique - Epoque moderne
- 6501 / 25 223 0030 / ETERNOZ / ALAISE / Les Chateleys / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 13629 / 25 223 0031 / ETERNOZ / ALAISE / Les Chateleys / Epoque indéterminée ? / bâtiment
- 9412 / 25 223 0032 / ETERNOZ / ALAISE / Grotte des Montfordes / Age du bronze final / poterie
- 9413 / 25 223 0033 / ETERNOZ / ALAISE / les Vignottes / occupation / Gallo-romain
- 9414 / 25 223 0034 / ETERNOZ / ALAISE / Scey / occupation / Gallo-romain
- 15545 / 25 223 0035 / ETERNOZ / ALAISE / Scey / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 11003 / 25 223 0036 / ETERNOZ / ALAISE / occupation / Néolithique final
- 14096 / 25 223 0037 / ETERNOZ / ALAISE / Les Vignottes / occupation / Mésolithique – Néolithique
- 16080 / 25 223 0038 / ETERNOZ / / Les Iles / occupation / Gallo-romain
- 16216 / 25 223 0039 / ETERNOZ / Bois des Bornes / charbonnière / Epoque indéterminée
- 16217 / 25 223 0040 / ETERNOZ / Bois des Bornes / charbonnière / Epoque indéterminée
- 16336 / 25 223 0041 / ETERNOZ / ALAISE / Champs Mottet, Les Vignottes / tumulus / Age du bronze ?
- 16514 / 25 223 0042 / ETERNOZ / ALAISE / Les Ronces / Gallo-romain / monnaie

- 16515 / 25 223 0043 / ETERNOZ / DOULAIZE / Bois du Clos - Bois des Côtes / Moyen Âge / monnaie
- 16688 / 25 223 0044 / ETERNOZ / Bois de Borne / occupation / Moyen Âge
- 16689 / 25 223 0045 / ETERNOZ / Bois de Borne / Gallo-romain / meule
- 16704 / 25 223 0046 / ETERNOZ / Epoque moderne / médaille
- 16705 / 25 223 0047 / ETERNOZ / ALAISE / habitat / Moyen Âge - Période récente
- 16706 / 25 223 0048 / ETERNOZ / ALAISE / République / monnaie
- 17161 / 25 223 0049 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze / arme
- 17162 / 25 223 0050 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze / arme
- 17163 / 25 223 0051 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze / arme
- 17164 / 25 223 0052 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze / arme
- 17165 / 25 223 0053 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze moyen / parure
- 17166 / 25 223 0054 / ETERNOZ / DOULAIZE / Gallo-romain / objet métallique
- 17167 / 25 223 0055 / ETERNOZ / DOULAIZE / Age du bronze moyen / arme
- 17168 / 25 223 0056 / ETERNOZ / DOULAIZE / occupation / dépôt / Gallo-romain
- 17169 / 25 223 0057 / ETERNOZ / REFRANCHE / Age du bronze final / parure
- 17170 / 25 223 0058 / ETERNOZ / REFRANCHE / Le Petit Bois / Age du bronze final / arme
- 17171 / 25 223 0059 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vaux / Epoque moderne / objet métallique, monnaie
- 17172 / 25 223 0060 / ETERNOZ / REFRANCHE / Second Age du fer / parure
- 17173 / 25 223 0061 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / Moyen âge ? / arme
- 17174 / 25 223 0062 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / Moyen âge / arme
- 17205 / 25 223 0063 / ETERNOZ / REFRANCHE / Gallo-romain / parure
- 17567 / 25 223 0064 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / occupation / Époque récente
- 17568 / 25 223 0065 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / occupation / Âge du fer – Moyen Âge
- 17777 / 25 223 0066 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / parure / haut Moyen Age
- 17778 / 25 223 0067 / ETERNOZ / REFRANCHE / Bois de la Vau / récipient, objet métallique / Moyen Age
- 17779 / 25 223 0068 / ETERNOZ / ALAISE / Monnaie / Age du Fer – Gallo-romain
- 17780 / 25 223 0069 / ETERNOZ / REFRANCHE / Tumuli Bacchus 1, 2, 3, 4 / Tumulus / Age du Bronze – Age du Fer

- 8 / 25 236 0001 / FERTANS / Les Rompus / tumulus / Age du bronze ancien - Premier Age du fer
- 8841 / 25 236 0002 / FERTANS / Château de Fertans / château non fortifié / Moyen Âge
- 47 / 25 236 0003 / FERTANS / Moulin dit de la Roche / moulin / Epoque moderne
- 2399 / 25 236 0007 / FERTANS / Eglise de Fertans / église / Moyen âge
- 10501 / 25 236 0008 / FERTANS / La Grande Corvée / occupation / Gallo-romain
- 17160 / 25 236 0009 / FERTANS / Près de la Source de Bachus / objet métallique / Moyen Age
- 17558 / 25 236 0010 / FERTANS / Les Essarts / Epoque indéterminée / objet métallique
- 17559 / 25 236 0011 / FERTANS / La Faye / Epoque indéterminée / objet métallique
- 17560 / 25 236 0012 / FERTANS / Haut moyen-âge / objet métallique
- 17561 / 25 236 0013 / FERTANS / Second Age du fer / arme
- 17562 / 25 236 0014 / FERTANS / occupation / Période récente
- 17564 / 25 236 0015 / FERTANS / occupation / Période récente
- 7144 / 25 241 0001 / FLAGEY / Mont de la Chaux, Côte Bataille / La Chaux / aménagement du terrain / Age du bronze - Age du fer
- 6855 / 25 241 0002 / FLAGEY Au Cassard / tumulus / Age du bronze - Age du fer

- 9368 / 25 241 0003 / FLAGEY / Moulin de Bonneille / moulin / Epoque moderne
- 13699 / 25 241 0004 / FLAGEY / Mont de la Chaux, Côte Bataille / La Chaux / tumulus / Premier Age du fer
- 17140 / 25 241 0005 / FLAGEY / Bois des Rappes / Epoque indéterminée / arme
- 17141 / 25 241 0006 / FLAGEY / Bois des Rappes / village / Epoque moderne

Epoque contemporaine

- 9423 / 25 250 0001 / FOUCHERANS / Château-Belin / / château non fortifié / Epoque moderne
- 9424 / 25 250 0003 / FOUCHERANS / voie / Moyen Âge
- 9425 / 25 250 0002 / FOUCHERANS / Chapelle Saint-Maximin / chapelle / Moyen Âge- Période récente
- 8189 / 25 253 0001 / FOURG / Dans le Village, Prés de L'Etang / château / Moyen Âge
- 8190 / 25 253 0002 / FOURG / Levée de Jules César / voie / Gallo-romain
- 8191 / 25 253 0003 / FOURG / L'Epaule / ferme / Gallo-romain ?
- 8192 / 25 253 0004 / FOURG / Au Village / Epoque indéterminée / butte
- 8193 / 25 253 0005 / FOURG / Le Château, Vers la Fontaine, Milieu du Village / Gallo-romain / construction

- 8194 / 25 253 0006 / FOURG / Tuilerie de Gris / A l'Epaule / atelier de terre cuite architecturale / Epoque moderne
- 8195 / 25 253 0007 / FOURG / Le Chanois / Néolithique / outillage lithique
- 8196 / 25 253 0008 / FOURG / Sous la Levée / atelier de terre cuite / Gallo-romain
- 8197 / 25 253 0009 / FOURG / Le Chanois / Gallo-romain / construction
- 8198 / 25 253 0010 / FOURG / Au Carrée, Prélôt / Epoque indéterminée / outillage lithique
- 8199 / 25 253 0011 / FOURG / Sirbais / Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8200 / 25 253 0012 / FOURG / Longs Champs / Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8201 / 25 253 0013 / FOURG / Champ de l'Ecot / traitement du minerai / Gallo-romain – Moyen Âge ?
- 8202 / 25 253 0014 / FOURG / Montanty / haut Moyen Âge ? / poterie
- 8203 / 25 253 0015 / FOURG / Montanty / Néolithique / outillage lithique
- 8929 / 25 253 0016 / FOURG / atelier de terre cuite / Gallo-romain
- 8930 / 25 253 0017 / FOURG / Gallo-romain / tuile
- 13923 / 25 253 0018 / FOURG / Le Chanois / Gallo-romain / poterie
- 13924 / 25 253 0019 / FOURG / Le Chanois / Epoque contemporaine / construction
- 13925 / 25 253 0020 / FOURG / Montanty / traitement du minerai / Gallo-romain – Moyen Âge ?
- 17645/ 25 283 0001/ GOUX-SOUS-LANDET/ Champs Millerie. Outillage lithique/ Paléolithique supérieur
- 5876 / 25 305 0001 / L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / Gouffre de Grosbois / Paléolithique / faune
- 7167 / 25 305 0002 / L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / Gouffre du Plateau / Néolithique / poterie , os humain
- 10506 / 25 305 0003 / L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / léproserie / Moyen Âge - Période récente
- 10507 / 25 305 0004 / L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / voie / Gallo-romain
- 17195 / 25 305 0005 / L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / Grotte de la Nisotte / Non renseigné / faune
- 17792/ 25 305 0006/ L'HOPITAL-DU-GROSBOIS / Forêt de Grosbois/ Age du bronze moyen / arme
- 9429 / 25 330 0001 / LAVANS-QUINGEY / Sous la Chaux /tumulus / Age du bronze final
- 9430 / 25 330 0002 / LAVANS-QUINGEY / Malpas /motte castrale / Moyen Âge
- 10420 / 25 330 0003 / LAVANS-QUINGEY /Age du bronze - Age du fer / poterie
- 10421 / 25 330 0004 / LAVANS-QUINGEY /Age du bronze - Age du fer / poterie

- 10422 / 25 330 0005 / LAVANS-QUINGEY /Epoque moderne / canalisation
- 14129 / 25 330 0006 / LAVANS-QUINGEY / Sous la Chaux /tumulus / Premier Age du fer
- 15700 / 25 330 0007 / LAVANS-QUINGEY / La Fontaine des Filles 2 / occupation / Mésolithique récent
- 15703 / 25 330 0008 / LAVANS-QUINGEY / La Fontaine des Filles 2 / occupation / Néolithique
- 15704 / 25 330 0009 / LAVANS-QUINGEY / La Fontaine des Filles 2 / occupation / Gallo-romain
- 104 / 25 331 0001 / LAVANS-VUILLAFANS / Sous le Tertre /enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
- 116 / 25 331 0002 / LAVANS-VUILLAFANS / motte castrale / Moyen Âge
- 388 / 25 336 0001 / LIESLE / Sur la Motte / motte castrale / Moyen Âge classique
- 4068 / 25 336 0002 / LIESLE / Forêt de la Chaux / Le Chanois / atelier de terre cuite / Gallo-romain
- 7978 / 25 336 0006 / LIESLE / Le Four Romain / Gallo-romain ? / construction
- 8171 / 25 336 0007 / LIESLE / A Saumont / Epoque indéterminée / outillage lithique
- 8172 / 25 336 0008 / LIESLE / Néolithique / outillage lithique
- 8173 / 25 336 0009 / LIESLE / Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8174 / 25 336 0010 / LIESLE / Paléolithique moyen ? / outillage lithique
- 8175 / 25 336 0011 / LIESLE / Mésolithique / outillage lithique
- 8176 / 25 336 0012 / LIESLE / Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8177 / 25 336 0013 / LIESLE / traitement du minerai / Gallo-romain – Moyen Âge ?
- 8178 / 25 336 0014 / LIESLE / traitement du minerai / Gallo-romain – Moyen Âge ?
- 8179 / 25 336 0015 / LIESLE / Paléolithique supérieur final ? / outillage lithique, débitage lithique
- 8180 / 25 336 0016 / LIESLE /Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8181 / 25 336 0017 / LIESLE / Gallo-romain / tuile, poterie, scorie
- 8182 / 25 336 0018 / LIESLE /Mésolithique ? / outillage lithique, débitage lithique
- 8183 / 25 336 0019 / LIESLE /Mésolithique - Néolithique / débitage lithique, outillage lithique
- 8184 / 25 336 0020 / LIESLE / Mésolithique / débitage lithique, outillage lithique
- 8185 / 25 336 0021 / LIESLE /Epoque indéterminée / débitage lithique
- 8186 / 25 336 0022 / LIESLE / Gallo-romain / tuile
- 8187 / 25 336 0023 / LIESLE /Mésolithique / outillage lithique

- 8188 / 25 336 0024 / LIESLE /Mésolithique ? / outillage lithique
- 16827 / 25 336 0025 / LIESLE /Le Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 16828 / 25 336 0026 / LIESLE / Le Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 13909 / 25 336 0027 / LIESLE / traitement du minerai / Gallo-romain – Moyen Âge ?
- 15711 / 25 336 0028 / LIESLE / Epoque indéterminée / débitage lithique, outillage lithique
- 16829 / 25 336 0029 / LIESLE / / Le Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 16830 / 25 336 0030 / LIESLE /Bois du Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 16831 / 25 336 0031 / LIESLE /Bois du Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 16832 / 25 336 0032 / LIESLE / Bois du Chanois / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 13915 / 25 336 0033 / LIESLE / Moulin Daussey / traitement du minerai / Epoque indéterminée ?
- 16833 / 25 336 0034 / LIESLE / Bois du Chanois / extraction / Gallo-romain ?
- 13917 / 25 336 0035 / LIESLE /Néolithique ancien / outillage lithique
- 13919 / 25 336 0037 / LIESLE /Sur la Rivière / Gallo-romain / construction
- 13920 / 25 336 0038 / LIESLE / traitement du minerai / Epoque indéterminée ?
- 2315 / 25 338 0001 / LIZINE / Au Gros Buisson, Tumulus I / tumulus / Premier Age du fer - Second Age du fer
- 2316 / 25 338 0002 / LIZINE / Au Gros Buisson, Tumulus II / tumulus / Premier Age du fer - Second Age du fer
- 7175 / 25 338 0003 / LIZINE / Le Châtelet / château / Moyen Âge
- 7042 / 25 338 0004 / LIZINE / Tour de Lizinz / Epoque moderne / tour
- 7044 / 25 338 0005 / LIZINE / Moulin dit de la Tour de Lizine / moulin / Epoque moderne
- 4217 / 25 338 0006 / LIZINE / Moulin Neuf / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 2599 / 25 338 0007 / LIZINE / Moulin Sapin / Moulin de Lizine / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 7104 / 25 338 0008 / LIZINE / Eglise de Lizine / église / Moyen Âge classique
- 10371 / 25 338 0009 / LIZINE / Bois Silet, La Tendue / Epoque indéterminée / pavage
- 14755 / 25 338 0010 / LIZINE / Côte Jean-Pelet / Gallo-romain / monnaie
- 16707 / 25 338 0011 / LIZINE / La Rape / Néolithique / outillage lithique
- 17649 / 25 338 0012 / LIZINE / Les Pratz / Pierre ollaire / haut Moyen Âge

- 17650 / 25 338 0013 / LIZINE / Champagne sud / outillage lithique, débitage lithique / Mésolithique – Néolithique
- 9676 / 25 339 0001 / LODS / Le Château / maison forte / Moyen Âge
- 9677 / 25 339 0002 / LODS / sépulture / haut Moyen Âge
- 9678 / 25 339 0003 / LODS / Château Feuillet / Château-Feuillé / maison forte / village / Moyen Âge
- 9679 / 25 339 0004 / LODS / production métallurgique / Epoque moderne

Epoque contemporaine

- 11017 / 25 339 0005 / LODS / Bruillon / / Age du bronze / objet métallique ; objet métallique
- 11823 / 25 339 0006 / LODS / Chapelle Saint-Théodule // chapelle / bas Moyen Âge
- 11824 / 25 339 0007 / LODS / LMe Vieux Pont / pont / bas Moyen Âge
- 389 / 25 340 0001 / LOMBARD / Le Châtelard / éperon barré / Age du bronze - Age du fer
- 9382 / 25 340 0002 / LOMBARD / château / Moyen âge classique
- 16103 / 25 340 0003 / LOMBARD / Châtelard / occupation ? / Période récente
- 16104 / 25 340 0004 / LOMBARD / Châtelard / Objet métallique/ Age du bronze final

- 16105 / 25 340 0005 / LOMBARD / Châtelard / Epoque moderne / monnaie
- 16106 / 25 340 0006 / LOMBARD / Châtelard / Gallo-romain / monnaie
- 9645 / 25 346 0002 / LONGEVILLE / Grange Fougerie / ferme / Epoque contemporaine
- 9647 / 25 346 0004 / LONGEVILLE / Eglise de Longeville / église / Moyen âge - Période récente
- 11018 / 25 346 0006 / LONGEVILLE / Le Clos / Age du bronze / objet métallique
- 2290 / 25 359 0001 / MALANS / Vignes Désertes / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 2291 / 25 359 0002 / MALANS / Combe Chevalier / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 2292 / 25 359 0003 / MALANS / Bois des Tertres / sépulture / Age du bronze - Age du fer
- 6787 / 25 359 0008 / MALANS / à 800m au sud de Malans / parure/ second âge du fer
- 7948 / 25 359 0006 / MALANS / Eglise de Malans / église / Moyen Âge
- 8094 / 25 359 0007 / MALANS / Ermitage de Saint-Loup / chapelle / ermitage / Epoque moderne
- 6787 / 25 359 0008 / A 800 m au sud de Malans / parure/ deuxième Age du fer

- 9856 / 25 359 0009 / MALANS / Le Petit Tremblois / tumulus / Age du bronze - Age du fer
- 13881 / 25 359 0010 / MALANS / Grange de Simorin / Moyen-âge classique
- 17144 / 25 359 0011 / MALANS / le Pessolier / Age du bronze / objet métallique
- 17145 / 25 359 0012 / MALANS / Le Pessolier / Age du bronze / objet métallique
- 17146 / 25 359 0013 / MALANS / Le Pessolier / Age du bronze / objet métallique
- 17147 / 25 359 0014 / MALANS / Dépôt 1 / Le Pessolier / dépôt / Age du bronze
- 17148 / 25 359 0015 / MALANS / Dépôt 2 / Le Pessolier / dépôt / Age du bronze
- 17149 / 25 359 0016 / MALANS / Dépôt 3 / Le Pessolier / dépôt / Age du bronze
- 17150 / 25 359 0017 / MALANS / Le Pessolier / Age du bronze moyen / arme
- 17151 / 25 359 0018 / MALANS / Le Pessolier / tumulus / Premier Age du fer
- 17152 / 25 359 0019 / MALANS / Le Tartre / tumulus / Premier Age du fer
- 17154 / 25 359 0020 / MALANS / Le Tremblois 1 / tumulus / Premier Age du fer
- 17155 / 25 359 0021 / MALANS / Le Tremblois 2 / tumulus / Premier Age du fer
- 17156 / 25 359 0022 / MALANS / le Tremblois 3 / tumulus / Non renseigné
- 17157 / 25 359 0023 / MALANS / Le Pessolier / Gallo-romain / parure
- 17158 / 25 359 0024 / MALANS / Bois de Crimont / motte castrale / Moyen Âge classique
- 17570 / 25 359 0025 / MALANS / objet métallique, monnaie / Gallo-romain
- 17571 / 25 359 0026 / MALANS / monnaie / second âge du fer – Gallo-romain
- 3599 / 25 360 0002 / MALBRANS / les Combes / occupation / Moyen Âge classique
- 10824 / 25 360 0001 / MALBRANS / les Combes de Punay / atelier de terre cuite architecturale / Epoque contemporaine
- 17791 / 25 360 0003 / MALBRANS / Les Courcelottes / Age du bronze final / arme
- 357 / 25 375 0001 / MEREY-SOUS-MONTROND / le Camp / Gallo-romain ? / construction
- 7014 / 25 375 0002 / MEREY-SOUS-MONTROND / Carrière de Merey-Sous-Montrond / Néolithique / outillage lithique
- 17610 / 25 375 0003 / MEREY-SOUS-MONTROND / Grotte Maeva / Non renseigné / faune
- 157 / 25 406 0001 / MONTROND-LE-CHATEAU / Les Cavottes, Pré Pinget / Gallo-romain ? / construction

- 6012 / 25 406 0002 / MONTROND-LE-CHATEAU / Trou de la Lave / Puits de la Lave / Gallo-romain / poterie
- 9433 / 25 406 0003 / MONTROND-LE-CHATEAU / Au Château / château fort / Moyen Âge classique - bas Moyen Âge
- 9434 / 25 406 0004 / MONTROND-LE-CHATEAU / Au Tombois / cimetière / Epoque indéterminée
- 9435 / 25 406 0005 / MONTROND-LE-CHATEAU / Champs de Pierre / sépulture / Epoque indéterminée
- 15095 / 25 406 0008 / MONTROND-LE-CHATEAU / La Borme / occupation / Gallo-romain
- 15096 / 25 406 0009 / MONTROND-LE-CHATEAU / Mont de Vaux / occupation / Gallo-romain
- 414 / 25 379 0001 / MESMAY / Au Gué Sous Roche / / enclos funéraire / Age du bronze - Age du fer
- 415 / 25 379 0002 / MESMAY / A la Fontenotte / / enclos funéraire / Age du bronze - Age du fer
- 12161 / 25 379 0003 / MESMAY / A la Fontenotte / / parcellaire / Age du bronze - Age du fer
- 3376 / 25 400 0002 / MONTGESOYE / Saint-Gengoul / église / Moyen Âge - Période récente
- 35 / 25 404 0001 / MONTMAHOUX / château fort / Moyen Âge classique
- 14756 / 25 404 0003 / MONTMAHOUX / Gallo-romain / monnaie
- 14758 / 25 404 0004 / MONTMAHOUX / Falouse / Haut-empire / fibule
- 17142 / 25 404 0005 / MONTMAHOUX / Epoque indéterminée / objet métallique
- 249 / 25 415 0001 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Grotte des Faux Monnayeurs / Néolithique / outillage lithique
- 214 / 25 415 0002 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Grotte de la Baume Archée / Néolithique / débitage lithique, outillage lithique
- 68 / 25 415 0003 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Grotte du Bois du Mont Germain I / Néolithique / outillage lithique
- 6824 / 25 415 0004 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Grotte du Bois du Mont Germain II / Moyen Âge classique / croix, trou de poteau
- 2999 / 25 415 0005 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Le Châtelet ou Château de la Baume / Côte des Rosières, Aux Vouilles / château / Moyen Âge
- 3005 / 25 415 0006 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / prieuré / Moyen Âge
- 2997 / 25 415 0007 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Château de Voirbé ou Varbey / occupation / Age du bronze - Age du fer
- 3515 / 25 415 0008 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Côte Verse / Moyen âge - Période récente / arme
- 3001 / 25 415 0009 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / pont / Epoque moderne
- 10367 / 25 415 0010 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Saint Laurent / Gallo-romain / tuile

- 11019 / 25 415 0011 / MOUTHIER-HAUTE-PIERRE / Sur la Baume / Age du bronze / objet métallique
- 118 / 25 416 0001 / MYON / Grotte de la Vierge / Mésolithique / débitage lithique, outillage lithique
- 17 / 25 416 0002 / MYON / tumulus / Epoque indéterminée
- 7177 / 25 416 0003 / MYON / le Peu / château non fortifié Moyen Âge classique
- 10962 / 25 416 0004 / MYON / Gouffre de Foye / Second Age du fer - Bas-empire / os humain, poterie
- 11015 / 25 416 0005 / MYON / Au sud du Mont Bergeret / Moyen Âge ? / arme
- 13701 / 25 416 0006 / MYON / Le Peu / éperon barré / Epoque indéterminée
- 15377 / 25 416 0007 / MYON / Les Chaux, Charfoinge, Bois de Sechin / Epoque indéterminée / butte
- 15766 / 25 416 0008 / MYON / Roches de Conches / Néolithique récent / Arme
- 15767 / 25 416 0009 / MYON / Roches de Conches / Période récente / Objet métallique
- 15921 / 25 416 0010 / MYON / Charfoinge / Age du fer ? / Tumulus
- 15922 / 25 416 0011 / MYON / Charfoinge / Age du fer ? / Tumulus
- 15923 / 25 416 0012 / MYON / Charfoinge / Age du fer / Tumulus
- 15924 / 25 416 0013 / MYON / Charfoinge / Age du fer / Tumulus
- 15925 / 25 416 0014 / MYON / Petite Chaux / Age du fer ? / Tumulus
- 15926 / 25 416 0015 / MYON / Petite Chaux / Age du fer / Tumulus
- 15927 / 25 416 0016 / MYON / Les Planches / Epoque indéterminée / Tumulus
- 15928 / 25 416 0017 / MYON / Les Planches / Epoque indéterminée / Tumulus
- 16624 / 25 416 0018 / MYON / A l'est de Myon / hache / Néolithique final
- 18465 / 25 416 0019 / MYON / monnaie / Epoque moderne
- 18889 / 25 416 0020 / MYON / Chemin de la Languetione / voie / Gallo-romain (?) – Moyen Âge (?)
- 223 / 25 420 0001 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Grotte du Creux Billard / Age du bronze final / foyer
- 215 / 25 420 0002 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Grotte du Père Mitoulet / campement / Néolithique
- 6984 / 25 420 0003 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Tour dite la Montricharde / Moyen Âge / tour
- 6983 / 25 420 0004 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / maison forte / Moyen Âge - Période récente
- 6980 / 25 420 0005 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Font-Lison / moulin / Moyen Âge - Période récente
- 6434 / 25 420 0006 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Faïencerie / atelier de terre cuite / Epoque contemporaine
- 7089 / 25 420 0008 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Virage 40 / Epoque indéterminée / construction

- 7084 / 25 420 0009 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Les Baumes / occupation / Epoque moderne
- 14829 / 25 420 0010 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Grotte du Père Mitoulet / occupation / République – Haut-empire
- 14759 / 25 420 0011 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Bois du Monsieur / Gallo-romain / monnaie
- 12033 / 25 420 0013 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Grotte du Père Mitoulet / Âge du fer – Gallo-romain
- 14830 / 25 420 0014 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Grotte du Père Mitoulet / Epoque moderne - Epoque contemporaine / objet métallique
- 15631 / 25 420 0015 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / La source du Varneau / occupation ? / Moyen Âge
- 15958 / 25 420 0016 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Bas-empire / monnaie
- 15959 / 25 420 0017 / NANS-SOUS-SAINT-ANNE / Epoque indéterminée / parure
- 15 / 25 434 0001 / ORNANS / Bois d'Onchaud, La Roche Lahier / tumulus / Hallstatt moyen
- 13 / 25 434 0002 / ORNANS / château , enceinte/ Moyen âge classique
- 14 / 25 434 0003 / ORNANS / Chapelle du château (ou chapelle Saint-Georges) / Village du Château / chapelle / Moyen Âge classique
- 6535 / 25 434 0005 / ORNANS / Charmont / Gallo-romain / construction, foyer
- 10219 / 25 434 0007 / ORNANS / pont / Epoque moderne
- 10220 / 25 434 0008 / ORNANS / Hôpital rural Saint-Louis / hôpital / Epoque moderne
- 10224 / 25 434 0012 / ORNANS / Moulin de l'Homelon / moulin / Epoque indéterminée ?
- 10228 / 25 434 0016 / ORNANS / Eglise Saint-Laurent / / église / Moyen âge - Période récente
- 10230 / 25 434 0018 / ORNANS / Notre-Dame des Malades, ZAC Au Malade / chapelle / cimetière / Moyen Âge classique
- 16258 / 25 434 0020 / ORNANS / Le Saut du Chevalier / occupation / voie / Moyen Âge
- 10233 / 25 434 0021 / ORNANS / Couvent des Ursulines / couvent / Période récente
- 10234 / 25 434 0022 / ORNANS / Chez MR.BOREL.R / Néolithique / outillage lithique
- 10235 / 25 434 0023 / ORNANS / atelier de terre cuite architecturale / Epoque moderne
- 10236 / 25 434 0024 / ORNANS / Le Châtelet / occupation / Epoque indéterminée ?
- 10524 / 25 434 0025 / ORNANS / Sous la salle polyvalente / Premier Age du fer / foyer
- 10525 / 25 434 0026 / ORNANS / Route de Chantrans / sépulture / Epoque indéterminée ?

- 11972 / 25 434 0027 / ORNANS / Bois d'Onchaud, La Roche Lahier / tumulus / Age du fer
- 14275 / 25 434 0028 / ORNANS / Couvent des Minimes (actuelle gendarmerie) / couvent / église / Epoque moderne
- 14276 / 25 434 0029 / ORNANS / Couvent des Minimes (actuelle gendarmerie) / chapelle / Epoque récente
- 14278 / 25 434 0031 / ORNANS / Chez MR.BOREL.R / Gallo-romain / construction
- 14279 / 25 434 0032 / ORNANS / Chez MR.BOREL.R / sépulture / Epoque indéterminée ?
- 14280 / 25 434 0033 / ORNANS / moulin / Epoque contemporaine
- 14553 / 25 434 0034 / ORNANS / Espace Courbet / occupation / Paléolithique supérieur
- 14554 / 25 434 0035 / ORNANS / Espace Courbet / Moyen Âge / bâtiment, inhumation
- 15350 / 25 434 0036 / ORNANS / Mont d'Ornans / voie / Epoque indéterminée
- 16259 / 25 434 0037 / ORNANS / Bois sur le Grand / Epoque indéterminée / objet métallique
- 16260 / 25 434 0038 / ORNANS / Lachenaud / Epoque indéterminée / colonne (élément de)
- 16372 / 25 434 0039 / ORNANS / L'Isle au Prêtre / Paléolithique moyen / outillage lithique, débitage lithique
- 16373 / 25 434 0040 / ORNANS / L'Isle au Prêtre / Mésolithique - Néolithique / outillage lithique, débitage lithique
- 16979 / 25 434 0041 / ORNANS / ZAC Au Malade / occupation / Second Age du fer
- 16980 / 25 434 0042 / ORNANS / Zac Au Malade / occupation / Epoque moderne
- 16981 / 25 434 0043 / ORNANS / Au Malade / villa / Haut-empire – Bas-empire
- 16982 / 25 434 0044 / ORNANS / Au Malade / bas Moyen Âge / bloc ouvragé
- 17795 / 25 434 0045 / ORNANS / Bois d'Onchaud / Occupation / Age du fer
- 14609 / 25 443 0001 / PALANTINE / Ferme Battant / occupation / Epoque indéterminée
- 9451 / 25 443 0002 / PALANTINE / Néolithique / outillage lithique
- 16892 / 25 443 0003 / PALANTINE / Ferme de Battant / fontaine / Période récente
- 16985 / 25 443 0004 / PALANTINE / Ferme de Battant / atelier de terre cuite architecturale / Période récente
- 16986 / 25 443 0005 / PALANTINE / Ferme de Battant / carrière / Période récente
- 16987 / 25 443 0006 / PALANTINE / Bois de Chaquelle / Epoque moderne / borne
- 16989 / 25 443 0007 / PALANTINE / Bois des Lavières / production de chaux / Période récente

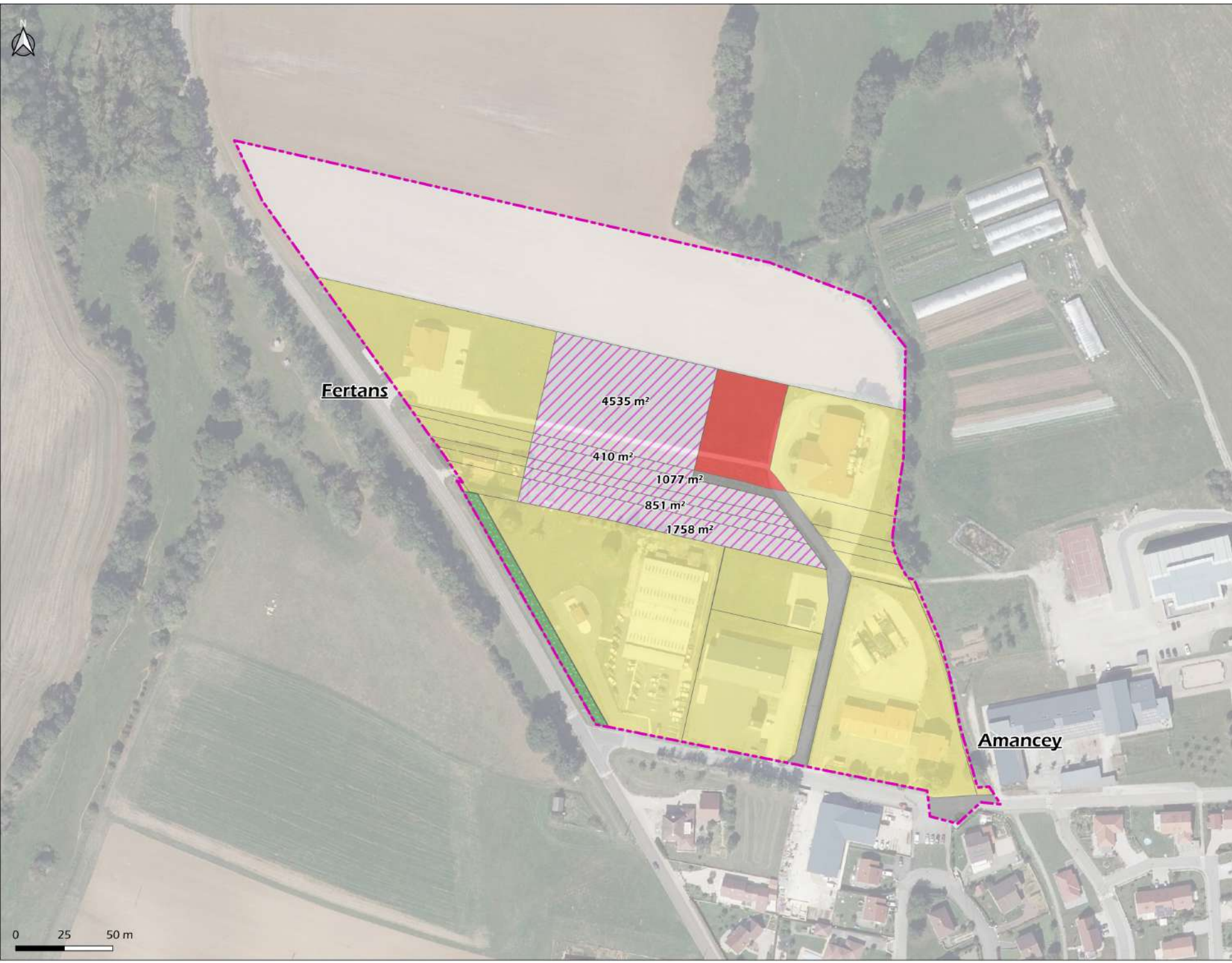
- 88 / 25 475 0001 / QUINGEY / / La Ville / enceinte / espace fortifié / Moyen Âge classique
- 6241 / 25 475 0002 / QUINGEY / / La Ville / château fort / Moyen Âge
- 5186 / 25 475 0003 / QUINGEY / Saint Renobert / A Saint-Renobert / prieuré / Moyen Âge
- 7257 / 25 475 0004 / QUINGEY / Ancienne Eglise Saint Martin / La Ville / église / Moyen Âge
- 7258 / 25 475 0005 / QUINGEY / Porte de Salins / La Ville / édifice fortifié / Moyen Âge
- 7199 / 25 475 0006 / QUINGEY / / / atelier de travail du cuir / Moyen-âge - Période récente ?
- 2612 / 25 475 0007 / QUINGEY / Porte du Pont / La Ville / édifice fortifié / Moyen Âge
- 2613 / 25 475 0008 / QUINGEY / / La Ville / pont / Moyen Âge
- 7509 / 25 475 0009 / QUINGEY / Porte de Besançon / La Ville / édifice fortifié / Moyen Âge
- 7056 / 25 475 0010 / QUINGEY / / Aux Hautes Arbues / enclos funéraire / Age du bronze - Age du fer
- 10623 / 25 475 0011 / QUINGEY / Le Goulot / / Epoque indéterminée / construction
- 11987 / 25 475 0012 / QUINGEY / Vers la zone industrielle de la Blanchotte / Les Carons / occupation / Gallo-romain
- 18020 / 25 475 0013 / QUINGEY / La Tour / / tour d'habitation / Période récente
- 18022 / 25 475 0014 / QUINGEY / Couvent des Jacobins / Eglise actuelle / couvent / église / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 18025 / 25 475 0015 / QUINGEY / Chapelle de la Croix / / chapelle / Epoque moderne
- 18026 / 25 475 0016 / QUINGEY / / rue des Forges / forge / Moyen-âge - Période récente ?
- 18029 / 25 475 0017 / QUINGEY / / / moulin ? / Moyen-âge - Période récente ?
- 18030 / 25 475 0018 / QUINGEY / / / tour d'habitation / Période récente
- 18032 / 25 475 0019 / QUINGEY / / Place d'Armes / tour d'habitation / Période récente
- 18033 / 25 475 0020 / QUINGEY / / Malpas / château non fortifié / Période récente
- 18034 / 25 475 0021 / QUINGEY / Moulin de Bellerive / / moulin / Période récente ?
- 18035 / 25 475 0022 / QUINGEY / Eglise Sainte-Anne / / église / Période récente
- 18036 / 25 475 0023 / QUINGEY / Hôpital / Actuelle maison de retraite, route de Lyon / hôpital / Période récente
- 18037 / 25 475 0024 / QUINGEY / Ancienne halles / Lavoir en face Tour Caliste II, rue de Traverse / halle / lavoir / Période récente

- 19 / 25 488 0001 / RENNES-SUR-LOUE / A la Corne ou grotte du père Guigui / / Paléolithique ? /débitage lithique ; outillage lithique
- 9453 / 25 488 0002 / RENNES-SUR-LOUE / tumulus / Epoque indéterminée ?
- 9454 / 25 488 0003 / RENNES-SUR-LOUE / château / Moyen Âge - Période récente
- 9455 / 25 488 0004 / RENNES-SUR-LOUE / espace fortifié, bourg / Moyen Âge
- 9456 / 25 488 0005 / RENNES-SUR-LOUE / pont / Moyen-âge - Période récente
- 9457 / 25 488 0006 / RENNES-SUR-LOUE / chapelle / Moyen Âge ?
- 399 / 25 488 0007 / RENNES-SUR-LOUE / temple / Gallo-romain
- 10929 / 25 489 0001 / REUGNEY / Epoque indéterminée ? / butte
- 17143 / 25 489 0002 / REUGNEY / En Haute Raie / occupation / Gallo-romain
- 18467 / 25 500 0002 / RONCHAUX / la Fay / Epoque moderne / borne
- 18468 / 25 500 0003 / RONCHAUX / La Fay / Epoque moderne / borne
- 15688 / 25 507 0001 / ROUHE / Les Chaux / occupation / Gallo-romain
- 251 / 25 511 0001 / RUREY / Grotte du moulin neuf ou de la Piquette / Paléolithique moyen / lithique indéterminé , faune
- 8108 / 25 511 0002 / RUREY / Le Châtelet / enceinte / Epoque indéterminée
- 202 / 25 511 0003 / RUREY / Au Pied du Mont d'Or / villa / Gallo-romain
- 11011 / 25 511 0004 / RUREY / Moulin Neuf / Age du bronze / objet métallique
- 11012 / 25 511 0005 / RUREY / Moulin Neuf /Age du bronze / objet métallique
- 12062 / 25 511 0006 / RUREY / Le Franc / Age du fer / parure
- 12063 / 25 511 0007 / RUREY / Grotte du moulin neuf ou de la Piquette /Gallo-romain ? / poterie
- 14764 / 25 511 0008 / RUREY / Le Franc / Age du fer / monnaie
- 14765 / 25 511 0009 / RUREY / Age du bronze ? / objet métallique
- 17093 / 25 511 0010 / RUREY / tumulus ? / Epoque indéterminée
- 63 / 25 513 0001 / SAINTE-ANNE / Château Sainte-Anne / église / château / Moyen Âge classique - Epoque moderne
- 3797 / 25 513 0002 / SAINTE-ANNE / Bourg fortifié / espace fortifié, bourg / Moyen Âge
- 5518 / 25 513 0003 / SAINTE-ANNE / Tertre du Vieux Château / Epoque indéterminée / butte
- 7366 / 25 513 0004 / SAINTE-ANNE / Le Parc /citerne / Epoque indéterminée
- 11025 / 25 513 0005 / SAINTE-ANNE / Les Calendriers / Epoque indéterminée / enclos

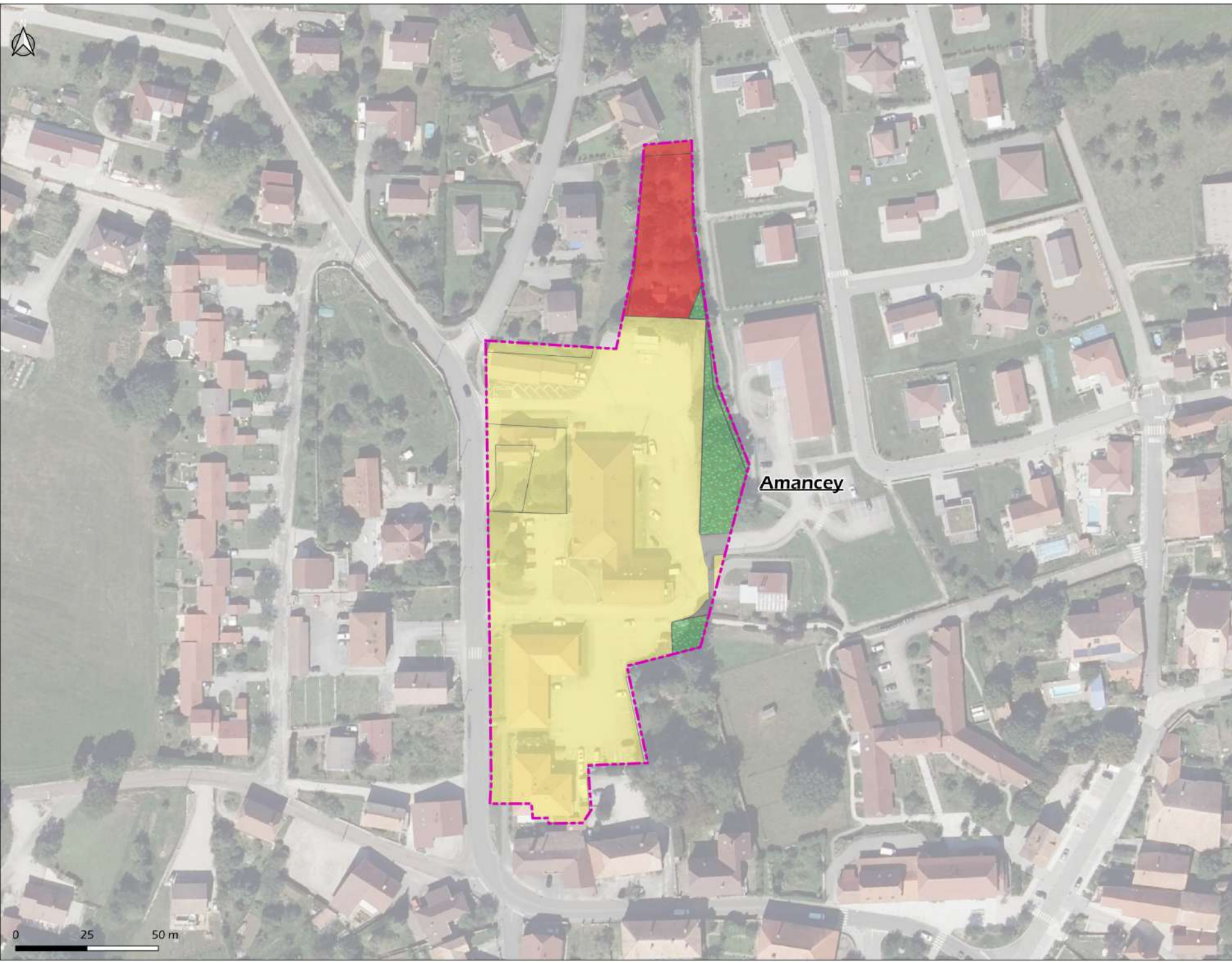
- 11980 / 25 513 0006 / SAINTE-ANNE / Château Sainte-Anne / église / Moyen Âge classiqu
- 21 / 25 533 0001 / SARAZ / Le Fory / / tumulus / Premier Age du fer
- 25 / 25 533 0003 / SARAZ / La Pougé, Tumulus 2 / / tumulus / Premier Age du fer
- 26 / 25 533 0002 / SARAZ / Le Fourey, Le Souillard / / tumulus / Premier Age du fer
- 10912 / 25 533 0004 / SARAZ / Au Crêt / Age du fer / parure
- 11973 / 25 533 0005 / SARAZ / La Pougé, Tumulus 2 / sépulture / Gallo-romain
- 16261 / 25 533 0006 / SARAZ / le Gutin ou côte Fory / tumulus / Premier Age du fer
- 16262 / 25 533 0007 / SARAZ / Le Gutin ou Côte Fory / Premier Age du fer
- 16263 / 25 533 0008 / SARAZ / Combe Bernon / tumulus / Premier Age du fer
- 10905 / 25 535 0001 / SAULES / Moulin du Deffois / / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 10906 / 25 535 0002 / SAULES / Moulin de Leule (ou Moulin de Seule) / / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 17787 / 25 535 0003 / SAULES / Bois des Rappes / tumulus / Epoque indéterminée
- 250 / 25 537 0001 / SCEY-MAISIERES / Grottes des Pierrottes / sépulture / occupation / Age du bronze final
- 31 / 25 537 0002 / SCEY-MAISIERES / Sceaux le Petit / faubourg / bas Moyen Âge
- 957 / 25 537 0003 / SCEY-MAISIERES / La Vau / Gallo-romain / occupation
- 3407 / 25 537 0004 / SCEY-MAISIERES / Fontaine du Maine / fontaine / Moyen Âge classique
- 3408 / 25 537 0005 / SCEY-MAISIERES / Au Village motte castrale / Moyen Âge
- 10130 / 25 537 0006 / SCEY-MAISIERES / Epoque indéterminée ? / butte
- 12058 / 25 537 0007 / SCEY-MAISIERES / Les Pierrottes / Epoque indéterminée / objet métallique
- 12059 / 25 537 0008 / SCEY-MAISIERES / Les Pierrottes / Age du fer - Gallo-romain ? / monnaie
- 12060 / 25 537 0009 / SCEY-MAISIERES / Grottes des Pierrottes / Premier Age du fer / poterie
- 12061 / 25 537 0010 / SCEY-MAISIERES / Les Pierrottes / Age du bronze - Age du fer ? / objet métallique
- 14766 / 25 537 0011 / SCEY-MAISIERES / Age du bronze ancien / céramique
- 14767 / 25 537 0012 / SCEY-MAISIERES / grotte des Pierrottes / Gallo-romain
- 15137 / 25 537 0014 / SCEY-MAISIERES / occupation / Gallo-romain
- 15379 / 25 537 0015 / SCEY-MAISIERES / Epoque indéterminée / inhumation

- 15504 / 25 537 0016 / SCEY-MAISIERES /Grotte des Pierrottes / occupation / Néolithique moyen
- 17325 / 25 537 0017 / SCEY-MAISIERES / Bois de Narpent / Age du bronze final / arme
- 24 / 25 545 0001 / SILLEY-AMANCEY / La Leupas / tumulus / Age du fer
- 15349 / 25 545 0002 / SILLEY-AMANCEY / Bois Champ Michel / Epoque indéterminée / enclos
- 16094 / 25 545 0003 / SILLEY-AMANCEY / Moulin de Silley / moulin / Epoque moderne - Epoque contemporaine
- 6530 / 25 558 0001 / TARCENAY /cimetière / haut Moyen Âge
- 7015 / 25 558 0002 / TARCENAY /Gallo-romain / construction
- 2496 / 25 558 0003 / TARCENAY / Eglise actuelle /église / Moyen Âge
- 3017 / 25 558 0004 / TARCENAY / Maison dite la Tour / maison / Moyen Âge
- 14599 / 25 558 0005 / TARCENAY / rue derrière les Fourneaux / occupation / Gallo-romain
- 16256 / 25 558 0006 / TARCENAY / Rue Des Champs Lambert / Gallo-romain / mur
- 17785 / 25 558 0007 / TARCENAY / Guisotte TP1 /tumulus /Epoque indéterminée
- 17786 / 25 558 0008 / TARCENAY / Guisotte 1 / tumulus / Premier Age du fer
- TREPOT : RAS
- 17784/ 25 628 0001/ VILLERS-SOUS-MONTROND/ « La Charmotte »/ occupation/ Gallo-romain
- 9582 / 25 633 0001 / VUILLAFANS / Châteauneuf / château / Moyen Âge
- 9583 / 25 633 0002 / VUILLAFANS / Moulin de Bersallin / moulin / Epoque moderne
- 9584 / 25 633 0003 / VUILLAFANS / pont / Epoque moderne
- 11705 / 25 633 0004 / VUILLAFANS / Couvent des Capucins / monastère / Epoque moderne

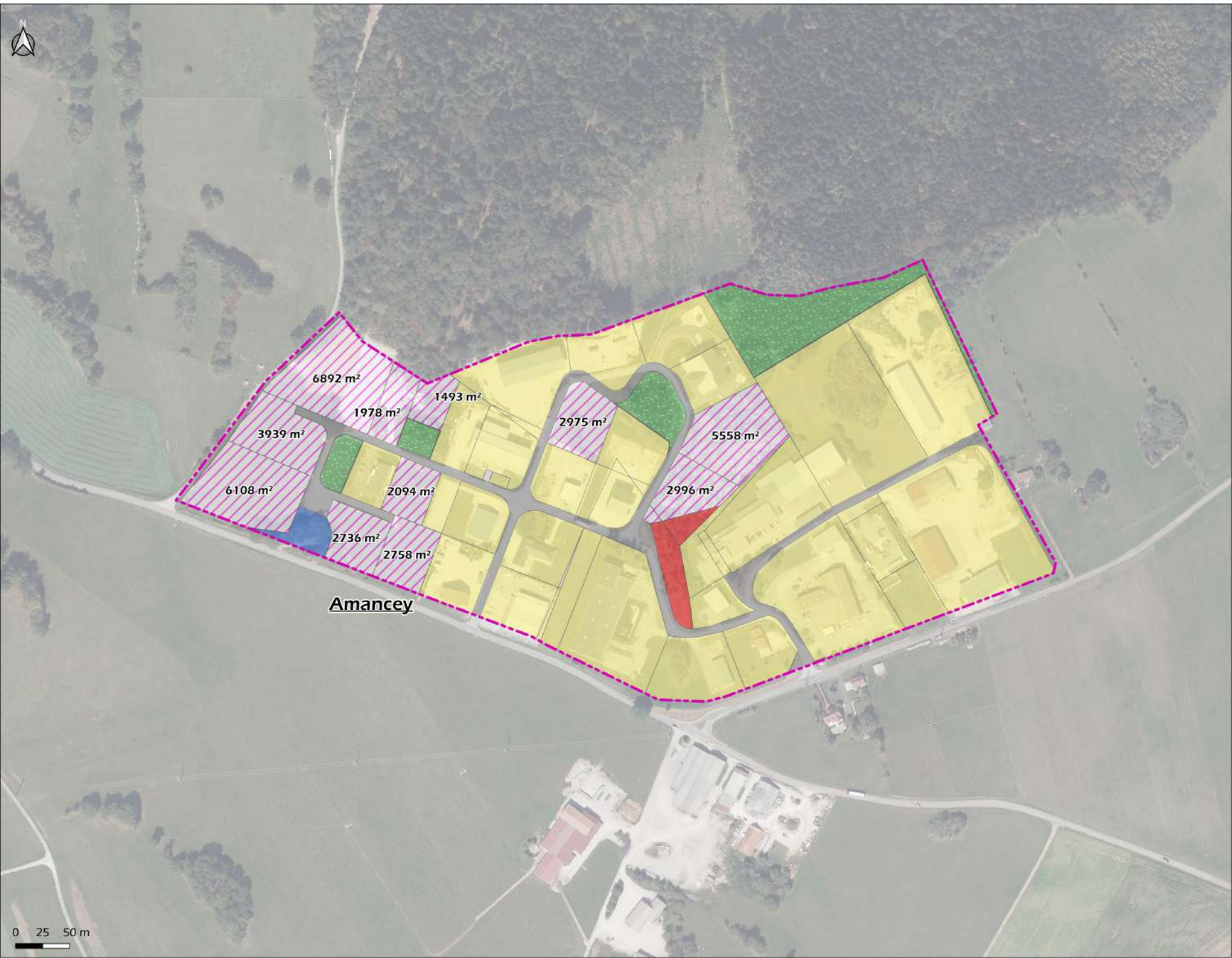
ANNEXE 4 : Atlas des zones d'activités et sites économiques



- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réserve extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



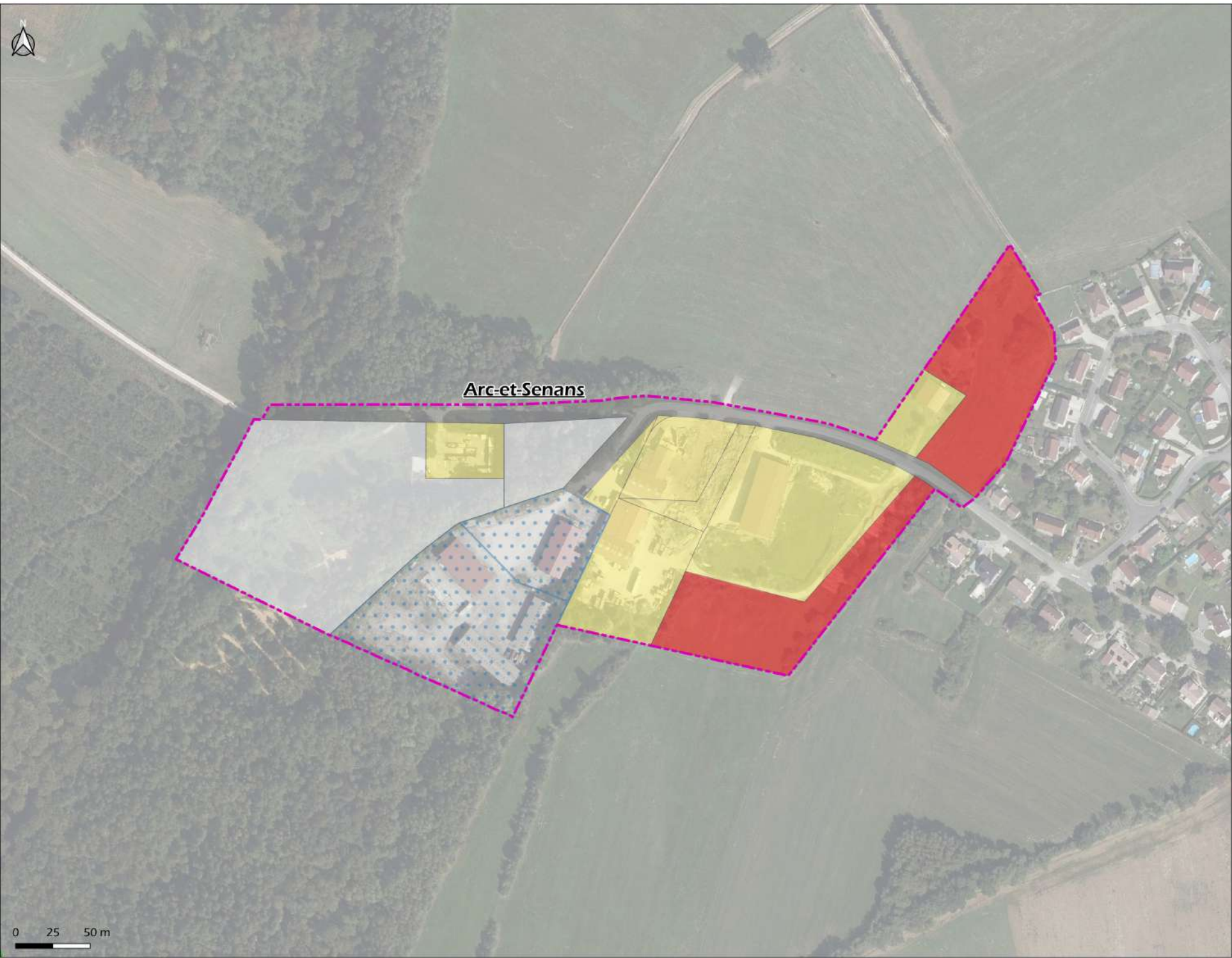
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



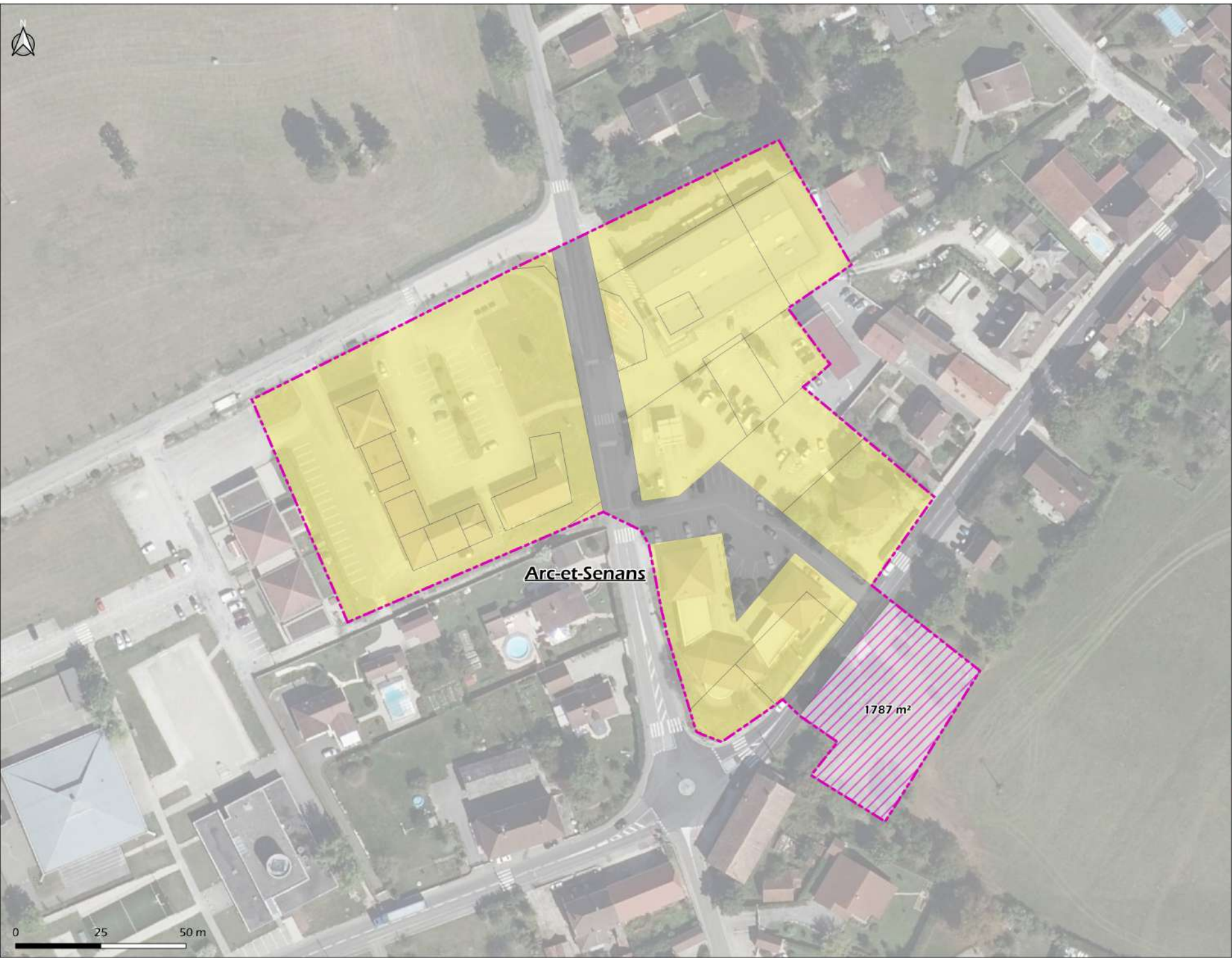
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



Arc-et-Senans

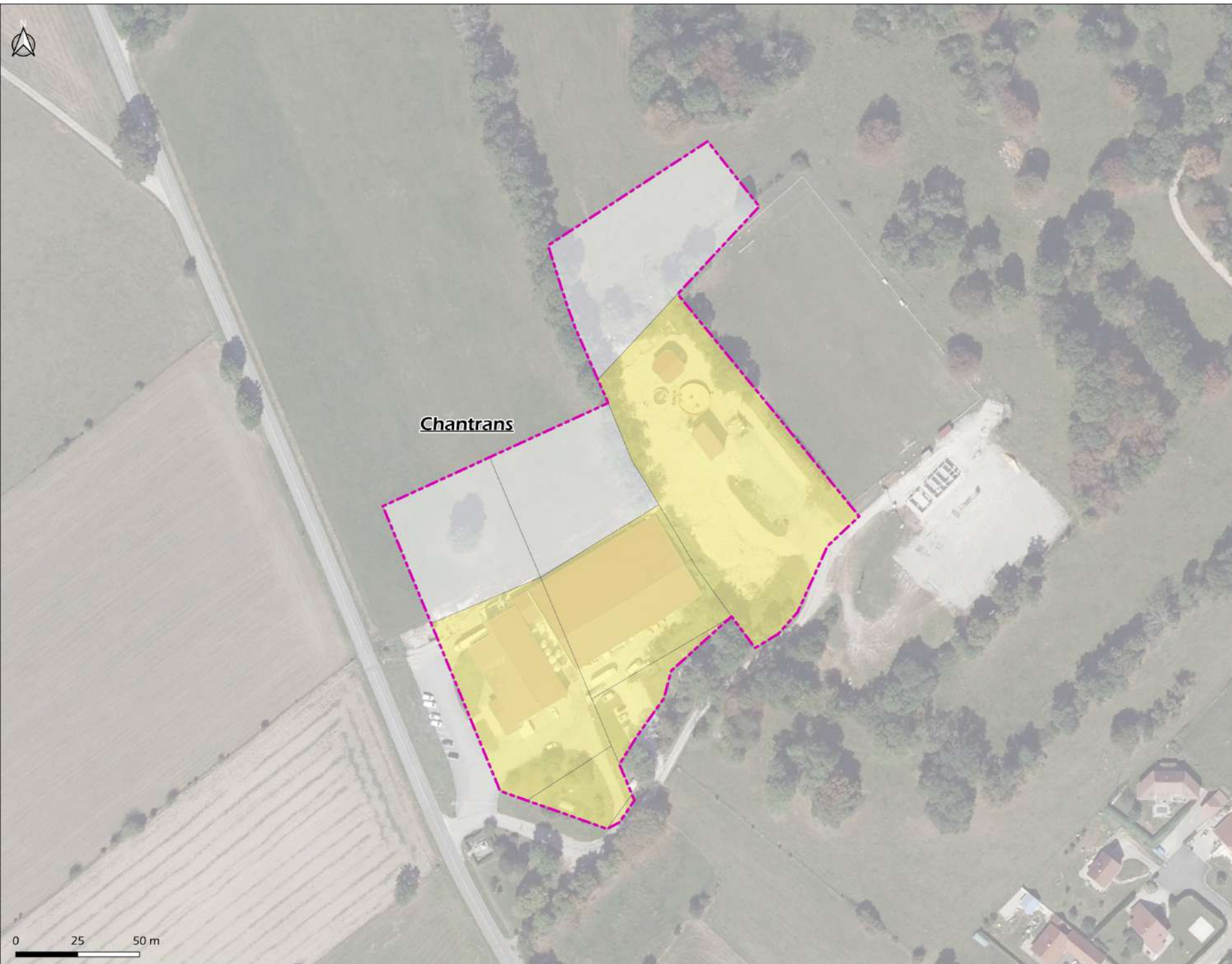
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



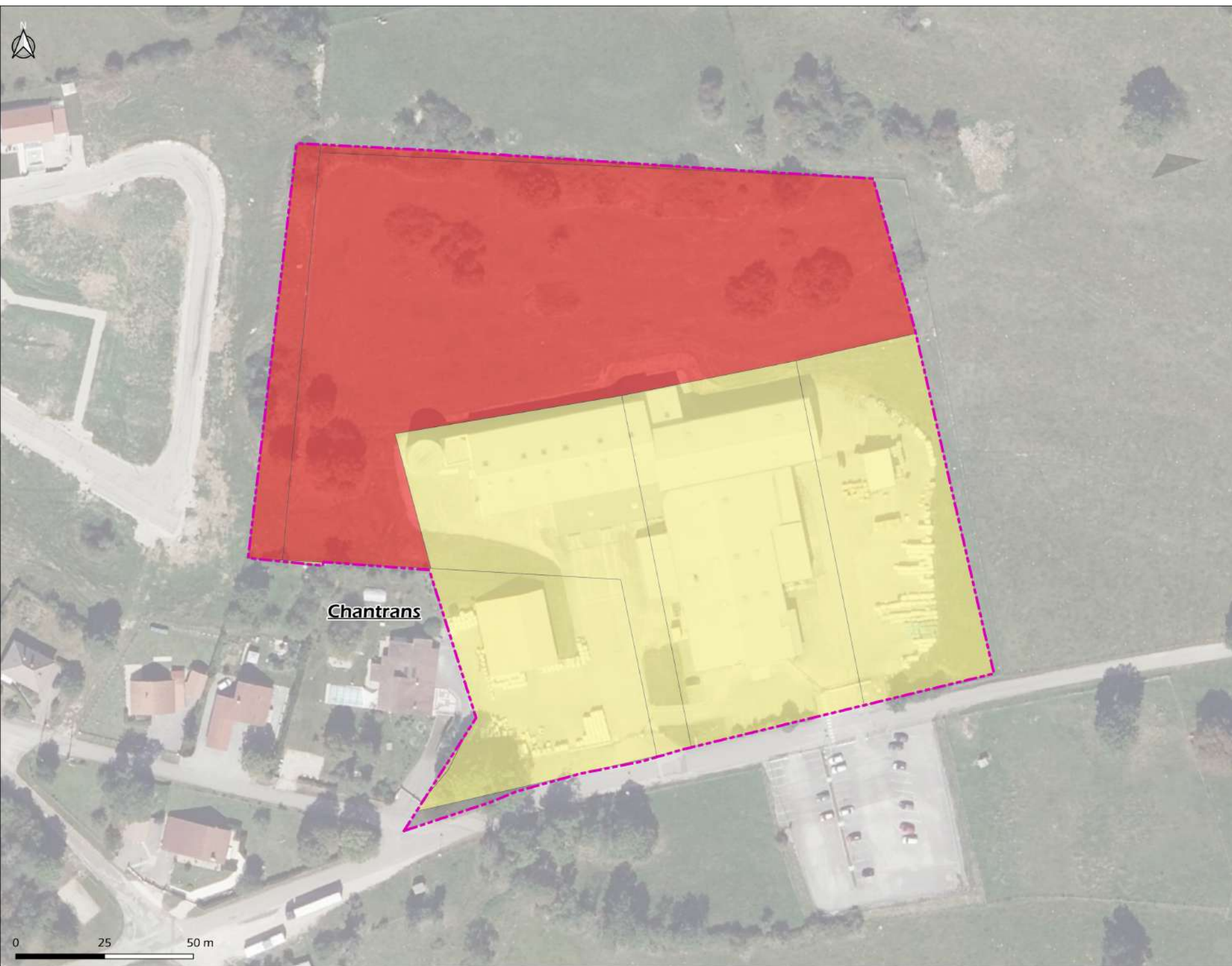
Bolandoz

- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche

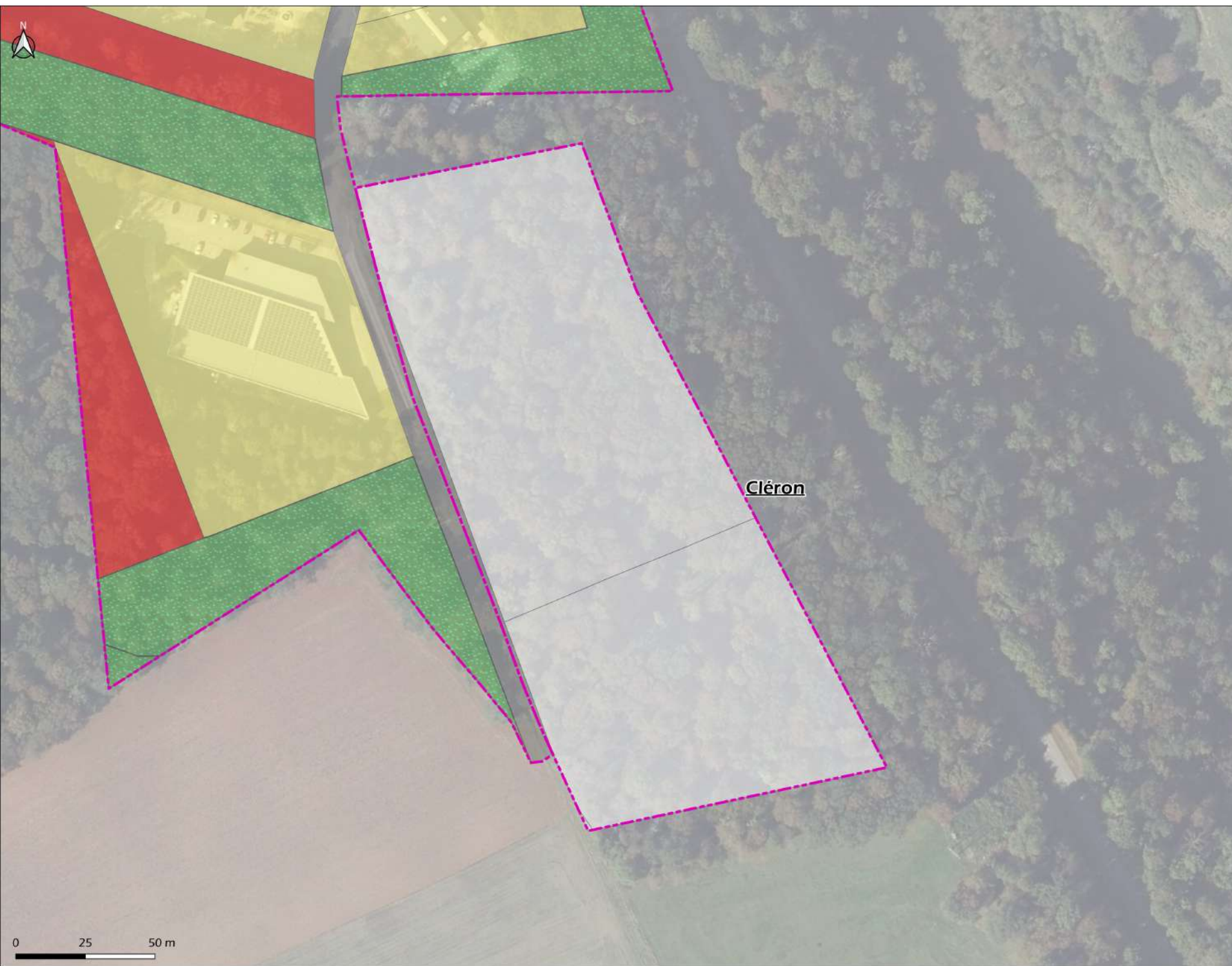
0 25 50 m



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



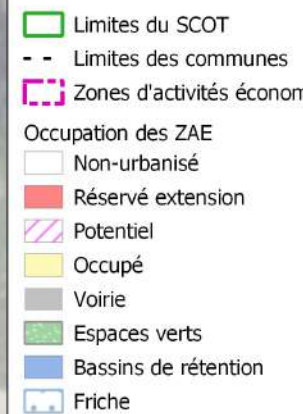
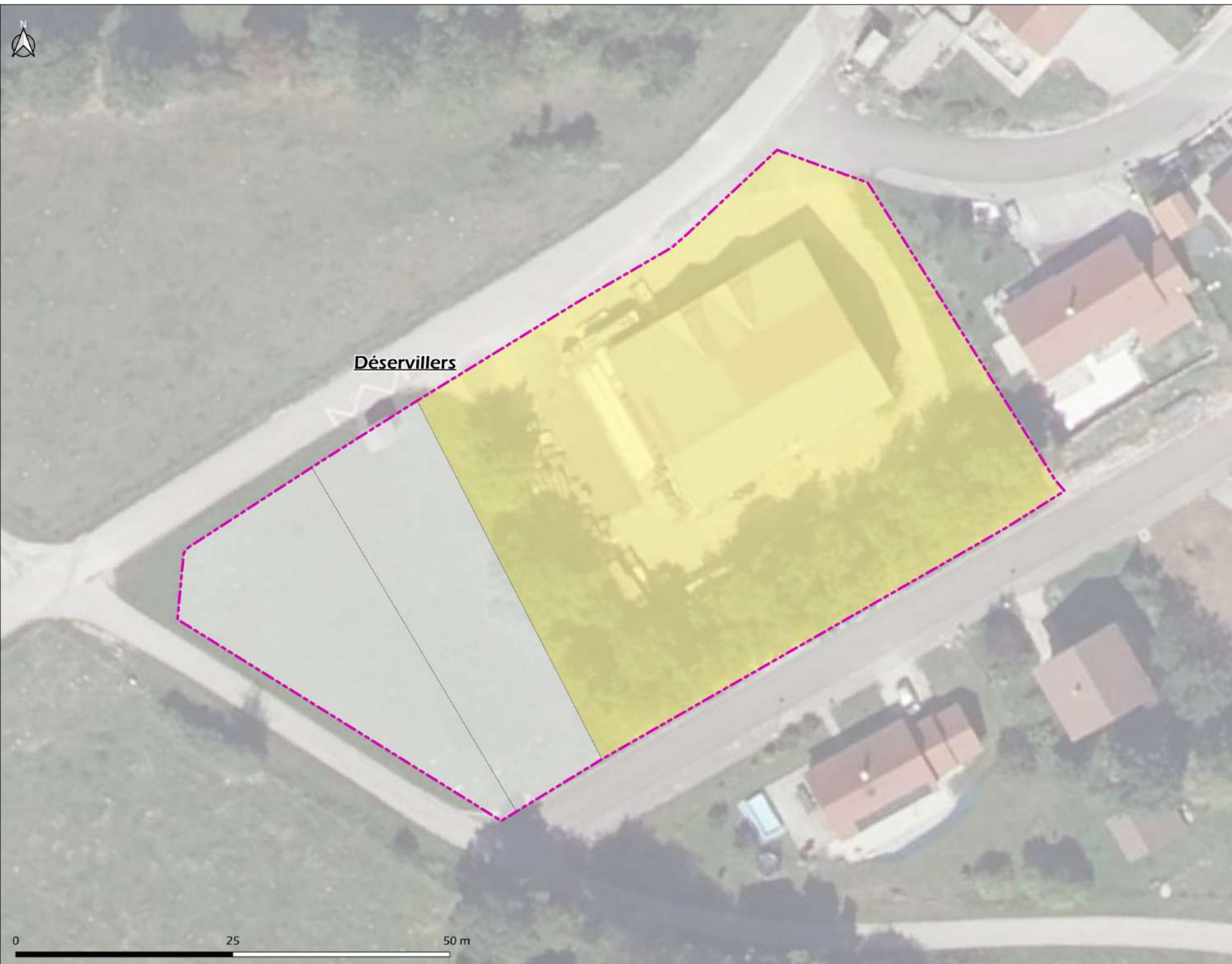
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche





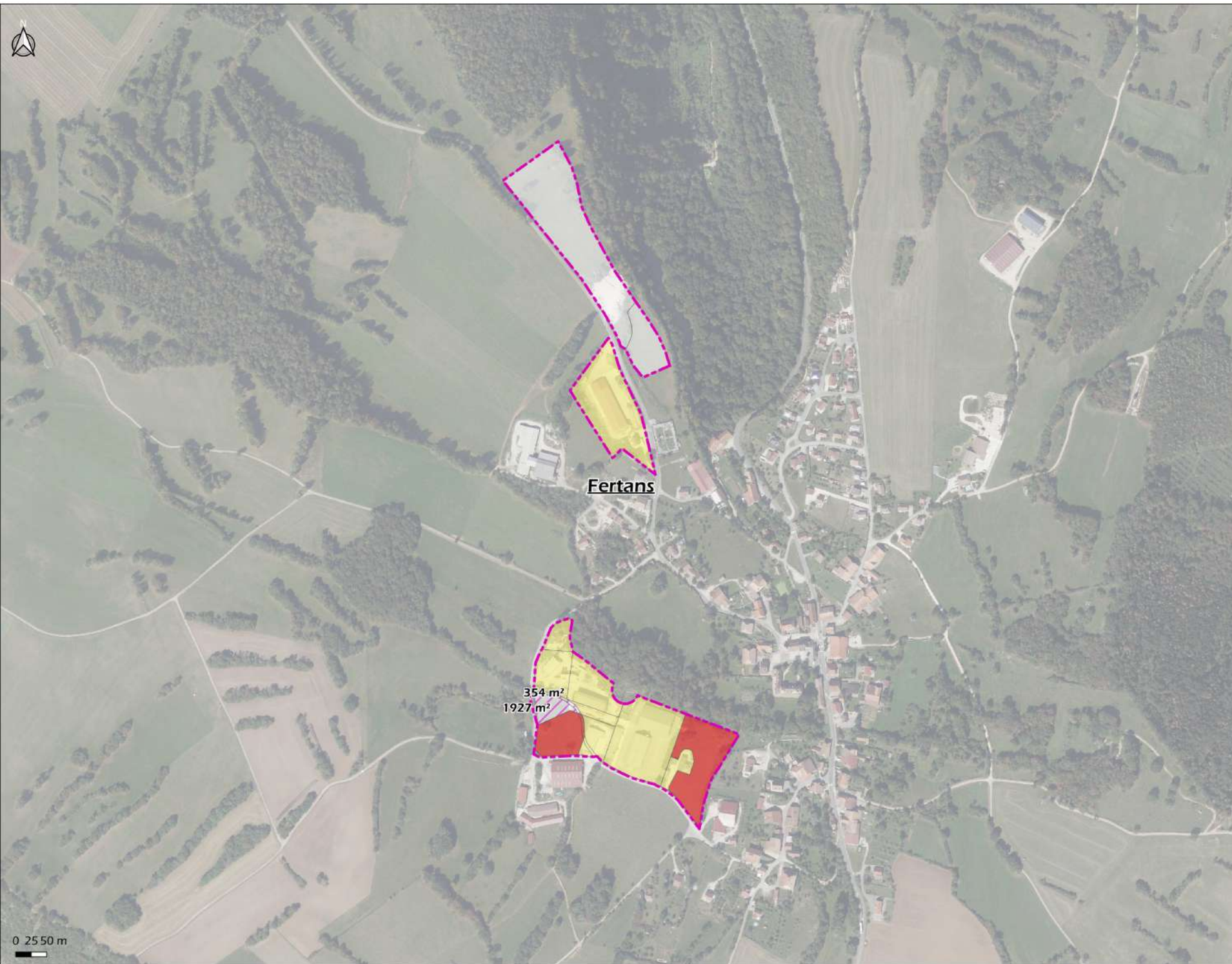
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



Éternoz

- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche

0 25 50 m



Fertans

354 m²
1927 m²

- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réserve extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche

0 25 50 m



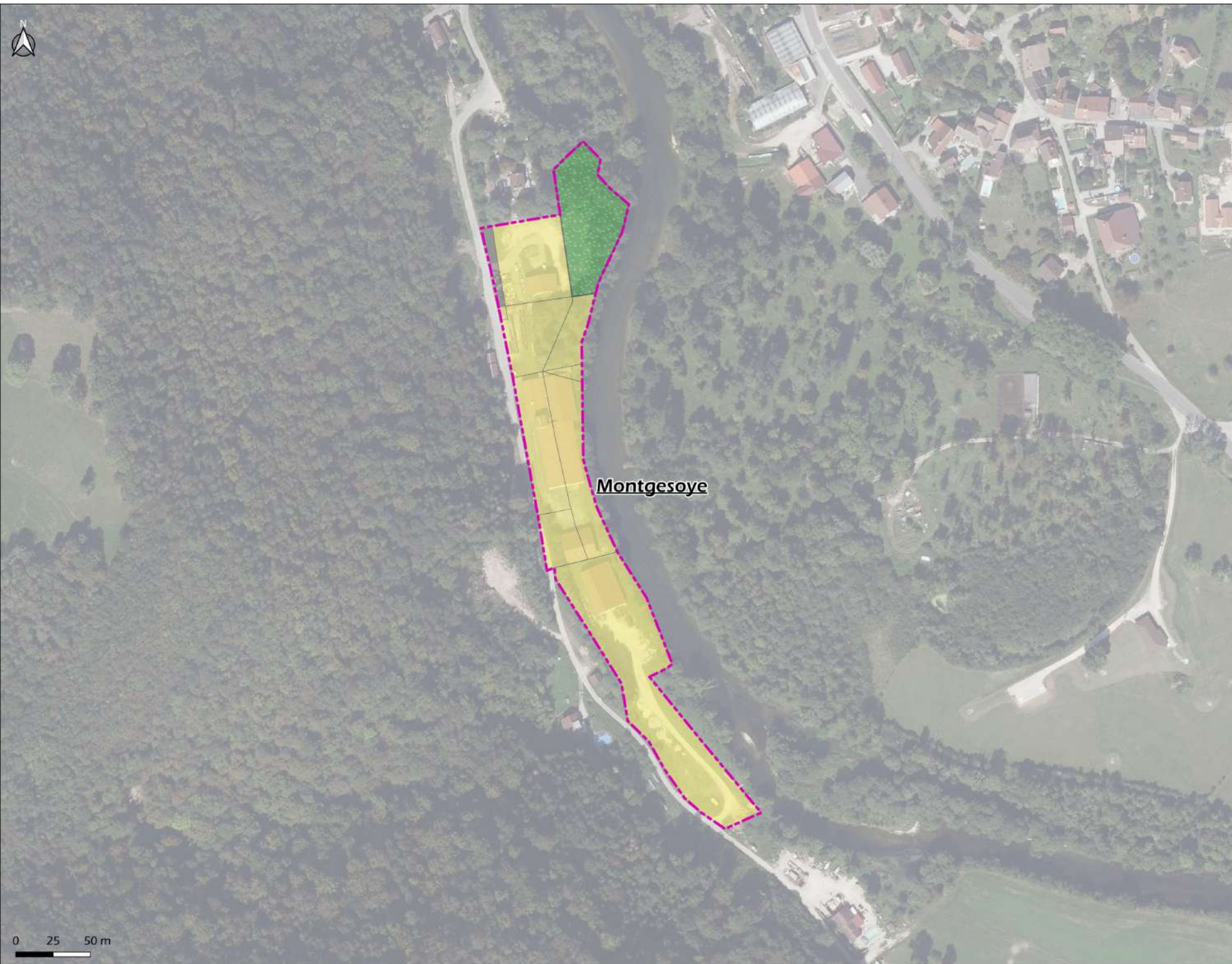
L'Hôpital-du-Grosbois

2492 m²

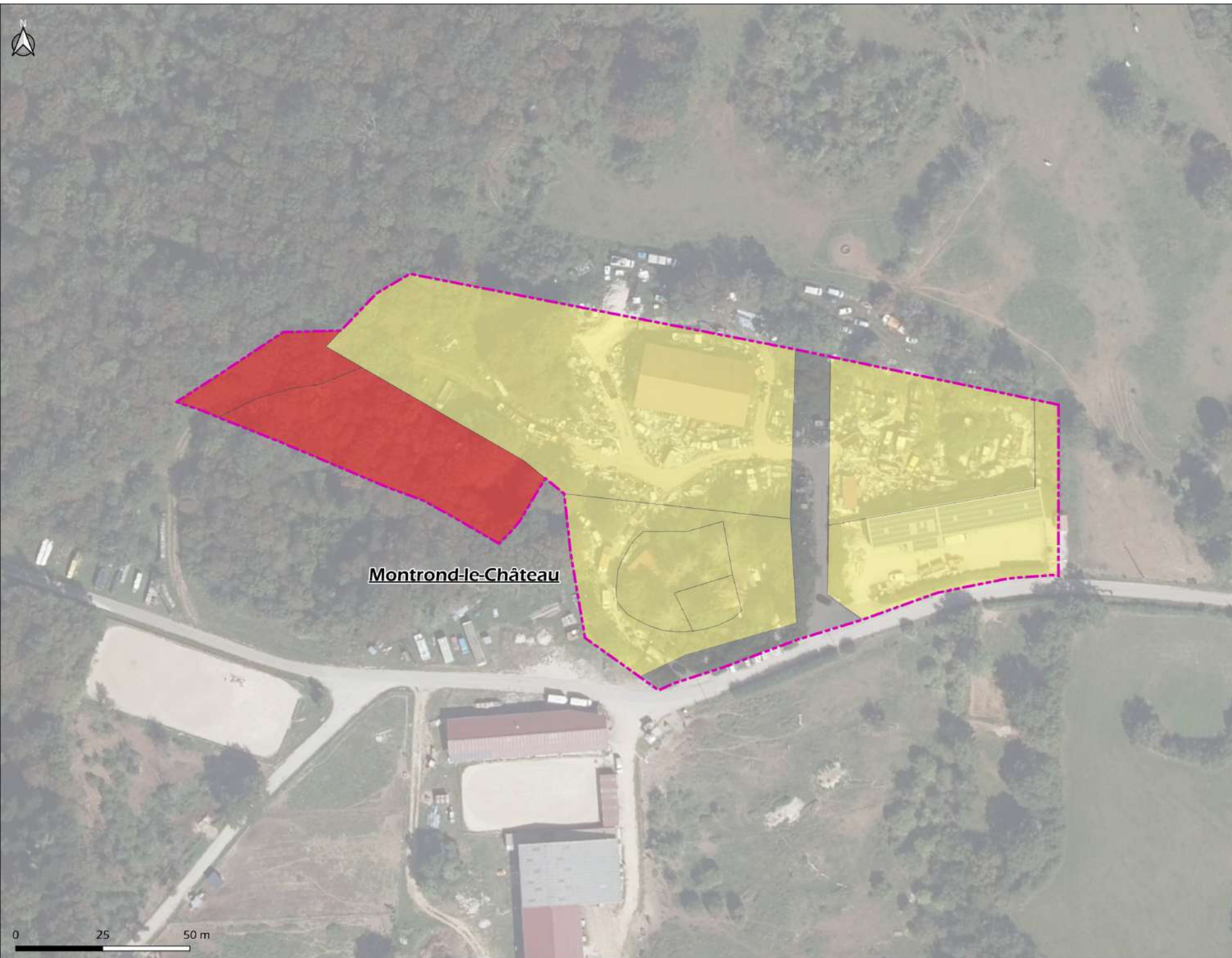
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



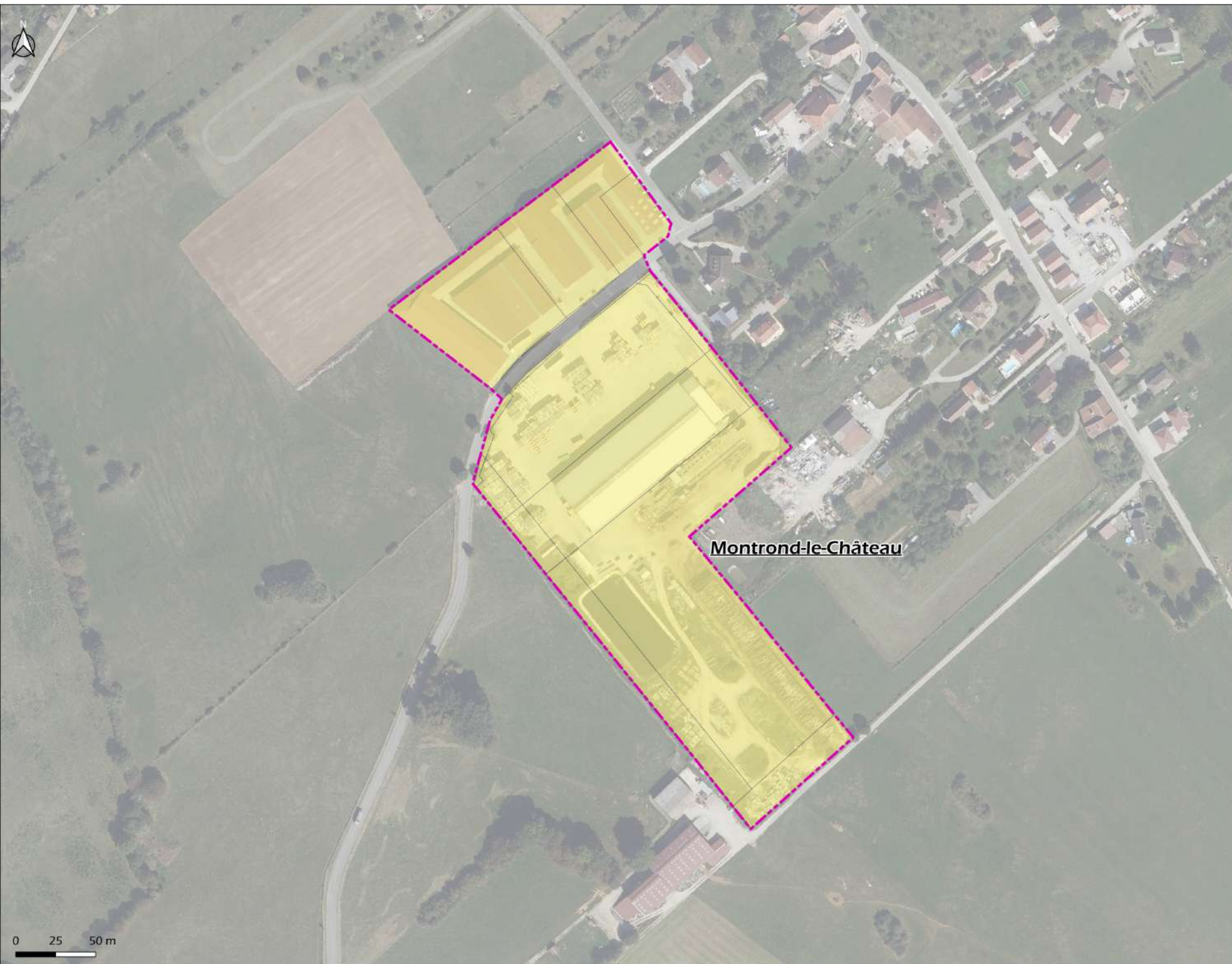
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



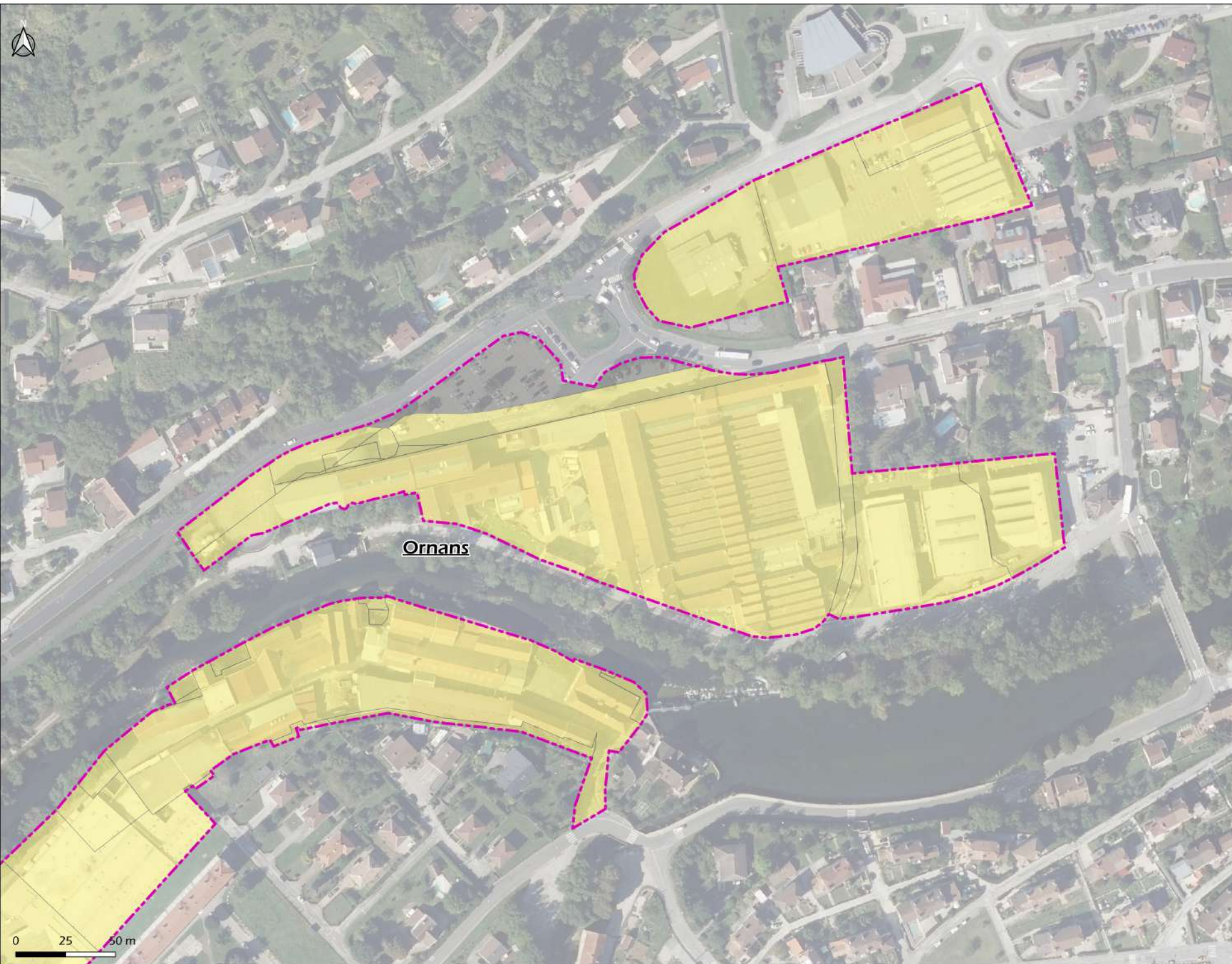
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réserve extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



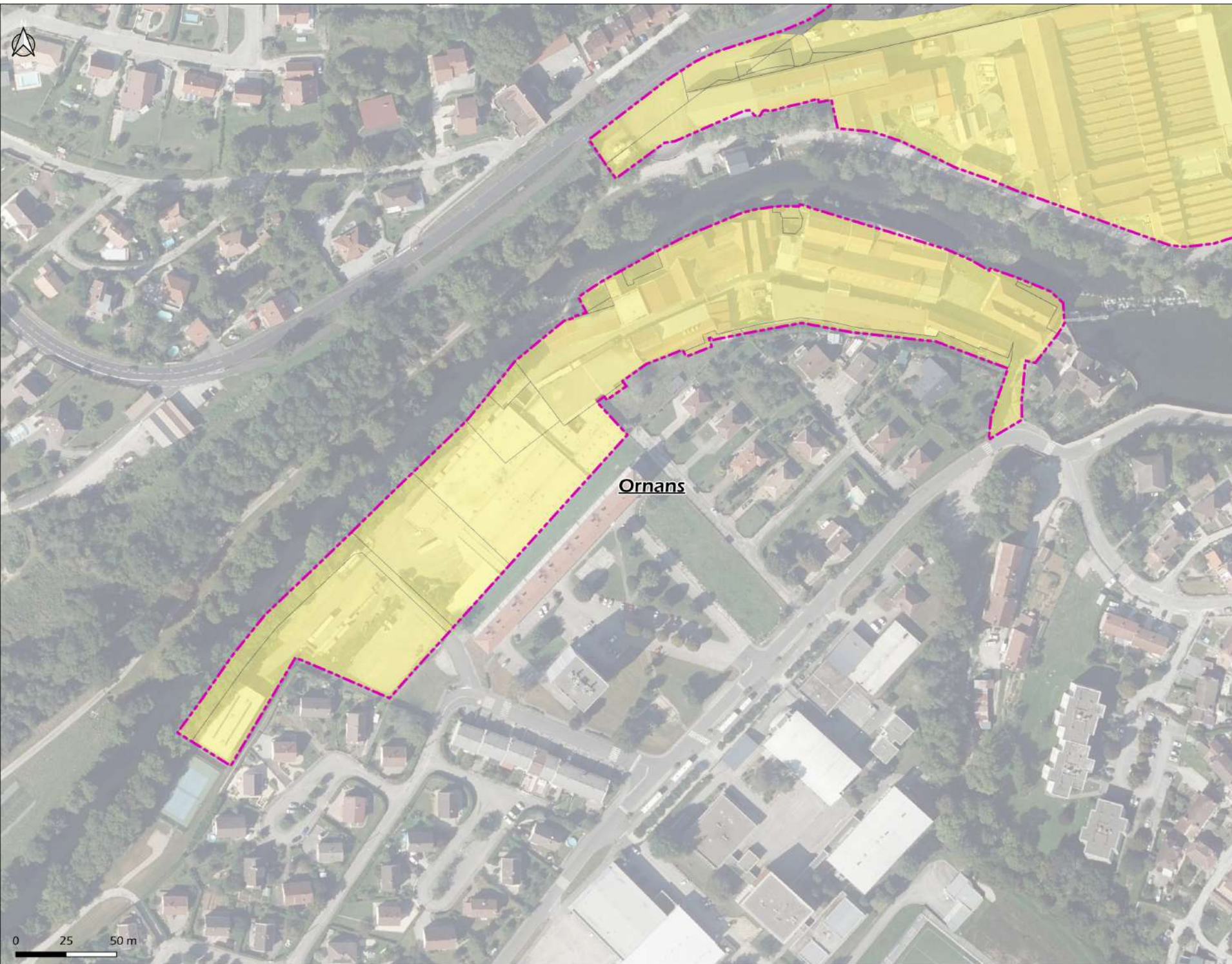
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



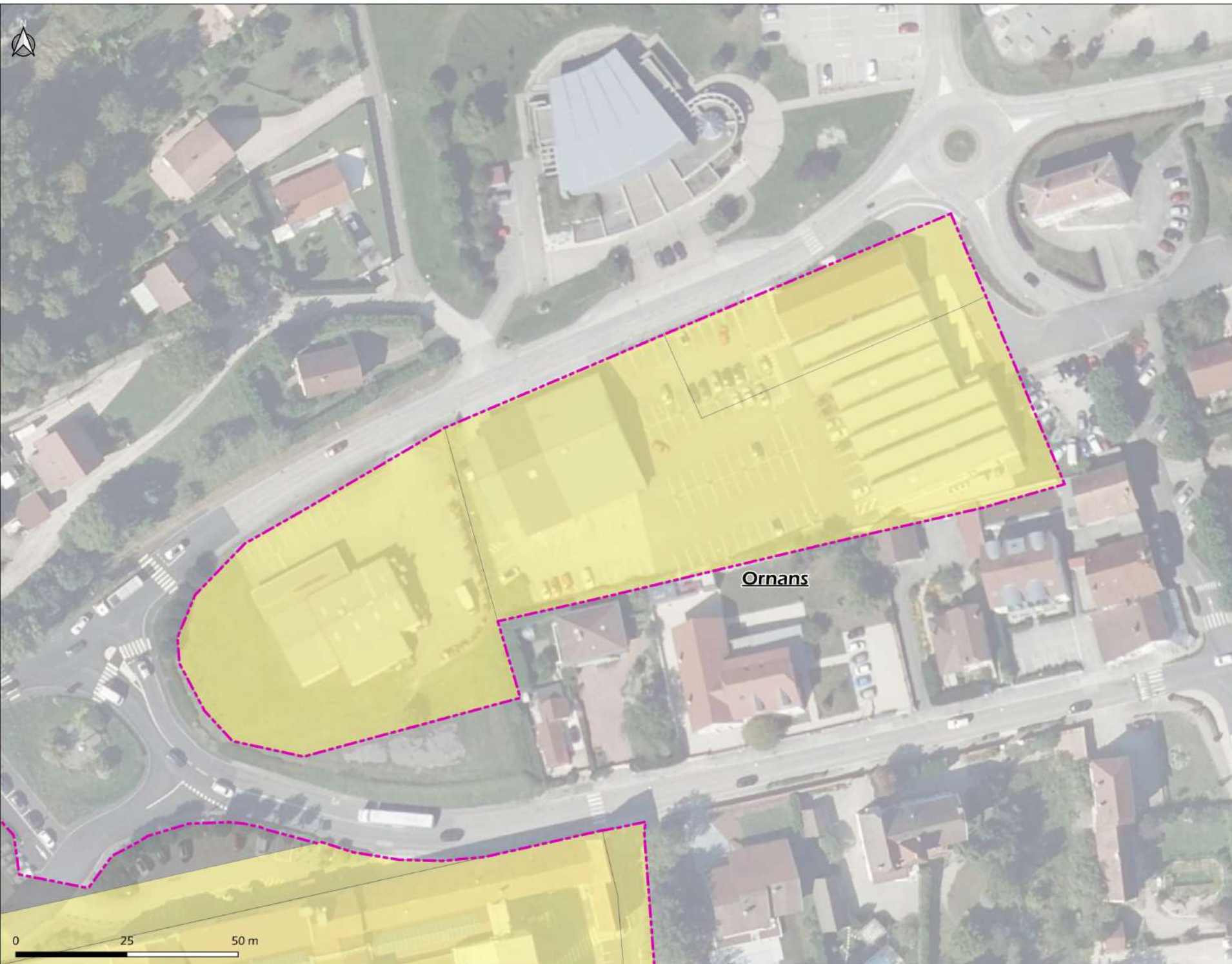
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



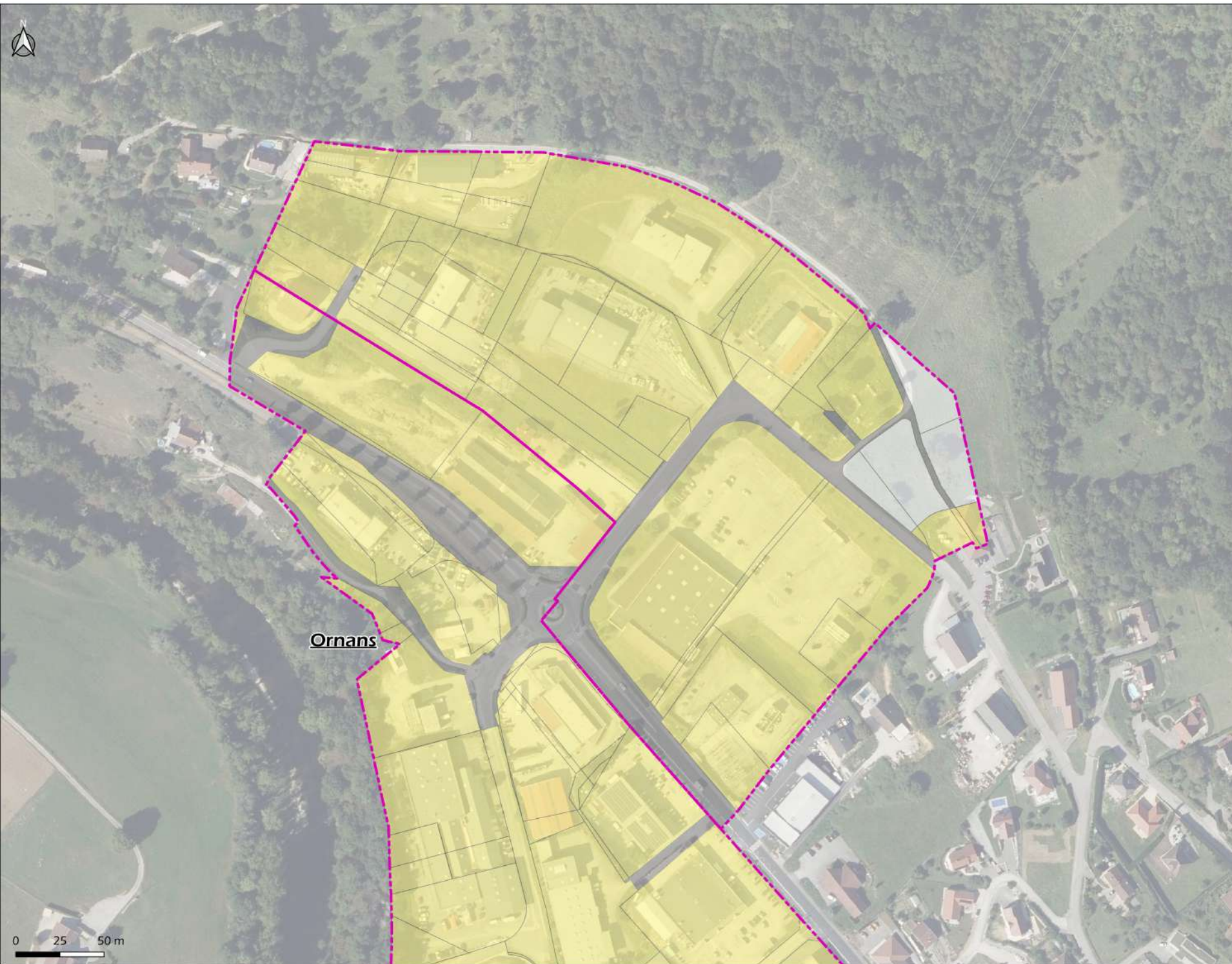
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



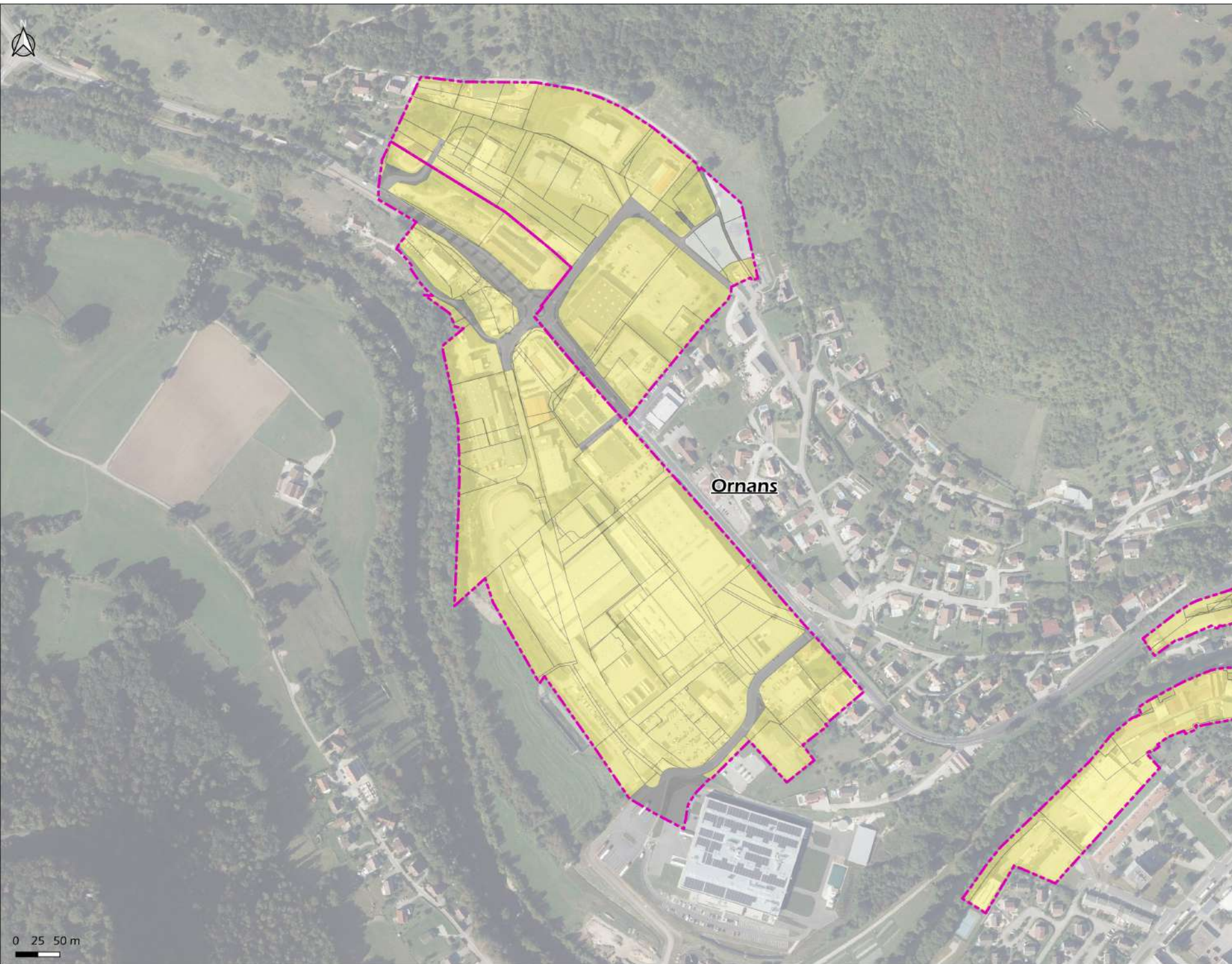
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



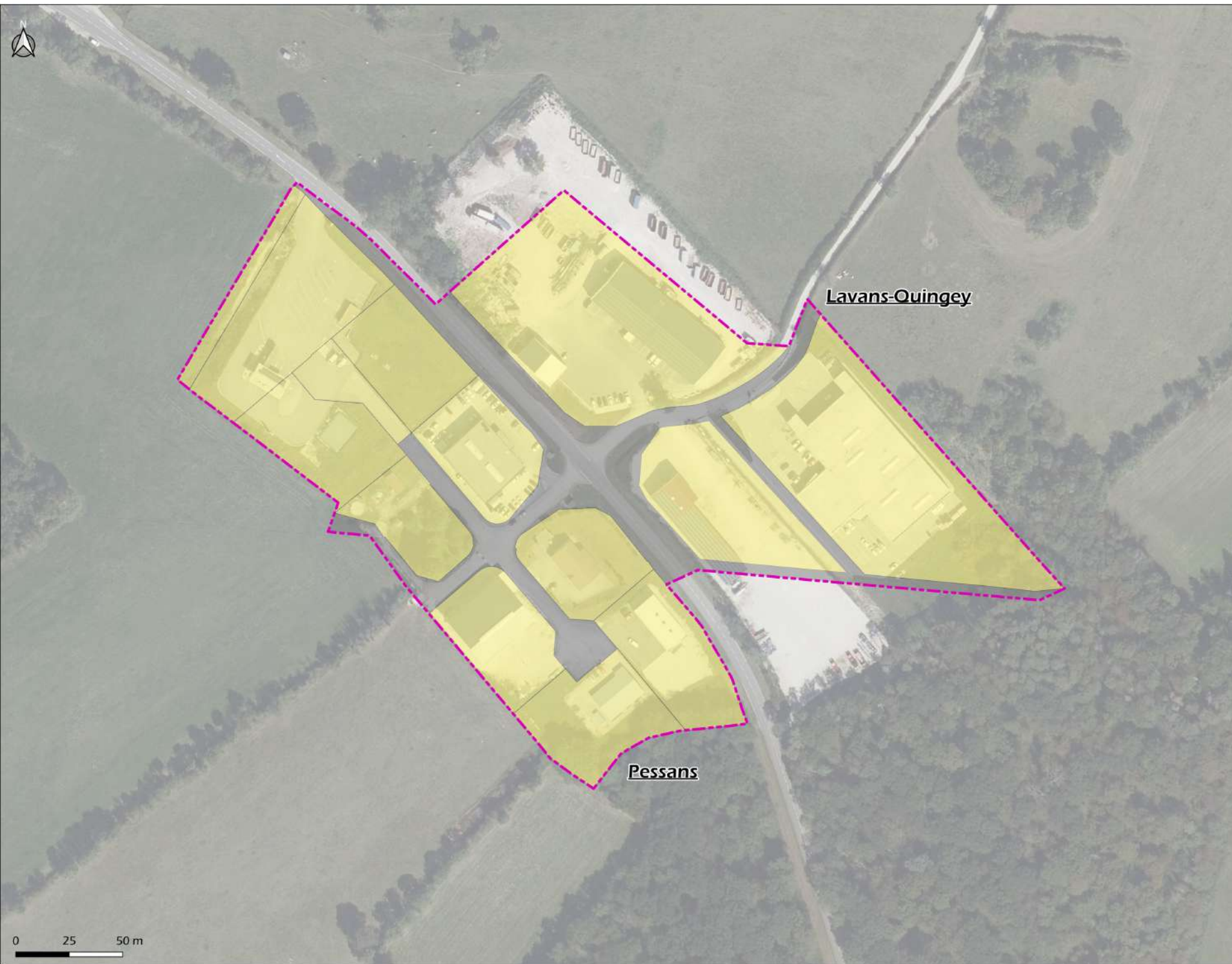
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



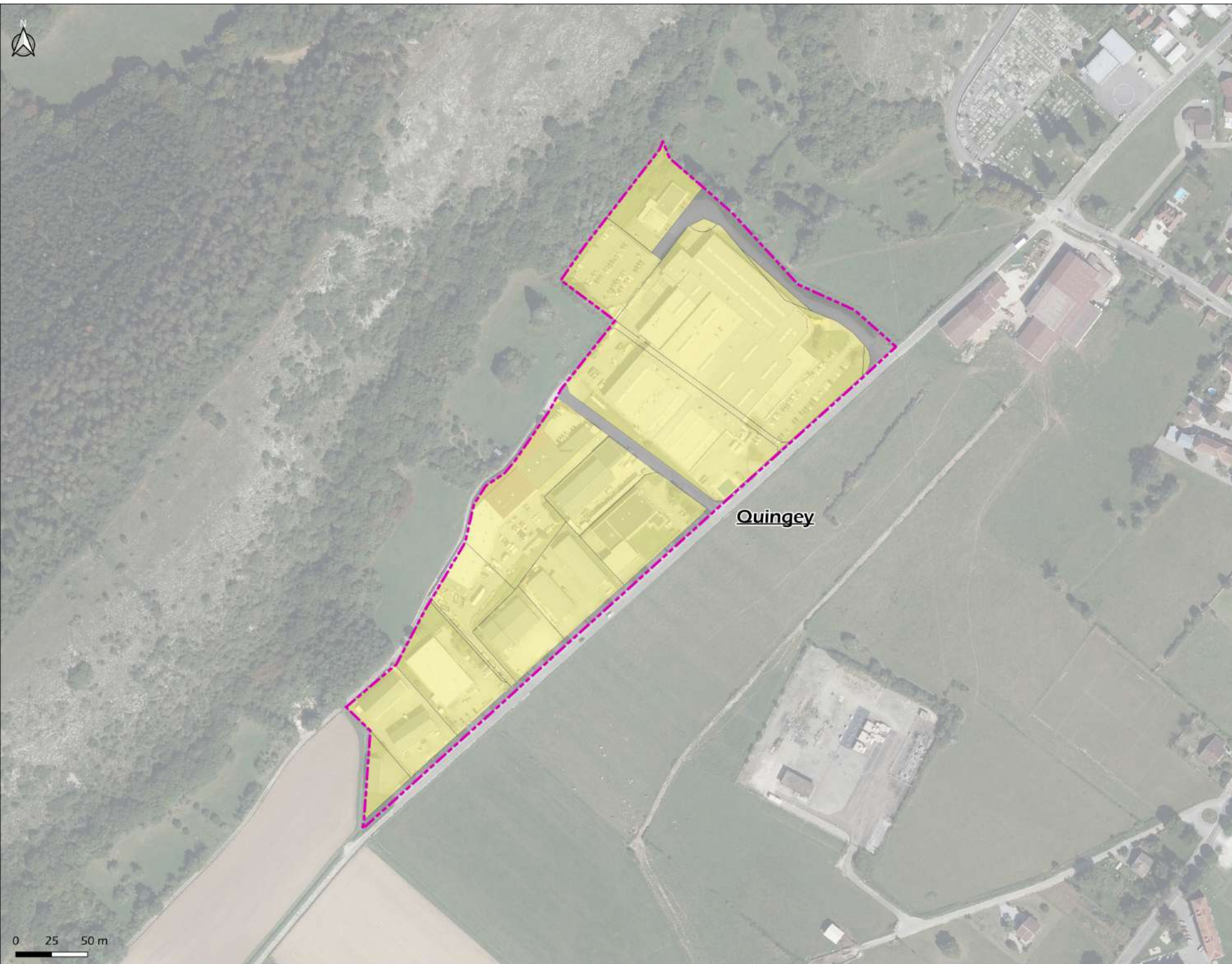
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



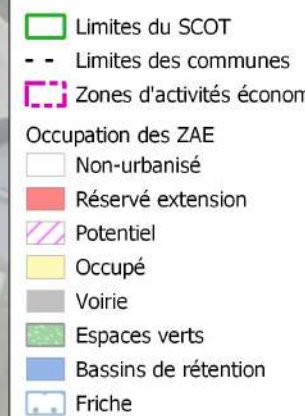
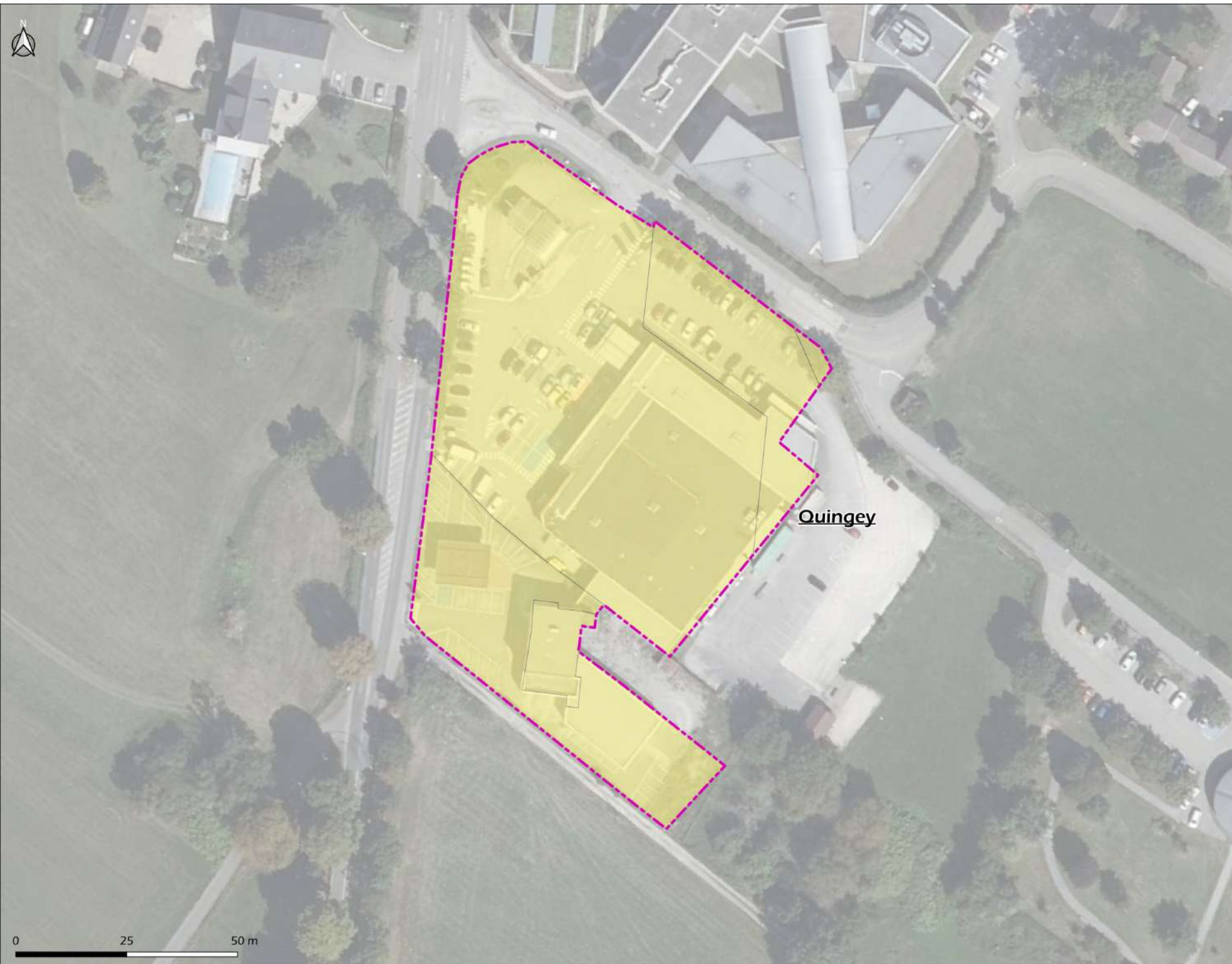
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche

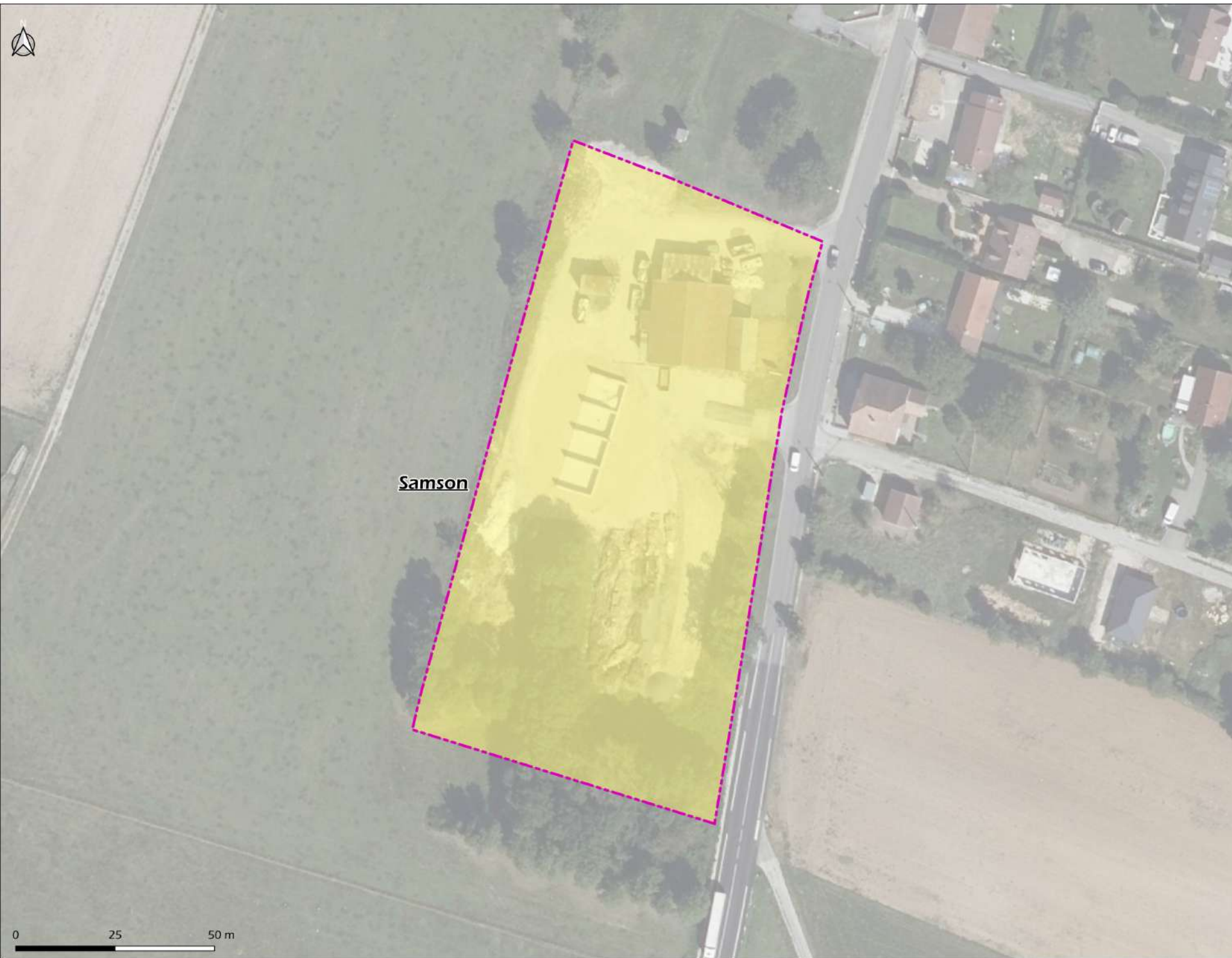




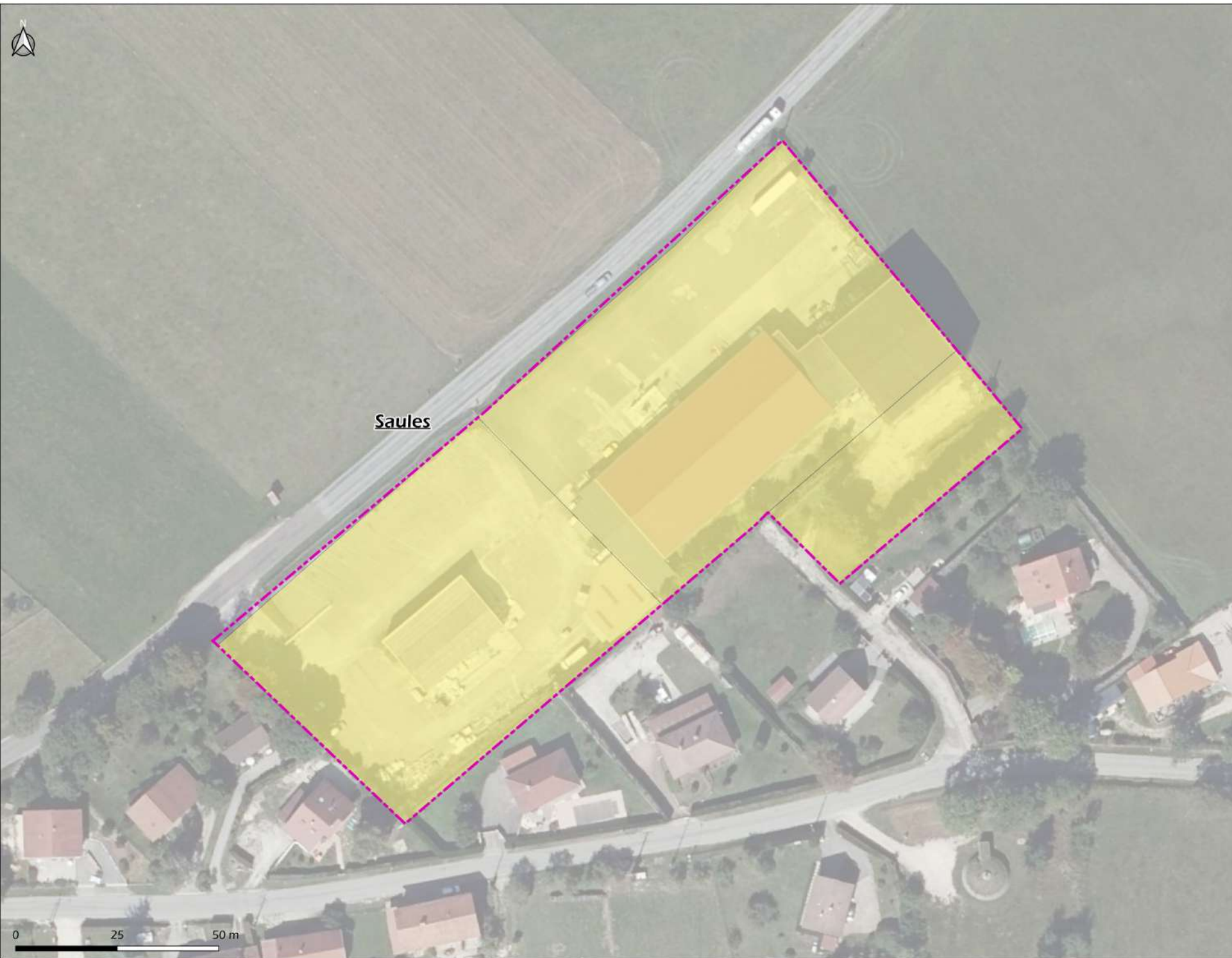
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



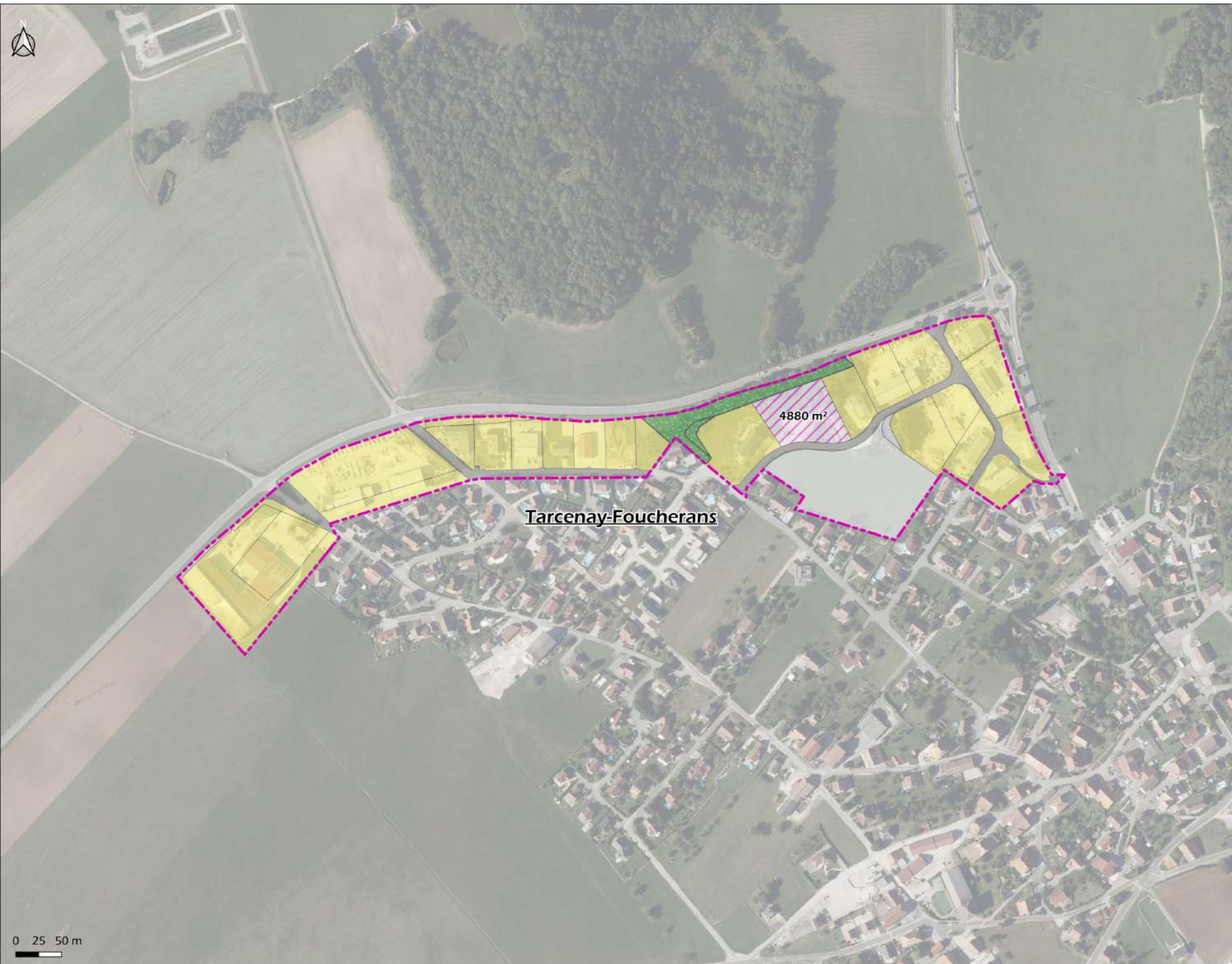
- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



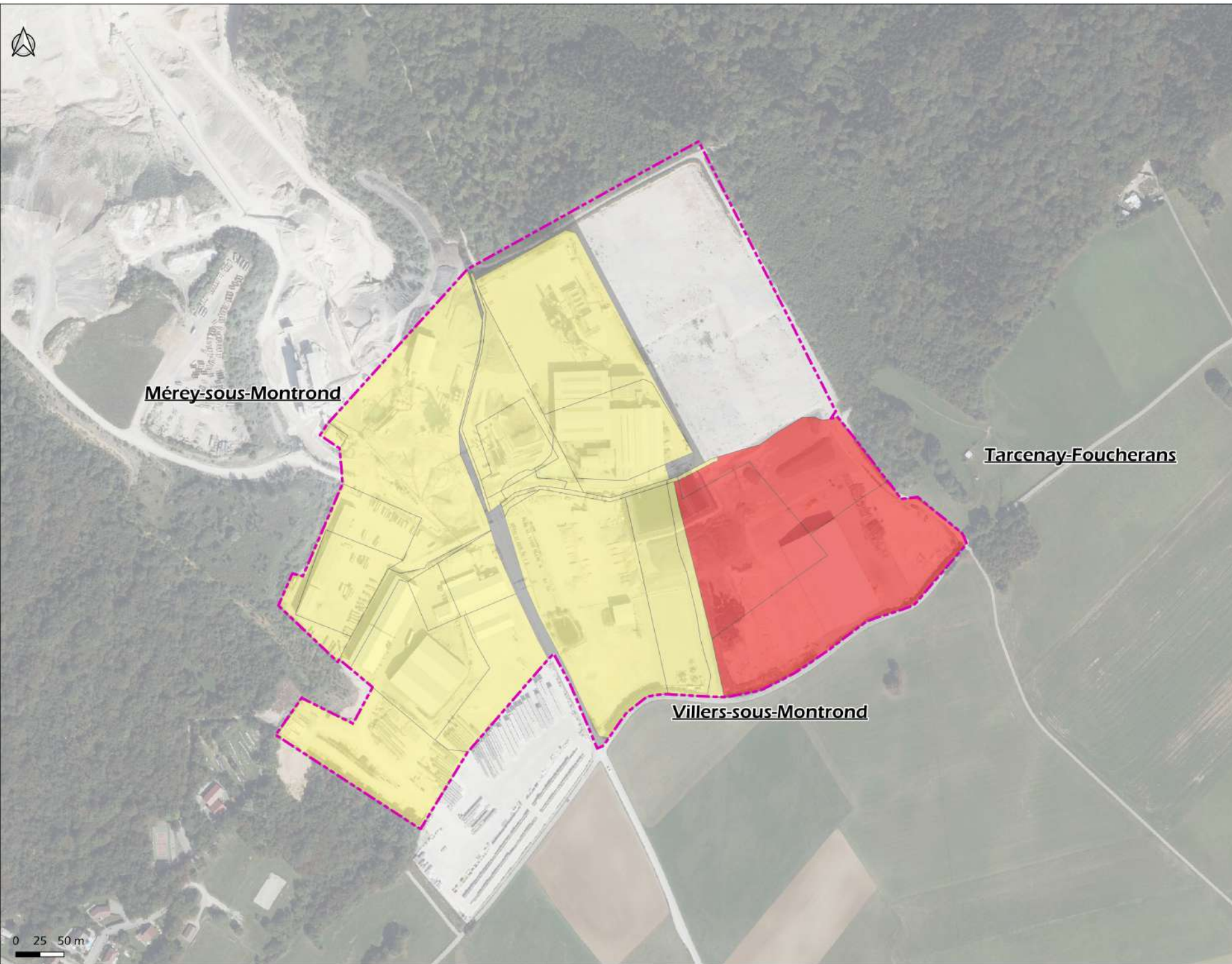
- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
- Limites des communes
- Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
 - Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche



- Limites du SCOT
 - Limites des communes
 - Zones d'activités économiques
- Occupation des ZAE
- Non-urbanisé
 - Réservé extension
 - Potentiel
 - Occupé
 - Voirie
 - Espaces verts
 - Bassins de rétention
 - Friche